

ERLANNIG
un chef de la
chouannerie
BRETONNE



Le général
Louis de Sol
(1761-1836)

FRÈRE D'ARMES ET SUCCESSEUR DE CADOUDAL

**LE SUCCESSEUR
DE
CADOUDAL**

Prix de l'Académie de Bretagne

**LE GÉNÉRAL
LOUIS-CHARLES-RENÉ DE SOL DE GRISOLLES
(1761-1836)**

DU MÊME AUTEUR :

RÉCITS DE NOËL EN BRETAGNE

dans les revues

Kestenberh

et

Kenciled Kistreberzh

En préparation :

LES TRÈS RICHES ET TRÈS EXPRESSIVES

MÉLODIES BRETONNES

au service de nos offices

LA LITTÉRATURE DE LANGUE BRETONNE

DANS LE MORBIHAN

pendant la Révolution, le Consulat, l'Empire et la Restauration.

ERLANNIG

(F. MARQUER)

Un Chef de la Chouannerie Bretonne

LE GÉNÉRAL

LOUIS-CHARLES-RENÉ DE SOL DE GRISOLLES

(1761-1836)

frère d'armes et successeur

de

GEORGES CADOUAL

(Thèse d'Histoire)

LES PRESSES BRETONNES

SAINT-BRIEUC

1988

ERLANNIG

(A. 1830)

UNION DE LA CHAUSSE

UN Chef de la Chausse Bretonne

UNION DE LA CHAUSSE

LE GENERAL

LE GENERAL

(1761-1836)

frère d'armes et successeur

GEORGES CADOUAL

(1761-1836)

Ce livre est en vente à la librairie Saint-Herod,
à Questembert (Morbihan)

Tous droits de reproduction réservés pour tous pays.

D'am mamm ha d'am zad
Ken Karet
aketus da zeski d'in
enori
Kalonou sakr Jezuz ha Mari,
Sent Kozh Breizh
hag
Hon Tad Santel ar Pab.

A ma mère et à mon père
si aimés
Qui m'ont appris à vénérer
les Cœurs de Jésus et de Marie,
les vieux saints de Bretagne
et notre saint Père le Pape.

RAKSKRID

Er bloaz 1836 e varvas e kêr Bourdel, pell diouzh e vro, hep ur mignon da skeiñ dour benniget war e arched, ur Breizhad kozh 75 vloaz dezhañ.

Divrud ha dianav e varvas, ha neoazh, abalamour d'an ofisour kozh-se e oa bet diskaret e Waterloo galloud ha lorc'h Napoleon kentañ, Rak en hag e Vretoned a drec'has, e Breizh, war arme ar Brezelour Meur, a-raok m'hen greas Wellington ha Blucher e Bro-Velgia.

Pell diouzh Breizh e varvas. Koulskoude e Breizh, ha dreist-holl war ar maeziou, edo dek-miliadoù a wazed hag o doa stourmet kalonek dindanañ e-pad 20 bloaz (1795-1815) enep Paotred ar Gilhotin da gentañ, enep ar « gwir Vreiz a Vrezel » goude. Gwasket, muntret, tromplet, flastret an dud... tan ar c'halonoù avat a chomas birvidik hag a adflamine pep gwech ma veze tu.

A-drugarez dezhañ ivez, korfoù-marv kalz a baotred yaouank, e-lec'h breinañ ha bezañ dispennet gant ar brini war blaennoù Rusia, a voe douaret e douar benniget ar véred, douget o eneoù d'ar Baradoz gant Ofis an Anaot, ha santelaet o sakrifis gant daeroù sakr o mammoù.

An hini a fell dezhañ gouzout petra eo bet Brezel ar Chouanted (ha daoust pe ruz pe wenn e vefe e gostezenn, dever-pep Breizhad eo o anaot a-raok o meuliñ pe o zamall), a ranko studiañ buhez tri zen : ar Roueri, Jord Kadoudal, — hag an hini a c'honezas ar brasañ trec'h, a c'houzañvas ar gwashañ poan, hag a zoujas d'ar gwashañ dismegañs : Sol de Grisolles.

Goude bezañ bet mignon ha kenvrezelour Jord Kadoudal, goude bezañ bet prizoniet ha boureviet a-hed an holl amzer m'edo Napoleon o ren, Sol de Grisolles, kerkent ha ma tistroas Napoleon eus Enez Elba, a vodas adarre e Vreizhiz evit en em zifenn. Komz a reer el levrioù hag er skolioù eus doujañs soudarded an Arme Veur e-Keñver o Impalaer, gonezet ma oant gant brud e drec'hoù, ar galoñsoù, ar c'hroaziou-enor hag ar pañsionoù a roe. Met ne lavarer ger ebet eus doujañs dek-miliadoù a Vreizhiz evit Jord Kadoudal ha Sol de Grisolles, ha koulskoude n'o doa an daou-mañ petra da ginnig nemet : gouzañv asambles, pediñ asambles ha mervel asambles.

E-pad ar C'hant-Devezad, e voe trec'het Vandeiz. Plegañ a rejont da Napoleón. Breizhiz avat ne voent na trec'het na damesaet, Da stourn oute,

e rankas Napoleon lezel e Breizh un armead hag he dije bet, e Waterloo, troet penn d'ar vazh... Hogen mar en dije bet trec'het Napoleon e Waterloo, e pe stad e vije frankiz poblou Europa bremañ ? Gant Sol de Grisolles ha kouerion Breizh eo bet salvet frankiz Europa... Frankiz Breizh, avat, n'eo ket.

Ahed ar bloaveziou, e weljod emsav ar Chouanted evit frankiz Breizh o tonet da vezañ un emsav evit adtroniñ ar Roue gall.

Ar Roueri en doa bet kemeret perzh e politikerezh Amerika enep roue Bro-Saoz, hag en hini Breizh enep roue Bro-C'hall a-raok an Dispac'h. Ar Roueri a oa ur politiker ampart. Lakaat a reas ar Briñsed tec'het da Vro-Saoz (daou vreur Loeiz XVI, ar re a vo diwezhatoc'h Loeiz XVIII ha Charles X) da sinañ e toujfont da wiriou Breizh... Siwazh ! ar Roueri a varvas a-raok ma tirollas an emgann.

Dibaot an dud a c'hellfe bezañ war un dro politikerion ha tud a vrezel ; dreist-holl pa rank an den a vrezel sevel e arme, pourvesiñ boued, argant hag armou, ober pep tra e-unan, Arabat tamall da Jord Kadoudal na da Sol de Grisolles e vefe bet re vérr o mennoziou politikel. Ret e vije bet aozañ, evel ma reas ar Spagnoled, — hag evel ma en deus desket ober, abaoe, pep emsav — ur gouarnamant kuzh... Ar bolitikerezh a zo ur vicher diaes ha luziet : fealded divrall ha dall e-keñver ur Roue gall ne oa ket un diazez fizius da salviñ pobl Vreizh.

Gwir eo o doa sinet Loeiz XVIII ha Charles X d'ar Roueri e toujfont da frankiz Breizh. Met maget druz ha lojet dizanjer e Bro-Saoz, ha diduet gant itronezed flour, ne rejont ket ur fiñv evit skoazellañ ar Chouanted. Er bloaz 1799, p'edo Bro-Chall, heugot gant dek bloaveziad lazadeg ha dizurz, o klask ur mestr, ne zeuas roue ebet d'en em ginnig. Ar C'horsikad eo a azezas war an tron dibere'hen.

E-pad ar C'hant-deveziad, elec'h klask repu e-touez e Chouanted, e tec'has Loeiz XVIII da c'h-Gent, e Bro-Velgia... ken e oa fae gant ofisour Chouanted rann-vro Lanuon, Penn-ar-Stêr, mont d'en em gannañ ken evit heulep tec'hour...

E 1815, Loeiz XVIII, adtronet a-drugarez da Chouanted Breizh hag o doa trec'het en e anv, ne voe chalet na gant ar sinadurioù roet d'ar Roueri na gant an anaoudegezh vat dleet d'ar re a oa marvet evitañ. Fouché eo a gemeras da vinistr ! Fouché ! An hini en doa votet a-du gant marv Loeiz XVI, an hini en doa prizoniet ha bourreviet Sol de Grisolles ; Fouché, ministr gant ar Roue !

Chouanted Breizh a voe neuze pedet brav ha mat da vont diwar-hent, da vont d'ar gêr da labourat sioul ha didrouz. Nac'het e voe oute pep enor ha pep digoll. Difennourien Breizh, ha Sol de Grisolles ar c'hentañ aneze, a voe disprizet, dizorniet tamm ha tamm a bep enor hag a bep karg... ha setu perak e varvas Jeneral ar Chouanted e Bourdel, divroet, dizimez, — hep na gwreg na bugel, na mignon na kar na par war e dro en e gozni, en e gleñved, en e dremenvan...

E Breizh avat, a-benn neuze, e oa deut kozh ar Chouanted, hag e kontent d'o bugale vihan penaos o doa trec'het a bep eil war an Dispac'hourien ha war an Impalaer. Abaoe 1830, ur rummad nevez a Chouanted a oa kuzhet

dre ar vro hag ar jañdarmed a furche adarre ar maeziou... Met e kêr Gwened, Prefed Pariz ha skolaj « Université » Pariz, ijinet o-daou gant Napoleon, a rene bepred war speredoù...

Hag e Pariz zoken, e oa bet diskaret diwar e dron breur Loeiz XVI, ar Priñz dianaoudek e keñver ar gwad skuilhet, Charles X — ha roet ar gurunenn da vignon bras Fouché : Loeiz-Fulup.

Setu kentel griz an istor evel ma'm eus-hi desket el levr-mañ. Hogen perzh gwellañ al levr evidon-me eo e kavan ennañ ivez tud ar bobl. Tud va fobl... gant o anken, o c'halonegezh, o dalc'husted, o lealded.

Gand tud ar bobl eo koll amzer chom da ziroestlañ kudennoù luziet ar bolitikerezh : adalek an deiz kentañ int en em savet evit difenn « frankiz ar parrezioù », eun ha didro. Ne felle ket deze e teuje bour'hizion gant o Gwardou Nazional da harluñ o ferson ha da lakaat ur beleg intru e penn ar barrez. Ne felle ket deze bezañ renet, elec'h « Jeneral » ar barrez, gant politikerion kriz ha didruet. Ne felle ket deze e vije kaset o faotred yaouank da lazañ war dachennou Bro an Ankou, evit difenn ar re a zibenne ar veleien, nag an hini a brizonie ar Pab.

Amañ emañ, an dud-se ha ne vezont ket kavet nemeur el levrioù. Amañ emañ ar paour-kaez jolori diboell e eas da zaoublegañ dirak ar Re C'hlas, troet e gein deze ha gwintet e benn a-dreñv gantañ uhellañ ma c'helle, « Tennit », emezañ, « ne fiñvin ket ! »... hag e kouezas war an douar en ur skrijal gant ar boan, aet an tenn e toull e r.r., gant resped deoc'h.

Amañ emañ an ofisourien deuet darn eus ar maner ha darn eus an ti-soul, breudeur ha mignoned holl aneze, holl o vevañ e-pad keit amzer « hep ti nag aoz, na gwele da gousket en noz ».

Amañ emañ kanaouennou ar varzed, e galleg hag e brezhoneg, gwerzioù ar bobl ha barzhonegoù ar re zesket.

Amañ emañ — an tommañ d'ar galon, — skolidi Skolaj Sant Erwan a Gêr Gwened, en em silet eus ar skolaj d'ar merc'her da noz goude ar skol, paotred taer en emgann, bugale dener pa welent o mignoned o kouezañ marv... Ha pa veze gonezet an trec'h, e-keit ha ma tanse ar re all, e sebellent ar re varv, e stankent ar gwad hag e lienent ar gouliou war gorfou ar Re-C'hlas o deveze tizet.

Abalamour d'ar re-se dreist-holl ez on eürus e trec'has Sol de Grisolles hag e Chouanted, rak evelse e c'hellas ar skolidi distreiñ e kreiz an enor da Gêr Gwened ha d'o skolaj. Abalamour d'ar re-se — c'hoarzet neh a garo — n'em eus biskoazh gwelet un den yaouank a Vro Wened hep santout evitañ em c'halon doujañs ha mignontezh, hag hep soñjal e oa pep Gwenedour un den a ouenn vat.

P. BOURDELLES.

AVANT-PROPOS

Barbey d'Aurevilly pouvait écrire en 1858 : « L'histoire manque aux chouans. Elle leur manque comme la gloire et comme la justice... » (1)

Aujourd'hui, nous n'en sommes plus exactement à ce point. Depuis un siècle, bien des travaux ont paru sur les différentes régions de l'Ouest pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire, plus particulièrement, semble-t-il, sur le Morbihan ou Bro-Erec (telle était l'appellation de la région comprise entre Quimperlé et Langon) le Saint des Saints et parfois le bras directeur de la Chouannerie, comme autrefois les Vénètes avaient guidé la Confédération Armoricaine dans sa lutte contre César.

La plupart des ouvrages sur l'insurrection du Bro-Erec tournent à peu près constamment autour de deux noms prestigieux : Georges Cadoudal et Pierre Guillemot, deux rudes partisans comparables aux chefs de clans écossais Wallace et Robert Bruce. Pourtant, un autre personnage joua en même temps qu'eux un rôle d'envergure, c'est Louis de Sol de Grisolles. Longtemps, il guerroya aux côtés de Georges en attendant de lui succéder et de commander à son tour l'Armée de Bretagne pendant les Cent-Jours.

Il nous a semblé que le moment était venu d'exhumer la mémoire de ce général breton qui marqua intensément les chouans du Bro-Erec. Lui-même, dans une lettre adressée au Comte d'Artois, le 4 avril 1814, exprimait déjà le désir qu'un historien exposât le rôle joué par sa division et sa légion pendant les guerres de l'Ouest et les services rendus par elles dans ces

(1) Œuvres de J. BARBEY D'AUREVILLY, *L'ensorcelés*, (Paris 1851), éd. 1873, préface p. 2.

circonstances. De tout cela, d'ailleurs, Louis de Sol n'entendait pas tirer quelque vanité mais seulement faire connaître ce qu'il jugeait être la vérité.

En outre, le cas de ce chef breton est particulièrement intéressant. Il participa, en effet, à partir de mars 1795, à toutes les prises d'armes de la Chouannerie, non seulement durant la Révolution et le Consulat, mais aussi pendant les Cent-Jours et put alors assister au triomphe de la cause pour laquelle il avait si longtemps combattu.

La plus grande partie des sources manuscrites concernant les activités chouannes de Louis de Sol se trouvent aux Archives départementales du Morbihan. Elles sont disséminées dans les registres de délibérations et de correspondance de l'administration centrale du département, ceux des districts de Rochefort-en-Terre et de La Roche-Bernard et surtout dans les nombreuses liasses de la police générale du Morbihan entre 1795 et 1801.

Pour cette même période, nous avons également trouvé à glaner aux Archives Historiques de la Guerre dans les cartons des armées des côtes de Brest et de l'Océan, ceux des armées d'Angleterre et de l'Ouest.

Ces archives ont été complétées par une série de Mémoires, Correspondances et Documents de valeurs fort diverses :

En ce qui concerne le débarquement de Quiberon, nous avons ainsi utilisé les Mémoires d'officiers républicains tels que Grouchy, Rouget de l'Isle, et d'officiers royalistes comme le général d'Andigné débarqué en même temps que de Sol en mars 1795, Rado du Matz qui rejoignit les émigrés de Quiberon avec ses paysans des environs de Béganne, Villeneuve La Roche-Barnaud qui écrivit sur l'« Armée Rouge » côtoyant le Bro-Erec oriental, Louis de Rieux tué en face du Champ des Martyrs.

La défaite de Quiberon n'entama guère la chouannerie morbihannaise, c'est pourquoi les combats continuèrent pendant tout l'hiver 95 et le printemps 96. Sur cette campagne existe un document d'importance : les trois registres in-folio renfermant la correspondance de Quantin, général républicain commandant le Morbihan, et dont l'activité débordante appuyée par des troupes de plus en plus nombreuses amena les chouans à poser les armes. Sur la même époque nous avons également utilisé la correspondance du Commodore anglais Warren avec son officier Saumarez en relation étroite avec les chouans du littoral morbihannais, celle de Hoche, les Mémoires des officiers insurgés du Bot, Rohu, Guillemot, ceux de la marquise de La Rochejaquelein si souvent réédités, de l'abbé Orain « le saint prêtre de Pégreac » qui rencontra de Sol après la tragique affaire du Drenneuc.

La prise d'armes de 1799 et le voyage de Louis de Sol à Paris pour traiter avec le Premier Consul furent des plus mouvementés. Concernant cette période nous avons principalement exploité les Mémoires du général Tercier

et de Hyde de Neuville, la Correspondance de Napoléon, les « Réflexions » de Le Gallic de Kerizouët, adversaire déclaré des chouans.

De Sol tint une place de choix dans la « Conjuración » de Cadoudal. Pour essayer de projeter quelque lumière sur le rôle important joué par lui dans cette affaire, il convenait de prospector les registres d'écron de la Préfecture de Police, le compte rendu sténographique et très documenté du Procès de Georges publié en six volumes in-8°, le Recueil des interrogatoires de Moreau, les souvenirs particulièrement intéressants de ceux qui approchèrent de Sol pendant sa captivité, c'est-à-dire Savary, Réal, Desmarest, le chancelier Pasquier. Un heureux hasard nous a permis de découvrir aux Archives Nationales une série de lettres adressées par de Sol, durant ses prisons, au duc de Rovigo. Enfin, les bulletins quotidiens envoyés par Fouché à l'Empereur nous ont fait connaître des détails intéressants sur le comportement de Louis de Sol dans ses cachots.

La chouannerie de 1815, pendant laquelle de Sol commanda en chef l'armée de Bretagne, fut sans doute la plus spectaculaire de ses campagnes. Plusieurs dossiers des Archives de la Guerre éclairent ses activités pendant cette époque difficile. L'un d'eux contient les lettres et états de services qu'il adressa au Ministre de la Guerre pour l'obtention du grade de lieutenant-général ; d'autres renferment les rapports des généraux des armées bonapartistes de l'Ouest à Davout, Ministre de la Guerre, ceux des préfets à Carnot, Ministre de l'Intérieur, ceux de la police, à Fouché, etc...

Pour compléter notre documentation sur la chouannerie bretonne des Cent-Jours nous avons largement puisé dans les Mémoires laissés par François Rio, lieutenant des écoliers de Vannes. L'abbé Bainvel, capitaine des écoliers publia lui aussi ses Souvenirs manifestement inspirés du précédent. Ces deux mémorialistes ont tendance à faire de l'insurrection des écoliers le centre par trop exclusif des opérations de l'armée de Bretagne tandis que leur mentalité assez différente ne manque pas de s'affronter sur les mêmes faits. Le général La Boessière, chef d'état-major de de Sol, a laissé également différents ouvrages sur la chouannerie bretonne des Cent-Jours qu'il a étudiée à la lumière de ses connaissances stratégiques ; sa mentalité y rejoint plutôt celle de Bainvel. Ses *Considérations militaires et politiques sur les guerres de l'Ouest* offrent toujours un grand intérêt.

Enfin, la correspondance du général de Sol avec Marie Le Loutré, sorte d'amazone de la chouannerie, et les recherches effectuées par Sulian Collin pour la revue *An Oaled* nous ont rendu de grands services pour l'appendice qui concerne la retraite et les dernières années du chef chouan.

Nous tenons ici à remercier d'une façon spéciale M. Fréville, député-maire de Rennes, qui, malgré sa tâche écrasante, a bien voulu nous guider

au long de notre travail ; M. Thomas-Lacroix, directeur des services d'archives du Morbihan, toujours aimable et attentif, ainsi que son personnel, à faciliter nos recherches ; M. Paul de Freslon, de La Rouardais en Bains ; la famille Jausions, de Kerfaz en Limerzel ; M. et Mme Le Mintier, de Trégouët en Béganne ; M. du Dresnay, du Drenneuc en Fégréac ; M. le commandant Mainguy, toujours disponible lorsque nous avons fait appel à sa science et à son expérience ; Mme Perrier d'Arc, MM. Weisse et Audouy, le Père Marseille, du Collège Saint-François de Vannes ; le Père Chotard, du Collège Saint-Sauveur de Redon, et tous ceux qui ont bien voulu nous aider.

Nous tenons aussi à exprimer ici notre reconnaissance à tous nos anciens maîtres, particulièrement à M. le chanoine Niol, notre premier professeur d'Histoire, et à M. l'abbé Josset, notre premier maître de Latin.

Enfin, c'est un devoir de piété filiale bien doux pour nous à remplir que d'évoquer ici la part prise dans cet ouvrage par Bleiguen qui en inspira le sujet et guida lui-même bien souvent nos recherches.

RÉPERTOIRE DES SOURCES MANUSCRITES

A — ARCHIVES PUBLIQUES

I. — Archives nationales

ARCHIVES DE LA MARINE :

- C¹ 183 Mouvements des officiers : enseignes de vaisseau et lieutenants de frégate. 1763-1786.
- 185 Mouvements des officiers : gardes de la Marine. 1763-1786.
- 188 Lieutenants de vaisseau (liste générale). 1787-1793.
- 190 Officiers de Marine : Table alphabétique pour tous les registres commencés le 1^{er} janvier 1787.
- C¹ 309 Personnel. Dossiers individuels.

SECRETARIERIE D'ÉTAT IMPÉRIALE (Série A F IV) :

- 1935 Rapports des départements au ministre de l'Intérieur Carnot, Mars-septembre 1815.
- 3704 Bulletins de police an XII.

POLICE GÉNÉRALE (Série F 7) :

- 3785 Bulletins de police 1815.
- 3786 *Ibid.*
- 6231 Dossier Burban.

- 6299 5 Correspondance de Louis de Sol avec le duc de Rovigo, et autres, de 1809 à 1814.
 6372 Dossier Quérel.
 6396 Dossier Caron.
 6400 Dossier Lamotte.
 6435 Dossier abbé de Keravenan.

II. — Archives Historiques de la Guerre

Dossier de Sol n° 1002.

- B¹ 17 Armées des Côtes de Brest 1794.
 B¹ 61 Armée d'Angleterre du 1^{er} au 20 nov. 1799.
 62 *Ibid.* 21 nov. au 10 déc. 1799.
 63 *Ibid.* 11 déc. au 31 déc. 1799.
 64 Armée d'Angleterre devenue Armée de l'Ouest
 2^e du nom. Janvier 1800.
 65 *Ibid.* Février-avril 1800.
 66 *Ibid.* 1^{er} mai-16 juillet 1800.
 87 Registre de correspondance du Général Debelle.
 C¹ 7 Armée Impériale de la Loire dite de la Vendée créée par décret du
 22 mai 1815 — 12^e, 13^e et 22^e division militaire — Nantes — Rennes
 — Tours.
 8 Armée de la Loire créée par arrêté de la commission de Gouverne-
 ment du 5 juillet 1815.
 C⁴ 5 Correspondance générale des Cent-Jours.
 7 *Ibid.*
 4^e Registre du 65^e Régiment d'Infanterie.

III. — Archives de la Préfecture de Police

A B et A B	Registres d'écrrou de la prison du Temple (1803-1804).
334	335

IV. — Archives départementale du Morbihan

- B — 3667. 3668. 3669 Cahiers de doléances : Allaire, Les Fougerets, Glé-
 nac, Saint-Vincent-sur-Oust, Saint-Just.

- C — Subdélégations de Redon et de Vannes. Dossiers de l'impôt du ving-
 tième (1750-1756) à Rieux, Saint-Vincent, Peillac, Molac, Ques-
 tembert, Limerzel et Péaule.
 E — 2451 — Etat nominatif des morts et blessés au service du Roi dans
 la légion de M. Cadoudal (1815).
 L — 132-133 Arrêtés et proclamations des Représentants du Peuple en
 mission, ans 2 et 3.
 L — 79 (Registre in folio) Délibérations et arrêtés du Directoire du Mor-
 bihan concernant les subsistances. 24 oct. au 16 nov. 95.
 80 (Registre in folio) Délibérations et arrêtés de la Commission
 administrative du Morbihan, 30 oct. 1793 au 21 sept. 1794.
 81 (Registre in folio) Délibérations et arrêtés de la Commission
 administrative puis Administration Centrale du Morbihan, 22
 sept. 94 au 21 sept. 96.
 82 (Registre in folio) Délibérations et arrêtés de l'Administration
 Centrale du 24 sept. 1796 au 12 mai 1799.
 83 (Registre in folio) Délibérations et arrêtés de l'Administration
 Centrale du 14 mai 1799 au 5 avril 1800.
 137 (Registre) Correspondance générale de l'Administration Centra-
 le du Morbihan avec municipalités et autres, 1^{er} octobre 1793
 au 28 novembre 1795.
 138 (Registre) Correspondance générale de l'Administration Centra-
 le du Morbihan, 28 nov. 1795 au 13 janvier 1797.
 139 (Registre) Correspondance générale de l'Administration Centra-
 le du Morbihan, 14 janvier 1797 au 30 août 1797.
 L — 140 (Registre) Correspondance générale de l'Administration Centrale
 du Morbihan, 30 août 1797 au 5 octobre 1798.
 L — 141 (Registre) Correspondance générale de l'Administration Centrale
 du Morbihan, 5 octobre 1798 au 23 avril 1799.
 L — 143 (Registre) Correspondance générale de l'Administration Centrale
 du Morbihan, 24 avril 1799 au 5 avril 1800.
 L — 144 (Registre) Correspondance générale (mesures de sûreté générale
 30 avril 1795 au 15 oct. 1796.
 145 (Registre) *Ibid.* 21 juin 97 au 12 oct. 97.
 146 (Registre) *Ibid.* 29 sept. 97 au 25 fév. 98.
 147 (Registre) *Ibid.* 25 nov. 99 au 4 avril 1800.
 148 (Registre) *Ibid.* 26 fév. 09 au 11 avril 1800.
 L — 270-271-272-273 (Liasses) Police générale et administrative 1793
 L — 283-284-285 (Liasses) *Ibid.* 1795

286	<i>Police générale et administrative</i>	de Nivôse à Germinal an V	1796
287	<i>Ibid.</i>	de Floréal à Thermidor An V	1796
288	<i>Ibid.</i>	de Fructidor an IV à Nivôse an V	1796
289	<i>Ibid.</i>	Surveillance des lettres	1796
292	<i>Ibid.</i>	Districts Ploërmel- La Roche-Bernard	1796
294	<i>Ibid.</i>	Districts Rochefort- Vannes	1796
295	<i>Ibid.</i>	Correspondance	1797
296	<i>Ibid.</i>	de Nivôse- Ventose an V	1797
297	<i>Ibid.</i>	de Germinal- Prairial an V	1797
298	<i>Ibid.</i>	de Messidor- Fructidor an V	1797
L — 299	<i>Police générale et administrative</i>	de Vendémiaire an V à Nivôse an VI	1797
301	<i>Ibid.</i>	Anciens districts Josselin-Ploërmel	1797
303	<i>Ibid.</i>	Anciens districts Rochefort, La Roche-Bernard. Cantons d'Allaire, Carentoir, La Gacilly, Peillac, Pleuca- deuc, Questembert, Rochefort, La Roche-Bernard, Muzil- lac, Péaule, Rieux.	1797
304	<i>Police générale et administrative.</i>	Circulaires	1798
305	<i>Ibid.</i>	Répression des assassinats	1798
306	<i>Ibid.</i>	Listes d'émigrés et chouans	1798
307	<i>Ibid.</i>	Correspondances	1798
308	<i>Ibid.</i>	Rapports de Gendarmeries	1798
309	<i>Ibid.</i>	de Nivôse à Germinal an VI	1798
310	<i>Ibid.</i>	de Floréal à Fructidor an VI	1798
311	<i>Ibid.</i>	de Vendémiaire à Nivôse an VII	1798

312	<i>Police générale et administrative</i>	des Cantons d'Allaire, Carentoir	1798
313	<i>Ibid.</i>	La Gacilly des Cantons de La Roche-Bernard, Muzillac	1798
314	<i>Ibid.</i>	des Cantons de Péaule, Peillac, Questembert, Rieux, Rochefort.	1799
315	<i>Ibid.</i>	Affaires militaires	1799
316	<i>Ibid.</i>	Affaires militaires	1799
317	<i>Ibid.</i>	Marine-Gendarmerie	1799
318	<i>Ibid.</i>	Nivôse-Ventose an VII	1799
319	<i>Ibid.</i>	Germinal-Prairial an VII	1799
320	<i>Ibid.</i>	Messidor an VII	1799
L — 321	<i>Police générale et administrative</i>	de Thermidor à jours complémentaires an VII	1799
322	<i>Ibid.</i>	Vendémiaire- Ventose an VIII	1799
323	<i>Ibid.</i>	Cantons de Carentoir, Elven	1799
324	<i>Ibid.</i>	Cantons de Guer, La Gacilly	1799
325	<i>Ibid.</i>	Langonnet, Lorient	1799
326	<i>Ibid.</i>	Loyat, Ploërmel	1799
327	<i>Ibid.</i>	Plumelec, Réguieny	1799
328	<i>Ibid.</i>	Rieux, Rochefort	1799
329	<i>Ibid.</i>	Diverses communes	1799
330	<i>Ibid.</i>	Diverses communes	1799
L — 796	Places de Guerre et états de siège (1791-1800)		
	<i>District de Ploërmel</i>		1795
L — 1233	<i>Police générale et administrative</i>		1795
1234	<i>Ibid.</i>		1796-1800
	<i>District de la Roche-Bernard</i>		
L — 1325	Correspondance du procureur-syndic, 17 fév. 1795 au 8 janv. 1796.		
	<i>District de Rochefort</i>		
I — 1351	Délibérations et arrêtés (1795-1796).		
I — 1373	Correspondance du district (mesures de sûreté) 14 mai 1795 - 27 août 1795.		

- 1391 Administration générale (1793-1797).
1396 Police générale et administrative (1795-1799).

District de Vannes

- L — 1459 Police générale et administrative (1795-1800).
Série Lz — Tribunaux.

Tribunal du district de Rochefort

- | | |
|-------------------------------|------------|
| Lz 243 Procédures criminelles | 1791 |
| 244 <i>Ibid.</i> | 1791-92 |
| 245 <i>Ibid.</i> | 1792-93 |
| 246 <i>Ibid.</i> | 1793 an IV |

Tribunal du district de Vannes

- 274 1 et 2 Procédures criminelles
Affaires du Bondon et de Liziec 1791

Série M — Police générale

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| M 616 Haute police et simple police | 1815 1 ^{er} semestre |
| 617 <i>Ibid.</i> | 1815 2 ^e semestre |

Série T — Instruction publique

- 130 Ville de Vannes, Bourses fondées en faveur des élèves qui ont porté les armes pendant les Cent jours.

Série J — Dossiers Grosjean

- J 522 Cahier N° 23. Le commandement du Général Canclaux. 1791-1792.
524 Cahiers N° 5 et 6. Troubles de mars 1793.
Cahier N° 7. Après l'émeute.
526 Cahier N° 3. Notes sur le Général Canclaux.
Insurrection de mars 93 à La Roche-Bernard.
Défense des Côtes du Morbihan.
543 Occupation des Rochefort-en-Terre par les Chouans.
Reprise par l'Armée. Mars 93.
544 Occupation de la Roche-Bernard par les Chouans.
Reprise par l'Armée. Avril 93.
J 527 Cahier N° 1 — Mission des Représentants du Peuple.
N° 2 — Vers le fédéralisme. Séjour de l'armée des Côtes de Brest dans le Morbihan (29 mai - 13 juin 1793)
— Canclaux général en chef, Vergnes chef d'Etat-Major.
N° 3 — Montméjan, chef des insurgés de Rochefort-en-Terre.

- 528 Cahier N° 1 — Régime de la Terreur.
N° 2 — Situation dans le Morbihan du 10 au 15 août 1793.
N° 3 — Dossier de notes octobre-décembre 1793.
529 Le Morbihan, novembre 1793 à février 1794
530 Quiberon.
531 Pacification de l'an IV. Après Quiberon.
1^{re} partie — Etat de siège 1796.
532 (suite)
533 2^e partie — Chouannerie 1795-1796.
534 (suite)
535 3^e partie — Le désarmement 1796 — Levée de l'état de siège, 30 juillet au 21 décembre 1796.
536 3^e partie — Le désarmement 1796 — Après la pacification 1796-1798.
538 Répression de la Chouannerie en l'an VI (1797-1798).
542 Dossier de Sol de Grisolles.
556 Dossiers d'Amphernet, de Boulainvilliers, Cadoudal, Colas du Resto, Frotté, Guillemot dit « Le Roi de Bignan », Hyde de Neuville, la Bourdonnaye de Coëtcandec, de Silz.
557 (Suite) Cormatin, de Lantivy, La Rouerie, Le Deist de Botidoux, Picot de Limoëlan, Puisaye, Vauban.
559 Fiches de chouans établis d'après une liste existant aux Archives du Morbihan L. 256 vers l'an VII de A à B.
560 Id. de B à K.
561 Id. de L à Y.

V. — Archives départementales de la Loire-Atlantique.

- L 272 1793 — Dénonciations.
306 Canton de Guérande an IV - an VIII.
Surveillance de la Chouannerie.
334 Canton de Savenay an IV - an VIII. Prise de Pontchâteau.
1257 Canton de Guérande an IV - an V.

VI. — Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

- C 1653 Récoltes de 1776.

VII. — Archives de la Bibliothèque municipale de Vannes

Correspondance du général Quantin commandant le Morbihan en 1796 :
 1^{er} Registre, du 28 pluviôse au 12 floréal an IV.
 2^e Registre, du 12 floréal au 29 prairial an IV.
 3^e Registre, du 29 prairial au 5 thermidor an IV.

VIII. — Archives de la Bibliothèque municipale de Nantes

Mémoires de Jean Rohu, chef chouan, sur les guerres civiles de l'Ouest.

B — ARCHIVES PRIVÉES

Archives du château de Kerfaz en Limerzel :

Copies de pièces concernant famille Grignon.

Archives du marquis Loisel de Saulnays, Rennes,

et de la famille Edmond Marquer, Questembert :

- sur Joseph Loisel de Saulnays, secrétaire général de l'Association Bretonne du marquis de la Rouerie ;
- sur Julien Guégan, recteur de Pontivy, député à la Constituante, et évêque élu du Morbihan (poste refusé par lui après avoir consulté Pie VI) ;
- sur le chef chouan Gambert, de Kercoint en Elven ;
- manuscrit de la tragédie « Buhé santès Renne » en vers bretons.

Archives du comte de La Haye Saint-Hilaire, château Saint-Hilaire-des-Landes (I.-et-V.) :

Correspondance de Edouard de La Haye Saint-Hilaire, adjudant général dans l'armée catholique et royale de Bretagne (1775-1807).
 Lettres adressées de 1804 à 1807.

Salon de Mme Lalouette, Lorient :

Pièce d'argenterie offerte par de Sol à Guignard, portant une fleur de lys gravée avec la date 1815 et l'inscription : « l'honneur et la fidélité nous ont réunis sous les lys ».

Archives du château de Trégouet en Béganne (M. Le Mintier) :

- Petits mémoires de Rado du Matz.
- Papiers concernant le jugement de Mme de Sécillon, tante de de Sol exécutée à Lorient.

Archives de M. de Keravenan :

Livre de Raison de la Famille Grayo de Keravenan.

Archives de l'école des Frères de Saint-Jean-Baptiste à Auray :

Historique de l'école des Frères d'Auray (manuscrit).

Archives du presbytère de Baud :

Mémoires de Le Louer sur la Chouannerie morbihannaise.

RÉPERTOIRE DES SOURCES IMPRIMÉES

I. — MÉMOIRES

- ANDIGNÉ, *Mémoires du général d'Andigné publiés avec introduction et notes par Ed. Biré*. Paris 1900-1901, 2 vol. in-8°.
- AUTICHAMP, (le lieutenant général comte Charles d'). *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1815 dans la Vendée par le lieutenant général comte Charles d'Autichamp, commandant de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant la 22^e division militaire*. Paris 1817, in-8°.
- BARANTE, *Souvenirs du baron de Barante (1782-1866), publiés par son petit-fils Claude Barante*. Paris, 1890-1899. 7 vol. in-8°.
- BEAUCHAMP, (Alphonse de), *Mémoires secrets et inédits pour servir à l'histoire contemporaine... recueillis et mis en ordre par M. A. de Beauchamp*. Paris, 1825. 2 vol. in-8°.
- BEJARRY, (Amédée de), *Souvenirs vendéens*. Nantes, 1884, in-8°.
- BELLOT DE KERGORRE, *Journal d'un officier breton en garnison dans le Morbihan en 1816* (le commissaire de guerre Alexandre Bellot de Kergorre) présenté par le comte René de Laigue dans *Revue Morbihannaise*, tome IV, 1894, pp. 316-331.
- BERNARD DE LA FRÉGEOLÈRE, *Emigration et Chouannerie, Mémoires du Général Bernard de la Frégeolère, complétés par son arrière petit-fils* (le vicomte Reynold de Bernard de la Frégeolère). *Gardes du Corps, Armée des Princes, campagne de 1793 ; Retraite de Hollande ; Quiberon ; Armées catholiques et royales de l'Ouest, 1796, 1799, 1813, Cent-Jours, 1832*. Paris, 1881, grand in-8°.

- BILLARD DE VEAUX, (Robert-Julien dit Alexandre). *Mémoires de Billard de Veaux (Alexandre) ancien chef-vendéen, ou biographie des personnes marquantes de la Chouannerie et de la Vendée, pour servir à l'histoire de France et détourner les habitants de l'Ouest de toute tentative d'insurrection*. Paris, 1832, 3 vol. in-8°.
- BOT DE VILLENEUVE (du), *Mémoires cités en partie par Georges de Cadoudal dans son ouvrage Georges Cadoudal et la Chouannerie*, Chapitre XI.
- CANUEL (le Baron), lieutenant général, *Mémoires sur la Guerre de la Vendée en 1815 accompagnés de la carte du théâtre de cette guerre et du portrait du Marquis de la Rochejaquelein*. Paris, 1817, in-8°.
- CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe, Edition abrégée avec étude et notes par L.A. Molien, prêtre de l'Oratoire*. Lyon-Paris, 1898, grand in-4°.
- COLLIN DE LA CONTRIE (Louis-Charles-René), *Journal de son voyage et de son séjour à Londres aux mois d'Avril, Mai, Juin et Juillet 1796*.
Ce journal a été publié par le Comte Gérard de Contades sous le titre : « *Un chouan à Londres (1796)* Louis-Charles-René Collin de la Contrie ; dans *La Revue de la Révolution*, tome III, 1884 (Documents) pp. 183, 188, et tome IV, 1884, pp. 5, 11, 46, 54.
- CONTADES (de), *Coblentz et Quiberon, souvenirs du comte de Contades pair de France, publiés par le Cte Gérard de Contades*. Paris, 1885, in-12.
- DESMAREST, *Quinze années de Haute-police sous le Consulat et l'Empire. Edition annotée par Léonce Grasilier et précédée d'une étude sur Desmarest et la haute-police par Albert Savine*. Paris, 1900, in-18.
- GROUCHY (Marquis de), *Mémoires du maréchal de Grouchy, publiés par le Marquis de Grouchy*. Paris, 1873-1874, 5 vol. in-8°.
- GUILHERMY, *Papiers d'un émigré (1789-1829). Lettres et notes extraites du portefeuille du baron de Guilhermy, député aux Etats Généraux, Conseiller du Comte de Provence, attaché à la légation du Roi à Londres, mises en ordre par le Colonel de Guilhermy*. Paris, 1886, 1 vol. in-8°.
- GUILLEMOT (Julien), *Lettre à mes neveux sur la Chouannerie*. Nantes, 1859, 1 vol. in-8°.
- HYDE DE NEUVILLE, *Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville*. Paris, 1888-1892, 3 vol. in-8°.
- LA BOESSIÈRE (Marquis de), *Considérations militaires et politiques sur les guerres de l'Ouest pendant la Révolution française*. Paris, 1827, in-8°.

- *Discours prononcé par le Marquis de La Boëssière, député du Morbihan, sur les secours à accorder aux militaires de l'armée de l'Ouest (séance du 16 juillet 1824)*. Paris, s. d. (1824) in-8°.
- *Observations sur le livre intitulé : « la Petite Chouannerie ou Histoire d'un Collège breton »*. Ploërmel, avril 1843, in-8°.
- *Précis de la campagne faite en 1815 par l'armée royale de Bretagne sous les ordres du général comte de Sol de Grisolles*. S.I.n.d. (Vannes, 1875), in-8°.
- Cette pièce parue sans nom d'auteur a été intégralement réimprimée dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, 1869, T. I., pp. 169-183.
- LAMARQUE (Général), *Mémoires et souvenirs du général Maximilien Lamarque publiés par sa famille*. Paris, 1835-1836, 3 vol. in-8°.
- *Réponse au lieutenant-général Canuel par le lieutenant général Lamarque*.
- *Lettre à M. le lieutenant général Canuel par M. Frédéric Duchastel, en réponse à un paragraphe inséré à la page 260 des « Mémoires sur la Guerre de Vendée en 1815 »*. Paris, 1818, in-8°.
- LA ROCHEJAQUELEIN (Mme de), *Mémoires de Madame la Marquise de La Rochejaquelein*. Bordeaux, 1814, 6^e éd. refondue Paris, 1848, in-8°.
- LE GALLIC DE KERIZOUET, *Réflexions sur une campagne par terre contre les insurgés vulgairement dit « Chouans »*. Trouvés parmi les papiers de famille de M. le député Paul Guieyesse. L'auteur, Le Gallic, était son grand-oncle. Ils ont été utilisés par Chassin dans « *Les Pacifications de l'Ouest* », t. III, pp. 468 et sqq.
- L'ISLE DU DRENEUC (Vte P. de), *Chouannerie 1815. Relation d'un officier de l'armée royale d'entre Loire et Vilaine dans Revue de Bretagne et Vendée*, 1885, pp. 133-139, 221-240. — Tirage à part, Nantes 1885 sous couverture portant : *Bretagne — campagne royaliste de 1815 — Relation de P. de Liste du Dreneuc, ancien officier de l'armée royaliste et de la garde royale*.
- LE LOUER, *Mémoires sur la Chouannerie morbihannaise*. Manuscrit au presbytère de Baud, copie aux Archives de Vannes.
- MARCO DE SAINT-HILAIRE, *Souvenirs intimes du temps de l'empire*, Paris, 1860, t. III, in-8°.
- NETTEMENT (Alfred), *Quiberon, Souvenirs du Morbihan*. Paris-Nantes, 1869.
- ORAIN, *Mémoires de M. Orain publiés par M. l'abbé Cahour*. Nantes, 1856.
- PASQUIER (Chancelier), *Histoire de mon temps, mémoires publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, de l'Académie*. Paris, 1894, 6 volumes in-8°.

- POIRIER DE BEAUVAIS, *Mémoires inédits, publiés par la Comtesse de la Bouëze*. Paris, 1893, in-8°.
- POLIGNAC (Cte Charles de), *Prise du fort La Latte, sur la côte de Bretagne, dans les Cent-Jours, par M. Heurtel, capitaine. Rapport au Ministre par le général Comte Charles de Polignac (15 août)*. Paris, 1829, in-4°.
- PONTBRIAND (DU BREIL DE), *Mémoires du colonel de Pontbriand sur les guerres de la Chouannerie*. Paris, 1897, in-8°.
- PUISAYE (Joseph Cte de), *Mémoires*.
Tomes I, II et III imprimés à Londres, 1803 et 1804 ;
Tomes IV et V, à Paris, 1824 et 1825 ;
Tome VI à Londres, 1807-1808.
- RADO DU MATZ, *Petits mémoires (sur son passage à Quiberon)*, (manuscrit château de Trégoët en Béganne).
- RÉAL, *Indiscrétions (1798-1830). Souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'empire, mis en ordre par Musnier-Desclozeaux (ce sont les souvenirs de Réal)*. Paris, 1839, in-12.
- ROHU, *Mémoires sur les guerres civiles de l'Ouest* (manuscrit Bibliothèque de Nantes).
- ROPARTZ (Sigismond), *Le registre de Concoret, mémoires d'un prêtre réfractaire pendant la Terreur, publiés pour la première fois sur le manuscrit de l'abbé Guillotin, avec une préface et des notes*. St-Brieuc, 1853, in-8°.
- ROUGET DE L'ISLE, *Historique et souvenirs de Quiberon*. Paris s. d. in-8°.
- ROVIGO (Savary, duc de), *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'empereur Napoléon*. Paris, 1828, 8 vol. in-8°.
- SAULNIER DE MONDEVY, *Souvenirs de Quiberon, Mémoire inédit du Contre-Amiral de Saulnier de Mondevy, publiés par Jh. Boulaud, Aîné*, 1926, in-8°.
- SIMON (Jules), *Premières années*. Paris, 1901, in-12.
- TERCIER (Général), *Mémoires politiques et militaires (1770-1816) : Campagne d'Amérique, Guerre d'émigration, Quiberon, La Chouannerie, Conspiration de Cadoudal, publiés avec préface, notes et pièces justificatives par G. de la Chanonie*. Paris, 1891, 1 vol. in-8°.
- VAUBAN (Comte de), *Mémoires pour servir à l'histoire de la Guerre de la Vendée*. Paris, 1806, 5^e éd. 1941, in-8°.
- VIDOCQ, *Mémoires de Vidocq, chef de la police de sûreté jusqu'en 1827*. Paris s. d., 2 volumes in-12.

- VILLENEUVE, LA ROCHE-BARNAUD (de), *Mémoires sur l'expédition de Quiberon précédés d'une notice sur l'émigration de 1791 et sur les trois campagnes de 1792-1793-1794 avec carte et plan*. Paris, 1819, 2 vol. in-8° — Autre édition, Paris, 1824, in-8°.
- VITROLLES, *Mémoires et relations politiques du baron de Vitrolles, publiés selon le vœu de l'auteur par Eugène Forgues. 1814-1830*. 3 vol. in-8°, Paris, 1883-1884.

II. — DOCUMENTS

- Archives Parlementaires de 1787 à 1860.
Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises, tomes VIII, XXIII, LIX.
- BOISLISLE (de), *Généalogie de la maison de Talhoët*. Paris, 1869, in-4°.
- CALAN (de), *Documents inédits sur les Royalistes bretons de 1789 à 1799 dans Mémoires de la Sté d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, t. V, 2^e partie, pp. 169 à 223.
— *Nouveaux Documents inédits sur quelques officiers chouans et vendéens dans Association bretonne*, tome 42, Congrès de Fougères 1931, pp. 1 à 33.
- CLAUSEL DE COUSSERGUES, *Projet de la Proposition d'accusation contre M. le duc Decazes, pair de France, ancien ministre de l'intérieur et de la police générale du Royaume, à soumettre à la Chambre de 1820*. 3^e éd., Paris 1820, in-8°.
- Etat de la Marine, année bissextile 1788*. Paris, in-8°.
- FROTIER DE LA MESSELIÈRE, *Filiations bretonnes (1650-1912)*. Saint-Brieuc, 1912-1924, 5 volumes in-4°.
- GESLIN (de), *Officier de l'armée royaliste de Bretagne, fusillé par les républicains avec son ami Lhermite alors que « rentrés sous l'obéissance par la pacification de Rennes, ils parcouraient le département de la Sarthe pour y porter, sous les auspices des représentants, des paroles de paix »*. (Lettre du général Aubert-Dubayer au Comité du salut public du 1^{er} mai 1795, cf. Savary, op. cit. t. V, p. 51).
- HAUTERIVE (Ernest d'), *La police secrète du Premier Empire. Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur. Publiés d'après les documents originaux inédits déposés aux Archives Nationales*. Paris, 1908-1922, 3 vol. in-8°.

- HETIER Charles, *Relations de la Normandie et de la Bretagne avec les Iles de la Manche, pendant l'émigration. Documents recueillis par le Dr Samuel Helliot-Hoskins de la Société Royale de Londres et de la Société des Antiquaires de Normandie*. Caen, 1885, in-8°.
- HOZIER (Charles d'), *Armorial général de France-Bretagne publié par Chassin du Guerny*, Rennes, 1930, 2 vol. in-8°.
- HYSLOP (Béatrice), *Répertoire critique des cahiers de doléances pour les Etats Généraux de 1789*. Paris, 1933, in-8°.
- LE FALHER (Jules), *Documents inédits sur l'affaire Bédélière-Laisné dans Revue Morbihannaise 1914* (10 frimaire, 2 nivôse an IX, 1-23 décembre 1800, pp. 82-92).
- LE GARREC (Chanoine), *Les vrais martyrs de Quiberon, de Vannes, d'Auray de Port-Louis*, Vannes, 1935, in-8°.
- L'ESTOURBILLON (Régis de), *La Noblesse de Bretagne. Notices historiques et généalogiques*. Vannes 1891-1895, 2 vol. in-4°.
- LE MONITEUR UNIVERSEL.
- LEVERRIEREK (de Kerviler), *Petits mémoires sur la chouannerie de l'an IV dans le Morbihan*. Nantes, 1883, in-8°.
- POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*. Rennes 1890, 3 vol. in-folio.
- Précis des évènements désastreux qui ont affligé le département du Morbihan dans le mois de mars 1793, l'an second de la République française*. Vannes, s. d., in-4°.
- Procès instruit par le Tribunal criminel du département de la Seine contre les nommés Saint-Rejant, Carbon et autres prévenus de conspiration contre la personne du premier consul*. Paris, floréal an IX, 2 vol. in-8°.
- Procès instruit par le Tribunal criminel du département de la Seine séant à Paris, contre Georges Pichegru et autres prévenus de conspiration contre la personne du Premier Consul, recueilli par les Sténographes*. Paris 1804, 6 vol. in-8° avec les 35 portraits des accusés.
- Recueil des interrogatoires subis par le général Moreau et quelques-uns de ses co-accusés, des p.p. de confrontation*. Paris, prairial an XII, 1 vol. in-8°.
- SÉE (Henri) et André LESORT, *Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française publiés par le ministère de*

l'instruction publique — Département d'Ille-et-Vilaine — Cahiers de doléances de la Sénéchaussée de Rennes pour les Etats-Généraux de 1789. Tome II. — Evêchés de Rennes (suite), de Nantes, de Vannes et de Dol. Rennes 1910, pp. 401 à 440.

III. — CORRESPONDANCES

Vie de Lazare Hoche, général des armées de la République française, par Alexandre Rousselin, suivie de sa correspondance publique et privée avec le Gouvernement, les Ministres, les Généraux, etc... dans ses divers commandements des Armées de la Moselle et du Rhin, des côtes de Cherbourg, de Brest, de l'Ouest et de l'Océan... — Seconde édition corrigée et augmentée de trois Planches. Tome II. Paris, an VI de la République, in-8°.

Correspondance du duc d'Enghien et documents sur son enlèvement et sa mort publiés par le comte Boulay de la Meurthe. Paris, 1904-1913, 4 vol. in-8°.

Correspondance de Edouard de La Haye-Saint-Hilaire, adjudant général dans l'Armée catholique et royale de Bretagne (1775-1807). Lettres adressées de 1804 à 1807. Ces lettres font partie des archives du Comte de La Haye Saint-Hilaire au château de ce nom Saint-Hilaire-des-Landes.

Correspondance de Napoléon 1^{er} publiée par ordre de l'empereur Napoléon III. Paris, 1860, t. X, in-folio.

LÉON LECESTRE, *Lettres inédites de Napoléon 1^{er}*. Paris 1897, 2 vol. in-8°.

Correspondance du Général Quantin, commandant le Morbihan en 1796 (Bibliothèque municipale de Vannes) :

- 1^{er} registre du 28 pluviôse au 12 floréal an IV;
- 2^e registre du 12 floréal au 29 prairial an IV;
- 3^e registre du 29 prairial au 5 thermidor an IV;

LOCKROY, *Une mission en Vendée 1793* (Correspondance de Julien). Paris 1893, 1 vol. in-12.

Sullian COLLIN, « *Dans le sillage d'une petite chouanne* » (Correspondance de Marie Le Loutre) dans *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, tome LXVI, 1934, pp. 89-130.

Sullian COLLIN, *Un chouan : le lieutenant général de Sol de Grisolles. Plaintes du vieux chef à une amie*. (Correspondance de de Sol avec Marie Le Loutre 1817-1818-1819) dans *Revue An Oaled* n° 52, 2^e trimestre 1935, pp. 138 à 150.

Correspondance du général de Sol (pendant ses prisons) avec Savary, due de Rovigo. Archives Nationales, F 7 3299-5.

Lettres de sir John B. Warren, commodore et commandant en chef la flotte anglaise ancrée dans la baie de Quiberon, adressées en novembre et décembre 1795 à Sir James Saumarez, capitaine du navire l'Orion Galatea. Dans Cretineau-Joly, éd. Drochon, t. III, pp. 433 à 439.

M. le Comte de CHAMBORD, *Correspondance de 1841 à 1871*. Genève 1871.

REVUES ET JOURNAUX

En langue bretonne.

Al Liamm.
Dibunamb.
Gwalarn.
Hor yezh.

En breton et en français

An Oaled.
Bro-Guened.
Buhez Breiz.
Sked.
Sturier-Bleimor.
Sturier-Yaouankiz.

En français.

Annales de Bretagne.
Annales historiques de la Révolution.
Association bretonne et
Union régionaliste bretonne.
Bulletin de la Société Archéologique de Nantes.
Bulletin de la Société Polymathique de Vannes
Bulletin paroissial de Caden.
Bulletin paroissial de Questembert.
Keneiled Kistreberzh.
Kestenberth.
La Bretagne touristique.
L'ami des campagnes.
L'Archiviste.

Le Correspondant.
 Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne.
 Le Miroir du Monde.
 Morbihan.
 Ogam.
 Paroisse bretonne de Paris.
 Revue de Bretagne.
 Revue de Bretagne et de Vendée.
 Revue de la Révolution.
 Revue des questions historiques.
 Revue historique de l'Ouest.
 Revue illustrée des Provinces de l'Ouest.
 Revue du Souvenir Vendéen.
 Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.

BIBLIOGRAPHIE

- ABEOZEN, *Istor lennegez vrezhoneg an amzer-vreman* (Histoire de la littérature bretonne contemporaine). La Baule, 1957, in-8°.
- ALES (A. d'), *Dictionnaire d'Apologétique de la foi catholique contenant les preuves de la Vérité, de la Religion et les Réponses aux Objections*, 4^e édition entièrement refondue sous la direction de A. d'Alès. Tome II, Paris 1925, in-4°.
- ALLANIC, *Histoire du Collège de Vannes*. Rennes 1902.
- Anonyme. *Un Recteur breton*, M. Noury, Vannes 1923, in-8°.
- AURÉLIEN DE COURSON (père), *Du caractère de la guerre civile en Bretagne durant la période révolutionnaire* dans *Le Correspondant* du 25 septembre 1846.
- AURÉLIEN DE COURSON (fils), *l'Héroïsme breton pendant la période révolutionnaire*. Paris s. d. in-12.
- BACHELIER, *La belle histoire de M. Orain (1756-1829)*. Nantes, 1929, in-8°.
- BARBEY (Frédéric), *La mort de Pichegru*. Paris, 1909, in-12.
- BAUDRY J., *Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution à propos d'une correspondance inédite (1782-1790)*. Paris, s. d., 2 vol. in-8°.
- BAZIN (René), *Pierre de Clorinière, contemporain et juge de la Révolution (1735-1820)*. Paris, 1926, in-16.
- BEAUCHAMP (Alphonse de), *Histoire de la Guerre de la Vendée ou tableau des Guerres civiles de l'Ouest, depuis 1792 jusqu'en 1815, comprenant l'histoire secrète du parti royaliste jusqu'au rétablissement des Bour-*

- bons, 4^e édition revue, corrigée et augmentée avec cartes et portraits. Paris 1806, 3 vol. in-8^e, 4^e édition entièrement refondue. Paris 1820, 4 vol. in-8^e.
- BENAERTS (Louis), *Le régime consulaire en Bretagne — Le Département d'Ille-et-Vilaine durant le Consulat (1799-1804)*. Paris, 1914, in-8^e. Thèse ès-lettres.
- BERTIER DE SAUVIGNY, *Le Comte Ferdinand de Bertier (1782-1864) et l'énigme de la Congrégation*. Paris, 1948, in-8^e. Thèse ès-lettres.
- BESSAND-MASSNET (P.), *La France après la Terreur (1795-1799)*. Paris 1946. *Les deux France (1799-1804)*, Paris 1949, in-12. *La vie de conspirateur (1793-1797)*. Paris, 1956, in-16.
- BITTARD DES PORTES, *Les émigrés à cocarde noire en Angleterre, dans les Provinces belges, en Hollande et à Quiberon*. Paris 1908, in-8^e.
- BLEIGUEN, *Chouans et Bleus au pays de Questembert*. Rennes 1947, in-8^e.
— *Dans la tourmente. Chouans et Bleus. Questembert et Haut-Vannetais*. Rennes, 1950, in-8^e.
— *Au cœur du Haut-Vannetais, Questembert*. Rennes, 1958, in-8^e.
— *Questembert et le Père Mulot*, dans la revue *Kestenberh*, n^o 4, 1949.
- BLEUNIOU BREIZ, *Poésies anciennes et modernes de la Bretagne*. Quimperlé 1888, in-8^e.
- BLIARD (Pierre), *Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest*. Paris, 1906, in-8^e.
- BOCERET (E. de), *Le siège de Guérande en 1793. Extrait du Registre du Conseil du district de Guérande et de la Municipalité réunis au 31 mars 1793...* Guérande, 1890, in-8^e.
- BREBISSEON (Jean de), *Fouché duc d'Otrante*. Paris, 1906, in-4^e.
- BREIL DE PONTBRIAND (du), *Un chouan. Le Général de Boisguy*. Paris, 1904, in-8^e.
Le Comte d'Artois et l'expédition de l'île d'Yeu. Graves erreurs historiques. Paris, 1910, in-10.
- BRIZEUX (œuvres de Auguste), *Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, précédée d'une notice biographique sur l'auteur et suivie de notes par Auguste Dorchain*. Paris, s. d., 4 vol. in-18.
tome I : Marie — Telen Arvor — Furnez Breiz.
tome II : Les Bretons.
tomes III et IV : La Fleur d'or — Histoires poétiques — Poétique nouvelle.

- BUFFET H.-F., *En Bretagne morbihannaise*. Grenoble, Paris, 1947, in-8^e.
- CADIC (François), *Histoire populaire de la Chouannerie dans la Revue La Paroisse bretonne de Paris, de 1909 à 1919*.
Chants de chouans, Paris, 1949, in-12.
Contes bretons sur douze métiers, Paris, 1943, in-12.
- CADOUDAL (Georges de), *Georges Cadoudal et la Chouannerie, par son neveu Georges de Cadoudal, portrait et carte*. Paris, 1887, in-8^e.
- CADOUDAL (Joseph), *Notice sur Georges Cadoudal et le Morbihan pendant la Révolution*. Paris 1829, in-8^e.
- CAHOUR (Abbé), *Vie de M. Orain, prêtre, confesseur de la foi pendant la Révolution et mort curé de Derval, dans le diocèse de Nantes*. Nantes 1861, in-16.
- CARNÉ (de), *Les Etats de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789*. Paris, 1868, 2 vol. in-8^e.
- CASTRIES (duc de), *Le testament de la Monarchie*. Paris, 1958, in-8^e.
La conspiration de Cadoudal. Paris, 1963, in-12.
- CHASSIN (Ch.-L.), *La préparation de la guerre de Vendée*. Paris, 1892, 3 vol. in-8^e.
La Vendée patriote. Paris, 1893-1895, 4 vol. in-8^e.
Les Pacifications de l'Ouest. Paris, 1896, 1899, 3 vol. in-8^e.
Etudes documentaires sur la Vendée et la Chouannerie.
Table générale alphabétique et analytique des trois séries (Préparation de la guerre de Vendée, Vendée patriote, Pacification de l'Ouest) avec cartes du théâtre de la guerre civile. Paris, 1900, 1 vol. in-8^e.
- CHENON, *L'ancien droit dans le Morbihan. III. Le domaine congéable et les successions d'après les asements morbihannais, dans Revue Morbihannaise*, tome IV, 1894, pp. 33-65.
- CLOHARS-CARNOET, *Le chevalier de Tinténiac dans Revue de Bretagne*, t. XLV juillet-août 1911, pp. 5-32; septembre-octobre 1911, pp. 121-146. — t. XLVII, janvier 1912, pp. 5-36 et 117-139.
- CLOSMADÉUC (Dr G. Thomas de), *Quiberon, 1795, Emigrés et Chouans, Commissions militaires, interrogatoires et jugements*. Paris, 1898, 1 vol. in-8^e.
Quiberon, Réplique à M. l'abbé Robert, de l'Oratoire de Rennes. Nantes, 1899, in-8^e.
Débuts de la Chouannerie dans le Morbihan (1793-1794). Le capitaine J. Defay, officier des armées vendéennes, dans Révolution Française, année 1901.

- Episodes de la Révolution. Thomas de Caradeuc, de la Roche-Bernard 1793*, dans *Revue de Bretagne*, t. XXVII, 1902, pp. 39-56.
Les frères Bernard 1793-1794 dans *Revue de Bretagne*, 1902, pp. 176-190.
Chouannerie. Conspiration de 1804. Deux Vannetais (un apothicaire et un chirurgien) sauveurs du premier consul, dans *Bulletin de la Sté Polymathique du Morbihan*, 1902, pp. 260-288.
- COCHIN (Augustin), *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne, 1788-1789*. Paris, 1925, 2 vol. in-8°.
- COLLIN (Sullian), *Un chouan : le lieutenant général de Sol de Grisolles*, dans *Revue An Oaled* n° 51, 1^{er} trimestre 1935, pp. 39-46, et n° 52, 2^e trimestre 1935, pp. 138-150.
La restauration dans les Côtes-du-Nord dans Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LXVIII, 1936, pp. 81 à 144.
- CONDAMINE (Pierre de La), *La Presqu'île Guérandaise*, Paris 1952, in-8°.
- CORBES (H.), *Istor berr ar sonerez breizek* (courte histoire de la musique bretonne), *Revue Gwalarn*, n° 104-105 — Gouere-Eost 1937.
Les Prussiens dans les Côtes-du-Nord dans *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXXIV (1955), pp. 133-149.
- CORBY (Charles) *L'Hydronomie de la Bretagne*, dans *Ogam*, mars 1963, pp. 101-102.
- CORNE (Eugène), *Pontivy et son district pendant la Révolution 1789 - Germinal an V*. Rennes 1937, in-8°. Thèse ès-lettres.
- CRETINEAU-JOLY. *Histoire de la Vendée militaire. Paris 1840-1841*. 6^e éd. *refondue illustrée, augmentée d'un 5^e volume par le R. P. Drochon*. Paris, s.d. (1895-1896), 5 vol. in-8° avec gravures et une carte.
- CROSNIER, *Gabriel Deshayes, curé d'Auray, et fondateur des frères de Saint Gabriel*, Paris 1918, 2 vol. in-8°.
- DANIEL-ROPS, *L'Eglise des Révolutions. En face de nouveaux destins*, Paris 1960, in-16.
- DAUDET (Ernest), *Histoire de l'Emigration. Paris 1886-1890*, 3 vol. in-8°. *La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire (1805-1814)* Paris, 1895, un vol. in-12.
- DENIAU (l'abbé Félix), Curé de Voide (Maine-et-Loire), *Histoire de la Vendée d'après des documents inédits*. Angers 1876-1878, 6 vol. in-8°.
- DENIAU (l'abbé Félix), Curé de Saint-Macaire-en-Mauges (Maine-et-Loire), et neveu du précédent, *Histoire de la Guerre de la Vendée par l'abbé*

- Deniau, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, sous la direction de dom Chamard, prieur de l'abbaye de Saint-Martin-de-Chevetogne (Belgique)*. Angers, s.d., gr., in-8°.
- DIBNADOR (Yves Le Moal), *Pipi Gonto - Marvailhou - Mouladur neve reizet*, E. Kemper, 1925, in-12.
- DONDEL DU FAOUEDIC (Mme N.), *Le dernier des Rieux et Yvonne de Cornouailles. Roman historique*. Vannes, 1901, in-12. (Renferme des citations de lettres du dernier des Rieux).
- DUBREUIL (Léon), *Essai sur l'Administration générale d'un district pendant la Révolution. Le district de Redon (1^{er} juillet 1790 au 18 ventôse an IV*. Rennes, 1904, in-8°.
La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord. Paris, 1909, in-16.
Les Vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne à l'époque de la Révolution (collection des documents inédits relatifs à la vie économique de la Révolution). Rennes, 1915, 2 vol. in-8°.
- Histoire des Insurrections de l'Ouest*. Paris, 1929-1930, 2 vol. in-8°.
- DUCHATTELLIER ou CHATELLIER (Armand-René-Maufrais du), *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne, ouvrage composé sur des documents inédits*. Paris-Nantes 1836 (6 vol. in-8°).
- DUCHEMIN DES CEPEAUX. *Lettres sur l'origine de la chouannerie et sur les Chouans du Bas-Maine, dédiées au Roi*. Paris, 1825-1827, 2 vol. in-8°.
- DUHEM (Gustave), *Les Eglises de France - Morbihan*. Paris, 1932, in-4°.
- DURAND (l'abbé A.), *Ar Feiz hag ar Vro 1789-1814 (La Foi et le pays) - E. Gwened*. Vannes, 1847, in-12.
- DURAND (René), *Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire (1800-1825). Essai d'histoire administrative*. Paris, 1926, 2 vol. in-8° — thèse ès-lettres.
- EVEN (Arzel), *Istor ar Yezhou Keltiek* (Histoire des langues celtiques) dans *Revue Hor Yezh Rummad nevez* n° 5 pevare trim. 1958 (nouvelle série n° 5, quatrième trimestre 1958).
- FERRERO (Guglielmo). *Pouvoir. Les Génies invisibles de la cité*. Paris 1943, in-12.
- FLEUR D'AJONC (Louis Maudet), *Un des lieutenants de Georges Cadoudal, Louis-Gabriel-Marie Barban de Malabry dit Barco. 7 avril 1774-6 mesidor an XII*. Rennes 1939, in-8°.
- FORNERON (Henri). *Histoire générale des Emigrés pendant la Révolution française*. Paris 1884, 2 vol. in-16.

- Tome III. *Histoire générale des émigrés. Les Émigrés et la Société française sous Napoléon avec une introduction par M. Le Trésor de la Rocque*. Paris 1890, in-8°.
- Ce troisième volume n'existe pas dans l'édition in-16. M. Forneron en réunit seulement les matériaux. Après sa mort, Le Trésor de la Rocque remania, compléta les notes et les publia dans un volume in-8°.
- FORTALIS, *Des Cachots de la Terreur aux géôles de l'Empire*. Paris, 1923, in-16.
- FRANCHEVILLE (Jules de), *Le Reliquaire*. Élégie citée dans l'ouvrage de François RIO, *La Petite Chouannerie*, pp. 285, 293.
- G. (F.), *Les écrivains bretons du pays de Vannes*. M. Guilloux dans *Buhez Breiz*, n° 32, août 1923, pp. 636-640, et n° 35, septembre 1923, pp. 673-678.
- GABORY (Emile), *La Révolution et la Vendée*. Paris, 1925-1928, 3 vol. in-12.
- L'Angleterre et la Vendée*. Paris, 1930-1931, 2 vol., in-12.
- Napoléon et la Vendée*. Paris, 1914, 1 vol., in-12.
- Les Bourbons et la Vendée*. Paris, 1923, 1 vol., in-12.
- Les grandes Heures de Vendée*. Paris, 1963, 1 vol., in-12.
- GALZAIN (Michel de), *Villes et Villages du Morbihan pittoresque et disparu*. Paris 1955, in-4°.
- Au Bon Vieux Temps du Morbihan pittoresque et disparu*. Paris, s. d., in-4°.
- Archives et Souvenirs du Morbihan pittoresque et disparu, s. I.*, 1962, in-4°.
- GARNIER DE KERIGANT, *Les Chouans, épisodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord, depuis 1792 jusqu'en 1800, suivis d'une notice sur la prise d'armes des royalistes de ce département pendant les Cent-Jours de 1814*. Dinan, 1882, in-8°.
- GAUBERT (Henri), *Conspirateurs au temps de Napoléon I^{er}*. Paris, 1962, in-8°.
- GERNOUX (Alfred), *La Révolution au pays de Châteaubriant*. Châteaubriant, 1936, in-8°.
- GESLIN DE BOURGOGNE (Jules) et DE BARTHELEMY (Anatole) : *Études sur la Révolution en Bretagne, principalement dans les Côtes-du-Nord*. Paris, Saint-Brieuc, 1858, 1 vol., in-8°.
- GOUYON (comte de), *La Chouannerie dans le Sud-Est du Morbihan. Le Général de Sol de Grisolles*, dans *Association Bretonne*, tome 43, Congrès de Vannes, 1931, pp. 133-143.
- *Révolution et Chouannerie au pays de Redon*, Rennes, 1934.

- GRENIER (Albert), *La Gaule Celtique*. Toulouse, Paris, 1945, in-16.
- GRAND (Roger), *Les Cent-Jours dans l'Ouest. La Chouannerie de 1815*. Paris, 1942, in-8°.
- GUILLOUX (Abbé), *Études sur une paroisse bretonne : Brandivy*, dans *Revue historique de l'Ouest*, tome IX, 1^{re} partie, sept. 1892, pp. 582-609 — tome IX, 2^e partie, janvier 1893, pp. 32-66.
- HABASQUE (François-Marie-Guillaume), *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, Guingamp, 1832-1836, 3 vol., in-8°.
- HAUTERIVE (de), *La contre-police royaliste en 1800*. Paris, 1931, in-16.
- HELIGON (Abbé), *A travers l'histoire criminelle du Morbihan*, dans *l'Ouest-Eclair* des 19 et 20 mai 1931.
- HERISSAY (Jacques), *Monsieur Cormaux, saint de Bretagne*. Paris, 1937, in-16.
- HERPIN (Eugène), *Armand de Chateaubriand, correspondant des Princes entre la France et l'Angleterre, d'après des documents inédits*. Paris 1910, in-8°.
- HERRIEU (Loeiz), *Tud brudet hor bro-ni (Figures bretonnes)*. Hennebont, in-8°.
- La littérature bretonne, des origines au XX^e siècle*. Hennebont, 1943 in-10.
- HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz Breiz, chants populaires de la Bretagne*. Paris, 1839 (1), 10^e éd., 1903.
- Emgann Muzillac*, dans Cadic « Chants de Chouans », pp. 246-254.
- HERVÉ (Dom), *Liv'r Kañnec'h, get en toñnieù*. Guened, 1963, in-16. (Livre de cantiques avec musique. Vannes, 1933, in-16.)
- HILL, *The story of the war in La Vendée and the little Chouannerie*. New-York (s. d.), in-16°.
- HOUSSAYE (H.), *1815*. Paris, 1895-1905, 3 vol., in-12.
- HUON DE PENANSTER, *Une conspiration en l'an XI et en l'an XII*. Paris, 1890, in-16°.
- INISAN (Lan), *Emgann Kergidu ha traou-all c'hoarvezet e Breiz-Izel epad Dispac'h 1793*. Brest, Kemper, 1903, 1 vol., in-16°. (Bataille de Kergidu

(1) On sait que plusieurs dates fausses jonant entre 1838 et 1845 ont été indiquées par la 1^{re} éd., et à ce sujet Francis GOURVIL : *Th. Hersart de la Villemarqué et le Barzaz Breiz*, Rennes, 1960, p. 309.

- et autres événements survenus en Basse-Bretagne pendant la Révolution de 1793. Brest, Quimper, 1903.)
- JACOB (J.-M.-François), *Biographie de Jean-Marie Hermely*. Paris, 1932.
- JAUSIONS (Dom), *Histoire de la Ville et de l'Abbaye de Redon*. Redon, 1864, in-12°.
- JÉZÉGOU, *Hor bro epad ar Revolution*. Keraez, 1918, in-8°. (Notre pays pendant la Révolution, Carhaix 1918).
- JULLIAN (Camille), *Histoire de la Gaule*, tome II. *La Gaule indépendante*. Paris, 1920, in-4°.
- KERANGAT (Colonel Yves LE MAIGNAN DE), *Le débarquement des émigrés à Quiberon dans Association bretonne*, 1962, pp. 68 à 85.
- KERAOD (Per) *La Bretagne militaire*, dans *Revue Sturier-Yaouankiz*, n° 17, mars 1961, pp. 119-122.
— *L'heure de Cadoudal — Cadoudal est-il mort pour rien ?* dans *Sked*, n° 9, s. d., pp. 226-236.
— *C'Hoaritek — La Soule*, dans *Sturier Yaouankiz*, n° 2, mars-avril 1957, pp. 36-39.
- KERHUEL, *Les Privilèges financiers de la Bretagne au XVIII^e siècle*. Paris, 1903, in-8°, thèse de droit.
- KERVILER (René), *Armorique et Bretagne*. Paris, 1893, 3 vol., in-8°. Le tome III seul est consacré à la période révolutionnaire.
- LA CHOUQUE (Commandant, et Jacques ARNA), *Cadoudal et les Chouans*. Paris, 1951, in-8°.
- LA GORCE (Pierre de), *Histoire religieuse de la Révolution française*. Paris, 1909-1923, 5 vol., in-8°, avec cartes.
- LA GOURNERIE (Eugène de), *Les débris de Quiberon. Souvenirs du désastre de 1795, suivis de la liste des victimes*. Nantes, 1875, refondue 2^e éd. Nantes, 1886, in-16.
- LALLIÉ (Alfred), *J.-B. Carrier représentant du Cantal à la Convention (1756-1794) d'après de nouveaux documents*. Paris, 1901, in-8°, avec portrait.
— *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*. Nantes, 1893, 2 vol., gr. in-8°.
- LANNE (Ad.), *Le mystère de Quiberon (1794-1795)*. Paris, 1904, in-12.
- LA SICOTIÈRE (Léon DUCHESNE DE), *Les Articles secrets. Pacification de la Vendée en 1795* dans : *Revue des Questions historiques*, 1881, t. XXI, pp. 186-245.

- *Louis de Frotté et les insurrections normandes, 1793-1832*. Paris, 1889, 3 vol., in-8°.
- LASSERRE (Bertrand), *Les Cent-Jours en Vendée : le général Lamarque et l'insurrection royaliste d'après les papiers inédits du général Lamarque*. Paris, 1906, in-12.
- LA VARENDE (Jean de), *Cadoudal*. Paris, 1952, in-16.
- LAVAQUERY (E.), *Le Cardinal de Boisgelin. 1732-1804*. Paris, 1921, 2 vol., in-8°.
- LA VILLERABEL (de), *Le Sacré-Cœur et les Bretons*. Saint-Brieuc, 1912, in-12.
- LE BRAZ (Anatole), *Le Théâtre Celtique*. Paris, s. d., in-16.
- LE BRETON (Abbé Henri), *Un coin de la Bretagne sous la Révolution : La Roche-Bernard, t. II. Le district de La Roche-Bernard de 1788 à 1802*. Rennes, 1921, in-8°.
— *Deux mille ans d'Histoire. Le Pays de Rieux*. Rieux, 1957, in-8°.
- LE CLAIRE, *L'ancienne paroisse de Carentoir*. Vannes, 1895, in-8°.
- LE CLER (Georges), *En Morbihan gallo... Allaire. Monographie historique*. Rennes, 1957, in-16.
- LE FALHER (de P. Jules), *Monographies Chouannes d'après les Archives nationales et les Archives départementales du Morbihan*. Paris, 1911, in-8°.
— *Monographies chouannes, 2^e série. Aventures de guerre civile*. Paris, 1916, in-16.
— *Le Royaume de Bignan (1789-1805). Etude sur la chouannerie morbihannaise*. Paris, 1913, in-8°.
- LEFLON (Jean), *Etienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans (1762-1806)*. Paris, 1938, 2 vol., in-8°.
- LE GALLO (E.), *Université de Dijon. Faculté des Lettres. Les Cent-Jours. Essai sur l'histoire intérieure de la France depuis le retour de l'île d'Elbe jusqu'à la nouvelle de Waterloo*. Paris, 1923, in-8°.
- LE GARREC (Eugène), *Quiberon, la bataille et le martyr, 1795*. Auray, 1895, in-16°.
— *L'affaire de Quiberon d'après l'un de ses plus récents historiens*. Vannes, 1932, in-12°.
— *Les Vrais martyrs de Quiberon*. Vannes, 1935, in-8°.
— *Les Héroïnes de Quiberon*. Vannes, 1936, in-12°.
— *Les deux capitulations de Quiberon (1795)*. Vannes, 1933, in-12°.

- LE GOFFIC (Charles), *L'Ancienne France — La Chouannerie — Blancs contre Bleus* (1790-1800). Paris, 1930, in-16.
- LE GRAND (Roger), *La Petite Histoire du Morbihan. Jacques Koble, dit La Roncé, Maître de danse et Chef de Chouans*. Vannes, s. d., in-8°.
— *Debar l'irréductible*, dans *Revue Morbihan*, n° 2, mars-avril 1933, pp. 4-6.
- LE MASSON (Abbé Auguste), *Les Victimes religieuses de la Révolution dans la Province ecclésiastique de Bretagne* (1793-1800). Rennes, 1929, in-8°.
- LE MENÉ (Chanoine J.-M.), *Histoire du diocèse de Vannes*. Vannes, 1888-1889, 2 vol., in-8°.
- LE MERCIER D'ERM, *Bretagne et Germanie*. Dinard, s. d., in-12.
- LE NOTRE (Théodore GOSSELIN dit G.), *Bleus, Blancs et Rouges, récits d'histoire révolutionnaire d'après des documents inédits*. Paris, 1912, 4^e éd. Paris, 1913, in-12.
— *La Chouannerie normande au temps de l'Empire. Tournebut (1804-1809) d'après des documents inédits*. Paris, 1901, 7^e éd. Paris, 1905, in-12°.
— *Georges Cadoudal*. Paris, 1929, in-12.
— *La Mirlitantouille, épisodes de la chouannerie bretonne*. Paris, 1925, in-12.
— *Monsieur de Charette le roi de la Vendée*. Paris, 1924, in-8°.
— *Un agent des Princes pendant la Révolution. Le Marquis de La Rouërie et la Conjuratlon bretonne (1790-1793) d'après des documents inédits*. Paris 1899, 9^e éd. Paris, 1906, in-12.
— *Paris révolutionnaire, vieilles maisons, vieux papiers*. Paris, 1900-1924, 5 vol., in-12.
- LE QUER, *Le recul du breton dans la région de Questembert. — Annales de Bretagne*, t. LIX, 1952, pp. 265-271.
- LETACONNOUX, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII^e siècle*. Rennes, 1909, in-8°.
- LEVERRIERE (N.), (Anagramme de René KERVILER), *Petits mémoires sur la chouannerie de l'an IV dans le Morbihan*. Nantes, 1883, in-8°.
- LE VOT (P.), *Biographie bretonne. Recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom soit par leurs vertus ou leurs crimes, soit dans les arts, soit dans les lettres, la magistrature, dans la politique, dans la guerre... depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, par P. Le Vot et ses collaborateurs*. (Un article concerne

- de Sol de Grisolles dans le tome II, pp. 362-363.) Vannes, Paris, 1852-1857, 2 vol., in-4°.
- LOBINEAU (Dom Guy), *La vie des Saints de Bretagne*. Paris, 1878, tome IV, XVIII^e siècle, in-8°.
- LOREDAN (Jean), *La machine infernale de la rue Nicaise* (3 ventôse an IX). Paris, 1924, in-8°.
- LOTH (Arthur), *L'échec de la restauration monarchique de 1873*. Paris, 1910, in-8°.
- LUZEL (F.-M.), *Chanson « Potred Plouillau » dans Revue Buhez Breiz*, novembre 1924, n° 47, pp. 1118-1119-1120.
- MACÉ (A.), *Les affaires du Bondon et de Lixiec (7-13 février 1791)*. Vannes, 1891, in-8°.
— *Le Cabinet noir dans le Morbihan (1791-1800)*. Vannes, 1887.
— *Une élection d'évêque constitutionnel à Vannes en mars 1791*. Nantes, 1886, in-8°.
- MADELIN (L.), *La Contre-Révolution sous la Révolution (1789-1815)*. Paris, 1935, in-8°.
— *Fouché (1759-1820)*. Paris, 1903, 2 vol., in-8°.
— *L'Avènement de l'Empire*. Paris, 1939, tome V de la Collection *Histoire du Consulat et de l'Empire* publiée par Louis MADELIN.
— *Les Cent-Jours. Waterloo*. Paris, 1954, tome XVI de la Collection *Histoire du Consulat et de l'Empire*, publiée par Louis MADELIN.
- MARCHAND (A.), *Pontchâteau pendant la Révolution*. Abbeville, 1904, in-12.
- MARCO DE SAINT-HILAIRE, *Souvenirs intimes du temps de l'empire*. Paris, 1860, 3 vol., in-8°.
- MARTEL (comte de), *La Pacification de l'Ouest*. Paris, 1883, in-12.
— *La machine infernale du 3 nivôse*. Paris, 1883, in-12.
— *Etudes sur l'affaire de la machine infernale du 3 nivôse an IX*. Paris, 1870.
- MARTIN (Gaston), *La Franc-Maçonnerie et la préparation de la Révolution de 1789 en France et spécialement en Bretagne*. Toulouse, 1925, in-8°.
- MERLET (Abbé P.), *Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution. Le district de Rochefort (Morbihan) 1^{er} juillet 1790-20 mai 1795*. Vannes, 1908, in-8°.
- MOURRET (F.), *Histoire générale de l'Eglise. Tome VII, l'Eglise et la Révolution*. Paris, 1929, gr. in-8°.

- MURET (Théodore), *Histoire des guerres de l'Ouest. Vendée. Chouannerie, 1792-1815*. Paris, 1847-1848, 5 vol., in-8°.
- NECKER, *De l'Administration des finances de la France*. Paris, 1784, 3 vol., in-8°.
- NICOL (Pierre), *Un soulèvement en frimaire an II dans Revue Morbihannaise*, 1903, pp. 46 à 59, et 1904, pp. 353-368.
- NICOL (Max), *Choses d'autrefois. Les Ecoliers. Une échauffourée en 1730 au Collège Saint-Yves de Vannes* dans *Revue Morbihannaise*, 1894, pp. 12-22 et 54-64.
- L'abbé Grayo de Keravenan* dans *Revue Morbihannaise*, avril 1894.
- NIOL (Chanoine), *Le Père Mulot* dans *Bulletin paroissial de Questembert*, 1949.
- PANGES (Jean de), *L'Allemagne depuis la Révolution française, 1789-1945*. Paris, in-12.
- PARFOURU, *Une révolte d'écoliers au collège de Vannes*. Rennes, 1895, in-8°.
- PATU DESHAUTCHAMPS (lieutenant-colonel), *Dix années de guerre intestine, présentant le tableau et l'examen raisonné des opérations des armées royalistes et républicaines dans les départements de l'Ouest depuis le mois de mars 1793 jusqu'au 1^{er} août 1802 (concerne surtout la Vendée proprement dite)*. Paris, 1840, in-8° — 1 carte.
- PIAT (Stéphane), *Histoire d'une famille*. Lisieux, 1956, in-8°.
- PISANI (P.), *L'Eglise de Paris et la Révolution*, tome IV (1799-1802). Paris, 1911, in-16.
- PITRE-CHEVALIER, *La Bretagne moderne depuis sa réunion à la France jusqu'à nos jours. Histoire des Etats et du Parlement, de la Révolution dans l'Ouest, des guerres de la Vendée, de la Chouannerie, etc...* — Nouvelle édition refondue par l'auteur. Illustrations par T. Johannot. A. Lefeux, O. Pengilly, Rouargue, etc... Paris, 1860, in-4°.
- PIÉDERRIÈRE (l'abbé), *Le jugement de Mme de Sévillon (1794) dans Revue de Bretagne et Vendée*, t. XXXVII, juin 1875, pp. 428-435.
- *Deux pages d'histoire de la Révolution (1793) dans Revue de Bretagne et de Vendée*, tome VII, 1^{er} semestre 1860, pp. 235-244.
- *Noyal-Muzillac* dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XXI, mai 1867, pp. 388-393.
- POMMERET, *L'esprit public dans les Côtes-du-Nord*. Saint-Brieuc, 1921, in-8°.
- *Boishardy*. Saint-Brieuc, 1932, in-8°.
- *La seconde chouannerie dans Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXV, 1933, pp. 1-49.

- *La troisième chouannerie dans Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, t. LXVI, 1934, pp. 1-88.
- QUILGARS, *Guérande, terre bretonne*. Rennes, 1930, in-16.
- REINHARD (Marcel), *Le département de la Sarthe sous le Régime Directorial*. Saint-Brieuc, s. d., in-8°, thèse ès-lettres.
- ROBERT (abbé Charles), *Expédition des émigrés à Quiberon, 1795. Le comte d'Artois à l'île d'Yeu, d'après des documents français et anglais. Responsabilité anglaise. Responsabilité royaliste. Responsabilité républicaine. Préface de A. de la Borderie*. Paris, 1899, un vol., in-8°.
- *Urbain de Hercé, dernier évêque et comte de Dol, grand aumônier de l'armée catholique et royale*. Paris, in-8°.
- ROUSSELIN (A.), *Vie de Lazare Hoche, général des armées de la République française*. Paris, an VI, 2 vol., in-8°. (Le tome II contient la correspondance de Hoche).
- ROUX (marquis de), *La Restauration*. Paris, 1943, in-16.
- SAGERET (Emile), *Le Morbihan et la Chouannerie morbihannaise sous le Consulat*. Paris, 1910-1918, 4 vol., in-8°.
- SAINTE-CLAIRE-DEVILLE (Paul), *A la recherche de Louis XVII*. Paris, 1946, in-8°.
- *Etude sur le Comte Joseph de Puisaye*, dans *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne* : t. XII (1931) pp. 173-202; t. XV (1934) pp. 61-130; t. XVI (1935) pp. 63-132.
- SÉE (Henri), *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution*. Paris, 1906, in-8°.
- SIEGFRIED (André), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la 3^e République*. Paris, 1913, in-8°.
- SIMON (Jules), *Premières années*. Paris, 1901, in-12.
- *La Peine de mort*. Bordeaux, 1869, in-12.
- SOUVESTRE (Emile), *Les derniers Bretons*. Paris, 1858, in-16.
- STENGER (Gilbert), *Le retour des Bourbons. D'Hartwell à Gand. Le règne des émigrés, 1814-1815*. Paris, 1908, in-8°.
- *La Société française pendant le Consulat, 2^e série. Aristocrates et Républicains; les émigrés et les complots*. Paris, 1904, in-8°.
- TATTEVIN (Georges), *La période révolutionnaire au district de Guérande (avec essai de Bibliographie)*. Guérande, 1953, in-8°.

- THOMAS-LACROIX (Pierre), *La condition des terres et les modalités du domaine congéable dans le pays de Vannes au XVIII^e siècle dans Documents relatifs à la vie économique de la Révolution*. Besançon, 1942, tome II, in-8°.
- Saint Vincent Ferrier. Vannes, 1954, in-16.
- Chapelles morbihannaises du XV^e siècle, dans *Morbihan*. Juin 1933.
- TRESVAUX DU FRAVAL (abbé), *L'Eglise de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours ou Histoire des sièges épiscopaux, séminaires et collégiales, abbayes et autres communautés régulières et séculières de cette province, publiée d'après les matériaux de Dom Hyacinthe Morice de Beaubois religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur par M. l'abbé Tresvaux, chanoine, vicaire général et officiel de Paris*. Paris, 1839, in-8°.
- *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du dix-huitième siècle, nouvelle édition publiée par son neveu Charles-Marie Tresvaux du Fraval, ancien zouave pontifical*. Saint-Brieuc, 1892, 2 vol., in-16.
- TURQUETY, *Les Chouans à Sainte-Anne d'Auray*, dans Rio, « *La petite Chouannerie* », éd. 1843.
- VANDAL (A.), *L'avènement de Bonaparte*. Paris, 1902, 2 vol., in-8°.
- VAULABELLE, *Histoire des deux Restaurations jusqu'à la chute de Charles X en 1830*. Paris, 1857, 8 vol., in-8°.
- VIGNOLS, *Les Prussiens dans l'Ille-et-Vilaine en 1815*, dans *Annales de Bretagne*, t. VIII, nov. 1892, pp. 136-144; janv. 1893, pp. 246-267.
- VIOLEAU (Hippolyte), *Pèlerinages en Bretagne (Morbihan)*. Paris, 1855, in-12.
- WALSH, *Lettres vendéennes ou correspondance de trois amis en 1823*. Paris, 1854, 2 vol., in-12.
- WAQUET, *Tableau de la Bretagne*. Paris, 1957, in-8°.
- *L'art breton*. Grenoble-Paris, 1942, 2 vol., in-8°.
- WATRIGANT, *Le Père Huby*. Lille, 1886, in-8°.



Sigles utilisés dans ce Volume

- A. D. : Archives départementales.
A. Guerre : Archives historiques de la Guerre.
A. Nat. : Archives Nationales.
B. Vannes : Bibliothèque municipale de Vannes.
I.-et-V. : Ille-et-Vilaine.
L.-Atl. : Loire-Atlantique.
Morb. : Morbihan.

1938

1. — Son pays natal : Guérande.	12
2. — La chouannerie.	13
3. — Le rôle de Louis de Sol.	14
4. — La fin de la chouannerie.	15
5. — Conclusion.	16

INTRODUCTION

LOUIS DE SOL AVANT SON ENTRÉE DANS LA CHOUANNERIE

1. — Son pays natal : Guérande.

Guérande est une pittoresque cité bretonne (1) occupant le centre de la presqu'île comprise entre la baie de Merquel, les marais de la Grande Brière, l'estuaire de la Loire et l'Océan. Ses ruelles étroites et sinueuses, ses maisons blotties les unes contre les autres, ses jardinets intérieurs bien enclos, sont à la taille des korrigans des vieilles légendes de Bretagne (2). Dominant ces arabesques, se dresse l'imposante collégiale Saint-Aubin, harmonieux mélange de roman et d'ogival (3). Quinze cents mètres de courtines crénelées, renforcées de dix poivrières massives ceignent l'ensemble de la ville.

(1) Guérande fut fondée au VI^e siècle par Waroc ou Erec comte de Vannes. La fidélité de cette ville à la cause bretonne fut en tout temps remarquable. Ses armoiries portent : D'hermines, comme celles de Bretagne. Cf. Henri Quittaux, *Guérande, Terre bretonne*. (Rennes 1930) chapitre III.

A la veille de la Révolution, la langue bretonne était parlée dans une partie de la presqu'île, surtout entre Saillé et Batz. Cf. revue *Ilor Yezh*, 1958, n° 5, carte VI (chal ha dic'hal ar brezhoneg).

(2) Pierre de la CONDAMINE, *La presqu'île Guérandaise*, (Paris 1952) p. 41.

(3) Autrefois le prévôt de Saint-Aubin y portait croix, mitre et croix pectorale d'or émaillée d'argent aux armes de la collégiale : d'azur au Saint Aubin vêtu pontificalement en chape, croisé et mitre d'or, tenant en sa main dextre un écusson losangé d'argent et de gueules. Cf. Charles d'HOZZON, *Armorial Général de France - Bretagne*, publié par Chassin du Guerny (Rennes 1930) t. I, p. 330.

Aux quatre points cardinaux, une porte cintrée percée dans les remparts permet de s'évader de la forteresse et de prendre contact avec les aspects variés de la presqu'île.

A l'Ouest, la porte Bizienne donne sur l'anse de la Turballe et la pointe de Piriac qui « plonge comme un coutelas dans le flanc de l'Océan ». La porte Vannetaise mène, vers le nord, à la butte de Créméur et aux rives si pittoresques de la Vilaine. A l'Est, la porte Saint-Michel qui débouche entre deux grosses poivrières, permet de prendre contact avec les abords de la Grande Brière et la région de Saint-Nazaire. Enfin, au midi, la porte de Saillé domine le vaste diamant des marais salants qui s'étendent à perte de vue jusqu'au Croisic et Saint-Guénolé de Batz où s'amorce la baie merveilleuse du Pouliguen ; ensemble féérique en plein été quand le soleil miroite sur l'argent des salines, l'or des plages et l'azur de l'Océan.

II. — Famille de Louis de Sol.

C'est dans une maison touchant la porte de Saillé (4) que naquit, le 29 décembre 1761, Louis-Charles-René de Sol de Grisolles, fils de Messire Louis-Athanase de Sol seigneur de Grisolles et dame Marie-Jeanne de Sécillon, son épouse. Il fut baptisé le même jour par Messire Boussard, Recteur de Guérande, et tenu sur les fonts par son parrain Messire René de Sécillon, chevalier, Seigneur de Villeneuve, et sa marraine demoiselle Charlotte-Marthe Lefeuvre de Laubinière (5).

Grisolles est un chef-lieu de canton situé au sud du département actuel du Tarn-et-Garonne. C'est là qu'était né François de Sol, grand-père de notre héros (6). Devenu capitaine au régiment de Mende, puis Rouergue-Infanterie, il tenait garnison à Vannes depuis deux ans, lorsqu'il épousa à Guérande, le 28 juillet 1713, Catherine Begaud, fille de René Begaud, seigneur de Kervoyer en Arradon, et de Jeanne Rochereul, fille d'un procureur au siège royal de Guérande.

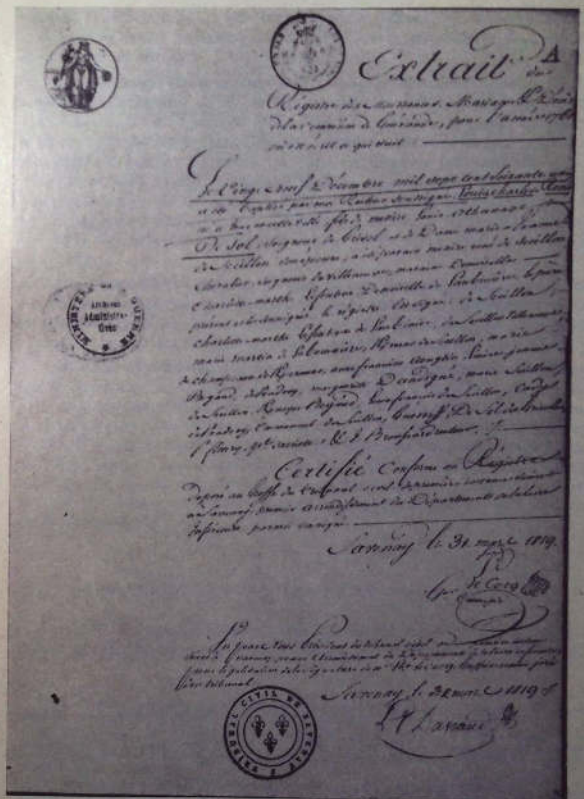
De ce mariage naquirent quatre enfants, dont Louis-Athanase, père de Louis-Charles, le futur général.

Louis-Athanase, qui ne semble pas avoir suivi la carrière des armes,

(4) Renseignements fournis par M. le Docteur Rousseau, président de la Sté des Amis de Guérande.

(5) A. Guerre, Dossier de Sol. N° 1002. Extrait acte de naissance.

(6) Le blason de la famille de Sol se lit : d'azur à l'aigle d'argent au chef d'or chargé de trois étoiles d'azur. Cf. Pol de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne* (Rennes 1890) t. III, p. 121.



épousa, le 16 janvier 1747, Marie-Gabrielle Lefeuvre de Laubinière, née à Guérande, le 10 novembre 1719. Il eut de ce mariage cinq enfants qui décédèrent en bas âge.

Marie-Gabrielle étant morte en 1753, Louis-Athanase épousa en secondes noces, le 30 janvier 1758, en la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Guérande, Marie-Jeanne de Sécillon (7). Cette dernière appartenait à une famille noble d'ancienne extraction dont certains membres avaient occupé des postes distingués : soit en Bretagne où Jean de Sécillon fut secrétaire du duc Jean V en 1407 et autre Jean de Sécillon connétable de Dinan en 1457 ; soit en France, où Louis de Sécillon fut capitaine au régiment de Roi-Infanterie sous Louis XV ; soit à l'étranger, où Pierre de Sécillon, chevalier de Malte en 1670, fut ensuite gouverneur de la place de Bourne en l'île de Malte (8).

Aussi, quand le 27 décembre 1761, naquit Louis-Charles, second fils de Louis-Athanase de Sol et de Marie-Jeanne de Sécillon, l'ascendance militaire qu'il trouva dans les deux branches de sa famille, le prépara sans doute à l'importante carrière que les armes devaient lui réserver.

Comment s'écoulèrent les jeunes années du futur lieutenant-général ? Quelle éducation et quelle instruction reçut-il ? (9) Autant de questions intéressantes auxquelles l'absence de documents ne permet pas de répondre d'une façon certaine. En tous cas, la mer si proche dut l'attirer de bonne heure. Il est également probable que les promenades familiales le conduisirent de temps à autre sur les bords de la Vilaine, au Château de Trégoët en Béganne, habité par son oncle le capitaine Louis de Sécillon. Il ne se doutait pas encore qu'il y reviendrait bien souvent par la suite, au temps de la chouannerie.

III. — De Sol, officier de marine. Il émigre à l'armée de Condé.

En 1779, à l'âge de 18 ans, Louis de Sol est garde-marine à Brest. La même année, il embarque successivement sur le *Protée* et le *Bretagne*. Le

(7) Les renseignements généalogiques qui précèdent ont été donnés par M. Paul de Freslon, château de la Rouardais, en Bains-sur-Oust.

(8) Régis de l'ESTOURBEILLON, *La noblesse de Bretagne, Notices historiques et généalogiques*, (Vannes 1891) t. I, p. 25 et 26. La famille de Sécillon porte : d'azur à trois fusées d'or. Cf. H. FROSTIN DE LA MESSÉRIÈRE, *Filiations bretonnes*, (St-Brieuc, 1924), t. V, p. 127.

(9) D'après M. Auclair, pharmacien et président du cercle celtique de Guérande, une certaine tradition dans la région, veut que Louis de Sol ait fait ses études au collège Saint-Yves de Vannes, ainsi que d'autres jeunes guérandais de cette époque.

1^{er} avril 1780 le trouve à bord du *Provence*. Ce navire, un mois plus tard, fait partie de l'escadre de l'amiral de Ternay, chargée d'accompagner le corps expéditionnaire de Rochambeau destiné à prêter main forte aux insurgés américains. Ce fut, pour de Sol, la principale expédition à laquelle il devait participer sur mer.

La traversée fut lente. L'escadre arriva cependant sans encombre à Newport et y jeta l'ancre le 2 juillet. Lorsque Washington prit contact avec Rochambeau, au mois de novembre suivant, la situation américaine se détériorait de plus en plus. Les Anglais établis solidement sur les côtes du sud, risquaient d'acculer à la reddition les insurgés américains coincés entre l'Hudson et le Canada. Rochambeau et Gicquel des Touches, successeurs de Ternay, décidèrent une expédition vers la Chesapeake. Mais cette affaire fut conduite avec trop peu d'effectifs. Gicquel des Touches contrarié par la flotte anglaise, ne put faire parvenir les renforts prévus et l'amiral anglais Arbuthnot vint bloquer l'entrée de la Chesapeake. Le vaisseau portant La Fayette et Charlus faillit alors être capturé, mais une intervention rapide de Gicquel les dégagna le 14 avril 1781 et produisit grand effet (10).

Le congrès adressa au commandement français la lettre suivante qui fut lue aux équipages : « Le Président transmet les remerciements des Etats assemblés en Congrès au comte de Rochambeau et au chevalier des Touches commandant l'armée et l'escadre envoyées par S.M.T.C. au secours de ses alliés pour le zèle et la vigilance qu'ils ont montrés en toute occasion... il présente leurs remerciements au chevalier des Touches et aux officiers et équipages des vaisseaux sous son commandement... » (11)

On peut penser que cette première grande expédition à laquelle participa de Sol, dut enrichir considérablement son expérience de jeune garde-marine. Il était alors loin de se douter qu'il aurait plus tard à commander de nombreux insurgés soutenus cette fois par la flotte anglaise.

Le 14 avril 1782, de Sol fut nommé enseigne de vaisseau et embarqua successivement sur *l'Eveillé*, *Le Terrible*, *Le Saumon* et *Le Sincère*. En 1786, il est lieutenant de vaisseau et attaché à la 2^e escadre de Brest (12). Les états de la marine en 1788, nous le présentent dans la même situation (13).

(10) A. D. Morb. J. 503. Papiers Grosjean, Escadre de Ternay-Gicquel.

Duc DE CASTRIES, *Le Testament de la Monarchie*. (Paris 1958) pp. 225-226.

(11) A. D. Morb. J. 503 - Papiers Grosjean, Escadre de Ternay-Gicquel des Touches.

(12) Les renseignements concernant les embarquements de de Sol, ont été donnés par M. Audouy, bibliothécaire de la marine, qui a consulté aux Archives Nationales les dossiers C 1 132, p. 710 - C 1 135, p. 974 - C 1 138, p. 79 - C 1 190, sans indication de page - C 7 309, dossier de Sol.

(13) *Etat de la marine, année bissextile 1788* (Paris, sans date) p. 35.

Par contre, en 1791, coupure brutale dans sa vie : il quitte la marine, émigre à l'armée de Condé et participe aux opérations militaires qui se déroulent en Champagne en 1792.

Ainsi, à l'expérience des expéditions sur mer, va s'ajouter celle des opérations sur terre ; enrichissement des plus importants pour lui, si l'on songe, un instant, aux nombreuses expéditions amphibies qu'il aura à diriger pendant son commandement dans la chouannerie bretonne.

Après cette campagne, sa piste disparaît quelque peu. On retrouve ensuite sa trace à Jersey, au début de 1795, lorsque se forme, à destination de la Bretagne, un corps expéditionnaire demandé à Londres par le comte de Puisaye, alors généralissime de la chouannerie.

PREMIERE PARTIE

En Mars 1793

De sol débarque de Jersey en Bretagne

Il est nommé chef du canton de Rochefort-en-Terre

Organisation de ses troupes

Le 10 mars 1793, le comte de Puisaye, qui s'est réfugié à Jersey, lance son appel à l'insurrection et les grandes lignes de son programme politique : rétablissement de la mo-

... et de la République française, rétablissement de la monarchie constitutionnelle, rétablissement de la liberté individuelle, rétablissement de la liberté de la presse, rétablissement de la liberté de culte, rétablissement de la liberté de commerce, rétablissement de la liberté de navigation, rétablissement de la liberté de l'industrie, rétablissement de la liberté de l'agriculture, rétablissement de la liberté de l'éducation, rétablissement de la liberté de l'enseignement, rétablissement de la liberté de l'administration, rétablissement de la liberté de l'économie, rétablissement de la liberté de la justice, rétablissement de la liberté de la police, rétablissement de la liberté de la sûreté, rétablissement de la liberté de la tranquillité, rétablissement de la liberté de la moralité, rétablissement de la liberté de la probité, rétablissement de la liberté de la dignité, rétablissement de la liberté de la gloire, rétablissement de la liberté de la renommée, rétablissement de la liberté de la réputation, rétablissement de la liberté de l'honneur, rétablissement de la liberté de la considération, rétablissement de la liberté de l'estime, rétablissement de la liberté de la vénération, rétablissement de la liberté de la révérence, rétablissement de la liberté de la crainte, rétablissement de la liberté de la terreur, rétablissement de la liberté de la pitié, rétablissement de la liberté de la compassion, rétablissement de la liberté de la miséricorde, rétablissement de la liberté de la clémence, rétablissement de la liberté de la clemence, rétablissement de la liberté de la indulgence, rétablissement de la liberté de la mansuétude, rétablissement de la liberté de la douceur, rétablissement de la liberté de la bonté, rétablissement de la liberté de la bienveillance, rétablissement de la liberté de la charité, rétablissement de la liberté de la fraternité, rétablissement de la liberté de la concorde, rétablissement de la liberté de la paix, rétablissement de la liberté de la tranquillité, rétablissement de la liberté de la sécurité, rétablissement de la liberté de la prospérité, rétablissement de la liberté de la félicité, rétablissement de la liberté de la gloire, rétablissement de la liberté de la renommée, rétablissement de la liberté de la réputation, rétablissement de la liberté de l'honneur, rétablissement de la liberté de la considération, rétablissement de la liberté de l'estime, rétablissement de la liberté de la vénération, rétablissement de la liberté de la révérence, rétablissement de la liberté de la crainte, rétablissement de la liberté de la terreur, rétablissement de la liberté de la pitié, rétablissement de la liberté de la compassion, rétablissement de la liberté de la miséricorde, rétablissement de la liberté de la clémence, rétablissement de la liberté de la clemence, rétablissement de la liberté de la indulgence, rétablissement de la liberté de la mansuétude, rétablissement de la liberté de la douceur, rétablissement de la liberté de la bonté, rétablissement de la liberté de la bienveillance, rétablissement de la liberté de la charité, rétablissement de la liberté de la fraternité, rétablissement de la liberté de la concorde, rétablissement de la liberté de la paix, rétablissement de la liberté de la tranquillité, rétablissement de la liberté de la sécurité, rétablissement de la liberté de la prospérité, rétablissement de la liberté de la félicité.

CHAPITRE PREMIER

PUISAYE OBTIENT DE LONDRES
LA FORMATION DE CORPS D'EMIGRES A JERSEY

DE SOL DEBARQUE EN BRETAGNE

I. — *Puisaye s'embarque pour Londres.*

A l'automne de 1794, la République française est partout victorieuse aux frontières. Par contre, à l'intérieur, tandis que la réaction contre le système terroriste s'accroît, la valeur du papier-monnaie décroît de jour en jour et la misère publique ne cesse d'augmenter. Les Comités craignent que les royalistes n'exploitent le mécontentement populaire. Ils redoutent particulièrement l'Ouest et commencent à s'apercevoir que la chouannerie bretonne tend à devenir plus dangereuse que l'insurrection vendéenne.

Un chef intelligent, le comte Joseph de Puisaye, quasi successeur du marquis de la Rouerie, tente, depuis deux années qu'il habite les fourrés de l'Ille-et-Vilaine, de coordonner les efforts des mécontents de l'Ouest : catholiques réclamant leurs prêtres proscrits, fédéralistes regrettant les libertés provinciales, monarchistes ralliés au petit Louis XVII, bref tous les adversaires de la tyrannie jacobine.

C'est le 10 mars précédent qu'il a lancé son appel à l'insurrection et les grandes lignes de son programme politique : rétablissement de la mo-

narchie au profit de Louis XVII, sans terreur blanche, mais aussi sans les Princes dont il semble redouter le concours ; formation d'un Conseil de Régence, composé de défenseurs effectifs du trône ; enfin, négociations avec les puissances européennes en vue d'une paix que la Convention ne saurait obtenir (1).

Cependant les différentes expéditions de Puisaye, au printemps et en l'été de 1794, pour rallier et coordonner les efforts des Chouans, ne réussissent pas, faute d'armes et de munitions. Or, seule, l'Angleterre peut, à ce moment, grâce à sa proximité et aux relais de Jersey et Guernesey, équiper les insurgés bretons (2).

Tinténiac qui entretient de bonnes relations avec le cabinet Saint-James et le sait bien disposé pour les Vendéens, décide Puisaye à faire le voyage de Londres pour exposer lui-même aux ministres anglais la situation dans l'Ouest : « Une heure de conversation avec vous, lui dit-il, produira plus d'effets que des volumes de lettres ou de mémoires... » (3).

Avant de partir, Puisaye divise son armée en six commandements principaux :

De Silz et Boulainvilliers dans le Morbihan ; Boishardy dans la région de Lamballe ; Solilhac autour de Dinan et Saint-Malo ; Boisguy autour de Fougères et enfin Tommelin dans les régions de Maure et Guipry.

D'autre part, Desoteux, dit baron de Cormartin (4), ancien adjudant général du marquis de Bouillé, est chargé de remplacer Puisaye pendant son absence prévue très courte.

Dans la nuit du 13 au 14 septembre 1794, Puisaye réussit à prendre la mer dans une « coquille de noix » à peine étanche pilotée par Prigent, un

(1) A. Guerre, B5 17. Copie du manifeste saisi dans le portefeuille de Puisaye, le 21 Messidor an II, à Saint-Malo-de-Philly.

Paul SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, *Études sur le comte Joseph de Puisaye, dans Mémoires de la Société d'Hist. et Arch. de Bretagne*, t. XV, 1934, pp. 126-127-128.

Paul SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, *À la recherche de Louis XVII* (Paris 1946) pp. 388-415-416. Dans cet ouvrage (p. 453) l'auteur place au 2 mars 1794 l'hypothèse de la sortie du Temple du jeune Louis XVII grâce à un certain Bigot, homme d'affaires du château de Molant en Bréal-sous-Montfort, où Puisaye avait trouvé refuge en octobre 1793.

(2) *Mémoires du général d'Andigné, publiés avec introduction et notes, par Ed. Bér.* (Paris, 1906), t. I, p. 420.

Charles HETTER, *Relations de la Normandie et de la Bretagne avec les Îles de la Manche pendant l'émigration*, (Caen 1885), pp. 140-142.

Paul SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, *Études sur le comte Joseph de Puisaye, dans Mémoires de la Société d'Hist. et Arch. de Bret.*, t. XVI, 1935, pp. 64-82.

(3) *Mémoires de Puisaye*, t. II, p. 465.

G. DE CLONNARD-CARROSI, *Le Chevalier de Tinténiac, dans Rev. de Bret.*, juillet 1911, p. 12.

(4) Titre qu'il avait trouvé dans la dot de sa femme.

des chefs de la correspondance avec l'Angleterre. Quelques jours plus tard, il est à Londres (5).

Dans le plus grand mystère, Puisaye est introduit auprès de Pitt. Celui-ci, habitué aux gémissements ou aux projets nageux des émigrés, est séduit par le langage précis de son interlocuteur sachant parler affaire et accepte finalement d'équiper un corps expéditionnaire pour la Bretagne.

Or, à aucun moment, le départ de Puisaye ne pouvait tomber plus mal pour la chouannerie. Dès les jours suivants, en effet, la Bretagne se couvre d'affiches signées des deux représentants Boursault et Bollet, offrant le pardon aux insurgés qui feront acte de soumission ; bien plus, les émissaires de L'Agence Royaliste de Paris hostile aux projets de Puisaye et à l'Angleterre, sont envoyés faire le siège de Cormatin pour le convertir à leurs idées. Ces influences aboutissent, dès le 3 janvier 95, à la trêve de Bréhand signée entre Boishardy et Humbert, et à celle de Charette, à la Jaunale, le 17 février suivant ; opérations pleines de duplicité, il faut l'avouer, chaque parti essayant de gagner du temps (6).

II. — Corps d'émigrés en formation à Jersey pour un débarquement en Bretagne.

À la fin de 1794, conformément à la demande de Puisaye, avaient commencé à se constituer à Jersey deux corps d'émigrés : le premier réunissait des gentilshommes bretons sous le commandement du prince de Léon, le second groupait des émigrés de différentes provinces sous la direction d'un gentilhomme normand, du Trésor (7).

Sur les listes des officiers figure : « De Solde de Grésolle, 33 ans, né à Guérande, lieutenant de vaisseau, seize ans de service, opinions et conduite bonnes, bonne famille de Bretagne » (8). La paye n'est pas bien forte : 24 sols par jour (9). La rigueur de la saison est extrême, la neige tombe tous les jours à la fin de janvier et les vivres sont très chers (10).

D'autre part, l'accord est loin d'être parfait entre les émigrés de Jersey.

(5) Paul SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, *Études sur le comte de Puisaye, dans Mém. Soc. d'Hist. et Arch. de Bret.*, t. XVI, 1935, pp. 106-124.

(6) *Mémoires de Puisaye*, Londres-Paris, 1803-1825, t. IV, livres XV et XVI.

Hervé POMMREH, *Boishardy*, St-Brieuc, 1932, pp. 51-54.

(7) Charles HETTER, *op. cit.*, p. 167.

(8) *Ibid.*, pp. 204-205.

(9) *Ibid.*, p. 210.

(10) *Ibid.*, p. 211.

De la Thuilerie, aide-major de du Trésor, se plaint amèrement des Bretons qui semblent faire bande à part. « Dès qu'ils seront arrivés en Bretagne, écrit-il à Puisaye, ils n'auront d'autre désir que d'y rétablir leurs états... Ils ne parlent que de leurs grands seigneurs de Bretagne, de ce qu'ils étaient sous leurs anciens ducs... qu'ils n'ont pas été conquis par la France... (11) »

En février, commencèrent à débarquer sur le littoral breton les officiers de Jersey, destinés à servir de cadres à la chouannerie.

Dans la nuit du 15 au 16 février, le courrier Armand de Chateaubriand prit la mer avec plusieurs gentilshommes, dont le comte de Vasselot, mais ceux-ci se firent cueillir en arrivant à Erquy (12).

Au moment où Chateaubriand quittait Jersey, arrivaient d'Angleterre Tinténac et la Vieuville, anciens officiers de la Rouerie, pour préparer un débarquement plus important dont allait faire partie de Sol (13). Tinténac partit en éclaireur avec Frotté, Bellefonds, d'Urville et Dufour. Ils réussirent à débarquer à Saint-Quay, le 1^{er} mars, et alertèrent de Jouette le chef chouan des alentours (14). Celui-ci se porta avec cinq cents de ses hommes à la Villemario, près du Palud où devait accoster la flottille de la Vieuville. Mais celle-ci, ayant été retardée, ne parut pas. Le 6 mars, au point du jour, les chouans qui attendaient toujours, furent attaqués par le général Valletaux. Bellefonds eut la mâchoire brisée ; de Jouette, les genoux fracassés par une balle, fut emporté par les siens ; une soixantaine de chouans restèrent sur le terrain (15).

La flottille de la Vieuville, ayant à bord une centaine d'émigrés, parmi lesquels de Sol, avait bien quitté Jersey, mais un vent contraire l'avait retardée, et elle n'arriva, semble-t-il, que le 7 mars devant Portrieux. Elle louvoya vainement toute la journée, attendant le signal convenu et dut virer de bord sans pouvoir accoster.

Le lendemain, la Vieuville enjoignit à d'Andigné, un de ses officiers, de

(11) *Ibid.*, p. 224.

(12) E. HERVIN, *Armand de Chateaubriand. Correspondant des Princes entre la France et l'Angleterre*, (Paris, 1910), pp. 100-105.

(13) Charles HERTIER, *op. cit.*, p. 303.

E. HERVIN, *op. cit.*, p. 69.

(14) Charles HERTIER, *op. cit.*, p. 308.

L. DE LA SICOTIÈRE : *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, (Paris, 1885).

Le trésor que Tinténac et ses amis débarquèrent à Saint-Quay, fut transporté à la Ville-Louet, par seize cavaliers portant chacun en bandoulière un boyau de cuir contenant cinq cents louis d'or. Cf. Hervé POMMERET, *op. cit.*, p. 65.

(15) François HARABQUE, *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*, (St-Brieuc, 1832), t. I, p. 344.

Hervé POMMERET, *op. cit.*, pp. 70-72.

Charles HERTIER, *op. cit.*, pp. 327-328.

se tenir prêt à reprendre la mer dans les vingt-quatre heures pour se renseigner sur l'état de la côte bretonne.

D'Andigné embarqua sur un lougre de guerre de quatorze canons, avec un lieutenant de vaisseau anglais et dix émigrés résolus à tout. De Sol était-il du nombre ? Les mémoires de d'Andigné ne l'indiquent pas ; on inclinera cependant à le croire, en se référant au poste de confiance réservé le jour suivant au futur lieutenant-général. A onze heures du soir, le lougre de d'Andigné est de nouveau près de la côte, mais au moment où les émigrés mettent à la mer le canot de débarquement, une batterie du littoral les oblige à reprendre la direction de Jersey où ils arrivent vraisemblablement dans la matinée du 10 mars (16).

III. — De Sol débarque avec plusieurs émigrés.

Le soir même, d'Andigné et ses hommes, parmi lesquels de Sol, embarquent sur le *Daphné*, le plus fin voilier de la flotte de Jersey avec mission de tout préparer pour le débarquement des vaisseaux de la Vieuville. A une heure du matin, le lougre n'est plus qu'à deux lieues et demie de la côte ; un léger vent de terre agite à peine la surface de la mer. Avec quinze hommes parmi lesquels de Sol, les frères La Béraudière et les Gouyon-Thomas, Pipi agent de la correspondance servant de guide, quatre matelots anglais et un midchip, d'Andigné prend place dans un canot. Mais les reflets dangereux de la lune peuvent dévoiler leur présence aux républicains. En effet, les trois canonnières de l'amiral Cornic croisant près de Saint-Quay, découvrent le *Daphné* et lui donnent la chasse avec vigueur.

Le voisinage des canonnières et la disparition du lougre mettant le canot des émigrés dans la quasi-impossibilité de rejoindre Jersey, d'Andigné décide de gagner la côte au plus vite. Tandis que de Sol veille sur le gouvernail aux mains du midship à demi ivre, les autres doublent les rochers de Saint-Quay, la lune par bonheur est cachée par un brouillard assez dense qui permet aux émigrés d'aborder sans être inquiétés sous la pointe de Billao en Plouézec, tout près de la baie de Paimpol.

Dans le premier village qu'ils rencontrent une heure environ avant le jour, ils entendent parler breton. Pipi reconnaît alors qu'ils traversent un canton non encore gagné à l'insurrection, mais voisin d'un autre aux mains

(16) *Mémoires du général d'Andigné*, t. I, pp. 108-110.

des insurgés. Un paysan, chez qui ils entrent, feint de ne pas les comprendre. Le canon d'un pistolet l'amène à de meilleurs sentiments ; il consent à les conduire jusqu'à Lanloup.

De là, un domestique de Mme de Laz les dirige jusqu'au manoir de la Villehélio, entre Plouha et Plourhan. Par précaution, ils disparaissent dans les genêts voisins tandis que Pipi prévient Mlle de Courson, la propriétaire. Celle-ci leur fait passer des vivres en attendant de pouvoir leur ouvrir sa demeure à la faveur de la nuit. La conversation les mit tout de suite en confiance, car les frères de Mlle de Courson, officiers de marine, étaient bien connus de d'Andigné et de de Sol. Cependant étant donné l'état de trouble où vivait la contrée et les nombreuses perquisitions opérées par les républicains chez les particuliers depuis les derniers combats, ils quittèrent leur hôtesses avant l'aube.

Passant près de l'endroit où de Jouette se tenait caché après avoir été blessé au combat de la Villemario, d'Andigné voulut le voir, mais de peur d'attirer les républicains vers sa cachette, il préféra patienter jusqu'à la nuit. En attendant, les émigrés s'installèrent dans une chambre ménagée parmi les décombres d'une maison abandonnée qui avait servi de refuge sous la Terreur. D'Andigné, la nuit venue, se rendit alors chez de Jouette, avec lequel il conversa deux heures.

Pendant ce temps, les autres émigrés se reposaient dans leur réduit, gardés par trois sentinelles parmi lesquelles un certain Delmas, élève d'artillerie avant la Révolution. Sous le feu des chaloupes, pendant la traversée, il avait montré une grande frayeur et avait voulu tout jeter à la mer, armes et assignats. Démoralisé par les nouveaux dangers qu'il ne cessait de courir et les fatigues croissantes, il quitta en pleine nuit le réduit sur lequel il était chargé de veiller et alla se constituer prisonnier à Saint-Brieuc. Dès que les émigrés s'aperçurent de son départ, ils craignirent une trahison de sa part et se firent promptement conduire par leurs guides dans une des maisons habituelles de la correspondance où ils devaient se rendre après le retour de d'Andigné.

Tinténiac, ayant eu vent de leur débarquement, les rencontra à cet endroit où arriva également d'Andigné qui les avait cherchés en vain dans l'ancien réduit. Tous prirent le chemin de Bréhand, quartier général de Boishardy, où ils trouvèrent Cormatin, de Silz, chef du Morbihan, et d'autres officiers attendant le moment de se rendre à la Prévalaye pour les préliminaires d'une paix éventuelle (17).

(17) *Mémoires du général d'Andigné*, t. I, pp. 110-125.

De Sol, pressé, semble-t-il, de gagner Guérande (18), dut emprunter la ligne de correspondance la plus sûre passant par la Mirlitantouille : « De la lande immense qui commence à cet endroit... la vue s'étend au loin sur les deux versants de la montagne... Au sud vers le Morbihan, pas un hameau, pas une maison n'apparaissent, rien que des bois et des landes. Tracé parmi les ajoncs et les genêts d'or, les bruyères rousses et les robustes blocs de granit qui çà et là percent le sol, le chemin des chouans gagne les sommets du Méné, le Bel-Air, puis la Butte à l'Anguille. De cette hauteur, la piste descend sur Saint-Gilles-du-Méné... passe au manoir du Bosseni... elle se dirige ensuite vers la hutte d'un sabotier de Saint-Vran... pour gagner Ménéac et la sombre forêt de Lanouée... la dernière station de la route est Camezon, à quelques cent toises du Pont du Loc... » (19).

Quand de Sol atteignit Guérande, les siens ne s'y trouvaient plus. Il se rendit alors à Trégoët, en Béganne, domaine de sa tante Louise de Scillon. Celle-ci avait quitté la terre pour un monde meilleur. Accusée d'avoir envoyé ses fermiers aux rassemblements de mars 93, elle avait été condamnée à mort et exécutée le 24 février 94. Le nouvel acquéreur du château vendu nationalement venait d'être surpris par les chouans et cloué sur sa table d'un coup de baïonnette (20).

(18) Comte de Gouvion, *Révolution et Chouannerie au pays de Redon*, (Rennes, 1934), p. 194.

(19) LENOIR, *La Mirlitantouille*, (Paris 1925), pp. 26-27.

(20) Archives de M. LE MIGNAN DE LANGLAC, château de Trégoët en Béganne, (Morbihan).

taient surtout des cultures de seigle et de blé noir (2). Les régions de Saint-Perreux, Rieux, Redon, étaient en outre souvent inondées l'hiver par les débordements de la Vilaine et de l'Oust.

Les paysans possédaient la plus grande partie des terres (3) et semblaient avoir entretenu dans l'ensemble d'assez bons rapports avec la noblesse (4) chargés d'ailleurs de les représenter aux Etats de Bretagne (5).

Les journaliers constituaient la catégorie la moins avantagée et la moins satisfaite de son sort. Les régisseurs particulièrement exécrés des paysans, fournirent dès le début de la Révolution, des troupes au parti Républicain, surtout autour de Carentoir, La Gacilly, Glénac, Rieux, où auront lieu des pillages (6).

A l'ouest de la ligne partant de l'Etier, les campagnes parlaient la langue bretonne (7).

(2) A. D. Ile-et-Vil., C. 1653. Etat du produit des récoltes à Redon en 1776.

LETAISONNÉ, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII^e siècle*, (Nantes 1909), pp. 29 et 33, 37 concerne l'abondance des châtaignes.

(3) A. D. Morb., série C. Subdélégation de Redon. Dossiers de l'impôt du vingtième, 1750-1756. Paroisses de Rieux, St-Vincent, Pellac.

(4) De Gouyon, op. cit., chap. 2 et 3.

Roger GRAND, *La Chouannerie de 1815*, (Paris, 1942), p. 23.

Emile GARROT dans son ouvrage, *Les grandes heures de Vendée*, (Paris 1963) p. 17, résume ainsi la condition des paysans vis-à-vis de leurs seigneurs : « Ce qu'on a appelé le droit du seigneur, n'a jamais existé, tout au moins dans l'Ouest de la France ».

(5) Augustin COCHIN, *Les sociétés de pensée en Bretagne à la veille de la Révolution*, (Paris 1928), t. I, p. 46.

A la fin de l'Ancien Régime, les Etats de Bretagne, grâce à l'action de la noblesse, récupérèrent les droits perdus sous Colbert et assurèrent aux Bretons de nombreux avantages entre autres, celui de payer moins d'impôts que les autres provinces. Cf. NÉCKER, *De l'administration des finances de la France*, (Paris, 1784), t. I, p. 281.

Comte DE CARMÉ, *Les Etats de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789*, Paris, 1875 — 2^e éd., t. II. Appendice III.

Discours de M. l'abbé Maury, sur les clauses du contrat d'union entre la France et la Bretagne, p. 176.

RENAULT, *Les privilèges financiers de la Bretagne au XVIII^e siècle*, (Paris, 1901), p. 119.

(6) De Gouyon, op. cit., pp. 28 et 29.

(7) LE QUEN, *Le recit du breton dans la région de Questembert* dans *Annales de Bretagne*, t. LIX — 1952, pp. 205-211.

ANZEL EVEN, *Istor ar yezhoù keltiek*, (histoire des langues celtiques), Tachenn galle-gant ar brezhoneg etre 1806 ha 1836 (terrain perdu par la langue bretonne entre 1806 et 1836) dans *Hor Yezh*, rannad nevez (nouvelle série) n° 5, 4^e trimestre 1958, p. 221. (carte) et p. 229.

Pierre NOUÏV, prêtre originaire de Lauzach, fut à l'époque le meilleur écrivain de langue bretonne de la région représentée aujourd'hui par le canton de Questembert. Ses principales œuvres comprennent : *Er beick forbanet*, poésie insérée dans le *Barzaz Breiz* ; un recueil de cantiques dont le plus célèbre est la Noël « *Feb trouz zou ar en douar* » ; deux cahiers de sermons ; une traduction de la Bible ; une tragédie d'Isaac, etc... Cf. ABOUZIN, *Istor lennegrez brezhoneg an amzer breman* (histoire de la littérature bretonne contemporaine), La Baule, 1957, p. 97.

Par ailleurs, une lettre curieuse de François GICOR, curé, c'est-à-dire vicaire à Bourg-Paul et natif de Péaule, écrite en 1793, semble constituer le texte breton provenant de la région la plus à l'est de la Bretagne. Cf. A. D. Morb. LZ 246 et *Revue Hor Yezh* n° 39, novembre 1963, pp. 24-31.

CHAPITRE II

LES CAMPAGNES DU BRO EREC ORIENTAL A LA VEILLE ET AU DEBUT DE LA REVOLUTION

I. — Les paysans du Bro Erec oriental.

De Sol arrivait à Béganne au moment où Caqueray, chef chouan des alentours, venait d'être tué par les républicains tandis qu'il se rendait à la Mabilais, aux conférences de la paix.

Le commandement de Caqueray s'étendait sur une vaste région englobant aujourd'hui les cantons de Questembert, Rochefort, Allaire, La Gacilly; vieilles terres dégringolant à travers les rochers, les bois, les landes, les sentiers et chemins creux, les champs et prés enclos, depuis les hauteurs de Lanvaux jusqu'à l'aber de la Vilaine (autrefois Visnonia, c'est-à-dire l'irrégulière) (1).

A la veille de la Révolution, ces régions du Broc-Erec oriental se divisaient en deux parties assez différentes, séparées suivant une ligne partant de l'Etier en Béganne et remontant vers Limerzel, Pluherlin, Molac...

A l'est de cette ligne, les campagnes galaises, de langue française, des pays de Rochefort, Allaire, Carentoir, étaient assez peu fertiles et compor-

(1) Charles CONRY, *L'Hydronomie de la Bretagne*, dans *Ogam*, mars 1963, pp. 101-102

Le mode de propriété le plus courant y était le domaine congéable sous l'usage du Bro Erec. Les terres défrichées et travaillées, ainsi que les bâtiments des fermes, appartenaient, non aux propriétaires fonciers mais aux domaniers ou fermiers (8). Ceux-ci quasiment indépendants durant le cours de leur fermage, avaient conservé ce caractère ombrageux et indomptable qui les avait animés au cours des siècles passés (9). Ceux d'entre eux qui possédaient une instruction plus complète, acquise surtout à Saint-Yves de Vannes, ou des qualités de courage et d'initiative plus marquées, détenaient une autorité sociale et politique plus importante que celle de la noblesse... « Démocratie rurale très vivante et très vibrante à l'intérieur de ces petits clans que constituaient la paroisse, ou des groupes restreints de paroisses. » (10)

Au point de vue de l'aisance des domaniers du Bro Erec, voici ce que révèle une étude faite par M. Thomas-Lacroix, directeur des services d'archives du Morbihan, basée sur le dépouillement des rôles de vingtième et des minutes notariales dans la région de Theix, à la limite du canton actuel de Questembert (11) :

C'est la transformation des obligations seigneuriales en redevances, appréciées d'une façon excessive, qui ont alourdi de 10 à 15 % les charges du domanier au cours du XVIII^e siècle. Les redevances imposées par le foncier au domanier n'augmentent que de 3 à 4 % dans la même période. Malgré cette hausse, la situation du propriétaire foncier est peu avantageuse car il touche à peine le quart du revenu de la ferme, comme en témoignent les baux de sous-ferme que les domaniers consentaient souvent à d'autres paysans.

D'autre part, le droit de congément, dont dispose le foncier, ne lui per-

(8) A. D. Morh. C. Subdélégation de Vannes, Redon, La Roche-Bernard. Rôles de l'impôt du 1/20^e dans les paroisses de Theix, Sulniac, Questembert, Molac, Limerzel, Pénac.

LEON DUHREUIL, *Les vicissitudes du domaine congéable pendant la Révolution* (Renno, 1915). Carte des limites de l'usage du Bro Erec, citée en tête de l'ouvrage avant l'introduction.

CASPER, *L'ancien droit dans le Morbihan*, dans *Revue Morbihannaise*, t. IV, 1894, pp. 33-65.

H. SÉE, *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution* (Paris 1906), 2^e partie, ch. II, *Le domaine congéable*, pp. 263-306.

(9) L'histoire de cette région fut une lutte incessante pour la défense de ses libertés : soit contre Rome, (à A.C.), soit contre les Mérovingiens et Carolingiens au temps de Watou, Morvan, Nominos. Le résultat en fut l'organisation de la Bretagne dite *Le Bro Erec*, principal artisan de cette œuvre, fut appelé « le saint des saints de la Bretagne », Cf. WAJEUR, *Taliban de la Bretagne*, (Paris, 1907), p. 92.

(10) ROGER GRAND, *La châtellerie de 1815*, (Paris 1913), pp. 24-25.

(11) PIERRE THOMAS-LACROIX, *La condition des terres et les modalités du domaine congéable dans la pays de Vannes au XVIII^e siècle*, dans *Documents relatifs à la vie économique de la Révolution*, (Quimper 1942), t. II, pp. 243-264.

met guère d'augmenter ses revenus, car la hausse excessive du prix des édifices qu'il serait alors obligé de rembourser, exigerait une mise de fonds réduisant à néant ses bénéfices. Par contre, l'étude des sous-fermes, révèle en faveur des domaniers ou fermiers, une part insoupçonnée de bénéfices, susceptibles de se répartir entre les différentes classes de paysans par le moyen des successions roturières.

Ces conclusions ne concordent pas absolument avec les opinions émises par Dubreuil, dans son ouvrage : « *Vicissitudes du domaine congéable en Basse-Bretagne, à l'époque de la Révolution* » (12), où cet auteur voit dans le droit de congément une arme trop redoutable entre les mains du foncier; ni avec celles émises par H. Sée, dans son ouvrage : « *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution* » (13), où il émet contre le domaine congéable des affirmations trop catégoriques, basées sur les cahiers de doléances, souvent sujets à caution.

D'autre part, les paysans de langue bretonne, plus encore que ceux de langue française, avaient une haine invétérée des bourgeois des villes dont l'unique ambition, pensaient-ils, était de faire fortune au détriment des artisans et des cultivateurs.

« Malloz ru d'an dudjentil-ker

A ra bee'h war al labourer... !

Pere na zell ket mui ouz Breiz

'Ged ouz koulm aer deut enn he neiz

Malédiction rouge sur les messieurs de la ville

Qui oppriment les laboureurs... !

Ils ne sont pas plus bretons

Que n'est colombe la vipère éclosse au nid de la colombe. » (14)

Le bourgeois était considéré par le paysan comme un sang mêlé, cherchant au loin ses alliances. Non content de vivre à l'écart des gens des campagnes pourtant les véritables autochtones, il faisait fi de leur langue et se persuadait qu'il fallait parler uniquement le français pour paraître un homme d'esprit. C'est pourquoi ses idées n'étaient pas celles du pays et son cœur n'était plus breton (15).

(12) 2 volumes de la collection des documents inédits relatifs à la vie économique de la Révolution, Paris 1915.

(13) Paris 1906.

(14) HENRI DE LA VALLÉE-MARQUÉ, *Breton-Breiz, chants populaires de la Bretagne*, (Paris 1902), éd., p. 252 (Pastorl Plouien) et p. 528, (épilogue).

(15) CASPER, *Histoire populaire de la châtellerie*, dans *Paroisses bretonnes de Paris*, septembre 1908, p. 2.

II. — *Le sentiment religieux dans les campagnes du Bro Erec oriental.*

Le passage de saint Vincent Ferrier, au début du xv^e siècle, à Questembert, Muzillac, Billiers, La Roche-Bernard, etc... ses allocutions extraordinaires, ses miracles émouvants et nombreux, marquèrent la population d'une façon décisive (16).

La période qui suivit connut une éclosion merveilleuse de fontaines, et calvaires sculptés, chapelles pittoresques formant de véritables centres populaires religieux et artistiques, dont témoigne l'ampleur des pardons, où croix ciselées, bannières brodées, statues sculptées étaient portées en procession, au chant de multiples cantiques, composés dans les vieux modes grecs, le tout se cloîtrant par des représentations de mystères, dont le peuple était alors si friand (17).

Les apparitions de sainte Anne à Nicolazic et l'extension de son culte aux xvii^e et xviii^e siècles, apporteront une contribution nouvelle au développement du sentiment religieux dans le Bro Erec oriental. L'œuvre des retraites fermées, fondée par M. de Kerlivo, le Père Huby, Catherine de Francheville et Marguerite Marquer de Kerdreff, agira considérablement à la même époque pour la formation d'une élite catholique morbihannaise, et contribuera avec les tertulaires de Saint-Jean-Eudes, à répandre le culte des

SAGENEY, *Le Morbihan et la Chouannerie Morbihannaise sous le Consulat*, (Paris, 1911), introduction P. X.

Roger GRAND, dans *La Chouannerie de 1815*, p. 73, reprend les mêmes idées : « Ne fournissait-elle pas (la ville), les fonctionnaires tracassiers... les bourgeois méprisés ou sarcasmatiques, étrangers à leur langue, à leurs costumes et à leurs traditions ? La ville d'où sortaient papeteries et réglemmentations si désagréables toujours à des vertes impatiences du soldat... »

(16) *Procès de la canonisation de St-Vincent Ferrier*, publié par le Père Fages. 1^{re} partie, enquête de Bretagne, (ouvrage en latin) Paris 1904, pp. 121-234.

Pierre THOMAS-LACHOUX, *St-Vincent Ferrier* (Vannes, 1954), pp. 28-32 et 36.

Blanchard, *Au cœur du Haut-Fanuelais, Questembert*, (Rennes 1959), p. 25.

(17) Gustave DUBRE, *Les églises du Morbihan*, (Paris 1932).

WAGNER, *Paris breton* (Paris-Genève 1942).

Pierre THOMAS-LACHOUX, *Les chapelles Morbihannaises du xv^e siècle*, dans *Morbihan*, (janvier-février 1953) pp. 9-12.

Dun Hervé, *Lier Kallennet, get en Indez* (Guened, 1922).

Antoine Le BIAZ, *Le théâtre religieux* (Paris, sans date), renferme une abondante bibliographie des mystères bretons, pp. 519-525.

La Révolution ne fit pas disparaître complètement le théâtre breton. Ainsi, à Questembert, le 29 juin 1793, tout avait été préparé pour la représentation de « *Bahé souez* ».

« *Bahé souez* », le mystère de sainte Anne d'Alcô.

E. BRUNOIS, *Au cœur du Haut-Fanuelais Questembert*, p. 329.

L'auteur a eu la bonne fortune de retrouver le manuscrit de cette tragédie, comportant 80 pages de vers bretons commençant ainsi :

« Toutet al men herder ha liti ma boucraet
Avel garet l'hañt Sante Anne boucraet
Indezion un hñt, mar un lanouge Doue l'hañt
Da represention eñt un tragedi heñt. »

Saints Coeurs de Jésus et de Marie dont l'image deviendra l'emblème de la chouannerie (18).

D'autre part, l'emploi de la langue bretonne fut un obstacle important à la diffusion dans les campagnes, des idées philosophiques, qui, véhiculées par la langue française, imprégnèrent la bourgeoisie des villes et des agglomérations.

Quant au clergé, son pouvoir dans les campagnes était à peu près discrétionnaire : « Clergé rustique, issu presque entièrement de la classe paysanne où il plongeait mille racines, en tout sens et à laquelle l'unissaient étroitement les liens du sang, de l'éducation, de la langue, et cette voix confuse mais si forte de la race, venue du fond des siècles et qui régle à notre insu nos sentiments et nos idées, nos sympathies et nos antagonismes... Vivant d'une vie très proche de celle des paroissiens, ce clergé avait sur eux une emprise considérable, quand il s'en servait en faveur ou à l'encontre d'une cause politique, celle-ci en éprouvait grand bien ou préjudice fatal. » (19).

Un siècle après les événements relatés dans cet ouvrage, André Siegfried parlant de ces mêmes régions pourra encore écrire : « Je ne connais pas de pays au monde; même le Canada, où l'autorité du clergé soit si discrétionnaire... Dédaignant d'inutiles ménagements, il (le clergé) ne cherche pas à voiler l'énormité de son pouvoir... C'est lui qui tient entre ses mains, comme au Moyen Age, les clefs du ciel ou la menace de l'enfer... le caractère sacré de sa fonction lui ouvre toutes les portes, les plus humbles comme les plus altières... » (20).

III. — *La première prise d'armes dans le Bro Erec oriental.*

Ce fut la Constitution civile du clergé et le serment imposé aux prêtres qui déclenchèrent la première insurrection des campagnes dans le Bro Erec.

(18) Dom Guy LOMBRAY, *Les vicaires des Saints de Bretagne*, (Paris 1878), t. V, xviii^e et 19.

WATIGNANT, *Le Père Huby*, (Lille, 1956).

Père THIBERT, *Catherine de Francheville*, (Mama, 1957 - 2 vol.).

DE LA VILLERIEUX, *Le Sacre-Coeur et les Bretons*, (Saint-Brieuc, 1912).

(19) Roger GRAND, op. cit., p. 25.

« Le clergé rural n'est pas de l'étoffe dont on fait les rois, mais les lettres... »

« Ce clergé rural n'est pas de l'étoffe dont on fait les rois, mais les lettres... il a plus de dispositions à l'hérésie qu'au martyre... il veut sa croix, car lui, clergé d'est plus national... » Cf. CASO, op. cit. dans : *Paroisses bretonnes de Paris*, novembre, 1955, p. 6.

« A la veille de la Révolution, le pasteur (en Bretagne) était en réalité la seule autorité locale », écrit encore CASO, *Condes Bretonnes sur deux siècles*, Paris 1943, p. 11.

(20) André SIEGFRIED, *Talhouz politique de la France de l'Ouest sous la 2^e République*, (Paris 1913).

Le décret du 24 novembre 1790, rendu par la Constituante et sanctionné par le Roi, le 26 décembre, astreignait évêques et prêtres en exercice, à jurer la Constitution civile du clergé. Ce décret arriva à Vannes le 4 janvier 1791 et provoqua quinze jours plus tard une grande agitation depuis Keranna jusqu'à Péaule. Les municipalités de Theix, Berric, Sulniac, rédigèrent une protestation véhémement : « Ils (les paysans) ne verront qu'avec horreur et indignation d'autres ministres venir remplacer les leurs... » (21)

« ...Un pareil serment ne serait-il pas un blasphème ? Quel est le prêtre, le laïque même qui prêterait un serment qui non seulement renverse les principes de la religion, mais encore qui révolte la conscience, qui révolte même la droiture, la raison et le bon sens ?... » écrivent de leur côté, le 5 février, les municipaux de Sarzeau (22).

Des émissaires de Sulniac et de Berric circulent dans les environs pour inviter les paysans à des réunions (23).

Dans la nuit du 12 au 13 février, le tocsin sonne à tous les clochers des alentours. Les paysans armés de bâtons, piques, mauvais fusils, se dirigent sur Vannes (24) où leur évêque, pensent-ils, est prisonnier et en danger. Le régiment de Walsh en garnison dans cette ville, renforcé par des troupes de Lorient, et de l'artillerie, rencontre les insurgés près de Liziec. Quatre dragons sont blessés ; mais les paysans démunis d'armes, finissent par s'enfuir, plusieurs d'entre eux sont massacrés et une trentaine emmenés prisonniers.

(21) A. D. Morb. LZ 274. Le texte entier de la protestation est celui-ci :

« Nous avons l'honneur de vous prévenir que les habitants de tout le canton, apprennent avec la plus vive douleur que les ecclésiastiques doivent sous peu être forcés à faire le serment civique, sous peine d'être destitués de leurs fonctions publiques ; qu'ils disent hautement qu'ils ne verront qu'avec horreur et indignation d'autres ministres remplacer les leurs, à l'aide d'un serment auquel toute conscience timorée doit se refuser, jusqu'à ce que l'Eglise ait prononcé sur un point si important pour la religion catholique, apostolique, romaine, religion qu'ils professent et désirent professer jusqu'à la mort ; qu'ils n'auront nulle confiance dans les prêtres constitutionnels, et qu'ils sont déjà bien résolus à les rejeter. »

(22) *Archives Parlementaires*, t. XVIII, p. 177, colonne 1.
Anréthen de Cousson, *L'Héroïsme breton pendant la période révolutionnaire*, (Paris sans date), p. 8.

(23) Le Mée, forgeron à Kerohan en Berric, et son apprenti Le Boderff. La forge de Le Mée existe encore en partie et appartient à Jean Payen, apiculteur à Kerohan.

(24) La résistance à main armée était-elle permise aux catholiques ? Pour cette question particulièrement épineuse, on peut se reporter à la réponse théorique, donnée par le Père de LA Taille, dans : *Dictionnaire Apologetique de la Foi Catholique sous la direction de A. d'Alès*, (Paris, 1925), t. II, col. 1055 et suivantes, au mot : Insurrection. Le Père de la Taille conclut : « Prendre l'offensive contre le pouvoir, c'est de la sédition, exercer les représailles ou se livrer à des provocations, c'est de la violence, mais se défendre jusqu'à briser l'offensive adverse n'est ni sédition, ni violence. »

L'instruction de cette affaire menée devant le Tribunal du district de Vannes jusqu'au mois d'août, démontra la spontanéité de ce rassemblement (25) où vinrent des paysans d'âge mûr, parlant surtout breton (26) et quelques élèves du collège Saint-Yves (27).

Les ecclésiastiques inculpés furent reconnus innocents. Les prêtres de Sulniac, Molac, Treffléan, Theix, avaient dissuadé les hommes de partir et avaient essayé de faire cesser le tocsin. Le recteur Jules Gombaud, d'Elven, avait menacé ses paroissiens de les dénoncer au département. M. du Grégo de Kerglaw, avait agi de même pour ses domestiques, et le maire de Berric, Olivier Guillas, avait prié ses administrés de n'emporter ni armes, ni bâtons (28).

Le 7 mars, l'élection manquée de Julien Guégan (natif de Péaule, député et recteur de Pontivy), comme évêque constitutionnel du Morbihan, ne ramena pas le calme (29).

Les incidents se multiplient et des détachements armés sont envoyés dans les bourgades les plus inciviques (30).

Dans les campagnes, des processions nocturnes, chants, neuvaines aux vaincaires, entretiennent un climat de fièvre (31).

IV. — L'association bretonne de La Rouërie.

En juin 1791, des rassemblements de gentilshommes chez le comte de la Ruée, au Préclos, en Tréal, intriguent l'administration républicaine.

(25) Contrairement à une lettre des municipaux de Vannes au député Dusers. Cf. *Archives parlementaires*, t. XXIII, p. 284, col. 1.

(26) Beaucoup d'accusés furent obligés de répondre par interprète, car ils ne connaissaient pas le français.

(27) J. ALLANIC, *Histoire du Collège de Vannes*, (Rennes, 1902), p. 47, note 1.

(28) A. D. Morb. LZ 274. Déclarations des témoins et accusés.

ALBERT MACÉ, *Les affaires du Bondon et de Liziec*, dans *Bulletin de la Société Polytechnique du Morbihan*, (1800, 2^e sem.), pp. 191-192.

BLEGUEN, *Chouans et Bleus au pays de Questembert*, (Rennes 1947), pp. 19-21.

(29) TRESVAUX, *L'Eglise de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours ou Histoire des sièges épiscopaux, séminaires et collégiales, Abbayes et autres communautés régulières et séculières de cette province, publiée d'après les matériaux de Dom Hyacinthe Morice de Beaudouin, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur*, (Paris, 1839), p. 179.

ALBERT MACÉ, *Une élection d'évêque constitutionnel à Vannes*, (mars, 1791), (Nantes, 1886).

EGÈNE CONON, *Pontivy et son district pendant la Révolution*, (Rennes, 1938), pp. 177-179, thèse de doctorat ès-lettres.

Le recteur Julien Guégan ne voulut pas accepter son élection comme évêque constitutionnel du Morbihan, il devait mourir en exil en Espagne.

(30) A. D. Morb. 4. 522, cahier 23. Le Général Capelaux et le Directoire du Morbihan.

(31) BLEGUEN, *op. cit.*, pp. 23-24.

Dans les Côtes-du-Nord, ont lieu des manifestations analogues. Cf. Jacques HÉRISSEAU, *Monseigneur Cormaux, Saint de Bretagne*, (Paris 1937), pp. 120-121.

D'après Le Falher, ce n'était là qu'une première association de mécontents politiques, mais, hommes d'énergie susceptibles de se liguier pour arrêter l'ébranlement général. Ces forces neuves, jetées dans la balance par un homme d'envergure, pouvaient peser, sans doute, sur les événements. Ce sera l'œuvre de la Rouërie (32).

Parmi les principaux buts de l'Association Bretonne fondée par le célèbre marquis en décembre 1791, se trouvaient : « le retour à la monarchie... le salut des droits de la province, celui des propriétés, et l'honneur breton » (33).

Le 12 mars 1792, le Comte de Provence et le Comte d'Artois signent le texte de la Commission donnée par eux à La Rouërie, reconnaissant les objectifs bretons de la guerre :

Maintien de la Constitution de 1532 et autorité de la Bretagne Militaire sur les provinces voisines, « lesquelles seront sujettes aux mêmes règlements et travaux et participeront aux mêmes avantages à l'exception de ceux qui ne sont relatifs qu'à la Constitution particulière de la Bretagne » (34).

(32) A. D. Morb. LZ 243.

Le Falher, *Aventures de guerres civiles, I. Affaires du Préclos*, (Paris, 1916). Des réunions avaient lieu à la même époque chez les demoiselles de la Landelle à St-Vincent, de même à la Chohannière en Glénac, à la Houssaye en St-Martin. Et, Muret, *Histoire des guerres de l'Ouest*, (Paris 1847), t. III, p. 95.

(33) Le Norme, *Le Marquis de la Rouërie*, (Paris 1906), 9^e éd. pp. 65-67, 6^e paragraphe du texte du manifeste secret. Aux pages 131, 132, 133 du même ouvrage, il est question d'une brochure de la Rouërie, sortie de l'imprimerie des Princes, le 2 mars 1792.

« Certains passages de cette brochure, dit Le Norme, op. cit., pp. 132-133, indiquent que... le marquis de la Rouërie n'avait point, pour sa part, abandonné le rêve d'indépendance provinciale qui l'avait jadis conduit à la Bastille : il se sentait assez fort pour imposer au roi ses conditions, et, en retour de l'appoint qu'il apportait à la contre-révolution, il exigeait très catégoriquement, le rétablissement des anciens Etats et l'autonomie de la Bretagne.

La brochure est très explicite sur ce point : « Et vous, Bretons, mes chers amis, je veux vous aider à recouvrer vous-mêmes, les anciennes franchises et les anciens droits qui étaient à la fois, le rempart le plus solide de votre liberté politique et religieuse comme le plus sûr garant de votre paix intérieure et de la prospérité qu'elle produit. »

Voilà aussi sur cette même question : KERAD, *La Bretagne Militaire*, dans *Sturier-Yvonnick*, n° 17, pp. 119-121.

C'est pourquoi GANOKY écrit dans son ouvrage : *La Révolution et la Vendée*, t. III, *La victoire des vaincus*, (Paris 1928), pp. 32-33 :

« Dans la chouannerie on peut y voir une survivance de la répulsion héréditaire à recevoir de Paris une direction politique et administrative ; on pourrait y trouver quelque chose d'irréductible... La Bretagne à la fois demi-autonome, égalitaire, révolutionnaire, en même temps que religieuse et anti-militariste, devait fatalement se lancer tête baissée dans une révolte contre un régime plus despotique que celui qu'elle avait si longtemps combattu. »

Dans « *L'Angleterre et la Vendée*, t. I, p. 191, le même auteur écrit encore : « On sait ce que fut la chouannerie bretonne : indépendance héréditaire à l'égard du pouvoir central ; colère suscitée par les persécutions religieuses, horreur du militarisme, elle ne fut pas la fille de la Rouërie... mais elle trouva dans l'état-major du fameux complot, une partie de ses chefs les plus énergiques. »

(34) Le Norme donne le texte intégral de cette commission dans son ouvrage précité.

C'est dans ces circonstances et à ces conditions que fut scellée l'alliance étroite de la Bretagne Militaire et des Princes dans la lutte qui s'entamait contre la Révolution Française.

L'Association Bretonne devait trouver un terrain de prédilection dans le Bro Erec oriental qui s'était montré si attaché aux libertés bretonnes.

D'après les cahiers de doléances qui ont pu être retrouvés, cette région restait fidèle au maintien des Etats de Bretagne (35).

La nuit du 4 août, les députés du clergé, René Gabriel, recteur de Questembert, Julien Loisel, recteur de Redon, et Julien Guégan, recteur de Pontivy, (ce dernier originaire de Péaule) avaient déclaré leurs regrets, appuyés par le futur cardinal Maury, de ne pouvoir renoncer aux droits et franchises de la Bretagne (36). D'autre part, le temps n'était pas encore bien éloigné, où Louis de Talhoët, de l'Ourmoye en Nivillac, son homonyme et cousin de la Villequeno, en Quelneuc, Jann Couëssin de la Berraye en Caden, les Sécillon, de Trégoët en Béganne, le président de Larlan, de Rochefort, et d'autres nobles de la même région avaient joué un rôle de premier plan dans la conjuration dite de « Pontallec » (37).

En 1791, c'est encore le Bro Erec oriental qui allait fournir à La Rouërie le secrétaire général de l'Association Bretonne dans la personne de Joseph Loisel de Saulnays, né à Caro (38).

De la Bourdonnaye à Garentoir, Pierre Le Cars à Caden, les frères de

pp. 94-96, en note. Lecture en fut faite à la Pentecôte de 1792, lors d'une réunion des chefs de l'Association Bretonne chez la Rouërie. Désormais ce dernier pouvait exercer les mêmes pouvoirs que le Roi, sur l'ensemble des provinces de l'Ouest. Dans la circonstance, le terme Bretagne Militaire conviendrait mieux que Vendée Militaire.

(35) Les cahiers de doléances de Vannes (Cf. Arch. Parlement. VI, p. 107). Allaire, Les Fougerets, Glénac, St-Vincent-sur-Ouest, St-Jacut (Cf. A. D. Morb. B. 3667-3668-3669) mentionnent un attachement particulier à la Constitution Bretonne.

Béatrice Herval, dans « *Répertoire critique des cahiers de doléances pour les Etats Généraux de 1789*, (Paris 1935), fait remarquer à la page 506 que les cahiers de la Sénéchaussée de Vannes sont introuvables, sauf celui de Vannes précité.

(36) *Archives Parlementaires*, t. VIII, p. 347.

De Cars, op. cit., t. II appendice III, p. 373, cite les discours de l'abbé Maury à la Constituante où l'orateur déclara entre autres : « ... Nous n'avons plus aucun droit sur cette province, si nous ne voulons remplir fidèlement les conditions du traité qui l'a réunie à la couronne... il n'y a plus rien de sacré parmi les hommes, si un pareil titre n'est pas respecté. »

(37) De BOSTASLE, *Généalogie de la maison de Talhoët*, (Paris 1869), p. 280 à 336. D'après cet auteur, étant donné le rôle joué par les Talhoët, il faudrait dire conspiration de Talhoët et non conspiration de Pontallec.

A. DE LA BOURDONNAYE, *Histoire de la conspiration de Pontallec*, dans *Revue de Bretagne Vendée*, 1857-1858.

1857 (1^{er} semestre), pp. 1-21, 223-252 ; 1857 (2^e semestre), pp. 105-143 ; 1858, pp. 1-22, 315-344.

BREGUEN, *Au cœur du Haut-Vannetais, Questembert*, (Rennes 1958), pp. 43-47.

(38) Papiers de la famille Edmond Marquer à Kerprad, Questembert et du marquis Edmond Loisel de Saulnays, Rennes.

Silz à Arzal, Alexandre du Bot à Pleucadeuc, répondirent parmi les premiers à l'appel du marquis (39). Quant à Léopold de Caqueray, envoyé spécial de La Rouërie, il s'installa près du Rufflac et commença par établir les lignes de correspondance qui par la suite devaient rendre tant de services aux insurgés. Mettant à profit le mécontentement grandissant des populations dû à l'augmentation des impôts, les premiers décrets de conscription, le départ des prêtres non assermentés pour l'Espagne en septembre 92, l'Association Bretonne se tint prête à toute éventualité (40).

V. — *L'explosion de mars 1793 et ses suites.*

L'étincelle qui mit le feu aux poudres accumulées depuis trois ans, fut le décret du 24 février 1793, sur la levée des 300.000 hommes destinés à faire face à la coalition. L'article 26 accordait aux plus riches la faculté de se faire remplacer. L'article 20 était particulièrement odieux puisqu'il exemptait de la conscription un certain nombre de fonctionnaires, c'est-à-dire des gens exécrés par les paysans et considérés comme agents de la persécution religieuse et de l'oppression matérielle (41).

Le 10 mars, jour fixé pour le tirage au sort, les campagnes commencent à s'insurger. Tandis que, sur la rive gauche de la Vilaine, les paysans encadrés par les agents de l'Association Bretonne, prennent La Roche-Bernard et les points stratégiques de la presqu'île guérandaise ; sur la rive droite, de Silz occupe Rochefort-en-Terre, Muzillac, et Francheville, la presqu'île de Rhuy. Si les insurgés de la rive gauche de la Vilaine s'étaient joints à ce moment à ceux de la rive droite, Vannes aurait pu être emportée (42).

(39) A. D. J. 536, Papiers Grosjean, cahier 25, p. 1.
GUILLEMOT, *Lettres sur la Chouannerie à mes neveux*, (Nantes 1859), p. 12.
G. LE NOTRE, *Le Marquis de la Rouërie*, pp. 71-72.

(40) GUILLEMOT, op. cit., p. 12.

DE GOUYON, op. cit., p. 75.

BLEGUEN, *Chouans et Bleus, Questembert, et Haut Vannetais*, (Rennes 1950) append. 6.

(41) *Archives Parlementaires*, t. LIX, pp. 141-144.

(42) A. D. Morb. L. 270, (Prise de la Roche-Bernard, en mars 1793).

Ibid. L. 273, (Prise de Rochefort-en-Terre).

Ibid. LZ 245 et 246, Tribunal du district de Rochefort-en-Terre. Procé-

dures criminelles, 1793.

Ibid. J. 526, cahier n° 3, Insurrection de mars 1793 à la Roche-Bernard.

Ibid. J. 527, cahier n° 3, Montméjan, chef des insurgés de Rochefort-en-Terre.

Ibid. J. 543, Occupation de Rochefort-en-Terre par les Chouans. Reprise par l'armée républicaine.

Ibid. J. 544, occupation de la Roche-Bernard par les Chouans. Reprise par l'armée républicaine.

Le manque d'armes et de munitions, le retard énorme dans les travaux des champs, ne permirent pas aux paysans de conserver leurs conquêtes. La répression fut terrible. La guillotine fonctionna et Prieur de la Marne, envoyé en mission dans le Morbihan, cassa les municipalités trop fédéralistes (43).

Cependant, après les travaux de la moisson, l'administration républicaine se rendit bien compte que, du côté de la Basse-Vilaine, s'accumulaient de nouveaux orages. Une réunion, à laquelle participaient des députés de Charette, se tint dans le plus grand secret à Limerzel. Il s'agissait d'occuper le littoral entre Peneff et la Vilaine pour y débarquer les troupes de Charette stationnant à Noirmoutier, afin de donner la main aux Vendéens en pleine retraite après l'affaire de Granville.

Une concentration de 1.500 paysans des alentours se fit dans la nuit du 22 novembre à La Clarié, en Lauzach, sous la direction des frères de Silz. Ils s'emparèrent du poste d'Ambon et prirent la route de Muzillac, mais des troupes républicaines, appuyées par de l'artillerie, les dispersèrent à Trébiguet (44).

Précis des événements désastreux qui ont affligé le département du Morbihan dans le mois de mars 1793, l'an second de la République Française, (Vannes, s. d., in 4°).

DE GLOSMADÉUC, Thomas de CARADÉUC, dans *Revue de Bretagne*, t. XXVII, 1902, pp. 42-56.

P. MERLET, *Le district de Rochefort*, (Vannes 1908), pp. 6-22.

M. LE BRETON, *Un coin de la Bretagne sous la Révolution, La Roche-Bernard*, t. II.

Le district de la Roche-Bernard de 1788 à 1802. (Revue 1921), chapitres III et IV.

BLEGUEN, *Chouans et Bleus, Questembert et Haut-Vannetais*, (Rennes 1950), pp. 13 à 23.

Georges TATTEVIN, *La période Révolutionnaire au district de Guérande*, (Guérande 1953).

Michel DE GALZAIN et AMAURY LE PART, *En passant par Rochefort-en-Terre*, 1958, p. 74.

L'explosion de mars 1793 se fit sentir dans toutes les provinces capables d'échapper à l'étreinte parisienne et formant ce qu'on est convenu d'appeler : « la ceinture réticente du territoire. »

Cf. Max Joris GHERLAND, *Les pays de résistance au Jacobinisme*, dans *Revue du souvenir vendéen*, juin 1953, pp. 6-11.

Quand on observe la carte de la pratique religieuse vendue aux « Cahiers du clergé rural » (13, rue du Dr Roux, Paris XV^e), on s'aperçoit que les régions les plus pratiquantes actuellement, sont celles qui ont résisté au Jacobinisme en mars 1793. Chose curieuse, elles possèdent généralement des langues minoritaires et de nombreuses écoles catholiques. Cf. KERAOD, *Terre et Foi*, dans *Statist. Bleimor*, n° 12, pp. 236-239.

(43) A. D. Morb. L. 80, Délibérations et arrêtés de la Commission Administrative du Morbihan, 30 octobre 1793 au 21 septembre 1794.

L. 132, Proclamations de Prieur de la Marne et autres, an 2.

E. LOCKROY, *Une mission en Vendée*, (Paris, 1893), pp. 50-52.

Pierre BLIARD, *Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest* (Paris 1906), chap. V.

(44) A. D. Morb. L. 273, Fin du dossier.

Ibid. J. 529, Cahier n° 1, Le Morbihan de novembre 93 à février 94.

Pierre NICOL, *Un soulèvement en frimaire an II*, dans *Revue Norbhannaise*, t. III, 1903, pp. 46-59 ; t. XIV, 1904, p. 353-358.

Les représailles ne tardèrent pas, elles furent l'œuvre d'un intime de Carrier, Le Batteux, natif du Mans, ancien cuisinier et maître de poste à Redon. Ce dernier, à la tête d'une colonne infernale, traversa Rieux, Béganne, Péaule, Noyal, Bourg-Paul, en incendiant les chapelles, en brisant les croix, et en procédant à un certain nombre d'exécutions. Cette triste odyssée se termina à Vannes, où Le Batteux fut assez mal reçu par la municipalité. Heureusement, Jullien ordonna son arrestation le 22 décembre, veille de l'écrasement des Vendéens à Savenay (45).

Les Bretons allaient ramasser les armes échappées aux mains de ces derniers.

VI. — Après Savenay.

Dans les derniers jours de 1793, quatre hommes bien vêtus étaient attablés dans une auberge du bourg de Béganne. C'étaient des rescapés du massacre de Savenay, que le hasard des circonstances venait de réunir après la traversée de la Vilaine. Ayant pris la direction de Rochefort-en-Terre, ils suivirent la vallée de l'Arz, le long des landes de Lanvaux, et arrivèrent le soir du 27 décembre dans les environs de Grandchamp. L'un d'eux, nommé Le Roy, étant tombé malade, dut s'aliter ; les trois autres continuèrent leur chemin dans la direction d'Auray, qu'ils ne tardèrent pas à atteindre. Ils s'appelaient Georges Cadoudal, Mercier et Berthelot (46).

D'autres officiers vendéens ayant réussi à s'évader du charnier de Savenay, marchèrent sur leurs traces. Parmi eux, Joseph de Fay, Auguste de Bejarry et le chevalier de Geslin, errèrent quelque temps dans ce pays inculte et marécageux appelé la Grande Brière. Ils en sortirent pour remonter vers La Roche-Bernard et trouvèrent refuge dans la paroisse de Sainte-Reine, au manoir du Bretin, propriété de M. Chaumart. Entendant parler des événements du Morbihan, ils ne tardent pas à entrer en relations avec les de Silz. Le 12 février, franchissant à leur tour la Vilaine, ils arrivent à Béganne. De là, ils gagnent Allaire, puis les paroisses de langue bretonne et entrent bientôt en contact avec les officiers morbihannais (47).

(45) Dum JATIONS, *Histoire de la ville et de l'abbaye de Redon*, Redon 1864, p. 382. — Abbé POUSSANTIER, *Deux pages d'histoire dans Rev. Bret.-Vendée*, 1860 pp. 233-244. — Abbé POUSSANTIER, *Noyal-Macé*, dans *Rev. Bret.-Vendée*, 1867, pp. 388-391. — Alfred LULLÉ, *J.-B. Carrier représentant du Cantal à la Convention (1796-1798)*, d'après de nouveaux documents, Paris 1901, chap. XIII.

(46) Jules LE FALHER, *Le royaume de Bignan* (Paris 1912), p. 233.

(47) Dr de CLOANNICOUR, *Début de la Chouannerie dans le Morbihan*, dans *Revue de la Révolution*, 34, avril 1901.

Joseph de Fay, originaire de St-Macaire, district de Saumur, ex-capitaine au régiment de Picardie. — Auguste de BEJARRY, frère de Amédée, divisionnaire dans l'armée vendéenne.

Tous estiment que rien n'est perdu et que la lutte doit être poursuivie avec plus d'entente et de cohésion. Un vaste soulèvement allant de Loemine, Grandchamp, Bignan, jusqu'à Béganne et Rieux est décidé pour l'anniversaire du soulèvement de mars 1793. Le rassemblement des paysans est fixé à Mangolérien, en Plaudren.

Des affiches placardées indiquent la nouvelle mentalité de l'insurrection projetée : « Au nom de Dieu et de la Religion, ainsi que du Roi de France, Louis XVII... Vous êtes avertis de vous trouver aujourd'hui au soir, à la chapelle de Mangolérien, armé de fusils, pistolets, sabres, amonitions, fourches, fauls, crocs et de porter du pain pour deux jours. Ceux qui refuseront seront considérés comme ennemis du Roi. Signé : de Silz-Briend fils (48). »

Les combats qui commencent le 15 mars à Mangolérien vont se prolonger, cette fois, pendant deux mois et se dérouler sur une vaste région allant de Grandchamp et Saint-Jean-Brévelay, jusqu'à Sulniac, Berric, Larré et Péaule.

On y sent encore assez peu de cohésion entre les chefs. Le manque d'armes est toujours flagrant et cause un tort considérable aux insurgés (49).

Comme à la fin de 1793, une colonne infernale commandée par l'agent Jehanno, renouvelle les promesses de Le Batteux. Représailles inutiles ne pouvant que durcir les positions des partis adverses :

« Reconnaiss-tu la République et veux-tu vivre et mourir pour elle ? » demande-t-on à Louis Benoist, de Saint-Pabu en Plubeclin, arrêté les jours précédents sur une lande de Saint-Jean-Brévelay.

— Non ! répond le paysan.

— Reconnaiss-tu que tu as convenu de demander au Roi ?

— Non !

— Que veux-tu donc puisque tu ne veux ni république, ni roi ?

— Etre chrétien.

— Crois-tu qu'un républicain n'est pas chrétien ?

— Je crois qu'il ne suit pas les commandements de Dieu (50). »

C'est au milieu de toutes ces difficultés que le Morbihan entendit parler

(48) Jules LE FALHER, *Le royaume de Bignan*, p. 344.

(49) CASSE, *Histoire populaire de la Chouannerie*, dans *Paroisses bretonnes de Paris*, septembre 1912, pp. 2-4.

LE FALHER, *Le royaume de Bignan*, op. cit., p. 345-350.

BLANCHET, *Chouans et Breus*, Quimper, et Mont-Yvançois, pp. 37 et 38.

(50) J. LE FALHER, *Monographies Chouannes*, pp. 154-156.

de Puisaye. Ce dernier venait de lancer sa fameuse proclamation du 10 mars et, cherchant à coordonner toutes les forces bretonnes, voulait d'abord joindre le Morbihan. Après quelques préparatifs le 2 mai au soir, il atteignit Guer avec sa troupe. Prévenus, Guillemot, de Fay et d'autres prirent la même direction.

Quand ils arrivèrent, ils ne trouvèrent personne, Puisaye s'était retiré dans la forêt de Paimpont. La liaison avec le Bro-Erec était manquée (51).

Cependant, le 12 juillet s'organisa le Conseil du Morbihan autour de Boulainvilliers et Guillemot, auxquels se rallièrent de Silz et les autres officiers, grâce à l'action de Gamber d'Elven.

La malheureuse expédition de Saint-Jean-Brévelay et du Colledo montée au milieu de l'été, ne mit pas en relief les qualités militaires de Boulainvilliers. Ce dernier fut remplacé par le comte de Silz, qui prit le titre de généralissime du Morbihan (52).

Les propositions de paix qui suivirent le départ de Puisaye pour l'Angleterre ne semblent pas avoir influencé les officiers du Bro-Erec. De Silz et Cadoudal n'hésitèrent pas à rompre avec Cormatin, rupture officiellement approuvée par Puisaye, le 22 janvier 1795. Deux jours auparavant, le Conseil du Morbihan avait écrit à Caqueray, commandant la région de Rochefort, pour l'empêcher de déposer les armes, en même temps qu'il enjoignait aux municipalités de ne pas exécuter les ordres de l'administration républicaine sous peine de mort. C'est pourquoi l'on vit le maire de Sulniac aller jusqu'à refuser des rafraîchissements aux troupes républicaines traversant la « paroisse ».

A Vannes, l'adjudant général Mériage n'hésite pas à déclarer qu'à cette époque, le Morbihan compte autant de rebelles que d'habitants dans les campagnes, ceux-ci n'attendant qu'un signal pour foncer sur les villes désarmées (53).

Le 2 février, Cormatin est à Nantes, pour la trêve. Alarmé par la situa-

tion volcanique du Morbihan, il écrit en vain à de Silz : « ...Au nom de l'humanité que je vous connais, Monsieur, évitons à ce pays le fléau de la guerre et suspendez les hostilités jusqu'à la conclusion de notre entrevue entre Charette et moi... (54). »

Cependant un fait inattendu se produit, c'est une proclamation de Bruc faite le 19 ventôse an III (9 mars 1795) aux trois départements de langue bretonne, annonçant la fin des guerres en Vendée, le Traité de la Jaunaye, la liberté pour le culte et pour les prêtres réfractaires. De son côté, Cormatin, de concert avec les généraux républicains, prépare près de Rennes une réunion solennelle d'où la pacification pourra enfin sortir.

Dans ces conjonctures, le Conseil du Morbihan, sans faiblir pour autant, décide d'envoyer des délégués près de la capitale bretonne ; le centre de ralliement est fixé à Ploërmel. C'est alors que Léopold de Caqueray, surpris par des républicains, est assassiné aux alentours de Malestroit, en dépit de ses intentions pacifiques (55).

(54) DE CADOUAL, *Georges Cadoudal et la Chouannerie, par son neveu*, (Paris 1887), p. 375.

(55) *Mémoires du Général d'Andigné*, t. I, p. 144, note 1.
Jules LE FALHER, *Le royaume de Bignan*, p. 144, note 1.

(51) *Mémoires de Puisaye*, t. II, p. 424 et suivantes.
Paul SIE CLAIRS DEVALLE, *Études sur le comte Joseph de Puisaye*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XVI, 1935, n° 2, p. 79 et suivantes.

(52) DE CLORMAUDUC, *Débuts de la Chouannerie dans le Morbihan, 1793-1794. Le capitaine J. de Fay, officier des Armées vendéennes*, dans *Revue de la Révolution*, année 1961. De Fay sera saisi le 13 juin à Bod-er-Mazec en Noyal-Muzillac et exécuté à Lorient.

LESMAYLIER, qui arrêta de Fay, découvert en même temps à Noyal-Muzillac de nombreux insignes du Sacre-Cœur. Cf. CADIE, *op. cit.*, dans *Paroisse bretonne de Paris* (octobre 1912), p. 2.

(53) LE FALHER, *Le royaume de Bignan*, *op. cit.*, p. 394.

(54) LE FALHER, *Le royaume de Bignan*, pp. 433-436.
CADIE, *op. cit.*, dans : *Paroisse bretonne de Paris*, avril 1913, p. 4.

Le 30 mars, l'abbé Panheleux, aumônier des troupes du canton, fait part de cette nomination à de Silz, généralissime du Morbihan, parti aux conférences de la Mabilais :

« Monsieur et antique ami,

Agréé, je vous prie, mon compliment sur le commandement qu'on vous a conféré. Rien ne me fait plus de plaisir.

La troupe de ce cantonnement désire avoir un des Pério revêtu de la place de l'infortuné Caqueray. Tous les paysans de ces cantons regardent la suspension d'armes comme un piège tendu à leur simplicité...

P.S. Hier, avant la messe et après les vêpres, en a passé en revue les soldats. Ils y étaient en grand nombre et de 4 lieues d'alentour. Même exercice dimanche à la Chapelle des Landes, en Peillac (3). »

C'est dans ce climat toujours tendu (4) que la division de Rochefort-en-Terre se donne enfin un vrai chef au cours d'une réunion d'officiers, tenue le 19 avril et dont voici le procès-verbal :

« Les royalistes formant la force actuelle du canton de Rochefort assemblés spontanément au lieu et bourg de St-Jacut, canton de Rochefort, après avoir sûrement délibéré sur l'état actuel et douloureux de leur existence, ont résolu unanimement de se former en compagnie pour se procurer des chefs indispensables nécessaires dans la situation critique du canton et ont unanimement élu et par acclamations, vu son mérite distingué, Messire Louis de Sol de Grisolles pour chef de canton, lequel, après son acceptation ayant représenté aux royalistes que l'étendue du canton ne permettait pas à un seul individu de le diriger dans ses détails, ont unanimement proposé la formation d'un conseil, composé de six membres (non compris le chef de canton) et ont procédé de suite à l'élection des membres dudit Conseil.

(3) A. D. Morb. L. 285, lettre de l'abbé Panheleux à de Silz, 30 mars. L'abbé Panheleux naquit à Saint-Dolay en 1751. Il mourut prêtre habitué à Saint-Clément de Nantes en 1810.

(4) D'ailleurs le Conseil du Morbihan continue de surveiller de près la situation. Il écrit le 9 avril au capitaine de Caden : « On débite dans ce pays que les républicains ont embarqué dernièrement à La Roche-Bernard, 80 à 100 tonneaux de grains pour Nantes. Vous voudrez bien prendre sur les lieux des renseignements positifs et certains que vous nous ferez passer de suite, afin que nous puissions faire à cet égard les réclamations si le fait est vrai. » Cf. A. D. Morb. L. 285, Lettre du Conseil du Morbihan à Pério, capitaine de Caden, 9 avril 1795.

« Ils (les insurgés) parcourent toujours les campagnes par détachements, écrit un républicain de Marzan, soit pour avoir des armes, soit pour voler ou pour vexer les patriotes, ou mutiler les particuliers qui apportent des subsistances au marché... Quatre brigands ont encore arrêté ce matin devant la croix du Cerr, en Arzal, un officier municipal de Billiers. » (Cf. De Cadoudal, op. cit., pièces justificatives, p. 375).

CHAPITRE III

DE SOL CHEF DE CANTON. — SES PREMIERS ACTES. ECHEC DE LA TRÈVE

I. — De Sol Chef de Canton.

Dans la deuxième partie de mars 1795, tandis que se déroulent les préparatifs de la Mabilais, la situation reste très tendue dans le Bro-Erec où personne ne croit à la paix. L'abbé Richard, dissimulé dans les campagnes de Locminé où il a soin de noter chaque jour l'état des esprits, écrit le 18 mai : « ...L'accord de Charette est honteux pour lui et ne rassure pas sur le sort des vrais pensants. Les Chouans, dont les chefs ont été mandés au Comité Central, ne sont nullement disposés à signer et accord (1). »

Après la mort de Caqueray, la première chose qui s'impose pour les insurgés du district de Rochefort, est donc de se donner au plus tôt un nouveau chef. Le 22 mars, le chevalier de Geslin, officier vendéen rescapé de Savenay, nomme un chef de canton intérimaire : « Vu la mort de M. de Caqueray, je charge de pouvoirs Jacques Pério pour tout le canton de sorte qu'il pourra se faire obéir d'après mes ordres et même les mettre à exécution sans que personne ne puisse en empêcher... (2) »

(1) Histoire Populaire de la Chouannerie, dans *Par. bret. de Paris*, juin 1963, p. 6.

(2) A. D. Morb. L. 285. Fouilles faites au Champ-Mahé.
Les frères Pério étaient de Peillac, « paroisse » qui fournit plusieurs autres chouans : Briand, Thébaud, Vaillant, Bruère. 1789 surprit Jacques Pério au séminaire de Vannes.

Ont été élus :

MM. Panheleux (5), prêtre, président ; Péro, Guiho (6), Jean (7), P. Le Cars (8) et Le Nué (9).

Ensuite, ont été proposés et acceptés les articles ci-après qui fixent leurs opérations.

Les fonctions du Président du Conseil seront de recevoir particulièrement les paquets qui seraient adressés au Conseil, d'en faire part au Conseil assemblé qui en délibérera ; d'opiner le premier, de recueillir les voix et de départir à chacun des membres les fonctions particulières dont il sera chargé. Le Conseil sera seul chargé de tout ce qui regarde les finances et l'administration des vivres. Il sera également chargé de ce qui concerne les vêtements des troupes. Les membres ne pourront rien délivrer que sur une demande du capitaine de chaque compagnie, visée par le chef du canton, ou en son absence, par celui qu'il aurait nommé pour le suppléer.

Il demeurera également chargé de l'approvisionnement militaire du canton et ne pourra, sous aucun prétexte, en délivrer que sur le visa du chef de canton.

Sa demeure sera toujours le quartier général. Lorsque le chef du canton en sera absent, il y laissera toujours le nom du lieu où l'on pourra le trouver ; et le dit Conseil lui fera tenir de suite et très scrupuleusement les paquets et avis qui lui seraient adressés.

Il sera également chargé de faire parvenir dans toutes les parties du canton les ordres que le chef aura à lui donner.

(5) M. Panheleux, ordonnateur du quartier général et trésorier, joue, dans la division de Sol, un rôle analogue à celui de M. Guillevic chez Georges. M. Panheleux était fort bien vu des paysans. Ch. Arch. du Morb. L. 1233. Interrogatoire Dubreuil, 5 fructidor an III.

Joseph Santerre, prêtre, sera aumônier en second et aura par la suite voix au conseil. Il logeait souvent dans un chêne énorme et creux près du village de Cotz, en Allaire ; une ouverture dans le bas du chêne, masquée par des ronces, permettait d'y pénétrer en rampant. En avant du chêne, un ruisseau. A hauteur d'homme, deux trous permettaient d'inspecter les alentours.

(6) Capitaine de Caden, chef de bataillon ; plus tard, il sera aide-major avec Louis du Bot fils, de Villeneuve, en Pleucadeuc. Il figure en tête de la compagnie de Caden, dans les pièces diverses saisies un peu plus tard au Champ-Mahé, en Caden, et rassemblées aux Arch. Dép. du Morb. dans la Hasse L. 285.

(7) Il s'agit sans doute de celui qui avait préparé, en compagnie des frères de Silz, la campagne de frimaire an II sur le littoral.

(8) Pierre Le Cars, surnommé « La Grêle », à cause de la couleur noire de son visage, était né à la Berraye et habitait le Glavardais depuis 1783. A ce moment il est chef de bataillon. Avec son frère Julien, il voulut faire payer cher aux Bleus la mort de leur père qui n'était sorti des prisons de Vannes que pour être jeté dans sa fosse.

(9) Le Nué, dit « Gaspar », était capitaine général de Questembert, Pluherlin, Pleucadeuc, Molac, Larré. Selon toute probabilité, il était originaire de Questembert.

Comme la partie de la finance, le soin de se procurer des fonds et de les conserver scrupuleusement est sa principale charge ; il pourra faire vendre et se défaire, au profit de la caisse, de tous les grains et effets confisqués à la République qui ne seraient pas jugés nécessaires à l'approvisionnement du canton. Il pourra également faire au nom du Roi, des emprunts volontaires au profit de la caisse et même employer la force, si le cas le requérait, pour obliger les patriotes riches qui n'auraient pas souffert de la Révolution, ou même qui y ont gagné, à y souscrire.

Les fonds de ladite caisse seront connus de tout le Comité et du chef du canton ; et sous aucun prétexte, aucun membre de ce Conseil n'y pourra porter la main.

Aucun fonds ne pourront être tirés de la caisse que sur arrêté du Conseil, sur la demande du chef de canton, lequel sera conservé et inscrit au registre comme décharge.

Le Conseil sera encore chargé de prendre des informations sur les délits commis dans le canton et d'y appliquer la décision sur la peine ; lesquels jugements et informations seront soumis à la décision du capitaine et des officiers de l'armée, si c'est une peine capitale.

Les délits purement militaires ne seront nullement de sa compétence.

Fait et arrêté en l'assemblée générale du canton, le 19 avril 1795, l'an III du règne de Louis XVII.

Et ont signé au nombre de 50 à 60 le chef du canton, les membres élus du Conseil et tous les chefs et bas officiers formant la force du canton (10).

On connaît la phrase de Puisaye :

« ... Dans le Morbihan, on aime un gentilhomme qui se bat en volontaire, mais on ne veut pas que le premier débarqué vienne faire la loi... (11) »

Comment se fait-il que tout nouvellement arrivé au milieu de paysans d'une telle mentalité, de Sol ait pu accéder si rapidement à semblable commandement ? Est-ce son titre de lieutenant de vaisseau ? De Silz avait-il été impressionné favorablement par lui lors de leur entrevue possible à Bréhand ? L'avait-il pressenti déjà pour succéder à de Caqueray ?

De Sol, à cette époque, est âgé de 33 ans et se trouve en pleine vigueur physique.

(10) La pièce citée n'étant plus au dossier L. 285, ce texte est extrait de : DUCHATELIER, *Histoire de la Révolution dans le département de l'Ancienne Bretagne*. (Paris - Nantes, 1836) t. V, pp. 53-59.

Texte repris par CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire de la Vendée militaire* (Paris, 1895), 6^e édit. du Père Drochon, t. III, p. 479.

(11) CRÉTINEAU-JOLY, op. cit., t. III, p. 479.
Lettre de Puisaye au Conseil des Princes, 5 nov. 1795.

D'après les innombrables rapports et dénonciations le concernant, il était de taille moyenne : 1 m 68-69, « tête extrêmement forte et carrée, portant des cheveux noirs en rond ; ensemble physique très robuste et extrêmement agile, teint plombé et livide » (12).

Son audace et sa mobilité prodigieuse lui permettront d'échapper plus d'une fois aux colonnes mobiles. Prudent et méfiant, il aura soin de porter régulièrement une mentonnière à large cravate pour se dissimuler le bas du visage et un chapeau à larges bords, pouvant le soustraire aux regards indiscrets (13). Une intelligence vive et souple, un sang-froid remarquable s'unissent chez lui à un esprit de méthode et d'organisation méticuleuse.

Dans son procès-verbal d'élection, la délimitation des pouvoirs et droits de chacun, la clarté et la concision du style annoncent un chef expérimenté, soucieux de voir chacun à son poste et chaque chose à sa place. Son amour de l'ordre et de la discipline parmi les troupes de sa division le feront considérer par le général Hédouville comme possédant en 1799, avec Cadoudal et Frotté, les troupes chouannes manœuvrant avec le meilleur ordre et le meilleur ensemble (14). De Sol n'aboutit à ces résultats qu'en se montrant parfois un peu dur dans le service (15). Pourtant, il ne fut jamais cruel. Les arrestations et condamnations d'hommes auxquelles l'obligèrent parfois son rôle de chef, paraîtront toujours motivées. On ne le verra jamais ordonner des représailles ou des pillages. Dans diverses circonstances, il n'hésitera pas à exercer sa clémence, par exemple à Questembert, pendant l'affaire de Quiberon ou à La Roche-Bernard, en 1799.

Comme chez Cadoudal ou Guillemot, sa fidélité à la cause de la chouannerie ne connaîtra aucune faiblesse, même momentanée. Ni les offres de Napoléon, ni les indignes supplices qui lui seront infligés sur l'ordre de Fouché, ni ses dix années d'internement dans les geôles de l'empire, ne réussiront à ébranler sa fermeté et sa puissance de caractère qui forceront alors l'admiration du chancelier Pasquier.

A peine élu chef de canton, de Sol se met à parcourir les « paroisses » de son ressort en vue de les organiser pour la guerre sans doute toute proche. N'est-il pas l'envoyé direct de Puisaye ? Il sait que le débarquement ne saurait tarder. Il doit mener les choses rapidement et méthodiquement.

(12) A. D. Morb. L 300, signalement de Louis de Sol, envoyé par le commissaire central d'Ille-et-Vilaine à son collègue de Vannes, 17 brumaire an VII.

(13) Du GUYON, op. cit., p. 195.

(14) CHASSIN, *Les Pacifications de l'Ouest* (Paris, 1899), t. III, p. 550.

(15) *Mémoires de Jean Rohu*, dans *Rev. de Brét.*, mai 1858, p. 406. Rohu parle du sang-froid ordinaire de de Sol pendant le combat de Plumergat, le 7 avril 1796, au moment du débarquement d'armes de Poëh-et-Linennou.

HUON DE PENANSTEN, *Une conspiration en l'an XI et en l'an XII* (Paris, 1896), p. 110.

Les événements d'ailleurs se précipitent ; le lendemain de son élection eut lieu à la Mabilais l'ultime réunion des chefs insurgés. Cormatin y déclencha un orage effrayant et extorqua leur signature à 21 chefs chouans (16), mais Cadoudal et ses officiers restèrent inébranlables et regagnèrent le Bro-Erec, sachant fort bien que cette trêve n'était qu'un leurre.

II. — Premiers actes de de Sol — Echec de la trêve.

Le Comité de Salut Public ne se faisait aucune illusion sur la Mabilais, lorsqu'il écrivit à Guezno, représentant du peuple : « C'est déjà un sacrifice trop odieux d'avoir été réduits à traiter de la paix avec des rebelles... Ils n'ont pas mis plus de bonne foi que nous dans les traités, et il ne doit leur inspirer aucune confiance dans les promesses du gouvernement... Il faut les arrêter et dissoudre ainsi d'un seul coup cette association monarchique qui nous perdra si nous ne nous hâtons pas de la prévenir... (17) ».

Dès le 30 avril en effet, la garde nationale de Laval arrêta, près de Louvigné, les deux chefs chouans Tristan et Geslin qui avaient adhéré au traité (18).

Le même jour, d'Amphernet, officier du Finistère, est emprisonné à Rennes même (19). Peu après, un des officiers de de Sol est arrêté à Keralio, près de Noyal-Muzillac, et incarcéré (20).

Bien plus, le décret du 12 Floréal an III (1^{er} mai 1795) renouvelle contre les ecclésiastiques déportables et rentrés en France, les sévérités passées. On peut donc s'attendre au pire.

(16) JEAN SAVARY, *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République* (Paris, 1826), t. IV, p. 496.

Mémoires de Poirier de Beauvais, publiés par la comtesse de la Bouère (Paris, 1893), pp. 370-372.

LA SICOÏÈRE, *Louis de Frotté et les insurrections normandes, 1793-1832* (Paris 1889), t. I, p. 94.

EMILE GABORY, *La Révolution et la Vendée* (Paris, 1928), t. III, p. 129.

De SILE, un des 21 signataires, regretta amèrement son acte accompli sous la pression de Cormatin. Revenu à la Prévalaye, il s'effondra sur un canapé en déclarant à ses compagnons : « J'ai perdu votre amitié, vous ne m'estimerez plus. » Cf. *Mémoires de Poirier de Beauvais*, pp. 370-372.

(17) DENIAU CHAMARD, *Histoire de la guerre de Vendée* (Angers, sans date), t. V, pp. 300-301.

(18) SAVARY, op. cit., t. V, p. 51. Lettre du général Aubert Dubayet au Comité de Salut Public, du 1^{er} mai 1795.

CRÉTINEAU-JOLY, op. cit., t. VII, pp. 295-296.

(19) SAVARY, op. cit., t. IV, p. 503. Le général Aubert Dubayet au représentant Lesage, d'Eure-et-Loire (29 avril 1795).

(20) A. D. Morb. L 285. Lettre de la municipalité de Questembert au district de Rochefort, 19 au 20 Floreal an III.

Le 19 Floréal (8 mai) le district de Ploërmel s'adresse au Comité de Salut Public pour lui exposer son point de vue sur cette question : « Nous sommes consternés depuis que nous avons vu dans les papiers publics de ce jour, le décret qui ordonne de nouveau la déportation des prêtres. Son exécution est impossible ici : elle serait le signal de la guerre civile la plus sanglante et vous ferait perdre à jamais la confiance du peuple (21). »

Ce jour même, de Sol prévoyant la reprise prochaine de la guerre, a presque terminé l'inspection des « paroisses » de son ressort. La situation pour lui est satisfaisante, si l'on en croit les administrateurs de Rochefort-en-Terre :

« Les municipaux de campagne ne s'assemblent plus, il y va, disent-ils, de leur vie s'ils correspondent avec nous. Si par hasard nous réussissons à leur faire parvenir quelques lettres, elles restent sans être décachetées et nous ne recevons pas de réponse. Ces brigands s'emparent de toutes les communications, de toutes les subsistances, ils ont empêché jusqu'à ce jour l'approvisionnement des marchés... (22). »

Il reste cependant à de Sol à mettre au point et organiser La Gacilly, la commune la plus jacobine de son commandement. Pour ce, il ne va pas par quatre chemins, si on en juge par les lignes suivantes d'une raideur et d'une intransigeance qui dépeignent bien leur auteur :

« De par le Roi

Il est ordonné à Joseph Fichet demeurant à la Pescelaie de travailler avec Jean-Marie du Hirel à prendre les noms et la demeure de tous les requis de la Gacilly, de la frairie de St-Jacques et de celle de St-Julien ; de signifier aux requis que rien ne peut les dispenser de marcher aux ordres qui leur seront donnés, sans égard aux exemptés par la république et ceux mariés depuis la réquisition, ni de ceux qui ont atteint depuis l'âge de la réquisition.

On n'exigera point des requis qu'ils sortent pour aller combattre loin de leur pays, mais simplement pour sa défense. Toutes les paroisses voisines sont déjà organisées ; aujourd'hui il faut opter entre le roi et la république. Si contre notre attente, il s'en trouvait qui refusassent de s'inscrire et d'obéir aux ordres qui leur seraient donnés et qui préférassent de garder

une neutralité coupable, ils seraient regardés comme rebelles aux ordres du roi et traités comme tels.

Fait à Carentoir, le 8 mai 1795.

DE SOL DE GRISOLLES, chef du canton de Rochefort (23). »

Devant l'organisation méthodique de de Sol et l'importance croissante de ses forces (24), les républicains du secteur sont de plus en plus inquiets et prêtent aux insurgés des desseins d'importance : « Divers avis, écrit le 7 mai l'administration de Rochefort, nous apprennent que les brigands qui compriment depuis longtemps les campagnes sous le nom d'armée royale et catholique, méditent un plan général d'insurrection... ils attaqueroient d'abord, dit-on, une ville principale pour se saisir de l'artillerie et munitions qui pourraient s'y trouver, et ils s'imaginent qu'alors, les petites garnisons disséminées dans les différents districts à demi terrifiés ne feront pas grande résistance... (25). »

A cette époque, les troupes de de Sol de plus en plus nombreuses circulent librement à travers les campagnes, comme le témoigne cette lettre de la municipalité républicaine de Questembert adressée à Rochefort probablement, le 8 ou 9 mai : « Nous apprenons à l'instant par le rapport de deux bons citoyens, qu'il est passé dans notre commune à une lieue de la cité, une troupe de quatre à cinq cents chouans armés, venant de la commune de Caden où ils ont leur quartier général et marchent par Noyal vers Muzuilac... pour réclamer un de leurs chefs qui a dû être arrêté hyers près Kerallio en la commune de Noyal.

Ils ont ajouté que si on ne le délivroit pas, ils emploieront la force ; nous croyons la garnison de Muzuilac en état de repousser cette troupe, néanmoins, comme elle grossit en marchant, que pendant la nuit elle peut s'accroître considérablement, que même il y a demain foire à Muzuilac, nous croyons, citoyens, devoir vous donner connaissance de cette marche et du dessein annoncé des chouans, nous en écrivons au district (26). »

Cependant le 12 mai, le Conseil du Morbihan donne ses ordres à de Sol et aux autres chefs de canton, leur recommandant de veiller, mais de ne rien pousser à l'extrême et de se tenir seulement sur la défensive... » Nous

(23) SAVERY op. cit., t. V, p. 73.

(24) L'étude de cette organisation militaire est l'objet du chapitre suivant.

(25) A. D. Morb. L. 285. Lettre des administrateurs de Rochefort au département, 18 Floréal an III (7 mai 1795).

(26) A. D. Morb. L. 285. Lettre de la municipalité de Questembert au district de Rochefort, sans date précise, sans doute le 10 ou 20 Floréal an III.

(21) LA FALGUE, Royaume de Bigorre, t. IV, p. 448.

(22) A. D. Morb. L. 285. Lettre administrateurs de Rochefort au département, 18 Floréal an III (7 mai 1795).

craignons bien qu'ils (les républicains) ne tentent un dernier effort pour nous abattre. Le moyen de parer ce coup et de semer l'alarme partout est de former dans chaque canton, deux ou trois ou quatre cantonnements de cent hommes ou plus, si le nombre des soldats le permet et de les multiplier même s'il est besoin, afin de faire voir que l'on est partout sur la défensive la plus stricte, et que nous ne voulons plus que les républicains parcourent les campagnes. Si par hasard ils tentaient de faire quelque désarmement, ou de piller ou d'assassiner, il faudrait arrêter les coupables, les désarmer, les renvoyer ensuite avec défense de récidiver sous de plus grandes peines. Placez vos cantonnements et surtout des patrouilles à la proximité des cantonnements et villes occupés par les républicains afin d'être toujours informés de leurs marches. C'est le seul moyen de nous mettre tous à l'abri des coups qu'ils veulent nous porter. Nous nous tiendrons toujours sur la défensive sans jamais attaquer, afin de les mettre complètement dans leur tort.

Correspondrez avec nous le plus souvent possible, c'est la seule manière d'agir avec activité et vigueur.

Tout cela nécessitera des dépenses considérables, mais elles seront nécessaires dans ce moment et sous peu nous serons à même d'y faire honneur. Faites votre possible pour vous procurer des emprunts, donnez des bons provisoires. Retenez une partie pour les besoins urgents. Faites passer le reste ici où nous avons un grand déficit, nous vous remettrons des bons définitifs.

Nous avons l'honneur d'être, etc...

DE BOUTOUILLIC, comte de SILX, général du Morbihan, de GUÉRIZEC (27). »

Le 15 mai, la situation devient catastrophique ; c'en est fait, cette fois, de la trêve : Cadoudal ayant invité les cultivateurs d'Arradon à porter leur récolte aux greniers de la république, apprend qu'ils ont été fusillés en route ; il envoie aussitôt un messenger muni d'une protestation. Un officier républicain l'éconduit en criant : « Dis-lui qu'il aille se faire foutre et qu'il n'aille plus sur les grandes routes ! (28). »

(27) DE CADOUAL, *op. cit.*, pièces justificatives, p. 283.

(28) CADIOU, *op. cit.* dans *Paroisses bretonnes de Paris*, juillet 1913, p. 5. Commandant LACHOUQUE et Jacques ANNA, *Cadoudal et les Chouans* (Paris, 1951), p. 91.

Cormatin de ce fait n'est plus le même vis-à-vis des chefs morbihannais. Le 18 mai, il adresse à de Sol qui vient de passer en revue ses troupes, ce simple mot : « Nous vous serons obligés, mon cher camarade, de laisser revenir le domestique de Madame la marquise de Grégu qui va faire les affaires pour sa maîtresse. Cette dame craint, mais injustement, que l'on retienne son domestique. Je vous envoie des imprimés qui vous prouveront que je n'oublie rien de ce qui peut vous intéresser. D'ici à peu de

Cormatin dépêche alors au Conseil du Morbihan siégeant à Grandchamp son exprès Jallé porteur de lettres exposant sa tactique de dissimulation, mais le courrier est saisi à Ploërmel, le 23 mai. Deux jours plus tard, Cormatin est arrêté à Rennes, avec sa suite, au sortir d'un dîner chez le conventionnel Bollet. En même temps, la capture de tous les chefs chouans est ordonnée. La paix, si toutefois elle a existé, n'a pas duré vingt jours (29).

jours, je serai dans le Morbihan. Signé Le Baron de Cormatin, quartier général de Liffré, près de Rennes. » Cf. A. D. Morb. I. 285. Lettre Cormatin - De Sol, 18 mai 1795.

(29) SAVARY, *op. cit.*, t. V, p. 146. Déclaration de Cormatin au représentant Boulet, 6 juin 1795.

CADIOU, *op. cit.*, dans *Paroisses bretonnes de Paris*, Août 1913, p. 3. Le VALLEN, *Le royaume de Bignan*, p. 454.

de se compléter, de Sol y accueillant les valeurs au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

A la fin d'avril 1795, arriva Pierre de Grignon, le petit-fils de la « sainte » de Limerzel, la « Grignonne » (2). Pierre avait participé au soulèvement de 1793 et dirigé les insurgés d'Auquefer et de Saint-Perreux avec son ami Gardon, de Béganne. En 1794, il prit encore part à différents combats ; mais au début de 1795, par déference pour son père, le Docteur Grignon, incarcéré au Petit Couvent de Vannes, il fit sa soumission et partit pour Soissons où il endossa l'uniforme du 6^e chasseurs. Après la mort de son père, le 9 avril de la même année, il quitta l'armée républicaine et rejoignit de Sol. Celui-ci l'accueillit à bras ouverts et en fit son major général (3).

Vers cette même période, rentra Couëssin de Keraude, propriétaire du Champ-Mahé, entre Trégoët et la Berraye. Il devait être par la suite un des lieutenants les plus qualifiés de de Sol. C'était d'ailleurs un homme de grande valeur. Après avoir été officier dans l'ancienne armée royale, il était passé à l'armée de Condé, puis était devenu instructeur d'artillerie à Constantinople et enfin professeur de mathématiques à Athènes. Quand il rejoignit le Morbihan en 1795, la guerre ne faisait qu'y commencer. Il fut tout heureux d'offrir ses services au chef du canton de Rochefort (4).

Comme aide-major, de Sol choisit Guiho, de Caden, déjà membre du Conseil des insurgés de la région. Après Quiberon, il lui adjoindra Louis du Bot, de Villeneuve, en Pleucadeuc, ancien agent de La Rouërie, et Foucault, de Redon (5).

Les chefs de bataillon commandant plusieurs « paroisses » furent choisis parmi les vétérans de l'insurrection, connaissant à fond leur secteur :

Pierre Le Cars, ancien agent de La Rouërie, fut chargé de la région de Limerzel, Caden, Béganne.

Par mesure de sécurité, le quartier général de de Sol se transportait parfois à la Berraye, en Saint-Gorgon, ou à Rédillac, en Saint-Jacut.

La Berraye était habitée à cette époque par Fraboulet, homme d'affaires de Couëssin, le propriétaire ; de Sol y mangeait de temps en temps en compagnie de son aumônier.

A son passage en Angleterre, de Sol avait vu Louis Maudet et sa femme Anne Coëssin.

Elle du propriétaire de la Berraye. Cf. A. D. Morb. L. 1233. Interrogatoire du Bot, 1

Fructidor an III (18 août 1795).

(2) Enterrée dans l'église paroissiale de Limerzel sous un tombeau monumental.

Sur « La Grignonne », cf. Michel de GALZAIN, *Archives et souvenirs*, (Paris, 1962),

pp. 52-54.

(3) Les détails sur le curriculum vitae de Grignon ont été fournis par Mme Jansons,

château de Kerfraz, en Limerzel.

(4) De GOUYON, op. cit., p. 257.

F. Ruo, *La petite chouannerie* (Paris, 1842), p. 306.

(5) A. D. Morb. L. 1233. Interrogatoire Dubreuil, 5 Fructidor an III.

CHÉTENEAU-JOLI, op. cit., t. V, p. 163.

BLEIQUEN, *Chouans et Bleus — Questembert et Haut-Vannetais*, p. 47.

CHAPITRE IV

DE SOL ORGANISE SES TROUPES

Sitôt nommé chef de Canton, de Sol, comme il a été indiqué précédemment, avait commencé par inspecter les « paroisses » relevant de son commandement, pour se rendre un compte exact de leur état et les organiser aussi militairement que possible. Il s'agissait également pour lui de choisir un quartier général.

Trégoët, en Béganne, domaine de sa tante, lui parut l'endroit tout désigné. Cette propriété, en effet, offrait le maximum de sécurité ; son emplacement de choix au bord de la Vilaine la préservait de toute surprise du côté du fleuve. Dans les autres directions, des rivières, marais, bois et taillis impénétrables, en défendaient l'approche. Une colonne républicaine voulant se rendre de Redon à Trégoët, n'avait à sa disposition qu'un passage, celui d'Auquefer, étroitement surveillé par les paysans de de Sol. Une autre colonne bleue, venant de Vannes, devait traverser la rivière dangereuse de l'Etier ou faire de longs détours en plein pays insurgé, par Limerzel, Saint-Gorgon, Caden. Par ailleurs, une demi-douzaine de postes bien choisis et bien surveillés assuraient autour de Trégoët la tranquillité et la sécurité dont avaient grand besoin, à certains moments, de Sol et son état-major (1). Ce dernier, jusqu'à l'expédition de Quiberon, ne cessera

(1) Trégoët paraissait un endroit si sûr que Cadoudal lui-même y viendra à différentes reprises s'y reposer et s'y soigner. Cf. De GOUYON, op. cit., p. 223.

Le Nevé, dit Gaspar, dirigea le secteur de Pleucadeuc, Pluherlin, Larré, Molac et Questembert dont il était originaire (6).

François Caillet commanda les régions de Glénac, Saint-Martin et les Fougerets, son pays natal (7).

Michel Péro, membre du Conseil, fut capitaine général de Peillac, Saint-Vincent, Saint-Gravé ; Urvoy de Closmadeuc assumait le commandement des régions de Ruffiac, Caro, Réminiac ; Montméjan les secteurs de Carentoir et La Gacilly (8).

Le Champ-Mahé, en Saint-Gorgon, ne tarda pas à devenir le grand centre d'instruction des insurgés de la région. Il servit d'abord pour la compagnie des chasseurs, corps d'élite commandé par le capitaine Jacques Péro et son lieutenant Guillaume Olliviero. Bientôt, plusieurs centaines de paysans vinrent chaque jour faire l'exercice sous la direction des chasseurs. Les paroisses durent y envoyer leurs jeunes gens à tour de rôle (9).

Voici un état de plusieurs compagnies s'entraînant au Champ-Mahé (10):

QUESTEMBERT

Capitaine Jean Guézo.
Lieutenant Jean Stevant.
Sous-lieutenant Jean Tual.
Sergent Guillaume Bego.
Suivent les noms d'une centaine
d'hommes.

MALANSAC

Capitaine Danet.
Lieutenant Royer.
Sous-lieutenant Caudar.
Sergent-major Michel.
Instructeur Guiho.
76 soldats.

SULNIAC

Capitaine Julien Lancien (de Ber-
ric).

PLUHERLIN

Capitaine Le Bel, dit Printemps.
Lieutenant Lechesne, dit la Rosée,
remplacé en juin par Dubreuil, évadé
de l'armée des Bleus.

(6) *Ibid.*

Le Nevé ou Le Nue était membre du Conseil.

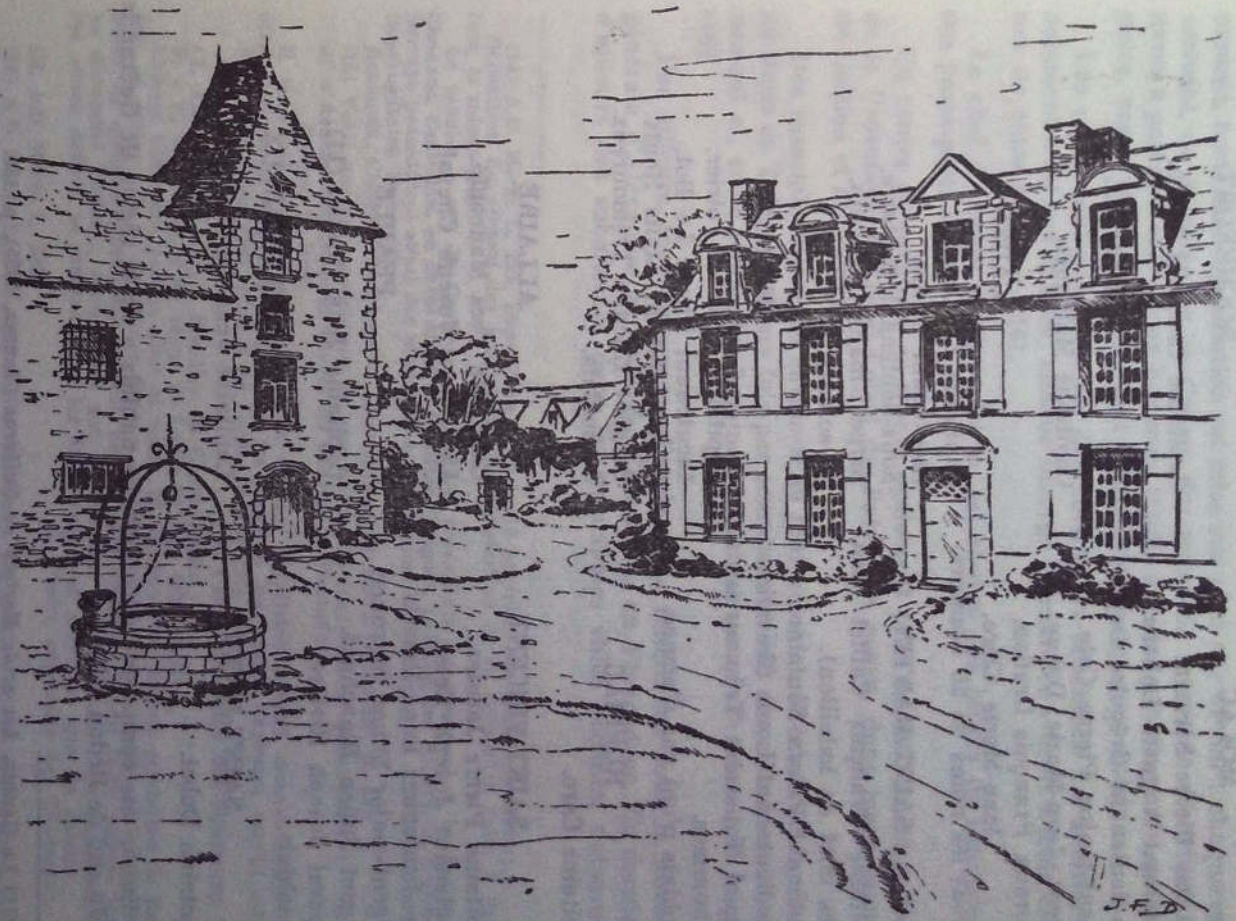
(7) Caillet, né à Saint-Jacob, aux Fougerets, troisième fils d'un garde-gruyer des Rieux ; son frère acquit une vraie notoriété dans les mathématiques. Cf. DE GOUVON, *op. cit.*, pp. 106-108.

(8) CRÉTINEAU-JOLY, *op. cit.*, t. V, p. 175.

LE CLAIRE, *L'ancienne paroisse de Carentoir* (Vannes, 1895), p. 415.

(9) A. D. Morb. L. 285. Déposition du sergent des grenadiers du 6^e Bataillon de la Côte-d'Or, 19 prairial an III à Rochefort.

(10) A. D. Morb. L. 28. Fouilles du Champ-Mahé.



Trégoët à la fin du XVII^e siècle

MOLAC

Capitaine Pierre Sérazin.
Lieutenant Auguste Lühern.
Sous-lieutenant Grégoire Dejan.
Sergent-major Pierre Cato.
Sergent Jean-Marie Dehay.
Caporaux François Grafton,
Jean-Marie Cléro.
Suivent les noms de 50 hommes.

SAINT-MARTIN

Capitaine François Caillet (peu après chef de bataillon).
Lieutenant Patern Soulaïne.
Sous-lieutenant Louis Chevalier.
Sergent Toussaint Trémoureux.
50 hommes.
9 soldats n'ont pas d'armes.

RUFFIAC

Capitaine Caro.

SAINT-VINCENT

Capitaine Pierre Jarnier.
Lieutenant Joseph Colet.
Sous-lieutenant René Passet.
Sergent-major Simon Marquer.
Sergent Julien Blanchard.
Caporal Joseph Rivière.
50 soldats.

SAINT-JACUT

Capitaine Dobet.

Enfin, une compagnie de « l'évêché nantais » de la région de Guérande et du sud de Redon (13).

(11) LE GARNIER, *Les vrais Martyrs de Quiberon* (Vannes, 1935), p. 189.

(12) A. D. Morb. L. 28. Fouilles du Champ-Mahé.

(13) A. D. Morb. L. 285. Déposition du sergent des grenadiers du 6^e bataillon de la Côte-d'Or à Rochefort, 19 prairial an III.

ROCHEFORT

Capitaine Constant Cadio.

LIMERZEL

Capitaine Mainguet.

CADEN

Capitaine Le Cars.
Lieutenant Guiho.
Sous-lieutenant Santerre.
Sergent-major Guillotin.
61 soldats.

PEILLAC

Capitaine Vincent Poirier.
Lieutenant Pierre Le Bot.
Sous-lieutenant Louis Houix.
Sergent Etienne Trémoureux.
50 soldats.

ALLAIRE

Capitaine Yves Maucoiffé.
Lieutenant Joseph Cheval.

PEAULE

Capitaine Jean Brohan (11).

SAINT-PERREUX

Capitaine Jean Gaudin (12).

Pour subvenir au ravitaillement des hommes venant au camp d'entraînement, toute une organisation est mise sur pied par de Sol : chaque matin arrivent, de Béganne ou de Caden, des pains de munition d'environ trois livres à partager entre deux hommes, tandis que des poulets, œufs, poissons, porcs, veaux et autres bêtes, sont amenés des campagnes voisines.

Les repas sont préparés par des cuisinières bénévoles. La boisson évidemment n'est pas oubliée; chaque insurgé à l'exercice a droit à trois chopines de cidre par jour (14).

Le chef de camp, Jacques Pério, est chargé des billets de logement et des passe-ports (15).

Un centre de cavalerie se trouve également près de Ruffiac, chez Hervé de la Provotaye et Armel Loisel du Paty, son neveu, dans leurs manoirs de Coëtion et de Glenville.

Des rassemblements de cavalerie se font aussi au Préclos, au Rocher et au Binio en Tréal. Plusieurs fois par semaine ont lieu des exercices d'entraînement et, entre temps, les hommes dégustent sur place du « bon fricot » (16).

Par ailleurs, tout un service d'espionnage fonctionne sous la direction générale d'Alexandre du Bot, de Villeneuve, en Pleucadeuc. Ce dernier a d'ailleurs des subalternes dans les principales villes voisines, notamment

(14) A. D. Morb. L. 285. Déposition faite le 19 prairial par trois volontaires. Déposition du sergent des grenadiers du 6^e bataillon de la Côte-d'Or, faite à Rochefort, le même jour.

Le moulin à eau de Cranbac, en Peillac, travaillait constamment à la farine des Chouans. Castellan, en Saint-Martin, Rédillac, Trégoët, Lehédec, les Alliers, le Bodroz, la Berraye possédaient aussi des magasins à grains pour les insurgés. Cf. A. D. Morb. L. 1233, interrogatoire Dubreuil.

BLANCOUX, *Chouans et Bleus — Quéménébert et Haut-Yannetais*, p. 49.

(15) Voici quelques spécimens de ces billets de logement et passe-ports :

a) « Armée catholique et royale du canton de Rochefort,

De par le Roy,

Il vous est ordonné de loger deux soldats royalistes jusqu'à nouvel ordre. Leur étape leur sera donnée en pain tous les jours et les autres dépenses seront payées. Fait le 18 May 1795. L'an 3 de Louis 17 Roy très chrétien.

J. Penno, capitaine des chasseurs. »

Cf. A. D. Morb. L. 285 : Fouilles du Champ-Mahé.

b) « 22 may 1795, 3 du règne de Louis 17 Roy très chrétien,

Laissez librement passer, aller et venir, M. Derhuys, de Redon, gendarme de Rochefort, et prêtez aide et assistance. Prions, en conséquence, tous officiers et soldats royalistes, de quelque canton que ce soit, de veiller à ce qu'il ne soit faite aucune insulte au dénommé Derhuys, connaissant son dévouement à la royauté, c'est pourquoi nous lui avons délivré le présent pour lui faire valoir et servir ce que de raison.

J. Penno, capitaine des Chasseurs. »

Cf. A. D. Morb. L. 285.

(16) A. D. Morb. L. 1234. Déposition Madouas, 20 ventôse an IV (16 mars 1796).

DE GOUYON, op. cit., p. 208.

BLANCOUX, *Chouans et Bleus. Quéménébert et Haut-Yannetais*, p. 183.

à Malestroit et à Rochefort. Dans cette dernière agglomération, c'est précisément un nommé Becquemont qui, sous prétexte d'aller acheter du cidre dans les campagnes, porte aux insurgés les nouvelles qu'il a pu glaner (17).

Des courriers sont, nuit et jour, à la disposition des chefs chouans, entre autres, Gallec, de Pluherlin, et Loyer, le petit bossu de Malestroit, qui devait rendre à de Sol d'inappréciables services et préférer mourir que de le vendre.

Des centres de correspondances sont aussi disséminés à travers la campagne : comme celui de la Giraudaye, en Bains, chez du Fresche, ou celui de la Noë Cado, aux Fougerets, chez Boudet.

Les frères Jean et Pierre Jaffrelo, de Bodpomer en Limerzel, remplissent les fonctions d'ordonnances de de Sol et le suivent constamment comme son ombre.

Accompagné de cinq à six hommes dévoués, de Sol va souvent d'un centre chouan à l'autre : l'auberge de Pleucadeuc, le Bois de Ros en Limerzel, le Lermain en Molac, la Gaudinaye en Glénac, Deil en Allaire, la Houssaye en Saint-Martin, le Plessis en Peillac, l'auberge du bourg de Peillac, le presbytère de Saint-Vincent, le Plessis en Tréal, les Hautes-Boissières, c'est-à-dire la Bourdonnaye.

A peu près tous les passages d'eau sont contrôlés par les insurgés :

Sur la Vilaine, Vieille-Roche, Foleux, les Belions où habite Méhat, tisserand et aubergiste, chez qui de Sol est souvent signalé, à l'Etier en Béganne, où l'aubergiste Bocéno est toujours dévoué aux paysans.

Sur l'Oust, les passeurs de Saint-Perreux et de Bougro, en Bains, sont des chouans de Saint-Vincent, celui de Branferec est Gilles Sébillot; le Pont d'Oust est assidûment fréquenté par les insurgés de Peillac et des Fougerets; Le Gueslin est tenu par Jean Potier, chouan notoire; quant au Moulin de Quiban, sur l'Ars, il est également aux mains des paysans.

Si les passeurs paraissent neutres, ils sont achetés secrètement et étroitement surveillés. Ce sera le cas de Greslier, à Port-de-Roche, sur la Vilaine. Le passeur d'Auquefer ayant voulu faire des difficultés aux insurgés, vit sa barque défoncée et coulée. La femme Pichon, du Moulin de Rieux en Saint-Martin, disparaîtra le 27 décembre 1795 pour avoir voulu trahir les chouans.

(17) A.D. Morb. L. 1233. Interrogatoire Duhrenil, V. Fructidor an III. BLEIGUEN, Chouans et Bleus, Questembert et Haut-Vannetais, pp. 47-48.

A côté des passeurs se trouvent souvent, en permanence, une ou plusieurs personnes sûres, chargées d'avertir les populations voisines de l'arrivée des républicains, ou de transmettre les consignes et d'appeler aux rassemblements; les estafettes sont souvent des femmes ou des enfants, qui s'acquittent de ces fonctions avec le plus grand zèle (18).

(18) DE GOUYON, *Révolution et Chouannerie au Pays de Redon*, pp. 200-224-245-246. BLEIGUEN, *Chouans et Bleus, Questembert et Haut-Vannetais*, pp. 181-183-184.

CHAPITRE V

LA CAISSE DES CHOUANS — LA QUESTION DES GRAINS

De Sol comprit rapidement que l'organisation militaire des insurgés n'était pas la seule question importante du moment. L'état de la caisse, le problème des grains et du ravitaillement des troupes, tinrent chez lui, dès le début, une place primordiale.

Comme le prévoyait le procès-verbal d'élection de de Sol, M. Panheleux, prêtre et président du Conseil, fut en même temps chargé de la caisse et de la comptabilité (1). Vraisemblablement, les capitaines de paroisses et les chefs de bataillon venaient de temps en temps lui présenter les listes des sommes payées pour le service de l'armée : frais multiples d'équipements, d'armes, ravitaillement, voyages, etc... (2) Pour résister à pareilles dépenses,

(1) Comme l'abbé Guillevic dans la division de Georges.

(2) Voici un extrait de liste de dépenses présentées à l'abbé Panheleux, vraisemblablement au mois de mai 1795 :

« Liste des paiements faits par M. de Sol, chef du canton de Rochefort :	
Pour un cochon	54 livres
Du beurre	4 livres
A l'auberge des Fougerets, pour souper des officiers et du corps de garde	6 livres
Passage de la rivière	1 livre 2 sols
A un commissionnaire de la Gacilly	2 livres

ses, il fallait que le trésor de guerre fût sans cesse alimenté et bien pourvu (3).

Ce besoin pressant de fonds, chez de Sol, l'amène à s'emparer tout d'abord de l'argent républicain partout où il se trouve. C'est pourquoi les caisses publiques sont particulièrement visées, et de ce fait, ne pourront se déplacer qu'avec les plus grandes précautions. « Un des motifs pour lesquels les brigands s'agglomèrent autour de nous, écrit le district de Rochefort à l'administration départementale, est d'enlever la caisse du district et de surprendre les fonds pendant son transport qu'ils savent devoir s'effectuer incessamment. Vous n'avez pas un instant à perdre pour conserver cet objet. Obtenez du général les troupes nécessaires pour en faire le transport avec sécurité et faites-le faire incessamment. L'escorte doit être au moins de 600 hommes, le nombre des brigands qui nous entourent s'élevant à 4.000... (4) »

Les métairies et biens appartenant aux émigrés sont particulièrement visés par de Sol. Il considère que leurs fermages, en argent et en nature, sont légitimement à la disposition de l'armée catholique et royale et doivent en conséquence être remis entre ses mains, et non celles des Républicains (5).

A Monsieur Gadio	12 livres
A Jacques Perio	48 livres
A un homme qui avait été chercher une selle	1 livre
A l'auberge de Pellac	3 livres 16 sols
A l'auberge de St-Martin	6 livres
Aux jeunes arrivés de l'évêché nantais	36 livres
Passage du Pont d'Oust	12 sols
Souliers aux Anglais	9 livres
Ferrage chevaux aux Fougerets	1 livre 16 sols
Avances faites pour la paroisse	48 livres
Petites avances	6 livres... »

Cf. A.D. Morb. L. 285, Feuilles du Champ-Mahé.

(3) Il atteignait en général 16.000 livres. Cf. A.D. Morb. L. 1233, Interrogatoire Dubreuil, 6 fructidor an III.

(4) A.D. Morb. L. 285, Lettre du district de Rochefort au Département, 20 Floréal an III (9 mai 1795).

(5) Voici un extrait de l'état des recettes provenant du prix des fermes à Pluhélin, le 1^{er} mai 1795 :

« Reçu de la métairie de la Cour de Bodbressan, quatre cent vingt cinq livres faisant moitié de sa ferme, dont elle nous doit l'autre. Dont quitance.
Reçu d'Olivier Bellami, fermier du moulin de Bodbressan, la somme de soixante livres.
Reçu de la veuve Julienne Berthe, fermière des moulins de Talhouët, la somme de soixante livres.
Reçu de Julien Danet, de Couëdel, la somme de vingt quatre livres.
Reçu de Pierre Pierre, fermier de la Ville Graye, la somme de douze livres.
Reçu de Guillaume Le Cadre, fermier de la Porte Talhouët, la somme de trente livres.
Reçu de Julien Le Cadre, fermier à la Ville-es-Bily, la somme de cent livres.

Si quelque fermier se montre récalcitrant, de Sol envoie le nombre de chouans voulu, soit pour faire la récolte, soit pour enlever la quantité de grains exigible, ou recevoir le paiement des fermages dus.

Deux jours seulement après la prise de son commandement par de Sol, un de ses officiers, Constant Cadio, de Rochefort, enlève avec deux cents insurgés les grains de la Forêt Neuve en Glénac, appartenant à l'émigré Louis de Rieux, laissant au régisseur la déclaration suivante : « De par le Roi, je me suis transporté chez le nommé Monsieur Joyaut, avec deux cents hommes, pour enlever les grains destinés pour la république.

Fait dans la nuit du 21 avril 1795, l'an III du règne de Louis 17, roi très chrétien. Signé : CONSTANT, capitaine de l'armée Catholique et royale de Bretagne (6).

A la Chohannière, en Carentoir, Constant Cadio, ne pouvant sans doute opérer lui-même, se fait remplacer par un de ses officiers : « Je soussigné officier de l'armée royale et catholique du canton de Monsieur Jarry, déclare que sur les ordres adressés par Constant, capitaine du canton de Rochefort m'être transporté avec cent de nos soldats, jusqu'à la maison et métairie de la Chohannière en Carentoir pour enlever les grains qui appartiennent au propriétaire et dont nous avons besoin pour l'approvisionnement de notre armée... ce que voyant, il nous ont conduit dans les greniers et nous ont fait voir un tas de bled seigle et un autre de bled noir, qui pouvait contenir en tout 80 boisseaux, mesure de la Gacilly, nous disant que c'était la moitié de la récolte dernière, revenant aux propriétaires. De tout quoi, nous nous sommes emparés, mis en sac chargé sur nos chevaux, dont nous avons délivré le présent aux dits fermiers qui nous ont dit se nommer Pierre Le Blanc et Marie Justet.

Reçu de la Vve Robert, fermière de la Provotais, la somme de vingt quatre livres.
 Reçu de Pierre Loyer, fermier de Lieuzel, la somme de cinquante livres. »
 Cf. A. D. Morb. L. 285. Papiers fouillés faites au Champ-Mahé.
 Certains paysans n'ayant payé qu'une partie de leur fermage sont mentionnés :
 « Noms des hommes de Pluberlin) qui doivent la somme ci-après au Conseil :
 Pierre Loyer redoit la somme de cent livres.
 Pierre Pierre redoit la somme de trois livres.
 Louis Le Barh redoit la somme de trois livres. »
 Un état nominatif des fermiers des biens d'émigrés de la paroisse de Questembert », rédigé pour la caisse des chouans, mentionne entre autres :
 « Métairie de la Porte, Jacques Josso.
 Kersibraham, Jean Bégé.
 Métairie de Kerjuel, François Le Normand.
 Grand Sélac, Guillaume Launay... » Cf. A. D. Morb. L. 285, fouillés du Champ-Mahé.
 (La Métairie du Grand-Sélac, en Questembert, appartenait à de Sol lui-même. Elle est encore actuellement exploitée par la famille Launay.)
 (6) A. D. Morb. L. 285. Papiers saisis au Champ-Mahé.

Ce treizième juin, l'an 3 du règne de Louis 17, mil sept cent quatre vingt quinze. Sous le commandement de Constant. J'obéis à ses ordres (7.) »

Ces enlèvements devaient s'opérer en suivant exactement les consignes reçues. Il était expressément défendu à ceux qui en étaient chargés, de piller les fermes ; d'ailleurs, le chef de canton punissait sévèrement les voleurs (8).

Avec une maîtrise machiavélique, de Sol trouve le moyen de disposer des grains réquisitionnés par les républicains eux-mêmes. A l'improviste, il attaque les détachements chargés de grains et emmène son butin, dont il remplit ses magasins. La « nation », faute de sécurité et de moyens de transports, est parfois réduite à entreposer le grain réquisitionné dans un grenier de fortune, proie tentante pour les chouans. En avril 95, les insurgés pillent ainsi les magasins républicains de Peillac et du Brossais, en Saint-Gravé (9). Le 2 mai suivant, Constant Cadio, accompagné de 25 chouans de Carentoir, fait main basse sur le magasin de la Chohannière, en Quelneuc, dont était chargé Le Blanc, ancien intendant des Castellans (10).

(7) *Ibidem*.

Une semaine plus tard, le fameux Constant Cadio opère avec des forces encore plus importantes :

« Je me suis transporté chez Joseph Rubaud, de la Mernais (près de Castellans, en St-Martin, avec un détachement de 300 hommes, pour enlèvement de grains de la république, et j'ay sommé de par le Roy de me les faire voir et je les ay fait conduire dans les greniers du Roy.

Fait le 29 avril 1795, l'an 3 de Louis 17, Roi très chrétien.

CONSTANT, capitaine de l'armée catholique et royale de Bretagne. »
 Cf. A. D. Morb. L. 285. Papiers saisis au Champ-Mahé.

Voici deux autres quittances :

« De par le Roi, en vertu de l'arrêt du Conseil... je déclare avoir forcé le nommé Julien Bliou, fermier du Pourpris du Champ-Mahé en St-Gorgon, de nous payer la somme de six cent vingt cinq livres restés dus sur sa ferme, ayant payé l'autre partie à la république. Dont nous lui donnons quittance. Fait au quartier général du canton de Rochefort, le 3 juin 1795, l'an 3 du règne de Louis 17.

De Sol de GUISOLLES, chef du canton de Rochefort. »

« De par la loi.

En vertu de l'arrêt du conseil du canton de Rochefort, qui nous autorise à recevoir le prix des fermes provenant des biens dits nationaux, nous avons forcé le nommé Joseph Ollivier, fermier de la métairie de la Boile en St-Vincent, à nous payer le montant de sa ferme, qui se porte à la somme de 200 livres. Dont quittance.

A St-Vincent, le 10 mai 1792, l'an 3 du règne de Louis 17.

De Sol de GUISOLLES, chef de canton, Michel Perrin, membre du conseil du canton, PANHELEUX, prêtre, président du Conseil. »

(8) A. D. Morb. L. 285 : Papiers de M. Panheleux.

(9) BRESGUES, *Chouans et Biens* — *Questembert et Haut-Vannetais*, p. 49.

(10) Du GOUVEN, op. cit., p. 214.

BRESGUES, op. cit., p. 49.

Prise de peur à la suite des enlèvements de grains opérés par les insurgés, l'administration de La Gacilly ordonna de garder nuit et jour les greniers municipaux. Le 13 mai, un administrateur de cette cité se plaint des chouans auprès du département :

Les enlèvements de grains opérés par les chouans à cette époque sont tels que, à la mi-mai, le Directoire de Rochefort est acculé à supprimer les magasins nationaux de Lieusel, Questembert, Le Bignon, Le Brossais, La Morlaye, La Touche, La Gacilly (11).

Pendant ce temps, les soldats de de Sol entreposent leurs grains à Castellan, en Saint-Martin, chez Launay entre Peillac et Saint-Vincent, aux Alliers, en Allaire, au Brossais, à la Berraye et à Trégoët (12).

Enfin les insurgés gênent de plus en plus l'approvisionnement des marchés où se ravitaillent les républicains et occupent les nœuds de communication.

C'est pourquoi l'armée républicaine est souvent réduite à voler pour se nourrir et souffre d'une indiscipline extrême (13).

« ...Depuis le 15 Germinal, j'ay parcouru différentes communes pour faire rentrer les grains dans les greniers de la République, partout, j'y ait trouvé des brigands qui toutes les nuits venaient tirer et crier des Vive le Roy, près de nos portes.

...Arrivés (s) au Pont d'Oët, nous aperçûmes un de leurs chefs que je présume être Le Nèvé, dit Gaspard, de la Roche-des-Trois, qui passait la barque et qui aussitôt passé, pris le galop pour gagner du côté de St-Martin, où ils étaient au nombre de 1.500. D'ici hier, sept individus parmi lesquels est le maire, allant avec des chevaux chercher du grain qu'ils avaient acheté et que je présume être du grain que les brigands ont enlevé dans les greniers de la République, ont été pris avec leurs chevaux par les brigands et conduits, je crois, dans Peillac... »

Cf. Arch. Morb. L. 285.
Rapport d'un administrateur de La Gacilly au département, 24 Floréal, an III (13 mai 1795).

(11) A.D. Morb. L. 1351. Journal des délibérations et arrêtés du district de Roche-des-Trois, 28 Floréal, an III (17 mai). (Roche-des-Trois désigne Rochefort-en-Terre).

(12) De Gourov, op. cit., pp. 214-215.
(13) Le 8 mai et les jours suivants, des volontaires républicains revenant de Caden où ils se trouvaient pour la réquisition des grains, pillent au passage les villages de Kerampenay, Bodrebel, Mounouf et le Petit Molac, en Questembert.

D'autres troupes, cantonnées à Trémohar, en Berrie, se répandent chaque jour dans les alentours et prennent aux habitants, pain, viande, beurre et lait.
Cf. A.D. Morb. L. 285 : Municipalité de Questembert au district de Roche-des-Trois, 18 Floréal an III (8 mai 1795), 19 Floréal an III (9 mai) et 1 Prairial (9 juin 1795).
A.D. Morb. L. 1396, Questembert à Roche-des-Trois, 26 Prairial an III (4 juin 1795).

Le 8 mai, le district de Roche-des-Trois signale également au département des incidents fâcheux à Caden : « Nous avions commencé l'enlèvement des gains pour la commune de Caden et quoique cette commune se soit jusqu'à présent fort mal montrée, l'opération se faisait avec assez de succès, mais nos commissaires ne pouvant tenir plus longtemps à l'indiscipline extrême de la troupe, viennent de rentrer inopinément et refusent obstinément de retourner achever cette opération.

L'habitant a été vexé et pillé... des portes et des fenêtres ont été brisées. La troupe s'est laissée emportée si loin et s'est tellement débandée, que deux fois le rappel et la générale même a battu, sans qu'on réussisse à les rallier... Deux chasseurs belges nous ont été apportés mourants et un troisième est resté pour mort dans cette commune. Les brigands cette fois moins brigands ont vengé une femme à laquelle nos soldats venaient, entre cinq, de prendre plus de 100 livres de lard et ils ont restitué à cette malheureuse ce qui lui avait été enlevé.

Outre des armes perdues, quelle perte plus funeste ! L'opposition que des ennemis trop astucieux font faire à la République auprès des cultivateurs que de tels excès

Le district de Rochefort avoue amèrement au département les résultats obtenus par de Sol :

« Un génie malfaisant dirige ces opérations si contraires au bien public. »

« Un certain Grissol y fait des ravages incalculables (14). »

réduiront infailliblement au désespoir et par suite, à l'abandon de la culture et à une révolte générale... »
Cf. A.D. Morb. L. 1373. Roche-des-Trois au département, 25 Prairial an III (13 juin 1795).

(14) A.D. Morb. L. 235. Roche-des-Trois au syndic du département, 3 Messidor (21 juin 1795). Roche-des-Trois au département, 24 Floréal an III (13 mai 1795). (Roche-des-Trois désigne toujours Rochefort-en-Terre).

QUIBERON

Campagne d'Hiver 1795 et du Printemps 1796

Reddition des Chouans

DEUXIÈME PARTIE

QUIBERON

Campagne d'Hiver 1795 et du Printemps 1796.

Reddition des Chouans.

DEUXIÈME PARTIE

QUIBERON

Campagne d'hiver 1795 et du printemps 1796

Révolution des Côtes

CHAPITRE VI

QUIBERON

I. — Premiers combats à la veille du débarquement.

Le 20 mai, d'Allègre et du Bois-Berthelot, envoyés de Puisaye et nouvellement arrivés de Jersey, convoquèrent à Grandchamp les chefs morbihannais pour les mettre au courant du débarquement qui devait s'effectuer sur leurs côtes. Après la réunion, de Sol, très occupé, dut rejoindre sans tarder sa division. Il n'en fut pas de même pour de Silz, le généralissime morbihannais. Ce dernier, le 27 mai, à 3 heures du matin, fut cerné à Grandchamp par la colonne Josnet partie de Vannes, et périt au cours du combat. Trois semaines plus tard, ce sera le tour de Boishardy, le premier chef des Côtes-du-Nord séduit par la trêve (1).

Le Morbihan tout entier est bientôt sur pied de guerre. Tandis que Lantivy et Leissègues réunissent leurs forces afin d'entreprendre ce raid

(1) A.D. Morb. L. 285, copie de lettre au district de Roche-des-Trois, 20 Prairial An III (8 juin).
Jules LE FALHER, *Le royaume de Bignan*, p. 454.
Sur la mort de Boishardy, cf. HABASQUE, op. cit., t. II, pp. 372, 373, 374.
LEVOT, *Biographie bretonne* (Vannes-Paris, 1952), t. I, pp. 134, 135.
Le récit que font Geslin de Bourgogne et Barthélemy de la mort de Boishardy dans *Études sur la Révolution en Bretagne* (Paris-Saint-Brieuc, 1858), p. 172, semble très romancé.

audacieux que fut l'expédition du Pont-de-Buis (2), Cadoudal et Guillemot vont entrer en action. Le premier, prévenu par Francheville d'une sortie imminente des Bleus, se fortifie dans les bois de Florange et le second, au village de Saint-Bily, tendant ainsi la main, à l'Ouest, à la division de Jean Jan, à l'Est, à celle de Louis de Sol.

Le matin du 30 mai, Josnet venait de quitter Vannes avec ses troupes, pour tempérer le zèle de de Sol, quand il apprend le rassemblement de Saint-Bily. Changeant aussitôt de direction, il se présente contre Guillemot. Le choc est terrible : les baïonnettes bleues laissent cent cinquante chouans sur le terrain. Guillemot se rabat sur les bois de Florange où se trouve Cadoudal. La lutte est de nouveau acharnée. Finalement, Josnet décroche pour prendre la direction de Josselin (3).

A la même date, de Sol publie dans ses cantonnements un ordre du jour extrêmement précis au sujet de la campagne qui s'amorce :

« Au nom du Roi

Les républicains par une lâche et atroce perfidie nous ayant encore forcés à reprendre les armes pour la défense de nos pères, mères, frères, sœurs lâchement égorgés par ces monstres, il est ordonné à tous les capitaines de disposer tellement leurs compagnies sur les chemins et routes de leurs paroisses que tout envoi de grains, munitions, denrées quelconques se trouve intercepté.

Seront, en conséquence, déclarés de bonne prise, toute espèce de grains, munition de guerre, chevaux, bestiaux et, en général, toute denrée quelconque, destinée pour une ville ou un poste occupé par les républicains.

Seront également déclarés de bonne prise tous chevaux, bœufs, vaches, etc... conduits aux foires tenues dans les lieux occupés par les républicains.

La dépouille de tout homme armé appartiendra de droit au preneur, à l'exception des armes, dont il n'aura que le choix d'avec les siennes et de la munition dont il ne conservera que le taux fixé par les ordonnances ; le reste devant être remis au quartier général.

Toute prise quelconque appartiendra de droit en moitié au preneur ; l'autre moitié sera remise au quartier. Toute prise de chevaux, bœufs,

(2) L. LE GUENNEC, *Les chouans au Pont-de-Buis, en 1795 dans La Bretagne touristique*, janvier-février 1926, pp. 3, 5 et 31, 32.

(3) *Mémoires de Robu dans Revue de Bretagne et de Vendée*, décembre 1857, p. 607. CADIC, op. cit., dans *Paroisses bretonne de Paris*, août 1913. LE FALHER, op. cit., p. 456 et sqq.

vaches, etc... appartiendra de même en moitié au preneur, à moins que le Conseil ne la juge nécessaire à l'armée ; dans lequel cas, il serait délivré la somme de douze livres si c'est un cheval ou un bœuf, et six livres si c'est une vache.

Les blés, munitions de guerre, etc... sont exceptés ; ils appartiendront de droit à l'armée.

Il est ordonné à tous les capitaines d'enjoindre à leurs soldats d'être exacts à leurs postes, de ne plus vaquer à d'autres ouvrages qu'à celui de soldat, sous peine à ceux qui contreviendraient à leurs ordres ou qui refuseraient d'obéir d'être punis militairement.

Chaque capitaine prévendra dans sa paroisse les gens de la seconde réquisition de vingt-sept à quarante-cinq ans de préparer leur faux emmanchées à rebours à un manche de six pieds et plus et de se tenir prêts à marcher au premier ordre.

Messieurs les capitaines auront soin de tenir la main au présent ordre, de le faire exécuter avec la plus grande rigueur, et d'avoir soin surtout, que, tous les jours, un détachement de leurs gens garnisse les grandes routes. Ils seront responsables eux-mêmes de l'exactitude de leurs gens à remplir leurs devoirs.

Fait au quartier général du canton de Rochefort, ce 2 juin 1795, l'an III du règne de Louis XVII (13 Prairial An III).

SOL DE GRISOLLES, chef du canton. » (14)

Le même jour, le Conseil du Morbihan faisait connaître à de Sol et aux principaux chefs ses décisions :

« MONSIEUR,

Nous vous prévenons que l'avis général du Conseil d'après la déclaration de guerre des Républicains et leurs actes d'hostilité est que chacun des chefs de division et de canton recommande aux capitaines de rassembler leurs soldats tous les soirs pour se retirer ensemble dans différents villages, afin d'être à l'abri de toute surprise, qu'ils évitent toute attaque où ils ne seraient pas assurés du succès ; qu'ils veillent pour intercepter les convois de toute espèce et se procurer des armes et des munitions de guerre ; qu'ils se tiennent prêts à marcher au premier ordre... » (5)

(4) A.D. Morb. L. 285 : Feuilles au Champ-Mahé de Caden. Copie. CRÉTIGNAU-JOLY, op. cit., t. III, pp. 304, 306. Les dernières lignes manquent dans la copie qui est aux archives du Morbihan.

(5) GUILLEMOY, op. cit., p. 61.

En conséquence, le 9 juin, de Sol, sûr du succès, attaque la cité républicaine de La Gacilly, qu'il veut avoir en main pour n'être pas gêné sur ses arrières pendant le débarquement.

Voici comment, deux jours plus tard, les administrateurs du Directoire du district de « Roche-des-Trois » content la chose au département :

« Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois (prairial) la malheureuse commune de La Gacilly a été attaquée par les chouans.

Quelques habitants ont soutenu le feu de ces scélérats pendant trois quarts d'heure; un patriote est tombé sous leurs coups.

Le brave républicain est un nommé Robert, instituteur à La Gacilly. Les autres patriotes et quelques femmes se sont sauvés presque en chemise et se sont retirés sur le cantonnement de la Bourdonnaye en Tréal. Les brigands ont eu le temps de piller cette infortunée cité et d'enlever dix fusils.

Le voilà donc arrivé ce malheur que nous avons craint par le défaut de troupes à La Gacilly.

Les troupes en cantonnement à la Bourdonnaye se sont de suite portées dans La Gacilly; elles vont y rester avec notre commissaire pour faire encore rentrer quelques grains des communes environnantes.

Signé : LASNIER-LE CLAINCHE. » (6)

Un instant les républicains voulurent se ressaisir. Dans la nuit du 16 juin, des détachements « bleus » partirent à la fois de Rochefort, Questembert, La Gacilly, La Roche-Bernard, pour fouiller les principaux repaires chouans. Ils opérèrent leur jonction vers minuit, au manoir de la Berraye, dans le plus grand silence.

Les commissaires Briand et Moisan donnèrent à Lasnier, commandant militaire de l'expédition, l'ordre d'y pénétrer. Les moindres recoins du manoir furent fouillés, mais en vain.

Dépités, les détachements prirent le chemin du Champ-Mahé, distant d'un kilomètre environ. Ils découvrirent sur une table plusieurs listes des compagnies de la division de Sol, un portefeuille renfermant plusieurs lettres à l'adresse de Périou, membre du Conseil, de l'abbé Panhaleux et de de Sol lui-même, quelques poires à poudre et des cartouches.

Les détachements continuèrent alors leur marche, guidés par Lefeuvre, de Larré (7) et par Torlay, de Caden.

(6) A.D. Morb. L. 285 Roche-des-Trois au département, 23 Prairial an III (11 juin 1795).

(7) Lefeuvre, levogne de profession, avait déjà fait surprendre les paysans de Defay, à Belano, en Suintiac, l'année précédente. Après l'expédition du Champ-Mahé, en Béganne, il sera obligé de quitter le pays par peur des paysans. Surpris près d'Angers, il

A six heures du matin, ils arrivèrent à Béganne, fouillèrent le bourg, mais inutilement, et repartirent bredouilles par le pont de l'Etier et par Limerzel (8). Ils n'avaient pas réussi à surprendre les troupes de de Sol dont le dispositif de sécurité pendant la nuit s'était révélé au point.

II. — La division de Sol les premiers jours du débarquement.

Pour hâter le débarquement attendu, les chefs morbihannais ne cessaient d'adresser des rapports optimistes à Puisay par l'intermédiaire des chefs de correspondance Bertin et Loisel, ce dernier, ancien secrétaire général de La Rouerie (9).

Le 23 ou 24 juin, Tinténac débarque dans la baie de Quiberon pour annoncer l'arrivée imminente de la flotte anglaise et apporter des munitions. Succédant à de Silz, il prend en mains le commandement des insurgés morbihannais (10).

A ce moment, la division de Sol est sur le pied de guerre. De temps à autre, dans la journée du 24 juin, circulent ostensiblement sur la route Redon-Vannes des groupes de cavaliers chouans bien montés et bien armés, leurs fusils en bandoulière, « bifurquant vers Saint-Jean-Brévelay où se trouvent déjà concentrés de nombreux insurgés » (11). D'autres chouans de sa division, appartenant aux paroisses d'Allaire, Béganne, Péaule, s'apprêtent avec des paysans du Guerno, Noyal, Marzan, Arzal, à longer le littoral, sous la direction de Rado du Matz, de Béganne, pour rejoindre Carnac où doit avoir lieu le débarquement. Celui-ci s'opère le 27 juin au milieu d'une foule délirante, se courbant sous la bénédiction du légat du Pape, Urbain de Hercé, évêque de Dol (12).

revint à Caden mais fut reconnu par des gars de Larré; sur le point d'être fusillé, il s'échappa par ruse.

(8) A.D. Morb. L. 285 : Lettre de Roche-des-Trois au département, 3 Messidor an III (21 juin 1795).

(9) GABORY, *L'Angleterre et la Vendée* (Paris, 1930), t. I, p. 204.

(10) *Mémoires de Vanbon* (Paris, 1941), 5^e éd., pp. 47-48.

DE VILLENEUVE, LA ROCHE-BARNAUD, *Mémoires sur l'expédition de Quiberon, précédés d'une notice sur l'émigration de 1791 et sur les trois campagnes des années 1792, 1793, 1794* (Paris, 1824, 2^e éd.), p. 35.

DE GONTAUD, *Coblenz et Quiberon, souvenirs* (Paris, 1885), p. 123.

DE CLOHANS-CARNOET, *Le chevalier de Tinténac dans Revue de Bretagne et de Vendée* (janvier 1912), p. 32.

(11) CADIC, *Histoire populaire de chouannerie, dans Paroisse bretonne de Paris*, octobre 1913, p. 4.

(12) Arch. du château de Trégoët, en Béganne, *Souvenirs de Rado du Matz*. Ce dernier passa avec sa troupe par la presqu'île de Rhuy et Locmariaer. CHARLES ROBERT, *Expédition des émigrés à Quiberon* (Paris, 1899), p. 33.

Les jours suivants, de Sol est toujours sur le territoire de sa division avec une grande partie de ses hommes. A-t-il été influencé par les émissaires de l'Agence royaliste : Talhouët-Bonamour ou Brottier ? Ce dernier, dès le 26 juin n'a-t-il pas demandé à d'Hervilly de temporiser et aux chefs morbihannais de ne pas prendre les armes avant qu'ils n'aient reçu une nouvelle commission du Conseil des Princes ? (13) Il semble plus vraisemblable que de Sol attend la marche de Puisaye vers Rennes pour se joindre à lui et l'aider au rétablissement de la Monarchie (14).

Le 29 juin, au moment où du Bois-Berthelot, occupant Auray, s'apprêtait à se replier sur Locmariaker (15), des chouans de de Sol sous la direction de Louis du Bot, de Villeneuve, sont signalés comme s'introduisant dans Questembert, au milieu de la foule que provoque chaque année, à cette époque, la « gagerie des domestiques ». Au « brun de nuit », lorsque tout le monde se fut retiré, les insurgés se portèrent vers différentes maisons dont ils avaient la liste, pour forcer les propriétaires à livrer les armes qu'ils détenaient. Le citoyen Moronval, officier de santé et républicain zélé, fut rossé par eux « de première » (16) ; après quoi, vers dix heures du soir, les paysans se retirèrent, emportant avec eux les armes découvertes chez les particuliers signalés (17).

Cependant la situation commençait à se détériorer sérieusement pour les royalistes mal commandés par d'Hervilly, qui était peut-être à la solde du Comité royaliste de Paris.

Auray, après avoir été évacuée le 30 juin par le chef chouan Dubois-Berthelot fut occupée par Hoche qui opéra sa jonction avec Josnet (18).

(13) Amédée de BÉJARRY, *Souvenirs vendéens*, (Nantes 1884), pp. 162, 165. MURET, op. cit., t. IV pp. 104 et 199.

LANNÉ, *Le mystère de Quiberon*, (Paris 1904), pp. 143, 159, 162, 168, 169.

GABORY, *L'Angleterre et la Vendée*, t. I, pp. 204, 225 (sur Talhouët-Bonamour et Brottier).

SAINTE-CLAIRE-DEVILLE, *A la recherche de Louis XVII*, p. 429.

(14) MURET, op. cit., t. IV, pp. 65, 66.

GABORY, *L'Angleterre et la Vendée*, t. I, p. 231.

(15) D'Hervilly ne voulut pas lui envoyer de renforts. Cf. LE GARNIC, *Quiberon* (Auray 1895), p. 116.

GABORY, *L'Angleterre et la Vendée*, t. I, p. 230.

(16) Le groupe d'insurgés s'en prit aussi à Picquet, Papeil et Le Mauff, républicains notoires. Louis du Bot réquisitionna en outre le cheval de Picquet. Armand du Bot père, dans sa déposition du 5 fructidor (22 août) suivant, assure avoir demandé à son fils des explications sur le cheval de Picquet. Ce dernier (Picquet) dans une lettre du 23 juillet lui témoigna sa reconnaissance pour lui avoir sauvé la vie, mais lui réclama toutefois sa bête qui devait lui être rendue sous quinze jours.

(17) A.D. Morb. L. 1233. Interrogatoires Dubreuil et du Bot père, des 1^{er} et 5 fructidor An III (18 et 22 août 1795).

BLEOUEN, *Chouans et Bleus, Questembert et Haut Yvonnetais*, pp. 51, 52.

(18) CHARLES ROBERT, *1795 - Expédition des émigrés de Quiberon - Le comte d'Artois à l'île d'Yeu, d'après les documents français et anglais* (Paris 1899), p. 49.

Ce dernier, le même jour, dispersa à Landevant la division de Tinténac, non soutenue par d'Hervilly.

Vauban tenait encore Mendon, mais sentant le sol se dérober sous lui, il réclamait avec force des troupes de ligne et de l'artillerie, se faisant fort de reprendre Auray et Landevant. D'Hervilly persistant diaboliquement dans son erreur, refusa catégoriquement d'envoyer des secours, prétextant qu'il ne fallait pas mêler aux chouans les troupes régulières.

C'est alors que le commandement royaliste décida de prendre le fort Penthièvre, chef de la presqu'île de Quiberon, qu'il pensait utiliser à diverses fins, notamment pour mettre en sûreté ses vivres et munitions.

La veille de la prise du fort Penthièvre, le 2 juillet, quel pouvait être le but réel de de Sol s'avancant encore avec ses troupes vers Questembert, à l'extrémité ouest de sa division ? Attendait-il un détachement d'émigrés et de chouans ? En effet, Puisaye après la prise du fort Penthièvre, le 3 juillet (19) devait s'avancer avec son armée vers l'intérieur des terres pour refouler les troupes républicaines pas encore assez fortes, pensait-il, pour résister. Hoche s'attendait lui aussi à l'avance royaliste. Un espion venant de Carnac avait prévenu les républicains que les émigrés et chouans avaient l'intention de se diviser; une partie devait se porter vers le Finistère, une autre vers la forêt de Camors au nord, et une troisième à l'est dans la direction de Muzillac-Rochefort-en-Terre (20).

Quoi qu'il en soit, le 2 juillet, vers neuf ou dix heures du matin, Questembert se trouva cerné par six à sept cents paysans venus de La Berraye, sous la direction de de Sol en personne et de plusieurs autres chefs à cheval.

Moronval, Papeil et Picquet (21), républicains notoires de la localité, sont saisis chez eux et conduits hors de la ville par les paysans pour rendre compte de leur attitude au cours des périodes précédentes ; on ne tarde pas à annoncer qu'ils vont être fusillés.

Des notabilités courent aussitôt trouver de Sol afin d'obtenir grâce pour les trois hommes. Vers cinq heures du soir, le chef chouan tient un conseil

(19) Eugène LE GARNIC, *Les deux capitulations de Quiberon* (Vannes 1938), premier chapitre. *La capitulation du fort Penthièvre 15 messidor an III (3 juillet 1795)*.

(20) CHARLES ROBERT, op. cit., p. 50.

(21) Joseph-Antoine Moronval, depuis peu de temps dans le pays et marié à Françoise Colombel, était chirurgien de profession. Il mourut Procureur de la commune de Questembert en Brestal an IV.

Pierre Papeil, né en 1772 de Joseph et Gillette Jaho, avait épousé Marie Le Magrez, de Sarzeau. Il résidait à Questembert rue des Halles, était tanneur et adjoint municipal. Il mourut la même année que de Sol en 1836.

Jean-Pierre Picquet, fils d'Yves et de Marie Texier, époux d'Olive Pellan, était marchand tanneur, habitant rue de la Laine. Il mourut en 1830. Cf. BLEOUEN, *Chouans et Bleus...* p. 162.

de guerre devant lequel comparaissent les accusés. Finalement, de Sol clément leur délivre un billet signé de lui, portant défense à tout royaliste de les inquiéter dorénavant pour leurs actions ou opinions antérieures. Il exige cependant de chacun d'eux une somme d'argent, sauf de Moronval, père de famille nombreuse.

Puis, de Sol répartit ses soldats par pelotons de dix à quinze hommes dans les maisons les plus aisées de la ville pour y passer la nuit. Des corps de gardes et des sentinelles sont également placés aux abords de la localité, de sorte qu'il devient impossible à quiconque de sortir sans être immédiatement aperçu.

Une fouille en règle est faite dans toutes les maisons soupçonnées de recéler des armes et dont le chef chouan a la liste exacte. Les « arbres de la liberté » sont également abattus.

Enfin, de Sol demande à Moronval de le conduire à la mairie où tous les papiers, registres de lois et décrets sont enlevés ; puis à la caserne où sont récupérés vingt-deux fusils.

Après quoi, les paysans enfoncent les portes des greniers nationaux et font charger sur des charrettes les grains restants (22).

Dans les jours qui suivirent, s'effectua entre Questembert, Rochefort et La Roche-Bernard, un va-et-vient continu de pelotons de chouans occupés surtout à enlever les grains républicains partout où ils pouvaient en découvrir (23).

Tous ces grains étaient-ils réservés uniquement à la division de Sol ? Devaient-ils être partagés avec les troupes de Puisaye, destinées à traverser cette région ?

Les jours suivants, le plan de Puisaye devait s'avérer de moins en moins réalisable. Dès le 6 juillet, en effet, l'armée des émigrés se trouva bloquée par Hoche dans la presqu'île de Quiberon, transformée en « ratière ».

III. — L'armée « rouge » près de la division de Sol.

Pour forcer le blocus de la presqu'île, il fut décidé, sur le conseil de Cadoudal, qu'un corps d'élite de 3.500 chouans, confié à Tinténac, débar-

(22) A.D. Morb. L. 285 district Rochefort, procès-verbal de la municipalité de Questembert, 17 messidor (5 juillet 1795) et A.D. Morb. L. 1293 : Déclaration Dubot-Dubreuil, 1^{er} fructidor (18 août 1795) et 5 fructidor an III (22 août 1795).

(23) A.D. Morb. L. 285 6 District de Rochefort, Procès-verbal du 17 messidor (5 juin 1795) par la municipalité de Questembert.

querait à Suscino, pendant que d'autres troupes sous les ordres de Jean Jan rejoindraient Le Pouldu (24).

Le 11 juillet, les chouans de Tinténac, appuyés par une compagnie du Loyal-Émigrant, accostèrent près de Suscino.

Hoche avait prévu cette descente dans la presqu'île de Rhuys. Dès le 7 juillet, il avait ordonné de détacher 600 hommes vers Port-Navalo (25). Par ailleurs, des troupes de Canclaux appelées en hâte à Nantes, étaient parties aussitôt. Le 9 juillet, elles étaient passées à La Roche-Bernard d'où elles avaient pris la direction de Sarzeau (26).

Ces troupes républicaines offrirent en fait peu de résistance et la petite armée chouanne poussa jusqu'au château de Callac, près de Trédion, dans les landes de Lanvaux (27), où vint la rejoindre le chevalier de Magadel, émissaire de l'Agence Royaliste (28). Ce dernier était porteur d'une lettre enjoignant à Tinténac de se porter à marches forcées sur le château de Coëtlogon, à dix lieues plus au Nord, où lui seraient remises les dernières instructions (29).

(24) Le plan d'opérations des troupes chouannes de débarquement était-il bien défini ? D'après Puisaye, Tinténac et Jean Jan devaient opérer leur jonction à Baud le 14 juillet et prendre Hoche à revers le 16 ; à entendre Vauban, Tinténac avait pour mission d'incommoder l'ennemi sur ses derrières et d'opérer quelque diversion utile. Cf. *Mémoires de Vauban*, p. 67.

Selon Cadoudal, neveu de Georges, il s'agissait de soulever les campagnes morbihannaises, donner la main à La Vieuville successeur de Boishardy, protéger à Saint-Brieuc un débarquement d'armes et de munitions, puis, après avoir rallié le plus de troupes possible, prendre Hoche à revers. Cf. De CADOUAL, *Georges Cadoudal et la Chouannerie*, pp. 103 et sqq.

Le GARNIC, *Quiberon* (Anmy 1895), pp. 144 et sqq.

BITTARD DES PORTES, *Les émigrés à cocarde noire*, (Paris 1908), p. 509.

De KERANGAT, *Le débarquement des émigrés à Quiberon*, dans *Association bretonne*, 1962, p. 79.

(25) CADIC, *Histoire populaire de la chouannerie*, dans *Paroisse bretonne de Paris*, décembre 1913, p. 5.

(26) Le BRETON, op. cit., t. II, pp. 273, 274.

CADIC, op. cit., dans *Paroisse bretonne de Paris*, décembre 1913, p. 4.

(27) *Mémoires de Rohu*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, décembre 1857, p. 613.

ROUQUET, DE LISLE, *Historique et souvenirs de Quiberon*, p. 61 sans date.

Le FALHER dans *Le Royaume de Bignan*, p. 470, ne croit guère Bittard des Portes lorsque ce dernier dans son ouvrage « *Émigrés à cocarde noire* » Paris 1908, p. 506, parle du combat entre Tinténac et Grouchy le soir du 12 juillet et le 13 au matin.

Les *Mémoires du maréchal de Grouchy*, t. I (Paris 1873), p. 116, reproduisent une lettre de Canclaux au comité de salut public adressée de Nantes, 13 juillet 1795, d'après laquelle Grouchy n'accrocha pas l'armée « rouge » comme il en avait eu l'intention.

(28) Margadel, émissaire de La Vieuville, successeur de Boishardy et membre de l'Agence, arrivait au château de Coëtlogon près Merdrignac où se trouvaient alors Mlle et Mme de Guernissac dont le mari faisait partie de l'état major de Tinténac. Cette dame était elle-même en correspondance suivie avec l'Agence de Paris.

Cf. POMMERET, *La seconde chouannerie*, dans *Sté d'Émulation des C.-du-N.* (1934), p. 12. Le GARNIC, *Héroïnes de Quiberon* (Vannes 1936), pp. 17, 18.

(29) VALLERIEUX-LANOUË BARRAUD, *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, p. 184.

GABONT, *L'Angleterre et la Vendée*, t. I, p. 258.

Les premiers succès de Puisaye avaient énérvé l'Agence Royaliste de Paris qui scri-

Non loin de Callac, à Elven, se trouvait une garnison républicaine assez nombreuse, susceptible de créer des difficultés à « l'Armée rouge ». Le 13, au point du jour, Tinténiac surprend les Bleus endormis, en tue cinquante et disperse le reste (30). Prenant alors la direction de Plaudren, il est rejoint par l'élite de la division de Bignan (31). Le 14, il est à Saint-Jean-Brévelay (32).

Le lendemain, les hommes de la division de Sol se portent, de nouveau, nombreux à Questembert, bivouaquant sur la place de l'église et sous les haies. De Sol fait alors établir des postes de distance en distance, jusqu'à Elven et Kerboular dans la direction de « l'Armée rouge » (33). Quand les mémoires de Villeneuve Laroche-Barnaud montrent Tinténiac attendant des chouans s'avançant près d'Elven sous les ordres de de Silz, il doit s'agir autant des hommes de la division de Sol, dont un contingent commandé par Montméjan rejoindra en effet « l'Armée rouge » (34). Celle-ci pénètre le 16 juillet dans Josselin, mais ne peut forcer le château fort. Finalement, l'arrivée de Bleus venus de Ploërmel et Loudéac oblige les chouans à évacuer la ville (35). Talonné, Tinténiac prend alors la direction de Coëtlogon. C'est probablement le lendemain, au combat de La Trinité-Porhoët, que fut tué Montméjan, le lieutenant de de Sol (36). Le jour suivant, 18 juillet, Tinténiac trouve lui-même la mort au château de Coëtlogon.

IV. — Après la mort de Tinténiac.

L'échec final de « l'armée rouge » n'eut pas de répercussion profonde sur les « paroisses » de la division de Sol où les chouans restent toujours

vait dépitée : « Puisaye est descendu auprès d'Auray avec les régiments d'Hector et d'Hervilly... Lui et les Anglais vont être maîtres de la contre-révolution si l'Espagne ne se hâte. » Cf. GABORY, *L'Angleterre et la Vendée*, t. I, p. 264.

- (30) *Mémoires de Rohu, dans Revue de Bretagne et de Vendée*, décembre 1857, p. 613.
ROUGET DE LISLE, *Historique et souvenirs de Quiberon*, p. 61.
(31) DE CADOUAL, *op. cit.*, p. 99.
LE FALHER, *Le royaume de Bignan*, p. 460.
(32) LE FALHER, *Le Royaume de Bignan*, p. 470.
LE NOTER, *La Meritantonville*, p. 134.
(33) CABIC, *op. cit.*, dans *Paroisse bretonne de Paris*, avril 1914, p. 6.
(34) DE VILLENEUVE LAROCHE-BARNAUD, *op. cit.*, p. 183.
Jamais le chevalier de Silz ne fut en mesure d'équiper deux ou trois mille hommes comme l'indique Villeneuve Laroche-Barnaud dans ses mémoires.
(35) *Mémoires de Rohu, dans Revue de Bretagne et de Vendée*, janvier 1858, p. 28.
DE VILLENEUVE LAROCHE-BARNAUD, *op. cit.*, p. 183.
GUILLEMOT, *op. cit.*, p. 90.
LE FALHER, *op. cit.*, pp. 470-474.
(36) DE VILLENEUVE LAROCHE-BARNAUD, *op. cit.*, p. 184.
ROUGET DE LISLE, *op. cit.*, p. 61.

les maîtres. Le 1^{er} Thermidor (19 juillet), les administrateurs de La Roche-Bernard se plaignent une fois de plus au département : « Les chouans sèment la terreur et l'épouvante à Rieux, Dolay, Béganne ; un canot de la station a été attaqué par 80 hommes armés de fusils et d'un petit canon... »

Envoyez-nous des troupes car nous ne sommes pas en force avec 100 hommes et une compagnie de grenadiers que vient d'envoyer Grouchy (37). »

Dans la presqu'île de Quiberon le climat est bien différent.

Depuis leur échec du 16 juillet, la victoire n'est guère possible pour les émigrés enterrés comme dans une « ratière ». De Sol, qui n'est pas sans le savoir, prend en conséquence ses dispositions pour renforcer ses effectifs et même préparer une mobilisation générale de ses troupes dont quelques contingents seulement ont été engagés soit à Quiberon, soit à « l'armée rouge ». En conséquence, il publie l'ordre suivant :

« De par le Roi,

« Il est ordonné au capitaine de Caden d'avertir tous les garçons de sa paroisse depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 43 ans de se réunir pour dimanche prochain à l'endroit qu'il leur indiquera, afin de se porter de là au rassemblement général de tout le canton qui sera désigné, sous peine à ceux qui y manqueraient d'être regardés comme rebelles aux ordres du Roi et traités en républicains.

« Fait au quartier général du canton de Rochefort le 20 juillet 1795. Au 1^{er} du règne de Louis XVIII. — DE SOL DE GRISOLLES, chef du canton de Rochefort (38). »

En fait cette mobilisation devait s'avérer inutile. Ce même jour, 20 juillet, Hoche lançait à l'entrée de la presqu'île son ultime attaque qui devait provoquer le 21 au matin la reddition des émigrés.

- (37) LE BRETON, *op. cit.*, t. II, p. 274.
(38) A.D. Morb. L. 285. Papiers saisis.

Le 9 thermidor (27 juillet), l'administration de Rochefort-en-Terre est toujours bloquée par de Sol. Sans vivres, elle se lamente près du département et l'éclaire sur les activités du chef chouan :

« ...Les renseignements les plus certains nous annoncent des rassemblements considérables non seulement dans le levant de notre district mais dans presque toute son étendue et même dans les environs. Rédillac en la commune de Saint-Jacut, la Fouassaye et Trégouët en Béganne nous sont désignés comme chefs lieux de rassemblement. Ils savaient, nos ennemis, les nouveaux projets des Anglais. Des scélérats parcourent nos campagnes, ils crient à pleine tête : « Monseigneur l'évêque de Dol, de malheureux prêtres sont dans les ters ; il faut les venger, il faut ou vaincre ou mourir. »

Il n'y eut jamais, citoyens administrateurs, de position plus critique que la nôtre. Nous sommes bloqués dans nos murs. Un juge de notre tribunal qui a eu l'indiscrétion de sortir pour faire sa provision de bois a été assassiné. Un de nos commis a essuyé l'autre jour sous nos yeux une fusillade. Toutes les nuits et même pendant le jour on n'entend que décharge de coups de fusil. Le soir avant-hier notre patrouille fut fusillée jusqu'au Vieux-Bourg. Cependant notre garnison est si peu conséquente que le commandant croit ne pouvoir prendre sur lui de faire la moindre sortie. Notre garde nationale est sans armes...

Joignez à cela que nos greniers sont vides et que nous manquons de subsistances... Pour nous procurer quelques grains nous n'avons aucune communication pas même avec Malestroit et Questembert. Nous avons à peine des nouvelles de Vannes une fois par décade. La récolte, citoyens, va se faire et va devenir la proie des brigands (2). »

(2) A.D. Morb. L. 285. Lettre du district de Roche-des-Trois aux administrateurs du département, 9 thermidor an 3 (27 juillet 1795).

A la même époque d'autres rassemblements sont ordonnés par de Sol :

« Au nom du Roi,

Il est ordonné au capitaine de Caden de rassembler tout son monde pour dimanche prochain afin de nommer un capitaine général de concert avec Béganne et Limerzel.

Fait au quartier général du canton de Rochefort le 28 juillet 1795.

L'an 1^{er} du règne de Louis 18.

De Sol de Grisolles chef du canton. »

Cf. A.D. Morb. L. 285. Papiers saisis.

Le rassemblement précité avait lieu vraisemblablement pour remplacer Pierre Le Cars blessé à l'affaire de Grandchamp.

« Au nom du Roi,

Il est ordonné aux officiers de toutes les compagnies de Caden de se trouver pour Vendredi à midi 1^{er} août au quartier du canton de Rochefort.

Fait au quartier dudit canton le 29 juillet 1795.

L'an premier du règne de Louis 18.

De Sol de Grisolles, chef du canton.

Cf. A.D. Morb. L. 285. Papiers saisis.

CHAPITRE VII

APRES QUIBERON, DE SOL TIENT SES TROUPES EN HALEINE ET CONTINUE LA GUERRE ALIMENTAIRE

I. — De Sol tient ses troupes en haleine.

Après la catastrophe de Quiberon, rien n'indique que de Sol ait voulu déposer les armes. Au contraire, le 25 juillet, le chef du canton de Rochefort s'adresse de nouveau à sa division toujours sur pied de guerre.

« De par le Roy,

D'après l'ordre donné ci-devant aux capitaines de paroisse de rassembler tous les garçons depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 45 ans, les circonstances obligeant de changer quelque chose dudit ordre, les capitaines après avoir rassemblé les garçons susdits nommés, congédieront jusqu'à nouvel ordre ceux qui n'auront point d'armes les avertissant simplement de se tenir toujours prêts à marcher ; ils leur donneront aussi connaissance de l'ordre ci-joint concernant les bleds et viendront avec tous leurs gens armés se réunir sur la lande du grand tertre à Saint-Jacut afin d'y être rendus pour les 9 heures du matin.

Fait au quartier général du canton de Rochefort, le 25 juillet 1795.

L'an 1^{er} du règne de Louis 18.

De SOL DE GRISOLLES chefs du canton (1). »

(1) A.D. Morb. L. 285. District de Rochefort.

Ils ajoutent le lendemain : « Les Brigands se sont montrés au nombre d'environ 500 sur la lande du Moulin à 1/4 de lieue de Carentoir.

Une partie se porta à Carentoir et l'autre à la Gacilly où ils apposèrent sur la porte de l'église le placard sommant tous les hommes de 16 à 40 ans de se joindre à eux le lendemain à 10 heures sous peine d'être fusillés.

Ils ont fait défense sous peine de mort de faire la récolte avant 3 semaines (3). »

En effet, malgré les efforts réitérés de de Sol, La Gacilly était resté un des principaux centres républicains de la région.

Pour les chouans, cette cité avait un passé assez chargé et de nombreux comptes à rendre. Une mise au point s'imposait.

Le placard dont il est question ci-dessus avait été affiché à La Gacilly par le chevalier Dubot de Villeneuve. Un autre apposé les jours suivants, était ainsi libellé :

« Au nom du Roi

Il est accordé grâce à ceux qui à cette époque rentreront dans le devoir, leur promettant, au nom du Roi, d'oublier le passé ; ordonné à eux de rejoindre leurs foyers sous huit jours et d'abandonner la cause des ennemis de l'état connus sous le nom de patriotes.

Les deniers moyens de rigueur vont être employés contre eux s'ils refusent.

Gacilly le 2 Août 1795.

An 1^{er} du règne de Louis 18.

PANHALEUX prêtre — Chevalier DUBOT.

DUBREUIL dit Belamour — M. PERIO capitaine général.

J. PERIO capitaine des chasseurs (4). »

De Sol fait lui-même afficher un troisième placard pour justifier l'attitude de ses hommes vis-à-vis d'un républicain abattu.

« Habitants de La Gacilly.

D'après la promesse que nous vous avons faite d'oublier le passé, pour vous rassurer contre tous les soupçons qu'aurait pu occasionner l'évène-

(3) A.D. Morb. L. 285. Roche-des-Trois au département, 10 thermidor an 3 (28 juillet 1795).

(4) A.D. du Morb. L. 285. District Roche-des-Trois au procureur général, Syndic du département, 6 vendémiaire an 3.

ment que vous avez appris, nous jugeons à propos de vous faire savoir la manière dont il est arrivé.

Revenant dimanche de chez vous, on rencontra un de vos concitoyens ; trois fois on lui cria : « Qui vive », trois fois il répond : « républicain ». On le prend, on le fait prisonnier.

Dimanche soir on charge quelques soldats de le conduire dans un village pour y passer la nuit et de le reconduire au quartier le lendemain afin qu'on l'interroge sur les sentiments qu'il avait manifesté ; chemin faisant il s'échappe, il fuit, on lui lâche quelque coup de fusil, il tombe victime de son imprudence.

Fait au quartier général de l'armée catholique de Rochefort, ce 4 août 1795. — DE SOL DE GRISOLLES, chef de canton de Rochefort ; PANHALEUX, président, et CAILLET (5). »

Quelques semaines plus tard, de Sol allait au moins avoir la consolation de trouver dans cette région de La Gacilly un partisan de choix dans la personne de Joyaut ancien régisseur des Rieux.

Au soir de Quiberon parmi les émigrés prisonniers dirigés sur Auray se trouvaient Louis de Talhoët-Grattonnaye et son intime Louis de Rieux (6). Il pleuvait à torrent, l'escorte était peu nombreuse. En passant près de Kerdrein où habitait la tante de Louis de Talhoët, il eut été facile pour eux d'y trouver refuge, mais ils ne voulurent pas manquer à la parole donnée (7). A Auray, après l'exécution de Sombreuil, Louis de Rieux écrivit à son intendant Joyaut (8), à Glénac, près de La Gacilly, pour lui expliquer sa situation et réclamer sa visite. Lorsque Joyaut arriva avec

(5) A.D. Morb. L. 285. La dernière signature est celle de François Caillet des Fougerêts.

(6) A Quiberon, le 16 juillet, René de Talhoët-Grattonnaye, père de Louis et colonel du régiment du Dresnay, avait été blessé dès la première décharge et achevé, peu après sur le champ de bataille. Cf. BOULANGER, *Généalogie des Talhoët*, p. 17, et GAROY, *L'Angleterre et la Vendée*, t. II, p. 59.

(7) LE GARNIC, *Les vrais martyrs de Quiberon*, p. 363. Le château de Talhoët-Grattonnaye se trouve entre Rochefort-en-Terre et Malensac.

(8) DE LA GOURNERIE, *Les débris de Quiberon*, Nantes, 1886, p. 15.

(7) *Mémoires de Villeneuve Laroché-Barnaud*, pp. 230-231.

TESSIER, *Mémoires politiques et militaires (1770-1814). Campagne d'Amérique, guerre d'émigration, Quiberon, la chouannerie, Conspiration de Cadoudal, publiés avec préface, notes et pièces justificatives par C. de la Chanonie*, Paris 1891, p. 121.

JOSEPH BOULANGER, *Souvenirs de Quiberon. Mémoire inédit du Contre-Amiral de Sautner*, de Mondouy, Albi, 1928, p. 17.

(8) « Cher Monsieur Joyaut,

Je ne croyais pas lorsque je suis parti avec mon père que je dusse être si longtemps sans revoir la Forêt Neuve. Je croyais encore moins que la Bretagne me reverrait dans les prisons d'Auray.

J'ignore quel sort m'y attend, ou plutôt j'envisage avec sang froid celui qui m'est réservé. Quoiqu'il en soit, j'aurais grand plaisir à vous revoir ; je vous parlerais de mon pauvre père et de Keranval. Cela serait pour moi une grande consolation et je

30.000 livres d'or pour la rançon de son maître, celui-ci avait cessé de vivre. Fou de douleur, Joyaut se jeta à corps perdu dans la chouannerie (9).

II. — De Sol intensifie la guerre des impôts, des grains et réquisitions.

À la fin d'août, de Sol mécontent de voir les paysans porter trop facilement aux Bleus des impositions en argent, fait paraître à ce sujet une déclaration nette et précise :

m'estimerais heureux si vos affaires vous conduisaient dans cette ville où on m'a dit que vous aviez des parents. Pensez à moi. Je ne peux rien dire de plus et sans doute vous reconnaîtrez le pauvre Rieux d'Assérac. Je serais bien content d'entendre appeler ce nom par vous à la porte de la prison. » Cf. DONDEL du FAOUÉNIC, *Le dernier des Rieux*, Vannes 1901, p. 168.

Les fusillades de Quiberon avaient été fatales à un certain nombre de gens de Péaule et des alentours : Jean Brohan, capitaine de Péaule ; Henri Bénizit, laboureur, 24 ans ; Guillaume Bosnotte, laboureur, 21 ans ; Pierre Guyot, Henri Guyot, laboureur, 26 ans ; Louis Flourio, laboureur, 23 ans ; Jean Laudrein, Pierre Ruaut, laboureur, 23 ans ; Louis Loyer, laboureur, 25 ans ; Jacques Santer, Jean Santer, tailleur ; Joseph Jehanno, laboureur, 22 ans ; Yves Laudrein, laboureur, 22 ans ; Jean Guégan, maréchal-ferrant, 22 ans. Héric, Noyal, Marzan, Arzal complètent également un certain nombre de victimes. Cf. Le GARREC, *Les vrais martyrs de Quiberon*, pp. 389, 219, 211.

(9) Louis de Rieux avait été condamné à mort le 28 août. L'exécution devait avoir lieu dans les vingt-quatre heures à l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de Champ-des-Martyrs, arrosé quatre siècles auparavant du sang de son ancêtre Guillaume de Rieux, tué en 1364 aux côtés de saint Charles de Blois. Quand le peloton d'exécution eut achevé sa besogne, deux hommes se relevèrent de l'amas de ceux qui venaient de tomber : c'était Louis de Rieux et Jacques de Kerorguenn. Ils prirent avec précaution la direction du manoir de Kerzo dont les dames avaient contribué à l'évasion de plusieurs émigrés. Louis de Rieux avait déjà franchi le Loch à la nage, lorsqu'il tomba atteint d'une balle en pleine tête. À la faveur de la nuit, les habitants de Kerzo ramenèrent le corps de Louis de Rieux qui fut inhumé pieusement dans un coin du parc « comme si la terre bretonne eut été jalouse de recevoir et d'absorber les dernières gouttes de ce sang illustre ».

Cf. DONDEL du FAOUÉNIC, *Le dernier des Rieux*, p. 153 ; Le GARREC, *Les vrais martyrs de Quiberon*, pp. 155, 350, 351 ; *Ibid.*, *Les héroïnes de Quiberon*, p. 55.

Sous la Restauration la famille Lauzer, de Kerzo fit connaître l'endroit où était inhumé Louis de Rieux. Ses restes furent recueillis par les soins de M. Deshayes, recteur d'Auray, et portés au mausolée de la Chartreuse.

Cf. Henri Le BASTON, *Deux mille ans d'histoire. Au pays de Rieux*, p. 190.

Les massacres qui suivirent l'échec de Quiberon allumèrent au cœur des chouans des haines terribles et tenaces :

Lorsque Charette apprit les fusillades de Vannes et d'Auray, il fit exécuter par représailles les prisonniers républicains de Belleville.

Le bataillon des volontaires d'Arras, l'un des plus beaux de la République, accusé d'avoir participé aux exécutions fut anéanti, le 12 août 1795 à La Cerisaie sur le territoire de Saint-Mars-du-Désert, à cinq kilomètres de Carquefou.

Aimé du Bolsigny fit subir le même sort le 18 août au bataillon des volontaires de Paris accusé du même crime.

Le 27 août, une partie du régiment de Grenoble tombait sous les coups de Jambé d'Argent.

Scepeaux fit disparaître le reste.

Enfin, une compagne belge accusée, elle aussi, d'avoir participé aux mêmes fusillades fut anéantie près de Laval.

Ainsi le mois d'août ne s'était pas écoulé que les quatre bataillons, regardés par les paysans comme les auteurs des exécutions de Quiberon, n'étaient plus.

Cf. Emile Gabony, *L'Angleterre et la Vendée*, t. II, pp. 37 et sqq.

« De par le Roi,

Habitants des campagnes, vous prêterez-vous toujours à ce que des scélérats demandent de vous ? Se peut-il qu'il s'en trouve encore parmi vous qui soient assez lâches pour leur payer des impositions ? Ne savez-vous pas que c'est reconnaître la république que de se soumettre à ses lois et fournir aux ennemis de l'autel et du trône des armes contre leurs détenseurs ?

Vous regardez les assignats comme une monnaie absolument inutile, insensés ne voyez-vous pas que c'est avec les assignats qu'ils salarient leurs troupes et qu'ils payeront le grain qu'ils vous enlèvent.

Pour remédier à un tel abus nous déclarons :

1° Que nous punirons de mort les collecteurs et autres qui s'emploient pour faire payer les impôts.

2° Que ceux qui paieront les impôts seront obligés de nous fournir en argent la même somme qu'ils auront payés en assignats à la république.

Fait au quartier général du canton de Rochefort le 31 août 1795.

L'an 1^{er} du Règne de Louis 18 (10). »

En même temps le Conseil royaliste du canton de Rochefort ordonne à tous les officiers de la division de réquisitionner les chevaux en état de servir et le grain des émigrés :

« 14 septembre 1795 — an 1^{er} du règne de Louis 18.

Monsieur,

Pour vous conformer à l'ordre que nous vous communiquons, vous voudrez bien rassembler de suite tout votre monde, prendre tous les chevaux en état de servir qui se trouvent dans votre canton, d'armer dix hommes de pelles, de pioches et de haches ; et faire cuire du pain pour trois jours pour chacun de vos soldats qu'il portera avec lui. Pour cela vous prendrez de la farine, dans tous les moulins où vous en trouverez, vous la remplacerez par du grain, que vous prendrez dans le grenier des émigrés.

Fait au quartier général du canton de Rochefort.

Vos très affectionnés serviteurs.

Les membres du Conseil :

PANHALEUX, SANTERRE, GAILLET. »

(10) A.D. du Morb. L. 285. District de Rochefort.

La pièce est de l'écriture de de Sol mais non signée de lui.

Conformément à cet ordre, les officiers de de Sol vont faire la chasse aux « grains de la République », en laissant dans chaque maison quittance des céréales enlevées.

En septembre, Grignon, major général, Michel Perio, capitaine général, et de Sol lui-même opèrent dans les métairies des émigrés (11).

D'autre part les bestiaux risquent d'être confisqués par les chouans si les propriétaires ne répondent pas aux mobilisations demandées par les chefs insurgés :

« Au nom du Roi,

Il est ordonné à tous les pères et mères des jeunes gens de la République d'envoyer leurs enfants pour 3 heures à la Chapelle des Landes.

Faute à eux de s'y trouver, je déclare leurs bestiaux confisqués au profit de la Caisse royale.

Saint-Gravé le 20 septembre.

M. PERIO

Capitaine général (12). »

Les insurgés s'attaquent aussi aux greniers des républicains trop zélés.

Christophe Frère, agent national et grand patriote de Saint-Guyomard, possédait plusieurs métairies dans Molac.

Les chouans lui rendirent d'abord visite à son domicile personnel pour

(11) « Subsistances militaires — Armée catholique et royale du canton de Rochefort.

« Au nom du Roi,

Je déclare avoir fait enlever, de chez René Louer métayer du Hendreuff appartenant à M. de Saunaye émigré, huit boisseaux de bled seigle et trois boisseaux d'avoine et ce pour la présente année mil sept cent quatre vingt quinze
Dont quittance au dit lieu
Ce jour 15 septembre 1795
An 1^{er} du Règne de Louis 18
Le major général du canton de Rochefort. GRIGNON. »

Le 22 septembre Michel Péro accompagné d'un détachement de « l'armée catholique et royale de la division de Rochefort » enlève les grains de Saint-Gravé : chez Pierre Dugué, du village de Bréban, Joseph Rio, du Haut Termido et Pierre Crété, de Cancormis ; le 23 septembre chez Pierre Rio et Antoine Aron.

Parfois de Sol opère lui-même et signe les quittances :

« Au nom du Roi,

Nous reconnaissons avoir forcé Guillaume Boulo, fermier d'une des métairies de la Bérays, à nous livrer des grains tant en seigles qu'avoines provenant de sa ferme pour l'année mil sept cent quatre vingt quinze.

Dont quittance à Coivrel ce 24 septembre 1795 an 1^{er} du règne de Louis 18

De Sol de Grisolle. »

Cf. A.D. Morb. L. 265.

(12) A.D. du Morb. L. 285.

couper les cheveux à son fils et à son gendre; ils enlevèrent son chapeau neuf estimé 12 livres; ses souliers neufs, 5 livres 10 sols; deux rasoirs, 4 livres, et 1 fusil, 1 sabre 30 livres.

Le Nevé dit « Gaspard » fouilla ses deux métairies de Molac et fit main basse sur le blé dont il donna quittances (13).

En décembre le major-général Grignon continuait toujours la chasse aux grains républicains, comme l'indique la quittance ainsi libellé :

« Au nom du Roi,

Je déclare avoir fait enlever le grain que la république avait envoyé au moulin de l'Étier.

Fait au quartier général de la division de M. de Sol.

Ce 19 décembre 1795 l'an 1^{er} du règne de Louis 18.

GRIGNON (14). »

Grâce à cette guerre alimentaire, de Sol pourra entretenir ses troupes et lever de nouvelles recrues dont il aura besoin pour la campagne qui se prépare.

(13) Les quittances sont ainsi libellées :

« De par le Roi

En vertu du Conseil du canton de Rochefort nous certifions avoir enlevé des biens dépendants de la métairie du patriote Frère, affermée à Jean Rivalin, lesquels biens se montent à neuf demet de bled, seigles et quatre demet d'avoine.

A Molac ce trente septembre 1795

L'an 1^{er} du règne de Louis 18

Gaspard capitaine général

pour copie conforme à l'original dont je suis sesi.

signé : F. N. »

« De par le Roi

En vertu de l'arrêté du Conseil du canton de Rochefort nous avons été cent fusillés chez le nommé Jean Coudele fermier du patriote Frère et nous avons enlevé vingt demet de bled, seigles dont quittance.

A Molac le 7 octobre 1795

L'an 1^{er} du règne de Louis 18

pour copie conforme à l'original dont je suis sesi.

signé : F. N. »

(14) Toutes les quittances précitées sont extraites des A.D. du Morbihan L. 285. District de Rochefort, et L. 1381.

quoi, malgré ses torts énormes au moment de la capitulation, il conserva une partie de son crédit (2).

Au début du mois d'août, le Conseil du Morbihan invita les principaux chefs à se rassembler à la Grand'Ville pour élire un nouveau généralissime et discuter du département éventuel du comte d'Artois (3).

Le dimanche avant le 15 août, de Sol y vint accompagné de son aide-Major Louis du Bot. Tous les suffrages, ainsi qu'il fallait s'y attendre, se portèrent sur Georges Cadoudal ; Mercier, son fidèle second, fut nommé Major-général du Morbihan (4).

Le 8 septembre, l'arrivée du comte d'Artois était imminente, Puisaye quitte l'île de Houat, débarque dans la presqu'île de Rhuys et se rend à Brandivy auprès du Conseil du Morbihan pour essayer de sauvegarder son prestige singulièrement en baisse et maintenir si possible son commandement (5). Mais les choses tournent de plus en plus au vinaigre. Après le voyage de Mercier à l'île d'Yeu, Puisaye se retire finalement dans la division de Mordelles, tandis que Cadoudal et le Morbihan, en pleine rupture, mènent leur guerre à part. Puisaye en écrit au Conseil des Princes : « Le Morbihan que Georges tient dans ses mains se prononce plus que jamais contre la noblesse et les émigrés : ils font une guerre populaire, disent-ils, et non pas une guerre de restauration. Dans ce corps d'armée, les gentilshommes sont sans crédit, parce que Georges a su concentrer tous les pouvoirs et capter toutes les confiances. Il faut s'attendre à le voir nous échapper d'un jour à l'autre ; non pas pour aller à la République, il en sera toujours le plus implacable ennemi, mais pour combattre à sa manière la Révolution qu'il déteste... (6) »

Sans doute Puisaye, exagère notablement, puisque de Sol, par exemple verra son prestige croître de plus en plus dans les armées morbihannaises.

(2) De CADOUAL, op. cit., pp. 117-119.
Dr DE CLOSMARTEUC, *Quiberon 1795* (Paris 1898), p. 131.

(Charles ROBERT, op. cit., p. 249.
VICOMTE DU BREL DE PONTMARIAND, *Le Comte d'Artois et l'expédition de l'île d'Yeu graves erreurs historiques* (Paris, 1910), p. 41.

Emile GABORY, *L'Angleterre et la Vendée*, t. II, p. 33.

(3) A.D. Morb. L. 1283, Interrogatoire Dubreuil, 5 fructidor an III.

(4) A.D. Morb. L. 1283, Interrogatoire Dubreuil, 5 fructidor an III.

(5) Théodore MURET, op. cit., t. IV, p. 241.

D'après cet auteur, le recteur d'Arzon aurait évité à Puisaye, au moment de son débarquement, d'être assassiné par des émigrés qui l'attendaient derrière une haie.

(6) CRÉTENEAU-JOLY, op. cit., t. III, p. 179.

Un agent de Fonché, dans une notice biographique de la Bibliothèque Nationale sur Cadoudal lui prête ces paroles : « Ce n'est pas des vieilles gamaches de l'ancien régime mais des hommes du nouveau, avec du poil au bec, des hommes du peuple qu'il nous faut ».

Ch. CADIC, op. cit., dans *Paroisse de Paris*, juillet 1908, p. 8.

CHAPITRE VIII

CADOUAL, GÉNÉRALISSIME, RÉORGANISE LES TROUPES MORBIHANNaises. EXPÉDITIONS A LA MER OU CROISE LA FLOTTE ANGLAISE

I. — Cadoudal, généralissime. — Réorganisation des troupes morbihannaises.

Après la retraite de « l'Armée rouge » où ils s'étaient révélés manœuvriers de premier ordre, Cadoudal et Mercier s'occupèrent de réorganiser l'ensemble des forces morbihannaises.

Tout d'abord, ils reconstituèrent le Conseil du Morbihan qui s'installa, par précaution, au plus profond des bois, au château de La Grand'Ville, sur la paroisse de Brandily, entre Pluvigner et Grandchamp (1). Puis, par l'intermédiaire de marins intrépides comme Jean-Marie Hermely, Jean Rohu, Corfmat, l'abbé Philippe, dit Kernitra, ils reprirent contact avec Puisaye. Celui-ci, réfugié à l'île de Houat, fit savoir, dès le 22 juillet, qu'il ne perdait pas confiance dans les destinées de la chouannerie ; c'est pour-

(1) Abbé GUILLOUX, *Etudes sur une paroisse bretonne : Brandivy*, dans *Revue Historique de l'Ouest*, septembre 1892, p. 699.

Pourtant à la lueur de ces conflits si regrettables, on peut mesurer la justesse de la réflexion du Père Le Falher : « Quiberon modifia profondément le caractère de la chouannerie morbihannaise : il y eut après cette première rencontre avec les émigrés quelque chose de cassé dans le rouage de notre insurrection. Cela se sent tout de suite, et si l'on y regarde d'un peu près, il apparaît que la cassure se produisit à la pièce essentielle de la machine, au principe même de l'autorité (7). »

L'Agence Royaliste de Paris par ses démarches souterraines et son travail de sape était, semble-t-il, arrivée à ses fins (8.)

Quoi qu'il en soit, Cadoudal, à cette époque, est investi de la confiance entière des campagnes morbihannaises qui vont lui obéir pendant plusieurs années comme un souverain (9). Aussitôt après son élection comme généralissime, les troupes insurgées vont être partagées en sept divisions : la première est confiée à Guillemot, la deuxième est réservée pour Georges lui-même, la troisième attribuée à de Sol, comprend non seulement les régions de Questembert, Rochefort, Allaire, La Gacilly (composant déjà son ancien commandement), mais aussi les campagnes de La Roche-Bernard et bientôt celles de Muzillac momentanément confiées au chevalier de Silz (10).

II. — Instructions du Conseil du Morbihan. — Expéditions sur le littoral.

Le décret du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) édicté par la Convention mourante, et accentué peu après par celui du 3 Brumaire (25 octobre), équivalait à une nouvelle déclaration de guerre au catholicis-

(7) LE FALHER, *Le Royaume de Bignan*, p. 431.

(8) Le slogan lancé à cette époque par l'Agence Royaliste de Paris est que Puisaye travaille pour l'Angleterre contre le Roi de France. Cf. GABORY, *L'Angleterre et la Vendée*, t. II, p. 33.

(9) D'après CADOUAL, op. cit., p. 113 : « ... Georges Cadoudal fut l'homme vrai de la contrée. Ce n'est pas ici un Charette (Mérédional par sa mère), Georges était le Morbihan même, aussi identique avec le pays que les cailloux, les chênes trapus, bicornus de la lande, que les cairns sinistres des grèves désolées de Carnac. Georges semblait taillé sur le patron des juges d'Israël, d'Aod qui frappait des deux mains ou du vaillant et sanguinaire Jéhu. »

CADIC, op. cit., dans *Paroisse bretonne de Paris*, mai 1914, p. 6.

(10) LEVOT, op. cit., t. I, p. 223.

De CADOUAL, op. cit., p. 132.

LÉON DUBREUIL, *Histoire des insurrections de l'Ouest*, Paris 1930, t. II, p. 188.

Par contre, Julien GUILLEMOT dans son ouvrage « *Lettre à mes neveux sur la chouannerie* » n'accorde à Georges que la réorganisation de sa division sur le modèle des autres, et semble restreindre l'étendue de son travail.

D'après le commandant LA CHOUQUE, dans son livre : « *Cadoudal et les Chouans* », Paris 1951, p. 142, c'est le major-général Mercier qui se serait occupé spécialement de ce travail de réorganisation.

me (11). Le Comité du Morbihan releva le gant et adressa à de Sol et aux autres divisions plusieurs séries d'instructions (12).

Celles du 22 octobre comprenait : D'abord une circulaire de Cadoudal :

« Ordre à tous les chefs de canton d'attaquer tous les détachements au dessus de 50 hommes, et de rendre, de suite, compte au conseil de tous les événements qui se passeront dans leur arrondissement. »

Puis une lettre rédigée comme il suit :

« Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'ordre du général, en date de ce jour ; vous voudrez bien vous y conformer.

En conséquence, vous attaquerez tous les corps de 50 hommes, soit qu'ils passent par les grandes routes ou les chemins de traverse, soit qu'ils se

(11) La prison du Petit Couvent de Vannes va se remplir comme aux jours de la Terreur.

(12) Celles du 17 octobre comprenaient : D'abord un ORDRE DU JOUR signé de Georges :

« Tous les chefs de canton sont tenus de se procurer, sous huit jours, au plus tard, chacun cinq chevaux tout équipés, et à choisir parmi leurs soldats cinq des plus braves et des plus adroits pour les monter.

Tous les chefs de canton sont également tenus d'intercepter les routes pour se défaire des trainards et des courriers. Ils rendront compte au conseil de ce qu'ils feront.

Puis la circulaire suivante :

« Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du général, en date de ce jour. Vous voudrez bien vous y conformer ; en conséquence, prenez toutes les mesures possibles pour :

1° Procurer sous huit jours, au plus tard, cinq chevaux sellés et bridés pour le service de l'armée ;

2° Fournir sous le même délai, cinq cavaliers des plus braves et des plus adroits, armés et équipés ;

3° Intercepter tellement les routes que les courriers, escortés de neuf à dix personnes, ne puissent plus passer ;

4° Faire le tout avec tant de prudence et de circonspection qu'on n'attaque jamais qu'à coup sûr, et que cela n'ait pas l'air de renouvellement d'hostilité en grand ;

5° Faire payer leur mérite et leur brigandage, à tous les trainards et pillards qui s'écartent de la troupe ;

6° Enfin, vous aurez soin d'instruire le conseil de toutes vos démarches relativement à l'ordre ci joint.

Vous recevrez de Messieurs du bureau de correspondance de M. Jean Jan, copie de l'instruction du général Charette, vous voudrez bien la publier avec toute la prudence possible.

Faites-la circuler pour disposer les esprits, et quand le temps sera favorable, on mettra à exécution toutes les dispositions y contenues.

Nous sommes, Etc...

Signé : De Boutouillie, Guérisec, Le Mercier. »

Cf. Julien GUILLEMOT, op. cit., pp. 108-109.

portent sur la campagne pour piller, fouiller ou enlever les subsistances ; cela est de rigueur à l'égard des détachements plus considérables.

Vous vous comporterez suivant que votre prudence et vos moyens vous le suggéreront.

Vous aurez soin de rendre compte au conseil de tous les événements intéressants. Vous tiendrez compte au conseil des prises faites sur l'ennemi.

Vous distribuerez le tiers aux soldats qui auront contribué à s'en emparer.

Vous mettrez en caisse, pour l'entretien de vos troupes, le restant, dont vous ne justifierez pas l'emploi.

Les membres du conseil du Morbihan.

Signé : DE BOUTOUILLIC, DU GUÉRISSEC, LE MERCIER (13).

C'était là, à n'en pas douter, le déclenchement prochain des hostilités. Il était réservé à Guillemot de les inaugurer trois jours plus tard. Le 25 octobre, en effet, il rencontra sur la lande du Poulblay, le long de la Claye, les garnisons républicaines de Baud et de Locminé venues le surprendre, et les mit en déroute.

Cadoudal fut moins heureux. Le 3 novembre, il se posta en embuscade avec quatre cents hommes, près du pont de Bodvrel en Sérent, pour couper la route à un convoi d'argent ; mais ses chouans nerveux ouvrirent le feu trop vite et permirent au convoi de se ressaisir. Dès le lendemain, Georges voulut attaquer la garnison républicaine d'Elven. Mais celle-ci bien à l'abri résista. Cadoudal à cheval, drapé dans son grand manteau bleu, montra un sang-froid admirable sous une grêle de balles, et finit par décrocher sans être poursuivi (14).

En attaquant ainsi Elven, Georges voulait faire disparaître les garnisons républicaines installées non loin du littoral, pour opérer plus à l'aise des débarquements d'armes et de munitions, en accord avec de Sol et Guillemot.

(13) Julien GUILLEMOT, *op. cit.*, pp. 114-115.

Jules LE PALHER, *Le royaume de Bignan*, p. 488.

(14) Julien GUILLEMOT, *op. cit.*, p. 116.

Mémoires de Jean Rohu, dans *Revue Bret.*, Vend. (janvier 1858) p. 36.

SAVARY, *op. cit.*, t. VI, p. 42.

Théodore MURET, *op. cit.*, t. IV, p. 243.

DE CADOU DAL, *op. cit.*, pp. 137-139.

Emile GABORY, *La Révolution et la Vendée* (Paris 1928), t. III, p. 185.

Quand ce dernier auteur parlant de la défaite de Georges à Elven écrit : « Quiberon, Elven, ces deux noms retentissent dans les paroisses comme des glas de défaite », il semble avoir confondu la bataille du 4 avec le grand rassemblement du 24.

Ce sont ces expéditions vers l'océan où croisent, entre Port-Navalo et la Vilaine, les navires anglais chargés d'armes et de munitions pour les insurgés, qui vont occuper Cadoudal et de Sol pendant tout l'hiver et le printemps.

De Sol, ancien officier de marine, ne pouvait que se retrouver à l'aise dans tout ce qui touche aux choses de la mer. Très rapidement il deviendra le grand spécialiste des débarquements d'armes pour les chouans, l'embouchure de la Vilaine se prêtant particulièrement bien à ce genre d'opération. Malheureusement, les premiers essais devaient se montrer décevants.

Le 7 novembre, le Commodore Sir John Warren, commandant la flotte anglaise, donna ses instructions au Capitaine Ellison pour un débarquement d'armes et de munitions prévu à la pointe de Kervoyal le 9 novembre. Les chouans de de Sol y vinrent comme les autres mais ne trouvèrent pas le navire attendu (15).

Par contre, des officiers cadres réussirent vers cette époque à débarquer sur le littoral morbihannais et furent accueillis à bras ouvert par de Sol. Parmi eux : un des fils du Bot de Villeneuve, Dondel de Kergonano, Edouard de La Haye Saint-Hilaire, un des Sécillon, de Trégoët, le marquis de la Boëssière, M. de Guer, Le Mintier de Léhélec (16).

Ces quatre derniers venaient de l'île d'Yeu où ils se trouvaient avec le Comte d'Artois. Celui-ci avait quitté l'île le 18 novembre, il était passé à la hauteur des côtes morbihannaises et avait continué sur l'Angleterre. Contrairement à ce qui arriva en Vendée, sa présence ne semble pas avoir été désirée à ce moment par les Morbihannais qu'il aurait plutôt encombrés (17).

(15) CHETIVEAU-JOLY, *op. cit.*, t. III, Notes du capitaine Saumarez, pp. 433-438, et lettre de l'abbé Guillevic au capitaine Ellison, p. 439.

(16) *Mémoires de du Bot*, dans le chapitre XI du livre de CADOU DAL : « Georges Cadoudal et la chouannerie ».

DE LA BOËSSIÈRE, *Considérations politiques et militaires sur les guerres de l'Ouest pendant la Révolution* (Paris 1827), p. 68.

Colonel de KERANGAT, Papiers de famille concernant Edouard de la Haye Saint-Hilaire.

(17) « Si les circonstances l'avaient permis, écrit Julien GUILLEMOT, il eût été aisé à S. A. R. de débarquer également, car, il a toujours été possible aux Morbihannais de rendre libre un point de la côte désigné d'avance pour un débarquement, mais il n'a jamais été en leur pouvoir de le garder, ni même dans leur intérêt d'en faire l'essai ; parce que n'étant pas maîtres de la Bretagne, il eût fallu pour conserver ce point, livrer des batailles qui eussent pu amener des désastres comme à Quiberon et Noirmoutier. » Cf. Julien GUILLEMOT, *op. cit.*, p. 104.

« Je me souviens parfaitement, affirme le Général de La Boëssière d'avoir entendu Georges Cadoudal... sur cette question de l'arrivée de Monsieur sans troupe, dire que la présence du Prince l'embarrasserait beaucoup et Georges avait raison. Sur les 18.000 hommes qu'il avait rassemblés, six ou sept mille seulement étaient armés. C'était une

L'échec du 9 novembre n'était pas de nature à décourager les insurgés. Le 23 novembre, les divisions d'Auray, Vannes, Bignan, Rochefort soit environ 16.000 chouans sont de nouveau en route pour Billiers, afin de prendre livraison d'un important matériel anglais attendu. Mais avec le temps affreux, les navires ne peuvent approcher et tout est remis à une autre date (18).

Le dimanche 6 décembre, après accord avec la flotte anglaise, le Conseil Royaliste du Morbihan donne de nouvelles instructions aux chefs de canton, pour diriger leurs hommes vers la côte avec chevaux, voitures et sacs de pain. Ils devront se réunir à Cadoudal, à la hauteur du château du Grégo en Surzur, dans la nuit du mercredi au jeudi 10 décembre, pour recevoir les armes et munitions anglaises (19).

Dès les 7 et 8 décembre, les premiers groupes de chouans commencent à prendre la direction du Grégo, certains venant de Bignan et Kerguéhenec, où ils étaient occupés à faire l'exercice (20).

La nuit du 9 au 10, environ 12.000 paysans, parmi lesquels ceux de la division de Sol, garnissent la côte de Kervoyal à Sarzeau (21).

En même temps pour détourner l'ennemi, une fausse attaque est lancée sur Vannes par la route de Locminé. Pendant ce temps, l'action principale se déroule sur le littoral de la presqu'île de Rhuys où Sarzeau, attaqué à l'improviste en pleine nuit, se rend aussitôt sans un seul coup de feu.

Le gros des insurgés, suivi de centaines de charrettes, s'installe alors le long du littoral, pour attendre la flotte anglaise.

Le Chevalier du Bot, officier de de Sol, nous conte brièvement dans ses Mémoires cet essai de débarquement. « Le mauvais temps et le vent violent

force insuffisante pour résister à celles supérieures en nombre et aguerries qui se seraient réunies immédiatement contre lui... »

D'après DENIAU-CHAMARD, op. cit., t. V, p. 466 en note.

Des réticences semblables se retrouvent dans une lettre adressée le 12 septembre à Monsieur dans la rade de Quiberon, par Puisaye, Georges et Mercier.

« Veuillez nous transmettre vos ordres, il ne faut que quelques jours de votre présence. » Cf. de CADOUAL, op. cit., Pièces justificatives, p. 393.

(18) CRETINEAU-JOLY, op. cit., t. III.

CORRESP. WARREN-SAUMAREZ, pp. 434-435 (en note).

DE LA BOËSSIÈRE, op. cit., p. 62.

(19) GUILLEMOT, op. cit., p. 118.

(20) A. D. du Morb., L. 283. Lettre de Gaillard de Ploërmel au département, 17 frimaire an V (8 décembre 95).

(21) A. D. du Morb., L. 1459 — Lettre de l'administration départementale aux districts, 19 frimaire an IV (10 décembre 1795).

MURET, op. cit., t. IV, p. 249.

et contraire firent manquer cette opération... nous avions plus de cent charrettes, mais il y avait impossibilité de mettre une embarcation à la mer... (22). »

Au point du jour, le Général Lemoine averti de ce qui se passait, quitta Vannes et se porta sur Muzillac avec sa cavalerie de hussards. Arrêté en cours de route il demanda du renfort, Vannes lui dépêcha immédiatement une colonne d'infanterie, avec laquelle il attaqua un corps d'insurgés près de La Trinité-Surzur. Les paysans l'arrêtèrent assez de temps, pour permettre aux troupes éparpillées sur le littoral et au convoi de charrettes de disparaître.

« Nous nous retirâmes chacun dans sa division et par détachements sans être inquiétés » conclut du Bot dans ses Mémoires (23).

L'administration de La Roche-Bernard se montra au contraire très tracassée : « Il y a eu bataille à Muzillac, écrit-elle à Vannes (24), envoyez-nous des secours, notre position est de plus en plus critique. De Sol est à la tête des rebelles... tous les bacs sont supprimés, excepté celui de Guédas (25). »

En fait, cette affaire du 10 décembre fut un échec assez cuisant pour les chouans, et la Boëssière le compare à celui que Charette, attendant le comte d'Artois, éprouva à Saint-Cyr (26).

Ainsi l'année s'achevait plutôt mal pour de Sol et les Morbihannais. Leur tactique consistant à se porter en masse vers la côte, pour rompre le cordon de troupes républicaines, et attendre les munitions anglaises, n'avait pu réussir (27).

(22) A. D. Morb., L. 1459. Lettre, 19 frimaire précitée. *Mémoires de du Bot*, dans de Cadoudal, op. cit., p. 148.

GUILLEMOT, op. cit., p. 119.

MURET, op. cit., t. IV, p. 249.

(23) *Mémoires de du Bot* dans de Cadoudal, op. cit., p. 148.

(24) Le combat se déroula entre Muzillac et La Trinité. « Un moment quelques colonnes chouannes pénétrèrent dans Muzillac », écrit LOUÏS dans ses Mémoires (p. 83 de la copie qui est aux archives de Vannes). « Les plus grandes souffrances que nous avions essuyées, continue le même auteur, furent des pluies abondantes et glacées... nous étions environ 10 à 12.000 hommes, de manière que nous souffrions aussi de la faim parce que nous ne pouvions pas nous faire procurer des vivres... nous avions en outre des habits couverts de verglas et collés sur nos peaux, il nous fallut avec cela passer les nuits sur la terre... »

(25) A. D. Morb., L. 1325, lettre de Roche-Sauveur au département, 19 frimaire, an IV. Guédas est en face La Roche-Bernard sur la rive droite de la Vilaine. *Mémoires de Vauban*, p. 182.

(26) DENIAU-CHAMARD, op. cit., t. V, p. 466 en note, et 477-450.

(27) DE LA BOËSSIÈRE, op. cit., p. 62.

Au début de janvier, subitement, une escadre anglaise réapparaît à l'embouchure de la Vilaine. La nouvelle se répand comme une trainée de poudre à travers le Bro-Erec oriental ; les insurgés vont-ils enfin recevoir les armes et munitions dont ils ont tant besoin ?

Le soir du 8 janvier 1796, par un temps affreux, six mille hommes des divisions de Sol et Mercier se rassemblent dans le bourg de Berric et se portent vers le littoral. Tandis que le gros des insurgés reste à proximité de la route de Muzillac pour parer à toute éventualité, douze cents hommes accompagnés de nombreuses charrettes poussent jusqu'au littoral de Kervoyal. L'escadre anglaise après avoir échangé les signaux convenus, se rapproche le plus possible, mais un vent du nord terrible et glacial, soulevant une mer en furie empêche comme le 10 décembre un débarquement d'armes qui eût donné aux insurgés la maîtrise totale du pays. Une fois de plus les paysans, la mort dans l'âme, furent obligés de rebrousser chemin en ramenant des charrettes vides. Ils passèrent leur colère sur une troupe de trois cents grenadiers qui, sans se douter de leur présence, se dirigeaient vers Vannes. Assaillis subitement par une fusillade terrible, les républicains s'enfuirent précipitamment vers Muzillac, laissant une vingtaine des leurs sur le terrain (2).

Cette série de débarquements manqués finit par déclencher à Paris un bel optimisme ; le Directoire vivait dans l'idée rassurante, que la guerre funeste des Chouans et de la Vendée serait incessamment comprimée et anéantie. Pourtant, cette situation satisfaisante n'empêcha pas le Gouvernement de prendre le 23 nivôse (13 janvier) contre les prêtres réfractaires des décisions peu aptes à ramener le calme dans l'Ouest (3). Bien plus, le 27 nivôse (17 janvier), le général Rey, commandant à Rennes la division ouest de l'Armée des côtes de l'Océan, notifia à l'administration départementale du Morbihan la déclaration de mise en état de siège des départements insurgés (4).

(2) *Mémoires de du Bot*, dans de Cadoudal, op. cit., p. 148.

GABUC, op. cit., dans *Par. bret. de Paris*, août 1914, p. 6.

(3) A. D. Morb. L. 256, Bulletin des lois, au V. N° 20, Instruction n° 122. Cette instruction se terminait ainsi : « ...le législateur a rejeté tous les ménagements pusillanimes qui pouvaient laisser quelques espérances aux déportés... »

(4) A. D. Morb. J. 531, Papiers Grosjean, *Pacification de l'an IV*, 1^{re} partie.

Le 9 pluviôse (29 janvier) le général Lemoine fit savoir aux administrateurs de Vannes que leur ville était déclarée, le jour même, en état de siège ; le 16 pluviôse (5 février) ce fut le tour de Rochefort-en-Terre.

Cf. A. D. Morb. L. 256, Lemoine aux administrateurs de Vannes, 9 et 16 pluviôse.

CHAPITRE IX

CAMPAGNE DE L'HIVER 1795-1796

I. — *Nouvel essai de débarquement — Etat de siège.*

Le Directoire, s'apercevant que le chancre de la chouannerie rongait de plus en plus le flanc de la République, voulut frapper un grand coup. Le 7 nivôse (28 décembre) il décréta en état de siège les villes de l'Ouest dépassant trois mille habitants.

Ce même jour, l'administration départementale du Morbihan lançait dans toutes les directions dix colonnes mobiles chargées de dissoudre les rassemblements de chouans. Deux de ces colonnes avaient pour mission de fouiller la division de Sol. Celle du 4^e Bataillon des Ardennes en garnison à Muzillac devait, le 27 décembre, parcourir Bourg-Paul, le Guerno, Péaule, Limerzel et atteindre Questembert pour y passer la nuit. Le lendemain elle avait à visiter Berric, la paroisse chouanne par excellence, puis Lauzac'h, et enfin rejoindre Muzillac. La colonne du 11^e Bataillon d'Orléans en garnison à Rochefort devait, le 28 décembre, parcourir Malansac, Saint-Jacut, Peillac, Saint-Gravé, Saint-Martin, Saint-Laurent et Malestroit. Le lendemain il lui fallait continuer par Saint-Marcel, Bohal, Pleucadeuc, Molac, Pluherlin et rejoindre Rochefort (1).

(1) A. D. Morb. J. 533, Papiers Grosjean, Cahier II, Feuille volante contenant des détails sur l'ordre de marche des dix colonnes mobiles.

II. — *En attendant mieux, de Sol continue ses guérillas, développe son espionnage dans les administrations républicaines et installe des autorités civiles dans les « paroisses ».*

Ces massives et spectaculaires expéditions à la mer ayant échoué, de Sol, pendant ces durs mois d'hiver va continuer la lutte sous forme de guérillas et de pénétration occulte dans les administrations républicaines.

Peu après le rassemblement de Berric, le chevalier du Bot, officier de de Sol, commandant un détachement de quatre-vingts paysans mal armés, trouva sur sa route une dizaine de républicains sortant des hôpitaux et n'ayant que leurs sabres ; du Bot les fit prisonniers sans coup férir et les conduisit à Berric. Ayant commis l'imprudence de s'absenter, il retrouva les prisonniers fusillés dans le cimetière (5). Du Bot nouvellement débarqué n'était pas encore habitué à cette guerre impitoyable qui sévissait dans certaines régions de Bretagne depuis les terribles massacres de Quiberon. Les vengeances inexorables accomplies sur les bataillons qui avaient fusillé les émigrés et les chouans prisonniers, n'avaient pas suffi à apaiser totalement les campagnes de l'ouest. Il pouvait paraître à certains chouans, qu'il leur était permis d'appliquer la terrible loi du talion, puisque « le vainqueur avait manqué à la loi sainte du pardon » (6).

Enfin le passage des colonnes mobiles républicaines achevait d'exaspérer les campagnes et ne pouvait que les jeter dans la voie des représailles.

Aucun apaisement n'était donc possible et c'est avec acharnement que la lutte se livrait de part et d'autre.

Le 22 janvier deux cent cinquante insurgés, dont cinquante appartenant au Loyal-Émigrant, se trouvaient aux alentours de Villeneuve sous le commandement du major général Grignon et des frères du Bot, lorsque se présentèrent, dans les parages, un détachement républicain et la brigade de gendarmerie de Malestroit sous les ordres du maréchal des logis Perret. Ce sous-officier avait mission de visiter la Sourissais, la Hervais et Le Gueu. Ils s'arrêtèrent particulièrement dans ce dernier village pour fouiller le château et les dépendances où la présence des chouans avait été signalée. De fait, le détachement républicain ne tarda pas à tomber nez à nez avec les insurgés cailletrés à la sortie de l'avenue. Le combat s'engagea aussitôt ; les républicains n'ayant pas tardé à fléchir, se retranchèrent dans le

château qui fut rapidement investi par les paysans. Un renfort venu de Malestroit permit cependant aux « Bleus » de rejoindre la petite cité mais au prix de pertes cruelles (7).

D'autre part, dans les administrations et l'armée républicaine, de nombreuses personnes se livrent à l'espionnage pour le compte des chouans.

De Sol, comme les autres chefs insurgés, n'hésite pas à sacrifier des sommes importantes pour corrompre ceux qui sont commis aux écritures.

C'est pourquoi presque toutes les administrations républicaines sont infestées d'hommes chargés de renseigner les insurgés. Ceux-ci, d'ailleurs, voient leur nombre augmenter singulièrement du fait de l'emprunt forcé (8).

Enfin de Sol, comme les autres chefs morbihannais, organise des autorités civiles dans les « paroisses » de sa division.

Paris ne tarde pas à s'émouvoir et le 20 février, Bénézech, ministre de l'intérieur, demande à l'administration républicaine du Morbihan que des colonnes mobiles soient lancées dans le plus bref délai sur les campagnes récalcitrantes, pour saisir les individus exerçant une autorité quelconque au nom des insurgés.

Le 12 ventôse an IV (2 mars 96), Vannes dévoile au Ministre comment fonctionne dans les campagnes morbihannaises le gouvernement chouannique installé par de Sol et les autres chefs (9).

« Vous nous annoncez, citoyen ministre, par votre lettre du 1^{er} de ce mois, que vous êtes informé que les chefs des chouans organisent de prétendues autorités civiles dans les pays qu'ils infestent.

« La chouannerie qui opère dans quinze ou seize départements de la République, et qui menace de s'étendre sur tout son territoire, n'est point comme on pourrait se le figurer une révolte tumultueuse, momentanée ou périodique, c'est un gouvernement contre-révolutionnaire établi sur toutes les campagnes des pays insurgés.

« Ce gouvernement a ses autorités, ses subordonnés, ses trésors, ses ressources, ses armées, ses alliances avec les puissances étrangères...

« Les ordres sont donnés par un Conseil.

« Ce Conseil fait percevoir les impôts, les revenus nationaux et nomme

(7) *Mémoires de du Bot*, dans : de Cadoudal, op. cit., p. 150.

(8) A. D. Morb. L. 294, lettre de Faverot, commissaire général du Directoire exécutif, à Le Clainche, 7 pluviôse (27 janvier).

(9) A. D. Morb. L. 286, lettre du Ministre de l'Intérieur Bénézech, à l'administration centrale du Morbihan, 1^{er} ventôse, an IV (20 février 1796).

(5) A. D. Morb. Rapport Perret du 3 pluviôse, an IV (23 janvier 1794).

Mémoires de du Bot dans : de Cadoudal, op. cit., p. 149.

(6) Garoix, *L'Angleterre et la Vendée*, t. II, pp. 46, 47.

les percepteurs ; il administre l'armée chouannique, détermine les cantonnements et ordonne les mouvements généraux des chouans.

« Chaque commune a ses chouans et ses chefs ; ceux-ci sont subordonnés à des chefs de canton, ceux-ci aux chefs de division, et les chefs de division au général du département.

« Les généraux des différents arrondissements reçoivent des ordres d'un général en chef, auprès duquel est établi un Conseil Supérieur, qui correspond avec les Conseils particuliers des départements. Leurs relais de correspondance sont établis de manière à ce que d'un point à l'autre, les paquets voyagent avec rapidité et en ligne directe.

« Outre toutes ces autorités qui régissent presque exclusivement toutes les campagnes, il y a des tribunaux par arrondissement, pour terminer les contestations entre eux, et juger les individus des villes ou les voyageurs que leur justicement militaire n'a pas frappé.

« Ces tribunaux de campagne et leur conseil correspondant avec un conseil secret de chouans établi dans toutes les villes où ils ne manquent pas de partisans. Ce sont ces conseils de villes qui nous font le plus de mal : ils écoutent presque tous les projets des républicains par signaux et des correspondances actives qu'il est presque impossible de saisir.

« Nos ennemis sont presque toujours avertis à temps. Ce sont ces Conseils de ville qui prononcent les arrêts de mort, qui s'exécutent dans les campagnes contre les infortunés habitants patriotes qui ont le malheur de tomber entre leurs mains...

« ...Il résulte de cet état de choses que les communes rurales sont entièrement soumises à l'action du gouvernement chouannique. Nous ignorons tout et rien ne leur est caché... (10) »

Ce texte est sans doute fort précieux pour les chouans. Si des administrateurs républicains reconnaissent à leur organisation le titre de « gouvernement contre-révolutionnaire » c'est que les renseignements multiples dont ils disposaient les ont acculés à le faire. Cette reconnaissance est à porter à l'actif des chefs insurgés qui avaient tenu à mettre en place les rouages de cette organisation et à les rendre effectifs.

(10) A. D. Morb. L. 286.

Lettre de l'administration centrale du Morbihan au Ministre de l'Intérieur, 12 ventôse, an IV.

A. D. Morb. J. 531. Papiers Grosjean, Cahier I, p. 19.

CHASSIN, *Les Pacifications de l'Ouest*, t. III, p. 550.

III. — De Sol blessé au château du Drenneuc en Fégréac.

En face de Rieux, de l'autre côté de la Vilaine, dans la « paroisse » de Fégréac, se trouve le château du Drenneuc. Les trois frères Dumoutier apparentés à Grignon, major-général de de Sol, en avaient fait un centre hospitalier, où était venue séjourner, entre autres, Mme de la Rochejaquelein (11). Ils en avaient fait aussi au début de 1796 un centre de chouans, dépendant de la division de Sol, qui s'étendit ainsi jusqu'à Saint-Gildas-des-Bois. (12)

Trouvant que les jeunes gens du pays ne montraient pas un enthousiasme assez ardent pour la cause des insurgés, les trois frères voulurent tenter un grand coup, susceptible d'en imposer à toute la région.

Le soir du mercredi des Cendres (vers le 10 février), un détachement d'environ trois cents paysans quitta le Drenneuc pour les Mortiers, village de Saint-Gildas-des-Bois, dont certains habitants « patriotes » avaient été condamnés à mort au cours d'un Conseil chouan tenu précédemment.

Le détachement insurgé étant arrivé vers minuit aux Mortiers, exécuta cinq de ces « patauds », se saisit de leurs chevaux et ne rentra au Drenneuc qu'au point du jour (13).

Du haut des Landes, plusieurs « patriotes » de Saint-Gildas, ayant suivi la marche de la colonne vinrent au Drenneuc, réclamer leurs chevaux. Ils en profitèrent pour examiner soigneusement les lieux, et étudier la possibilité d'une revanche.

Précisément, un ancien gendarme passé du côté des chouans et dont la valeur en diverses occasions, l'avait mis en confiance près de ses chefs, s'offrit à leur prêter main forte. Ils apprirent de lui que le samedi suivant un souper de gala devait réunir au Drenneuc, de Sol de Grisolles et plusieurs de ses officiers, parmi lesquels son aide major général Grignon (14), cousin des Dumoutier (15).

(11) *Mémoires de Madame la Marquise de la Rochejaquelein* (Paris, 1848, 6^e éd.), Appendice, p. 538.

Jean LEPLOU, *Etienne-Alexandre Bernier, évêque d'Orléans (1762-1806)*, Paris, 1938, 3^e éd., t. I, p. 28.

(12) BACHELIER, *La Belle Histoire de Monsieur Orain* (Nantes, 1929), p. 307.

(13) BACHELIER, *ibid.*, p. 105.

(14) *Mémoires de du Bot*, dans de Cadoudal, op. cit., p. 154.

(15) DU BOT DE VILLENEUVE, l'aîné avait été lui aussi invité mais, flairant quelque piège, il ne bougea pas.

Les républicains des Mortiers ruminant leur vengeance s'en furent aussitôt alerter Redon et Savenay. Peine perdue, ces garnisons redoutant à juste titre de s'enfoncer dans les campagnes chouannes firent la sourde oreille. Les « patriotes » dépités ne se tinrent pas pour vaincus et, jouant d'audace, portèrent leurs plaintes jusqu'au district de Blain, qui consentit à mettre trois cents hommes à leur disposition (16).

C'est ainsi que le samedi en question, à la tombée de la nuit, le détachement républicain arrivait sans bruit, par la grande route, à la Croix de la Vieille-Ville. De là, à travers la lande, à l'insu des sentinelles chouannes attablées à l'auberge du pont Fourché, les Bleus se glissèrent jusqu'au Drenneuc qu'ils cernèrent de toutes parts.

Le petit château abandonné par ses maîtres n'était plus à cette époque qu'uneasure sans étage. On y pénétrait par un corridor menant du côté gauche à la cuisine, et du côté droit à deux salles.

À l'arrivée du détachement, il était environ dix heures et la nuit était bien noire. À l'intérieur de la grande salle, les invités se croyant en sûreté devisaient bruyamment et gaiement, toutes les lampes allumées. Bientôt, l'aîné des Dumoutier partit à la cuisine, querir son domestique Joseph Nicot pour se rendre avec lui au village de Tesdan, où ils avaient l'habitude de passer la nuit.

Juste à ce moment, les Bleus ouvrirent la porte de la cour. Joseph-Marie Dumoutier saisissant aussitôt son sabre cria à pleins poumons : « Aux armes ! ».

Immédiatement les Bleus se précipitèrent dans la cuisine et se jetèrent sur lui (17). Les invités bondissent sur leurs armes, tandis que Mme Dumoutier barrant la porte, et éteignant les lumières, les conjure de fuir.

À tâtons, les officiers insurgés se dirigent vers les portes et fenêtres donnant sur le jardin ; mais ce dernier regorge de soldats. Ils se tournent alors vers la cour et le bâtiment neuf, du côté de la fuie ; partout des Bleus gardent les issues.

Marie-Louise, la fille de Mme Dumoutier, met hardiment la tête à l'une des fenêtres. Des grains de plomb l'atteignent au visage. C'est là, pourtant qu'est le salut. Cette fenêtre donnant sur la grande allée, il suffit pour rejoindre les bois de faire une trouée à travers les soldats qui en barrent l'accès.

(16) BACHELIER, op. cit., p. 106.

(17) Mémoires de Madame la Marquise de la Rochejaquelein. Appendice, p. 538.

Constant, le jeune des frères Dumoutier, connaissant bien les lieux, s'élança hardiment le premier : « Qui m'aime me suive », s'écrie-t-il, en tirant deux coups de pistolets. De Sol se précipite sur ses talons avec ses huit ou dix compagnons, qui tous ensemble font sur les Bleus une décharge terrible.

Stupéfaits, les républicains s'écartent, et par la brèche, ouverte une seconde, passe en trombe le petit escadron chouan. Une nuée de coups de feu déchirent la nuit et pleuvent sur les fugitifs... Constant Dumoutier s'est abattu comme une masse, raide mort ; de Sol blessé au côté semble hésiter ; mais aidé par ses officiers, il reprend sa course et disparaît avec eux dans la nuit et l'épaisseur des bois.

Pendant ce temps, seul contre dix, Joseph-Marie Dumoutier lutte désespérément dans le corridor, puis dans la cour, où il a entraîné ses agresseurs. Deux républicains tombent successivement sous ses coups, un autre a le bras sectionné. Mais bientôt accablé sous le nombre, percé de mille blessures, Joseph fléchit ; peu à peu ses forces le trahissent, et il s'abandonne à la vengeance de ceux à qui il a fait payer si cher leur victoire.

Toujours cloîtrée dans la salle à manger, Mme Dumoutier, croyant ses fils sains et saufs, ne songe plus qu'à ses filles et au jeune Lanouan demeuré avec elle. Sur ses instances, il est rapidement affublé de vêtements féminins. Il était temps, les soldats heurtent violemment la porte. Mme Dumoutier tarde le plus possible avant de tirer la barre, jusqu'au moment où tout danger lui semble enfin écarté.

Les Bleus entrent, ne touchent pas à Mme Dumoutier ; ils se contentent de l'injurier, elle et ses filles. Quant au jeune Lanouan mal déguisé, il se trouble et ne réussit pas à soutenir son rôle. Marie-Louise Dumoutier veut le faire passer pour sa sœur et lui fait un rempart de son corps. Inutile, les soldats s'aperçoivent de la supercherie et poignent dans ses bras le jeune Lanouan.

Elie Dumoutier, le frère cadet, se trouvait dans la cour à l'arrivée des Bleus ; quatre soldats l'entourèrent ; mais mal conformé, et payant peu de mine, il fut pris pour un domestique.

Après la fuite des officiers chouans, il fut emmené à la cuisine, où les vainqueurs déjà attablés mangeaient et buvaient avec appétit. S'offrant à les servir, il leur confia qu'il connaissait le coin où se dissimulait le meilleur cidre. On le suivit. Mais, au lieu de la direction de la cave du château, Elie prit celle du cellier de la métairie Robinard, où il distribua généreusement de nombreux pots. Tandis que les soldats se livraient à leur beuve-

rie, Elie après avoir éteint subitement la chandelle, glissa jusqu'à une porte donnant sur le bois et disparut (18).

Au château, les Bleus se saisirent de tous les objets de quelque valeur, sans oublier le calice et les ornements de la chapelle, puis, sur les deux heures du matin, disparurent.

« Pendant tout ce vacarme, écrit M. Orain dans ses Mémoires, j'étais à l'église à confesser. Comme il faisait un peu clair de lune, il y était venu beaucoup de monde ; le temps était calme et l'air apportait vers le bourg les bruits du Drenneuc. Il y eut plusieurs personnes, qui du cimetière, entendirent des décharges de fusil ; on m'en prévint ; je sortis de l'église pour aller écouter. J'entendis bien quelque chose, mais je ne pus rien distinguer et je retournai confesser. Quelque temps après, je sortis encore et j'allai sur les Bossettes... Alors nous entendimes quelqu'un qui montait le chemin du Trégomet et nous cria : « Qui vive ! » Je lui répondis : « Amis ! » C'était M. de Sol.

« Il nous apprit que les Bleus étaient au Drenneuc, qu'ils avaient tué quelqu'un, mais qu'il ne savait pas qui c'était, et que lui-même avait reçu un coup de feu dans le côté en s'enfuyant. Il me demanda un chirurgien pour panser sa plaie ; je le fis conduire à M. Pelaud, de la Bréverie, qui examina sa blessure, et y mit les appareils nécessaires, après quoi M. de Soles continua sa route vers Rieux.

« Peu de temps après, nous entendimes la troupe qui reprenait la route de Blain, et deux coups de fusil tirés à certain intervalle.

« C'étaient deux hommes pris au Drenneuc, qu'ils fusillaient afin de n'avoir pas la peine de les conduire jusqu'à Blain. Ils les dépouillèrent de tous leurs vêtements et les laissèrent sur le chemin.

« Quelques jours après, les habitants des environs les enterrèrent.

« Cependant, j'avais continué de confesser ce que j'avais de monde ; après quoi, j'étais allé me coucher dans le bourg chez Jeanne Boequet. Un peu après, j'entendis quelque bruit, c'étaient les corps des messieurs Dumourier et du jeune homme qu'on amenait au cimetière, et qu'on inhuma sans prière (19).

(18) Elie Dumoutier passa aussi pour avoir échappé aux mains des Bleus, pendant que ceux-ci se faisaient donner du linge par les fermiers.
Cf. CAROUR, *Vie de Monsieur Orain*, p. 132 (en note). (Nantes, 1861).

(19) CAROUR, *op. cit.*, p. 132 et 133.
Mémoires de Madame la Marquise de la Rochejaquelein, p. 538.
A partir de ce jour, la pauvre dame Dumoutier fut inconsolable de ce désastre arrivé dans sa maison. On avait tout pillé... tout enlevé chez elle ; n'ayant plus rien, elle

Les républicains montèrent en épingle cette affaire, et racontèrent que de Sol et plusieurs autres chefs chouans avaient été tués au Drenneuc (20).

Il semble plus objectif de conclure que le commandement de Louis de Sol, à cette époque, avait singulièrement dépassé les limites du Morbihan et descendait jusqu'à Saint-Gildas-des-Bois. Cette extension était due sans doute à son activité et à l'ascendant qu'il exerça sur les chefs chouans de la région comprise entre Redon et Pont-Château. L'affaire du Drenneuc, loin de nuire au prestige de de Sol, ne put que le grandir aux yeux des insurgés et même vis-à-vis des républicains lorsqu'ils apprirent qu'il était toujours vivant.

prit le parti d'aller trouver Mmes Donnisan et de Lescure, qu'elle avait reçues et gardées chez elle après la défaite de Savenay.
Celles-ci, à leur tour, lui donnèrent l'hospitalité et lui rendirent, jusqu'à sa mort, les plus grands services.

(20) ROUSSELIN, *Vie de Lazare Hoche... suivie de sa correspondance publique et privée...*, Paris, an VI, t. II, p. 324.

anglaise croisant sans cesse au large du Bro-Erec et transportant l'argent et les munitions dont manquaient tant les chouans. C'est pourquoi, Quantin, décidé à tout pour empêcher un débarquement anglais, établit de nouveaux postes et renforça ceux qui existaient le long de la côte depuis Billiers jusqu'à la rivière de Quimperlé (2 bis). D'autre part, à l'intérieur du pays, conformément à la demande de Hoche, il organisa une série de colonnes mobiles gardant entre elles un contact intime auxquelles il donna ordre de battre nuit et jour les campagnes morbihannaises, pour empêcher coûte que coûte les insurgés de se grouper et de descendre vers l'Océan (3).

De Sol, toujours en relation avec la flotte anglaise, malgré les efforts de Quantin, réunit à la fin de mars huit cents hommes de sa division et, d'accord avec Mercier-la-Vendée, décida de rejoindre la côte, non pas directement, comme précédemment, ce qui eût été dangereux à cause de l'action conjuguée des colonnes mobiles et des postes côtiers, mais en faisant un grand détour par Plaudren, afin de mieux tromper l'adversaire sur son but véritable.

De Sol et sa division, arrivés près de chapelle de la Miséricorde en Plaudren, firent halte pour dîner ; mais, à ce moment, le chef chouan apprit qu'une forte colonne républicaine partie de Grandchamp s'avançait rapidement à sa rencontre (4). Le choc était inévitable.

Du Bot de Villeneuve nous décrit en quelques lignes ce combat auquel il participa avec son frère :

« Nous envoyâmes une compagnie s'emparer du moulin et du seul point de communication sur la rivière ; il en était temps, car l'ennemi s'y présentait immédiatement ; ce fut là, le point principal du combat... »

Mermet fut légèrement atteint et emporta une cinquantaine de blessés sur des charrettes ; nous perdîmes dix hommes, dont un officier et eûmes vingt deux blessés ; deux dragons ennemis ivres s'engagèrent dans la campagne et furent assommés par des paysans ; le Général Mercier nous

chouan, le passage du premier ressemble au feu du ciel, il consume tout ce qu'il approche, nous avons pour spectacle journalier les larmes de ses victimes... »

Cf. A. D. Morb. D. 286, Faverot au Directoire, 1^{er} pluviôse, an IV (21 janvier 1796).

(2bis) Jules LE FALHA, *Le royaume de Bignan*, p. 503.

(3) A. D. Morb. J. 531 : Papiers Grosjean, Cahier 2, p. 56 (copie d'instructions de Hoche), pp. 105 et 106.

Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, circulaire du 30 Germinal, an IV (19 avril 1796), reg. 1, p. 247.

(4) GUILLEMOT, op. cit., p. 44.

DE GADOUAL, op. cit., p. 150.

CADIC, op. cit., dans *Par. brét.*, Paris, août 1914, p. 7.

Jules LE FALHA, *Le royaume de Bignan*, p. 439.

CHAPITRE X

CAMPAGNE DU PRINTEMPS DE 1796

I. — Arrivée de Quantin — Nouvel essai de débarquement par les chouans de Sol.

Le 16 février, le général Lemoine quitta le Morbihan pour le département de la Manche. Il fut immédiatement remplacé par Quantin, homme extrêmement énergique (1). Celui-ci en quelques semaines améliora la discipline des troupes républicaines et eut vite fait d'avoir une vue exacte de la situation militaire dans le Morbihan (2).

Sans aucun doute, le gros danger pour les Républicains restait la flotte

(1) Pierre Quantin, né à Fervagues (Calvados) le 16 juin 1759, fut mousse de 1772 à 1774, puis s'engagea dans la division de Toulouse en 1776-1777, dragon dans la milice de Marie-Galante de 1784 à 1789, lieutenant du 3^e bataillon du Calvados le 15 janvier 1792, adjudant de place à Gertruydenberg, le 1^{er} mars 1793, adjudant général chef de bataillon le 24 décembre, employé en Vendée, adjudant général chef de brigade le 13 juin 1795, chef d'état-major, par intérim, de l'armée des côtes de Brest, général de brigade commandant dans le Morbihan le 1^{er} janvier 1796, général de division le 30 août, réformé en 1797...

Il vivait encore en 1815 et envoya son serment à Louis XVIII.

(2) A. D. Morb. J. 531 : Papiers Grosjean, Cahier 3, pp. 137-143.

L'indiscipline était telle dans l'armée républicaine que Faverot n'hésitait pas à écrire au Directoire : « ...Les brigandages inouïs de l'armée grossissant le nombre de nos ennemis avec une effrayante progression, il y a autant à craindre du soldat que du

quitta et nous rentrâmes dans notre division, n'ayant pu recevoir ni armes, ni munitions (5). »

L'ingénieuse tactique inaugurée par de Sol et Mercier n'avait pas réussi. Ce nouveau procédé paraissait pourtant très prometteur. Il allait en effet sous peu être couronné de succès.

La division de Sol fut occupée les jours suivants par quelques escarmouches assez pittoresques, racontées par du Bot dans ses Mémoires. La première concerne un détachement républicain, qui s'était donné pour mission de fouiller le château de Villeneuve en Pleucadeuc, sans oublier les caves et avait trop bien réussi sur ce dernier point.

« Cette troupe, écrit du Bot, ayant trouvé au château quelques barricades de vin s'enivra ; j'ignorais ce désordre quand je m'avançai avec quelques tirailleurs pour commencer le combat, un peu malgré le chef de division, qui m'avait ordonné de faire halte.

« Le chef de canton Gaspard me suivit...

« Bientôt nous nous aperçûmes de leur ivresse... Nous fonçâmes sur eux. Un sous lieutenant et vingt sept grenadiers furent tués ; protégé par une quinzaine de chasseurs à cheval, qui le firent avec un grand courage, le reste de la troupe se mit en retraite avec assez d'ordre, nous la harcelâmes et lui tuâmes encore trente huit hommes, dont deux de ces braves chasseurs...

« Leur lieutenant, jeune et très bel homme, était tombé blessé auprès d'un arbre, d'une balle dans la poitrine.

« Il me remit son portefeuille et sa montre en me priant de les faire tenir à sa famille, ce que je fis en les adressant à Rochefort, au commandant, il avait les larmes aux yeux et me dit : « Je ne pleure pas pour moi, mais pour les braves soldats que nous avons perdus. » Je le quittai, moi-même j'étais attendri, j'aurais voulu le sauver (6). »

Du Bot nous conte ensuite un guet-apens dans lequel furent attirés son frère, le major général Grignon et une centaine de chouans, sous le prétexte d'un débarquement sur les bords de la Vilaine. Les deux chefs insurgés en furent quittes pour quelques contusions (7).

(5) *Mémoires de du Bot*, dans de Cadoudal, op. cit., p. 150.

Guillemot participa sans doute au combat, comme semble l'indiquer son fils Julien : Cf. J. GUILLEMOT, op. cit., p. 44.

GADIC, op. cit., dans *Par. bret. Paris*, août 1914, p. 7.

(6) *Mémoires de du Bot*, dans de Cadoudal, op. cit., pp. 150-151.

(7) « Un capitaine, Le Cerf, d'un bâtiment armé, essayait aussi de nous tromper par ses belles lettres et paroles, en venant lui-même nous trouver, il y avait réussi.

Ces quelques « intermédiaires » allaient céder la place au débarquement attendu par les chouans.

II. — Débarquement d'armes et de munitions.

C'est au début d'avril que s'opérera enfin le débarquement d'armes tant désiré par les insurgés.

Dès le 30 mars, Quantin ayant eu vent de leurs préparatifs écrit au commandant Guillaume à Auray :

« Je vous prévient que je viens d'être informé, que les chouans en masse ont le projet de se porter sur Grand'Champ, dans les communes de Pluvigner, Plumergat et Sainte-Anne et autres environnants.

Donnez-en de suite avis à tous les chefs de colonne, qui parcourront aujourd'hui cet espace de terrain...

...Pendant ce temps-là, je ferai prendre ces chouans à revers par les troupes que je dirige par Saint-Nolff, Monterblanc, Plaudren, qui ensuite tomberont rapidement sur Lanvaux et Bieuzy-Lanvaux (8). »

Quantin écrit le même jour à Lavalette à Lorient, pour lui demander de se porter sur Baud, Branderion, Camors, afin de rabattre les chouans vers Pluvigner, Plumergat, Sainte-Anne où ils seront cernés (9).

Jusqu'ici Quantin pourtant astucieux et rusé ne semble pas avoir flairé tant soit peu la tactique trompeuse des insurgés.

Cependant, au même moment, Martincourt, commandant La Roche-Bernard, fait connaître à son chef que deux colonnes de la division de Sol

« M. Grignon et mon frère se rendirent, en conséquence, sur les bords de la Vilaine avec une centaine d'hommes. On était convenu qu'après avoir débarqué les armes, munitions, canons, Le Cerf viendrait nous rejoindre avec une partie de son équipage.

« Il arriva sur la côte vers le soir, et M. Grignon ayant allumé une poignée de chandelles pour éclairer la scène, on lui demanda si tout était prêt, et s'il voulait qu'on débarquât d'abord la poudre ou les canons ; sur sa réponse il partit du bâtiment une grêle de balles, de boulets et de mitraille. Mon frère et M. Grignon se mirent ventre à terre, ainsi que trois autres et favorisés par un talus, ils ne reçurent que de légères contusions, le reste de la troupe était heureusement à couvert. »

Cf. *Mémoires de du Bot*, dans de Cadoudal, op. cit., pp. 150-152.

(8) Bibl. de Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. I, p. 152. Lettre à Guillaume, 10 germinal, an IV (30 mars 1796).

(9) *Ibid.*, *Correspondance de Quantin*, reg. I, p. 152. Lettre à Lavalette, 10 germinal, an IV (30 mars 1796).

viennent de quitter Saint-Vincent et Allaire, pour se porter sur la côte de Lorient (10).

Cadoudal, de son côté, avait donné ordre à d'autres divisions chouannes de se réunir autour de Bignan. Cette diversion, dans la pensée de Georges, devait faciliter le débarquement d'armes et de munitions que devait effectuer au même moment sa division, appuyée par celle de de Sol.

Dès le 6, arriva de La Trinité-Porhoët la division Saint-Régeant. La route qu'elle venait de parcourir avait été assez longue. Du pain et de la viande avaient été distribués aux paysans qui s'apprétaient à se reposer, lorsqu'apparut une colonne républicaine forte de 1.500 hommes, sortie de Locminé sous le commandement de Mermet.

La troupe de Saint-Régeant comptant environ 800 hommes se défendit avec intrépidité et « sans reculer d'un pas » pendant plus d'une heure ; mais, s'apercevant qu'elle risquait d'être enveloppée, elle effectua un repli et vint rejoindre deux cents hommes de la division Troussier, installés dans une bonne position sous le commandement d'un certain Georges, officier du Loyal-Emigrant (11). Le combat recommença alors de plus belle.

Après une demi-heure, ce Georges et deux de ses officiers furent tués. Les républicains pensaient déjà enlever la position, lorsque arrivèrent successivement Guillemot avec la division de Bignan, Closmadenc et du Plessis de Grénédan avec la division de Ploërmel. La terreur ne tarda pas à s'emparer des Bleus qui, malgré un renfort de 500 hommes, prirent la fuite et furent poursuivis jusqu'à Locminé (12).

La division de Sol forte d'environ 1.200 hommes était trop loin pour participer au combat contre Mermet, mais elle fut attaquée, au moulin

(10) Le 15 Germinal (4 avril), Quantin écrit à La Barolière, à Rennes : « Je vais tout employer pour que de Sol de Grissoles et l'Estourbillon... soient arrêtés. Je vous prie, général, que ces deux individus sont des chefs fameux dans la horde chouannique. »

Cf. Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, 15 Germinal, an IV, reg. I, p. 169.

(11) *Mémoires du Colonel de Pontbriand sur les guerres de la Chouannerie*, (Paris, 1897), p. 499.

MERMET, op. cit., t. IV, p. 407 et sqq.

LE PALMER, *Le Royaume de Bignan*, p. 505.

(12) Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. I, p. 199, lettre à La Barolière, 20 Germinal, an IV (9 avril 1796).

LEVERNIER (de Kerviler), *Petits Mémoires sur la chouannerie de l'an IV dans le Morbihan* (Nantes, 1883). Lettre de Fournier à Perret, 11 avril 1796.

Mémoires de du Sol, dans de Cadoudal, op. cit., p. 153.

LE PALMER, *Le Royaume de Bignan*, p. 506.

de Bodjust en Plumergat, par une colonne venue de Vannes. « De Sol, note Rohu dans ses Mémoires, la repoussa avec son sang-froid ordinaire. »

Pendant ce temps, sur la côte d'Erdeven, dans l'anse de Porh-el-Linennu, près du village Keriourec, Cadoudal put effectuer sans difficulté le débarquement prévu (13), d'autant plus que le chef bleu du poste de Sainte-Barbe en Plouharmel était un de ses agents et avait pris toutes dispositions pour laisser opérer les chouans.

« Le débarquement fut heureusement exécuté, note Rohu. ...Le convoi fila tranquillement jusqu'à la route d'Auray à Landevant, qu'une colonne sortie d'Auray vint attaquer l'escorte et qu'une autre venant de Carnac nous joignit au moulin du Roseau en Mendon, mais l'une et l'autre furent repoussées avec avantage (14). »

Aussi contrairement à ce que dit de Pontbriand dans ses Mémoires, le débarquement de Porh-el-Linennu réussit pleinement (15) ; débarquement type, bien préparé, opéré avec la tactique nouvelle de Mercier et de de Sol. Il ne s'agissait plus, comme l'hiver précédent, d'envoyer 15.000 hommes à la côte ; cette fois, le corps commandé par Cadoudal en compte peut-être 3.000, celui de de Sol 1.200 ; tout le reste fut employé à une diversion au Nord pour tromper les républicains. Le débarquement s'effectua alors sans difficulté, Cadoudal ayant pris soin de corrompre le chef républicain le plus voisin.

Cette réussite était due également à l'entente étroite régnant entre tous les chefs morbihannais. Dans cette lutte ultime, ils savaient d'ailleurs qu'ils avaient besoin de se sentir les coudes et que toute dissension n'aurait pas manqué d'amener leur perte.

En fait, ce débarquement s'opérait trop tard ; l'arrivée de nombreuses troupes républicaines allait empêcher de produire les effets escomptés par les chouans.

(13) *Mémoires de Rohu*, dans *Rev. de Bret. Vend.*, mai 1858, p. 407.

DE CALAN, *Documents inédits sur les royalistes bretons de 1789 à 1799*. Lettre du comte de Boherel à Lord Granville, 17 février 1796, sur l'opportunité d'un débarquement anglais à cette époque sur les côtes de Bretagne, dans *Mémoires de la Société Hist. et Arch. de Bretagne*, t. V, 1924, 2^e partie, pp. 219-221.

(14) *Mémoires de Rohu*, dans *Rev. Bret. et Vend.*, mai 1858, p. 406.

Jules LE PALMER, *Le Royaume de Bignan*, p. 506.

(15) *Mémoires de Pontbriand*, p. 50.

III. — *Passage de Hoche à Vannes. — Diverses activités des chouans de de Sol.*

Le 10 avril (21 germinal) arrive à Vannes Hoche lui-même (16).

Depuis le débarquement de Port-el-Linenne, la situation dans le Morbihan s'est aggravée pour la République. Mais Hoche a le don de communiquer autour de lui cet entrain merveilleux, qui fut le plus beau don de sa jeunesse. A son contact, Quantin et Mermet vont reprendre une vigueur nouvelle. D'ailleurs de nombreux renforts leur arrivent de la Vendée depuis la mort de Stofflet (25 février) et celle de Charette (29 mars). Encore quelques jours et le Morbihan sera couvert de troupes républicaines qui pourront réduire à néant les effets du débarquement.

En une semaine, Hoche a terminé son inspection, qu'il a poussée jusqu'à Belle-Isle et Lorient. Le 18 avril, à midi, il quitte Vannes pour rejoindre Rennes, par Locminé ; détour considérable, sans doute, mais qui lui permettra de traverser le centre du Morbihan et de juger par lui-même de la situation (17). D'ailleurs, pour diminuer les difficultés, une troupe de 150 éclaireurs a quitté Vannes dès le matin, en vue d'occuper le Pont-du-Loch, passage particulièrement dangereux.

Quantin avait eu raison de se défier : des troupes commandées par de Sol étaient venues se poster non loin de cette position, et lorsque Hoche passa dans l'après-midi, fortement escorté de 700 grenadiers d'élite et de cavaliers, il fut accueilli par une fusillade nourrie, mais une fusillade seulement.

« ...Le général en chef Hoche, écrit du Bot dans ses Mémoires, avec sept cent grenadiers d'élite et quelques cavaliers, se rendait à Pontivy ; nous étions embataillés et bien formés près de la grande route, voulant disputer le passage. Mais les républicains sans s'inquiéter des coups de fusil se déployèrent et marchèrent sur nous dans le meilleur ordre, l'arme au bras. Voyant que notre centre commençait à plier, j'en prévins M. de Sol, en l'engageant à faire rompre de suite par pelotons et à se mettre

(16) Comme pour sa visite précédente il s'installa à l'hôtel Dondel.

(17) Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. I, p. 152. Lettre à Hédonville, 1^{er} floréal (20 avril). Le 17 avril, Hoche écrit à Vannes au Directoire : « ...On guillotina des prêtres à Vannes tous les jours ! Tous les jours aussi de vieilles femmes et de jeunes paysans viennent tremper leurs mouchoirs dans le sang de ces malheureux qui sont transformés en martyrs de la religion et ces monuments d'horreur servent de drapeaux aux fanatiques habitants des campagnes... » Cf. DE CADOUAL, *op. cit.*, p. 163.

en retraite, s'il voulait éviter une défaite complète. Ce mouvement fut assez bien exécuté et nous nous retirâmes à temps, on se fusilla. Hoche qui avait eu un cheval tué devant lui, ne jugea pas à propos de nous poursuivre... (18). »

De toute évidence, les troupes de de Sol, quoique pourvues d'armes depuis le débarquement, n'avaient pas été de taille à se mesurer avec l'escorte de Hoche.

Quelques kilomètres plus loin, le général républicain, toujours servi par la chance, échappa de justesse à la carabine, jusque là infailible, de Lantivy du Resto. Ce dernier fut tellement sabré et baché par les hussards de l'escorte que les différents morceaux de son pauvre corps durent être rassemblés dans son manteau pour être inhumés. Son brevet de chevalier de Saint-Louis et sa croix, une lunette d'approche anglaise, un couvert et un cachet d'argent, plusieurs lettres et trente louis d'or restèrent aux mains des hussards (19).

C'est ce même jour que Quantin reçut en renfort le 7^e chasseur à cheval et conformément à sa tactique en dispersa les éléments à travers un certain nombre de cantonnements du Morbihan parmi lesquels Rochefort-en-Terre.

Malgré tout, à cette époque, Cadoudal est encore, dans le Morbihan, le chef qui a le plus d'autorité. Depuis le 30 mars il est maréchal de camp, son brevet signé par le comte d'Artois « d'ordre du Roy » vient de lui parvenir... Quantin tombe trop juste quand il essaie, dans une lettre au ministre de la guerre, d'ironiser à ce sujet : « Je croyais être le général de brigade dans le Morbihan, je me suis trompé puisque j'ai un compétiteur qui me rivalise... Monsieur Georges (20). »

Sous l'action de Cadoudal et de ses officiers le Morbihan, bien que submergé de troupes républicaines (21) tient encore, et va même connaître, en cette fin d'avril 1796, un regain d'activité de la part des chouans.

(18) *Mémoires de du Bot*, dans de Cadoudal, *op. cit.*, pp. 153-154.

« ... Nous rejoignîmes la division Guillemot, continue du Bot, et nous marchâmes le lendemain réunis sur un bataillon républicain à Saint-Jean-Brévelay, mais il ne nous attendit pas. Un vieillard ayant été tué, son petit-fils âgé de quatorze ans s'empara dans le cabaret du fusil d'un des meurtriers, le tua et réussit à se sauver... »

(19) Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. I, p. 266.

Lettre au Commandant, place de Vannes, 5 floréal, an IV (24 avril 1796).

LEVANNIERES, *Petits mémoires sur la chouannerie de l'an IV*, p. 29.

Lettre de Fornier à Perret, 3 floréal, an IV (22 avril 1796).

(20) Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*. Au ministre de la Guerre, 4 prairial, an IV (23 mai 1796), reg. II, p. 176.

(21) *Mémoires de Le Louer* (copie aux A. D. Morb., p. 70).

Le 27 avril le commissaire Faveroz en avise Paris d'une façon peu rassurée :

« Citoyen Ministre,

Les troupes républicaines sont jour et nuit sur pied pour les (chouans) poursuivre, mais on ne les rencontre presque jamais que lorsqu'ils sont en force très supérieure.

...Les chouans s'occupent d'une nouvelle épuration.

Ils ont assassiné depuis peu divers particuliers dans les cantons du Faouët, de La Gacilly et de Vannes. Le genre de mort qu'ils ont fait subir à une de leurs victimes dans le canton de La Gacilly, porte un tel caractère de cruauté qu'un émigré seul peut l'avoir conçu et exécuté. Ils se sont rendus aux environs de dix heures du soir chez un nommé Jean Sorel, lui ont tiré dans la bouche un coup de feu, lui ont cassé l'épaule d'un coup de fusil et après l'avoir percé de sept coups de baïonnette dans le ventre, ont jeté son cadavre dans la rivière et l'ont couvert de pierres. Ce malheureux avait obtenu des chouans ce qu'ils appellent une carte de sûreté et elle lui coûtait plus de mille livres ; mais il avait acquis des domaines nationaux... (22) » ...Peut-être aussi avait-il dénoncé des paysans. On sait que sur ce chapitre les insurgés étaient intraitables.

D'autre part, le 30 avril, Quantin peu rassuré sur le sort de la Chaussée, le nouveau commandant de Rochefort-en-Terre, aux prises avec les chouans de de Sol, en écrit le 30 avril au commandant de Vannes :

« Je viens d'être informé qu'une masse d'hommes armés, qu'un chef subalterne chouan, dirige, s'est rendu à Roche des Trois...

C'est pourquoi, il faut diriger, demain de grand matin sur deux colonnes, vers Roche des Trois, le plus possible de troupes de cette place.

La colonne de droite passera par Bizole et Treffléan, d'où elle longera la grande route de Roche des Trois, à distance d'un huitième de lieue au plus ; la colonne de gauche se portera à St-Nolff et longera la route de Roche des Trois poussant par Larré et ne devra pas se tenir éloignée de cette route qui se trouvera sur sa droite de plus d'un huitième de lieue.

Que cette opération soit secrète, et que chaque chef des deux colonnes soit seul informé de la marche et de la proximité de son secours républicain. Que chacun d'eux ait l'ordre de se porter au bruit du premier

(22) A. D. Morb. L. 292, Faveroz au ministre de l'Intérieur, 8 floréal, an IV (27 avril 1796).

coup de feu, et qu'il se rallie à la troupe de Roche des Trois s'il la trouve se dirigeant vers Vannes, ou sinon que le tout se porte à Roche des Trois, y exhibe son ordre respectif au chef de brigade La Chaussée, qui devra indiquer quelle marche il faudra suivre au retour (23). »

Cette opération secrète montée par Quantin réussit-elle ?

L'absence de documents ne permet pas de répondre à cette question.

En tout cas, les directives méticuleuses données dans ces circonstances par le commandant républicain du Morbihan, montrent que ses colonnes ne circulent qu'avec beaucoup de difficultés et se trouvent constamment en danger.

Les troupes de Louis de Sol, à cette époque, contrôlent encore d'assez près les campagnes dépendant de leur division et même certains bourgs.

C'est pourquoi, les fonctionnaires de Carentoir sont obligés de se réfugier à La Gacilly, pour se soustraire à la poursuite des insurgés ; le juge de paix Le Roy se trouve, depuis le 28 germinal (17 avril), dans l'impossibilité d'y exercer ses fonctions ; quant à son greffier, il a été exécuté (24).

A cette époque, en effet, de Sol avait défendu expressément aux magistrats et juges de paix, relevant de l'administration républicaine, d'exercer leurs fonctions ; toute désobéissance sur ce point étant taxé de trahison pouvait entraîner la peine de mort (25).

IV. — L'affaire de Muzillac, 15 floréal an IV (4 mai 1796).

Le 3 mai, Martincourt, commandant la garnison de La Roche-Bernard (26), fit prévenir son collègue Faveroz, de Muzillac, que certaines communes de la rive droite de la Vilaine venaient de se rassembler en armes (27).

(23) Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, 2 floréal, an IV (30 avril 1796). Reg. I, pp. 289 et 290, à Laumailier.

LE FALHER, *Le Royaume de Bignan*, p. 565.

(24) A. D. Morb. L. 288 : Lettre de Segain à Faveroz, 14 floréal, an IV (3 mai 1796).

(25) A. D. Morb. L. 286 : Lettre de Faveroz au ministre de l'Intérieur, 19 ventôse, an IV (9 mars 1796), transmettant deux ordres émanant de de Sol de Grisolles datés du 9 mars 1796, prescrivant cette mesure à ses subordonnés.

(26) Depuis le début de 1796, la guillotine ne chômait guère dans cette petite ville, sur la place du marché. En un seul jour, le 22 mars, quatre prêtres furent guillotines. Cf. H. LE BASTON, *La Roche-Bernard*, t. II, p. 292.

(27) A. D. Morb. L. 296 : Rapport de Faveroz à Laumailier 16 floréal (5 mai).

A onze heures et demie du soir, Faverot fit partir de Muzillac la colonne mobile du 1^{er} bataillon de la Loire-Inférieure, pour fouiller les communes de Béganne et Rieux spécialement visées dans l'avertissement de Martincourt.

En fait, de nombreux paysans de la division de Sol s'étaient rassemblés le 3 mai, non pas à Béganne au Rieux, mais à Caden, où ils atteignirent bientôt le chiffre de 1.200 ; Mercier-la-Vendée et de Sol en prirent le commandement et se dirigèrent vers Péaule. Ils y arrivèrent dans la nuit et, par mesure de sécurité, installèrent des sentinelles à l'entrée de la bourgade (28).

C'est précisément aux portes de Péaule que se présenta, à la pointe du jour, la colonne lancée de Muzillac par Faverot. Rencontrant deux sentinelles chouannes, l'avant-garde les descendit et commença à pénétrer dans les rues du bourg, lorsqu'éclata une vive fusillade qui l'obligea à se replier rapidement.

Voyant ses éclaireurs refluer ainsi en désordre, la colonne républicaine se mit en garde ; mais se rendant compte de la puissance de l'adversaire, elle eut peur d'être tournée et battit aussitôt en retraite vers Muzillac (29).

Un épais brouillard empêcha les insurgés de mesurer l'importance exacte du détachement républicain, qui put rejoindre sa base sans la moindre perte.

Il était temps, les chouans étaient sur ses talons et occupaient bientôt Bourg-Paul.

De son côté, Faverot plaça à l'entrée de Muzillac un détachement avec ordre de tirer dès que les insurgés seraient à bout portant ; en même temps, il fit distribuer des cartouches et une forte ration d'eau de vie. Cependant, les avant-postes, bientôt bousculés par les chouans, furent obligés de se retirer. Mais la garnison républicaine, embusquée derrière les clôtures et bien à l'abri dans les maisons, soutint assez bien la fusillade des chouans.

Vers neuf heures, les insurgés réussirent à s'infiltrer dans le quartier du presbytère, et le bruit courut qu'ils avaient atteint la place où était planté l'arbre de la liberté, c'est pourquoi le citoyen Verron, capitaine-trésorier du 1^{er} bataillon de la Loire-Inférieure écrivit alors au général

(28) *Mémoires de du Bot*, dans *de Cadoudal*, op. cit., pp. 152-153.

(29) A. D. Morb. L. 796 : Rapport de la municipalité de Muzillac, le 16 floréal, an IV (5 mai 1796).

Quantin que Muzillac était pour ainsi dire aux mains des insurgés et qu'il fallait envoyer rapidement des renforts (30).

En fait, Mercier-la-Vendée et de Sol, voyant qu'ils perdaient inutilement des hommes, et jugeant que cette « bicoque » ne leur était d'aucune utilité, donnèrent, vers dix heures, à leurs troupes l'ordre de se retirer.

« Ce que nous fîmes en bon ordre, écrit du Bot dans ses Mémoires. Nous rentrâmes à Péaule ayant cinq ou six morts et des blessés. Dans ce combat, quarante pères de famille, d'Ambon et de Billiers, qu'on avait forcés de marcher, tombèrent entre nos mains et nous les renvoyâmes après les avoir seulement désarmés (31). »

Le 17 Floréal (6 mai), Quantin quitta Vannes avec les grenadiers du 5^e bataillon du Bas-Rhin, et une compagnie de chasseurs, pour se rendre compte de la situation et tirer vengeance, si possible, de l'attaque des chouans de la division de Sol contre Muzillac (32). Le soir, il était dans cette ville et le lendemain à La Roche-Bernard, où il ne fut guère satisfait des travaux de défense effectués par le commandant Martincourt. Ne rencontrant aucune trace de chouans, il se résigna à rejoindre Vannes (33).

De Sol et Mercier-la-Vendée, prévoyant sans doute l'envoi de troupes républicaines sur le littoral, où ils avaient eu peut-être l'intention d'opérer un débarquement d'armes et munitions, étaient revenus à Péaule et, de là, s'étaient rendus à Questembert où ils séjournèrent jusqu'au 6 ou 7 mai, « tuant des boufs et mangeant la soupe » sans qu'aucun habitant ne se fut soucié d'en avertir l'administration républicaine.

V. — Vengeance de Quantin. — Otages, amendes, contributions.

Dès le 18 Floréal (7 mai), Quantin ordonna à Faverot, commandant

(30) A. D. Morb. L. 796 : Faverot à Laumaillet, 16 floréal, an IV (5 mai 1796). Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. II, p. 20.

Verron à Quantin, 15 floréal, an IV.

Henry à Quantin, 15 floréal, an IV (4 mai 1796).

Mémoires de du Bot, dans *de Cadoudal*, op. cit., p. 152.

(31) *Mémoires de du Bot*, dans *de Cadoudal*, op. cit., p. 153 (4 mai 1796).

(32) Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. II, p. 20.

Henry à Quantin, 15 floréal.

(33) Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. II, p. 41. Lettres adressées par Quantin de Roche-Sauveur à Henry le 18 floréal (7 mai).

Faverot ne tarda pas à recevoir la récompense de sa conduite à Muzillac.

« Mon camarade, lui écrit Quantin le 21 mai, je vous envoie... le sabre que le général Laharollière vous envoie en substitution de celui que l'ennemi vous cassa d'une balle à la glorieuse défense de Muzillac... »

Cf. Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. II, pp. 161-162. Lettre à Faverot, 2 prairial, an IV (21 mai 1796).

l'arrondissement de Muzillac, de faire enlever de Péaule et de Noyal les notables les plus riches et les plus influents et de les incarcérer jusqu'à ce que chacune de ces communes chouannes ait versé 25.000 livres en pièces métalliques, pour avoir souffert sur son territoire dans les journées des 13, 14, 15 Floréal un rassemblement d'hommes « illégalement armés ».

En outre, chevaux, bestiaux, grains, fourrages, devaient être enlevés en totalité (34).

Péaule bénéficia d'une réduction de 9.000 livres. Le solde, soit 16.000 livres en pièces, fut versé le 30 Floréal (19 mai) dans la caisse du citoyen Glais, receveur du district de Vannes (35).

Une autre cité plus importante et qui semble avoir excité au plus haut point le courroux du terrible Quantin, fut celle de Questembert, à qui il fait parvenir le 27 Floréal (16 mai), la menace suivante :

« Aux habitants de la ville et fauxbourgs de Questembert, par la voye de leur prétendue municipalité.

Si le 5 prairial (24 mai), les habitants et contammant manants de votre ville et fauxbourgs n'ont pas versé dans la caisse du payeur de la guerre à Vannes 8.000 livres en espèces métalliques, pour avoir souffert de nombreux rassemblements d'hommes illégalement armés, et portant des signes infames de la royauté dans les journées des 16, 17 ou 18 du courant, et n'avoir point fait avertir ni à La Roche des Trois, ni à Musillac, ni à Elven, ni à Vannes, ce qu'on aurait dû et pû faire, puisque cette horde de rebelles y a resté huit grandes heures du jour, qu'ils ont tué des bœufs et mangé la soupe.

J'enverrai des forces imposantes pour enlever tous les hommes mâles, depuis 14 jusqu'à 60 ans, pous s'emparer de tous les bestiaux, de tous les chevaux et de tous les grains et autres commestibles.

En cela je serai l'organe de la loi (36). »

La rapacité de Quantin exige d'autres proies.

« Vous avez oublié Béganne, écrit-il le 30 Floréal (19 mai) à Faveroi : vous connaissez la rebellion de cette commune ; traitez-la comme Péaule et que ce soit de concert avec Martincourt. Mais il faut que cette opération

(34) Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. II, pp. 40-41. Lettre au Commandant Henry, 18 floréal, an IV (7 mai 1796).

(35) Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. II, p. 145, au Receveur du district de Vannes, 1 prairial, an IV (20 mai 1796).

(36) Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. II, p. 109, aux habitants de Questembert, 27 floréal, an IV (16 mai 1796).

se fasse spontanément pour éviter une ruse pareille à celle de Noyal (37). Il faut que les fonds reviennent avec la troupe (38). »

En somme, l'activité incessante de Quantin depuis son arrivée, appuyée par des troupes de plus en plus nombreuses et mises au service d'un plan stratégique d'ensemble, commence à porter ses fruits. Cette fois, de Sol et les autres chefs morbihannais ont trouvé un adversaire à leur taille. Malgré leur organisation militaire, leurs importantes expéditions à la côte, pour opérer des débarquements d'armes, malgré leurs services de ravitaillement et d'espionnage, leurs administrations civiles et judiciaires installées dans les « paroisses » de leur ressort, ils commencent à s'apercevoir qu'ils sont de moins en moins les maîtres et qu'il leur faudra bientôt subir la loi du plus fort.

(37) Un détachement de chouans enleva la caisse contenant, non seulement l'amende versée par Noyal, mais vraisemblablement d'autres fonds.

(38) Bibl. Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. II, p. 143. Lettre à Faveroi, 30 floréal, an IV (19 mai 1796).

Les fonds républicains, très surveillés par les insurgés, avaient besoin d'être accompagnés par une forte escorte pour arriver à destination.

Par exemple, le 16 mai précédent, Quantin avait donné ordre, dans le plus grand secret, à deux colonnes mobiles de Rochefort-en-Terre d'escorter jusqu'à Vannes la caisse de ce district, « juste objet de la sollicitude des citoyens Clinche et Lasnier ». Cf. Arch. de Vannes, *Correspondance de Quantin*, reg. II, pp. 63-64. Lettre de Quantin aux administrateurs du Morbihan, 21 floréal (10 mai).

Afin d'augmenter la surveillance du convoi, Quantin fit placer sur le parcours des renforts, munis d'ordres très précis.

« Vous commanderez cent hommes d'infanterie à la tête desquels sera un officier ferme et intelligent. Vous dirigerez cette troupe sur Kerboulard, et vous lui donnerez ordre de se porter en embuscade à environ trois quarts de lieue au plus sur le chemin de la Roche-des-Trois, où elle restera dans le plus grand silence jusqu'à quatre heures après-midi.

La mission de cette troupe sera de se porter rapidement où elle pourrait entendre quelque fusillade, ce qui serait possible surtout vers Questembert ou la Roche-des-Trois.

Si jusqu'à quatre heures après-midi, elle n'entendait rien, elle rentrera en ville au très petit pas en faisant de fréquentes haltes et prêtant attentivement l'oreille du côté désigné ci-haut. L'heure du départ de cette colonne est à sept heures fixes du matin. »

C'est pourquoi, surmontant ses sombres pressentiments, de Sol avec sa ténacité et son ardeur coutumières tient encore ses troupes en haleine et opère même de nouvelles recrues, comme en témoigne une lettre du 8 mai adressée par Seguin, commissaire de Carentoir, au commissaire général Faveroit.

« Hier, il arriva environ les 5 heures de l'après-midi au bourg de Carentoir, chef-lieu du canton, bourg éloigné d'une lieue de La Gacilly, 1.000 à 2.000 brigands, tant à pied qu'à cheval commandés par de Sol de Grissoles. Ils y ont couché et en sont partis ce matin allant à la Bourdonnaye endroit qui leur sert de repaire depuis longtemps. Il en a été reconnu une grande partie.

Le fils de Houeix de la Bourdonnaye est chef des brigands de Carentoir.

La position de ceux qui voudraient rester tranquilles est des plus alarmantes, poursuivis sans discontinuer par ces ennemis de l'humanité, ils ne peuvent plus y tenir et l'on s'aperçoit que le nombre se grossit d'une manière à faire trembler... (3). »

Les 9 et 10 mai devant cette attitude toujours menaçante de la division de Sol, Quantin demande à Hoche des renforts pour l'arrondissement de Rochefort-en-Terre. Un patriote de Vannes, Piard-Quélenec, avoue, quelques jours plus tard, au député Perret :

« Nous recevons des échecs de temps à autre, il est vrai, nous ne devons ces pertes qu'à l'indiscipline et l'excessive ardeur de nos troupes pour le pillage qui, pour se rassasier, s'écartent des corps d'armée lorsqu'ils sont en marche. Nous venons de perdre ainsi à Luscanen vingt hommes et un officier, et à Larré treize hommes et un officier ; ce dernier a préféré se jeter dans la rivière (l'Ars) plutôt que d'être tué par ces scélérats (4). »

Le 28 Floréal (17 mai), de Sol menace de nouveau Muzillac. Quantin ordonne au 5^e bataillon du Bas-Rhin et au 8^e de Seine-et-Oise de partir la nuit suivante pour secourir Faveroit (5).

des chonans par l'espionnage, je mets à votre disposition la somme de 120 F. en espèces métalliques qui vous sera comptée par le citoyen Faveroit, commandant à Muzillac. Vous pouvez lui en écrire et lui renvoyer préalablement votre récépissé comptable. »

(1) Bibl. Vannes : *Correspondance de Quantin*, reg. II, p. 257. Lettre à Klingler, 20 prairial, an IV (8 juin 1796).

(2) A. D. Morb. L. 288 : Lettre de Seguin, commissaire du Directoire exécutif de Carentoir, à Faveroit, commissaire général, 19 floréal, an IV (8 mai 1796).

(3) A. D. Morb. J. 534, Cahier n° 20, p. 52 : Lettre de Piard-Quélenec au député Perret (22 mai 1796) (copie).

(4) « Sur Pavis, écrit Quantin, que je reçois à l'instant de Muzillac, que les

CHAPITRE XI

LUTTE ULTIME

I. — Dernières cartouches.

Dès le 27 avril, le Conseil du Morbihan, inquiet de voir le pays de plus en plus inondé de troupes républicaines, avait tenté un rapprochement avec Puisaye.

« Général, lui écrit-il, nous devons aux intrigants qui ont passé dans les différentes armées catholiques et royales les divisions qui ont régné entre elles...

Il n'est pas dans notre armée une seule division en état de tenir contre la moitié des troupes que nos ennemis ont à lui opposer... Nous attendons... vos ordres... (1). »

Cette tentative arrivait trop tard, Quantin gagnait sans cesse du terrain (2). Dans cette lutte désormais sans espoir, il ne restait plus à de Sol et aux autres officiers morbihannais qu'à finir en beauté.

(1) Le FALHER, *Le Royaume de Bignan*, p. 511.

(2) Quantin commença, vers cette époque, à faire fonctionner contre de Sol un service d'espionnage pour lequel il adressa des fonds à Klingler, adjudant général à La Roche-Bernard.

« Pour subvenir aux opérations secrètes, lui écrit-il, et enfin hâter la destruction

La rapidité de Quantin déjoua ainsi, semble-t-il, les dernières menaces des chouans de de Sol.

II. — *Mort de Dondel de Kergonano, et du petit-fils de « La Grignonne ».*

La situation devenant de plus en plus critique dans le Morbihan, les généraux Cadoudal et Mercier demandèrent, à la fin de mai, les conditions d'une suspension d'armes.

Hoche, après s'être fait attendre, répondit à Mercier le 5 juin :

« ...Si les sentiments que vous manifestez dans votre lettre du 21 mai (vieux style), sont aussi sincères et aussi philanthropiques qu'ils sont dépeints dans votre lettre, déjà, je crois voir dans nos arsenaux et magasins, vos armes, vos munitions de guerre et de bouche ; déjà les déserteurs repentants sont disséminés dans nos rangs ; déjà enfin tous les agriculteurs sont rendus à leurs travaux champêtres et je n'aurai plus à attendre que quelques poignées de scélérats immoraux sans feu ni lieu (6). »

Et à Cadoudal lui-même le 25 juin :

« ...La suspension d'armes que vous demandez comme préliminaire ne peut être accordée... Faites rendre les armes, faites votre soumission... (7) »

C'était clair, les insurgés ne devaient s'attendre à aucun ménagement, Hoche avait l'intention d'aller jusqu'au bout.

Un autre événement malheureux allait contribuer à précipiter la fin de la résistance de la division de Sol : ce fut la capture du major-général Grignon, celle de son aide-major Dondel et de plusieurs autres officiers insurgés.

Déjà, le 17 décembre 1795, le juge de paix de Rochefort avait reçu l'ordre de saisir les grains, meubles, bestiaux, etc... enfin tout ce que pouvaient posséder les membres de la famille Grignon.

En réponse à ces confiscations, Grignon, à la suite de de Sol, n'avait

chouans en masse sont à Péaule et Noyal, communes très voisines dudit Muzillac, qu'ils lèvent de fortes contributions, et qu'ils menacent cette dernière place, donnez ordre au 5^e bataillon du Bas-Rhin et au 8^e de Seine-et-Oise de partir cette nuit... »
Cf. Bibl. Vannes : *Correspondance de Quantin*, rég. II, p. 127. Quantin à Laumaillier, 28. Horecal, an IV (17 mai 1796).

(6) CHASSIN, *Les pacifications de l'Ouest*, t. II, pp. 549-550 (Paris, 1897).

(7) *Ibidem*.

fait qu'accentuer sa campagne contre les Bleus avec son aide major Jean-Jacques-Hyacinthe Dondel de Kergonano (8).

Le 7 juin 1796, un employé de douanes de Redon nommé Saussavin, en tournée à Rieux, apprit que Grignon se reposait dans sa propriété de Villeneuve (à l'Ouest de l'Angle touchant la route Redon-Vannes) avec Dondel et plusieurs autres officiers.

Saussavin en informe aussitôt les républicains qui, immédiatement, dirigèrent sur Villeneuve un détachement du 4^e bataillon des Ardennes.

La propriété fut cernée ; Grignon et ses amis surpris furent capturés, dirigés sur La Roche-Bernard et incarcérés dans les sous-sols de la maison des Basses Fosses dite « Le Château ».

Quantin écrivit aussitôt à l'adjudant général Klingler, commandant la place de Roche-Sauveur :

« Le citoyen Mériage me remet à l'instant votre lettre sans date, par laquelle vous me dites m'avoir déjà rendu compte de l'arrestation de Dondel et de quatre autres chouans sans qu'il soit question de Grignon que la voie (sic) publique débite être aussi capturé.

Je vous préviens que c'est le seul avis que j'en reçoive de vous et ma lettre du 23 vous le prouvera.

Vous ferez juger Dondel et son compagnon Grignon militairement et convoquerez en conséquence sous vingt quatre heures à Roche Sauveur même un conseil militaire, conforme à la loi.

Déjà vous auriez dû m'envoyer le nom des membres qui doivent le composer et l'affaire serait faite ; vous m'enverrez les autres avec un détail circonstancié.

Vous garderez soigneusement les fusils qui vous ont été remis, et vous

(8) Ce dernier était né à Guérande, mais son père était né à Vannes le 13 février 1726 ; officier au régiment de Berry cavalerie et chevalier de Saint-Louis, il avait épousé à Guérande, le 2 juin 1778, Elisabeth Roger de Blissin.

C'est là, à Guérande, que naquit Jean-Jacques en 1780.

Par la suite, la famille Dondel était venue s'installer à Vannes à l'extrémité de la rue Saint-Vincent-Ferrier près de la porte monumentale, dans le vaste hôtel dont elle était propriétaire et qui hébergera à différentes reprises Hoche, lors de ses passages à Vannes.

En 1793, le jeune Dondel avait émigré à Jersey. Lors du débarquement de Quiberon, âgé seulement de 15 ans, il était sous lieutenant de grenadiers dans Royal Emigrant ; prisonnier dans l'affaire du 21 juillet 1795, il fut incarcéré à Auray, puis relâché à cause de son âge et sur l'intervention de Hoche et Fabre de Kerhervy, père du général. Dondel rejoignit de Sol qui le prit comme aide major.

terez vendre, après bannie publique, la jument du chouan Dondel, et vous en ferez verser le résultat aux captureurs (9). »

Cependant, à la Roche-Bernard l'arrivée des prisonniers avait causé grand émoi chez la population dont ils étaient bien connus. Quant à de Sol, il dut être atterré en apprenant la capture de ses intimes.

Essaya-t-il de les délivrer ? Etant lui-même à toute extrémité, comme les autres chefs morbihannais, il lui eût été trop difficile de le faire. D'ailleurs il était à la veille de déposer les armes. Peut-être comptait-il sur l'armistice pour voir ses amis sortir de prison.

En tous cas, à La Roche-Bernard, bien des pressions durent être exercées auprès de Klingler en faveur des prisonniers, puisque certains administrateurs, craignant de voir leur proie disparaître, en écrivirent au commandant de la place, pour lui rappeler l'activité des prisonniers dans la chouannerie et le danger qu'ils constituaient pour la république (10).

Cf. Papiers de Mme Jausion, château de Kerfz, en Limerzel.

DE CLOSMADREUC : *Quiberon*, p. 465 et sqq.

LE BRETON : *La Roche-Bernard*, t. II, p. 300.

(9) Bibl. Vannes : *Correspondance de Quantin* à Klingler, reg. II, p. 180, 35 prairial, an IV (15 juin 1796).

(10) « Nous croyons avec peine qu'un grand nombre d'individus de cette commune cherchent à soustraire à la vengeance des lois, deux scélérats Grignon et Dondel qui ont été arrêtés par la colonne mobile à Rieux.

Tous les vrais patriotes en sont frappés d'indignation et demandent vengeance du sang républicain qu'ils ont fait couler et des atrocités de tout genre qu'ils ont commises dans les communes où ils sont passés.

Le premier est généralement connu pour chef des rebelles depuis plusieurs années et pour avoir provoqué le meurtre et l'assassinat dans notre malheureux pays, et notamment dans notre commune, lorsqu'elle fut envahie par les brigands le 15 mars 1793.

C'est ce monstre qui a présidé au pillage et aux assassinats qui se sont commis dans les communes de Rieux, Béganne, etc.

C'est lui qui a commandé les différentes attaques qu'ont essayées les embarcations qui montaient ou descendaient la Vilaine.

L'autre (Dondel) est du nombre des révoltés pris à la presqu'île de Quiberon. Il fut acquitté par la commission militaire attendu son jeune âge, mais sa conduite ultérieure prouve évidemment qu'il était indigne de ce pardon, puisqu'il n'a pas craint, de nouveau, d'embrasser la cause des rebelles.

Les malveillants emploieront sans doute auprès de vous, citoyen général, tous les moyens imaginables pour démentir et pallier les crimes dont ces scélérats se sont noircis, mais interrogez les voix des patriotes, tous vous retraceront le portrait que nous vous en faisons. Des murmures s'élèvent même aujourd'hui dans le cœur des républicains de ce qu'on laisse errer en public, en plein marché et sans être presque escortés, des êtres qui devraient être resserrés de si près et en communication avec personne.

Nous sommes instruits qu'au moment de leur capture, ils se préparaient à former un rassemblement pour aller attaquer le cantonnement d'Allaire. Ils étaient conséquemment bien éloignés de se ranger dans le parti de la république comme on voudrait le prétendre.

Nous espérons, citoyen général, que vous prendrez notre exposé en considération.

Quelques années plus tard, de Sol et ses chouans n'hésiteront pas à faire disparaître un de ces administrateurs, Thomas Thibaud, qui sollicita, avec une particulière vigueur, la condamnation de Grignon et Dondel.

Pour éviter tout retard, Quantin envoya le 17 juin à la Roche-Bernard, le capitaine Arnoux avec mission d'instruire le procès de Grignon et de Dondel (11).

Ces derniers comparurent dès le lendemain devant un conseil de guerre, présidé par l'adjutant-général Klingler. De nombreux considérants retenus contre eux (12) les firent condamner à mort ; l'exécution devait avoir lieu sur le champ.

Quelques instants plus tard, les condamnés quittaient la prison des Basses Fosses, escortés par une cohue de soldats. Ils s'engagèrent sur le chemin qui monte vers Férel. Après le premier tournant de la route, le sinistre cortège pénétra dans le pré de la Pierre Blanche appartenant à

et que vous livrez ces monstres à l'autorité des Lois qui les condamneront hautement. D'autant plus que la tête de Grignon a été mise à prix par le général Quantin.

Nous vous prévenons, au surplus, que nous instruisons le gouverneur de cette capture, et que nous rendons compte des attentats dont ils se sont souillés.

Les Administrateurs du district de Roche-Sauveur. »

Cf. Papiers de la famille Jausions, de Kerfz en Limerzel.

(11) Bibl. Vannes : *Correspondance de Quantin*, reg. III, p. 2. Lettre au capitaine Arnoux, 29 prairial, an IV (17 juin 1796).

(12) « ...Considérant que Grignon est convaincu d'être chef des chouans, d'avoir été pris les armes à la main, dans le château de Villeneuve en Rieux.

Considérant que Grignon a pris une part très active à l'insurrection, qui se manifesta dans le Morbihan au mois de mars 1793, par l'effet de laquelle Vannes, Auray et Pontivy furent attaqués, Roche-Sauveur et Roche-des-Trois tombèrent au pouvoir des brigands, des patriotes y furent égorgés.

Considérant que Grignon était dès lors le plus actif des chefs des insurgés ; que c'était lui qui, au passage d'Aucfer, provoquait les républicains ; qu'il est constant qu'il ait dit au général Buysser, qui commandait alors, qu'il se baignerait dans son sang ; qu'il a continué à servir le parti des révoltés jusqu'au commencement de l'an III.

Considérant que Grignon, effrayé du miroir de la vérité qui répétait à sa conscience les crimes dont il s'était couvert jusqu'alors, a déserté les drapeaux de la république après avoir fait, au commencement de l'an III, la déclaration de vouloir aller aux frontières expier dans le sang ennemi les forfaits dont il s'est souillé.

Considérant qu'il est allé reprendre les armes du parti qu'il avait feint de quitter, parti dans lequel il se qualifia d'adjutant général.

Considérant que Dondel, cavalier chouan, est convaincu d'avoir été pris les armes à la main à la suite et dans la compagnie de Grignon, au château de Villeneuve en Rieux.

Considérant en outre que Dondel a été un des premiers des jeunes gens de Vannes à embrasser le parti chouan ; qu'il s'est réuni aux émigrés à Quiberon ; qu'il a été pris en état de révolte les armes à la main, que dès lors il aurait dû être mis à mort mais qu'il fut absous ; que cette étrange absolution n'est due qu'à l'intrigue, dont il agit les méprisables ressorts.

Qu'après être rentré à Vannes, il alla de nouveau et spontanément grossir le parti qu'il avait abandonné, qu'il y est demeuré jusqu'au moment où il est tombé au pouvoir de la colonne mobile du 4^e bataillon des Ardennes... » Cf. Papiers Jausions.

un certain Madec. C'est là qu'eut lieu l'exécution. Les deux corps furent inhumés le jour même à Férel (13).

A ce moment même, de Sol, loin d'avoir pu leur porter secours, venait de faire sa soumission à Quantin.

(13) Papiers de Mme Jausions, de Kerfaz, en Limerzel. Les condamnés s'étaient préparés à la mort avec une haute résignation chrétienne, ainsi qu'en témoignent les strophes suivantes composées par l'un d'eux dans sa prison :

Du fond d'un cachot ténébreux C'est à mon Dieu que je m'adresse Il visite les malheureux Les console dans la tristesse Dans ce cachot, hélas ! hélas ! Seigneur ne m'abandonnez pas.	Ah ! j'entends battre le rappel Le moment de la mort avance Qui m'ouvrira bientôt le ciel Je marcherai sans résistance Dans cette marche hélas ! hélas ! Seigneur affermissiez mes pas.
J'entends dire de tous côtés Que l'on prépare mon supplice J'adore Votre Majesté Je m'offre à vous en sacrifice Ce sacrifice, hélas ! hélas ! Seigneur ne le refusez pas.	Ah ! Seigneur ! laissez-vous fléchir Par l'abondance de mes larmes J'espère qu'un saint repentir De vos mains brisera les armes Ce repentir, hélas ! hélas ! Seigneur ne le rejetez pas.

Dieu de bonté c'est donc fini
Voici le moment redoutable
Je pardonne à mes ennemis
Daignez faire grâce aux coupables
Je leur pardonne hélas ! hélas !
Je leur pardonne mon trépas.

Cf. Le BRETON, *La Roche-Bernard*, t. II, p. 301.
Sitôt condamné à mort, Pierre Grignon écrivit la lettre suivante à sa famille :

« Mes chers parents,

Je profite du peu d'instant qui me restent pour vous faire part de mes derniers sentiments. Je suis condamné à mort pour avoir servi le parti qui me semblait le plus juste ; je mourrais content si je voyais ma patrie heureuse et tranquille.

Recevez, ô ma tendre mère, les derniers remerciements d'un fils reconnaissant de tous vos soins. Recevez le dernier adieu d'un frère qui ne vous oubliera qu'au dernier instant. Cher oncle Gratien, qui m'avez si souvent tenu lieu de père, je vous remercie de vos soins obligeants. Je me recommande au souvenir de toute ma famille.

Il reste dans la prison six malheureux jeunes gens, mes compagnons d'infortune, je vous les recommande mon cher beau-frère qui êtes plus à même de leur donner les secours dans ce moment. Qu'on sache de leur donner un défenseur officieux ; je vous prie aussi de ne pas oublier les autres prisonniers.

Je vous quitte, mes chers parents, pour me préparer à paraître au tribunal du Juge de mes Juges.

Je suis, avec le plus fort attachement, chère famille, votre sincère ami.

Pierre GRIGNON. »

Sa mère était Jeanne-Olive Alba, veuve du docteur Pierre Grignon. Elle était âgée de 67 ans et habitait Vannes, rue Saint-Guénacel devenue rue de la Constitution.

Son frère Joseph, prêtre insermenté, était détenu à la maison de sûreté de Vannes depuis mai 1795, il devait y rester jusqu'en 1797.

Sa sœur Marie Louise, religieuse carmélite à Vannes, avait été expulsée en 1790. Son oncle Joseph-Gratien, était veuf de Guillemette Grignon, quatrième enfant de la Grignonne ».

Cf. Papiers de Mme Jausions, château de Kerfaz, en Limerzel.

CHAPITRE XII

LA REDDITION

Le 1^{er} juin eut lieu, près de Vannes, une entrevue entre Hoche, Quantin et les chefs morbihannais. Les républicains croyaient voir devant eux des hommes abattus, réduits à implorer la paix. Ils se trouvèrent en face de chefs parlant avec fermeté et exigeant une reddition honorable (1).

Devant cette attitude des Bretons, Hoche revint à Vannes et prescrivit à Quantin d'avoir à poursuivre les insurgés avec toute la vigueur et la dureté possible mais de recevoir néanmoins ceux des chefs qui se soumettraient, conformément aux conditions arrêtées : remise des armes et munitions de guerre, indications fidèles de leurs repaires et magasins (2).

Une seconde entrevue eut lieu au bourg de Plescop dans la nuit du 12 au 13 juin. Elle ne porta pas encore, semble-t-il, les fruits attendus (3).

Dans la journée du 13, Hoche rejoignit son quartier général de Rennes laissant ses ordres à Quantin. Ce dernier avait écrit la veille à Mermel :

(1) A. D. Morb. L. 292 : Lettre de Faverot aux ministres de la Police et de l'Intérieur, 26 prairial, an IV (14 juin 1796).

(2) A. D. Morb. J. 585 : Papiers Grosjean, cahier 22.

(3) *Ibidem*.

« Je mets à ta disposition pour te rendre où tu sais bien, les grenadiers et la colonne mobile du 8^e Bataillon de Seine-et-Oise dont ci-joint l'ordre que tu voudras bien remettre au chef de cette troupe, avec injonction de s'y conformer aussitôt que tu auras fait tuer les individus composant le prétendu conseil de l'armée chouannique du Morbihan et envoyer dans le tombeau : Puisaye, la Vendée, Georges, de Sol, Desilz et autres coquins de leur espèce (4). »

Il continue le lendemain avec le même fiel et demande à Mermet que tous les pères, mères et tuteurs de chouans soient incarcérés comme otages jusqu'à la rentrée avec armes et munitions de leurs parents rebelles et que tous les bestiaux, chevaux, fourrages, grains soient enlevés des communes récalcitrantes (5).

Ces instructions, de la dernière sévérité lui avaient été prescrites par Hoche en personne. En même temps, Quantin déchainait ses colonnes mobiles sur tous les points du département.

Dans ces conjonctures, il était difficile aux insurgés de rester plus longtemps en armes ; les travaux des champs exigeaient d'ailleurs une nombreuse main-d'œuvre.

Mais que deviendraient, dans ces circonstances, les émigrés ?

De Rennes, Hoche donne ses instructions à ce sujet :

- Aucun émigré ne pouvait être regardé comme chef de chouan et traité comme tel.
- Les individus se trouvant dans le cas de l'émigration devaient évacuer le territoire de la République immédiatement ; aucune grâce, aucun délai ne pouvaient être accordés.
- Aucun chef de chouans ne pouvait obtenir de passe-port s'il ne rentrait avec ses hommes et ses armes.
- Sous aucun prétexte, les déserteurs des troupes de la République ne devaient rester dans le pays insurgé. Après leur désarmement, ils devaient rejoindre Angers, Cherbourg, Rennes ou Nantes.
- Quant aux jeunes gens de la conscription, ils n'étaient pas mis au rang des déserteurs mais pouvaient recevoir des passeports en remettant leurs armes (6).

(4) Bibl. de Vannes : *Correspondance de Quantin*, rég. II, p. 271. Lettre à Mermet, 24 prairial, an IV (12 juin 1796).

(5) *Ibidem*.

(6) CHASSIN, *Les Pacifications de l'Ouest*, t. II, pp. 543, 544. Reg III, p. 3 (18 juin).

C'est le 18 juin, jour de l'exécution de Grignon et de Dondel, que de Sol vint à Vannes faire sa soumission ainsi qu'il suit :

« ...Nous, soussignés,

« Jean-Baptiste Allègre, natif de Marseille, âgé de 38 ans, Louis de Sol, âgé de 33 ans, natif de Guérande, Jean-Paul Saint-Romain, âgé de 33 ans, natif de Lorient, ci-devant chouans, jurons fidélité à la République française une et indivisible dont nous reconnaissons les lois et auxquelles nous jurons sur notre vie d'obéir.

« Nous promettons, en outre, de faire remettre les armes et munitions de guerre à tous ceux qui, jusqu'à ce jour, ont été avec nous et qui ont partagé depuis longtemps notre rébellion. Nous promettons de déclarer au général Quantin, commandant dans le Morbihan, les repaires où nous déposons nos malades, les lieux où sont déposés les approvisionnements de bouche, les armes et munitions de guerre.

« Moi, J.-B. Allègre, je m'oblige à guider à Hennebont tous mes compagnons de rébellion avec leurs armes et munitions.

« Moi, Louis Desol, je m'oblige à guider à Questembert tous mes compagnons de rébellion avec leurs armes et munitions.

« Moi, Jean-Paul Saint-Romain, je m'engage à guider à Hennebont tous mes compagnons de rébellion avec leurs armes et munitions.

« Et ce, sous le délai, savoir :

« Moi, Allègre, le 4 messidor audit Hennebont conjointement avec Saint-Romain

« et moi, Desol, le 8 messidor à Questembert.

« Vannes, le 30 prairial an IV de la République française.

« Signé : Allègre, Desol et Saint-Romain (7). »

A la suite de cette soumission, fut délivré aux trois signataires un laissez-passer pour chacun isolément et pour ceux qu'ils conduiraient à Hennebont et Questembert, mais valable seulement jusqu'aux dates indiquées pour la reddition des armes et munitions (8).

Quantin s'empressa d'expédier copie des actes de soumission à la Baro-

(7) Bibl. de Vannes : *Correspondance de Quantin*, rég. III, p. 3 : Ordre du 30 prairial, an IV (18 juin 1796) ; rég. III, p. 5 : Lettre au Commandant de Questembert, 1 messidor, an IV (19 juin 1796).

CHASSIN, *op. cit.*, t. II, p. 549.

(8) *Ibidem*, p. 551.

lière et à Hoche le 19 à 11 heures du soir. Il leur annonça en même temps que Grignon et Dondel venaient d'être condamnés à mort ; les rebelles de Carnac, Erdeven, Plouhanel, ajoutait-il, se rendent en foule avec armes et munitions. « L'acte que je vous envoie, terminait-il, est l'échantillon des soumissions que j'exige qui me soient faites avant d'obtenir le pardon qu'on doit demander à genoux et mains jointes (9).

En même temps, pour accélérer le mouvement de soumission des chefs chouans, Quantin prescrivit à ses chefs d'arrondissements et de cantonnements de remettre en liberté les pères, mères, frères, sœurs ou tuteurs des chouans faisant leur rentrée.

Le 3 messidor (21 juin), Quantin, satisfait, rend compte à Hoche de la bonne marche des opérations :

« Dans dix jours, tous les chouans du Morbihan auront mis bas les armes. Tous leurs magasins d'armes, de munitions de guerre, de bouche, seront déposés dans les places du Morbihan.

« Le général Rey qui m'annonce son arrivée très prochaine trouvera en conséquence le pays dans un état de choses plus supportable qu'il y a quatre mois.

« Mon bon camarade Mignotte qui doit se rendre à Carhaix, va néanmoins rester où il est, jusqu'au 10 pour y continuer de recevoir les représentants avec leurs armes qui déjà sont au nombre de plus de 400.

« Ce soir, j'en attends plus de 200, la crosse haute et ainsi jusqu'au 9 inclusivement dans tout le département.

« Probablement que mon départ pour les colonies approche. Dieu soit béni (10). »

La veille, de Silz était venu lui aussi à Vannes faire sa soumission à Quantin.

Le 10 messidor (28 juin) était l'extrême limite fixée par Quantin à la division de Sol pour la reddition des armes. En fait à cette date, le pays entre Vannes et Redon n'avait pas encore fait sa soumission ; la chose offrait encore des difficultés, comme l'indique ce mot de Quantin à l'adjudant général Valentin : « Vous vous voudrez bien monter à cheval demain

(9) Bibl. de Vannes : *Correspondance de Quantin*, reg. III, p. 11, Lettre du 1 messidor, an IV (19 juin 1796).

CHASSIN, op. cit., t. II, p. 551.

(10) Bibl. de Vannes : *Correspondance de Quantin*, reg. III, p. 16, 3 messidor (21 juin).

après-midi pour accompagner les citoyens Georges Cadoudal et Allègre dans les districts de Roche-des-Trois et de Roche-Sauveur aux fins de prouver aux récalcitrants qu'il est instant qu'ils mettent bas les armes et qu'ils ont le choix des places où ils voudront les déposer, telles que Vannes, Musillac, Roche-Sauveur et Sarzeau. » (11).

Le lendemain, 11 messidor, Quantin écrivait à Hoche : « Georges et Allègre, informés que dans le district de Roche-des-Trois l'opération avait été lente, non de la part des ci-devants chefs chouans de cette contrée mais par la crainte que des méchants ont inspiré aux paysans, s'y sont portés ce matin avec l'adjudant général Valentin et ils m'ont protesté que leur démarche ne serait pas infructueuse. Enfin, général, je le répète, il n'y aura pas une amorce dans les campagnes le 20 (8 juillet) et je pourrai alors vous envoyer le tableau total de la remise des armes et des munitions et aussi la nomenclature âge, profession, etc... des chouans rentrés. » (12).

Georges et Allègre, conformément à leur déclaration auprès de Quantin, agirent effectivement dans tout le district de Roche-des-Trois. Plusieurs chefs vinrent faire leur soumission, parmi lesquels MM. de Francheville, du Bot, Le Mintier de Léhélec et Marnière de Guer (13).

Cependant, la soumission n'était pas encore complète dans le Morbihan ; la reddition des armes ne se faisait que très lentement. Le 13 messidor, Quantin lance une nouvelle proclamation :

« Aux habitants des campagnes du département du Morbihan,

« Citoyens,

« ...Je suis informé qu'il existe encore dans les campagnes des hommes qui n'ont point suivi votre exemple, c'est-à-dire que beaucoup avaient 2, 3 et même 4 fusils, soit simple, soit double et qui n'en ont déposé qu'un et même point. Je sais aussi qu'il y a des brigands qui, encore armés, courent çà et là. C'est donc à vous, braves cultivateurs, à hâter le désarmement de ces monstres qui ne balanceront pas à vous égorger vous-même si vous aviez la faiblesse de ne pas les chasser comme des bêtes fauves.

« Il faut que, pour votre propre intérêt, vous expulsiez de vos campagnes, de vos trèves, de vos maisons, vos métairies, tous les étrangers qui n'y

(11) Bibl. de Vannes : *Correspondance de Quantin*, reg. III, p. 38, 10 messidor (28 juin).

(12) Bibl. de Vannes : *Correspondance de Quantin*, reg. III, pp. 41-42, 11 messidor (29 juin).

(13) A. du Morb. L. 287 : Liste de Vannes, 9 messidor et sqq. (27 juin et sqq.).

seraient pas mariés, ceux-là sont aussi à craindre que les premiers. Il est de ma franchise ordinaire de vous prévenir que malheur arrivera à celui de vous qui aurait conservé chez lui ou dans son jardin ou en son champ ou dans son pré ou dans son fumier ou tout autre partie de sa propriété seulement une baïonnette, seulement une épée, seulement enfin une cartouche ou une demi once de poudre. Il faut que tout ce qui a trait à la guerre soit promptement versé aux arsenaux de la République, que tout prétexte de chasse disparaisse, elle est défendue... » (14).

Tous les chefs militaires de la subdivision morbihannaise reçurent un certain nombre d'exemplaires de cette proclamation adressée, en breton et en français, aux habitants des campagnes.

La Chaussée, commandant l'arrondissement de Rochefort, en reçut aussi, quoique ce territoire ait été depuis peu détaché du commandement de Quantin pour être rattaché à celui de Travot.

Les administrateurs de Sarzeau, Muzillac, la Roche-Bernard, Questembert, Rochefort, La Gacilly, Guer, Malestroit, d'accord avec les commandants de place adressèrent à Vannes les renseignements demandés sur le nombre d'hommes ayant fait leur soumission et les armes remises par chacun d'eux (15).

A Paris, la satisfaction dut être bien grande si l'on en juge par la lettre

(14) Bibl. de Vannes : *Correspondance de Quantin*, reg. III, pp. 46-47, 13 messidor (1^{er} juillet).

(15) La liste de Questembert, dressée par Dutroussel le 15 messidor (4 juillet) et certifiée par le commandant Le Quay, contient les noms de plusieurs chefs :

Louis de Sol, de Guérande ;
Joseph Henet, dit Gaspard ;
H. Connerat, de Saint-Dolay ;
François Belavoine, de Plaherlin ;
Alexandre du Bot, de Pleucadenez ;
François Maitère, de Nantes ;
P. Gauthier, de Caden.

Sur la liste des chouans de Guer :

Pierre Le Cars, de Caden ;
Jean Guillot, de Caden ;
Joseph Sansterre, de Caden ;
Joseph Louer, de Limerzel ;
François Caudar, de Saint-Jacut ;
Pierre Sérazin, de Saint-Vincent ;
Pierre Sérazin, de Molac ;
Joachim Bouillard, de Molac ;
Auguste Luern, de Molac ;
Joseph Hévin, de Molac ;
Pierre Foucault, de Noyal ;
Auguste Borelle, de Carentoir.

Cf. A. du Morb. L. 287 : Liste de chouans rentrés à Questembert et à Guer.

du ministre de la Police Générale adressée à Faverot le 14 messidor, indiquant en même temps la marche à suivre pour les émigrés :

« J'apprends avec une véritable satisfaction, citoyens, par votre lettre du 1^{er} de ce mois la reddition du général en chef des chouans du Morbihan nommé Georges avec huit ou neuf de ses principaux officiers ; que les nommés Sol de Grisolles, Saint-Romain et Allègre viennent de suivre le même exemple.

« Vous m'observez en même temps qu'une grande difficulté qui s'est présentée à l'égard des derniers a donné lieu à une discussion à laquelle ont assisté l'accusateur public et le général parce que ces trois chefs se trouvent portés sur la liste des émigrés et que l'article 373 de cette charte sacrée étant particulièrement confiée aux administrateurs et aux juges par l'article 377 vous désirez que je vous donne mon avis sur le parti que vous avez à prendre dans une circonstance aussi délicate.

« Votre conduite est toute simple, citoyen, c'est de vous concerter avec le général en chef sur les émigrés qui se sont soumis et ont déposé leurs armes dans les pays insurgés. Il est certain qu'on ne peut tolérer leur résidence sur le territoire de la République parce qu'indépendamment qu'elle serait contraire aux lois, elle pourrait devenir dangereuse pour la chose publique. Il est donc nécessaire de les obliger de sortir de France dans le délai qui sera déterminé et prendre toutes les mesures de prudence qu'il convient pour ne pas contrarier les vues du général en chef pour le rétablissement de la tranquillité dans ces malheureuses contrées et pour s'assurer de la sortie des émigrés.

« Salut et fraternité.

COCHON (16). »

C'est pourquoi le 20 messidor an IV (8 juillet), l'administration centrale du Morbihan tint une délibération importante pour statuer sur de Sol, Saint-Romain, d'Allègre et autres dans le même cas : « L'administration centrale du département, informée que des émigrés rentrés sur le territoire de la République, ont profité du moment où la clémence nationale accordait un pardon aux chouans qui ont rendu les armes et juré soumission aux lois de la république pour surprendre au patriotisme des commandants de la force armée des passeports qu'il ne fut jamais dans leur intention de leur accorder.

« vu les articles 373 et 377 de l'acte constitutionnel, après s'être concerté avec le général Quantin et où le commissaire provisoire du directoire exécutif,

(16) A. D. Morb. L. 287. Le Ministre de la Police à Faverot, 14 messidor (2 juillet).

« arrête — article 1^{er} : tous les émigrés rentrés sur le territoire de la république et dont les noms se trouvent inscrits sur les listes générales arrêtées par le département et ensuite par le gouvernement, seront à l'instant de la réception du présent mis en état d'arrestation à la diligence des administrations municipales ou de districts.

« — article 2 : Les dites administrations seront chargées de faire toutes recherches et perquisitions pour découvrir les lieux de retraite des dits émigrés et sont autorisées à requérir pour cet effet la gendarmerie nationale et les autres agents de la force publique.

« — article 3 : Elles dresseront des procès-verbaux d'arrestation, lesquels seront de suite envoyés à l'administration du département. Elles veilleront au surplus, à ce que toute communication extérieure avec les dits émigrés soit soigneusement interdite à tous sans distinction.

« — article 4 : Elles auront soin de ne pas comprendre dans les dispositions du présent arrêté les ci-devants chouans émigrés qui ayant déposé les armes et promis fidélité aux lois de la république sont rentrés dans leur domicile. Ces derniers continueront de jouir des effets du pardon qui leur a été accordé au nom du gouvernement (17). »

En vertu de ce dernier article, de Sol ayant déposé les armes et promis fidélité aux lois de la république, rentra à Guérande chez sa mère dans la maison touchant la porte de Saillé (18).

Sans doute, pendant toute cette campagne, de Sol et les autres chefs morbihannais avaient eu la grande sagesse de rester intimement unis et d'agir

(17) A. D. Morb. L. 287 : Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du Morbihan, 20 messidor, an IV (8 juillet).

(18) *Ibidem*, J. 542, dossier de Sol.

Quelques jours auparavant, le gouvernement avait reçu de Hoche communication d'une lettre de Georges trouvée par Travot promenant ses colonnes mobiles dans la paroisse de Berrie. Cette dernière, au cours des années précédentes, n'avait jamais plié devant la révolution grâce au zèle ardent de son recteur Guillaume Jégoux ; elle fut, en juillet 1796, la dernière à déposer les armes. Travot y pénétrant avec une colonne mobile, découvrit le recteur caché dans un tonneau défoncé. Il fut aussitôt fouillé et trouvé porteur d'une lettre que Georges lui avait adressée de Questembert le 12 messidor, dans laquelle il lui expliquait les motifs de désarmement des paysans morbihannais : « J'ai appris avec beaucoup de peine que la paroisse dont vous êtes le père n'a pas voulu obéir aux ordres à elle donnés par le chevalier de Silz. Nous ne pouvons rien attendre des puissances aujourd'hui belligérantes. Il nous reste pour tout le malheureux Morbihan ; et que peut-il contre les forces immenses qu'il a contre lui ? Se faire incendier et totalement ruiner sans le moindre espoir. Une vingtaine d'ecclésiastiques que j'avais rassemblés ont décidé unanimement qu'il fallait rendre les armes. Dieu même ne devant pas demander de nous l'impossible. »

Cf. CHASSIN : *Les Pacifications de l'Ouest*, t. II, pp. 554-555.
Restait à régler la question des prêtres. Quantin, très perplexe sur la conduite à tenir à leur sujet, en référa à Hoche le 21 messidor : « Je me trouve, lui écrit-il, dans un embarras singulier par rapport aux prêtres de profession qui n'ont pas prêté

avec ensemble, ce qui leur avait permis de résister longtemps avec avantage à leurs adversaires ; malheureusement, l'ensemble des insurgés de l'ouest, divisés en secteurs quasi indépendants avaient manqué d'un commandement susceptible de concerter et de diriger leurs efforts suivant un plan d'ordre général. Ils ne purent, de ce fait, opposer un système d'ensemble à celui de leurs adversaires qui les battirent les uns après les autres et les amenèrent à traiter séparément.

TROISIÈME PARTIE

serment... aucun ne veut écrire sa soumission aux lois de la république ; ils redoutent tous le pape qu'ils appellent toujours le prince de l'Eglise. Ils me font demander sûreté pour leur personne et je ne sais comment m'y prendre car les autorités constituées les harcèlent... »

Cf. Arch. de Vannes : *Correspondance de Quantin*, 21 messidor, an IV.

Le lendemain, M. de Boutouillac, ancien vicaire général et ancien membre du conseil du Morbihan, eut à ce sujet une entrevue avec Quantin et quelques administrateurs. Il déclara qu'il acceptait de se soumettre pour le temporel. Quant au spirituel, il demanda qu'on lui reconnût le droit de s'adresser au pape. Puis il demanda un passeport lui permettant de contacter ses confères. Le ministre Cochon, d'abord peu favorable à cette demande, se calma et écrivit le 8 septembre à l'administrateur Faveroit que la loi du 7 vendémiaire n'exigeait des ministres du culte qu'une simple déclaration non un serment et qu'il fallait agir avec modération.

Cf. LE FALHER, *Le Royaume de Bignan*, p. 525. Lettre Faveroit à Cochon, 25 messidor, an IV — réponse Cochon-Faveroit, 21 thermidor, an IV (8 août).

Conrad
De Sol est nommé capitaine général
de la grande chevannerie

TROISIÈME PARTIE

Fausse Paix
Vers la reprise des combats.
Chouannerie de 1799-1800,
De Sol à Paris près du 1^{er} Consul.
De Sol est nommé adjudant-général
Fin de la grande chouannerie

THOISIÈME PARTIE

Fausse Paix

Vers la reprise des combats
Chouannerie de 1799-1800

De Sol à Paris près du 1^{er} Consul
De Sol est nommé adjudant-général
Fin de la grande chouannerie

CHAPITRE XIX

APRES LA REDDITION
ET LES ELECTIONS DE GERMINAL AN V

I. — Fausse paix.

Il ne suffisait pas d'amener les insurgés à déposer une partie de leurs armes, il fallait surtout pacifier les esprits. Or, rancunes et passions de toutes sortes couvaient encore comme la braise sous cette pseudo-tranquillité. C'était d'ailleurs la période anniversaire des fusillades de Quiberon, dont la commotion dramatique avait laissé dans les cœurs une haine incommensurable. Les paysans, pressés par leur labeur en retard, étaient retournés à leurs chaumières et à leurs champs, gardant par prudence, dissimulées dans des caches, leurs meilleures armes. Les colonnes mobiles républicaines, sous prétexte de rechercher les émigrés, continuaient à travers les campagnes leurs courses dévastatrices (1). Le 1^{er} août, au Bosseny, elles avaient massacré dix-huit personnes parmi lesquelles des femmes, des vieillards et des enfants (2). Le 20 septembre, le vieil officier de marine

(1) Hoche avait ordonné d'arrêter celui des chefs insurgés qui aurait une conduite suspecte. Cf. CHASSIN, *op. cit.*, t. II, p. 512.

(2) GESLIN DE BOURGOGNE et DE BARTHÉLÉMY, *Études sur la Révolution en Bretagne, principalement dans les Côtes-du-Nord* (Paris, Saint-Brieuc, 1858), p. 192.

Francheville, chef insurgé de la première heure, était égorgé au village de Mikel, en Marzan (3). Quelques jours plus tôt, Jean Jan, chef de la division de Melrand, était appréhendé et enfermé au château de Saint-Malo (4).

De plus, les faux-chouans, pour la plupart, anciens forçats, lâchés des prisons sur les campagnes de l'ouest pour démonétiser la réputation des chouans, opéraient à plein (5). C'était là pour les chefs insurgés nouvellement soumis, des provocations difficiles à justifier. De la sorte, la pacification inévitablement allait s'avérer un leurre.

C'est en décembre 1799 seulement que se présentera un document jetant quelque clarté sur les sentiments animant de Sol à la fin de septembre 1796. Il s'agit d'une lettre adressée par lui à Dupont, officier républicain commandant la place de Redon, et ainsi libellée : « Monsieur, depuis

quelques jours, j'ai eu connaissance par la voix publique de la suspension d'armes que l'on m'annonce aujourd'hui. Personne plus que moi et mes braves compagnons, ne désire voir cesser cette série de maux qui couvre de deuil notre malheureuse patrie, mais deux épreuves funestes ont pu nous rendre circonspects ; deux fois notre confiance a été trompée ; la bonne foi, les traités les plus sacrés ont été violés envers nous... » (6).

Les deux circonstances auxquelles fait allusion de Sol, ne peuvent être que les accords de La Jaunaye - La Mabillais au début de 95 et de la reddition de l'été 96, dont il a été question au chapitre précédent. En somme, d'après de Sol et ses amis, s'il n'était plus question de pardon du côté des républicains, il ne pouvait plus être question de signatures du côté des chefs chouans. Hoche, à la vérité, pouvait reprendre le même raisonnement, en le retournant de la façon suivante : « Si les chefs chouans ne font pas suffisamment honneur à leur signature, il ne peut être question de pardon pour eux. » Malheureusement, la politique qui suivit le coup d'état du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) sembla justifier les défiances des chefs chouans, ces derniers redoutant le pire, au milieu des circonstances chaotiques où ils se trouvaient dans la deuxième moitié de septembre 96, n'auraient plus qu'à se dissimuler dans leurs repaires les plus secrets.

Georges Cadoudal, gardé un moment à Vannes (7), sut disparaître, à la fin de septembre au milieu de la rivière d'Étel, dans une île mystérieuse renfermant des cachettes voûtées, pratiquées avec la plus grande habileté par d'anciens contrebandiers à l'intérieur de gros talus peuplés d'arbustes et de broussailles (8).

Guillemot, le roi de Bignan, lui aussi se terra à Kerdaniel à proximité de caches habilement dissimulées (9).

De son côté, de Sol n'avait pu rester à Guérande où il était trop en vue. Bien vite, avec l'abbé Panhaleux, il avait regagné Trégoët, aux abords impénétrables, et dans cette clandestinité, il s'était remis en rapport avec les chouans des alentours.

Entrant bientôt en action, il réussit le tour de force d'opérer la moisson des biens nationaux, aussi bien à Caden qu'aux Fougerets, et d'en toucher les fermages (10).

(6) CHASSIN, *Les Pacifications de l'Ouest*, Paris 1899, t. III, p. 471.

(7) A. MORÉ, L. 283 : Lettre de Laumaillet à Faveroit, 3^e jour complémentaire, an IV (19 septembre 1796).

(8) DR. CADOUAL, op. cit., p. 176.

(9) LE FALHER, *Le Royaume de Bignan*, p. 531.

(10) DR. GOUVON, op. cit., pp. 260, 261.

(3) CADIC, op. cit., dans *Paroisse bretonne de Paris*, janvier 1915, p. 6.
Le 11 novembre 1796, le prêtre Briand, de Moustoirac, sera assassiné au village de Kergo, dans des conditions de cruauté inouïes.

Vers cette même époque, trente huit prêtres, dont certains de Berrie, Saint-Vincent, Carentoir, vieillards pour la plupart et perclus de maladies, remplissent la prison du Petit Couvent de Vannes.

Cf. J.-M. LE MÉE, *Histoire du diocèse de Vannes*, t. II, p. 353.

CADIC, op. cit., dans *Paroisse bretonne de Paris*, janvier 1915, pp. 6 et 7.

(4) Henri LE BÉRON, *La Roche-Bernard*, t. I, p. 307.

(5) L'idée de leur création remonte à septembre 1794 et serait de Collot d'Herbois. Jean-Bon Saint-André l'exécuta et fit lâcher 350 galériens de Brest « qui déguisés en chouans portant scapulaires et chapelets... » devaient parcourir les pays insurgés et y commettre toutes les infamies susceptibles de déconsidérer la chouannerie.

La première bande fut constituée par le général Roy autour de Saint-Malo, la seconde par le général Rossignol, qui reçut 45 forçats pour le pays de Redon. Dès le 15 novembre 1794, Rossignol écrivait à la Convention : « J'ai rencontré nos amis sur les landes entre Allaire et Malestroit, incendiant et assassinant en disant des prières, faisant de bon travail, mais ils sont démasqués : on pourrait les utiliser ailleurs ; ils ont fait leur coup ici en faisant abhorrer les chouans, nous n'en demandons pas davantage. »

Le Glainche, le célèbre administrateur de Roche-des-Trois aurait bien voulu mettre un terme aux exploits de ces faux chouans. Il avait eu l'imprudence, les mois précédents, de réclamer « 40 beaux lapins » ; mais les lapins faisaient trop forte besogne et il ne pouvait plus s'en débarrasser.

Les chouans les avaient vite dépistés et éclairci leurs rangs ; mais à la fin de 1796, il en restait encore une dizaine autour de Roche-des-Trois groupés autour de leur chef « galérien marqué au fer rouge » appelé « le gros Juliaud » et de son second Partegret, de Belle-Ile.

Cf. DR. GOUVON, op. cit., pp. 262-263.

Sur les faux chouans en général, voir : CRÉTINEAU-JOLY, op. cit., t. III, pp. 232, 233, 258-262. Il semble bien qu'il fut le premier à en parler, grâce aux révélations que lui fit Boursault, ancien représentant aux armées de l'Ouest.

MUNER, op. cit., t. IV, pp. 382-403.

DR. CADOUAL, op. cit., chapitre XII, et surtout L. DE LA SICOTIÈRE, t. II, *Louis de Frotté*, pp. 516-519 à 527.

L'auteur envisage la question non seulement au point de vue de la Normandie, mais aussi de toutes les régions de l'Ouest.

Par contre, M. Chassin se montre très sobre de détails sur les faux chouans (4 pages à peine entre ses trois volumes des *Pacifications de l'Ouest*).

E. Lemièrre donne une abondante bibliographie de la question dans son ouvrage : *Bibliographie des guerres de la Vendée et de la Chouannerie*, pp. 198, 199, 200 (Saint-Brieuc, 1904-1934).

A Rochefort, Le Clainche s'en plaint amèrement : « Les Chouans sont rentrés mais cela n'emporte pas la disparition du parti... Les chouans sont organisés partout... l'infâme Panhaleux parcourt le pays... on signale des disparitions inquiétantes... nous ne sommes pas tranquilles (11).

A Redon, le fait de sortir de la ville constitue toujours un danger pour les patriotes (12).

Hoche, lui-même, malgré la vigilance et l'énergie déployées par lui, n'est pas rassuré. A la mi-septembre il se plaint au Directoire que les chouans sont partout (13).

II. — Après les élections de Germinal an V (4 avril 97).

D'après la Constitution de l'an III, il devait être procédé chaque année au remplacement d'un tiers des membres des Anciens et des Cinq-cents. Les quatre départements bretons les plus anti-révolutionnaires : Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure eurent précisément à élire leurs députés.

Les plans de l'administration furent déjoués : le 4 avril, le Morbihan élit des modérés : aux Anciens, Febvrier ; aux Cinq-Cents, Villaret-Joyeuse et La Carrière. Dans les autres départements, les résultats furent identiques (14).

Bientôt, à Paris, la majorité modérée fit ouvrir les portes du Directoire à deux des siens et un vent nouveau se mit à souffler dans les sphères officielles. C'est pourquoi, Puisaye, Georges et les autres chefs chouans purent penser qu'il était opportun de tenter un grand coup ; mais le mot d'ordre d'attendre leur vint à la fois de Blanckenberg, Edimbourg et Londres (15). (Était-ce l'œuvre de l'Agence Royaliste de Paris ?) (16).

De Sol, astreint une fois de plus à la clandestinité, ne reste pas, cepen-

(11) DE GOUYON, *Ibidem*, p. 261.

(12) « *Ibidem*, p. 261.

(13) CADIC, *op. cit.* dans *Par. Bret. de Paris*, janvier 1915.

DE GOUYON, *op. cit.*, pp. 262, 263.

(14) CHASSIN, *Les Pacifications de l'Ouest*, t. III, pp. 36, 37.

(15) CRETINEAU, *ouv. cit.*, III, p. 576. — DENIAU, CHAMARD, *op. cit.*, t. V, p. 720.

(16) GUILLEMOT, *op. cit.*, p. 135. — Puisaye voulait aussi convaincre le comte d'Artois de l'opportunité des intrigues de l'Agence Royaliste de Paris qui venait de se faire échauder. Cf. DENIAU, CHAMARD, *op. cit.*, t. V, p. 720 et BESSAND MASSENET, *La Vie de conspirateur*, p. 111 et sqq., Paris 1956.

dant, inactif. Le 5 prairial (24 mai) sa présence est signalée dans une circulaire de Faveroit, commissaire général du Morbihan :

« Je suis prévenu que de Sol de Grisoll (sic) ex-chef de chouans très redouté et très sanguinaire qui remit ses armes l'an passé, a traversé le district de Roche-des-Trois venant de Guerrande où il fait sa résidence et qu'il s'est rendu en Basse Bretagne. Comme il pourrait être dans vos environs, je vous invite à nous en informer et à le faire surveiller (17). »

En réponse, le 9 prairial (28 mai 1797), le commissaire de Melrand, Daguillon, s'exprimait ainsi :

« Si j'apprends le nouveau gîte du sanguinaire Sol de Grisoll, je ne manquerai pas de vous en instruire et de prendre toutes les mesures nécessaires en pareil cas, mais à quoi bon l'arrestation de pareils individus puisqu'on les voit tous les jours, ou s'évader des prisons, ou parvenir à s'en faire extraire sous prétexte de demande en radiation de la Liste des Emigrés.

Parcourant ensuite les communes rurales, ils persuadent facilement à leurs habitants qu'il va y avoir un changement dans le gouvernement, que les émigrés vont rentrer, qu'à la fin l'ancien ordre de choses se rétablira peu à peu et comment ne croiraient-ils pas ces menteurs ? après avoir été témoins par leurs députés de la composition des assemblées électorales où, dit-on, l'on propageait presque ouvertement de semblables maximes ; quand encore ils voient arriver parmi eux leurs anciens prêtres et en même temps que ceux-ci leurs émigrés. Ces derniers, il faut l'avouer, ne sont point aimés des cultivateurs ; mais néanmoins, ils ne seront jamais découverts par eux parce qu'ils sont craints et protégés par leurs ministres... (18) »

Une lettre de Busson, commissaire du Directoire exécutif près le canton de Rochefort-en-Terre, adressée à Le Malliaud, successeur de Faveroit, commissaire central à Vannes, nous renseigne en date du 2 Messidor an V (20 juin 1797) sur l'action de de Sol dans sa division :

« Il est certain qu'il se forme encore des complots dans les campagnes.

L'on vient de m'assurer qu'une grande partie des chouans rentrés était armée, que beaucoup de fusils étaient sortis de Redon, par les soins du nommé du Faouédic fils, de la même commune ; que le seigneur de Sol

(17) A. Morb. J. 542, Dossier de Sol, p. 116 (copie de lettre).

(18) « 542, Dossier de Sol, pp. 116-117 (copie de lettre).

de Grissol était dans le pays, qu'il se retirait souvent en la commune de Béganne (19), chez l'agent municipal nommé Josso demeurant au lieu dit « La Noë », que les courriers attachés au service de de Sol couraient encore les campagnes ; qu'ils allaient les dimanches et fêtes dans les cabarets voir ce qui s'y passait et engageaient à se tenir prêts leurs compagnons de la révolte.

Le projet, dit-on, est de surprendre et d'égorger toutes les personnes qui ont donné des preuves d'attachement au parti républicain (19). »

Au début d'août, Le Malliaud mis au courant de la présence de de Sol aux abords de Molac, en informe aussitôt Desgatine, commandant la gendarmerie de Vannes :

« Je suis informé que le nommé Sol de Grissol émigré et chouan réside à la Ville Chouarie, près Molac, canton de Questembert ; qu'il agit cette commune et travaille à la soulever. Je vous prie de vous concerter avec le général Duthil pour tâcher d'arrêter cet homme dont la présence et le caractère féroce peuvent occasionner de nouveaux désordres dans ce canton. Indépendamment de ces motifs, nous ne devons souffrir sur le sol de la République aucun des ennemis de sa stabilité et de son bonheur.

Vous sentez que cette expédition exige autant de célérité que de discrétion (20). »

Le soir de ce même jour, Desgatine, commandant la gendarmerie de Vannes, faisait savoir au commissaire central du Morbihan qu'il s'était rendu chez le général Duthil pour arrêter d'une façon précise les moyens de s'emparer de de Sol. Le lieu de la Ville Chouarie ne paraissant pas sur la carte générale, devait être mal orthographié. Le lieutenant de gendarmerie Chassin devait donc prendre la route pour s'entendre à ce sujet avec le commandant de Malestroît, qui avait donné les renseignements.

« L'opération, terminait Desgatine, pourra s'effectuer la nuit prochaine. Vous pouvez compter sur la bonne volonté et le zèle du citoyen Chassin (21). »

Le résultat de la mission confiée au lieutenant Chassin n'est pas exactement connu.

Il est certain, en tous cas, qu'une fois de plus, de Sol échappa aux forces de police lancées sur ses traces.

(19) A. du Morb., J. 536, Cahier n° 25 page 10 (copie de lettre).

(20) A. du Morb., J. 542, Dossier de Sol, pp. 117-118 (copie de lettre).

(21) A. du Morb., J. 542, Dossier de Sol, p. 118 (copie de lettre).

L'administration républicaine n'abandonne pas pour autant la piste de de Sol.

Le 28 Thermidor an V (15 août 1797), Letourneux, commissaire du Directoire exécutif, à Nantes, écrit à son collègue du Morbihan :

« En me rappelant par votre lettre du 22 courant, le nom de Sol de Grizol, vous ne me parlez point d'un inconnu. Mais si j'ai lieu de croire comme vous qu'il habite ordinairement la commune de Nantes, je n'en suis pas plus avancé sur les moyens de le faire arrêter par les soins qu'il prend à s'y cacher. Depuis longtemps, son signalement et son nom sont remis à la gendarmerie qui a reçu l'ordre de le rechercher ; mais la gendarmerie, vous le savez, n'a plus ce zèle, cette activité, cette incorruptibilité peut-être qui l'autrefois distinguait.

Quoi qu'il en soit, je vais réitérer mes ordres à l'égard de l'individu en question et étendre encore les moyens de perquisition.

Quant à l'avis que vous croyez qu'il serait bon de donner à Guérande, je puis vous tranquilliser sur la surveillance qu'on y exerce, notamment sur ce Sol de Grizol. J'ai par devers moi des raisons très fortes de croire que c'est le canton où il se hasarderait le moins à se montrer parce qu'il y est guetté avec une attention particulière (22). »

Était-ce pour rejoindre réellement son fils à Nantes ou pour dépister les recherches ? En tout cas, à la mi-septembre 97, la vieille mère de Louis de Sol quittait sa maison de la porte de Saillé à Guérande et l'admirable paysage des marais salants dominés par les grosses tours de Saint-Guénolé et du Croisic, pour se rendre à Nantes avec ses deux filles (23).

Chottard, commissaire du Directoire exécutif près l'administration de Guérande, en avertissait immédiatement l'administration départementale.

« La mère de l'émigré de Sol de Grisolles vient de prendre un passeport pour se rendre à Nantes avec ses deux filles. Je pense qu'elles iront par la rivière. Si vous pouviez faire veiller leur arrivée, connaître leur demeure de Nantes, il me semble qu'il serait facile après de faire arrêter l'émigré chez elle (24). »

Le commissaire de Guérande se trompait lourdement dans ses pronostics.

Ce même jour, le 28 fructidor (14 septembre), une lettre de Malestroît donnait des détails curieux sur de Sol, bien loin de Nantes et de sa mère :

(22) A. du Morb., J. 542, Dossier de Sol, p. 118 (copie de lettre).

(23) DUBRAUN, op. cit., t. II, p. 233, note 1.

(24) A. du Morb., L. 306. Lettre du 28 fructidor an V (14 septembre 97).

« Nous venons d'être informés que quarante émigrés parmi lesquels Sol de Grissol fut distingué, se trouvaient à la maison du Bois Rouault en la commune de Caro, le 24 courant et qu'ils payaient un crapeau (sic) une couleuvre et un sourd, vingt quatre sols pour chaque espèce. Quel usage prétendent-ils faire de ces bêtes venimeuses. Quoiqu'il en soit, nous avons cru devoir vous instruire de cette particularité que nous tenons de citoyen probes et dignes de foi. Nous tenons aussi que de Sol de Grissol habite fréquemment ladite maison du Bois Rouault (25). »

De Sol, resté jusqu'ici insaisissable dans la clandestinité, n'était pourtant qu'au début de ses difficultés. Le coup d'Etat de fructidor devait réserver au chef chouan et aux campagnes morbihannaises des jours encore bien tristes et bien sombres.

(25) A. Morh. L. 1396. Lettre de l'administration municipale du canton de Malestroit à l'administration centrale du département du Morbihan, du 25 fructidor an V (14 septembre 97).

CHAPITRE XIV

APRES LE XVIII FRUCTIDOR AN V (4 SEPTEMBRE 1797)

I. — Nouvelles persécutions contre le Clergé. La Chouannerie relève la tête.

On sait comment les avantages acquis péniblement par les modérés et les royalistes furent subitement ruinés par le coup d'état du 18 fructidor an V. Les élections furent annulées dans le Morbihan ainsi que dans quarante-deux autres départements ; la tolérance religieuse fit de nouveau place à la rigueur :

- suppression de la loi du 7 fructidor ;
- application de celle du 4 vendémiaire an IV, aggravée d'un serment de haine à la royauté et à l'anarchie (1) ;

(1) D'après le député Chollet et la commission spéciale chargée d'élaborer les lois relatives au clergé, ce n'était pas la personne des rois que l'on demandait de haïr ni la royauté en général ; mais seulement la royauté considérée comme ne convenant pas à la France à cette époque. À la suite de ces explications, les esprits se divisèrent. L'archevêque de Paris, d'abord opposé, au serment, laissa la majorité de son clergé le prêter. M. Emery ne voulut le conseiller à personne, mais ferma les yeux sur ceux qui le prêtèrent dans la capitale. Cf. Fernand Mounier, *Histoire générale de l'Église*, t. VII, *L'Église et la Révolution* (Paris 1929), pp. 265-267, et Marcel REYNAUD, *Le département de la Sarthe sous le régime directorial* (St-Brieuc, s. date), pp. 550-551.

À la fin de novembre 1797, plusieurs prêtres du Bro-Érec oriental se rassemblèrent à Limerzel au sujet du serment. Le débat fut très violent. Finalement, 11 prêtres déclarèrent être disposés à le prêter : MM. Gatinet, doyen de Péaule, Pierre Boeffard et Math.

— rétablissement de la loi du 3 brumaire an IV contre les émigrés et prêtres réfractaires et déportation éventuelle de ces derniers par simple mesure administrative.

En conséquence, les ecclésiastiques non soumissionnistes avaient intérêt à rejoindre au plus tôt l'Espagne ou l'Angleterre. Les pontons de la Guyane les guettaient et, sous peu, de lamentables défilés de prêtres vont s'organiser pour ces camps de la mort lente (2).

La chouannerie n'est pas pour autant oubliée (3). Le 17 octobre, Sottin, le nouveau ministre de la police, donne à l'administration de Vannes de nouvelles directives à ce sujet : « La République a été longtemps placée sur le cratère d'un vésuve. Nous l'avons comblé avec des cadavres ou avec les chaînes dont nous avons chargé d'indignes bras. La contre-révolution est anéantie à Paris ; c'est à vous de l'étouffer en Bretagne... Tenez la main surtout à ce que la chouannerie ne relève pas la tête. Si elle reparaisait aujourd'hui, elle tuerait la République... Veillez et ne craignez pas de faire des arrestations, quelques honnêtes gens arrêtés font peur aux méchants (4). »

Le résultat de pareils ordres se fit aussitôt sentir. Dans le Morbihan,

Grayo, vicaires à Péaule, J. Hémerly, vicaire à St-Gorgon, J. Guégan, de Péaule, F. Mahe, de Caden, Jean Collet, de Questembert. Le 4 janvier ils notifèrent leur décision à l'administration mais, peu après, leur arrestation était ordonnée. Cf. Henri LE BRETON, *La Roche-Bernard*, t. II, p. 341. D'ailleurs, d'après l'article 24 de la loi du 18 fructidor, tout prêtre, même ayant prêté serment, pouvait toujours être déporté par mesure administrative, s'il était considéré comme troublant la tranquillité publique. Cf. Pierre de LA GORCE, op. cit., IV, p. 234. Certains parmi les prêtres précités arrivaient d'exil et tombaient sous les menaces concernant les prêtres rentrés. Cf. CHASSIN, *Les Pacifications de l'Ouest* (Paris 1859), t. III, p. 78.

Par contre, le vicaire général Poisson, recteur de Rieux, et les autres prêtres de sa paroisse, ainsi que MM. Guével, d'Allaire, Gaudin, de St-Perreux, Hallier, de Saint-Vincent, Naël et Monnier, de Peillac, Rabillard, de Saint-Gravé, et Panbelex, aumônier de la division de Sol, se montrèrent opposés au serment. Cf. Henri LE BRETON : *Deux mille ans d'histoire ; Le pays de Rieux* (Rennes 1957), p. 198.

Ces derniers s'étaient sans doute conformés aux déclarations de Mgr Amelot, évêque de Vannes, et autres prélats émigrés, opposés au serment. Cf. LE MENÉ, op. cit., t. II, p. 561. Pierre de LA GORCE, op. cit., t. IV, p. 233 et sq.

Louis KERBRION, *Jean-François de La Marche, évêque-comte de Léon* (Quimper 1924), pp. 482, 483. Abbé LAVAQUERY, *Le Cardinal de Boisgelin*, (Paris 1921), t. II, p. 233.

De son côté, la congrégation romaine des affaires de France avait décidé à l'unanimité la condamnation du serment quand Rome fut prise par Berthier. Le secrétaire de la congrégation, Mgr di Pietro, interrogea alors le Pape à ce sujet. Pie VI déclara le serment absolument illicite. Cf. Marcel REINHARD, op. cit., p. 553.

(2) François TRÉSAUX DU FRAVAL, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle*, t. II (St-Brieuc 1892), pp. 308, 313, 337.

LE MENÉ, *Histoire du diocèse de Vannes*, t. II, pp. 308, 313, 337.

LE BRETON, *La Roche-Bernard*, t. II, pp. 341 et sq.

(3) A. D. Morb. L. 361. Lettre de Laduré au département, 29 brumaire an VI.

CHETINBAU-JOLY, op. cit., t. III, p. 583.

(4) GUILLEMOT, op. cit., pp. 140, 141.

les derniers mois de 1797 vont rappeler les jours les plus sombres de la Révolution (5).

Au milieu de ce déferlement de haine, de Sol se tient toujours dans sa division ; selon son habitude, il ne reste pas inactif. Le 24 novembre, il est signalé dans une lettre adressée à l'administration de Vannes, par Laduré, commissaire à Plumelec : « ...Je causais il y a quelques jours avec un agent de ce canton, sur la tranquillité publique, il me déclara qu'il avait passé chez lui un homme déjà âgé se disant courrier du ci-devant chef de chouans de Sol. Ce courrier ajoutait que, dans peu, il éclaterait un grand coup. Je ne puis vous dire ici où allait ni d'où venait ce courrier de chouans, ce qui paraît évident est que si de Sol a un courrier, les chefs de chouans correspondent entre eux et si les chefs de chouans correspondent, ce ne peut être que sur les moyens de réorganiser la guerre civile et de livrer une seconde fois nos contrées au pillage et à la désolation (6). »

D'autre part, le commissaire de Redon signale que de Sol parcourt non seulement les régions de Rochefort et de La Roche-Bernard, mais aussi celle de Guérande et va même jusqu'à Nantes.

Peu à peu, les armes cachées par les paysans reparaissent ; les exercices militaires recommencent en cachette ; les fonctionnaires sont insultés ; des coups sont tirés sur les colonnes mobiles (7).

L'occasion de reprendre les armes pouvait paraître moins défavorable aux paysans du fait de la mort de Hoche (subitement survenue le 25 septembre) et de la disparition du Comité royaliste de Paris qui leur avait fait tant de mal (8). Cependant, avant de déclencher les hostilités, il fallait, en principe, l'autorisation des Princes. Le 30 octobre, Puisaye, en écrivit au Comte d'Atois ; celui-ci, trouvant le ton de la lettre déplaisant, le fit savoir à son auteur ; ce dernier, froissé, donna sa démission de généralissime des armées de Bretagne et fut remplacé par un homme ignorant la situation, le Comte de Chalus (9).

(5) GUILLEMOT, op. cit., p. 141.

CADIC, op. cit., dans *Paroisse bretonne Paris*, mars 1915, p. 6.

H. LE BRETON, *Deux mille ans d'histoire — Le pays de Rieux*, p. 198.

(6) A. D. Morb. L. 361. Lettre de Laduré à Le Malliard, 4 frimaire an VI (24 novembre 1797).

(7) CHASSIN, *Les Pacifications de l'Ouest*, t. III, n. 241.

CADIC, op. cit., dans *Par. bret. de Paris*, mars 1915, p. 6.

(8) A. ROUSSELIN, *Vie de Lazare Hoche, général des armées de la République française*, Paris ad VI, t. I, pp. 433-435.

P. BESGARD-MASSENET, *La vie de conspirateur*, pp. 140, 141.

(9) Jules LE FALHER, *Le royaume de Bignan*, p. 551.

Emile GAROY, *La Révolution et la Vendée*, t. III, p. 203.

II. — Attaque de diligence — Réactions républicaines.

La principale raison qui avait dicté le refus du Comte d'Artois était l'échec de l'Autriche, acculée à signer le traité de Campo-Formio. En attendant des événements meilleurs, le Morbihan devait donc prendre son mal en patience. Pour clarifier la situation, Cadoudal s'embarqua pour l'Angleterre à la fin de 1797 (10). Au mois de mars suivant, des navires anglais reparurent devant le littoral morbihannais mais seulement pour quelques petits débarquements clandestins de barils de poudre. Restant sans argent les insurgés vont s'efforcer de s'en procurer au détriment des Républicains (11).

Le 9 avril 1798, la grosse diligence faisant le service Rennes-Vannes, après avoir traversé la vallée de La Claye, atteignait les ombrages épais et déserts de la grande forêt de Molac. Sur son siège, le postillon Peigné ajuste ses guides. Il vient d'apercevoir, lui barrant le passage, un muletier conduisant ses quatre bêtes lourdement chargées et peu pressées de se ranger. Peigné double avec précaution. Soudain, du côté droit, surgissent une trentaine d'hommes armés qui obligent la diligence à s'arrêter. Le chef, qui paraît tout jeune, donne ses ordres ; la diligence est entraînée rapidement dans les taillis : « Nous faisons la guerre à la République, dit l'officier à Peigné ; tu as 30.000 francs qui lui appartiennent ; c'est ce que nous voulons. » Les chouans, puisqu'il s'agit d'eux, saisissent les vingt-quatre sacs d'or cachetés de cire appartenant à la République mais laissent intacts les autres. Après quoi, ils déclarent poliment au postillon et aux voyageurs ahuris qu'ils sont libres et peuvent continuer leur chemin (12).

Huit jours plus tard, le succès jacobin aux élections de Germinal ne fut sans doute pas suffisant pour faire oublier au commissaire Le Malliaud l'affaire de la forêt de Molac. A l'entendre, du Bot père, ancien chef de l'espionnage de la division de Sol avait fait publier une huée aux loups dans les bois de Molac et d'Elven pour le 9 avril, jour précisément où la

(10) DE CADOUAL, op. cit., p. 180.

(11) CHASSIN, op. cit., t. III, p. 204.

(12) LE FALHER, op. cit., p. 254.

Les deux voyageurs de la diligence étaient : Bernard, de Lorient, et Jean-Marie Guillaume, du Pont-Guillemet en Elven. Le muletier était Jean Le Mauf, de Kermoisan, en Batz.

Sur la régularisation des enlèvements de fonds de diligence par les chouans, voir : A. D. Morb. L. 319, Déclaration de Lamour-Lanjégu, 13 floréal, an VI (2 mai 1798).

CHASSIN, op. cit., t. III, p. 156.

DE LA SICOTIÈRE, op. cit., t. II, p. 186 : Lettre de Vincent, inspecteur chef dans l'Orne, 17 août 1798.

diligence devait passer. La veille, modeste de ruse, il s'était rendu à Malesroit pour inviter à cette huée plusieurs bons « patriotes ». Sans contexte, du Bot connaissait la date de passage de la diligence à proximité de ses terres et n'avait eu qu'un signe à faire aux chouans des alentours (13).

De Sol fut-il de la partie ? En tout cas, la police républicaine le recherchait dans les parages avec la plus grande activité. Le 18 avril, son passage est signalé au « Bois Maingué » près d'Aguiniac, chez Toussaint Oglard son fermier qui lui devait 300 livres. Le chef chouan et ses amis étaient à cheval, en veste verte et gilet rouge, armés de pistolets, sabres et fusils doubles (14).

Le 20 avril, de Sol est de nouveau dénoncé comme étant ce jour-là avec son cousin de Sécillon, chez Rascoët, à la « Ville aux Fèves » en Malansac. Le lieutenant de gendarmerie de Rochefort partit aussitôt avec douze hommes pleins d'enthousiasme.

Bonne aubaine ! Le dénonciateur n'avait pas menti : de Sol était bien chez Rascoët, attablé devant une belle omelette et une bonne bouteille. « Rendez-vous ! » cria le lieutenant, en faisant irruption avec sa troupe dans la salle. De Sol bondit ; on lui tire deux coups de pistolet ; par miracle, il n'est pas atteint... Prompt comme l'éclair, il saisit la bouteille à laquelle il faisait honneur quelques instants auparavant... Le lieutenant s'effondre la tête fendue par cette masse improvisée. Les soldats républicains étaient à peine revenus de leur émoi que nos deux chouans avaient déjà disparu par une petite fenêtre donnant sur le jardin (15).

Les jours suivants, l'arrestation et les révélations de Lamour-Lanjégu qui avait joué un rôle important dans la chouannerie des Côtes-du-Nord (16) vont compromettre le plan des insurgés. Désormais, les Bleus vont frapper à coup sûr et l'histoire de la chouannerie morbihannaise, en cet été de 1798, n'est plus qu'une affreuse hécatombe de chefs (17).

(13) A. D. Morb. L. 310 : Déposition Lamour-Lanjégu, 13 floréal (2 mai 1798).

A. D. Morb. J. 336 : Papiers Grosjean ; Cahier 25, p. 3, Lettre de Le Malliaud à Marmagnant, commissaire de Malesroit, 3 floréal, an VI (copie) (22 août 1798).

MURET, op. cit., t. V, p. 254, 255.

CHASSIN, op. cit., t. III, p. 156. D'après ce dernier, Gamber d'Elven et Mercier furent mêlés à l'attaque de la diligence.

(14) A. D. Morb. L. 314. Lucas Pommeret, commissaire du canton de Sérent, an département, 29 germinal.

(15) DE GOUVON, op. cit., p. 225.

Pierre Le Cars, de Caden, devait épouser en 1803 la fille de ce Rascoët. Cf. BLEIGUEN, *Chouans et Bleus, Questembert et Haut Vannetais*, Appendice, p. 183.

(16) CHASSIN, op. cit., t. III, pp. 156 et sq.

(17) Ainsi périrent successivement Bonfils de Saint-Loup, chef de la division de Hennebont ; Guillemot dit « Sans Pouce », chef de Baden ; Le Bail, chef de Gourla ; Gamber chef d'Elven ; Jean Jan, chef de Melrand-Baud ; Claude Lorey, son bras droit surnommé l'Invincible ; Le Gris-Duval, un des principaux officiers des Côtes-du-Nord ; Julien

De Paris, de nouvelles instructions furent adressées à Le Malliaud :

« Lorsque l'augmentation des forces vous sera parvenue, il sera bon que des patrouilles nocturnes, fréquentes et secrètes, tiennent continuellement tous les malveillants dans l'impossibilité de concerter leurs projets. Il faut, pour rendre la tranquillité à ces malheureuses contrées et la sûreté aux routes, les purger de tous les émigrés qui sont entrés, de tous les prêtres réfractaires qui seuls sont les continuel auteurs des soulèvements. Poursuivez-les sans relâche (18). »

III. — De Sol nommé Colonel.

C'est à la fin de l'été seulement (19) que Georges arriva d'Angleterre avec Saint-Régeant. L'annonce de la mort de ses officiers dut lui glacer le cœur ; cependant, son courage ne fléchit pas un seul instant et il se prépara avec activité pour de nouveaux combats (19).

A défaut d'autre chose, il rapportait d'Angleterre, la reconnaissance officielle par Monsieur, des grades de ses officiers, ainsi libellée :

« Charles-Philippe de France, Fils de France, Monsieur, frère du Roy, lieutenant général du royaume,

« Voulant récompenser le courageux dévouement des officiers dont le général Georges nous a fait connaître les importants services et cette constante assiduité à leur poste dont nous sentons tout le prix, nous avons nommé au grade de colonel d'infanterie les sieurs Robinault de Saint-Régeant, Pierre Guillemot, de Sol de Grissol, André Guillemot, à prendre rang du 15 juin 1795 comme aussi les sieurs de Bar et Duplessis de Grenedan, à prendre rang en ladite qualité de colonel d'infanterie le premier du 10 octobre 1796 et le second du 12 janvier 1797.

Cadoudal, le propre frère de Georges. Cf. CADIC, *Chants de Chouans*, pp. 153 et 201. — LE NOTRE, *La Militantouille*, p. 190, et René DURAND, *Le Département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire*, t. II, p. 134.

(18) CADIC, op. cit., dans *Par. Bret. Paris*, mai 1915, pp. 7 et 8.

(19) D'après M. de Cadoudal qui s'appuie sur Murct, Georges revint dès le mois de juin. Julien Guillemot prétend au contraire que ce fut à la fin de l'été. Cette assertion est plus vraisemblable car la lettre de Louis XVIII à Georges, St-Régeant et de Beauvais où il dit : « Mon intention est que vous engagiez (mon peuple) à ne rien entreprendre avant que le moment soit venu », porte la date du 15 juillet 1795.

M. LE FALHER en conclut que Georges et St-Régeant ne rentrèrent pas en Bretagne avant le mois d'août.
Cf. Julien GUILLEMOT, op. cit., p. 144.
De CADOUAL, op. cit., p. 186.
Le FALHER, *Le Royaume de Bignan*, p. 566, note I.

« Nommons aussi au grade de lieutenant-colonel d'infanterie, les sieurs Kobb, de Bothere, Le Thiez et Robin, à prendre rang du 15 juin 1795.

« Autorisons le sieur Georges à transmettre à ces officiers ce que nous venons de faire à leur égard, en attendant que leurs commissions puissent être expédiées en vertu des ordres que nous envoyons à cet effet au sieur le Chevalier de La Pelouze, chargé à Londres, de l'expédition des grâces et brevets.

Donné à Edimbourg, le 9 de mai 1798.

CHARLES-PHILIPPE (20).

« Nota : Tous ces brevets sont partis de Londres le 6 juin 1798 pour Edimbourg afin d'être mis à sa signature de Monsieur.

A Londres, le 17 juin 1798.

Le chevalier DE LA PELOUZE (20). »

D'après le brevet de Pierre Guillemot, conservé aux Archives de Kerléano, on peut, semble-t-il, en changeant les noms, reconstituer celui de Sol de Grissolle fait en même temps :

« Brevet de colonel Chef de division dans l'armée catholique et royale de la province de Bretagne et Bas-Maine, pour le sieur Louis de Sol de Grisolles :

« De par le Roi,

Charles-Philippe de France, Fils de France, frère du Roi, lieutenant général du Royaume au nom de Louis XVII, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, et en vertu des pouvoirs généraux spéciaux que nous avons reçus de Sa Majesté...

« Connaissant les talents, expérience, vigilance et bonne conduite à la guerre du sieur Louis de Sol de Grisolles et voulant récompenser son courageux dévouement à la cause de la Religion et à celle de la Monarchie, nous l'avons commis et établi, commettons et établissons colonel de division dans l'armée catholique et royale de la province de Bretagne et Bas-Maine, pour prendre rang en ladite qualité du quinze juin mil sept cent quatre-vingt-quinze parmi les autres colonels chefs de division de la dite armée : Et en jouir aux mêmes titres, honneurs, droits, prérogatives et appointements dont jouissent les dits colonels chefs de division : Voulons qu'il soit

(20) DE CADOUAL, op. cit., p. 419.

reçu et reconnu en ladite qualité et qu'à lui soit obéi en tout ce qui concerne le service du Roi en vertu de ce présent brevet que nous lui avons fait expédier, signé de notre main et fait contresigner par le sieur chevalier de La Pelouze, colonel d'Infanterie, que nous avons commis à cet effet...

« Fait à Edimbourg, le onze juin de l'an de grâce mil sept cent quatre vingt dix huit.

CHARLES-PHILIPPE.

Cachet.

« Par Monsieur :

Le Chevalier de La Pelouze (21). »

IV. — *La reprise des armes est décidée par les chefs chouans mais non ratifiée par le Comte d'Artois.*

Pour examiner en commun les questions les plus urgentes intéressant le parti, Georges et ses principaux officiers décidèrent de se réunir dans un endroit assez central.

Non loin de Kerdaniel, vieille gentilhommière, percée de caches et avoisinant des souterrains, se trouve la « Maison du Roc » au passage de La Claye, ferme proprette, juchée sur un promontoire de rochers gris : un grand sapin signale de loin ce refuge, le plus renommé de Bretagne. Là, habite la veuve Lohezic, « la mère aux chouans », riche au moins de renommée et prodiguant ses gâteries aux partisans de la « Bonne Cause » (22).

De Sol y vint avec les trente principaux officiers de Georges (23).

Est-ce là que lui fut communiqué son brevet de colonel ? La chose est assez probable.

Il n'y avait pas pour lui à se complaire dans ses lauriers ; trop de questions graves se posaient pour ces officiers rassemblés. Tous reconnurent qu'il n'était plus possible de renoncer à la lutte ; le peuple et les prêtres ne la jugeaient plus inutile et, eux, les chefs, la jugeaient nécessaire.

Il fut convenu qu'une délégation, conduite par Mercier, partirait pour

(21) DE CADOUAL, op. cit., p. 421.

(22) CHASSIN, op. cit., t. III, p. 155.

LE FALHER, *Le Royaume de Bignan*, pp. 563, 566.

LENÔTRE, *La Mirilantouille*, p. 27.

(23) LE FALHER, op. cit., p. 567.

LA CHOCQUE et ARNA, op. cit., p. 182 et sqq.

l'Angleterre afin de présenter à Londres et aux Princes la décision des chefs bretons.

Le 6 novembre, le Comte d'Artois fit enfin connaître sa réponse :

« ...Les instructions que les anciens et nouveaux chefs recevront du Comte de Béhague, leur prescriront de se tenir entre eux et avec vous dans la plus parfaite harmonie à l'effet de préparer tous les moyens qu'il sera possible d'obtenir de chaque arrondissement pour faire la guerre lorsque les circonstances seront telles que je pourrai ordonner la reprise des armes dans toutes les provinces de l'Ouest...

Ce serait compromettre les plus importants intérêts de la religion, de l'Etat... que de reprendre les armes prématurément en risquant de faire succomber des hommes si précieux à conserver, sous la masse des forces qui bientôt seraient réunies contre eux par les factions rebelles... (24) ».

En fait, cette réponse dilatoire ne parviendra aux Chouans qu'en mars 1799.

De Sol, tenace et intransigeant, dut trépigner de ce retard apporté par le comte d'Artois à la reprise des armes escomptée par l'ensemble des chefs du Bro-Erec. Sans doute, avant de déclencher en grand les hostilités, valait-il mieux attendre la deuxième coalition. Encore ne fallait-il pas trop tarder, comme le fera le Comte d'Artois, sous la pression possible de sa « camarilla » et manquer une fois de plus l'occasion favorable.

(24) DE CADOUAL, op. cit., pp. 189, 190, 191.

de la figure et accompagné d'un homme de Caden nommé Bessert. Les pied-à-terre dont il dispose sont extrêmement nombreux : à Deil, en Allaire, chez Héry ; au Vaudequip, même commune, chez Foinel ; à La Berraye, chez Héry, capitaine de navire en retraite ; à la Ville-Mahé, en Allaire, chez Hamery ; au Tressel, en Saint-Jacut, chez Méhat ; au Val, en Allaire, chez Gicquel ; à la Bousselaye, chez Boulo, capitaine de chouans ; au Vau-Bily, chez Bily et chez Audigé, capitaine de chouans ; à Kerbonnaire, Camzon, La Robinardière, La Trinité, en Rieux ; chez Connerat, percepteur du canton de Rieux, « recéleur des effets du recteur Poisson et de sa sœur Julie » (2).

Lallemand, à cette époque, n'est pas le seul à dénoncer de Sol. Trois semaines plus tard, Pontallié, commissaire central d'Ille-et-Vilaine, signale à son collègue Le Malliaud, du Morbihan, les sorties régulières de de Sol dans les départements voisins :

« De Sol de Grissol, chef des chouans de votre département, passe à cheval chaque décade en sortant du Morbihan par le passage de Bongro, en Bains près de Redon, pour parcourir les communes environnantes et se rendre ensuite dans celle de Masserac et autres communes du même département... J'ai donné des ordres pour faire arrêter ce dangereux individu... Je vous invite à en faire autant... (3) »

Le 11 novembre, Lallemand envoie un nouveau rapport secret concer-

(2) A. D. Morb. L. 314. Rapports de Lallemand au département, 2 ventôse et 23 ventôse, an VI. Le 2 ventôse, Lallemand vit chez Bily les chefs chouans Foucaud et de Kereron, retirés en principe à Rennes depuis l'armistice.

(3) A. D. Morb. L. 314. Administration de Rieux au département, 17 vendémiaire, an VII (8 octobre 1798).

Le 12 prairial, an VI, le capitaine de chouans Audigé avait quitté Allaire pour accompagner un des fils de Scéillon, de Trégoët, rentré de Jersey. Cf. A. D. Morb. L. 314. Rapport du 1^{er} thermidor. Le 12 octobre 1798, de Sol et dix-huit hommes sont signalés comme traversant à cheval et en armes les régions de Rochefort, Pégault, Rieux. Cf. A. D. Morb. L. 311. Compte-rendu du département au ministère de la police le 24 vendémiaire, an VII (12 octobre 1798).

(3) A. D. Morb. J. 542, p. 120. Pontallié à Le Malliaud, 8 brumaire, an VII. Le Malliaud lui répond le 11 brumaire, an VIII (1^{er} novembre 1798) :

« Citoyen Collègue, De Sol de Grissol dont vous me parlez est un des agents les plus actifs des royaux ; sa résidence habituelle est dans notre département, je ne cesse de le faire poursuivre et rechercher depuis longtemps ; mais outre que ces scélérats n'ont point d'asile fixe, ils ont malheureusement bien des partisans.

Si j'ai l'honneur de le faire capturer, je vous en informerai. S'il vous tombe dans les mains, veuillez bien aussi m'en donner avis ; mais citoyen collègue ne vous attachez point aux faux papiers qui pourraient se trouver sur lui. C'est un émigré, un chef chouan toujours en activité... nous regarderons comme un jour heureux celui qui nous en délivrera. » Cf. A. D. Morb. J. 542, p. 120. Le Malliaud à Pontallié, 11 brumaire, an VII (1^{er} novembre 1798), copie.

Peu après, Pontallié reçut de la Loire-inférieure le signalement de de Sol : « Trapu, très robuste, tête forte et carrée, teint plombé et livide, portant les cheveux en rond.

CHAPITRE XV

LA CHOUANNERIE PARE LES COUPS ET S'ORGANISE PEU A PEU DANS LA CLANDESTINITÉ

I. — Dénonciateurs de Chouans.

En attendant le soulèvement général désormais proche, de Sol, à cause des dénonciations et assassinats dont sont victimes les chefs morbihannais depuis le 18 Fructidor, va raidir son attitude et procéder à des exécutions (1).

Le 8 octobre 1798, Lallemand, administrateur de Rieux, transmettait une fois de plus au département des renseignements concernant de Sol. Celui-ci, d'après les indications données, passe souvent dans les alentours, bien monté, portant habituellement une mentonnière lui cachant la moitié

(1) Le massacre des chefs chouans morbihannais et de leurs amis avait continué même après le retour de Georges. En septembre, le redoutable André, capitaine des chouans de Lanouée, est saisi dans un cabaret et abattu à coups de sabres. Il avait été dénoncé aux républicains par Gaudin, de Cranhouët, en La Grée Saint-Laurent. Un jour d'ivresse, Gaudin s'oublia et s'en vanta en pleine auberge. La nuit du 27 au 28 octobre, il disparut sans espoir de retour. (Cf. Jules LE FALHER, *Le royaume de Bignan*, p. 582.)

Quelques jours auparavant, le 7 octobre 1798, Mme Agathe-Charlotte du Bot-Coëtuban fut arrêté en son château de Talhoët, en Pluherlin, et déferée à un conseil de guerre comme coupable d'embauchage pour de Sol et d'intermédiaire de correspondance. (Cf. A. D. Morb. L. 311 : Petit dossier du Bot-Coëtuban.) Finalement, Mme du Bot-Coëtuban fut acquittée.

nant de Sol, Connerat et Poisson le recteur de Rieux (4). Ce devait être sa dernière dénonciation. La nuit suivante, il disparaissait à tout jamais en compagnie de deux républicains notoires : Thibaud, commissaire de Direction exécutif du canton de Rieux, et La Noë, juge de paix d'Allaire (5).

Heinleix et Picot, membres de l'administration républicaine de Rieux, qui réussirent à échapper aux chouans, rapportent que de Sol aurait dirigé lui-même la troupe chargée de cette opération de représailles. La chose est possible, surtout qu'il s'agissait de personnages d'importance. Les mêmes témoins sont-ils également dignes de foi lorsqu'il nous montrent de Sol faisant main basse sur une montre en or et du linge appartenant à Lallemand ? On peut en douter, ce procédé d'escroc est en contradiction avec le caractère et les ordres de de Sol, dont la sévérité à punir les chouans maraudeurs est bien attestée (6).

Ce coup d'audace des insurgés dut jeter le plus grand émoi et la plus grande consternation chez les républicains de la région dont certains, pour la sécurité de leur personne, se crurent obligés d'aller habiter Redon. Aucune fouille, aucune recherche ne furent faites immédiatement, tant la force secrète et mystérieuse des chouans dut en imposer dans la circonstance.

Le 26 novembre seulement, Le Malliaud, l'ennemi juré de de Sol, donna au brigadier de gendarmerie de la Roche-Bernard les instructions suivantes :

« Je suis informé que Sol de Grisolles se retire ordinairement chez les nommés Héry et Deyes, commune d'Allaire, canton de Peillac...

Taille : 5 pieds, 1 pouce ; cheveux et sourcils noirs, barbe idem, yeux noirs. » Cf. A. D. Morb. J. 542. Dossier de Sol, pp. 120 bis et 121.

Pontallié transmit immédiatement ce signalement à Le Malliaud qui lui en accusa réception le 9 novembre. Cf. A. D. Morb. L. 311. Pontallié à Le Malliaud, 17 brumaire (7 novembre 1798), copie.

Le 13 brumaire (3 novembre 1798), Moizan, le brigadier de gendarmerie de La Roche-Bernard, avait fait savoir que « de Sol de Grisolles et Coissin de Keraud logeaient souvent au Bodros, en Limerzel, ainsi qu'un certain Cadio ». Cf. A. D. Morb. L. 314. Canton de Rieux. Rapport Moizan, 13 brumaire, an VII.

(4) Henri Le Bneron, *Deux mille ans d'histoire. Le pays de Rieux*, pp. 203, 204.

(5) Lallemand, installé dans le pays depuis quelques années, était non seulement coupable de dénonciation, mais, de plus, il avait acquis à vil prix de nombreux biens nationaux. Thomas-Marie Thibaud avait embrassé, dès le début, la cause révolutionnaire et occupé en 1790 la place de secrétaire greffier à La Roche-Bernard, puis celle d'administrateur du même district. Il avait vivement sollicité la condamnation à mort de Grignon et de Dondel, major et aide-major de Louis de Sol, en 1796. Quant à La Noë, il avait souvent pris la tête des colonnes mobiles républicaines.

Cf. A. D. Morb. L. 305, notes envoyées par Hallier.

Le Bneron, *Deux mille ans d'histoire. Le pays de Rieux*, p. 205.

(6) A. D. Morb. L. 305. Rapports Heinleix, Picot et autres, au département, les 24 brumaire et sqq., an VII.
Abbé Hézoen, *À travers l'histoire criminelle du Morbihan*, dans *l'Ouest-Eclair* des 19 et 20 mai 1931.

Prenez vos mesures pour cerner et visiter ces différentes maisons en exécution de la loi du 19 février An IV.

Vous saisissez les armes et les papiers suspects que vous trouverez. Si vous avez besoin d'aide, concertez-vous avec la brigade de Redon qui a reçu l'ordre de s'entendre avec vous. Accusez-moi de suite réception de la présente (7). »

Mais les recherches du brigadier Moizan, en ce qui concerne de Sol, ne donnèrent aucun résultat.

II. — La guerre éclate en Italie. — L'Angleterre envoie des émissaires et des munitions à l'embouchure de la Vilaine.

Au début de décembre, les administrations républicaines sont dans l'anxiété ; la chouannerie, pensent-elles, est susceptible de mettre à profit le coup de théâtre qui a éclaté en Italie. La reine de Naples, Marie-Caroline, et son mari, Ferdinand IV, avaient en effet déclaré la guerre à la République française le 22 novembre 1798 après avoir fait une levée de 50.000 hommes dirigés par Mack, général autrichien.

Dans une proclamation adressée à son peuple, Ferdinand IV se déclarait décidé à venger la religion outragée et à remettre Pie VI en possession de ses États.

Le 29 novembre 1798, Mack, à la tête des troupes napolitaines, s'empara de Rome occupée par Championnet, ancien divisionnaire de l'armée Sambre-et-Meuse.

Une diversion dans l'Ouest, coïncidant avec cette prise d'armes en Italie, était de nature à créer des difficultés à la République, surtout si les succès de Mack persistaient.

C'est pourquoi l'administration du Morbihan s'émue des multiples rapports concernant la présence de nombreux chouans armés et le débarquement d'émigrés sur le littoral.

Le 24 Frimaire An VII (14 décembre 1798), Le Malliaud écrit à son collègue Pontallié, de Rennes :

« Une lettre d'un excellent patriote en date du 18 Frimaire (8 décembre) contient les faits suivants :

Des hommes armés, équipés, paraissent dans les environs de Redon

(7) A. D. Morb. J. 542, p. 124. Lettre de Le Malliaud à Moizan, 26 novembre (copie).

sous diverses formes, tantôt en hussards, tantôt en voyageurs, quelquefois en volontaires.

Le 17 du courant (7 décembre) une troupe de ces brigands a traversé la commune d'Allaire et de Malansac dans notre département et passé le passage de la Vacherie. La rumeur publique en porte le nombre à 200.

Cette lettre ne m'a été communiquée qu'hier : je charge la gendarmerie de Roche-des-Trois de se transporter dans les communes indiquées pour y prendre des informations précises sur le passage de ces brigands ; faites-moi le plaisir de me les communiquer.

Voici d'autres faits non moins importants ; ils sont le résultat d'un rapport qui m'a été fait librement et sans être mû par aucun intérêt pécuniaire, par un citoyen qui les tient des hommes du parti même.

Le Gouvernement anglais a envoyé dans la ci-devant Bretagne trois agents principaux, dont la mission est de réorganiser la guerre civile.

Ces agents sont :

1° Le Chevalier de Saint-Gilles Perronais, cet émigré est du département d'Ille-et-Vilaine ; il prenait le nom de Duguesclin.

2° Bertin (Joseph de), natif de Saint-Malo.

3° Londel ou Blondel... »

Quatre jours après, partait de Vannes ce rectificatif :

« Le troisième des agents anglais que je vous ai signalé sous le nom de Londel ou Blondel est un nommé Loisel (8). »

Il s'agissait en effet de l'ancien secrétaire général de La Rouërie, natif de Caro.

Dans les derniers jours de décembre, de Sol se dirigeant vers l'Ille-et-Vilaine, passe l'Oust à Bougro avec un énorme convoi d'armes et de munitions. La glace étant très épaisse, les ballots et les caisses furent mis sur patins. L'opération dura deux jours (9).

L'année 1798 se terminait ainsi pour de Sol par un coup de maître.

(8) A. D. Morb. L. 311. Bulletin de la police du Morbihan du 19 au 24 frimaire, an VII (9 décembre au 14 décembre 1798).

A. D. Morb. J. 542, p. 129. Lettre de Le Malliaud à Pontallié, 24 frimaire, an VII (copie).

(9) Le BRETON, *Deux mille ans d'histoire. Au pays de Rieux*, p. 20.

consécutif sans doute à un de ces débarquements d'armes anglaises sur le littoral, dont il avait le secret.

Mais les premiers jours de 1799 faillirent lui être fatals, dans des circonstances pourtant banales.

« De Sol, écrit Hallier, commissaire à La Roche-Bernard, a été sur le point de se noyer ces jours derniers, lui et son cheval, au passage de la Vacherie entre Saint-Vincent et Saint-Jacut, ayant voulu passer tout seul sur la glace ; mais heureusement pour lui et malheureusement pour la République, les voisins ont eu la complaisance de lui porter secours et de le sauver. Il était accompagné d'un autre individu nullement connu dans le pays (10). »

Le 14 janvier 1799, Le Malliaud le fait rechercher à Trégoët, en Béganne. où sa présence a été signalée : « ...Tous les coins et recoins de cette maison ont été scrupuleusement fouillés, écrit le commissaire de La Roche-Bernard, mais les recherches ont été inutiles. Cependant, il est notoirement connu que cette maison sert de refuge au fameux de Sol. Mais, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, il existe un signal qui se pratique dans les campagnes pour déjouer les mesures que l'on prend pour découvrir les ennemis de la République. C'est celui de corner... Lorsque le détachement a paru en vue d'un village de la commune de Nivillac, situé aux approches de Foleux, en Béganne, on a commencé à corner. Ce cornement s'est successivement répété de village en village jusqu'à Allaire et Rieux. Ce qui donne fortement lieu de présumer que ce signal est ordonné pour avertir les ennemis du gouvernement de se soustraire aux approches d'une force armée... (11). »

Le 23 janvier, six navires britanniques sont signalés à l'embouchure de la Vilaine. Belle occasion pour de Sol ! A la suite d'un débarquement opéré dans d'heureuses conditions, tout un convoi d'armes et de munitions fut encore introduit, ce jour-là, par le chef chouan (12). En février, il commence des embauchages de troupes, son trésor de guerre mieux alimenté lui permet de payer chaque homme 15 sous par jour (13).

Dans tout le triangle Rieux, Béganne, Caden, de Sol a retrouvé une

(10) Le BRETON, *La Roche-Bernard*, t. II, p. 357.

(11) Henri Le BRETON, *La Roche-Bernard*, t. II, 357.

(12) DE GOUYON, *op. cit.*, p. 233.

(13) A. D. Morb. L. 318. Interrogatoire François Pièche, 7 prairial, an VII (27 mai 1798). Le 25 février, M. Le Dastumer, prêtre vénéré, fut arrêté par trois soldats de la 5^e demi-brigade qui, après l'avoir égorgé et lardé de coups de baïonnettes, rapportèrent les débris de son corps dans un panier.

Cf. Le PALHER, *Le Royaume de Bignan*, p. 588.

grande partie de sa puissance de 1795. Il peut y circuler à l'aise de jour et de nuit. Ses officiers, Pierre Le Cars, de Caden ; Bily et Audigé, d'Allaire ; les Sécillon, de Trégoët, y déploient la plus grande activité.

A la mi-mars, l'adjoint de Caden avoue à Le Clainche : « ... je me suis sauvé ; il n'est plus d'espoir de vivre en nos campagnes. Caden fourmille d'étrangers. Ils ont gagné les habitants et cette commune n'est plus à bien dire qu'un camp de brigands. La nuit on les trouve à chaque pas ; ils courent de maison en maison et se font voir avec ostentation. Chaque jour il leur arrive des renforts et des provisions de toute espèce et déjà ils annoncent leurs projets. La commune de Roche-des-Trois est, disent-ils, la seule qui les gêne depuis la côte jusqu'à Rennes. Ils se proposent de la prendre et d'y faire mourir tous les patriotes et leurs familles (14). »

Ainsi la grande activité déployée par de Sol dans la clandestinité l'a aidé, malgré les pires difficultés, à remettre en état, pièce par pièce, les rouages de sa division et à se constituer un début de trésor de guerre ainsi que des stocks d'armes et de munitions au moment où l'Europe vient d'entamer les hostilités contre le Directoire. L'occasion est inespérée pour de Sol et les autres chefs chouans. Mais avant de commencer les opérations, il leur faut attendre la décision du Comte d'Artois toujours bien éloigné.

(14) A. D. Morb. J. 536 : Papiers Grosjean, cahier n° 25, p. 11.

CHAPITRE XVI

LE CONSEIL DE GRANDCHAMP. — DE SOL CONTINUE D'ALIMENTER SON TRÉSOR DE GUERRE. — LOI DES OTAGES. — LES CHOUANS DÉCIDENT DE REPRENDRE LES ARMES

I. — *Le Conseil de Grandchamp.*

Dans les derniers jours de mars 1799, Mercier arriva enfin d'Angleterre. Aussitôt les officiers du Bro-Erec, parmi lesquels de Sol, son cousin de Sécillon et Pierre Le Cars, vinrent le rejoindre à Grandchamp pour prendre connaissance des décisions imposées par les circonstances. Mercier leur fit part de la lettre de Monsieur datée du 6 novembre précédent : « ... Nous approchons probablement d'une époque que nous pouvons considérer comme très favorable par la nécessité où nos ennemis seront de porter sur les frontières de l'Est et du Midi, les troupes qu'ils emploient maintenant à comprimer nos provinces. Cette époque sera celle où la guerre recommencera sur le Rhin, en Suisse et en Italie. Ce sera alors, et seulement alors, que la reprise des armes à l'Ouest de la France sera une opération salutaire, dont les effets seront aussi glorieux que décisifs (1). »

En effet, le 12 mars, la guerre a repris depuis la Mer du Nord jusqu'à la Mer Tyrrhénienne. Anglais, Russes, Autrichiens, Siciliens se ruent à

(1) DE CADOUAL, op. cit., p. 190.

l'assaut de la République française. Il ne peut être question pour le Directeur de renforcer à l'Ouest l'armée dite d'Angleterre, mais plutôt d'y opérer des prélèvements de troupes destinées aux frontières.

A Grandchamp, on estime que le moment est venu de reprendre les armes et au plus vite. Quant aux munitions et au ravitaillement, Mercier affirme aux officiers que l'Angleterre les fournira conformément à la lettre suivante de Monsieur : « Le Général Mercier que j'ai revu avec beaucoup de satisfaction et dont je suis parfaitement content, vous portera le résultat des mesures que j'ai recommandé qui soient prises, pour que les fonds que vous désirez obtenir vous soient accordés. C'est en recommandation que je renouvellerai, afin que vous ayez le plus qu'il sera possible dans la dispensation des secours destinés par le gouvernement britannique à nos armées de l'Ouest.

Je solliciterai également les armes et les munitions dont les fidèles royalistes feront un si bon usage... (2) »

Les officiers quittèrent le Conseil de Grandchamp avec le mot d'ordre de se tenir prêts pour le déclenchement des hostilités désormais peu éloigné.

II. — De Sol continue d'alimenter son trésor de guerre, recrute, mais se fait poursuivre.

A peine revenu dans sa division, de Sol toujours talonné par ses immenses besoins d'argent tâche d'alimenter son trésor de guerre aux dépens de ses adversaires. Vers la mi-avril, à la tête d'une troupe déguisée en husards, il enlève sur la route de Vannes à Rennes, 9 000 francs, et sur celle de Nantes 78 500 francs appartenant à la République (3).

Le matin du 15 juin, de Sol attaque près de l'auberge du Petit Molac, en Questembert, la voiture conduisant à Vannes les fonds de Rochefort-en-Terre, Couëssin de Kerhaude, Jean Bily, de Noyal, Jacques Audran, de Trémohar en Berric, Bellamin, de Questembert, les frères Jaffredo, de Bodde pomier en Limerzel, Urbain Belyno, fils d'un administrateur républicain de Questembert et une cinquantaine de chouans l'accompagnent. Malgré la forte résistance de l'escorte, de Sol réussit à faire main basse sur les

21 000 francs contenus dans la voiture et appartenant à la République, mais Belyno, fils, est tué au cours du combat (4).

En additionnant ces trois enlèvements, de Sol atteint la somme de 108 500 francs représentant un sérieux appoint pour son trésor de guerre. Ainsi nanti, il se livre alors à une vaste propagande pour embaucher le maximum de recrues. S'il enrégimente ainsi, dit-il, c'est dans le but de défendre la religion, les propriétés et les braves gens. Il fait promettre à quiconque s'enrôle sous ses ordres de ne coopérer à aucun pillage ni assassinat (5).

Le général Schildt, commandant les troupes républicaines du Morbihan, décidé à en finir une fois pour toutes avec de Sol, lance à sa poursuite neuf détachements chargés de le ramener mort ou vif. L'un d'eux réussit à l'apercevoir du côté de Béganne, près des marais de l'Etier. Bientôt à bout de souffle et de munitions, n'ayant plus trente pas d'avance sur les poursuivants, de Sol allait être saisi ; les républicains supputaient déjà la haute récompense promise pour un tel butin lorsque subitement le chef plongea dans la rivière et disparut.

Toutes les fouilles faites par les détachements restèrent vaines, la proie tant ambitionnée leur échappa, et, la nuit venue, il fallut abandonner les recherches. Quelques jours plus tard, le 22 juillet, un des espions entretenus à grands frais par les républicains faisait savoir, d'après des renseignements sûrs, que de Sol avait passé sept heures dans le ruisseau de la Noë, la tête seule hors de l'eau : il en était resté malade et se faisait soigner du côté d'Elven pour quelques jours seulement, car un débarquement était attendu par les chouans dans la région de Sarzeau (6).

(4) A. D. Morb. L. 320. Rapport Le Clainche, 27, prairial, an VII (15 juin 1799).
A. D. Morb. L. 303 : Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Questembert, 27 prairial, an VII (15 juin 1799).

(5) A. D. Morb. L. 329 : Copie du rapport de la garde nationale de Questembert, 27 prairial, an VII (15 juin 1799).

Urbain Belyno père était au mieux avec ses cousins Burban, chefs de chouans. En 1790, il avait recueilli en son hôtel Belmont, Bénigne du Troussel d'Héricourt marqué par les idées philosophiques de son temps. Six ans plus tard, Bénigne épousa Marie Belyno, de qui naîtra le futur Evêque d'Aulun.

Moreau, jacobin questemberthois, disait de son cousin Belyno : « On n'ignore pas les liaisons criminelles qu'il a toujours eu avec les prêtres réfractaires. » Il ajoutait au sujet de la municipalité et de la commune : « ... Telles sont les autorités constituées de Questembert ; elles n'ont été choisies que pour conserver l'esprit du fanatisme, que pour ménager des ressources et des moyens aux prêtres réfractaires émigrés de rentrer dans leurs foyers... L'esprit public y est généralement mauvais ; il y serait plus facile de lever un corps de mille hommes pour le Pape que de lever vingt hommes pour la nation... »

(6) Cf. BANGUES, *Chouans et Bleus, Questembert et Haut-Vannetais*, pp. 58, 72.
(5) Les semaines suivantes, un certain nombre d'agents recruteurs de de Sol seront arrêtés : François Le Bihan, d'Allaire ; Pierre Lohier, de Béganne ; Guéhenneuc, de Rieux ; Joseph Thomas, de Tréal.

(6) De GOUYON, op. cit., p. 227.

(2) DE CADOUAL, op. cit., pp. 190, 191.

Il est à remarquer que la plupart des débarquements qui eurent lieu par la suite pour les chouans s'effectuèrent à l'embouchure de la Vilaine ; il n'est sans doute pas téméraire de penser qu'il y eut accord à ce sujet entre de Sol et Mercier avant le départ de ce dernier pour l'Angleterre.

(3) CHASSIN, *Les Pacifications de l'Ouest*, t. III, p. 285.

A défaut de Louis de Sol, les républicains s'emparèrent de son chien et voulurent utiliser ses talents renommés. Ce fut inutile, la bête ne bougea pas et resta fidèle à son maître (7).

III. — Loi des otages — Les chouans décident de reprendre les armes.

Le 12 juillet, le Directoire avait commis une faute irréparable en rétablissant dans l'ouest la terrible loi des otages. En conséquence, les parents dont les fils se trouvaient dans les rangs des insurgés en étaient rendus responsables et devaient être emprisonnés. Pour un fonctionnaire tué, quatre nobles ou parents d'émigrés devaient être déportés. Les otages étaient solidairement responsables par département des actes de violence qui y seraient commis. Une prime variant de 200 à 400 livres était accordée aux dénonciateurs d'émigrés ou de prêtres passibles de déportation (8).

La loi était suffisamment claire ; pourtant Fouché, dans une circulaire adressée aux administrateurs des départements de l'ouest, en donna un odieux commentaire : « Vous devez user de la puissance que la loi vous confère pour frapper sans cesse et indirectement sur toutes les têtes que vous croirez coupables... Vous devez employer sans ménagement la loi des otages ; elle vous permet d'emprisonner comme otages tous les suspects, aïeules, aïeux, pères, mères, frères, ou sœurs des chouans, elle autorise à les fusiller s'ils essayent d'avoir recours à la fuite ; elle est large ; élargissez-la encore selon les besoins de la situation (8). »

En attendant l'application de cette loi dans le Morbihan (oct. 1799), les colonies mobiles, les faux-chouans et espions de toutes catégories vont redoubler d'ardeur et multiplier les arrestations dans la division de Sol (9).

(7) LE BRETON, *Deux mille ans d'Histoire. Le Pays de Rieux*, p. 216.
(8) DE CADOUAL, *op. cit.*, pp. 196, 197.

(9) Voici quelques arrestations opérées à cette époque sur le territoire de de Sol : Nicolas Quare, de Caden, arrêté le 4 août parce qu'il approvisionnait les soldats de de Sol. François Le Bot, meunier de Limerzel, arrêté le 5^e jour complémentaire, domestique chez une veuve qui a des fils au service de de Sol. François Le Bihan, domestique chez une veuve qui a des fils au service de de Sol. Augustin Launay, arrêté le 15 contre-chouans s'enrôler dans les troupes de de Sol. Mathurin Davalo, domestique, en Caro, trouvé le 13 fructidor montant un cheval appartenant aux troupes de de Sol. Julien Guéhen- neuc, de Rieux, arrêté pour avoir conduit des contre-chouans pour s'enrôler dans les troupes de de Sol. Pierre Gauthier, dit Beysser, de Caden. Pierre Hélin, de Noyal, et Boger, de Limerzel, arrêtés le 20 vendémiaire pour chouannage. François Cléro, de Caden, arrêté le 16 vendémiaire pour chouannage. Joseph Thomas, de Tréal, le 11 fructidor pour avoir enrôlé à Nantes pour de Sol.

Cf. CADIC, *op. cit.*, dans *Paroisse bretonne de Paris*, août 1915, p. 8.

Emprisonnements bien inutiles, agissant sur les populations comme l'huile sur le feu. « Tout porte à croire, écrit, le 19 thermidor (6 août) le commissaire du Directoire de Josselin, que les habitants des campagnes sont fermement décidés à recommencer sous peu la guerre civile.

Leur motif est la religion : ils veulent, disent-ils, vaincre ou mourir. Depuis quinze jours les émigrés et les chefs des brigands rôdent dans les campagnes et ont exalté les têtes des cultivateurs, en leur parlant de leurs prêtres. Les femmes que le fanatisme aveugle, sont plus décidées que les hommes qu'elles excitent à la révolte et au carnage (10). »

A cette date, en effet, de Sol déploie la plus grande activité pour être prêt à la lutte. La plupart des « paroisses » ont réuni leurs troupes. Il ne manque plus que le signal des hostilités.

Dans le courant du mois d'août, le comte d'Artois réunit à Edimbourg un certain nombre d'émigrés et de chefs chouans ; l'accord fut unanime : la position des armées du Directoire devenant de plus en plus critique en Italie et en Suisse, l'heure du soulèvement général était arrivée.

En conséquence, le 20 août, le prince envoya ses ordres pour l'entrée en campagne des troupes de l'ouest. En même temps, il nommait Cadoudal au commandement général des trois départements de la Basse-Bretagne : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, lui recommandant de s'entendre avec les chefs des autres régions pour prendre en commun les décisions les plus importantes (11).

(10) CADIC, *op. cit.*, dans *Paroisse bretonne de Paris*, août 1915, p. 8.

(11) DE CADOUAL, *op. cit.*, p. 195 ; LA SICOTIÈRE, *op. cit.*, t. II, p. 231.
Emile SAGERET, *Le Morbihan et la Chouannerie sous le Consulat* (Paris, 1910), t. I, pp. 150, 151.

CHAPITRE XVII

RÉUNION DE LA JONCHÈRE — DÉBUT DES OPÉRATIONS MILITAIRES DE LA NOUVELLE CHOUANNERIE

I. — Réunion de la Jonchère.

Pouancé est un gros bourg à quatre lieues de Châteaubriant, aux confins de la Bretagne et de l'Anjou. Non loin de l'agglomération, dans une région d'étangs et de bois épais, émerge le château de la Jonchère, appartenant alors aux d'Andigné.

Le 14 septembre 1799, deux cents officiers chouans venus des différentes régions de l'ouest s'y réunissent. Les chefs bretons, peu préoccupés d'élégance, font piètre figure à côté d'officiers comme Tercier, Bourmont ou d'Andigné fastueusement costumés et escortés de nombreux aides de camp (1). Mais peu leur importe.

Doyen d'âge, vieux soldat à cheveux blancs, c'est Chatillon qui préside la réunion. Les échanges de vue ne tardent pas à devenir houleux dès qu'il

s'agit d'examiner les conditions de paix proposées par la diplomatie du Directoire. Finalement, Georges intervient avec toute sa vigueur d'auroch sauvage : « La guerre ! La guerre ! tonne-t-il en secouant ses cheveux crépus et en coupant court à toutes ces tergiversations. » (2) Certains chefs faisant observer qu'il sera difficile de trouver les armes et munitions nécessaires, Cadoudal répond que les débarquements anglais opérés à l'embouchure de la Vilaine pourvoient à tous les besoins de la chouannerie (3). Finalement « la violence » des chefs bretons entraîna la décision unanime de reprendre les armes le 15 octobre. Il n'y avait aucune témérité à engager de nouveau la guerre ; les chances que pouvait avoir la chouannerie d'écraser à ce moment la Révolution étaient certainement très grandes. Si la politique anglaise eut permis à un Prince français de prendre à temps le commandement des troupes de l'ouest, la chouannerie eut renversé le Directoire aussi facilement que Bonaparte deux mois plus tard (4).

Pour l'ouest, il était urgent d'agir car la deuxième coalition commençait déjà à se disloquer. En Hollande l'armée anglo-russe était battue par Brune à Bergen le 19 septembre, tandis qu'en Suisse Masséna s'apprêtait à enfermer Korsakoff à Zurich.

A ce moment, dans le Morbihan, les garnisons républicaines du général Harty, « Irlandais de bonne famille », étaient peu nombreuses (5).

Les officiers chouans avaient intérêt à en profiter (6).

C'est pourquoi de Sol, impatient d'entamer les hostilités, donne ses dernières instructions à sa légion (7).

(2) DE CADOUAL, op. cit., p. 206.

DENIAU-CHAMARD, op. cit., t. V, p. 735.

(3) DE GOUYON, op. cit., pp. 274, 275.

(4) CRÉTINEAU-JOLY, op. cit., t. IV, p. 7.

DENIAU, CHAMARD, op. cit., t. V, p. 737.

(5) SAGERET, op. cit., t. I, p. 201.

Par ailleurs, une compagnie du 8^e escadron de la 4^e division de gendarmerie était commandée par Michelot.

Le Coeq commandait à Rennes la 4^e division de gendarmerie.

Le 8^e escadron était sous les ordres de Coroller, ancien officier de la mairéchaussée royale. Il habitait Vannes et passait pour très riche.

Cf. SAGERET, op. cit., t. I, p. 265.

(6) L'administration du Morbihan devait être fort inquiète. Elle comprenait à cette époque : Antoine Lauzer-Larmor, président ; Jean-Pierre Boulé, commissaire du Directoire exécutif ; René Gaillard-Latouche ; Ambroise Laumaillet, René Robert et Pétiot. Cf. SAGERET, op. cit., t. I, pp. 72 et sqq., 267.

(7) En effet, depuis le 17 août 1799, l'organisation des troupes insurgées avait été calquée sur celle des armées régulières. La division avait été remplacée par la légion et le canton par le bataillon. En conséquence, la division de de Sol était devenue la 4^e légion et le canton de Muzillac lui fut adjoint. Comme lieutenant-colonel, de Sol

(1) *Mémoires du Général d'Andigné*, t. I, p. 381 et sqq.
Mémoires de Tercier, op. cit., pp. 343, 344.
DENIAU-CHAMARD, op. cit., p. 735, t. V.
SAGERET, op. cit., t. I, p. 259.

Les officiers devront veiller à réprimer tout vol et tout pillage même au détriment des républicains. Un homme requis de marcher et refusant de le faire, sans raison valable, devra être puni avec la plus grande rigueur. Les chouans indisciplinés auront à comparaître devant le chef de la légion pour être jugés et punis suivant les ordonnances établies à ce sujet. Les grains se trouvant dans les magasins nationaux devront être enlevés et répartis dans un certain nombre de greniers exactement notés. Il était recommandé aux officiers et soldats de mettre tout en œuvre pour surveiller attentivement les mouvements de l'ennemi et en tenir leur chef au courant. Enfin, pour vérifier l'exécution de ses instructions, de Sol prévenait ses hommes que chaque jour il inspecterait minutieusement une « paroisse ». En cas d'attaque trop violente des « Bleus » dans un endroit donné, la compagnie en danger devait se replier sur les voisines en attendant de se sentir en force pour résister efficacement (8).

Dès le 15 septembre, trompant la surveillance rigoureuse exercée par les Républicains sur la Vilaine, de Sol, avec trois cents hommes, franchit le petit fleuve, tombe comme la foudre sur Pont-Château, s'empare des caisses publiques contenant 12 000 livres ainsi que des blés entreposés et regagne le Morbihan.

Tandis que La Roche-Bernard affolé demande d'urgence des troupes de secours (9), de Sol entasse à Trégoët en Béganne, et au Bodros en Limerzel les grains enlevés à Pont-Château et fait préparer autour de Saint-Jacut et de Caden, des caches destinées aux poudres, armes et munitions à débarquer (10). Le moral de ses troupes est excellent si l'on s'en tient à cette déclaration d'un chouan de Rochefort : « Jamais je ne servirai la République ; plutôt mourir que d'être pataud (11). »

choisit son compatriote Mondoré et comme chefs de bataillon, Pierre Le Cars, de Caden, un Scellion, de Trégoët et le chevalier du Bot de Villeneuve.

Cf. SAGERET, op. cit., t. I, p. 198.

(8) A. D. Morb. L. 142 : *Lettre au Département de la Loire-Inférieure*, 6 vendémiaire, an VIII (28 septembre 1799).

CADIC, op. cit., dans *Paroisse bretonne de Paris*, sept. 1915, p. 10, et oct. 1915, p. 5. SAGERET, op. cit., t. I, p. 267. D'après de GOUYON, un des buts de cette expédition était aussi la préparation des débarquements d'armes à l'embouchure de la Vilaine.

(9) Au lougre affecté à la garde du fleuve, seront adjointes une corvette et une chaloupe canonnière. Cf. A. D. Morb. L. 148 : *Registre de correspondance centrale du département*, lettre du 28 vendémiaire (20 octobre) à l'administration d'Ille-et-Vilaine.

(10) De GOUYON, op. cit., p. 276.

(11) SAGERET, op. cit., t. I, p. 294.

II. — L'insurrection du 26 octobre et des jours suivants dans le Bro-Erec oriental.

La prise du Mans le 15 octobre par Bourmont, celle de Nantes le 20 octobre par Chatillon et d'Andigné ne purent que pousser Cadoudal et ses officiers à agir à leur tour. D'après leur plan mûrement arrêté, Mercier devait surprendre Saint-Brieuc, tandis que Guillemot attaquerait Josselin, Cadoudal se réservait Vannes, de Sol, La Roche-Bernard, Redon et Rochefort. La côte devait être ensuite occupée pour recevoir les armes et munitions anglaises qui permettraient aux chouans de prendre Rennes, voire même de descendre vers Paris (12).

Le 26 octobre, vers six heures du matin, alors que Cadoudal se jette sur Vannes, de Sol arrive aux portes de La Roche-Bernard, dont l'occupation par ses troupes était de toute première importance pour mener à bien les opérations du débarquement d'armes prévu à l'embouchure de la Vilaine. La garnison républicaine de la petite cité s'attendait à voir paraître les chouans et se tenait sur le qui-vive. Le lieutenant Trayer, commandant la garnison, avait renforcé les sentinelles et activé les patrouilles.

Ce fut précisément au moment où la troupe, fatiguée de veiller rentrait au quartier, que les chouans se présentèrent à la barrière dite de « Rennes ».

« Qui vive ? » cria la sentinelle.

« Royalistes ! » lui fut-il répondu.

En deux minutes, les paysans furent au centre de la ville et pénétrèrent dans la maison commune où de Sol les empêcha de brûler les registres de la municipalité. En même temps, la caserne fut cernée. Après une vive fusillade, le lieutenant Trayer, blessé et fait prisonnier fut poussé par les chouans jusqu'à la zone la plus battue par les balles, ce qui obligea la garnison à cesser le feu et à se rendre. De Sol, conformément aux décisions du haut commandement chouan, demanda aux républicains la promesse de se considérer comme prisonniers de guerre et de ne plus combattre l'armée catholique.

Les armes des républicains ayant été enlevées et les fortifications détruites, de Sol et son Etat-major vérifièrent les registres de Lucas, receveur des domaines, mais ne trouvèrent dans les caisses que 391,97 fr. ;

(12) SAGERET, op. cit., t. I, p. 308.

Il avait été recommandé aux officiers chouans de relâcher sur parole les prisonniers républicains et d'épargner les non belligérants.

dans celle de Duportal, receveur de l'enregistrement, 184,33 fr. ; Kercado, le receveur des contributions directes, s'étant enfui, sa femme dut verser 600 fr.

Les Rochois les plus compromis réussirent à monter dans la corvette et la chaloupe canonnière ancrée sur la Vilaine et parvinrent à rejoindre Le Croisic. Le brigadier de gendarmerie Cousinne, qui avait cherché en vain une embarcation, fut trouvé dans les rochers de la Vilaine et amené à de Sol : « Va, lui dit le chef chouan, en lui frappant sur l'épaule, tu es un brave et je te rends la liberté et la vie, mais surtout ne porte jamais les armes contre nous. » De Sol n'hésita pas non plus à épargner Rabjeau, le denoncateur bien connu, et Bercegeay, le prêtre intrus qui allaient être fusillés. Par contre, il fit rendre gorge aux acquéreurs de biens nationaux ; Lévêque dut verser 1.200 fr. et Guibert, 88 fr.

Les Chouans, après avoir coupé les arbres « de la liberté » commencèrent à évacuer la ville. Les uns disparurent sur la rive droite de la Vilaine, emportant les armes prises dans La Roche-Bernard ; les autres se retirèrent vers Guérande, annonçant leur prochain retour (13).

Au moment où débuta l'attaque de de Sol contre la Roche-Bernard, Cadoudal, Gamber et Rohu se jetaient sur Vannes par trois côtés : route de Rennes, route de Nantes et route d'Auray. Les républicains, surpris, s'étaient rapidement ressaisis et, munis d'artillerie, ils réussirent à endiguer l'attaque des insurgés. Ceux-ci ne s'étaient pas suffisamment concertés ; des colonnes étaient arrivées en retard et surtout l'artillerie leur taisait défaut (14).

Cadoudal, pour s'en procurer, réunit 3.000 hommes à Callac et attaqua Sarzeau dans la nuit du 29 au 30 octobre. La garnison réveillée en sursaut s'enfuit en chemise, laissant canons, équipements et des milliers de cartouches, sur lesquels les chouans firent mains basses (15).

(13) A. D. Morb. L. 327 ;
Rapport du lieutenant Trayer ;
Rapport du Brigadier de gendarmerie Cousinne, datés tous deux du 4 brumaire.
Rapport du Receveur de l'enregistrement Duportal.
Rapport du Receveur des Domaines Lucas.
Un rapport anonyme attribué par le Docteur de Closmadeuc à Thomas Laborde.
Un autre rapport anonyme intitulé : « Noms des brigands qui étaient à Roche-Sauveur. »
Cf. aussi de CADOUAL, op. cit., *Pièces justificatives*, p. 453.
CHASSIN, op. cit., t. III, p. 408.
LE BARTON, *La Roche-Bernard*, t. II, p. 364 et sqq.
SAGRETT, op. cit., t. I, pp. 313-320.
(14) SAGRETT, op. cit., t. I, pp. 309-312.
(15) CHASSIN, op. cit., t. III, p. 483.
SAGRETT, op. cit., t. I, p. 329 et sqq.

Le premier moment de stupeur passé, les généraux Taponnier, Schildt et Harty prirent leurs dispositions pour recevoir des troupes de Belle-Ile et du Finistère et établirent un plan de campagne pour battre le pays avec des colonnes mobiles (16).

Pendant ce temps, de Sol, le 2 novembre, reparut à La Roche-Bernard avec des troupes plus nombreuses que le jour de l'attaque (17). Elles se comportèrent avec ordre et discipline. Les républicains ne purent leur reprocher aucun acte de pillage ni de violence contre les habitants (18). Cependant ayant appris que des patriotes rochois avaient acheté à la République des pièces du mobilier de Trégouët, de Sol en fit remettre la valeur aux frères de Sécillon qui en étaient propriétaires. Puis réquisitionnant les grains, il ordonna de les conduire dans ses entrepôts de Caden et Rieux. Enfin ayant enrôlé de jeunes Rochois, il repassa la Vilaine, traversa Muzillac le 4 novembre et le 5 au matin arriva à Questembert avec 850 hommes (19). Voulant s'établir militairement dans cette petite cité, il prit soin de faire occuper toutes les issues par de nombreuses sentinelles ; les soldats furent logés chez l'habitant, lui-même se retira dans une auberge avec son état-major.

Toute la nuit, des patrouilles battaient les campagnes environnantes (20).

Après avoir recruté les jeunes gens de 16 à 25 ans, comme à Muzillac et à Guérande, de Sol prit la direction de Rochefort (21). La petite cité

(16) SAGRETT, op. cit., t. I, p. 343.

(17) *Ibid.*, p. 370.

CADIC, op. cit., dans *Paroisse bretonne de Paris*, nov. 1915.

De Sol, entre temps, aurait recruté du côté de Guérande, son pays.

(18) SAGRETT, op. cit., t. I, p. 370.

(19) BLEGUEN, *Chouans et Bleus, Questembert et Haut-Vannetais*, p. 61.
Ce jour-là, Taponnier publiait l'ordre suivant : « Les habitants de Locminé et La Roche-Sauveur seront sur le champ mis en état de siège... L'administration centrale est invitée à prononcer une amende de 10.000 fr. contre La Roche-Sauveur pour les dégâts commis... par les Brigands... » Des otages, des parents d'émigrés et de chouans furent lourdement imposés, parmi lesquels : de Broël, en Arzal, la veuve Protin ; de Guérande, Louise de Sécillon, Agathe de Sécillon et Rado du Matz, son mari, seurs et beau-frères des Sécillon de Trégouët ; de la Guichardais en Carantois, Pierre-Jean Carheil ; du Boismourau en Pénestin, la femme Bohal, veuve Mascarennes ; de la Ruée en Ruffiac, Hyacinthe Larucé ; de Glénac, Guillaume Foucher ; de la Métairie de Silz en Arzal, Jacques Roussel et sa femme ; de Rieux, la femme Barbier, veuve Joyaux ; de Kerily en Elven, la veuve Gamber. Cf. SAGRETT, op. cit., t. I, pp. 379-380.

(20) A. D. Morb. L. 315. Lettre de la Municipalité de Questembert à l'administration départementale, 7 brumaire, an VIII (29 octobre 1799).

(21) A. D. Morb. *Ibidem*.

BLEGUEN, *Chouans et Bleus. Questembert et Haut-Vannetais*, p. 65.

vivait dans un état d'alerte perpétuelle et s'attendait à chaque instant à voir fondre sur elle les troupes insurgées.

Mais, sur les entrefaites fut interceptée, à Lobéac, une estafette républicaine. Elle portait une dépêche indiquant que les républicains pouvaient garder, avec quarante hommes seulement, un magasin aussi important que celui de Redon, plein d'effets et de munitions.

Ces renseignements furent communiqués à de Sol qui, à la vérité, peu intéressé par Rochefort, fit dresser un nouveau plan de campagne (22).

(22) SAGERET, op. cit., t. I, p. 374.

CHAPITRE XVIII
LUTTES APRES LE 18 BRUMAIRE

I. — Prise de Redon.

De Sol se jugeant placé désormais dans des circonstances particulièrement favorables, décida une attaque contre Redon. L'arsenal de cette cité et les magasins d'armes occupant l'ancienne Abbaye et la haute tour isolée sur la grande place, renfermaient vingt-cinq milliers de poudre, douze cents paires de souliers, trois cents capotes, deux cents paires de bottes, des selles en quantité, plusieurs pierriers et vieux canons (1).

Le 9 novembre (18 Brumaire) jour même du coup d'Etat, les administrateurs républicains et le capitaine Gely commandant la garnison apprenant que de nombreux insurgés se réunissaient à Saint-Martin-sur-Oust, aux Fougerets et à Glénac avec mission d'attaquer la ville dans les plus brefs délais (2).

(1) A. Guerre B. 5 61. Armée d'Angleterre. Rapport du Capitaine Gely et de Le Moal, commandant la place de Bains-sur-Oust, 20 brumaire, an VIII (11 novembre 1799).
A. D. Morb. L. 326. Lettre des commissaires près les administrations de La Gacilly et Carentoir réfugiés à Redon au commissaire du Directoire de l'administration centrale de Redon, 20 brumaire, an VIII (11 novembre 1799).
CHASSIN, op. cit., t. III, p. 409.

(2) Dans la soirée, d'autres insurgés reparurent d'ailleurs à Muzillac et imposèrent au jacobin Burgault, grand acheteur de biens nationaux et à ses semblables de fortes contributions de grains. Cf. SAGERET, op. cit., t. I, p. 400.

A Redon, la nuit se passa, cependant, sans incident comme à La Roche-Bernard et à Vannes. Ce fut seulement vers six ou sept heures du matin que des coups de feu éclatèrent dans la ville encore endormie.

Des troupes d'insurgés venant de Bahurel et ne rencontrant qu'une faible résistance, débouchaient au pas de charge par la rue Notre-Dame. Elles comptaient environ un millier d'hommes commandés par de Sol lui-même, entouré de son état-major (3).

Les chouans nettoyaient rapidement les différents quartiers.

Restait un îlot formé par l'ancienne abbaye, l'église abbatiale et la grosse tour avancée.

Les paysans, démunis d'artillerie et peu préparés à une guerre de siège, ne pouvaient guère songer à emporter cet ensemble ; c'est pourquoi ils se bornèrent à l'investir (4).

Vers deux ou trois heures de l'après-midi, de Sol délégua un de ses officiers pour sommer la garnison de se rendre avec possibilité d'emmener ses bagages.

Ces propositions ayant été momentanément repoussées, le combat continua (5). Mais les chouans n'étaient pas sans s'apercevoir qu'ils avaient intérêt à en finir au plus tôt. Si les républicains recevaient des renforts, ils seraient pris entre deux feux et risquaient d'être cernés à leur tour. De Sol voulut donc employer les moyens les plus rapides et les plus énergiques. Dépêchant de nouveau un de ses officiers, il fit annoncer au commandant bleu ses intentions de réduire les assiégés par le feu.

Sous cette menace terrible, Gely, après deux heures de tergiversations, consentit enfin à se rendre.

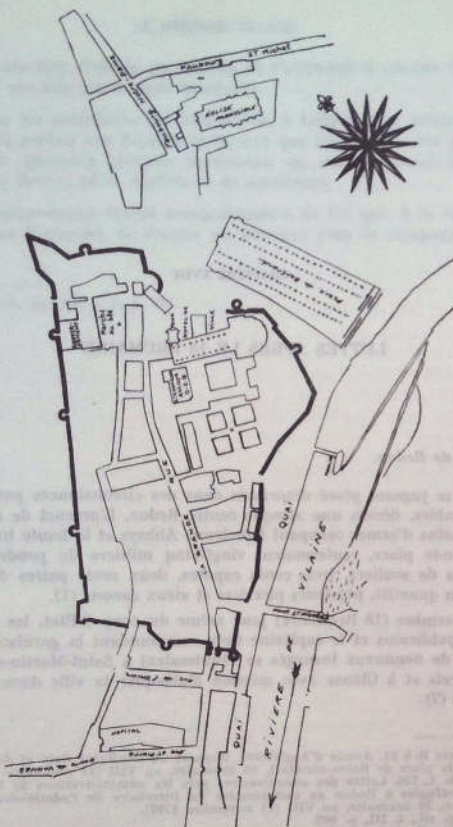
Il s'engagea à ne plus servir contre les armées royales et il se retira avec sa garnison à Bain-de-Bretagne, à quarante kilomètres au nord-est de Redon (6).

(3) A. D. Morh. L. 327. Lettre de Guibert fils, de la Roche-Sauveur, au département, 23 brumaire, an VIII (14 novembre 1799).

(4) D'après Prédenne : *Deux pages d'histoire de la Révolution*, dans *Revue Bretonne et Vendée*, mars 1860, des chouans entrèrent chez Le Batteux qui tenait hôtellerie et le trouvèrent saisi de peur et d'épouvante ; « Si tes opinions révolutionnaires, lui dirent-ils, t'ont engagé à tuer nos parents et nos compatriotes, notre religion nous oblige de te pardonner. Nous mourons de soif, donne-nous deux bouteilles de vin pour nous rafraîchir, c'est toute la vengeance que nous tirons du sang que tu as versé. » (Le Batteux devait mourir quelques années plus tard entre les mains de M. Orain le saint prêtre de Fégérec.)

(5) A. Guerre, B. 5 61. Rapport du Capitaine Gely et Le Moal (précité). CHASSIN, op. cit., t. III, p. 409.

(6) A. Guerre B. 5 61 : Rapport Gely et Le Moal (précité) ; B. 5 62 : Rapport Taponnier rédigé vingt-sept jours plus tard et moins exact. CHASSIN, op. cit., t. III, p. 409.



Plan de Redon

Le surlendemain, 12 novembre, de Sol occupait toujours Redon, mais il n'avait pas l'intention de séjourner longtemps dans cette position stratégique, trop difficile à tenir avec son armée de paysans. Son seul but avait été de trouver des munitions, des subsistances, de l'argent et aussi des recrues. De fait, son armée allait sans cesse grossissant, au grand désespoir des commissaires de Carentoir et de La Gacilly, écrivant à Vannes le 20 Brumaire :

« Presque tous les habitants des campagnes ont l'esprit de révolte peint sur le visage ; beaucoup des habitants de Carentoir et La Gacilly sont liés à eux et nous ne doutons nullement qu'un bien plus grand nombre ne va s'y joindre, s'il n'y vient sous peu une force imposante (7). »

De Sol, sans perdre de temps, s'était mis en devoir d'évacuer les munitions et approvisionnements républicains pour les diriger vers ses magasins de Rieux et Caden. Sans doute comptait-il rester encore quelques jours dans la cité de saint Convoion et du Roi Nominé, mais les Bleus se représentant ne lui en laissèrent pas la possibilité (8).

Dès le 11 novembre, trois cents soldats républicains venus de Rennes s'approchèrent de Redon, mais ne se sentant pas de taille à affronter les paysans, se replièrent pour attendre du renfort (9).

Le Général Michaud devenu simple divisionnaire depuis la nomination d'Hédouville à l'armée d'Angleterre, fit alors partir de Rennes le Général Gency avec trois cents autres soldats. Cet ensemble de six cents hommes bien armés était à même de reprendre par surprise la place de Redon, mal gardée par les chouans (10).

Gency parut subitement le 14 novembre vers 9 ou 10 heures du matin aux portes de la ville (11). Les insurgés occupés en grand nombre à Rieux

La garnison de Gely avait eu 5 morts et 3 blessés. Les royalistes de leur côté comptaient quatre blessés parmi lesquels Martin, de la Plazette ; un seul devait mourir de ses blessures. Cf. SAGNET, op. cit., t. I, pp. 401-402.

(7) A. D. Morb. L. 326 : Lettres des commissaires près les administrations de La Gacilly et de Carentoir au commissaire du Directoire (précitées).

Le même soir, 20 brumaire, le département écrivait à Taponnier : « ...La bande de Dessoles, forte, dit-on, de 900 à 1.000 hommes occupe toujours les rives de la Vilaine et intercepte les communications, il n'est pas honorable de laisser subsister aussi longtemps cet état de chose... » Cf. Arch. Morb. L. 316.

Le 22 brumaire, le département écrit encore à Taponnier : « ...La vengeance des lois, elle est nécessaire pour relever le courage des patriotes abattus et pour qui toutes ces catastrophes deviennent une énigme. » Cf. Arch. Morb. L. 316.

(8) A. D. Morb. L. 327 : Lettre de Guibert fils, précitée.

(9) A. D. Morb. L. 327 : Lettre de Guibert fils, précitée.

SAGNET, op. cit., t. I, p. 403.

(10) A. Guerre B. 5 61. Armée d'Angleterre. Rapport du Général Michaud au Général en chef, Rennes, 25 brumaire, an VIII (26 novembre 1799).

(11) A. D. Morb. L. 327 : Lettre de Guibert fils, précitée.

et Caden étaient peu nombreux dans la petite cité. Dès que Gency se présenta, ils disparurent, les uns par le pont de la Digue, comptant sans doute repasser la Vilaine en face de Rieux, les autres vers Trégouët, en Béganne, et la Solaye (12).

Cependant, Gency après avoir occupé Redon, ne tarda pas à découvrir l'endroit où de Sol avait caché son butin. Une colonne républicaine se porta immédiatement au point indiqué et surprit les chouans en train de prendre leur repas (13). Ceux-ci disparurent en hâte, laissant aux mains des Bleus plus du tiers des charrettes emmenées de Redon les jours précédents (14).

D'autres détachements républicains furent lancés sur la rive gauche de la Vilaine vers Sévérac-Blain, et en direction de Nantes, mais ne rencontrèrent personne (15).

Un instant les Bleus chantèrent victoire ; c'était mal connaître les chouans. Ceux-ci, à la suite d'une affaire malheureuse, se dispersaient mais pour se reformer le lendemain (16).

D'après la rumeur, en effet, les forces morbihannaises devaient marcher sur Nantes puis sur Paris (17). C'était bien le plan de Cadoudal et de ses officiers ; mais il leur fallait auparavant les armes et munitions promises par l'Angleterre (18).

(12) *Ibidem*.

CHASSIN, op. cit., t. III, p. 410.

(13) A. D. Morb. L. 330. La Roche-des-Trois à l'administration centrale du département, 28 brumaire, an VIII (19 novembre 1799).

(14) A. Guerre B. 5 61. Armée d'Angleterre. Bulletin historique du 10 au 30 du mois de brumaire, an VIII.

A. D. Morb. L. 327 : Lettre de Guibert fils, précitée.

(15) A. D. Morb., *Ibidem*.

(16) A part cet épisode de la prise de Redon ce fut, durant cette période, parmi les belléphants, une inaction assez grande, imputable sans doute à l'arrivée d'Hédouville. Cf. SAGNET, *L'insurrection royaliste du Morbihan après le 18 brumaire*, dans *Bull. Soc. Poly. Morb.*, 1903, fascicule 2, p. 269.

(17) L'ensemble des insurgés morbihannais paraît s'être peu préoccupé du coup d'État, pour eux c'était un de ces nombreux bouleversements qui se produisaient à intervalle presque régulier sous le Directoire ; c'était un parti en renversant un autre. Cf. SAGNET, *L'insurrection royaliste du Morbihan*, dans *Bulletin Sté Poly. Morbihan*, fascicule 2, p. 268.

(18) De CADOUAL, op. cit., pièces justificatives n° 66, p. 438, et n° 67, p. 438.

C'est le 23 novembre que fut placardé le célèbre arrêté de Georges :

« Art. I. — 1° Tous mariages de jeunes gens au-dessous de quarante ans sont défendus sous peine de mort. 2° Les agents adjoints, présidents qui feront les actes civils de mariage desdits jeunes gens subiront cette peine. 3° Les pères et mères des mariés depuis Pâques seront condamnés à une amende et les susdits mariés obligés à marcher.

Art. II. — 1° Tout volontaire qui aura fait partie d'un rassemblement et qui se retirera sans permission sera fusillé. »

Cf. SAGNET, *Le Morbihan et la Chouannerie morbihannaise sous le Consulat*, t. I, p. 424 et sqq.

II. — Le grand débarquement du 29 novembre.

C'est à partir du 19 novembre que parurent les premiers vaisseaux anglais (19).

Jean-Marie Hermely envoyé à bord des navires apprit que toute une flotte faisait voile vers l'embouchure de la Vilaine, en vue d'un débarquement.

Cadoudal et le Conseil du Morbihan informés, prévinrent aussitôt les chefs de légion de placarder les ordres prévus.

Le 27, une petite escadre d'avant-garde pénétra, vers onze heures du matin, dans la baie de Quiberon ; puis apparurent quatorze vaisseaux de ligne ; sans jeter l'ancre, ils disparurent dans la direction de la Vilaine (20).

De tous côtés les chouans avaient commencé à se lever, opérant des recrues et enrôlements massifs.

Le 28 novembre, tandis qu'une fausse attaque se produisait sur Malesroit et non sur Vannes comme on s'y attendait (21), 1.200 chouans commandés par de Sol se portaient de Questembert vers Muzillac où ils arrivèrent le soir (22). De là, avec quatre-vingts charrettes escortées chacune de cinq hommes, ils prirent la direction de Penlan, à l'embouchure de la Vilaine (23).

La nuit était glaciale ; ce qui n'empêcha pas l'arrivée d'autres troupes nombreuses à Muzillac.

A ce moment, la situation des chouans se présentait très favorablement par rapport au débarquement prévu. Le petit port de Penlan où il devait s'effectuer avait été choisi, on s'en doute, avec beaucoup de soin. La prise de La Roche-Bernard faite précédemment par de Sol protégeait contre

Sur la justification de la mesure prise par Georges dans l'article I, voir la lettre adressée par Florian Le Roy à La Varende, citée par ce dernier dans *Cadoudal*, p. 151.

(19) A. D. Morb. L. 316. Lettres de l'administration centrale du Morbihan à Taponnier, 29 brumaire et 3 frimaire, an VIII (20 et 24 novembre 1799).

(20) A. D. Morb. L. 147. Registre de correspondance de l'administration centrale du Morbihan, f° 3, r° : Lettre à Hédouville, 6 frimaire, an VIII (27 novembre 1799) ; f° 5, r° : Lettres à l'Amiral Nielly, 7 frimaire, an VIII (28 novembre 1799).

(21) A. D. Morb. L. 147, f° 4, r° : Lettre du Général Harty, 7 frimaire, an VIII (28 novembre 1799).

(22) A. D. Morb. L. 147, f° 5, r°.

SAGERET, op. cit., t. I, p. 431 et sqq.

(23) A. Guerre B. 5 62. Armée d'Angleterre. Lettre du Général Lespinasse au Général Hédouville, 6 décembre 1799.

GUILLEMOT Julien, op. cit., p. 156.

toute attaque la rive droite de la Basse Vilaine. D'autre part, le danger que représentait la direction de Vannes était éliminé pour les chouans par l'occupation de Muzillac accessible à l'Ouest par un seul point facile à défendre : le pont de Penecclus.

Les circonstances se montrant aussi favorables, un coup de canon fut tiré à une heure et demie du matin, le 20 novembre, pour donner le signal du débarquement.

Dès neuf heures, apparurent à Muzillac, venant de Penlan, les premières charrettes pleines à craquer (24). Toute la journée du 29 novembre fut employée à décharger trois frégates anglaises, et l'ancienne abbaye de Prières servit de dépôt pour le matériel débarqué (25).

Pendant ce temps, six mille paysans gardaient les alentours, commandés par les chefs les plus illustres : Georges, Mercier, de Sol, Guillemot, Rohu, La Haye, Saint-Hilaire. D'autres forces s'échelonnaient depuis Muzillac jusqu'à Elven, formant une armée de quinze mille hommes (16).

Dans la nuit du 29 au 30, le long convoi des charrettes chargées s'ébranla enfin de Muzillac. Escorté par les légions de Bignan, de Vannes à Auray, il traversa Noyal et prit la direction d'Elven (27).

Peu après, vers cinq heures du matin, le Général Harty, averti du débarquement et décidé à attaquer le convoi de charrettes, sortit de Vannes avec quinze cents artilleurs de marine (28), deux pièces de canon de 8, trois ou quatre cents hommes des 52^e et 81^e demi-brigades et cinquante chasseurs à cheval ; deux commissaires, Laumaillet et Ergo, les accompagnaient (29).

(24) Dans l'une d'elles se trouvaient six petits barils chargés de pièces d'or. Un des chefs ne les quittait pas des yeux.

Cf. GUILLEMOT, op. cit., p. 156.

Cf. DE CADOU DAL, op. cit., pp. 201 et 202.

(25) A. Guerre B. 5 62. Lettre de Lucas Le Malliaud au ministre de la guerre, 19 frimaire, an VIII.

A. D. Morb. L. 147. Registre de correspondance de l'administration centrale du Morbihan, f° 8, r°. Lettre à Harty, 9 frimaire, an VIII (30 novembre 1799).

Les chouans débarquèrent à Pen-Lan 4 canons de 6 et de 8, 2 obusiers de bronze de 6 pouces, de la poudre, 25.000 fusils anglais, 6 caisses d'or.

Cf. GUILLEMOT, op. cit., p. 156.

(26) A. D. Morb. L. 147, f° 7, v°. Lettre à Harty, 9 frimaire, an VIII (30 novembre 1799).

(27) Georges en tête, Guillemot au centre, Mercier en arrière.

Cf. MURET, op. cit., t. V, p. 144 ; SAGERET, op. cit., t. I, p. 433.

(28) A. D. Morb. L. 316. Taponnier à l'administration centrale du Morbihan, 1^{er} frimaire, an VIII (22 novembre 1799).

A. D. Morb. L. 147. Registre de correspondance du département, f° 3, r° : Lettre à Hédouville, 6 frimaire, an VIII (27 novembre 1799).

(29) A. D. Morb. L. 147, f° 7, v°, et f° 8, r° : Lettre à Harty, 9 frimaire, an VIII (30 novembre 1799) ; f° 8, v° : Lettre à Hédouville, 10 frimaire, an VIII (1^{er} décembre 1799).

Arrivé à Kerboulard, Hartly aperçut sur le plateau, au-delà de Liziec, les dernières charettes du convoi chouan. Celui-ci atteignait Kerlo, près le donjon de Largouët, quand crépita à son arrière une vive fusillade.

Après quatre heures de combat, les soldats de Rohu et de Guillemot, qui s'étaient installés à l'abri derrière les talus et avaient contenu l'attaque de Hartly, rejoignirent le convoi enfin hors de danger (30).

A Muzillac, une partie des charrettes, chargées d'armes, avait bifurqué vers Péaule et Béganne pour le ravitaillement de la légion de de Sol. Dans ce convoi, tout se passa sans incident notable (31), sauf que des chouans arrêtèrent le courrier républicain portant à Vannes la nouvelle de la suspension des hostilités proclamée par Hédouville le 25 novembre (31). Rien ne pouvait gâcher davantage la joie des insurgés (33).

Le 2 décembre, seulement, sans doute pour permettre au débarquement de se poursuivre (34), un aide de camp de Cadoudal vint à Vannes porter à Hartly la dépêche interceptée. Le Général républicain la transmit à Taponnier qui écrivit sur le champ à Georges ; mais ce dernier était parti pour les Côtes-du-Nord, ce qui permit aux insurgés de continuer leurs opérations de débarquement (35).

Cependant la colonne d'artillerie qui avait attaqué à Kerlo, considérant

bre 1799) ; f^o 20, r^o : Lettre à l'administration de Lorient, 21 frimaire, an VIII (12 décembre 1799).

LE GALLIC DE KERIZOUET, *Réflexions sur une campagne par terre contre les insurgés vulgairement dits chouans*, dans CHASSIN, op. cit., t. III, p. 469.

Hyacinthe Le Gallie de Kerizouet, né à Rennes le 29 mai 1777, participa comme officier aux guerres de la Révolution et de l'Empire. Il fut décoré de l'Ordre de Saint-Louis le 22 août 1819. Ses papiers se trouvaient chez l'ancien député Paul Guieyesse, son petit-neveu.

(30) A. Guerre, B. 562. Rapport du 6 au 9 frimaire, an VIII (27 novembre au 30 novembre 1799).

A. D. Morb. L. 147 : Lettres à Hédouville, 6 et 10 frimaire, an VIII, précitées.

GUILLEMOT, op. cit., p. 156.

LE GALLIC DE KERIZOUET, op. cit., dans CHASSIN, op. cit., t. III, p. 470.

SAGERET, op. cit., t. I, p. 436.

(31) Les jours suivants les débarquements continuèrent à Penlan, Kervoyal, et sur la côte de Rhuys. Cf. A. D. Morb. L. 316, Lettre du département à Taponnier, 18 frimaire (9 décembre).

Des détachements de chouans de Vitré et de Laval restèrent plusieurs jours à Billiers.

(32) DE GOUYON, op. cit., p. 287.

(33) Mercier confia à Bourmont : « Cette suspension d'armes est un coup mortel porté à la famille des Bourbons. » Cf. DE BEAUCHAMP, *Histoire de la Guerre de la Vendée*, Paris 1820, t. IV, p. 437.

DE CADOUAL, op. cit., t. IV, p. 211.

Frotté fit entendre la même récrimination. Cf. DE BEAUCHAMP, op. cit., t. IV, p. 436.

(34) Comte de MARTEL, *La Pacification de l'Ouest* (Paris 1883), p. 28.

CHASSIN, op. cit., t. III, p. 471.

(35) SAGERET, op. cit., p. 444.

l'armistice comme conclu, avait pris de nouveau la route de Nantes ; elle était arrivée à Muzillac, le 2 décembre au soir, pour y passer tranquillement les journées des 3 et 4 décembre.

A Muzillac les artilleurs se trouvaient sur le territoire de de Sol, ce dernier vit d'un œil très soupçonneux la marche de ces troupes républicaines et s'irrita aussi de voir Redon se fortifier et devenir un centre militaire important à la porte de son quartier général.

Il s'en plaignit à Dupont, le commandant de la place, en ces termes :

« Monsieur, depuis quelques jours, j'ai eu connaissance par la voix publique de la suspension d'armes que l'on m'annonce aujourd'hui. Personne plus que moi et mes braves compagnons ne désire voir cesser cette série de maux qui couvre de deuil notre malheureuse patrie. Mais deux épreuves funestes ont pu nous rendre circonspects ; deux fois notre confiance a été trompée ; la bonne foi, les traités les plus sacrés ont été violés envers nous. Aujourd'hui quelle sera notre garantie ? Si le gouvernement actuel qu'une faction atroce demain viendra peut-être encore culbuter, est de bonne foi aujourd'hui, qu'il commence par évacuer des postes qui gênent et inquiètent le pays ; nous seuls suffirons pour garantir la sûreté générale, et, quand nous l'aurons promise, les républicains nous connaissent assez pour être sans inquiétude.

Une troupe nombreuse ne peut-être circonscrite dans les campagnes il lui faut des positions où elle puisse attendre avec patience l'effet des promesses qu'on lui fait. Commencez donc, Monsieur, par nous remettre Redon et faites cesser des fortifications qui n'annoncent rien moins que des vues pacifiques...

P.S. — C'est au moment où l'on annonce une suspension d'armes qu'une attaque sérieuse vient d'avoir lieu à Vannes, où les Républicains ont été les agresseurs, et aujourd'hui que l'on nous annonce que la marche des troupes doit cesser, que les ordonnances seules doivent être employées à la correspondance, une colonne de 1.500 républicains marche sur la route de Vannes à Nantes, où elle vient d'envahir Muzillac et La Roche-Bernard où elle est, et par nombre de réquisitions vexé le pays.

Je dois encore vous prévenir que nous regarderons comme agression formelle, toute réquisition de bestiaux, blé et autres denrées faites sur les campagnes (36). »

(36) CHASSIN, op. cit., t. III, p. 471.

Dupont répondit :

« Je suis lié par des ordres supérieurs, il ne m'appartient pas d'évacuer la place, encore moins d'arrêter la marche des troupes dans l'étendue de cette armée. Je vais faire passer copie de votre lettre au Général commandant la subdivision et, en suivant l'ordre naturel de la correspondance, le général en chef sera plus à même de statuer sur son contenu (37). »

Ce fut au successeur de Michaud, le Général Lespinasse, lieutenant d'Hédouville, à Rennes, que la lettre menaçante de de Sol fut transmise. Lespinasse qui était sage et prudent, jugea préférable de ne pas renforcer la garnison de Redon, montrant ainsi qu'il ne mettait pas en doute la parole de de Sol sur la suspension d'armes.

« Je veux croire que le premier mouvement de Monsieur de Sol n'est pas son dernier mot » déclara-t-il (38) et il lui délégua un officier intelligent, porteur d'une lettre aimable.

Lespinasse avait raison d'être diplomate, le Morbihan représentait une force très importante. Le 7 décembre, l'administration républicaine de Vannes n'écrivait-elle pas aux ministres de la police et de la guerre :

« Le Morbihan contient plus de 30.000 insurgés en armes soutenus par 100.000 hommes qui les aident, les servent et les favorisent de tous leurs moyens (39). »

Nul doute, tout le peuple des campagnes morbihannaises était en guerre et organisé en conséquence.

Le 2 janvier 1800, le Général Hédouville, bien au courant de la situation, signalera à Bonaparte que l'organisation des chouans dans l'Ouest à cette époque est plus régulière qu'elle ne l'a jamais été. « Ils ont formé, expliquait-il, des compagnies dans toutes les communes ou cantons ruraux des départements troublés. Tous les soirs il y a un appel des compagnies, où chaque chouan est obligé de se trouver avec ses armes... Les chouans ont des administrations militaires et judiciaires plus régulières qu'on ne peut le croire... (40) »

Cette note est bien dans la ligne de celle adressée le 12 Ventôse An IV (2 mars 1796) par l'administration centrale du Morbihan au ministre de l'intérieur et citée au chapitre IX du présent ouvrage.

(37) CHASSIN, op. cit., t. III, p. 471.

(38) CHASSIN, op. cit., t. III, pp. 471-472.

(39) CHASSIN, op. cit., t. III, p. 472.

(40) CHASSIN, op. cit., t. III, p. 520.

Ces différents textes s'accordent assez mal, semble-t-il, avec le jugement porté par M. Daniel-Rops dans son ouvrage : *L'Eglise des Révolutions* (41), où il réduit d'une façon trop simpliste la chouannerie de l'Ouest à de simples bandes. Hédouville et plus tard Brune, n'auraient pas traité officiellement avec les généraux chouans ; Bonaparte n'aurait certainement pas accepté de les recevoir aux Tuileries pour essayer de conclure la paix, il ne les aurait pas félicités de leurs combats s'il s'était agi de simples chefs de bandes (42).

Les insurgés morbihannais se sentant puissants, prirent soin de se poster sur les points stratégiques inoccupés et de resserrer leurs postes autour des villes républicaines pour « y attendre avec patience, comme disait de Sol, l'effet des promesses qu'on leur faisait » (43). Les troupes de ce dernier étaient toujours massées, occupant La Roche-Bernard, Muzillac, Allaire, Rieux, Béganne, Le Roc Saint-André.

Les armes et munitions restaient toujours en lieu sûr ; les pièces d'artillerie débarquées à Penlan se montaient sur affût et des boulets se fondaient aux forges de Lanouée (44).

L'administration républicaine de Vannes, toujours bloquée, ne tarissait pas en récriminations de toutes sortes, contre ce qu'elle appelait la mauvaise foi des royalistes, tout en avouant ne pas connaître elle-même les conditions d'armistice qui devaient être arrêtées le 18 décembre à Pouancé (45).

Dans cette ville, Hédouville s'impatientait :

« On attend Georges ou quelqu'un du Morbihan de jour en jour, écrit-il au ministre de la guerre le 10 décembre, car les chouans du Morbihan sont les plus rudes, les plus terribles adversaires... »

Le même jour, Georges lui fit savoir qu'il serait le 15 à Pouancé (46).

III. — Conférences de Pouancé.

Le généralissime breton n'y vint pas seul. Mercier-la-Vendée et de Sol

(41) DANIEL-ROPS, *L'Eglise des Révolutions*, Paris 1980, p. 48.

(42) Le mot Vendée dans la bouche de Bonaparte comme dans celle de ses contemporains désigne l'Ouest tout entier.

(43) SAGERET, op. cit., t. I, p. 453.

(44) *Ibidem*, t. I, p. 453.

(45) SAGERET, op. cit., t. I, p. 456.

(46) SAGERET, op. cit., t. I, p. 445.

l'accompagnaient. Les qualités de méthode, d'organisation, de mordant déployées par ce dernier dans sa division pendant les campagnes de 95-96 ; la ténacité et la prudence manifestées par lui dans la clandestinité pour la réorganisation de ses troupes au milieu des pires difficultés ; ses succès militaires pendant la campagne en cours ; ses réussites dans les débarquements et les choses de la mer ; tout cela avait contribué à le mettre en exergue et à le désigner d'une façon toute particulière à l'attention de Georges qui avait besoin à Pouancé de compagnons de poids et de conseillers sûrs.

D'ailleurs, par la suite, à chaque réunion importante, Cadoudal, satisfait des services de Louis de Sol, ne manquera pas de se l'adjoindre.

Au cours des conférences de Pouancé, les trois chefs bretons, toujours prêts à la lutte, appuyèrent Bourmont et Frotté, partisans de la continuation de la guerre (47) et essayèrent d'endiguer les intrigues de Bernier (48).

« — Nous n'avons ni armes, ni munitions, objectèrent à Georges certains chefs.

— J'en ai, moi, s'écria-t-il, et si vous voulez encore la guerre, je vous fournirai des fusils, de la poudre et de l'argent. Nous partagerons, nous combattrons en frères (49). »

Les réserves accumulées dans le Morbihan après le débarquement permettaient à Cadoudal de parler sur ce point avec la plus ferme assurance.

L'ensemble des chefs ne fut cependant pas de cet avis. Hédouville, astucieux, réussit, le 28 décembre, à faire signer à certains généraux ses principales propositions, sauf deux points litigieux qui furent réservés.

Bourmont, d'Andigné et La Roche-Saint-André furent députés à Hédouville pour lui rendre ses propositions avec les articles acceptés et ceux qui restaient en discussion (50). Ils lui remirent en même temps un projet de traité de 39 articles, sorte de statut spécial pour les provinces de l'Ouest,

destiné à la défense des populations chrétiennes, dont ils se faisaient les mandataires (51).

Après plusieurs entrevues avec les plénipotentiaires de l'Ouest, Hédouville rédigea, le 23 décembre 1799, un contre-projet sommaire répondant aux 39 articles des généraux chouans (52).

Il semble bien que les chefs armoricains malgré leurs divergences sur bien des points, seraient arrivés à la pacification, si le traité proposé, même modifié par Hédouville, eût été revêtu de la signature et de la garantie du gouvernement.

En attendant le résultat final des conférences, le Conseil des insurgés délégua d'Andigné à Paris pour sonder Bonaparte.

L'entrevue eut lieu le 27 décembre (53) ; mais le premier consul ne voulut jamais donner sa signature. Sa vraie réponse fut sa proclamation aux habitants de l'Ouest, faite le lendemain : véritable ultimatum, insultant pour les généraux chouans et pour Hédouville, dont la conciliante attitude était ainsi désavouée.

Les dernières chances de paix se trouvaient bien menacées. Le 4 janvier 1800, nouvelle proclamation de Bonaparte encore plus agressive et plus violente contre l'Ouest :

« ... Il ne reste plus que des brigands, des émigrés stipendiés de l'Angleterre, des hommes sans aveu, sans cœur et sans honneur... marchez contre eux, soyez inexorables (54). »

Clarke surencrêta le lendemain dans une lettre à Hédouville : « Aux armes, mon cher général, il faudra déployer de l'énergie sans quoi cette modération n'est elle-même que faiblesse. »

« Ce n'est point par des menaces, rétorqua Hédouville à Bonaparte,

(51) SAGERET, op. cit., t. I, p. 471.

Déjà, aux pourparlers qui avaient précédé le traité de La Jaunay, les chefs vendéens avaient demandé une sorte d'autonomie pour les cantons insurgés. « Vous voulez donc faire de la Vendée un pays à part ? », avaient fait remarquer les représentants républicains.

Cf. GABORY, *La Révolution et la Vendée*, t. III ; *La Victoire des vaincus*, p. 244.

(52) CHASSIN, op. cit., t. III, p. 502.

(53) *Mémoires du Général d'Andigné*, t. I, pp. 424 et sqq.

Mémoires et souvenirs du Baron Hyde de Neuville, Paris 1888, t. I, p. 372.

NETTEMONT, *Souvenirs de la Restauration. La Vendée après les Cent-Jours*, Paris 1858, p. 92.

DE LA SICOITIÈRE, op. cit., t. II, pp. 378 et sqq.

(54) SAGERET, op. cit., t. I, pp. 502-503.

D'après LA BOISSIÈRE, op. cit., p. 143, Bonaparte s'était bien rendu compte que l'Ouest était l'ennemi le plus redoutable que put avoir l'usurpation.

(47) *Mémoires politiques et militaires de Tercier*, p. 347.

Mémoires de Pontbriand, p. 413.

DE CADOUAL, op. cit., p. 214.

DE LA SICOITIÈRE, op. cit., p. 370.

DE PONTERMIARD, *Le Général de Boisguy*, Paris 1905, p. 420.

DENIAU-CHAMARD, op. cit., t. IV, p. 21.

(48) Ce dernier ne cherchait dans tout cela qu'à retirer une mitre d'évêque comme une épingle du jeu. Cf. DENIAU-CHAMARD, op. cit., t. VI, p. 22.

SAGERET, op. cit., t. I, p. 504.

(49) DE CADOUAL, op. cit., p. 214.

(50) *Mémoires du Général d'Andigné*, t. I, p. 412.

que vous pourrez contraindre ce peuple indomptable. Ces hommes que l'histoire grandira, jugent leurs chefs avec impartialité... C'est moins aux généraux qu'il faut s'adresser qu'aux paysans eux-mêmes.

« Donnez-moi carte blanche, et comme il n'y a pas encore de coup de fusil, tout peut s'arranger (55). »

On recommença donc à négocier. La réunion des chefs se fit le 10 janvier à Candé.

Georges, de Sol et Frotté n'y parurent même pas, mais l'abbé Bernier, les jours suivants, put y déployer à l'aise les ressources géniales de son esprit pétri d'intrigues (56).

Les négociations demeurant épineuses, surtout sur les questions concernant le désarmement, d'Andigné fut de nouveau envoyé auprès de Bonaparte ; mais l'accord s'avéra absolument impossible (57).

Au cours des négociations de Candé, manœuvrées par Bernier, les chefs morbihannais avaient eu l'impression que le gouvernement travaillait à les isoler de leurs anciens compagnons d'armes et qu'ils allaient devenir les victimes choisies par Bonaparte.

Hédouville, de son côté, avait déjà trop freiné la volonté impatiente du premier Consul, qui ne lui pardonnait pas d'avoir prorogé l'armistice jusqu'au 22 janvier (58).

Bonaparte s'en dédommagea en remplaçant, le 14 janvier, Hédouville par Brune, le vainqueur de Bergen, et en déclarant le Morbihan exempt de toute prolongation de trêve. En même temps, un arrêté changeait le nom d'Armée d'Angleterre en celui d'Armée de l'Ouest, et Brune dans une longue lettre recevait des instructions détaillées.

« ...Brûlez quelques métairies et quelques gros villages du Morbihan et commencez à faire quelques exemples... (59) » prescrivait Bonaparte.

(55) CRÉTEAU-JOLY, op. cit., t. IV, p. 65.

(56) DE LA SICOTIÈRE, op. cit., t. II, p. 395.

(57) *Mémoires du Général d'Andigné*, p. 430, t. I.

DE LA SICOTIÈRE, op. cit., p. 399.

(58) A. GUERRE, B. 5 64. Lettre de Hédouville à Gency, 11 nivôse, an VII (1^{er} janvier 1800).

Lettre du Général Clarke à Hédouville, 24 nivôse an VIII (14 janvier 1800).

A. GUERRE, B. 5 64. Lettre de Hédouville au ministre de la Guerre, 22 nivôse an VIII (12 janvier 1800).

SAGERET, op. cit., t. I, p. 509.

(59) SAGERET, op. cit., t. I, p. 512.

Deux jours après, paraissait l'arrêté qui mettait le Morbihan et les départements bretons, sauf le Finistère, hors la Constitution (60).

Cadoudal, Mercier, de Sol rentrés dans le Bro-Erec se préparèrent avec la plus grande activité à la lutte ultime contre le « nouveau Cromwell » (61).

La VARENE dans son ouvrage « Cadoudal », p. 156, cite des ordres encore plus durs donnés à cette époque par Bonaparte :

« Le Premier Consul croit que ce serait donner un exemple salutaire que de brûler deux ou trois grosses communes choisies parmi celles où les chouans se comporteraient le plus mal... ! » « Agissez aussi librement que si vous étiez au milieu de l'Allemagne... »

(60) SAGERET, op. cit., t. I, p. 512.

(61) SAGERET, op. cit., t. I, p. 509.

craint, il n'y a vraiment de chefs chouans que Bourmont, La Prévalaye, Frotté, Georges, de Sol-Grisolles. Les trois derniers sont les seuls qui aient des troupes en ordre et ensemble. La première nécessité est de tenir la côte du Morbihan pour empêcher tout ravitaillement par les Anglais (2). »

Les jours précédents, de Nantes, Brune avait envoyé de nombreux courriers dans le Finistère, les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine pour rassembler le plus de troupes possibles et les jeter dans le Morbihan. Dans ce département, les garnisons républicaines commandées par Harty devaient, suivant les ordres formels de Brune, rester immobiles ; mais les insurgés ayant intercepté le courrier, Harty s'en tint aux ordres du 20 janvier, lui prescrivant de réquisitionner les bestiaux et le blé des insurgés pour nourrir l'armée républicaine réduite à la dernière extrémité et préparer des approvisionnements destinés aux troupes qui allaient arriver (3).

Précisément, de nombreuses provisions de blé se trouvaient à Grandchamp, quartier général de Georges. Harty résolut de s'y rendre, espérant en même temps surprendre Cadoudal et le réduire, si possible, d'un seul coup. Le 22 janvier, subitement, avec 3.500 hommes il fonce de Vannes vers le Pont-du-Loc dont il s'empare par surprise et s'installe à Penhoët et à Grandchamp. Georges remarque aussitôt la position imprudente de Harty. Le laissant s'approvisionner à l'aise, il ordonne la concentration des troupes insurgées pour le cerner ; pendant que Guillemot occupera les hauteurs situées au Nord du Pont-de-Loc, lui-même descendra vers Monterblanc et Meucon pour prendre Harty à revers au Sud tandis que les troupes de la division de Sol arriveront à l'Est par Le Boterff ou Kerizac sur la grande lande du Morboulou. Harty ainsi cerné ne pourra pas s'échapper, si les ordres sont bien suivis.

Le 24 au soir, Cadoudal et Guillemot exécutèrent la manœuvre prévue ; derrière Georges, vint se placer La Haye-Saint-Hilaire, puis la légion de Vannes et enfin Gamber et ses chouans d'Elven.

Harty, de son côté, donna ordre à ses troupes de marcher le lendemain matin vers Plaudren.

Ce jour-là, vers sept heures, les éclaireurs de la colonne Cadoudal atteignaient la chapelle de Burgo, lorsque La Haye-Saint-Hilaire se heurta à un convoi républicain. Par suite de la brume, Saint-Hilaire crut rencontrer un fort contingent ennemi et s'engageant à fond poursuivit les fuyards avec vigueur et s'éloigna imprudemment vers Vannes. Prenant cette fusil-

CHAPITRE XIX

LUTTE SUPRÊME ENTRE BONAPARTE ET LE MORBIHAN

I. — *La bataille du Pont-du-Loc.*

L'armée du Morbihan n'avait jamais été aussi puissante et comptait au moins 30.000 hommes coûtant 184.000 livres par mois. La flotte anglaise continuait d'ailleurs à les ravitailler et des débarquements s'étaient encore effectués chez de Sol : le 15 janvier, à Penlan, en Billiers, et le 20 janvier à Vieille-Roche, en Arzal, au fond de l'estuaire de la Vilaine.

A cette date, les administrateurs républicains de Vannes s'attendaient à voir Brune d'un instant à l'autre. Pourtant ce dernier ne quitta Nantes que le 23 janvier. Redoutant de traverser la Vilaine à La Roche-Bernard occupée par les troupes de Louis de Sol, il se dirigea sur Redon qu'il atteignit le 24 au soir. Il y trouva la 60^e demi-brigade arrivée depuis la veille et des cavaliers du 21^e chasseur (1). Brune resta plusieurs jours dans la cité de saint Conwoion pour étudier d'une façon plus approfondie la situation de la chouannerie résumée ainsi dans une lettre de Hédouville adressée le 22 janvier au premier Consul : « Le Sud de la Loire n'est plus à

(1) SAGRETT, op. cit., t. I, pp. 522-527-534-535.
De GOURON, op. cit., p. 292.

(2) CHASSIN, op. cit., t. III, p. 550.

(3) SAGRETT, op. cit., t. I, p. 543-544-545.

lade pour le signal de l'attaque, Guillemot dévala les hauteurs de l'Ermitage, bouscula les républicains établis à Kercadio, franchit le Loc à Camzon, se dirigea vers Locqueltas et réussit à prendre pied dans les champs du Lennion. Il allait se jeter dans la lande du Morboulo quant Harty accourant avec des renforts arrêta son élan. C'est dans ces parages que Guillemot aurait dû trouver l'appui des troupes de de Sol. Malheureusement celui-ci était encore loin. Il avait été retenu vers Redon et Muzillac par l'arrivée des troupes de Brune et de Grigny comptant près de 3.000 hommes et c'est à peine si, à ce moment, il mettait le cap sur Grandchamp après avoir réussi à se dérober aux « Bleus ». Il ne peut être question, par conséquent, comme le fait le neveu de Georges, de le présenter en spectateur indifférent aux efforts des autres chouans à la suite de lettres de pacifications qu'il aurait reçues (4).

Guillemot déçu par l'absence de de Sol n'avancé plus et le combat menaçait de s'éterniser lorsqu'avec deux bataillons, Gomez le second « du Roi de Bignan », se glisse habilement par le vallon de Kerizac et débouche subitement sur la droite de Harty au milieu d'une fusillade d'enfer. Les républicains résistent un instant mais Gomez, hardiment, continue d'avancer, obligeant les Bleus à lâcher pied, de peur d'être encerclés. A ce moment des hauteurs de Burgo, Georges pouvait les achever, mais ne sachant pas exactement ce qui se passait, à cause du brouillard, il préféra attendre de Sol, La Haye-Saint-Hilaire et la légion de Vannes postée l'arme au pied près de Meucon. Guillemot et Gomez ne se sentant plus soutenus s'arrêtèrent à Locmaria et regagnèrent l'Ermitage après avoir rallié leurs bataillons dispersés.

Il était alors dix ou onze heures du matin. Profitant de cette accalmie, Harty put regrouper ses troupes en avant de Grandchamp sur une ligne allant du village de Botcalper à celui de Locmeren.

C'est alors qu'apparurent enfin les premières colonnes de la division de de Sol, brisées de fatigue par la marche qu'elles venaient de fournir, mais de plus en plus nombreuses (5). En même temps, par le sud-est, arrivait le corps d'élite de La Haye-Saint-Hilaire. Cadoudal voulut en profiter pour donner le signal de l'attaque. Si Guillemot avait pu tenter, à ce moment, un second assaut mené avec vigueur contre le Pont-du-Loc, Harty aurait subi, sans doute, une terrible désastre ; mais le « Roi de Bignan »

(4) DE CADOUAL, *op. cit.*, p. 227.

SAGBIER, *op. cit.*, t. I, p. 555.

LE FALHIER, *Le Royaume de Bignan*, p. 634, note 3.

(5) LE FALHIER, *op. cit.*, p. 636.

fatigué persista dans son inaction. Harty put alors évacuer les 1^{er} et 2^e bataillons de la 22^e qui défendaient le Pont-du-Loc et les dirigea vers le Parkarré et les hauteurs de Meucon dans la direction de Vannes. Or, des troupes nombreuses d'insurgés tenaient ces positions et certaines d'entre elles, descendant des plateaux en tirailant, commencèrent à faire fléchir l'armée bleue. En même temps, d'autres groupes de paysans se disposaient à prendre la direction de Grandchamp pour une attaque de flanc, quand Harty prit une décision violente, celle de faire une trouée dans les lignes chouannes pour regagner Vannes. Tandis que le 1^{er} bataillon se lançait sur Locmeren pour tourner l'aile gauche des chouans, le 2^e bataillon installé sur la route avec le restant des troupes républicaines s'ébranla derrière la cavalerie chargée d'ouvrir une brèche. Les lignes chouannes peu denses à cet endroit s'écartèrent devant les chevaux des chasseurs et des gendarmes. Le gros de l'armée bleue s'engouffra à leur suite, parvint jusqu'à la lande, puis s'effrita de tous côtés. Le Parkarré et les hauteurs de Meucon se transformèrent du même coup en une sorte de vaste champ clos où se multiplièrent les luttes d'homme à homme et de groupe à groupe. Les troupes de Harty épuisées de fatigue et sans cesse harcelées réussirent enfin à rejoindre Vannes.

Comment de Sol se comporta-t-il pendant cet après-midi de combat ? Refusa-t-il véritablement, comme le prétend le neveu de Georges, d'appuyer la légion de Vannes pour déboucher les « Bleus » de Locmaria, lorsque le généralissime le lui aurait demandé peu après son arrivée ? (6).

Tout d'abord, il est bon de rappeler que le neveu de Cadoudal s'est trompé lourdement en voulant présenter de Sol comme inactif et affichant le mauvais exemple pendant la lutte de la matinée alors que le chef de la légion de Redon, ayant réussi à décrocher Grigny, s'avancé à marche forcée pour franchir les trente-cinq à quarante kilomètres séparant Muzillac de Grandchamp. Du même coup, le neveu de Georges est bien mal placé pour porter un jugement valable sur l'attitude de de Sol durant l'après-midi de la bataille. S'il avait véritablement connu celui qu'il accuse, il se serait rendu compte qu'il n'était pas dans les habitudes de ce chef de bouder devant l'ennemi. Au contraire, il avait toujours été un des premiers à entamer le combat et un des derniers à poser les armes. Les jours précédant la bataille, de Sol était au nombre de ceux qui avaient prôné avec le plus de violence la continuation de la lutte jusqu'au bout.

Peut-on parler d'indiscipline parmi ses troupes ? Difficilement sans

(6) DE CADOUAL, *op. cit.*, p. 227.

doute ; au début du présent chapitre, il a été fait mention d'une lettre de Hédouville annonçant, le 22 janvier 1800 au Premier Consul, que Frotté, Cadoudal et de Sol de Grisolles étaient parmi les chefs chouans les seuls qui eussent des troupes marchant avec « ordre et ensemble ».

La soumission de d'Andigné et de Chatillon faite les jours précédents avait-elle pu entamer l'ardeur et le courage de la légion de Redon ? Précisément les troupes démoralisées ou peu confiantes de cette légion se seraient bien gardées d'effectuer un si long trajet pour aller combattre ; elles seraient rentrées chez elles.

D'ailleurs Sageret, qui a étudié longuement la bataille du Pont-du-Loe, prend soin de déclarer que les hommes de de Sol « quoique las de leur marche allaient puissamment aider Georges » (7).

Le Falher, qui n'est pas toujours tendre, défend avec force la réputation de de Sol (8) au cours de la bataille du Pont-du-Loe. Enfin si Georges après ce combat délègue de Sol au quartier de Brune pour connaître les conditions de paix et s'il lui demande de l'accompagner à Paris pour son entrevue avec Bonaparte, c'est qu'il lui a gardé toute sa confiance.

Sitôt la fin du combat, les chouans de Cadoudal et de Guillemot se replièrent sur le petit village de Cadoudal, près de Plumelec. De Sol qui avait laissé Brune et Grigny à Redon et Muzillac était, lui aussi, pressé de rentrer. Ne tenant pas à ce que ses hommes harassés de fatigue et incapables de livrer de nouveaux combats ne parussent en grosses bandes, susceptibles d'attirer les yeux de l'ennemi, de Sol toujours prudent ordonna à ses troupes de rejoindre leur région par petits groupes en se dissimulant le plus possible à travers les campagnes.

Le conseil était bon. Quelques-uns de ces groupes furent poursuivis par la cavalerie de Gency dont la colonne se rendait de Ploërmel à Elven. Plusieurs chouans acculés à la rivière de l'Ars furent tués ou se noyèrent (9).

Tel fut, dans ses grandes lignes, le combat du Pont-de-Loe, le plus important depuis Quiberon et le dernier de la Grande Chouannerie. Les chefs du Bro-Erec y montrèrent des qualités remarquables, sans doute ; mais cette affaire démontra, une fois de plus, que la tactique traditionnelle des chouans consistant surtout en guérillas et harcèlements était bien préférable aux batailles rangées et aux grands combats pour lesquels ils

(7) SAGERET, op. cit., t. I, p. 564.

(8) LE FALHER, *Le Royaume de Bignan*, p. 636, note 2.

(9) SAGERET, op. cit., p. 575.

étaient moins préparés. D'autre part, les troupes de de Sol, harassées de fatigue par la longue marche qu'elles avaient fournie avant le combat, ne purent sans douter jouer le rôle important qu'on en attendait (10).

II. — Les chefs morbihannais se résignent de nouveau à poser les armes.

Sitôt arrivé à Vannes, Brune multiplia les proclamations en français et en breton pour inviter les paysans à déposer les armes. En même temps de tous côtés, des troupes républicaines pénétraient dans le Bro-Erec, de sorte que Brune allait se trouver sous peu à la tête de 50.000 hommes bien armés. Georges se rendait compte qu'il lui serait impossible de tenir longtemps devant pareilles forces, d'autant plus que pour intimider les insurgés, Brune fixait au 5 février l'attaque générale des campagnes morbihannaises (11).

La veille, Georges envoya de Sol au quartier général de Brune, entre Theix et La Trinité-Surzur, demander les conditions de paix. Brune déclara à de Sol qu'il fallait accepter purement et simplement les conditions du Premier Consul ou être écrasé. Le chef chouan répondit que ses hommes n'étaient pas, sans doute, en état de continuer la guerre, mais qu'ils ne déposeraient pas les armes si on les traitait trop durement. Alors, s'engagea entre Brune et de Sol un dialogue semblable à celui que Bonaparte avait eu avec d'Andigné à Paris.

« — Oh ! je sais bien, dit Brune, que vous avez des souterrains pour vous cacher, mais je brûlerai le pays.

— Vous brûlerez des chaumières, répondit de Sol, ce qui ne jettera pas un grand lustre sur les lauriers que vous venez de cueillir en Hollande. Il ne faut pas humilier l'ennemi avec qui on veut faire une paix durable (12). »

(10) A. Nationales A F 4-1590. Dossier III. Lettre rapport du général Harty à Brune, 9 nivôse an VIII (30 décembre 1800) cité par SAGERET, op. cit., t. I, p. 565. A.D. Morb. L. 147. Registre de correspondance de l'administration centrale du Morbihan, f^os 48 et 49, r^o.

Lettre du 10 pluviôse an VIII (30 janvier 1800) aux administrateurs de Lorient et Port-Liberté.

GUILLEMOT, op. cit., pp. 163 et sqq.
Mémoires de Rohu dans Rev. Bret. Vend., mai 1858, pp. 416 et sqq.
Mémoires d'Alexis de Louër. Copie aux A.D. Morb., pp. 79 et sqq.

MURET, op. cit., chap. XVI.
 LE FALHER, *Le Royaume de Bignan*, pp. 630 et sqq.
 SAGERET, op. cit., t. I, p. 546.

(11) SAGERET, op. cit., t. I, pp. 582-583-590-593.

(12) BEAUCHAMP, op. cit., t. IV, p. 494.

Cependant Georges, malgré de Sol, se résigna à la soumission. De son côté, Malartic, plénipotentiaire de Bourmont, signa la paix à Angers, déclarant accéder aux conditions de paix et traités conclus par MM. d'Autichamp, Suzannet, de Chatillon et de La Prévalaye, pour en obtenir les mêmes avantages. Il ajoutait : « J'exprime au nom de M. de Bourmont le désir que M. Georges soit admis à accéder, aux mêmes conditions, à la convention ci-dessus. Il répond de ses intentions à cet égard, et prie le gouvernement de prendre sur-le-champ, dans la plus haute considération, la présente déclaration (13). »

Cette demande paraissait suffisamment fondée, le Général Hédouville toujours chargé des pacifications en écrivit à Brune. Bourmont, de son côté, lui déclarait : « J'ai signé la paix sur la promesse que M. Georges obtiendrait absolument les mêmes conditions, j'ai donc l'espoir, Général... que l'article des armes sera traité par vous, pour M. Georges comme il l'a été pour les autres divisions par le Général Hédouville... Comme nous, Général, vous êtes Français et savez que l'humiliation n'est pas supportable. Mais s'il arrivait que vous crussiez devoir agir autrement, je dois vous dire franchement qu'alors je ne me croirais obligé à rien et que j'appellerai au secours de leurs camarades bretons tous les hommes que je fais rentrer dans leurs foyers... (14) »

Ces phrases pleines d'honneurs et de fierté ne pouvaient manquer de susciter la fureur de Bonaparte, d'autant plus que Bourmont avait signé de son titre de comte et scellé le pli de trois fleurs de lys. Le 10 février, de Sol remit lui-même à Brune la lettre de Bourmont et la dépêche d'Hédouville alors à Angers.

Brune écrivit de suite à Bonaparte : Le chef de chouans de Sol le premier en crédit après Georges m'a apporté ses lettres ce matin et me promet que Frotté et Duval-Legrès feraient leur paix à leur imitation sur les bases d'Hédouville. Ce contre-temps me met dans l'alternative que je vous prie de fixer (15). »

Cependant les chouans étaient toujours armés et Bonaparte, hors de lui, envoyait à Brune lettre sur lettre, lui rappelant qu'il attendait le désarmement des insurgés dans le plus bref délai ou leur destruction totale (16).

(13) SAGERET, *Œuvres*, cité I, p. 601.

(14) CHASSIN, *op. cit.*, t. III, p. 577.

SAGERET, *op. cit.*, p. 602.

(15) A. Nationales AF IV 1590. Lettre Brune au premier Consul, 21 pluviôse an VIII (10 février 1800) cité par CHASSIN, *op. cit.*, t. III, p. 564.

(16) SAGERET, *op. cit.*, t. I, p. 605.

C'est pourquoi Brune lança une nouvelle proclamation très menaçante qui aboutit, le 12 février, au traité de Beauregard, en Saint-Avé, près Vannes (17). Il y était principalement stipulé que les armes des chouans seraient remises dans les vingt-quatre heures. Pour la légion de de Sol, le lieu ainsi choisi était Questembert. D'autre part, Georges et quelques-uns de ses officiers devaient se rendre à Paris pour régler avec Bonaparte un certain nombre de questions (18). Enfin, les principaux chefs devaient indiquer l'endroit où ils désiraient se retirer. Pour la circonstance une sauvegarde du général en chef leur serait délivrée. C'est pourquoi de Sol prit la direction de Guérande et de Nantes où se trouvait sans doute sa famille (19).

(17) Le 11 février, trois soldats républicains du cantonnement de Rochefort, arrêtés par des paysans furent conduits par ceux-ci à du Bot. Cet officier chouan leur fit remarquer que s'il lui en prenait fantaisie, il ne ferait qu'un déjeuner du cantonnement de Rochefort. Au même moment, Le Nèvé, autre officier chouan rôdait avec ses hommes autour de Questembert. Cf. SAGERET, *op. cit.*, t. I, p. 607.

(18) SAGERET, *op. cit.*, t. I, p. 609.

(19) SAGERET, *op. cit.*, t. I, p. 632.

jeunes gens de Josselin, de Ploërmel et d'autres villes ont déserté, les autres forcés de marcher suivront au premier jour leur exemple et la guerre, quelques efforts que nous ayons pu faire, recommencera dans ce malheureux pays.

Si les malheurs se renouvelaient encore, ce ne sera certainement pas de ma faute, autant que j'ai pu, je vous ai fait part des moyens que je croyais convenables pour le prévenir... (2) »

Le 25 février, Cadoudal, accompagné de Le Ridant, son aide de camp, Achille Biget, chef de la 8^e légion, et l'abbé Le Leuc'h, son payeur général, partit de Muzillac pour Paris via Nantes (3).

C'est dans cette ville vraisemblablement que Georges fut rejoint par de Sol, son alter ego. Le 4 ou 5 mars, les chouans accompagnés du Général Pastol, aide de camp de Brune (4), atteignaient la capitale et descendirent à l'hôtel de Nantes, rue de l'Université (5).

Le 6 mars eut lieu, semble-t-il, aux Tuileries une audience collective à laquelle assistèrent Georges, Bourmont, Chatillon et d'autres officiers parmi lesquels vraisemblablement de Sol. Tout porte à croire que le Premier Consul prononça quelques paroles et se fit présenter les différents assistants (6). Si Cadoudal lui parut un « bon gros Breton dont il est possible de tirer parti » (7), il semble pourtant que le chef chouan se montra réticent à faire une demande d'audience. Mais le ministre de la guerre, le Général Clarke, futur Duc de Feltre, qu'il rencontra plusieurs fois pour régler définitivement les modalités de la reddition signée avec Brune, lui en montra la nécessité (8).

Au cours des trois semaines qui s'écoulèrent avant la seconde entrevue Georges et de Sol purent la préparer à loisir. Ils eurent aussi de multiples conversations avec Hyde de Neuville, La Haye-Saint-Hilaire et autres chefs royalistes présents à Paris à cette époque (9). D'après ces derniers, il était

CHAPITRE XX

GEORGES ET DE SOL PRÈS DU PREMIER CONSUL.
DE SOL ADJUDANT GÉNÉRALI. — *Georges et de Sol à Paris près du Premier Consul.*

Malgré l'empressement et les désirs de Brune, Cadoudal ne se hâtait pas de prendre le chemin de Paris. Que lui réservait cette entrevue avec le Premier Consul ? Pouvait-on se fier à cet homme qui venait de se débarasser tragiquement de Frotté ? Resterait-il au pouvoir plus longtemps que ses prédécesseurs ? (1)

D'autres part Georges, à ce moment près de Muzillac, ne voulait pas que son départ laissât son parti complètement à la merci des républicains, ce qui ne pouvait manquer de ramener la guerre.

C'est pourquoi il écrivit à Brune, le 24 février : « Général, malgré la parole que vous m'avez donnée vingt fois qu'on ne forcerait personne à entrer dans les légions que vous avez l'intention de former, j'apprends de toute part qu'on force les jeunes gens des villes à s'enrôler et qu'on menace même de forcer ceux des campagnes à y entrer. Déjà plusieurs

(1) LA SCOTIÈRE, *op. cit.*, t. II, pp. 492-493.
SAGRETT, *op. cit.*, t. I, p. 638.
FERRERO, *Pouvoir* (Paris 1945), p. 37.

(2) Philippe ROUSSEL, *De Cadoudal à Frotté*, (Paris 1963), pp. 129, 130.

(3) CRÉTENEAU-JOLY, *op. cit.*, t. IV, p. 110.

SAGRETT, *op. cit.*, t. I, p. 634.

(4) SAGRETT, *op. cit.*, t. I, p. 635.

Le voyage des chefs chouans ne s'effectuait pas sans danger étant donné que Frotté, pourtant muni d'un sauf-conduit, venait d'être fusillé.

(5) DE CADOUAL, *op. cit.*, p. 233.

(6) Duc de CASTRIES, *La Conspiration de Cadoudal* (Paris, 1963), p. 50.

(7) CHASSIN, *op. cit.*, t. III, p. 577.

(8) Duc de CASTRIES, *op. cit.*, pp. 50-51.

(9) *Mémoires et souvenirs du Baron Hyde de Neuville*, t. I, p. 304.

indispensable, pour rétablir la monarchie, de mettre la main au moment opportun sur le Premier Consul. Or, chaque décade, Bonaparte se rendait à La Malmaison accompagné d'une faible escorte. C'était là une proie tentante pour un groupe de cavaliers royalistes bien armés et décidés. Le Premier Consul saisi et garrotté serait conduit par des relais jusqu'à la Manche et transporté en Angleterre. Un otage de semblable valeur pourrait, quand le moment serait venu, servir de caution pour le rétablissement de la monarchie (10). Il ne pouvait sans doute pas encore être question sérieusement, car Bonaparte enlevé serait aussitôt remplacé par un autre général et non par les Bourbons, mais, plus tard, les circonstances seraient peut-être meilleures.

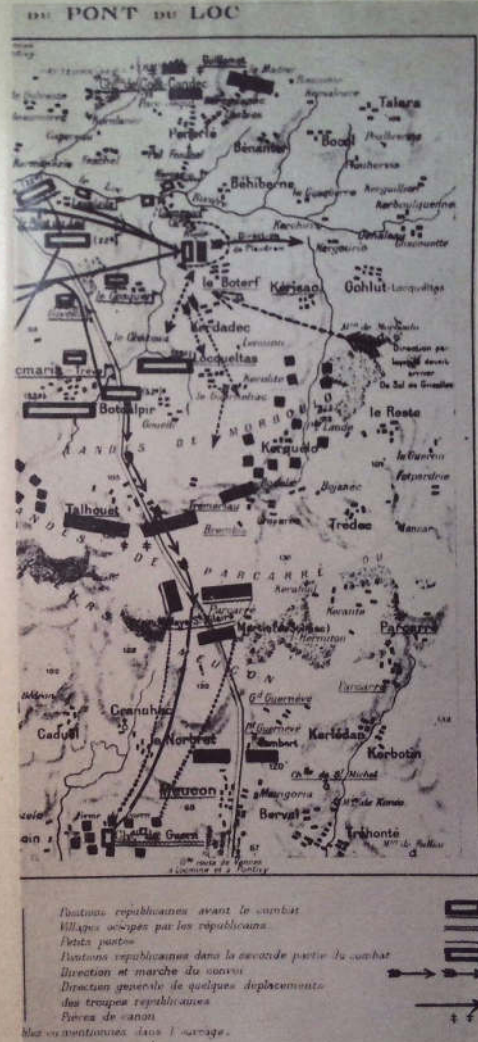
Tous ces projets ruminés autour de Georges n'étaient pas faits pour rallier ce dernier aux propositions que ne manquerait pas de lui faire Bonaparte en recevant au début de l'audience sa lettre d'introduction rédigée par Brune : « Le citoyen Georges, ci-devant Général en chef des chouans, vous remettra la présente ; la confiance qu'il a dans le gouvernement lui fait poser les armes et je ne doute pas que vous parveniez à utiliser ses moyens, que, désormais, il veut consacrer au maintien de la tranquillité publique (11). »

Le Premier Consul avait en effet intérêt à s'attacher un homme comme Cadoudal, le principal chef de l'armée bretonne dont la belle conduite avait jeté un éclat de nature à rehausser le prestige de son pouvoir naissant, mais il pouvait aussi par ce contre-poids espérer éliminer les ambitions déçues des généraux de l'armée républicaine regardant d'un œil mauvais le nouveau dictateur.

Georges laissé à son propre mouvement était déjà peu décidé à répondre favorablement aux propositions les plus séduisantes faites par Bonaparte. Que dire de ses dispositions, une fois chauffé à blanc par son entourage ! Celui-ci, en effet, n'était pas de nature à le pousser dans la voie des concessions, fut-ce les plus minimes. Bien au contraire ! D'après Daudet, le terrible La Haye-Saint-Hilaire poussait Cadoudal à profiter de son entrevue avec le Premier Consul pour lui brûler la cervelle. De Sol, un peu moins intransigeant, mais plus réaliste, ne s'était pas gêné pour déclarer

(10) Duc de CASTRES, op. cit., pp. 51-52.

(11) Une lettre de Brune était arrivée à Paris, donnant les noms des émigrés dont Georges demandait la radiation. Parmi eux : de Sol de Grisilles et son major-général Pourceau de Mondoré, les deux Sécillon, du Bot de Villeneuve, Le Mintier de Lehélec, etc... Cf. SAGNIER, op. cit., t. II (1^{er} fascicule) p. 41.



urbhannaise sous le Consulat, tome I, éditions A. Picard.

PLAN DU COMBAT DU PONT DU LOC



Positions royalistes au debut du combat
 Troupes royalistes en marche au debut du combat
 Positions royalistes dans la seconde partie du combat
 Mouvements royalistes
 Royalistes poursuivant l'avoite du convoi
 Trailleurs royalistes

Positions republicaines avant le combat
 Villages occupes par les republicains
 Petits postes
 Positions republicaines dans la seconde partie du combat
 Direction et marche du convoi
 Direction generale de quelques déplacements des troupes republicaines
 Pieces de canon

Echelle metrique

Noms soulignes : points remarquables mentionnes dans l'ouvrage.

à Georges : « Si je savais que vous fussiez disposé à vous rallier à Bonaparte et si vous osiez vous présenter dans le Morbihan revêtu de l'uniforme de ses généraux, vous seriez fusillé (12). »

Quand, dans cette atmosphère surchauffée, Cadoudal quitta de Sol, Hyde de Neuville et ses autres amis sur le seuil des Tuileries et se présenta à Rapp pour la seconde audience près du Premier Consul, il était comme cuirassé et imperméabilisé aux moindres influences et propositions du « Corse ». « Sa roideur extrême, note Hyde de Neuville, ne ploya pas en présence de l'homme puissant (13) devant lequel tant de fronts déjà s'inclinaient. Les propositions de celui-ci furent écoutées avec une impassibilité décourageante et les refus de Georges cachaient à peine le dédain dont ils étaient empreints. Son interlocuteur, qui voulait avoir raison de cette résistance, l'entretint longtemps et contint son irritation croissante. Mais le chouan s'éloigna sans avoir été vaincu. Ces deux hommes, dont le caractère de fer s'était jeté un défi perpétuel pendant cette entrevue, se séparèrent en emportant une haine mutuelle. Je vis Cadoudal au moment où il quittait les Tuileries, il était ému, mais seulement de la contrainte qu'il avait dû s'imposer : « Quelle envie j'avais de l'étouffer dans ces deux bras ! » s'écria-t-il en me montrant ses membres robustes (14). »

Cadoudal fut averti par Hyde de Neuville qu'il était pisté par la police et qu'il était temps pour lui et pour ses amis de quitter Paris (15). D'accord avec de Sol et les autres chefs chouans, il décida de s'embarquer clandestinement pour l'Angleterre.

Afin de dépister la police, il commanda ostensiblement, le 8 avril, au café d'Orsay, alors situé à l'angle de la rue du Bac et du quai, un grand dîner de 20 couverts. Le souper eut-il lieu ou resta-t-il pour compte au restaurateur ?

(12) E. DAUDET, *La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire* (Paris, 1895), pp. 17 et 45.

CHASSIN, *op. cit.*, t. III, p. 602.

(13) D'après une tradition dont s'est fait l'écho le policier Mont-Gaillard, le Premier Consul aurait proposé à Georges de choisir entre le grade de division sous les ordres de Moreau et 100.000 livres de rentes. Suivant d'autres, il lui aurait offert le commandement d'une brigade de la garde territoriale prévue dans l'Ouest pour assurer une pacification durable.

(14) *Mémoires et souvenirs du Baron Hyde de Neuville*, t. I, *ouv. cité*, pp. 304-305.

(15) Bonaparte était en fait bien décidé à en finir avec Georges. Il avoua à Bourrienne, sitôt l'audience : « L'exagération de ses principes prend sa source dans de nobles sentiments qui doivent lui donner beaucoup d'influence parmi les siens. Il en faudra cependant bien finir. »

Cf. *Mémoires de M. de Bourrienne, Ministre d'Etat sur Napoléon, Le Directoire, Le Consulat ; l'Empire et la Restauration*, Paris 1829, (2^e édit.), t. IV, pp. 20-21.

La Varende estime cependant que pareilles agapes étaient bien dans la ligne de l'hospitalité bretonne (16).

En tout cas, le 9 avril 1800, Cadoudal monta dans une voiture de place qui fut sitôt filée par les agents de police. Cette voiture s'arrêta à l'entrée d'un passage à l'extrémité duquel se trouvait un cabriolet où disparut la carrosse massive de Georges. Hyde de Neuville s'y trouvait déjà en compagnie de La Carrière-Méricourt, ingénieur au Port-Louis et ancien député fructidorisé. Le cabriolet, enlevé avec la plus grande célérité, prit la direction de Boulogne pour permettre à Cadoudal de rejoindre l'Angleterre (17).

Au même moment, de Sol, Biget, Le Ridant et Le Leuc'h munis du passeport de Georges reprenaient en poste la route de Nantes tandis que d'autres chouans faisaient savoir dans Paris que Cadoudal était en route vers la Bretagne (18).

Bientôt le bruit de l'arrivée de Cadoudal se répandait dans l'ouest « avec discrétion et lenteur ». En même temps, d'autres rumeurs concernant de nouvelles levées militaires commençaient à émuvoier les campagnes. Était-ce pour grossir l'armée dite « de réserve » réunie par Bonaparte à Dijon, en vue de la guerre toute proche contre l'Autriche ?

Bonaparte en effet n'avait jamais admis que le Morbihan fut exempt de conscription. Dès le 8 mars, une loi avait mis, dans les douze départements de l'ouest, les conscrits, déserteurs et réfractaires à la disposition du gouvernement (19).

La réapparition du « spectre hideux » de la conscription ne pouvait qu'alarmer les campagnes et favoriser la renaissance de la chouannerie dont les chefs étaient prêts à reprendre les armes (20).

(16) DE CADOU DAL, op. cit., p. 234.

SAGERET, op. cit., t. II, pp. 43-44.

LE NÔTRE, *Georges Cadoudal*, Paris, 1929, p. 82.

LA VARENDE, *Cadoudal*, Paris, 1952, p. 197.

(17) *Mémoires et souvenirs du Baron Hyde de Neuville*, t. I, p. 306.

(18) *Mémoires de Tercier*, p. 366.

(19) DE CADOU DAL, op. cit., p. 234.

A son retour, Biget avertit Brune que Cadoudal rentrait dans le Morbihan mais qu'il y resterait tranquille.

Brune se plaignit à Bonaparte de n'avoir pas été averti de cette brusque arrivée. Le Premier Consul se contenta de lui écrire le 18 avril : « Si vous croyez nécessaire, faites arrêter Georges. » Cf. SAGERET, op. cit., t. II, p. 45, 1^{re} partie.

(20) SAGERET, op. cit., t. II, fascicule I, p. 62.

(21) En effet, à cette époque, Mercier-la-Vendée établissait de nouveau son quartier général entre Grandchamp, Plaudren et Bignan avec l'abbé Guillevic. A Moréac, le grand Alexandre Guillome (il s'agit du père de l'abbé Guillome, auteur du « Livre et l'abbé ») et Mathurin Le Sergent cachaient une charrette pleine d'armes. Au château de Bernac se réinstallait l'ambulance des chouans.

Enfin, vers le 25 avril, réapparaissaient près du littoral morbihannais des voiles

II. — Pendant la campagne d'Italie, de Sol est nommé adjudant général.

Le 6 mai, Bonaparte quitta Paris pour Dijon et l'Italie. Le 17 mai, Georges eut une entrevue avec Pitt pour mettre au point un débarquement d'hommes et de munitions dans l'ouest (21).

« Nous donnerons, dit Pitt, à S.A.R. Monsieur trente mille hommes de troupes anglaises et soixante millions tournois. Les troupes débarqueront dans la rivière de Vilaine, d'où elles marcheront droit sur Nantes. Si vingt-cinq jours après leur descente en France, les royalistes ont mis sur pied soixante-quinze mille hommes, nous donnerons trente mille soldats et trente millions de plus. » (22)

Georges fut transporté aussitôt sur la flotte anglaise et, le 2 juin arriva en face des côtes du Morbihan. Trois jours plus tard vers le soir, une canonade éclata sur la vaste étendue de plages comprises entre Quiberon et l'embouchure de la Vilaine. En même temps plusieurs bandes de chouans paraissaient en armes vers Berric, Bignan et Grand-Champ (23). D'autres groupes conduits par de Sol et Guillemot (24) se glissèrent jusqu'à la côte de Rhuys « chez Vincent » (25). Bientôt un bâtiment s'approcha du littoral, échangea des signaux de convention. Comme par hasard, une patrouille républicaine le guettait. Lorsqu'elle le vit s'approcher du rivage, elle accourut sur ce point mais se heurta au détachement de Louis de Sol comprenant plusieurs centaines d'hommes. Après un échange de coups de fusils les républicains se replièrent.

Georges accompagné de Jean-Marie Hermely et Marion d'Arradon réussit à accoster chargé de 14 000 livres sterling et de guinées. Il gagna aussitôt Saint-Jean-Brévelay et s'occupa de fixer un rendez-vous à ses principaux officiers.

Le 14 juin, jour de Marengo, eut lieu à Saint-Jean-Brévelay la réunion

anglaises. C'était pour de Sol et ses hommes de nouvelles perspectives de descentes à la côte pour prendre contact avec les navires et en débarquer si possible des armes et munitions anglaises à diverses fins. Cf. Arch. de la guerre B. 5 87 : Lettre de Dehelle à La Barolière, 7 floréal, an VIII (27 avril 1800).

(21) *Mémoires du Général d'Andigné*, chapitre XVI.

(22) *Ibidem*.

(23) GRASSIN, op. cit., t. III, p. 637.

(24) LE FALHER, *Le Royaume de Bignan*, p. 648.

GOUVON, op. cit., p. 294.

LE FALHER, op. cit., p. 648.

(25) SAGERET, *ouv. cit.*, chap. IV, pp. 126-127.

plénière des chefs bretons où fut annoncée la nouvelle organisation militaire arrêtée par Monsieur :

Georges était promu lieutenant-général et recevait le cordon rouge. Toute la Bretagne moins la partie sud de la Loire-Inférieure était placée sous sa direction.

Bourmont recevait le commandement général du Maine, et d'Andigné celui de la rive droite de la Loire ; Suzannet et Soyier la rive gauche.

Immédiatement au-dessous de ces chefs venaient les adjudants-généraux pouvant assumer la fonction de maréchal de camp ou général de brigade. Chaque adjudant-général devait avoir sous sa dépendance quatre ou cinq légions et des compagnies d'artilleurs, de hussards, de guides, d'ouvriers et enfin un dépôt de vétérans et d'hommes mariés chargés de garder le territoire en l'absence des troupes actives et formant une sorte de garde nationale commandée par un lieutenant et un adjudant de légion et de canton.

Neuf adjudances furent créées dans le territoire dépendant de Georges.

La première adjudance confiée à Guillemot comprenait les légions de Bignan, d'Auray, de Vannes, de La Trinité et Mohon.

La seconde adjudance confiée à de Sol, comprenait tout le territoire allant de Questembert à Guer et de Muzillac à Redon, La Roche-Bernard, Pont-Château, la forêt du Gayre et toute la presqu'île de Guérande.

Ces régions de la Loire-Inférieure relevant de la deuxième adjudance, devaient d'ailleurs être divisées en plusieurs légions nouvelles dont une pour la presqu'île guérandaise.

La troisième adjudance était attribuée à Saint-Régeant et embrassait les régions de Ploërmel, Paimpont, Saint-Méen, Merdrignac.

La quatrième était confiée à Debar dont le territoire s'étendait du Blavet aux sources de l'Odet et jusqu'à Mûr et Carhaix.

La cinquième fut attribuée au comte de Cornouaille et la sixième à Guimard Coëtredreux commandant le Bro-Léon entre Brest et Morlaix.

Les septième, huitième et neuvième n'étaient qu'en formation et prévues pour Legris-Duval, du Boisguy et Picot de Limoelan.

Mercier restait major général. Guillemot et Gomez recevaient le cordon bleu des ordres du roi ; Sécillon commandant la légion de Redon, et quatre autres officiers recevaient le brevet de chevaliers de Saint-Louis (26).

(26) SAGERET, op. cit., t. II, fascicule I, p. 130 et sqq.

Pour clôturer la réunion il fut décidé que tout serait disposé pour l'insurrection sans entamer cependant les hostilités. Des émissaires furent dépêchés aux prêtres pour interdire les mariages et inspirer confiance aux jeunes gens qui déjà se mobilisaient et s'armaient (27).

Mais, le 21 ou 22 juin, le Morbihan apprenait à la fois la victoire de Marengo et la convention d'Alexandrie.

Ce fut la ruine du plan des chouans (28), bien plus, ce fut la fin de la grande chouannerie.

Malgré l'issue désastreuse de cette campagne de 1799-1800, elle contribua à mettre définitivement en exergue les mérites de de Sol, sur les plans diplomatique et militaire.

La nouvelle prise d'armes, qui se préparait alors, lui eut sans doute permis de donner toute sa mesure : les événements d'Italie ne lui en laissèrent pas le temps et firent tout crouler.

Les puissances rurales de la Bretagne et des pays de l'ouest allaient entrer en sommeil pour un long moment.

Le bilan de leur activité n'allait pas pour autant se montrer négatif. La résistance farouche de la chouannerie, particulièrement dans le Morbihan, où elle fut celle de tout un peuple obéissant à des chefs remarquables, venait de démontrer amplement à Bonaparte que seule la liberté de culte officiellement reconnue était de nature à asseoir la paix intérieure.

(27) SAGERET, op. cit., t. II, fascicule I, p. 138.

(28) SAGERET, op. cit., t. II, p. 148.

QUATRIÈME PARTIE

Guerre de Police
De Sol et la conspiration de Cadoudal
Prison de Sol

CHAPITRE XXI

GUERRE DE POLICE

I. — *Affaire Becdelièvre.*

Après la campagne d'Italie, la lutte va continuer entre les Chouans et la République, mais d'une façon presque exclusivement policière. D'un côté, Fouché va lancer sur l'Ouest ses espions et ses traîtres ; d'un autre côté, Cadoudal, revenu d'Angleterre dans la première moitié de novembre, prépare le « coup essentiel », c'est-à-dire l'enlèvement de Bonaparte par des chouans déterminés : Joyaut, de Glénac (près de Redon), La Haye Saint-Hilaire, Picot de Limoëlan et Saint-Régeant envoyés à Paris dans ce but (1).

A la suite de ces départs, le Général de Sol fut désigné par Georges pour ajouter à son commandement les légions de Rennes, Maure et Guer, relevant de Limoëlan. Dès lors Louis de Sol va se tenir autour de Rennes non seulement pour l'organisation de son nouveau secteur mais aussi, et surtout pour le bon fonctionnement du relais de correspondance installé à Rennes, entre Cadoudal et Paris, et dont il doit s'occuper avec Charles d'Hoziér.

(1) Procès instruit par le Tribunal criminel du département de la Seine contre les nommés Saint-Régeant, Carbon et autres prévenus de la conspiration contre la personne du Premier Consul, Floral, an IX, t. 1, p. 147.
Comte de MARTEL, *La machine infernale* du 3 Nivôse, Paris, 1833, p. 212.

Mondoré, son major-général, et Roger, ancien commandant de la cavalerie du Morbihan (2).

Fouché de son côté ne perd pas son temps. Le 30 novembre, il fait connaître à Borie, préfet d'Ille-et-Vilaine, l'arrivée à Rennes de deux espions : « Vous les surveillerez et me rendrez compte de toutes leurs démarches ; quelles que soient leurs liaisons vous vous bornerez à m'en informer exactement, sans prendre d'autres mesures à l'égard de ces deux citoyens (3). » Les deux espions de Fouché étaient Gabriel-Antoine de Becdelièvre, ancien officier au régiment d'Auxerrois, ancien émigré, et Louis Lainé, aide au laboratoire de chimie de l'école de médecine de Paris, ami du précédent. Tous les deux munis d'un passeport se mirent en route le 1^{er} décembre, éblouis sans doute par la prime de 34.000 francs promis à celui qui leur ferait disparaître Cadoudal (4).

Le 5 décembre, ils étaient à Rennes. Pendant une heure et demie ils s'entretenaient avec Borie et se rendirent ensuite chez Charles d'Hozier.

Le préfet Borie détestait Fouché et ses moyens détournés. C'est pourquoi, par l'intermédiaire de son factotum, le comédien Rébillard, il prévint Charles d'Hozier, logeant à « l'hôtel de la Patrie », rue aux Foulons, chez Déan, fougueux royaliste, que deux espions venaient d'arriver pour essayer d'empoisonner Cadoudal (5).

D'Hozier, par hasard, avait reçu même avis de Picot de Limoëlan, séjournant à Paris, par l'intermédiaire de Roger dit « l'Oiseau » et fait aussitôt prévenir Cadoudal (6). Peu après, arriva chez lui Becdelièvre. Pour s'accréditer, ce dernier invoqua sans doute sa parenté avec Bourmont, ses exploits dans la chouannerie (7), ses souffrances au Temple. Puis il fit allusion à une mission secrète, dont il était chargé près de Georges, qu'il

(2) DE GOUYON, op. cit., p. 295.

D'Hozier était le fils du dernier juge d'armes de France. Il fut chef de légion de La Guerche. Sous le nom de Menainville, il fréquentait à Rennes théâtres et cafés. Cf. MURET, op. cit., t. V, p. 257 ; DE CADOUAL, op. cit., p. 263.

(3) Jules LE FALHER, Documents inédits sur l'affaire Becdelièvre-Lainé, dans *Revue Morbihannaise*, 1914, p. 84.

(4) Becdelièvre né à Vannes émigra à Londres le 29 juin 1792. Revenu, il fut arrêté après fructidor, au IV ; condamné à la déportation à la Guyane, il ne partit pas et fut libéré le 28 mars 1800. Il avait épousé « à la face des autels » Adrienne Bodard et en avait eu deux enfants, dont le dernier, né le 2 juin 1800. Cf. LE FALHER, Documents..., dans *Revue Morbihannaise*, 1914, pp. 83-84.

Sur la prime de 34.000 francs, cf. : DE CADOUAL, op. cit., p. 263.

(5) MURET, op. cit., V, Paris, 1848, pp. 257 et sqq.

DE CADOUAL, op. cit., p. 263.

DAUBET, *La police et les chouans*, p. 52.

(6) CADOUAL, op. cit., p. 263.

(7) DAUBET, op. cit., p. 55.

désirait vivement voir. D'Hozier déclara ne plus avoir de rapports avec Cadoudal et ignora où il se trouvait.

Becdelièvre et son ami demandèrent alors de Sol de Grissoles. Celui-ci étant sorti, ils le cherchèrent en ville et finirent par le trouver au « Café de ma Tante », très fréquenté par les royalistes. Avec lui, se trouvait Michel Roger.

De Sol pris au dépourvu, se tint sur la plus extrême réserve et les renvoya à Charles d'Hozier ; celui-ci d'accord peut-être avec Georges, les fit partir pour le Morbihan vers le 8 décembre.

Les deux espions n'y arrivèrent pas directement et s'en allèrent passer quelques jours chez Mme Lenoir de Tournemine, sœur de Becdelièvre, habitant avec son mari le manoir de la Marchaunay en Pipriac, à quelques kilomètres du Morbihan. Huit jours plus tard, le 16 décembre, Mme Lenoir partit avec son frère et Lainé pour la presqu'île de Rhuys, où elle possédait une gentilhommière à Kernavelo près de Suscinio (8).

On connaît la suite de cette lugubre histoire racontée en détails par Muret, de Cadoudal et Lenôtre : l'arrivée des espions à la préfecture de Vannes (9) pour faire viser leurs passeports ; leur séjour à Kernavelo près de Sarzeau, où les chouans de Georges vinrent les saisir l'avant-veille de Noël pour les exécuter dans des conditions dramatiques (10).

(8) LE FALHER, Documents inédits sur l'affaire Becdelièvre-Lainé, dans *Revue Morbihannaise*, 1914, pp. 84 et sqq.

(9) Un conseil de guerre venait de s'y tenir au cours duquel la capture des principaux chefs chouans du Morbihan avait été décidée pour le 25 décembre. Cf. Erlanng un Noël de Cadoudal, dans la revue *Keneid Kistrebz*, Noël 1965, pp. 1 et 2.

(10) Sitôt que Georges eut été avisé du passage des espions à Rennes, il aggrava les consignes de prudence. Le 15 décembre, il écrivait à l'abbé Guillevic : « Nous allons être un peu pourchassés. Désormais pour mes paquets, je vous prie de les mettre sous une enveloppe à l'adresse d'Hervé ou Jobicq (il s'agit de Vincent Hervé, de Plougoumelen, commandant la légion de Vannes, et de Job Lomenech, recteur de Plemel) et de dire aux courriers que les paquets sont réellement pour eux. La grande prudence doit être à l'ordre du jour. Les espions fourmillent de tous les côtés. Bonaparte veut à quelque prix que ce soit avoir la tête du gros. J'espère au moins la lui faire payer. » Les jours suivants, les services d'espionnage du Général Bayssac et du chef d'escadron Corrolier apprennent que Georges a quitté l'île du Bonheur, sa retraite préférée. D'autre part, Cadoudal est signalé comme passant le 22 décembre, escorté de dix-sept hommes à cheval, près de l'étang du Granic, sur la route de Landévant à Arzay ; puis au moulin du château de Penhoët en Grandchamp où il vit Trébur et Fardel, chefs chouans de la presqu'île de Rhuys. Ce même jour, Georges semble bien s'être porté à l'entrée de la presqu'île de Rhuys par Kerboullar pour y pénétrer sans doute le lendemain.

Cf. SACERET, op. cit., t. II, fascicule I, pp. 453-460 ; t. IV, pièces justificatives, p. 149 ; Lettre Corrolier-Michelot, 22 décembre 1800.

Dans l'après-midi du 23 décembre, quatre ou cinq chouans de Cadoudal parmi lesquels Jean-Marie Trébur-Oswald, chef de canton de Rhuys, et Fardel son lieutenant s'embarquèrent près de Kernavelo pour attendre le retour de Becdelièvre et Lainé qui étaient allés se promener à Saint-Gildas. Quand ceux-ci regagnèrent le manoir de Kernavelo, ils furent saisis par les chouans de Trébur et emmenés dans la nuit (peut-être au Bourdoux, à mi-chemin entre Sarzeau et Surzur ; peut-être à la croix de Kerblay).

à peine arrivés dans la capitale, sont filés par la police et bientôt arrêtés (19).

Au début de juin, Bernadotte ordonna une dernière grande battue dans les quatre départements de la 13^e division militaire : Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Finistère (20).

C'est sans doute au cours de cette grande fouille, ou peu après, que le Général de Sol fut arrêté au pays de Rennes (21).

D'après ses états de services, il ne resta que quatorze mois en détention dans la capitale bretonne (22) ; comme Suzannet et d'Andigné il réussit en effet à s'évader pour rejoindre l'Angleterre où se trouvaient Georges, Guillemot et de nombreux officiers du Morbihan (23).

capitaine en novembre 1799, arrêté à Paris en mai 1800, il sera détenu jusqu'en 1814 à Bicêtre avec de Sol.

Cf. Comte Ch. de CALAN, *Nouveaux documents inédits sur quelques officiers chouans et vendéens*, dans *Association Bretonne, Congrès de Poitiers*, 1931, tome 42, pp. 15 et 16.

(19) Archives Nationales. Cf. F 7 6231 : Dossier Burban. Fleur d'Ajonc, *Un des lieutenants de Cadoudal, Louis Burban de Malabry*, Rennes, 1939.

(20) Les vicaires généraux Poisson et Kerognant, MM. Boutouillie et Le Gal, ancien Supérieur du Grand Séminaire, les frères Videlo furent arrêtés au cours de cette fouille à la suite de laquelle beaucoup de prêtres se cachèrent.

Cf. SAGERET, op. cit., t. II, 2^e fascicule, pp. 407 et 410.

(21) Arch. Morb. J. 542 : Dossier de Sol. Toutes recherches sur les registres de l'administration pénitentiaire de Rennes pour trouver la date exacte de l'arrestation de de Sol sont restées infructueuses.

(22) GRÉTEAU-JOLY, op. cit., t. V, p. 173.

(23) Archives de la guerre, Dossier de Sol, Etats de service.

CHAPITRE XXII

DE SOL, A PARIS, PREPARE L'ARRIVEE DE CADOU DAL SON ARRESTATION

I. — De Sol de nouveau à Paris.

L'âme impérieuse de Bonaparte s'irritait de ne pas commander en Angleterre et de ne pouvoir expulser les chefs royalistes qui y avaient trouvé refuge (1).

Les pressions et menaces du Premier Consul, les biais et subtilités de Talleyrand se terminèrent par un commencement de tension diplomatique entre les deux peuples.

Georges en profita pour obtenir, à la fin de 1802, une solde pour ses officiers cantonnés à Romsey.

Dans les premiers jours de 1803, à l'occasion de la Fête des Rois, Cadoudal vint les visiter avec Debar et Joyaut et fit part à quelques-uns, de ses desseins sur l'enlèvement du Premier Consul (2).

Ces projets, avons-nous vu, avaient déjà été esquissés en mars 1800 à

(1) BOULAY DE LA MEURTHE, *Correspondance du Duc d'Enghien*, Paris, 1904, t. I, pièce 107 — Instructions pour Andréossy (12 messidor, an X), 1^{er} juillet 1802.

(2) BOULAY DE LA MEURTHE, op. cit., t. I, pièce 158. Lettre de Guézno de Penanster au Duc de Blacas, adressée de Londres vers 1812, tirée des « Puisaye's papers », (British museum).

Paris entre Georges, Hyde de Neuville, de Sol et d'autres, en attendant l'audience du Premier Consul. Ils avaient été différés parce que l'enlèvement de Bonaparte à ce moment eût amené aussitôt à la tête de la France un autre général avide du pouvoir. Ils avaient repris forme, mais d'une façon trop dramatique et plus poussée que ne le voulait Georges au moment de la « Machine infernale ».

En 1803, les circonstances pouvaient sembler plus favorables. Cadoudal pensait avoir trouvé dans Pichegru et Moreau, ennemis du Premier Consul, les généraux susceptibles de former, sitôt l'enlèvement de Bonaparte, le gouvernement intérimaire chargé de passer la main aux Bourbons.

Le plan de Georges ne fut pas considéré à Londres comme chimérique (3).

C'est pourquoi, dès juillet 1803, nous retrouverons à Paris le Général de Sol, Charles d'Hozier, Bouvet de Lozier et Raoul Gaillard, revenus tous les quatre d'Angleterre pour préparer dans la capitale l'arrivée de Cadoudal et de ses amis (4). Ils avaient principalement pour mission de s'occuper de la ligne de correspondance depuis la côte jusqu'à Paris et de pourvoir dans la capitale au logement de quelque 30 conspirateurs (5).

En prévision des événements désormais tout proches, Charles d'Hozier s'était établi loueur de voitures.

Lenôtre nous le représente, allant et venant dans la cour de la maison où il s'était installé, parmi les cochers et palefreniers, vêtu d'une lévite très large à boutons blancs et portant un chapeau rond démocratique, chose évidemment assez étonnante pour cet homme « qui avait vécu à la cour de Versailles en qualité de page du feu roi et qui était fils du grand généalogiste de France » (6). Les gens du quartier l'appelaient M. d'Aunay.

Jean-Marie Hermely, marin de Locmariaker, l'un des plus intrépides et des plus intelligents officiers de Georges, d'accord avec les affidés de Paris,

(3) Il existait d'ailleurs des précédents : En 1683, sous Charles II Stuart, des soldats de Cromwell réunis chez le brasseur Bumbold, à Rye Houx, complotèrent d'attacker les gardes à cheval qui devaient escorter le Roi, de Newmarket à Londres, et enlever le souverain. Ce projet susceptible de dégénérer en attentat n'avait pas été réproposé par la tradition britannique.

Plus tard, lors des élections au trône de Pologne, Auguste II fit enlever Jacques Sobieski par trente Saxons et mit ainsi fin aux visées de Charles XII de Suède, désireux d'imposer une de ses créatures sur le trône de Varsovie.

Pitt, estimant que le projet de Georges était loin d'être nouveau et chimérique, n'hésita pas à ouvrir au chef chouan un crédit d'un million de livres pour en assurer la mise en œuvre.

(4) SAGRÉT, op. cit., t. IV, p. 550.

(5) « Leur travail s'était poursuivi sur un terrain préparé longtemps à l'avance, par l'ancienne Agence Royale, les amis d'Hyde de Neuville, les Messieurs de Croixmare, les Hôte de Banville, etc... » Cf. SAGRÉT, op. cit., t. IV, pp. 550, 551.

(6) LENÔTRE, *Georges Cadoudal*, p. 165.

avait parcouru lui aussi et vérifié de très près les lignes de correspondance. Il vit à Eu l'horloger Troche, président du Tribunal de Commerce de cette ville et agent royaliste. Voilà pourquoi, en retournant en Angleterre, à la fin de juillet, Hermely emmena le fils Troche, jeune homme de vingt-trois ans qui devait servir de guide pour le débarquement (7).

C'est le 19 août au soir que Cadoudal s'embarqua à Hastings sur la corvette anglaise « Bonnetat » (8) commandée par John Wright, dévoué corps et âme à la cause royaliste. Plusieurs chouans accompagnaient Georges : ses deux intimes, Joyaut et La Haye Saint-Hilaire qui avaient préparé l'affaire de Nivôse ; Jean-Marie Hermely et Jean-Pierre Queref, ce dernier officier de santé à Sarzeau et mêlé à divers épisodes de la chouannerie morbihannaise (9) ; Isidore Brèche, « naturalisé morbihannais » (10) ; Louis Picot, de Josselin, domestique de Georges, et le fils Troche emmené par Jean-Marie pour les piloter sur les lignes de correspondance.

II. — Débarquement de Georges. — Il rejoint de Sol et entre à Paris.

Dans la nuit du 21 août, après de multiples péripéties, le « Bonnetat » s'arrêta en face des récifs de Biville, reconnus précédemment par Jean-Marie Hermely, à neuf milles au Sud-Ouest du Tréport, au pied d'une falaise d'une hauteur de trois cent vingt pieds. Par une étroite et vertigineuse fissure, « le Creux du Parfonval », on pouvait atteindre le sommet en s'agrippant à une corde à nœuds fixée à des poteaux plantés de six pieds en six pieds, et utilisée par les contrebandiers (11).

A force de bras, les sept chouans escaladèrent l'abrupte paroi et, guidés par Troche, gagnèrent une grosse ferme en bordure de Guilmeccourt où ils passèrent la journée du 22, puis la maison Détrimont, à la Poterie, où d'Aché, de taille herculéenne, vint converser longuement avec Georges (12).

Le 31 août, à deux heures du matin ils atteignirent à Saint-Leu la maison

(7) MURET, op. cit., t. V, p. 276.

(8) SAGRÉT, *Jean-Pierre Queref et la grande conspiration*, dans Revue « Morbihan », n° 7, janvier-février 1934.

FOYVALIS, *Des cachots de la Terreur aux gâtes de l'Empire*, Paris, 1923, p. 221, en note.

(9) SAGRÉT, op. cit.

(10) MURET, op. cit., t. V, p. 68.

(11) *Mémoires du Duc de Rodigo pour servir à l'histoire de l'Empereur Napoléon*, Paris, 1828, t. II, pp. 33, 34.

(12) BOULAY DE LA MEURTRIE, op. cit., t. II, pp. 100, 112.
(12) *Procès instruit par la Cour de Justice criminelle et spéciale du département de la Seine, séant à Paris, contre Georges, Pichegru et autres, etc...* (Paris, 1804), t. 1, p. 140 ; t. II, p. 397, 414.

Lamotte, dernière étape avant Paris, et achevèrent la nuit sur la paille (13). Ce fut dans la matinée du 1^{er} septembre que de Sol, d'Hozier et Bouvet de Lozier arrivèrent de Paris en voiture. On devine la joie de tous ces hommes se retrouvant si près du but (14). Vers une heure de l'après-midi, le groupe se mit à table et dut manger avec un appétit parfait. Ce fut seulement vers six ou sept heures du soir que les conjurés prirent la route de Paris (15).

Au moment du départ, Georges déclara :

« J'ignore le sort qui nous est réservé ; mais je suis sûr d'avance que si l'un ou plusieurs de nous tombaient entre les mains de l'usupateur, ils subiraient leur destinée avec courage et discrétion (16). »

Un seul protesta devant tous de sa résolution. C'était Quérel, celui qui précisément devait vendre Georges.

« Pour moi, dit-il, si je suis arrêté, je saurai me taire et mourir. »

Georges prit alors place avec de Sol, Joyaut et Hermely dans le cabriolet à caisse jaune de Charles d'Hozier, ce dernier faisant office de cocher (17). Les autres grimperent dans des voitures retenues à l'auberge de la « Croix Blanche » (18).

D'Hozier franchit sans difficulté les barrières de Paris et, après s'être arrêté un instant chez Raoul Gaillard à l'hôtel de Bordeaux, il rejoignit la maison Denand, rue du Bac, à l'angle de la rue de Varennes, où s'installèrent Georges, de Sol et Joyaut (19).

Denand et sa femme étaient depuis plusieurs années en relation avec les insurgés de l'Ouest (20). Une chambre de leur premier étage devint dès lors comme le lieu de réunion des chouans disséminés dans Paris. Ceux-ci, pour ne pas attirer l'attention, évitaient de passer par l'auberge et se servaient d'un corridor menant directement à l'escalier.

Les époux Denand, songeant à tout, avaient aussi loué deux écuries et

(13) *Ibidem.* : t. II, pp. 414, 415.

LENÔTRE, *Tournebut*, p. 17.

(14) *Procès... contre Georges...*, t. I, pp. 142, 170.

(15) MURET, *op. cit.*, t. V, p. 281.

(16) LENÔTRE, *Tournebut*, p. 13.

(17) *Procès... contre Georges...*, t. I, p. 142.

(18) *Ibidem.*, t. II, p. 415.

LENÔTRE, *Tournebut*, p. 13.

(19) *Procès... contre Georges...*, t. I, pp. 142, 272.

(20) MURET, *op. cit.*, t. V, pp. 281, 282.

un abri pour le cabriolet et ses chevaux. Ils se chargèrent également de transporter les effets, paquets, malles, fonds destinés aux conjurés (21).

III. — Arrestation de Quérel et de de Sol.

Quérel, ayant des papiers bien en règle, était allé loger chez un nommé Parlott, qui tenait une maison garnie, rue Rochechouart. Se croyant en complète sécurité, il voulut écrire à Blouet, apothicaire à Vannes et ancien chef de chouans, lui demandant des renseignements sur l'état de la contrée. La maîtresse de Blouet ayant réussi à lui soutirer la lettre de Quérel, la porta au préfet de Vannes, Julien, qui alerta Paris (22).

Moncey fit aussitôt rechercher l'adresse de Quérel qui, le 19 vendémiaire (12 octobre), tomba dans les filets du policier Mathieu (23).

Le Premier Consul qui recevait souvent dans son cabinet personnel des rapports secrets, apprit que de Sol était à Paris et prescrivit aussitôt son arrestation :

« Au citoyen Régnier

Grand Juge, Ministre de la Justice.

Saint-Cloud, 1^{er} vendémiaire, an XII (5 octobre 1803).

Je vous envoie, Citoyen Ministre, un rapport du Général Moncey, dont il vous aura sans doute envoyé la copie. Prenez toutes les mesures pour qu'on poursuive et parvienne à connaître tous les hommes qui correspondent avec l'ennemi.

(21) *Procès... contre Georges...*, t. I, pp. 312, 313, 314.

La police devait saisir plus tard, sur la femme Denand, un registre sur lequel une note indiquait que de Sol lui avait remis vingt-trois double-lois. Elle y inscrivait les dépenses personnelles de Gaillard et de Roger. Cf. *Procès... contre Georges...*, t. I, pp. 312, 313, 314.

Georges, Joyaut et Picot restèrent quelques jours seulement chez Denand. Ils séjournèrent ensuite dans un pavillon au pied de la colline de Chaillot, puis rue du Carême-Prenant où Marie-Josèphe, parente de Georges, venue spécialement du Morbihan, faisait la cuisine et le ménage. Cf. *Procès... contre Georges...*, t. II, pp. 288, 292, 303, 420, 421 ; t. III, p. 374 ; t. IV, pp. 228, 244.

(22) HUON DE PENANSTER, *Une conspiration en l'An XI et en l'An XII*. Paris, 1896, pp. 58 et sqq.

DE CLOMADEUC, *Deux Vannetais sauveurs du Premier Consul*, dans B.S.P.M., 1902, p. 275.

SAGERET, *Jean-Pierre Querelle...* dans Revue « Morbihan », n° 7, p. 275.

(23) Arch. de la Préfecture de Police : Registre d'érou de la maison d'arrêt du Temple, 24 ventôse, an VIII, au 30 pluviôse, an XII.

De Sol, un des principaux agents de Georges, se trouve à Paris. Je vous envoie un rapport que m'a remis Nogaret... Faites tout pour le faire arrêter.

BONAPARTE (24). »

Trois semaines plus tard, Mathieu et le colosse Pasque, inspecteur général, renommé pour la sûreté de son coup de main, réussirent à arrêter de Sol sur le Boulevard. Un rapport de police l'indique de la façon suivante : « Par ordre du Grand Juge, l'Inspecteur Général a arrêté aujourd'hui sur le Boulevard, un des principaux officiers de Georges nommé Dessoles.

Depuis plus d'un an il se cachait avec le plus grand soin, soit à Paris, soit dans les cantons de l'Ouest où il a conservé son influence et des asiles sûrs.

L'inspecteur l'a reconnu sur le signalement qui lui en avait été remis et lui a demandé son nom. Il a nié se nommer Dessoles mais n'a indiqué aucun autre nom. Arrêté pour être traduit à l'hôtel du Grand Juge, il a d'abord opposé une vive résistance, ensuite il a fait des propositions pécuniaires... Il est au Temple (25). »

Le registre d'érou de cette prison porte ce jour la mention suivante :

« Le concierge du Temple recevra et gardera au secret le nommé Dessoles, prévenu de manœuvre contre la sûreté de l'Etat.

Ce 2 brumaire, an XII.

Le Grand Juge et Ministre de la Justice.

RÉGNIER (26). »

24) *Correspondance de Napoléon 1^{er}*, tome IX, p. 31. Lettre n° 7166 à Régnier, 5 octobre 1803.

(25) Arch. Nationales F. 7 3704 : Rapport sur l'arrestation de de Sol, 2 brumaire, an XII.

« L'Empereur, note un rapport de Savary, a eu la bonté d'accorder trois mille francs à MM. Paques et Matthieu, pour l'arrestation de Desol et Quérel. » Cf. HUON DE PENANSTER, *op. cit.*, p. III.

(26) Arch. Préfecture de Police : Registre d'érou du Temple, 2 brumaire, an XII.

CHAPITRE XXIII

JUGEMENT DE DE SOL SES CONFRONTATIONS AVEC QUEREL ET PICOT

I. — Jugement de de Sol.

Tandis que Debar débarquait, à la fin d'octobre 1803, à Saint-Quay dans les Côtes-du-Nord et prenait contact avec le notaire Even, de Callac, Guillemot, resté en Angleterre, envoyait à Biville un nouveau détachement comprenant : Le Mercier surnommé « Le Petit Roy de Bignan », Poulchasse, de Saint-Jean Brévelay, Pierre-Jean Cadudal, de Brec'h, cousin de Georges, et Le Lan, de Kervignac. Ils ne continuèrent pas dans la direction de Paris, mais vers la Bretagne.

Dans les derniers jours de décembre, Guillemot envoya un autre contingent où figuraient, entre autres, Le Thiéris son second, Martin, de Plaudren, Billy, de Berric, et Gérard, ancien domestique de Mercier-la-Vendée.

Tous ces chouans avaient pour mission de faire circuler en Bretagne le bruit de l'arrivée de Georges, de former un noyau insurrectionnel capable de faire diversion et enfin de recruter des jeunes gens hardis pour le coup de main prévu à Paris contre Bonaparte (1).

La capture de la correspondance de Debar dévoila une partie de ce plan et mit la police en défiance, surtout à Paris (2).

(1) HUON DE PENANSTER, *op. cit.*, pp. 55 et sqq.
SAGRETTI, *op. cit.*, t. III, pp. 555 et sqq.

(2) DE GUILLERMY, *Papiers d'un émigré* (Paris, 1886), p. 122.
HUON DE PENANSTER, *op. cit.*, pp. 55, 56, 57, 73, 75.

Le 7 janvier au soir, le Premier Consul était rentré de Boulogne. Presqu'en même temps, les avis ou rapports qui affluaient chaque jour aux Tuileries avaient signalé dans l'Ouest une recrudescence de l'activité des chouans et, à Paris, des bruits tenaces annonçant l'assassinat prochain du « Corse » (3). C'est pourquoi, le 12 janvier, le Grand Juge donna l'ordre au préfet des Côtes-du-Nord de faire arrêter tous les individus ayant eu quelques rapports avec Debar (4). De son côté, Bonaparte, désireux d'avoir pour l'exécution de ses ordres deux hommes intelligents et expéditifs, nomma le 15 janvier Murat, gouverneur de Paris, et Réal, « spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieure de la République » (5).

Le lendemain, Pichegru débarquait à son tour à Biville avec Lajolais, Rivière et Jules de Polignac. Guidés par Hermely et le fils Troche, ils gagnèrent la ligne de correspondance et joignirent à quatre heures du matin la ferme de La Poterie où les attendaient Georges, Joyaut, Picot et Gaillard.

« Le Prince est-il là ? demanda Cadoudal.

— Non, répondirent plusieurs voix.

— Nous sommes perdus, fit Georges (6). »

N'importe, la machine était lancée, il ne pouvait plus reculer.

Le 23 janvier, à la tombée de la nuit, Cadoudal franchissait la porte Saint-Denis, en compagnie de Pichegru, dans un cabriolet qu'il conduisait lui-même (7). Pourtant, à Paris, on ne savait rien encore du complot.

Mais, étant donnés les rapports de police, tout faisait présager une crise (8).

Dans la nuit du 25 janvier, Bonaparte s'était levé pour travailler jus-

POMMERET, *L'esprit public dans les Côtes-du-Nord* (Saint-Brieuc, 1921), pp. 418, 409.
DURAND, *Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire*. Paris, 1926, chap. I, pp. 157 et sqq.
ROGET LE GRAND, *Debar l'irréductible*, dans *Revue « Morbihan »*, n° 2, mars-avril 1937, pp. 4, 6.

(3) Frédéric BARBEY, *La mort de Pichegru* (Paris, 1909), pp. 4, 5.

(4) HUON DE PENANSTER, *op. cit.*, p. 95.

DURAND, *op. cit.*, t. I, p. 159.

(5) BOULAY DE LA MEURTHE, *op. cit.*, t. II, p. 88, en note ; p. 90, note 2.

HUON DE PENANSTER, *op. cit.*, p. 105.

BARBEY, *op. cit.*, p. 5.

(6) *Mémoires du Duc de Rovigo pour servir à l'histoire de l'Empereur Napoléon* (Paris, 1823), t. I, pp. 364, 369.

Procès... contre Georges..., *op. cit.*, t. I, p. 302 ; t. II, pp. 219, 259, 405, 419, 420.

BOULAY DE LA MEURTHE, *op. cit.*, t. II, pp. 61, 345.

(7) *Procès... contre Georges*, t. II, pp. 398, 405.

(8) DESMAREST, *Quinze ans de Haute police sous le Consulat et l'Empire* (Paris, 1900. Ed. Grasilier-Savin), p. 93.

qu'au petit jour, comme il lui arrivait fréquemment. Plongé une fois de plus dans les rapports de police, il essayait d'élucider les menaces, dont ils étaient émaillés.

Voulant en avoir le cœur net, il manda Réal et, par brèves questions, selon son habitude, il s'informa du nombre des royalistes enfermés à Bicêtre et au Temple, de leurs noms, des raisons de leur arrestation (9).

Desmarets, réveillé à cinq heures du matin, fut chargé d'en dresser la liste sur laquelle cinq noms frappèrent plus particulièrement l'attention de Bonaparte et de Réal :

Picot, un Normand, qui sous Frotté avait commandé la division d' Auge et avait mérité le surnom « d'Egorge-Bleu ».

Le bourgeois, cafetier à Rouen, émigré en Angleterre où il s'était lié avec Picot.

(Tous les deux avaient été arrêtés le 16 février 1803 à leur retour en Normandie et mis au Temple sous le prétexte de vouloir attenter aux jours du premier Consul.) (10)

Piogier dit « Sans Pitié » ou « Tape à mort », arrêté à Paris le 23 mai 1801 (11). (Un peu avant Louis Burban, officier de Georges ; ce dernier avait réussi à sortir de Bicêtre mais non Piogier.) (12)

Un quatrième retint également leur attention. C'était de Sol de Grisolles, et le cinquième : Jean-Pierre Quérel (13). « On obtiendra certainement des renseignements utiles en le pressant vivement » avait écrit, à son sujet, le préfet du Morbihan (14).

Celui-ci, pensa Bonaparte de son côté, en lisant son nom, est plutôt un instrument qu'un fanatique ; il parlera. » (15)

Le Premier Consul enjoignit à Cambacérès de faire traduire les cinq

(9) MARCO DE SAINT-HILAIRE, *Souvenirs intimes du temps de l'Empire*. (Paris, 1860), t. III, p. 77.

STENGER, *La Société française pendant le Consulat, 2^e série, Aristocrates et Républicains*. (Paris, 1904), p. 130.

(10) HUON DE PENANSTER, *op. cit.*, pp. 24 et sqq. et p. 108.

LENÔTRE, *Tournebut*, p. 3.

(11) SAGERET, *op. cit.*, t. II (2^e fascicule), p. 380.

(12) FLEUR D'AJONG, *Un lieutenant de Cadoudal : Louis Burban de Malabry* (Rennes, 1938), pp. 18 et sqq.

(13) HUON DE PENANSTER, *op. cit.*, p. 109.

Les jours précédents, le Grand Juge avait remis à Bonaparte des rapports sur Piogier, de Sol, Quérel.

Cf. BOULAY DE LA MEURTHE, *op. cit.*, t. II, p. 88.

(14) HUON DE PENANSTER, *op. cit.*, p. 60.

(15) LENÔTRE, *Tournebut*, p. 4.

prévenus devant une commission militaire (16). Le Grand juge Régnier réunit aussitôt les pièces nécessaires et les adressa à Murat, le nouveau gouverneur de Paris (17).

« Général, lui écrivait-il le 26 janvier, je vous adresse les pièces relatives aux nommés Pioger, Querelle, de Sol, Picot et Lebourgeois qui, d'après les intentions du Gouvernement, doivent être traduits devant une commission militaire formée par vos ordres... Pioger, dit « Sans pitié » est détenu à la maison de Bicêtre ; Querelle, de Sol de Grisolles, Picot et Lebourgeois sont à la maison du Temple. J'ai prévenu les concierges de ces maisons qu'ils devaient les tenir à votre disposition.

P.S. — « Picot et Lebourgeois sont prévenus et complices du même délit et il doit être statué à leur égard par un seul et même jugement. Mais Pioger, Querelle, de Sol, étant accusés de crimes différents et n'étant prévenus d'aucune complicité, il paraît qu'il doit être prononcé à l'égard de chacun d'eux par un jugement séparé et particulier. » (18)

Ces indications avaient leur importance, tout ayant été calculé et réglé méticuleusement à l'avance (19).

Le 26 au soir, se réunit, rue des Capucines, la commission militaire chargée de les juger (20). Elle avait été entièrement choisie par Murat et devait être présidée par le Général Duplessis (21).

Pendant ce temps, le Grand Juge et Ministre de la Justice, Régnier, ordonnait au concierge de la maison du Temple de tenir à la disposition du Gouverneur de Paris, commandant la première division militaire, les nommés : Quérel, de Sol de Grisolles, Lebourgeois et Picot (22).

De Sol comparut en premier lieu. Son signalement, donné par Letourneur, préfet de Nantes, était très dur :

« Informé que le nommé de Sol, ex-chouan, sans principe ni moralité et que j'ai fait soigneusement surveiller, est en ce moment à Paris, je dois vous le signaler comme un des hommes les plus dangereux... » (23)

(16) BOULAY DE LA MEURTHE, op. cit., t. II, p. 88, note 1.

BARBEY, op. cit., p. 5.

(17) BARBEY, op. cit., p. 7.

(18) BOULAY DE LA MEURTHE, op. cit., pp. 89, 90.

(19) BOULAY DE LA MEURTHE, op. cit., pp. 88, 89.

HUON DE PENANSTER, op. cit., pp. 109, 110.

(20) Arch. Nationales. Rapport du 6 pluviôse, an XII.

BARBEY, op. cit., p. 7.

(21) HUON DE PENANSTER, op. cit., p. 110.

(22) Arch. de la Préfecture de police de Paris : Registre d'érou de la maison du Temple A B/354, 5 pluviôse, an XII.

(23) HUON DE PENANSTER, op. cit., p. 110.

Malgré l'interrogatoire en règle qu'il fut obligé de subir, on ne trouva rien de précis contre lui. Il fut donc acquitté avec ce supplément peu réconfortant :

« Considérant qu'il résulte des rapports officiels du Grand Juge que le sus-dit Louis-René-Charles de Sol est suspect, le remet à la disposition du Gouvernement. » (24)

A sa sortie, il fut appréhendé de nouveau et incarcéré comme prisonnier d'Etat.

« Ainsi absout, conclut Desmarest, il dut au respect de la chose jugée, de ne point figurer avec ses complices dans le grand procès qui suivit. » (25)

Pioger fut également acquitté mais ramené lui aussi à la prison.

Quant à Picot et à Lebourgeois, ils furent condamnés à mort à l'unanimité (26).

Restait Quérel.

Lebourgeois et Picot, connaissant sa faiblesse de caractère, l'avaient exhorté à ne compromettre personne : « Tu parleras au Tribunal ; tu en diras peut-être plus que tu n'en sais et tu compromettas des innocents. Songes-y bien. Dieu ne pardonne jamais ni aux traîtres ni aux délateurs. Il les punit tôt ou tard du supplice des flammes éternelles. Tandis que si tu meurs avec courage et sans rien dire, Dieu te mettra au nombre des martyrs et te fera jouir de toutes les béatitudes célestes. » (27)

(24) HUON DE PENANSTER, op. cit., o. III.

De Sol n'aurait comparu qu'après Picot et Lebourgeois, d'après BARBEY, op. cit., p. 7. DESMAREST le fait comparaître après le Chevalier de Margadel, major général de Frotté, désigné sous le nom de Joubert.

Cf. DESMAREST, *Quinze ans de Haute Police*, p. 93.

(25) DESMAREST, op. cit., p. 94.

(26) Depuis février 1803, leur emprisonnement s'était déroulé dans des conditions de misère effrayante. « Voici longtemps, écrivait Lebourgeois à Desmarest, que je souffre constamment une agonie cruelle, sans que vous ayez daigné prononcer sur ma position. Si l'honneur et ma religion n'eussent retenu mon bras, j'aurais déjà cherché à attenter à ma faible existence... La mort, oui, la mort est préférable à l'horrible situation où je suis réduit ; envoyez-moi à la plaine de Grenelle ou à l'échafaud ; faites-moi conduire dans une forteresse ; faites-moi déporter, toutes ces punitions seront plus douces que la cruelle inquisition que l'on exerce envers moi. Au nom de l'humanité, faites donc cesser nos souffrances ! » Cf. Arch. Nat. F 7 3704. Rapport du 6 pluviôse an XII.

DESMAREST, op. cit., pp. 94, 95.

HUON DE PENANSTER, op. cit., pp. 111, 112, 113.

Lebourgeois ne connaissait pas Georges. Quant à Picot, il n'avait servi que dans les divisions de Frotté.

D'après Desmarest et Marco de Saint-Hilaire, un espion aurait eu l'adresse de leur arracher confidentiellement les motifs qui les poussaient à passer sur le continent où ils ne se rendaient, avouèrent-ils ingénument que pour attenter à la vie de Bonaparte. Cf. DESMAREST, op. cit., p. 95, note 1.

Marco DE SAINT-HILAIRE, op. cit., t. III, p. 77.

(27) Marco DE SAINT-HILAIRE, op. cit., t. III, p. 79.

Quérel fut, lui aussi, condamné à mort (28).

En attendant l'exécution, Picot, Lebourgeois et Quérel furent transférés à l'Abbaye.

« ...Pas de sursis, entendez-vous, je n'en veux pas », avait dit Bonaparte (29).

Quelques heures plus tard, Picot et Lebourgeois étaient conduits devant le peloton d'exécution. Ils tombèrent bravement sans avoir rien révélé en criant : « Vive le Roi » et soulagèrent d'une pénible inquiétude les chefs du complot, attentifs à des jugements si importants pour eux. » (29)

II. — Trahison de Quérel.

Quérel avait assisté au lugubre départ des condamnés.

En attendant son tour, on le laissa dans une chambre basse de l'Abbaye, éclairée par une sorte de soupirail donnant sur la place et armée de puissantes grilles (30).

Rendu fou par la peur et l'appréhension du supplice, il tomba dans des convulsions si violentes qu'on le crut empoisonné.

Le médecin de la prison fut appelé et chercha à lui remonter le moral. Des demi-mots échappés à Quérel poussèrent le médecin à lui conseiller d'écrire à Murat ou Réal, pour obtenir un sursis (31). Ce qu'il fit sans désespérer. Dans sa lettre, il révéla le débarquement de Biville, les étapes de la correspondance et l'arrivée de Georges à Paris dans le cabriolet de Charles Daunay (il voulut dire : Charles d'Hozier). Il terminait :

« ...Je crois avoir oublié de vous dire que lorsque Charles Daunay (d'Hozier) vint prendre Georges chez les vigneron à Saint-Leu Taverny, ce dit Charles Daunay n'était que simple cocher et que Monsieur de Sol, jugé hier en même temps que moi, était dans l'intérieur de la voiture, qu'il dîna avec nous, qu'il rentra en ville dans la même voiture ayant pour compagnon Georges, Villeneuve (Joyaut) et Jean-Marie (Hermely) dit « Le Maire ».

(28) HUON DE PENANSTER, op. cit., p. 113.

BARRY, op. cit., p. 7.

(29) DESMAREST, op. cit., p. 95.
RÉAL, *Indiscrétions (1798-1830)*, Souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire mis en ordre par Musnier-Desclozeaux (Paris 1839), p. 50.

Deux heures après le jugement, Georges savait que de Sol était acquitté et les autres condamnés. Cf. *Procès... contre Georges...*, II, p. 420.

(30) LENOÛTRE, *Tournebut*, p. 6.

(31) MARCO DE SAINT-HILAIRE, op. cit., p. 79.

Par conséquent, si Monsieur de Sol veut mettre de la bonne foi, il vous nommera directement la première maison où Georges a logé en arrivant à Paris...

« Croyez, citoyen Conseiller d'Etat, au respect et à la haute considération
« De votre très humble et très obéissant serviteur. » (32)

Il était temps, le peloton d'exécution se rangeait sur la place. Le fiacre, destiné à transporter le prisonnier à la plaine de Grenelle, attendait devant le guichet, la porte ouverte, le marchepied baissé. L'officier de dragons, commandant l'escorte, avait mis pied à terre pour se délasser et avait attaché la bride de son cheval à l'un des barreaux de la fenêtre.

L'anxiété du prisonnier était à son comble; enfin, un élégant équipage arriva sur la place et s'arrêta devant la prison. Un homme de noir vêtu descendit, frappa au guichet et entra.

C'était Réal (33).

En ouvrant la porte de la chambre basse, il trouva Quérel pâle, se soutenant à peine sur l'escabeau qui lui servait de siège.

« Vous avez, dit Réal, annoncé l'intention de faire des révélations. Je viens pour vous entendre (34).

— C'est vrai, Monsieur, répondit Quérel, j'avais beaucoup de choses à dire ce matin; mais à quoi bon parler maintenant que tout est fini! Voyez plutôt... »

Et d'un geste de désespoir, le malheureux montra la fenêtre et l'affreux spectacle qu'il avait sous les yeux (35).

Réal ne peut s'empêcher de tressaillir; il fit appeler le directeur de la maison, lui dit quelques mots à voix basse et un instant après, le condamné fut transféré dans une autre salle. Là Réal s'efforça de le rassurer; il lui fit apporter quelques rafraîchissements, et quand il le vit plus calme, il l'invita de nouveau à parler.

Alors à mots entrecoupés, le condamné confirma ce qu'il avait écrit (36).

(32) Arch. Nat. F 7 6372 pièce 101 (dossier Quérel).

(33) MARCO DE SAINT-HILAIRE, op. cit., p. 81.

(34) MUSNIER-DESCLOZEUX, op. cit., p. 51.

MARCO DE SAINT-HILAIRE, op. cit., t. III, p. 81.

LENOÛTRE, *Bleus, Blancs, Rouges* (Paris 1812), Préface.

(35) MUSNIER-DESCLOZEUX, op. cit., p. 51.

(36) DESMAREST, op. cit., p. 96.

MUSNIER-DESCLOZEUX, op. cit., p. 52.

MARCO DE SAINT-HILAIRE, op. cit., t. III, pp. 81, 82.

Charles d'Hozier, comme il a été vu ci-dessus, se faisait appeler Charles d'Aunay dans son quartier.

De tout cela Réal ne retint principalement qu'une seule chose : Georges était à Paris. Il ordonna au directeur de l'Abbaye de mettre Quérel au secret et d'opérer dans la nuit même sa translation au Temple ; puis envoyant un mot au Préfet de Police, il donna les ordres nécessaires pour faire évacuer la troupe, venue pour exécuter le condamné. Enfin sautant dans sa voiture, il se fit conduire au plus tôt aux Tuileries (37).

Le Premier Consul était aux mains de Constant son valet de chambre, quand s'annonça le policier. Bonaparte remarqua sa pâleur et supposa qu'il sortait de l'exécution des condamnés.

— C'est fini, n'est-ce pas, dit-il.

— Non pas Général, répondit Réal.

Comme il hésitait, le Consul reprit :

— Vous pouvez parler devant Constant.

— Eh bien ! Georges et sa bande sont à Paris.

Entendant le nom du seul homme qu'il redoutait, Bonaparte se tournant à demi se serait signé. Tirant Réal par la manche, il l'entraîna dans le salon voisin.

(37) MARCO DE SAINT-HILAIRE, op. cit., p. 86.
Le soir du 28 janvier.

Joyaut quitta la maison de Chaillot emmenant dans sa voiture Georges et Pichegru. Un rendez-vous avait été arrêté et devait avoir lieu à neuf heures précises, boulevard de la Madeleine. (Depuis plusieurs mois, Joyaut avait préparé le terrain auprès de Fresnières, le secrétaire de Moreau.)

A l'heure convenue, Moreau en habit bleu et chapeau rond, débouchait sur le boulevard, une canne à la main. Lajolais qui le guettait s'en fut devant lui : « Le Général est arrivé », lui dit-il. A ce moment, la lune éclairait la chaussée et les visiteurs, Moreau demanda à Lajolais de faire passer Pichegru de l'autre côté du boulevard, vers la rue des Capucines « où la lune donnait moins », Moreau s'avança alors vers son ancien compagnon d'armes qu'il serra avec effusion.

Mais quand il aperçut Cadoudal qui suivait, son accueil se glaça. Il permit pourtant à Georges d'exposer les grandes lignes de son plan. Puis, à son tour, il fit comprendre que si Bonaparte disparaissait, il entendait, lui, Moreau, devenir Premier Consul. Les points de vue se révélant inconciliables, ils se séparèrent. Les derniers espoirs de Cadoudal venaient de s'évanouir.

Cf. *Recueil des interrogatoires subis par le général Moreau et quelques-uns de ses co-accusés des p.v. de confrontations* (Paris, prairial, an XII), p. 2.

Procès... contre Georges... t. II, p. 442 ; t. III, pp. 12, 13, 20. (Lajolais) 31, 32 ; t. IV, p. 426 ; t. V, p. 18.

DESMAREST, op. cit., p. 88.

LOUIS MADELIN, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. V. — *L'avènement de l'Empire* (Paris 1939), pp. 88, 89.

GAUBERT, *Conspirateurs au temps de Napoléon I^{er}*. (Paris 1962), pp. 174, 175, 182, 183, 184.

« A parler net, dit GAUBERT (op. cit., p. 185), Pichegru aurait voulu se servir du Jacobin Moreau pour le triomphe de la cause monarchiste. Et Moreau préfère se servir des hommes de mains du parti royaliste pour assurer le retour des républicains au pouvoir... » Fresnières, secrétaire de Moreau, allait voir parfois Joyaut. Ce dernier se servait de Le Ridant pour porter ses missives à Fresnières.

Cf. *Interrogatoires subis par le Général Moreau*, p. 161.

— Allons donc ! s'écria Bonaparte avec ce petit mouvement d'épaule qui lui était habituel, lorsqu'il voulait exprimer un doute, cela n'est pas possible.

— C'est positif, Général, et sans rien en douter plus que nous, vous êtes depuis six mois entouré d'assassins... »

Et quand il vint à parler de de Sol :

« Général, votre perspicacité n'était pas en défaut, Monsieur Desol de Grisolles était très coupable.

— Que me dites-vous là, il a été acquitté !

— Oui, mais il est un de ceux qui sont allés au devant de Georges, et c'est lui qui, avec un nommé Charles Daunay, ancien page du feu roi, l'a fait entrer à Paris dans son cabriolet.

— Mais alors, à quoi pensez-vous, reprit Bonaparte avec vivacité, vous n'avez pas un moment à perdre : il fallait sur-le-champ...

— C'est aussi ce que j'ai fait, interrompit le Conseiller d'Etat, qui avait compris la pensée du Premier Consul ; j'ai écrit de suite du greffe de la prison à Dubois...

— Vous avez suspendu l'exécution, n'est-ce pas ?

— Certainement Général, mais, maintenant, il me faut un ordre régulier de sursis...

— Expédiez-le, tandis que vous êtes là, je le signerai (38). »

III. — De Sol de nouveau interrogé.

Ainsi cette police consulaire pourtant « si nombreuse, si soupçonneuse et si active », était depuis six mois en grand défaut. Alors que les piles de rapports s'amoncelaient jour et nuit devant Réal et Desmarest, les allées et venues de Georges et de ses affidés autour de Bonaparte n'avaient pas été évitées.

Desmarest lui-même, après toutes ces révélations, y croyait à peine :

« Comment, Georges à Paris, écrit-il, et cela depuis août ? Après les lettres de Débar, après les affirmations de préfets ! Ce n'est pas possible ! (39)

(38) DESMAREST, op. cit., p. 99.

MARCO DE SAINT-HILAIRE, op. cit., pp. 88, 89.

LENOTRE, *Bleus, Blancs, Rouges*, Préface.

(39) DESMAREST, op. cit., p. 96.

HUON DE PENANSTER, op. cit., p. 115.

Il consigne le 29 janvier dans ses notes :

« Je venais de me mettre au lit, à deux heures et demie de la nuit. Je me suis relevé exprès ; j'ai pensé à Desol !

Quel regret on aurait eu, si Desol interrogé le lendemain seulement, eut indiqué les demeures et qu'on eut appris que les coupables les avaient quittées la veille !... »

Desmarest s'habilla à la hâte, courut à la prison et se fit ouvrir le cachot où dormait de Sol. Le réveillant brusquement et lui braquant sa lumière dans les yeux :

« Où est Georges ? lui dit-il d'une voix de commandement.

« J'étais convaincu, continua Desmarest, qu'ainsi surpris, il ne résisterait pas, surtout fatigué comme il l'était, ayant subi la nuit précédente un jugement. Aussi, sans lui laisser une minute pour se recueillir, je précipitais mes questions, lui laissant entendre que je savais tout.

« Vous avez vu Georges à Paris ?

« Vous avez été à Saint-Leu ?

« Seul dans la voiture...

« Vous l'avez ramené à Paris le 2 septembre..

« Lui et les autres ? »

« Il a tout nié », constate tristement le policier.

« Mais ce qui lui a donné de la confiance, comme je m'en suis aperçu le lendemain, c'est quand il vit que je lui indiquais Charles Daunay, loueur de voitures, comme l'ayant conduit à Saint-Leu ainsi que le croyait et l'avait dit Quérel ; comme c'était Charles d'Hozier et qu'il n'est pas loueur de voitures, il vit que je n'y étais pas.

« Il en fut de même quand je lui citai Monsieur Vigneron de Saint-Leu car ce n'est pas Monsieur Vigneron mais bien le vigneron de Monsieur Humbert qui a reçu et logé les hommes.

Aussi, s'apercevant de ces erreurs, de Sol me répondit : « Faites comparaître M. Daunay et M. Vigneron » et je n'en obtins pas un mot de plus. » (40).

Desmarest ne voulant pas se tenir pour battu, revint au cachot de Quérel. Celui-ci, depuis le 17 janvier, subissait à toute heure du jour et de la nuit, les longs interrogatoires de Réal et de Desmarest, provoquant chez lui des secousses morales telles qu'il en tombait dans des accès de demi-

(40) HUON DE PENANSTER, *op. cit.*, pp. 117, 118.
BARBEY, *op. cit.*, pp. 16, 17.

démence, se déchirait la poitrine et s'agenouillait en évoquant ceux dont la crainte de la mort lui arrachait les noms (41).

IV. — De Sol confronté avec Quérel et Picot.

Le lendemain, Desmarest finit par apprendre de Quérel que Charles d'Aunay était en fait Charles d'Hozier. Aussitôt le policier retourna voir de Sol.

« Je rectifiai, note Desmarest, l'affaire de Charles d'Hozier au lieu de d'Aunay et sur ses négations, je lui présentai subitement le mandat qui le transférait à l'Abbaye. Il fut atterré, convaincu qu'il allait être fusillé car il ne voulait même pas emporter ses effets. Mais il tint bon. »

Aussitôt, de Sol, les fers aux pieds, fut transféré à la prison de l'Abbaye, pour être confronté avec Quérel ; celui-ci espérait bien qu'il ne tiendrait pas plus longtemps devant ses affirmations.

« L'apparition de Quérel, continue Desmarest, (De Sol était persuadé qu'il avait été exécuté) fut pour le prisonnier un coup de foudre car je ne lui avais rien dit mais il a toujours nié, en demandant des témoins et disant qu'un homme condamné à mort ne pouvait pas déposer.

« Ce fut alors que j'écrivis de l'Abbaye, à trois heures du matin, au Préfet pour faire fouiller les rues de Sainte-Marguerite Neuve et Saint-Eustache, et observer les barrières de Clichy et de Saint-Denis (42). »

Cependant, pour Desmarest, il devenait de plus en plus urgent, puisque de Sol ne voulait rien dire, de vérifier et reconnaître les fermes où les conspirateurs avaient été reçus et cachés depuis Biville jusqu'à Paris.

Aussi, le 3 février, à l'aube, Quérel fut extrait de l'Abbaye et, flanqué de l'inspecteur Pasque, policier géant, et du lieutenant Manginot, commandant un détachement de gendarmes, il franchit les barrières Saint-Denis.

Pendant deux jours, le détachement parcourut les alentours de Taverny où de Sol était venu rejoindre Georges et la route de Pontoise depuis Pierrelaye jusqu'à Franconville.

Quérel avait beau faire appel à ses souvenirs, c'était en vain. Aussi

(41) MARCO DE SAINT-HILAIRE, *op. cit.*, t. III, p. 103.

LENOT, *Blancs, Bleus, Rouges*, préface p. XV.

C'est vers ce moment que Quérel écrivit à Réal : « Monsieur de Sol a dû vous nommer la maison de la rue Neuve Saint-Eustache où étaient logés Raoul et La Bonté. » Il lui recommandait en outre de veiller sur les barrières de Clichy et Saint-Denis.

Cf. Arch. Nat. F 7 6372 (dossier Quérel), pièce 102.

(42) HUON DE PENANSTER, *op. cit.*, pp. 118, 119.

de plus en plus, Pasques et Manginot pensaient que le prisonnier avait cherché simplement à gagner du temps ; déjà ils se décidaient à rentrer à Paris quand, en traversant le village de Saint-Leu, Quérel eut une exclamation de joie. Il venait de reconnaître la maison du vigneron Lamotte, la dernière étape de la correspondance où d'Hozier et de Sol étaient venus les rejoindre en cabriolet pour les faire entrer à Paris.

Pasques n'hésita pas, après vérification soignée, à interroger le propriétaire. Celui-ci, ennuyé, fit d'abord valoir qu'il avait un fils au service d'un officier de la garde des Consuls. Cependant, « sa finesse paysanne » ne résista pas longtemps aux astuces du policier de profession. Au bout de quelques instants, « il perdit pied » et finit par avouer la visite qu'il avait reçue le 31 août au soir.

Pasques lui soutra également la description des voyageurs qu'il avait hébergés ainsi que le nom des guides et put refaire avec Savary et sa gendarmerie d'élite, les différentes étapes de la correspondance (43).

Réal, de son côté, à Paris, avait poursuivi sans relâche ses investigations. A quelques minutes de son hôtel, au coin de la rue du Bac et de la rue de Varennes, le café Denand, à l'enseigne de « La Cloche d'Or » avait attiré l'attention de la police. Le mercredi 8 février, la maison fut brusquement cernée au moment où se présentait Picot, le domestique de Georges venu aux nouvelles (44).

Conduit à la Préfecture de Police, le chouan comparut devant Bertrand, le terrible chef de division, borgne et boiteux. Celui-ci, croyant avoir facilement raison de ce prisonnier de frêle apparence, commença par lui promettre la liberté s'il indiquait la cachette de Georges. Inutile. Il fit alors compter, sous ses yeux, une somme de 1.500 louis d'or à lui remettre immédiatement s'il consentait à parler. Même résultat. On le garotta et doigt par doigt, on lui écrasa les phalanges avec un chien de fusil serré au gros tournevis (45).

(43) Frédéric BARBEY, op. cit., pp. 18, 19.

LENOTRE, *Tournebut*, pp. 11 et sqq.

(44) *Procès... contre Georges...* op. cit., t. I, p. 188, et t. II, p. 191.

Frédéric BARBEY, op. cit., p. 32.

(45) Ce genre de torture avait été approuvé précédemment par le Premier Consul dans un billet au général Soult, commandant le camp de Saint-Omer ainsi libellé : « Le misérable Pichegru est venu avec Georges et les brigands dans Paris : on sait où ils ont couché dimanche... Faites parler le pêcheur qui a communiqué avec les Anglais ; si vous voyez de l'hésitation, vous pouvez vous-même lui faire serrer les pouces dans un chien de fusil. » Cf. Frédéric BARBEY, op. cit., p. 43. — Ce dernier note que les premiers éditeurs de la *Correspondance de Napoléon I^{er} publiée par ordre de Napoléon III*, (1861), tome IX, N° 7541, ne donnèrent de cette lettre qu'un texte tronqué : ils supprimèrent la phrase relative au pêcheur en prétextant « deux lignes illisibles ». Le texte complet est dans Léon LEOSTRE, *Lettres inédites de Napoléon I^{er}* (Paris 1897) t. I, p. 43.

Torture vaine. Picot supporta tout avec une « résignation criminelle ».

Le lendemain, le sbire consulaire récidiva et cette fois le pauvre Picot, les doigts broyés et ensanglantés, finit par avouer qu'il avait vu et quitté Georges le dimanche précédent à Chaillot où le chef chouan n'était plus, d'ailleurs, il le savait (46).

Ce même jour, 9 février, fut enfermé au Temple, près de de Sol, un individu de taille moyenne « aux yeux gris et roux » : c'était Bouvet de Lozier.

Six jours plus tard, tandis que les drames se multipliaient dans la sinistre prison d'Etat, ce fut le tour du Général Moreau (47).

Pendant ce temps, Réal ne chômait pas. Le 21 février, il se fit amener le pauvre Picot pour le « cuisiner » derechef sur l'arrivée des conjurés à Saint-Leu (48).

— « N'est-il pas venu, dit Réal, dans la journée, deux individus pour se rendre auprès de Georges et le conduire dans une voiture qu'ils avaient amenée de Paris ? »

« Connaissez-vous ces individus ? »

« Il est venu deux particuliers : Charles d'Hozier que j'ai entendu aussi »

(46) *Procès... contre Georges...* op. cit., t. II, pp. 387, 389.

« Ainsi, note FONNERON, (*Histoire générale des émigrés — Les émigrés et la société française sous Napoléon I^{er}* (Paris 1890), p. 307), l'on rétablissait au profit de Bonaparte la torture que Louis XVI avait abolie. L'avocat de Picot put dire avec emphase de « son client » : « On lui a fait subir des traitements qui ne s'exerçaient à Rome que sur les esclaves. » Cf. *Procès... contre Georges...* VII, p. 218.

(47) Un fermier des environs d'Étrepagny, nommé Damonville, appréhendé au cours d'une rafle de Pasque, sur la ligne de correspondance des chouans, avait été écroué au Temple les jours précédents. Le contact avec la sinistre prison d'Etat, l'interrogatoire que lui fit subir Réal dans la nuit du 12 au 13 février, le mirent dans un tel état que le matin on le trouva pendu au bout d'un fil de fer qui servait à maintenir les tuyaux de son poêle. Cf. DESMAREST, op. cit., pp. 98, 99 ; BARBEY, op. cit., p. 34.

La nuit suivante, l'interrogatoire de Bouvet de Lozier, le voisin du général de Sol, fut repris et poussé « avec une vigueur accrue » de façon à amener coûte que coûte le prévenu à des aveux positifs. Alors, sous les yeux du juge d'instruction (d'après Bessand-Massenet), le pauvre Bouvet « fut alternativement étranglé, puis ramené à la vie jusqu'à ce qu'il consentit à déclarer qu'il avait essayé de s'étrangler lui-même et que ramené par les gardiens de la prison, il se décida à dénoncer les comitabules de Moreau et de Pichegru et leurs liaisons respectives avec Lajollais et Cadoudal.

« Assis sur un matelas, tantôt haletant, tantôt prostré, au milieu de la nuit, il rédigea ou accepta d'endosser une confession générale qui retraçait toute la marche du complot depuis six mois. »

Bouvet, réduit au dernier stade de la loque humaine, terminait ainsi son rapport officiellement non enlanché du vice de violence : « C'est un homme qui sort des portes du tombeau, un homme encore couvert des ombres de la mort, qui demande vengeance de ceux qui par leur perfidie, l'ont jeté, lui et son parti, dans l'abîme où il se trouve... » Cf. BESSAND-MASSENET, *Les Deux France*, (Paris 1949), pp. 201, 202.

BESSAND-MASSENET appuie son récit des tortures infligées à Bouvet de Lozier sur H. FONNERON, *Histoire générale des émigrés* (Paris 1890), t. III, pp. 307, 308.

Ce document désigné « authentique » dûment signé par Bouvet et paraphé par le ministre de la justice fut immédiatement porté au Premier Consul, siégeant en Conseil secret. Cf. BESSAND-MASSENET, op. cit., p. 202.

(48) *Procès... contre Georges...* t. II, pp. 415 et sqq. (interrogatoire) ; LENOTRE, *Tournebut*, pp. 40, 41.

nommer Maninville ou d'un nom à peu près semblable et Dessoles portant le nom de Desroches.

Les deux individus dînèrent avec nous ; ils avaient une voiture qui était restée à l'auberge. Après le dîner, ils partirent.

J'étais déjà parti avec la Bonté et Doison ; je vis passer la voiture qui nous devança.

Charles d'Hozier conduisait la voiture en cocher, Georges, Villeneuve Jean-Marie et de Sol étaient dans la voiture. »

— De quelle couleur était la voiture ?

— « La caisse était jaune, autant que je puis m'en rappeler ; il me parut que c'était une ancienne limonière qu'on avait mise sur un brancard.

— « Savez-vous où ils sont descendus ?

— « Je ne sais pas où s'est arrêté la voiture ; je sais que Georges, ce soir-là, a couché chez la femme Denand, marchande de vin rue du Bac, au coin de la rue de Varennes ; qu'il est resté dans cette maison cinq ou six jours. »

Jean-Marie vint me prendre sur les dix heures à l'hôtel de Bordeaux ; il me conduisit près de Georges.

J'ai vu venir chez Denand, Dessoles deux ou trois fois, Villeneuve couchait aussi chez Denand au premier ; Georges était au second et moi à côté de lui.

Lemaire disait qu'il couchait au premier ; il restait la journée avec nous et se retirait sur les onze heures.

— « Reconnaissez-vous Dessoles si je vous le présente ?

— « Oui, Monsieur.

Et, à l'instant, nous avons fait comparaître le nommé Dessoles.

— « C'est lui.

— « Louis-Charles Dessoles, reconnaissez-vous Louis Picot ?

— « Je ne connais plus personne.

— « Picot était le domestique de Georges ; il déclare que le 1^{er} septembre, vous êtes venu avec Charles d'Hozier dans une maison à Saint-Leu-Taverny chez le vigneron Lamotte. Que vous avez dîné avec Georges, Villeneuve, Jean-Marie Doison, Cousson dit Quérel, La Bonté, Saint-Vincent.

« Qu'après dîner, vous êtes parti dans une voiture que Charles d'Hozier conduisait en cocher.

« Que vous étiez dans cette voiture, vous de Sol avec Georges, Villeneuve et Jean-Marie.

Vous ne pouvez nier ces faits que Quérel a déclaré en votre présence. « Répondez-moi : ou étiez-vous le premier septembre ?

Dessoles : « Je demande que vous écriviez que ces faits sont faux ; je ne répondrai qu'en me référant au jugement qui m'a acquitté de tout fait de correspondance et de conspiration avec Georges ; que cette déclaration était connue du tribunal qui m'a jugé, puisque j'ai été conduit de suite au secret dans la maison du Temple en sortant du Tribunal.

— « Je vous observe que ces faits n'ont point été relatés dans les débats du procès où vous avez été acquitté, qu'aujourd'hui vous êtes accusé d'avoir fait partie d'une bande d'assassins venus en France pour assassiner le Premier Consul ; que vous avez favorisé leur entrée à Paris. C'est sur ce fait que vous devez être jugé, non sur les correspondances criminelles dont le tribunal qui vous a acquitté, n'avait point la preuve.

— « J'établis pour fait que je n'ai point conspiré, qu'en supposant... Monsieur je vous arrête en vous observant que je ne répondrai autre chose, sinon que j'en réfère au jugement qui m'acquitte.

— « Connaissez-vous la dame Denand, rue du Bac, au coin de la rue de Varennes ?

— « Je ne connais personne ; je puis être allé dans cet endroit comme partout ailleurs : depuis le temps que je suis renfermé, j'ai tout oublié.

— « Je vous observe que les questions que je vous fais n'ont rien qui puisse vous empêcher de répondre, qu'en persistant dans vos dénégations, vous vous établissez complice d'individus dont vous pouvez avoir connu les projets, sans y prendre part.

— « Je ne suis le complice d'aucun individu ; je m'en réfère à mon jugement.

« Et le dit Dessoles, termine Réal, ayant persisté dans ses dénégations et dans son refus de répondre positivement aux diverses questions qui lui étaient adressées, nous avons clos le présent procès-verbal de confrontation. » (49)

Ainsi, durant ces nuits dramatiques, le courage de de Sol ne faiblit pas un instant devant la terrible police consulaire.

Pourtant, il n'était encore qu'au début de ses peines.

(49) *Procès... contre Georges...*, t. II, pp. 416, 417.

CHAPITRE XXIV

LES PRISONS DU GÉNÉRAL DE SOL

I. — Au temple.

Désormais, jusqu'à l'exécution de Georges et de ses compagnons, on ne trouve plus trace de rapports entre le Général de Sol et les autres conjurés. Connut-il rapidement les arrestations de Cadoudal, Joyaut et Burban (1), la mort de Pichegru (2), l'exécution des chefs chouans ? (3) Quels furent ses émotions, sa douleur, son désespoir ?

(1) Depuis le 28 février, date de l'arrestation de Pichegru, Georges et ses deux compagnons, Burban et Joyaut ne se sentaient plus en sécurité chez la fruitière Lemoine. Burban réussit à découvrir pour Cadoudal, « la plus sûre cache de Paris », chez Caron, parfumeur, rue du Four. Il demanda à ce dernier, le mardi 6 mars, s'il consentait à « loger deux honnêtes gens malheureux et poursuivis ». Voyant que Caron soupçonneux se faisait tirer l'oreille, Burban insista allant jusqu'à verser des larmes. Caron voulant « connaître la volonté de Dieu », dans une situation si difficile, décida de faire dire une messe le lendemain matin à la chapelle des Carmes, rue de Vaugirard, et consulta l'abbé de Keravenan. Le 7 mars, dans la matinée, Burban reparut. Caron lui annonça sa décision de « laisser agir la Providence », et de recevoir ces messieurs, le 9 mars au soir. C'est à cette date que Georges fut arrêté. Joyaut et Burban trouvèrent un autre gîte chez Dubuisson le peintre en éventail de la rue Jean Robert, où une cache avait été pratiquée par le spécialiste Spain. Dénoncés à leur tour, ils furent arrêtés le 25 mars, dans des circonstances dramatiques par Pasque « le meilleur docteur » du Préfet de Police. Cf. Arch. Nat. F 7 6396 (Dossier Caron). *Mémoires et souvenirs du Baron Hyde de Neuville*, t. I, pp. 355, 360.

Georges LENOTRE, *Vieilles Maisons, vieux papiers* (Paris 1961), t. II ; *L'original de César Drotteu*, pp. 182, 183.

(2) Le 5 avril, au soir, l'abbé de Keravenan, cousin de Burban et vicaire à Saint-Sulpice, vit Pichegru dans sa prison. Le prisonnier s'entretint longuement avec le ministre de Dieu, lui fit ses derniers aveux et se sentit en paix. Ces derniers détails se retrouvent dans les notes manuscrites que les petits neveux de l'abbé de Keravenan communiquèrent à Max Nicol, pour la plaquette qu'il fit paraître dans la *Revue Morbihannaise* d'avril 1894 sur le vicaire de Saint-Sulpice. Ils constituent, semble-t-il, en ce

Après l'exécution de Georges, de Sol se retrouva à la prison du Temple dans la même cellule que Robu, Trébur, un colonel allemand et l'aide de camp du Duc d'Enghien, qui avait trahi son maître et n'était, paraît-il, emprisonné que pour la forme (4).

Robu nous a laissé une description de leur existence à cette époque.

« La Tour du Temple, écrit-il, n'était pas autre chose qu'une ancienne forteresse entourée d'une cour pour arriver à laquelle il y avait trois autres cours à traverser. Les murs étaient très élevés, les portes gardées par des grenadiers de la garde. Le jour, nous pouvions nous promener dans la cour intérieure et communiquer avec les autres personnes.

Tous les matins un garçon venait, avec un panier plein de pain bis, pesant environ deux livres chacun, et dont nous pouvions prendre à volonté. A midi, nous avions la soupe grasse avec une tranche de bœuf bouilli. Le soir, nous avions une espèce de ragout fait avec des légumes que nous préparaient des dames détenues comme nous, mais dans une autre prison.

Nous avions chacun un lit et une chaise, nous n'étions pas plus de quatre dans chaque chambre. Nos draps étaient changés tous les mois et des chemises étaient offertes tous les samedis à ceux qui voulaient en prendre.

qui concerne le « suicide » de Pichegru, une grave accusation contre la police de Bonaparte.

(3) Les chouans du Morbihan, humbles paysans, supportèrent presque tout le poids des condamnations. Deux d'entre eux auraient pu se faire gracier : Georges que Murat invita à agir dans ce sens, et Joyaut qui avait un oncle au Conseil d'Etat. Ils n'en firent rien. « La mort au moins, déclara Joyaut, c'est la liberté d'aller où n'est pas Bonaparte. » Cf. CADIC, op. cit. dans *Paroisse Brest*, Paris, sept. 1917, p. 7.
« Oui, avec Georges, conclut La Vendre, mouraient les dernières puissances rurales, les suprêmes et sublimes mouvements populaires : l'âme loyale, fervente et paysanne, l'âme des longues rêveries, des ténacités que rien n'abat, l'âme d'acceptation chrétienne et de candide révolte ; l'âme des mains jointes ou rivées sur l'autel ; les âmes que lentement perdues, Seigneur, devant votre inexorable, votre incompréhensible sévérité... » Cf. LA VARENDE, *Cadoudal*, p. 344.

D'après « L'Ami des campagnes » du 25 juillet 1886, peu après l'exécution de Georges, Bonaparte fit venir chez lui, l'abbé de Keravenan.

— Eh bien ! lui demanda-t-il, Georges s'est confessé.

— Oui, répondit le prêtre.

— Que vous a-t-il dit ? Je veux le savoir, je suis le chef de l'Etat.

— Je n'en sais rien. Le prêtre a pu entendre, mais l'homme que vous interrogez était absent.

— Ces Bretons, conclut Bonaparte, sont tous les mêmes ; leur tête est comme le granit de leur pays. »

Cf. Max NICOL, *L'abbé de Keravenan* dans *Revue Morbihannaise*, avril 1894, p. 362.

Peu après, l'abbé de Keravenan fut exilé de Paris. Il se retira alors auprès de l'évêque d'Orléans qui lui confia une petite cure.

Cf. DE HAUTEVILLE, *Police secrète du 1^{er} Empire*, t. I, p. 23, bulletin 71.

PISANI, *L'Eglise de Paris et la Révolution*, t. IV, Paris 1911, p. 427.

(4) Cette cellule d'après les mémoires de Robu était celle où avait séjourné Louis XVII. — Il s'agit de Trébur qui avait exécuté Beedelievre venu en Bretagne empoisonner Georges. Cf. *Mémoires de Robu*, p. 106.

Au dessus de nous, au haut de la maison, étaient les personnes les plus compromises, et toutes les nuits, comme les portes étaient en fer, nous entendions le bruit effrayant qu'elles faisaient à s'ouvrir et à se fermer avec un fracas horrible, quand ces malheureux allaient soit au jugement, soit pour être exécutés (5). »

Le général Tercier qui fut lui aussi enfermé au Temple nous parle quelque peu, dans ses *Mémoires*, de Louis de Sol.

Un inspecteur de police, vers la fin de novembre 1804, avait en effet conduit Tercier à l'hôtel de Fouché, pour qu'il fut de nouveau interrogé sur la conspiration de Georges, dont la procédure était pourtant terminée depuis cinq mois et les sentences exécutées.

Le général fut très troublé d'avoir à comparaître de nouveau devant l'impénétrable ministre, et pensa avec douleur qu'il était destiné, sinon à périr, du moins à être plongé pour le reste de ses jours dans un affreux cachot. Arrivé chez Fouché, le prisonnier fut conduit chez un des chefs de bureau.

« Je gardai néanmoins mon calme et mon sang-froid, fait remarquer Tercier dans ses *Mémoires*, et je satisfis Monsieur le Chef qui, mon interrogatoire fini, ordonna à ses agents de me conduire, non pas aux Carrières, mais à la prison du Temple.

A mon retour, chacun me questionna, les uns par intérêt, le plus grand nombre par curiosité et d'autres pour rendre compte de mes paroles.

Je ne communiquai qu'à trois personnes, dont le baron de la Rochefoucault, ancien général de l'armée de Condé, aujourd'hui pair de France, et le chevalier de Sol de Grisolle, général vendéen, maintenant maréchal de camp et gouverneur du château de Pau, faveur qui lui a été accordée par sa Majesté pour dix années de cachot endurées pour sa cause (6). »

Ce fut l'année suivante, le 3 août 1805, que de Sol faillit être expédié du Temple au château d'If.

Un bulletin de la police secrète de Napoléon rapporte le fait de la façon suivante :

« Hier, les Polignac ont encore excité du trouble au Temple au sujet de la translation de Badouville à la Force. Ils se sont livrés aux plus vives vociférations pour exciter Badouville à résister, David les a secondés. Le concierge pour empêcher le plus grand désordre a fait entrer les autres détenus dans leurs chambres. Les Polignac et David ont refusé avec obstination. On allait les y contraindre, lorsqu'ils ont paru rentrer volontaire-

(5) *Mémoires de Rohu*. Rohu sortit du Temple le 18 décembre.

(6) *Mémoires de Tercier*, pp. 389 et sqq.

ment à cause de la pluie. Fouché, domestique de Bourmont devenu celui des Polignac, a montré pour eux dans cette circonstance le plus grand dévouement. Mingaud, émissaire du comte d'Artois, ayant reçu les louis de Polignac, est intime avec eux. Dessoles a toujours montré un esprit d'insubordination.

Les Polignac seront enfermés dans les chambres qu'ils occupent, hors la grande tour, ensemble s'ils le désirent. David le sera également dans la sienne. Ils seront placés dans la grande tour s'ils troublent l'ordre par quelques signes de leurs fenêtres.

Fouché et Mingaud seront traduits de brigade en brigade à la citadelle de Ham, Dessoles au château d'If (7). »

Il ne semble pas cependant que de Sol rejoignit les Bouches-du-Rhône. Au début de 1807, il était toujours interné au Temple.

II. — A Bicêtre.

Le 24 avril 1807, de Sol quitta le Temple pour Bicêtre, ainsi que l'indique le bulletin de police de ce jour :

« On a conduit à Bicêtre « au cachot » Dessolles. Ce misérable est un forcené qui a opposé une vive résistance.

Les frères Polignac ont d'abord protesté, et ensuite Armand a prié le concierge d'excuser Jules (8). »

Ainsi, de Sol, refusant d'aller à Bicêtre avec les criminels, opposa une résistance farouche. On ne put l'y conduire que pieds et mains liés dans une camisole de force.

Pour quelle raison de Sol fut-il ainsi transféré à Bicêtre ?

Sa correspondance ultérieure avec le duc de Rovigo nous donne quelques détails à ce sujet.

Il y parle d'une intrigue lamentable, à laquelle il était étranger sous tous les rapports, ourdie par un certain Mézière.

« Ce misérable, écrit de Sol, et sur lequel je ne puis me tromper, lorsque je l'indique comme l'auteur de tous nos maux, n'eut-il pas l'impudence, quelques jours avant mon transfèrement dans cette maison d'infamie de

(7) Ernest D'HAUTERIVE, *La police secrète du premier Empire*, t. II, p. 33. Bulletin du 15 thermidor an XIII.
Charles d'Hozière resta interné au château d'If de 1804 à 1814. Noël Ducorps également. Cf. CRÉTENEAU-JOLY, *op. cit.*, t. V, p. 175.

(8) D'HAUTERIVE, *op. cit.*, t. III, p. 226. — Bulletin n° 605 du 24 avril 1807. VAULABELLE, *Histoire des deux restaurations* (Paris 1857), t. II, p. 79.

m'en menacer publiquement, en ajoutant que j'y périrais dans ses cachots et qu'il était étonné que je n'y fusse pas déjà, Monsieur Villiers le lui ayant promis...

« Cet homme s'est servi d'un imbécile appelé Fauche, pour ourdir une intrigue infâme, qui a déjà coûté la vie au malheureux neveu de cet imbécile, et retient depuis tant d'années des innocents dans les cachots et dans les tortures.

...Sa conduite paraît avoir toujours été d'une même pièce, arborant alternativement et en même temps toutes les livrées, trompant tout le monde et finissant enfin par se faire prendre lui-même dans ses propres filets. Tout autre que ce scélérat eut enfin payé de sa tête tant de perfidie, il était pris en flagrant délit ; eut-il été traité avec une partie de la rigueur dont on a usé envers moi, c'en était fait de lui et le cours de ses crimes était terminé. Malheureusement on l'a réservé pour de nouveaux attentats.

« C'est cependant d'après les rapports d'un tel être que depuis cinq ans je souffre dans cette maison d'infamie, au delà de ce qui est possible à votre Excellence de s'imaginer ; l'air, le feu me sont interdits. J'éprouve les privations de toute espèce, ma santé a cruellement souffert et la perte d'une partie de ma vue est évidemment le fruit des tortures sans exemple que j'y ai éprouvées. Veuillez donc, Votre Excellence, mettre fin à de si longues souffrances (9). »

Dans d'autres lettres au duc de Rovigo, de Sol accuse aussi Fouché et le rend en partie responsable des souffrances inouïes qu'on lui fait endurer :

« Depuis six ans, par ordre de son Excellence, le duc d'Ortré, je suis renfermé dans un cachot de huit pieds carrés, ...ma position est telle, que le pire serait presque un acte d'humanité... (10) »

« J'ai souffert des genres de tortures que l'âme la plus scélérate et la plus endurcie dans le crime pouvait seule inventer, tortures dont le but évidemment était d'abrèger mes jours, et dont ma santé et surtout mes yeux ont été et sont encore aujourd'hui cruellement affectés et demandent

(9) Arch. Nat. F 7 3299 5. Lettres de de Sol au duc de Rovigo, probablement fin 1809.

(10) Arch. Nat. F 7 3299 5 : Lettres de de Sol au duc de Rovigo 1813 : « ...position qui toute affreuse qu'elle était par elle-même, continue de Sol, l'on s'est encore plu à rendre plus horrible par les tortures inouïes et criminelles qu'on y a ajoutées, ainsi que les privations de toutes espèces qu'on m'y a fait et qu'on continue de m'y faire éprouver.

Veuillez donc, Votre Excellence, avoir égard à de si longues souffrances, et ordonnez qu'en attendant mon jugement, je sois, conformément à la justice et aux décrets de Sa Majesté, retiré de cette horrible maison et de sous la direction d'un homme qui a aujourd'hui l'intérêt le plus puissant à consommer l'ouvrage qu'ont commencé ses tortures. » Cf. A. Nat. F 7 3299 5 : Lettre du 12 juin 1812.

des soins et un traitement que je ne puis faire dans cette maison, où toute espèce de soulagement m'est refusé, et où, même en payant, je ne puis me procurer ni la quantité, ni la qualité d'aliments qui me sont nécessaires... (11) »

« Les forçats, les gens couverts de crimes jouissent de douceurs, dont moi acquitté de la manière la plus formelle... suis même privé... (12) »

Le dépôt de Bicêtre était en effet la plus sinistre prison de la capitale. Les cellules des condamnés étaient des cabanons pratiqués parfois en sous-sol, fosses nauséabondes et suintantes d'humidité, sans air, ni lumière, véritables cloaques, où ne filtrait jamais, par les fentes du guichet, que la douteuse lueur venant de la lampe du corridor (13).

Si le général de Sol, par suite de son endurance, résista à semblables souffrances, il vit mourir à ses côtés plusieurs détenus soumis au même traitement (14).

Le Chancelier Pasquier, dans ses *Mémoires*, nous parle aussi de sa rencontre avec de Sol à Bicêtre :

« J'avais trouvé dans cette prison un homme dont le malheur et la

(11) A. Nat. F 7 3299 5 : Lettre du 29 mai 1812 au duc de Rovigo.

(12) A. Nat. F 7 3299 5 : Lettre du 18 mars 1812.

« ...ce que j'ai souffert dans cette maison, continue de Sol, passe toute croyance, et Votre Excellence eut frémi en voyant ma position, et je puis bien dire avec vérité que mon existence aujourd'hui, est une espèce de prodige, mais comme le ciel n'est pas fertile en miracles, il est hors de doute que si Votre Excellence ne prend pas mes maux en considération et qu'elle ne me retire pas de cette maison horrible, je finirai comme tant d'autres, près d'en succomber sous les maux de toute espèce, dont on semble prendre plaisir à m'accabler. »

(13) *Mémoires de Vidocq, chef de la police de sûreté jusqu'en 1827*, Paris s. d., t. I, pp. 97-98.

Muret n'a probablement pas exagéré en nous dépeignant de la manière suivante, le général de Sol dans sa prison : « On l'avait ensuite jeté au fond d'un cabanon de Bicêtre, pour l'y laisser pourrir, dans l'acceptation littérale du mot. Il n'y pénétrait qu'assez de clarté pour rendre, comme dans l'Enfer de Milton, les ténèbres visibles. L'eau suintait au point que le prisonnier, dans son sommeil, relevait inutilement son drap et sa couverture par dessus sa tête, pour s'en garantir le visage. L'on jugea nécessaire de replâtrer, de rebiancher les murs lézardés, et pendant ce travail, le captif ne fut pas transféré dans un autre cachot ; on le laissa dans ce plâtre humide. Il fallut son étonnante vigueur physique et morale, pour soutenir dix ans de pareilles tortures ; mais quand il sortit de ce tombeau, presque perclus, à demi aveugle, il ressemblait plus à un cadavre qu'à un vivant. » Cf. Muret, op. cit., t. V, pp. 355, 356.

Ferdinand de Bertier de Sauvigny fut lui aussi emprisonné à la grande Force au début de juin 1808, dans un réduit humide et malsain situé près des lieux d'aisance. La santé du prisonnier ne tarda pas à s'altérer.

Mais contrairement à de Sol, les supplications de la famille, l'intervention de Pasquier, dont le frère Jules avait épousé la belle-sœur de Bénigne, frère de Ferdinand, obtinrent, en mars ou avril 1809, son transfert dans une maison de santé, en dernier lieu celle du docteur Dubuisson, située au n° 333 du faubourg Saint-Antoine, près de la barrière du trône et bien connue par la suite grâce à l'escapade de Malet. Les frères Polignac s'y retrouveront également.

Cf. de BERTIER DE SAUVIGNY, *Le Comte Ferdinand de Bertier (1782-1804) et l'énigme de la Congrégation*, Paris 1948, p. 35.

(14) VAULABELLE, op. cit., t. II, p. 79.

force de caractère m'ont trop sensiblement touché pour que je n'en parle pas dès ce moment. C'était Monsieur Dessoles de Grisolles arrêté comme chouan dans la conspiration de Georges ; on se croyait certain que Georges avait fait sous sa conduite, le chemin de la côte à Paris ; mais les preuves ayant manqué soit pour le mettre en jugement, soit pour obtenir sa condamnation, le ministre, sur la proposition de M. Réal, l'avait envoyé à Bicêtre. Le choix de cette prison était à son égard une grande injustice. Prisonnier d'Etat, il devait être détenu dans une prison d'Etat, et non confondu avec les plus vils criminels. Mais M. Réal et M. Desmarest prétendaient savoir que personne n'avait été plus décidé, plus acharné que lui à assassiner ou à faire assassiner l'Empereur et ils avaient, dès lors, établi qu'il devait être traité comme un assassin, trop heureux encore qu'on daignât lui conserver la vie.

Cette idée était si bien entrée dans l'esprit de l'Empereur, de M. Fouché et du duc de Rovigo, que quoi que j'aie pu dire et faire pendant trois ans et demi, il m'a été impossible d'obtenir qu'il fut transféré à Vincennes, comme il le demandait sans cesse.

La première fois que je le vis, il était enfermé dans un cabanon au rez-de-chaussée, et, c'était sur sa demande formelle, ne voulant pas, disait-il, être confondu et vivre avec les scélérats qui remplissaient la maison. Ce lieu était humide ; il avait les yeux dans un horrible état. Je lui représentai qu'il pouvait les perdre, en restant dans ce déplorable gîte, je lui offris de le faire placer à l'infirmerie, où il serait traité pour sa vue. « Non, reprit-il, je me retrouverais là avec les mêmes scélérats. Faites-moi transporter dans une autre prison, c'est la seule faveur que je demande, je n'en veux pas d'autre. » Je lui représentai que cela n'était pas en mon pouvoir, puisqu'il n'était pas détenu par mes ordres. Pendant plus d'une année encore, il s'obstina à rester dans cette endroit malsain, et alors seulement, on le décida à monter dans une petite chambre, au fond d'un corridor, dans le haut de la maison. Quand les autres prisonniers étaient rentrés, on le laissait d'après mes ordres se promener dans le corridor (15).

Les appels tragiques de de Sol furent enfin entendus.

Il quitta le bagne de Bicêtre au début de 1814 et fut envoyé au château de Saumur (16) où il resta jusqu'à la Restauration.

(15) *Mémoires du chancelier Pasquier* (Paris 1893), t. I, pp. 419-421.

(16) A. Nat. F 7 3299 (5) : Lettre de de Sol du 14 juillet 1814, adressée sans doute au Comte d'Artois. Armand Gaillard, frère de Raoul Gaillard s'y trouvait à cette époque. Cf. CAËRNNAU-JOLY, op. cit. p. 176.

CINQUIÈME PARTIE

De Sol sous la Restauration. Pendant les Cent Jours, il commande l'Armée Royale de Bretagne.

DE SOL ET LA PREMIÈRE RESTAURATION

Le 4 avril 1814, de Sol à peine sorti de prison écrivit au Comte d'Artois :

« A Son Altesse royale

Monsieur

Lieutenant général du Royaume,

Dévoué à sa patrie et à son prince, toute la vie du nommé Louis Desol de Grisolle leur a été consacrée. A l'époque sinistre de la Révolution il était lieutenant de vaisseau.

Assez connu depuis ce temps, pour son dévouement sans borne à ses souverains et les services qu'il a cherché à leur rendre dans les provinces de l'Ouest, il laisse à l'historien de cette guerre encore si peu connue, quoique si fertile en actions généreuses, le soin d'en rendre compte.

Les souffrances atroces et inouïes qu'il a éprouvées font aujourd'hui sa gloire ; et en ce moment où les cachots dans lesquels la tyrannie depuis dix ans calculait sa perte, viennent de s'ouvrir, il s'empresse d'offrir de nouveau à son souverain le reste d'une vie dont, depuis trente ans, tous les instants lui ont été consacrés.

Il avait mérité et obtenu la confiance des Bretons ses compatriotes et ose croire qu'il l'a conservée. C'est donc avec la noble confiance qu'inspire une âme pure et une conduite sans tâche qu'il propose à sa Majesté et à Monsieur le lieutenant général du Royaume, de l'envoyer au milieu de ses

compatriotes, investi de la confiance du monarque qu'ils chérissent comme interprète de l'amour qu'il leur a porté et dirige leur zèle et leur dévouement. Si cette offre agréait à sa Majesté, ce serait la plus douce indemnisation des souffrances qu'a éprouvées ledit Desol. Mais quelque puissent être les intentions de sa Majesté à son égard, son dévouement et son zèle lui feront toujours considérer comme une insigne faveur, tous les moyens que sa Majesté daignera lui accorder de lui continuer son dévouement.

De sa Majesté, le plus dévoué sujet

DESOL DE GRISOLLE (1). »

Parmi les adjudants-généraux nommés en 1800, Saint-Régeant, Guillemot, de Bar, avaient disparu tragiquement. De Sol, l'intime de Georges, venait donc en premier lieu, parmi tous les officiers de la chouannerie bretonne, et les termes de sa lettre au comte d'Artois n'avaient rien de déplacé.

Dans le même moment d'ailleurs, il n'oubliait pas ses anciens compagnons d'armes, guillotins le 25 juin 1804. Quoique dans un état physique des plus lamentables, de Sol s'occupa avec le marquis de Rivière et Charles d'Hozier de faire célébrer, à leur mémoire, un service funèbre solennel.

Si la dépouille de Pichegru avait été inhumée au cimetière de Clamart, on ignorait par contre dans quelle fosse commune avaient été jetés les corps de Georges, Joyaut, Burban, Lemercier, Le Lan, Picot, Pierre Cadoudal et autres bretons victimes de l'Empereur. Au début de juin 1814, De Sol et Charles d'Hozier apprirent que le cadavre de Georges avait été, sitôt l'exécution, porté à l'amphithéâtre de dissection et que son squelette, monté sur fil de fer, figurait dans les collections du baron Larrey, inspecteur général du service de santé.

Joseph Cadoudal, frère de Georges, écrivit le 16 juin 1814 à Larrey, la lettre suivante :

« Monsieur, d'après ce qu'il m'a été dit, que vous conserviez chez vous le corps du général Georges Cadoudal mon frère, j'ai prié quelques officiers qui ont servi avec lui d'aller vous trouver, pour s'en assurer. Comme ils n'ont pas été assez heureux pour vous rencontrer, je vous prie d'avoir

(1) A. Guerre, Dossier de Sol. Sitôt la Restauration, Rohu s'étant rendu à Paris, vit de Sol de Grisolle : « Il était si changé, écrit-il dans ses *Mémoires*, que j'eus de la peine à le reconnaître : il ne voyait presque plus et je fus obligé de lui décliner mon nom. De Sol m'engagea à retourner dans le Morbihan où, disait-il, ils (lui de Sol et ses amis Brèche et Joseph Cadoudal) allaient venir incessamment. » Cf. *Mémoires de Jean Rohu*, pp. 113-114.

la bonté de me mander si réellement vous gardez ce dépeau qui ne peut que m'être très cher. Veuillez me tirer de l'incertitude où je suis à cet égard le plutôt que vous pourrez ; en attendant, je vous prie d'agréer les sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur (2). »

Le 20 juin, les officiers chouans furent enfin reçus par Larrey, qui consentit à leur remettre la précieuse relique, avec le certificat d'authenticité suivant :

« Je soussigné, inspecteur général du service de santé des armées, premier chirurgien de la ci-devant garde impériale, commandant de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer, etc., etc., déclare être possesseur du squelette (monté en fil de fer), ayant appartenu à la personne de Georges Cadoudal, lieutenant-général des armées du Roi cordon rouge. En attendant l'identité du squelette de Georges, par la déclaration sincère que la personne qui l'a préparé, en a faite et les caractères distinctifs de ce squelette auxquels le connaisseur peut facilement trouver l'homme vivant, je certifie l'avoir remis à MM. Joseph Cadoudal, frère de Georges, Desol de Grisolle et Charles d'Hozier, ses amis, lesquels me l'ont demandé avec instance.

C'est pourquoi et pour rendre justice à la vérité, j'ai donné la présente déclaration (cependant en confidence) à l'effet de constater l'identité du sujet.

Fait à Paris, le 20 juin 1814.

Le baron LARREY

(cachet de cire du baron Larrey) (3). »

Les ossements de Georges, pieusement débarrassés de leur armature (on conserva cependant un bouchon de liège qui, dans le montage du squelette, remplaçait la vertèbre brisée par le couperet), furent mis dans un coffre que les officiers chouans scellèrent et portèrent à l'église Saint-Paul, où le 25 juin, fut chantée une messe solennelle de Requiem (4).

(2) Raoul MERCIER, *Le monde médical dans la guerre de Vendée*, p. 340, (Tours 1939).

(3) DE CADOUAL, op. cit., p. 463.

(4) D'après les *Mémoires* de BILLARD DE VEAUX, (Paris 1832), t. III, p. 432, le baron Larrey demanda à Joseph Cadoudal, pour prix du squelette, une forte somme. Cadoudal ne l'ayant pas, de Sol de Grisolle en parla au roi, qui, n'osant délibérer devant Blacas, lui donna un rendez-vous secret. Le roi lui versa-t-il la somme d'argent demandée ? Billard de Veaux ne l'a jamais su exactement. (Renseignement fourni par M. Weissac, 3, rue Georges-Saché, Paris XIV.)

(4) LESOTRE, *Georges Cadoudal*, p. 254. Un autre service solennel fut chanté dans la même église, le 25 juin 1854, pour le 50^e anniversaire de l'exécution de Georges et de ses compagnons bretons. L'allocution fut prononcée par l'abbé Bourdelles de Collège Saint-Joseph de Lannion. A Auray, le panégyrique de Georges fut prononcé par Dom

La lettre écrite par de Sol au Comte d'Artois, le 4 avril précédent, fut sans doute un coup d'épée dans l'eau. Le 15 juillet, il revient à la charge :

« Monseigneur,

Dans le nombre des malheureuses victimes du gouvernement atroce qui vient de finir, le nom de Desol de Grisolle a acquis une célébrité si malheureuse qu'il doit suffire de le citer, pour que vous soyez de suite, Monsieur, au fait de ce qui le concerne.

Douze années de captivité, après un jugement solennel, qui l'acquittait, dont sept dans les affreux cachots de Bicêtre, sont des circonstances qui distinguent les persécutions dont il a été la victime de celles qu'ont éprouvées tant d'autres, lui donnent un droit particulier à des réclamations et à des poursuites contre les auteurs de ces crimes qui, assez probablement même restèrent inconnus du tyran.

Un décret de Napoléon, assignant un traitement aux prisonniers d'état, désignait les lieux où ils devaient être détenus, en défendant sous aucun prétexte de les détenir ailleurs. Cependant, en contradiction à ce décret, le sieur Desol de Grisolle a passé sept années dans les cachots de Bicêtre, sans aucune espèce de traitement autre que celui alloué aux forçats. Il est donc fondé avec justice à en réclamer le montant sur le pied de 4 F. par jour tel qu'il était alloué aux prisonniers d'état détenus à Vincennes, c'est-à-dire 2 F. pour la nourriture et 2 F. pour l'habillement, de la date de ce dit décret jusqu'au jour de son transfèrement de Bicêtre au château de Saumur ; soit qu'il ait été ou non tenu compte de ce traitement par le gouvernement dans le premier cas, les particuliers qui l'ont détourné, devant en rendre compte.

Il réclame également du nommé (illisible), concierge de Bicêtre, la somme de 400 F., qu'il lui a extorqué en lui refusant le lit de la maison auquel il avait autant et plus de droit que tous les autres prisonniers d'état qui ne voulaient que momentanément partager son affreuse demeure, qui tous l'avaient sans difficulté et l'obligèrent ainsi pendant trois ans et demi aussi longtemps que ses moyens purent y suffire à lui payer 10 F. de pistoles par mois.

Il doit aussi vous prier, Monsieur, de vouloir bien ordonner que tous

Alexis Presse, abbé de Boquen, et la messe solennelle chantée par Mgr Le Baron, vicaire général en présence de Mgr Le Bellec, évêque de Vannes. Aujourd'hui, Georges repose à l'ombre de sa maison natale sous une rotonde. Une pieuse attention y a ramené le corps de son ami Mercier le Vendéen. C'est là, sur la vieille terre bretonne que l'Achille et le Patrocle de la chouannerie attendent l'heure marquée par Dieu pour la résurrection des corps.

(5) A. Nat. F. 7 3.299 5 : Correspondance de de Sol.

les papiers qui le concernent et qui se trouvent déposés à la police lui soient communiqués, ainsi que l'ordre en vertu duquel, il a passé sept années dans les cachots de Bicêtre.

La justice rigoureuse de ses demandes ne lui permet pas de doutes.

Votre très humble et très obéissant
serviteur DESOL DE GRISOLLE
maréchal de camp.

14 juillet 1814, à l'hôtel du Cadreur, rue du Cadreur. »

Les premiers mois de la Restauration, trop de soucis avaient sans doute absorbé l'esprit de Louis XVIII pour lui laisser le loisir de songer à l'Ouest. Le 31 mai 1814, le Roi s'était contenté de rendre une ordonnance annonçant la création d'une commission chargée de l'examen des titres des anciens officiers des armées royales de l'intérieur (6). Par une autre ordonnance du 23 octobre, cette commission fut attachée au ministère de la guerre (dirigé par Clarke) où ses membres furent appelés à siéger le 2 novembre.

De Sol participa à la rédaction de cet état récapitulatif des officiers de l'Ouest pour le territoire intéressant l'ancienne armée de Georges. Etant donné la mort de presque tous les chefs de division de cette armée, et le long espace de temps écoulé depuis son existence réelle, de Sol s'excusait de présenter un Etat incomplet. Il le terminait par cette réflexion :

« Presque tous ces officiers ont fait les deux guerres et ont des droits bien fondés aux bontés de sa Majesté. On pense qu'il conviendrait de prendre une mesure générale à leur égard et on demande que cette mesure soit prise au moment où l'on statuera sur l'Etat présenté. L'expédition de leur brevet et une petite retraite les satisferaient et produiraient le meilleur effet sur l'esprit des habitants du pays.

Je soussigné certifie le présent Etat exact, en ce qui concerne les services de ces officiers dans l'armée du Général Georges.

Signé DE SOL DE GRISOLLE,

Officier général de l'armée du Général Georges. » (6)

D'après l'état des services de de Sol, figurant dans son dossier des archives de Vincennes, il fut confirmé, en 1814, par le Roi, dans son grade de maréchal de camp.

N'ayant pas reçu, comme d'autres, un témoignage de reconnaissance

(6) CRÉTENEAU-JOLY, op. cit., t. V, p. 197.

pour ses souffrances et son dévouement sans borne, il se décida, le 29 novembre 1814, à écrire directement au Roi :

« Sire,

Votre Majesté, en daignant accorder à quelques chefs de ses armées royalistes de l'Ouest le cordon de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, leur a donné un témoignage bien flatteur de sa satisfaction particulière pour leur conduite, leurs services et leur dévouement, que doivent être jaloux d'obtenir tous ceux qui, comme eux, peuvent faire valoir les mêmes titres.

C'est donc avec la noble assurance que donne l'intime conviction de s'en être rendu digne et qu'aucune voix ne peut s'élever contre cette assertion que Louis-René-Charles Desol de Grisolle ose supplier Votre Majesté de lui accorder une faveur que son Honneur même aujourd'hui, réclame, puisque le public témoin de ses services, de son dévouement et de ses souffrances, n'y verrait autrement qu'un signe de mécontentement de Votre Majesté.

Entré dans la marine en 1778, il compte ainsi trente-six années de service effectif, dont de graves blessures attestent l'activité. Il fut un des principaux officiers généraux de Georges. Il partagea tous ses travaux, tous ses dangers et plus que nul autre, contribua à sa gloire.

Tombé entre les mains du tyran, dix années d'obscur cachot et de tortures de toutes espèces n'ont pu ébranler sa fidélité et l'heureux retour de Votre Majesté, en le rendant à la liberté, lui font encore un nouveau devoir de lui consacrer les restes d'une vie passée à son service.

Tels sont les titres du suppliant, à cette faveur qu'il réclame de votre Majesté et qu'il ose avec confiance déposer aux pieds de Votre trône.

DE SOL DE GRISOLLE,
Chevalier de Saint-Louis,
représentant le général Georges. » (7)

A la fin de la même année, il reçut enfin des lettres de service du maréchal Soult, ministre de la guerre, le mettant à la disposition du lieutenant-général Caffarelli, commandant la 13^e division (8).

(7) A. Guerre. Dossier de Sol.

(8) A. Guerre. Dossier de Sol : Lettre de de Sol à Beurnonville, adressée de Belle-Isle le 27 août 1816.

CHAPITRE XXVI

NAPOLÉON ARRIVE DE L'ILE D'ELBE DE SOL REJOINT L'OUEST — REACTIONS BRETONNES

Le 1^{er} mars 1815, Napoléon venant de l'île d'Elbe, débarquait au golfe Jouan avec un millier d'hommes ; le 10 mars, il faisait son entrée à Lyon.

Ce jour-là, à Paris, cent dix officiers de l'Ouest, parmi lesquels de Sol de Grisolle, se réunirent chez le prince de la Trémoille, nommé commissaire général dans les provinces de l'Ouest (1) :

« Le Roi, leur dit ce dernier, vous commande de vous rendre dans vos divisions respectives et de tout préparer pour la guerre. »

Ces officiers étaient à Paris pour solliciter du service ou obtenir la confirmation de leur grade. Ils avaient, pour la plupart, vu écarter leurs justes demandes. Ils oublièrent pourtant leurs griefs. Sapinaud, Boisguy, de Sol et Pontbriand firent seulement valoir que plusieurs d'entre eux avaient épuisé leurs ressources dans un séjour à Paris prolongé inutilement, par l'administration de la guerre et qu'il n'y avait pas d'armes dans les provinces de l'Ouest.

(1) Voici le texte de la Commission qui fut adressée au nom du Roi par Blacas : « Je charge le Prince Louis de la Trémoille, lieutenant général de mes armées, de se rendre dans les 12^e, 13^e et 22^e divisions militaires et de s'y entendre avec les autorités civiles et militaires pour tout ce qui intéresse le bien de mon service.

« Il les invitera à former sans délai, dans toutes les communes, des corps de volontaires, soit pour les réunir le plus promptement possible à notre armée, soit pour se rassembler dans le Pays même et le défendre contre les entreprises de l'ennemi. »

Signé : Louis. »

Cf. CRÉTINEAU-JOLY, op. cit., t. IV, p. 244, note 1.

Le lendemain 11 mars, ils firent la même déclaration près du Comte de Blacas et demandèrent que les arsenaux d'armes et les caisses du Trésor menacées par Napoléon fussent transportés dans les provinces de l'Ouest. Blacas, sceptique, répondit évasivement (2).

C'est vers ce moment, qu'il dira à M. de Vitrolles : « Ce serait un grand malheur, si le Roi n'avait d'appui que des chouans. » (3)

C'est pourquoi les instructions reçues par le Duc de Bourbon, envoyé le 13 mars, par le Roi, comme « gouverneur général des divisions militaires de l'Ouest » (4), lui prescrivait de ne lever d'hommes que par les moyens constitutionnels et de ne confier le commandement qu'à des officiers de ligne.

C'était incompatible avec l'esprit de ces contrées (5).

Le ministre de la Guerre avait de même recommandé à d'Antichamp : « Vous devez seulement former douze bataillons composés par moitié, d'anciens royalistes et d'autres sujets du Roi, et commandés par le plus d'officiers possible ayant servi dans les troupes de ligne. » (6)

Pontbriand s'en alla voir le duc de Bourbon, pour lui exposer la situation dans l'Ouest et lui fit savoir qu'il ne fallait pas compter sur les généraux, officiers et soldats des troupes de ligne ; seules les campagnes pouvaient inspirer confiance (7).

Pendant ce temps, de Sol de Grisolles commissionné par le Prince de la Trémoille, s'occupait de lever des gardes nationales dans la Région de Rennes, dépendant de la 13^e division, et dont il devait prendre le commandement (8).

Le mélange existant dans ces troupes, n'était pas fait pour le rassurer et il entrevoyait déjà leur inefficacité sinon leur trahison, au fur et à mesure que Napoléon se rapprochait de Paris.

Le prince de La Trémoille arrivé à Rennes le 21 mars, fut bien reçu des

(2) Vers la fin de 1814, avait paru une ordonnance royale par laquelle, les Chouans ou Vendéens étaient mis en demeure de se dessaisir de leurs fusils à gros calibre. L'ordre fut suivi, mais l'effet produit fut désastreux. Cf. Bertrand LASSERRE, *Les Cent Jours en Vendée* (Paris 1906), pp. 10-11.

Mémoires de Pontbriand, pp. 546, 547, 548, 551.

CRÉTEAU-JOLY, op. cit., t. IV, p. 243.

(3) *Mémoires du Baron de Vitrolles*, (Paris 1883), t. II, p. 305.

(4) Roger GRAND, *La chouannerie de 1815*, p. 15.

(5) *Mémoires de d'Andigné*, t. II, p. 202.

CRÉTEAU-JOLY, op. cit., t. IV, p. 246.

(6) Général Comte Charles d'ANTICHAMP, *Mémoires pour servir à la campagne de 1815 dans la Vendée*, (Paris 1817), p. 5.

(7) *Mémoires de Pontbriand*, pp. 550, 551.

(8) Arch. de Guerre. Dossier de Sol : Lettre de Sol au duc de Feltre, 5 janvier 1817.

autorités civiles et militaires, qui lui rendirent les honneurs dus à un commissaire extraordinaire du Roi. Un grand nombre de volontaires recrutés par de Sol arrivaient de toutes parts ; le prince espérait les armer et leur faire délivrer des habits le lendemain.

Le 22, arriva Pontbriand. Il venait lui aussi chercher des armes et déjeûner avec le Prince de la Trémoille et de Sol.

D'après Pontbriand, c'est à ce moment que la Trémoille donna à de Sol le commandement du Morbihan et du Finistère, en attendant celui de l'armée royale de Bretagne (9).

L'après-midi du 22, le Prince alla passer la revue des troupes, qui témoignèrent beaucoup d'enthousiasme. Il en fut si satisfait qu'il promit deux jours de solde à la garnison.

Sur les entrefaites, arriva un courrier de Paris, annonçant que Napoléon était maître de la capitale. Les généraux Piré, Bigarré, et Camas, suivis de quelques aides de camp entrèrent dans l'appartement de la Trémoille. Piré dit au Prince : « Bonaparte est maître de Paris, je ne reconnais plus Louis XVIII pour maître, je commande ici et je vais faire proclamer l'empereur. »

Comme les généraux sortaient, Pontbriand entra chez le Prince et l'engagea à partir de suite avec lui dans les Côtes-du-Nord (10).

La Trémoille, après avoir fait déposer chez Piré, les deux jours de solde, promis aux troupes, partit avec son aide de camp, le chef de bataillon Cormier, vers Nantes, pour rejoindre le duc de Bourbon (11).

Tandis que Pontbriand, la nuit suivante, reprenait à cheval la route de Dinan (12), de Sol de Grisolles prit la direction du Morbihan, sanctuaire d'une fidélité autrement solide, et théâtre de ses anciens exploits (13).

(9) GUILLEMET, pp. 226, 230.

Dans une lettre du 27 août 1816, à Beurnonville, ministre d'Etat, de Sol rappelle qu'il fut commandant de l'armée de Bretagne, comprenant tous les départements de la 13^e division. Cf. Arch. de la Guerre : Dossier de Sol.

Le rapport au Roi, adressé par le Ministre de la Guerre, le 13 février 1822, dit que de Sol « en 1815... a commandé en chef (l'armée), celle de Bretagne.

Voir également à ce sujet CHASSIN, op. cit., t. III, p. 778.

(10) *Mémoires de Pontbriand*, pp. 555, 556, 557.

(11) *Souvenirs du baron de Barante (1782-1866) publiés par son petit-fils Claude de Barante* (Paris, 1890-1899), t. II, pp. 114-115.

CRÉTEAU-JOLY, *Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé* (Paris, 1867), t. I, Lettre du prince de la Trémoille au duc de Bourbon, pp. 372, 373, note.

(12) DE LA BOUSSIÈRE, *Précis de la campagne faite en 1815 par l'armée royale de Bretagne sous les ordres de M. le général de Sol de Grisolles*, dans *Revue de Bretagne-Vendée*, 1869, p. 169.

(13) Dès le 26 mars, en effet, de Pontbriand prend la route du Morbihan pour se concerter avec de Sol.

Quand Pontbriand vint l'y rejoindre le 28 mars, pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre, De Sol était près de Vannes dans les campagnes. Il venait de réunir un Conseil, et préparait l'insurrection générale des paysans (14).

Ainsi dès le début, avant quiconque, peut-on dire, de Sol était à son poste ; le chef donné aux paysans bretons par le prince de la Trémoille, ne le cédait en rien « sur le chapitre du courage, de l'inébranlable fidélité à ses convictions et de la persévérance acharnée qu'aucun revers ne rebute » (15).

Quel était l'esprit du pays, dont de Sol prenait le commandement ?

Des partis bien nets divisaient le Morbihan, comme le reste de la Bretagne :

D'un côté, les villes, surtout Lorient, Pontivy, Vannes, restaient fidèles dans l'ensemble à l'Empereur, ainsi que leurs garnisons (16). Pourtant, à Vannes, par exemple, les nombreux habitants de souche paysanne étaient anti-bonapartistes. Que dire surtout des écoliers du collège Saint-Yves ?

À la nouvelle du débarquement, raconte l'un d'eux, François Rio, nous nous rassemblâmes tumultueusement dans la cour du collège, et après une courte délibération, nous décidâmes que l'élève le plus éloquent, rédigerait sur-le-champ, une pétition, sur laquelle nous demanderions au ministre de la Guerre, de donner les ordres nécessaires pour armer et équiper 300 d'entre nous et pour tirer parti de nos bras et de nos cœurs dans la lutte qui allait s'engager.

« Le Comte de Floirac, alors préfet du Morbihan, promit de transmettre et d'appuyer notre demande, mais il accompagna sa promesse d'un mouvement de tête très significatif, comme pour nous donner à entendre qu'il était trop tard ou que nos services ne seraient pas acceptés... »

Bainvel, un autre écolier du collège Saint-Yves, écrit à son tour : « Il faut bien que nous donnions une idée aussi juste que possible des opinions et des sentiments qui nous dominaient à cette époque du 20 mars. En nous laissant entraîner à nos souvenirs, nous ne voulons pas soulever des questions politiques, nous racontons des faits. Napoléon, en revenant de l'île

(14) *Mémoires de Pontbriand*, pp. 559, 560.

(15) Roger GRAND, *La chouannerie de 1815*, p. 54. *Mémoires de Pontbriand*, p. 550.

(16) HOUSSEY, 1815, Paris, 1911, t. 1, pp. 14, 20.

Roger GRAND, *op. cit.*, p. 16.

(17) *Souvenirs d'un écolier de 1815 ou Vingt ans après*, par l'abbé Bainvel, ancien curé de Sévres, précédé de quelques aperçus sur la vie de l'auteur par M. l'abbé Dolla, vicaire de Sévres. (Paris, 1874), pp. 80, 81.

d'Elbe pour renverser les Bourbons, n'était plus, pour nous, qu'un ambitieux, qu'un usurpateur. Tout l'éclat de ses triomphes et de ses victoires s'était effacé à nos yeux ; tout ce qui avait été dit contre lui nous apparaissait comme une vérité incontestable. Il avait rétabli la religion, mais n'était-ce pas comme un moyen de gouvernement, puisque depuis, il avait déchiré le pacte religieux en portant ses mains sur l'Oint du Seigneur ? N'avait-il pas arraché de Rome, traîné de prison en prison, le chef de l'Eglise ? L'excommunication du Souverain Pontife l'avait frappé, nous le taisant regarder comme un second Julien l'Apostat. Pour satisfaire son ambition, il ne craignait pas de compromettre l'avenir de la France, d'appeler de nouveau les armées coalisées, il nous rapportait la guerre. » (17)

Le Clergé morbihannais était de la même trempe, en commençant par l'évêque de Vannes, Mgr de Bausset.

Ce dernier, en lisant la proclamation faite par Louis XVIII, le 6 mars, ne craignait pas d'ajouter :

« Français, qui regardez-vous comme votre véritable Souverain ? Est-ce l'héritier de saint Louis, le descendant de tant de rois, qui réunit à la piété du chef de sa maison, à la clémence et à la bonté de Louis XVI toutes les qualités qui ont distingué ses ancêtres ? — Lui préféreriez-vous cet homme qui, mécontent de son sort, a voulu anéantir tous les autres souverains, pour usurper leurs couronnes ; et qui, pour satisfaire sa folle ambition, a fait couler plus de sang et de larmes qu'il n'en avait été répandu depuis bien des siècles... » (18)

Les autorités impériales, au printemps de 1815, se plaindront généralement de l'hostilité du Clergé à l'égard de Napoléon.

Le 21 avril, le Préfet d'Ille-et-Vilaine avisera le ministre de la Police que « les prêtres de l'Ouest ne sont pas disposés, à ce moment, à prêter le serment, les uns par fanatisme et esprit de parti, les autres par la terreur que les chouans inspirent » (19).

Les campagnes étaient également anti-bonapartistes. L'esprit de la chouannerie vivait toujours en elles, spécialement dans le Morbihan, où était resté vivace le souvenir de Georges et de Guillemot. Leurs vœux allaient à la royauté, parce qu'elle représentait pour eux, le respect de leurs conceptions et de leurs habitudes religieuses ou familiales. Elle était aussi à leurs yeux, et par contraste avec l'Empire, synonyme de paix intérieure.

Religion, amour de leur foyer et de leurs coutumes, tels étaient les

(18) Joseph LE MENÉ, *Histoire du diocèse de Vannes*, t. II, p. 437.

(19) A. Nat. F. 7 3785, Bulletin du 24 avril.

mobiles capables de soulever les paysans bretons contre tout pouvoir les attaquant ou les contrariant violemment (20).

En mars-avril 1815, la religion n'avait pas eu le temps d'être troublée. Pouvait-on assurer qu'elle ne le serait pas comme sous la deuxième partie de l'Empire ? L'enseignement ne serait-il pas de nouveau monopolisé par l'Etat et le Pape maltraité ? La conscription maudite ne ferait-elle pas encore son apparition ?

Aussi, les paysans furent-ils consternés par l'arrivée de Napoléon. Un mouvement de stupeur courut aussitôt les campagnes. Par contre, avec quelle joie, capitaines de paroisses et chefs de légion durent-ils accueillir de Sol et assister à son Premier Conseil, en vue de l'insurrection ! (21).

Pendant l'installation officielle et pacifique du nouveau gouvernement impérial, la proclamation de l'Empereur, la publication de ses décrets immédiats et rassurants au premier abord, tout cela joint à l'effet fâcheux du départ du roi à Gand, le manque de ressources, l'absence complète d'armes, la fermeté d'un certain nombre de fonctionnaires reconnaissant le nouvel état de choses, eurent tôt fait, après un premier moment d'effervescences, de ramener les paysans chez eux (22).

On pouvait croire que dans les campagnes, les gens finiraient par accepter les événements (23). D'ailleurs, le Moniteur du 6 avril faisait paraître diverses correspondances, attestant une parfaite tranquillité dans l'Ouest (24).

Le 7 avril, ce même optimisme se retrouve dans une lettre de Caffarelli à Davout, ministre de la Guerre : « Les rapports que je reçois de tous les points de la division m'annoncent que la tranquillité publique continue à se maintenir dans toute son étendue... » (25).

Pourtant le même jour, le général Morand (26), écrivant au ministre de la Guerre, apportait déjà une légère sourdine à cet optimisme un peu béat : « Votre Altesse peut assurer l'Empereur que la tranquillité est assu-

(20) Roger GRAND, op. cit., p. 22.

(21) *Mémoires de Pontbriand*, p. 559.

(22) Roger GRAND, op. cit., p. 28 (Paris, 1902).

(23) Albert VANDAL, *L'avènement de Bonaparte*, p. 499.

(24) « Vannes, le 28 mars. Le sous-préfet de cet arrondissement est parti subitement avec son secrétaire... Immédiatement... on a publié les proclamations et les décrets de l'Empereur ; ils ont produit la plus vive sensation. Le département est parfaitement tranquille. »

« Rennes, le 31 mars. Tout est fort tranquille dans cette ville... »

(25) A. Guerre C. 165. Correspondance générale des Cent-Jours, Caffarelli à Davout, 7 avril.

(26) Il commandait les troupes actives dans l'Ouest.

rée dans tous les départements de l'Ouest, mais il faut beaucoup de ménagement et point de mesures générales (27). »

A travers ces derniers mots, perce déjà une certaine anxiété comme si le feu pouvait couvrir sous la cendre.

De son côté, le général Bigarré, commandant la division de Rennes et connaissant bien la région, laisse voir son appréhension dans une lettre écrite à Davout, le 9 avril : « Je ne dois pas vous laisser ignorer que si nous venions à avoir une guerre extérieure, on aurait à craindre des soulèvements dans la Bretagne, surtout si S. M. l'Empereur néglige de séduire le Clergé, qui a une si grande influence sur les habitants de la campagne (28). »

Bien des symptômes, en effet, révélaient que le pays recelait un mécontentement sourd. Pas encore de mouvement insurrectionnel, sans doute, mais partout une guerre acharnée et habile dans le domaine de l'opinion publique, placards, nouvelles fausses ou alarmantes, bref, tout ce qui peut jeter le découragement ou le doute dans l'âme des partisans du régime impérial, résistance aux réquisitions, refus de l'impôt, drapeaux tricolores abattus (29).

Il était désormais aisé pour de Sol, bien placé pour suivre l'évolution de la mentalité des campagnes, de savoir que le temps travaillait pour lui et que la marche normale des événements se chargeait de déclencher l'insurrection. Il aurait alors à canaliser, organiser et diriger les forces vives des campagnes bretonnes.

(27) A. Guerre C. 165. Correspondance générale des Cent-Jours, Morand au Ministre de la Guerre, 7 avril 1815.

(28) A. Guerre C. 165, Correspondance générale des Cent-Jours. BERTIER DE SAUVIGNY, *Le Comte Ferdinand de Bertier*, Paris, 1948, pp. 169, 170.

(29) Le 8 avril, le maire de Brec'h, Béard du Désert, recevait du sous-préfet de Lorient l'ordre d'arborer le drapeau tricolore à la place du drapeau blanc. Il convint avec un couvreur d'opérer la mutation le lendemain à la sortie de la grand-messe. Mais le couvreur ne put qu'allumer sa pipe et s'en retourna devant la troupe menaçante des paysans ; si bien que le maire dut faire appel à la gendarmerie de Pluvigner. Mais huit jours après, quelle ne fut pas sa consternation de ne plus apercevoir les trois couleurs au haut du clocher et de recevoir des cailloux lancés par les paysans ! Cf. GRAND, op. cit., pp. 29, 30.

Le décret du 8 avril imposa aux fonctionnaires publics un serment de fidélité. A Auray, le premier adjoint et quatre conseillers refusèrent de le prêter et donnèrent leur démission.

Cf. Arch. Municipales d'Auray, n° 93. Lettre du Maire au sous-préfet de Lorient.

Une lettre écrite à Fouché par un certain Moreau, lieutenant de police en tournée dans l'Ouest à cette époque, fait entendre semblable son de cloche : « Ce pays sera tranquille si on n'y établit pas la conscription et si l'on s'abstient de toute mesure contre les prêtres... (2) »

Un rapport au Ministre de l'Intérieur contient des réflexions analogues : « ...Si la guerre éclatait contre les étrangers, il est probable que les paysans, au lieu de marcher à l'ennemi, se laisseraient séduire par ceux qui leur promettaient de les soustraire aux poursuites, sous la condition de rejoindre leurs anciennes bannières (3). »

Le 19 avril, le préfet du Morbihan informe le gouvernement que « depuis trois jours l'agitation s'est accrue... avec une rapidité extraordinaire » (4).

La bombe de la conscription venait d'éclater et commençait à produire ses effets trop faciles à prévoir et à exploiter pour de Sol qui connaissait à fond la mentalité des campagnes. Le décret impérial est en effet du 10 avril ; sa publication au *Moniteur* eut lieu le lendemain et fut connue dans l'Ouest, le 13 ou le 14 à Angers, Rennes, Nantes, et le 15 ou 16 à Vannes (5).

Comme en 1793, l'effet fut foudroyant. Le spectre de la conscription et de la guerre cristallisa tous les mécontentements et toutes les haines accumulées dans l'Ouest pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire (6).

CHAPITRE XXVII

LA CONSCRIPTION NAPOLEONNIENNE
DECLENCHE L'INSURRECTION EN BRETAGNE

I. — La bombe de la conscription.

En Bretagne, la conscription fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres accumulées peu à peu par Napoléon depuis son retour de l'île d'Elbe. Étincelle prévisible d'ailleurs pour quiconque connaissant tant soit peu la mentalité bretonne de cette époque.

« Les événements très significatifs, écrit Rio, dont la Bretagne avait été le théâtre pendant les dix dernières années du dix-huitième siècle, auraient dû apprendre aux amis de la Révolution devenus les trop dévoués partisans du despotisme impérial, qu'au point où en était venu le débat entre l'usurpation et la vieille dynastie royale, il ne fallait qu'une étincelle pour donner lieu à une explosion parmi les populations armoricaines. Ils auraient dû prévoir que les vieux soldats aussi bien que les jeunes conscrits refuseraient le service militaire et que toute persécution dirigée soit contre les prêtres, soit contre ce collège de Vannes d'où étaient sortis les plus terribles champions de l'ancienne chouannerie amènerait une collision immédiate (1). »

(1) Rio, op. cit., (éd. 1881), p. 20.

(2) A. Nat. F. 73785. Bulletin du 19 avril.

(3) A. Nat. AF. IV 1935. Bulletin du 21 avril.

(4) A. Nat. F. 73785. Bulletin du 19 avril.

(5) GRAND, op. cit., p. 31.

(6) Sous l'Empire, surtout à partir de 1808, de nombreux réfractaires s'étaient réfugiés dans les forêts du Bro-Erec. Les villages, à chaque instant parcourus ou occupés par la force armée, avaient pris un aspect sombre rappelant les mauvais jours de la Révolution. On ne trouvait partout que veuves et orphelins. Quant à ceux qui avaient dans leurs familles des réfractaires, ils avaient à endurer d'indicibles tortures et voyaient des garnisaires s'installer en permanence à leur foyer domestique. Cf. Rio, op. cit., pp. 26, 40, 41.

Bainvel raconte comment le lugubre spectacle de la vente à l'encan sur le trottoir, devant le collège Saint-Yves de Vannes, des meubles, instruments aratoires et bestiaux saisis chez les parents des réfractaires, serrait le cœur des élèves et entretenait chez eux la haine de la conscription.

Cf. BAINVEL, op. cit., p. 74, et GUILLOUX, *Études sur une paroisse bretonne : Brandivy*, dans *Rev. Hist. de l'Ouest*, janvier 1893, pp. 34-41.

D'après cet auteur, à Grandchamp, « sur 22 hommes d'une levée extraordinaire en 1803, 16 manquaient à l'appel et sur 14 hommes de la classe, 13 disparurent. Plus de 30 familles subissaient des condamnations pour leurs fils ».

Brizeux, lui aussi, n'est pas tendre pour la conscription napoléonienne :

« Napoléon était le chef, le vrai loup de guerre,

Qui, sans pitié pour les pauvres mères, enlevait leurs enfants ;

On dit qu'en l'autre monde, il est dans un étang.

Il est jusqu'à la bouche dans un marais plein de sang... »

Cf. *Œuvres de Auguste Brizeux, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, précédée*

Cette guerre dont on avait été si las, cette guerre à peine finie depuis un an et qu'on croyait à jamais abolie, voici qu'elle renaissait, et ce, sans autre cause que l'ambition d'un homme. Il allait falloir de nouveau affronter l'Europe entière, combattre un contre trois. Mourir pour mourir, mieux valait que ce fut devant les horizons familiers du pays natal (7).

De Sol profitera de cette mentalité pour inviter les jeunes tombant sous le coup du décret de conscription, à rentrer dans les divisions chouannes qu'il organisait activement (8).

Par ailleurs, de Sol ne manquera sans doute pas de faire miroiter aux populations des campagnes la circulaire des Alliés affirmant qu'ils ne sont pas à cette heure des étrangers ennemis de la France mais les soldats du Roi s'avançant derrière sa bannière (9). Inévitablement, il devait apparaître aux paysans bretons que marcher contre les Alliés serait marcher contre la religion et la paix.

II. — Napoléon rappelle une partie des troupes de ligne cantonnées dans l'Ouest.

Napoléon, préoccupé par dessus tout de la lutte contre la coalition européenne reformée, estima qu'une victoire dans le Nord ferait plus pour le calme intérieur que des régiments laissés dans l'Ouest (10).

Au prime abord, son raisonnement pouvait paraître logique : à quoi

dée d'une notice biographique sur l'auteur et suite de notes, par Auguste DORCHAIN. Paris, s. d., t. 1, Telen Arvor. Paotred Plo-Meur, chant historique, p. 13.

Touquet, dans « Les Chouans à Sainte-Anne d'Auray », poème cité par Rio dans « La petite chouannerie », pp. 212, 213, a des réflexions analogues :
C'est le cri de douleur qui monte des chaumières
C'est l'affreux désespoir, c'est le sanglot des mères
Dont les fils enlevés par l'ordre de César
Meurent incessamment broyés près de son char... »

(7) GRAND, op. cit., pp. 31, 32.

Dans « Les écoliers de Vannes (1815) », cf. Rio, op. cit., p. 387, BRIZEX reprend les mêmes idées :

« ...Car déjà Bonaparte ou le démon des guerres
De son Ile arrivait pour désoler les mères ;
Cette fois les fils crièrent : C'est assez !
Nos parents, nos amis pour lui sont trépassés.
Leurs os semés partout feraient une montagne.
Nous, puisqu'il faut mourir, nous mourons en Bretagne. »

(8) A. Guerre. C. 167. Corresp. générale des Cent-Jours. Lettre Lamarque à Davout, 3 juin.

(9) A. Nat. F. 73785. Circulaire des Alliés. Boulogne, 8 mai.

(10) HOUSSEY, op. cit., t. 1, p. 572.

lui servirait-il de réduire une insurrection locale, s'il devait perdre la guerre et son trône ? Il pensait donc qu'en attendant de vaincre les Alliés, les fédérés et gardes nationaux des villes encadrés par des troupes de ligne suffiraient pour maintenir l'ordre ; puis il ramènerait sur l'Ouest ses troupes victorieuses (11).

En fait, le départ des garnisons pour la zone des armées dans le Nord allait permettre à de Sol d'organiser à son aise ses divisions chouannes.

C'est le 22 mai seulement que Napoléon décida de faire face au soulèvement de l'Ouest. Avec les trois divisions Delaborde, il créa l'Armée de la Loire qu'il plaça sous le commandement du lieutenant-général Lamarque (12). La 13^e division de Rennes fut confiée à Bigarré qui avait acquis en Bretagne et en Espagne une longue pratique de la guérilla. Le général de brigade Rousseau prit en main le commandement du Morbihan.

Les effectifs de la 13^e division s'élevèrent à la fin de juin à environ 10.000 hommes de troupes de ligne, 1.000 à 1.200 gendarmes, 3.000 à 4.000 douaniers, des troupes de la marine, des fédérés et gardes nationales (13).

(11) A. Nat. F. 73785. Bulletin, 13 mai.

(12) Le 29 avril, trois divisions réparties entre les 12^e, 13^e et 22^e divisions militaires avaient été confiées à Delaborde, mais ce dernier, jugé trop mou, fut rappelé et remplacé par Lamarque.

(13) Bertrand LASSENNE, op. cit., p. 113.

LA BOESSIÈRE, *Considérations militaires et politiques, etc.*, p. 170.
GRAND, op. cit., p. 49 (note). Cet auteur ne compte que les troupes de ligne.

FORMATION DE L'ARMÉE BRETONNE DU GÉNÉRAL DE SOL

Le 1^{er} mai, la Cour de Gand avait envoyé les instructions suivantes :

« Le Roi ne connaissant pas dans ce moment d'une manière exacte, la véritable position de S. A. S. Mgr le duc de Bourbon, dans le gouvernement que S. M. lui a confié et S. M. voulant pourvoir, autant qu'il est en elle, (à) tout ce qui intéresse son service et le bien de l'Etat en Bretagne, a jugé convenable de nommer pour commissaire extraordinaire dans les différents départements qui en font partie :

M. le marquis de Marigny (1)... et S. M. place sous ses ordres : 1^o, M. le Comte de Floirac (2), maréchal de camp, préfet du Morbihan, et 2^o, M. le Marquis de la Boëssière, qui remplira... les fonctions de chef d'état-major et de commissaire extraordinaire adjoint. »

Cet état-major, dans la pensée de Gand, devait avoir une mission de direction générale et de coordination en vue d'un plan d'ensemble (3).

(1) Marigny avait exercé les mêmes fonctions en 1799 ; mais son incompétence, son âge, son ignorance du pays et des hommes firent que sa mission resta purement nominale. De même en 1815. MURER, op. cit., V, p. 498, et Roger GRAND, op. cit., p. 51.

(2) Floirac avait débuté dans l'émigration auprès des Princes. Il fut nommé colonel en 1798, maréchal de camp le 28 août 1814. Il fut préfet du Morbihan pendant la première restauration et réintégré le 5 août 1815. Le 5 octobre suivant, il est préfet de l'Hérault.

(3) Peut-être aussi pour empêcher que le commandement fût trop exclusivement breton.

En fait, étant donné leurs précédents, il ne pouvait être question pour Marigny et Floirac, de prendre la tête de la chouannerie bretonne. Jamais les paysans ne les eussent acceptés pour chefs. Leur commission, en conséquence, resta toute nominale.

Quant à la Boëssière, il se rendit compte immédiatement qu'il avait avantage à laisser toute la direction à de Sol à qui allait la préférence des anciens paysans insurgés. Evidemment, le général chouan n'avait plus la même vigueur physique, la même vivacité d'esprit qu'au temps de la grande chouannerie ; cependant, François Rio, élève au collège Saint-Yves à Vannes en 1815 et auteur de *La petite chouannerie*, semble exagérer notablement, lorsqu'il présente de Sol comme une véritable ruine (4). Il est vrai qu'à cette époque, François Rio était encore un tout jeune homme impressionnable sans doute à tout ce qui est belle taille. D'autre part, sa passion antibouillonnaise qui devait provoquer les rectifications de « La Boëssière » (5) était par trop connue et risquait de déformer ses jugements sur les hommes et les événements.

Julien Guillemot, fils du Roi de Bignan, assez dur dans ses jugements sur ses collègues chouans, surtout quand ils appartenaient à la noblesse, a porté sur son chef un jugement fort louangeux : « Dans le Morbihan, écrit-il il ne pouvait exister aucune difficulté sur le choix d'un chef, puisque le général de Sol de Grisolles était vivant et à son poste. Il avait passé dix ans dans les cachots et avait beaucoup souffert. Cependant, il se montra encore à la hauteur du rang qui lui revenait de droit et je déclare que je n'ai point connu, parmi nous, à cette époque, aucun officier plus que lui capable de le remplir. » (6)

Le marquis de la Boëssière saura lui aussi rendre hommage à son chef « persévérant et inébranlable dans sa fidélité » (7).

L'ascendant du général de Sol sur ses troupes eut l'avantage de faire marcher la Bretagne dans une unité parfaite (8).

Quoiqu'inférieure à celle de Loire-Vendée, l'armée bretonne causera

(4) François Rio, « *La petite chouannerie* » (édit. 1842), p. 229.

(5) LA BOËSSIÈRE, *Observations sur le livre intitulé « La petite Chouannerie »*, Ploërmel, 1843, 16 pages.

(6) GUILLEMOT, op. cit., p. 224.

(7) LA BOËSSIÈRE, *Considérations politiques et militaires, etc.*, p. 9.

(8) LA BOËSSIÈRE, *Considérations militaires et politiques sur les Guerres de l'Ouest pendant la Révolution française*, p. 113, note 1.
CADIC, *Histoire populaire de la Petite Chouannerie*, dans *Paroisse Bretonne de Paris*, juin 1918, p. 3.

finalement plus d'inquiétude à l'adversaire, et les Cent-Jours terminés, elle restera maîtresse de la situation, plus forte que jamais, alors que sa partenaire, dépourvue d'unité de direction, aura déjà conclu un accord et déposé les armes (9).

Nul doute que ce résultat ne fut dû au prestige, à l'énergie, à l'endurance, aux qualités d'organisation et de commandement du général de Sol et aussi à son énergie et son endurance encore remarquables.

Le principe de la répartition des forces en légions, appliqué à la fin de la grande chouannerie fut remis en vigueur. De Sol confia le commandement à des chefs qui avaient fait leurs preuves :

La Boëssière, officier d'envergure, fut nommé chef d'état-major avec Kermoysan et Moeslien aides-major (10).

Le Thié, second de Pierre Guillemot, prit la tête de la fameuse légion de Bignan. Il choisit de la Goublaye pour lieutenant colonel et pour chefs de bataillon, François Guillemot, un des fils du « Roi de Bignan », Mathurin Gamber, son cousin (11), et de Castel.

La seconde légion, celle d'Auray, était mieux partagée et de meilleure qualité. Joseph Cadoudal, frère de Georges, âgé de trente ans, en prit le commandement et choisit Robu comme lieutenant-colonel. « Le nom de Cadoudal, écrit Robu, dans ses Mémoires, était plus retentissant que celui de Rohu et comme aucune ambition n'avait germé dans mon cœur, pas plus celle de la fortune que celle des hommes, je me mis sous les ordres de ce frère de mon ancien général dont le souvenir m'était et sera si cher. Je déclare que je n'ai pas eu à m'en repentir car nous avons fait la campagne comme deux bons amis et de tel accord que jamais un de nous n'a adressé un mot désobligeant à l'autre. » (12).

Cette légion d'Auray comprit trois bataillons. Le premier formé de marins fut commandé par Joseph Lainé de la paroisse de Crac'h.

Cadoudal les avait décidés à rallier le drapeau des insurgés plutôt que les pavillons de la flotte impériale (13).

(9) La chose est d'autant plus remarquable que, sous la Révolution, la chouannerie bretonne s'était trop souvent caractérisée par un défaut de liaison entre les divisions insurgées; chaque chef guerroyant à sa façon avec les hommes de ses cantons; chaque division ayant en conséquence son histoire à part. Cf. Roger GRAND, op. cit., p. 59.

(10) BAINVEL, *Souvenirs d'un écolier en 1815*, pp. 102 et 104. RIO, op. cit., p. 343.

(11) Mathurin Gamber était de Pleugriffet.

(12) *Mémoires de Jean Rohu*, p. 121.

(13) Une lettre de Bigarré à Davout signale comme une des causes de l'insurrection dans le Morbihan le fait que l'Empereur n'a pas accordé aux marins le même traite-

Les deuxième et troisième bataillons, composés de paysans, furent commandés par Charles Le Neillon, de Pluvigner, et de Langlé de Hennebont (14). (Ce dernier, tué au combat d'Auray, sera remplacé par Monistrol).

L'ancienne légion de de Sol, celle de la Vilaine, fut confiée à son cousin de Scillon qui l'avait déjà commandée et dont le lieutenant-colonel fut de Penhoët, ancien capitaine de vaisseau. Elle eut pour chefs de bataillon, « Polo » Le Cars de Caden, de l'Estourbeillon et du Bot de Villeneuve.

Le colonel Le Ridant était tout indiqué pour commander la légion de Vannes. C'était l'un des hommes les plus populaires du parti, mais il s'embarqua pour l'Angleterre avec Louis Cadoudal. Il fut remplacé par le chevalier de Margadel qui eut comme chefs de bataillon Galles, de Vannes. Guillaume Gamber, d'Elven et le comte de Francheville, de la presqu'île de Rhuys.

Le jeune Julien Guillemot, fils du « roi de Bignan », dont la jeunesse s'était passée partiellement en Angleterre où il s'était marié, reçut le commandement de l'ancienne légion de Jean Jan, levée autour de Pontivy, Guémené, le Faouët (15). Il prit pour lieutenant-colonel de Launay, de Guémené, et pour chefs de bataillon, Dagorn, de Bieuzy, Yves Le Dain, de Noyal-Pontivy, et Louis Guillemot, de Langonnet.

Enfin de Sol remit sur pied la légion de la Trinité-Porthoët, et celle de Ploërmel. Le Mintier fut chargé de la première, et Le Douarain de la seconde.

A la limite du Morbihan, il y avait une légion, celle de Gourin dont le

ment qu'à la mer », c'est pourquoi ils ont rejoint les insurgés. « C'est aujourd'hui ce qu'il y a de moins mauvais à la tête des révoltés. » Cf. A. Guerre C. 157; Lettre du 9 juin 1825. RIO, op. cit., pp. 198, 250.

Voici les noms des capitaines de paroisses de ce premier bataillon : Le Moustre, d'Auray; Pierre Le Gallo, de Crac'h; Le Bouédec, de Locmariaquer; Jean-François Le Rouzé et Louis Rio, de Quiberon; Pierre Jouan, de Plouharnel; Collet, de Quiberon; Squiriou, notaire d'Erdeven; Le Maux, de Belz; Jean Le Pédic, de Mendon; Le Gloahec, de Ploërmel.

Cf. CAÛC, *Histoire populaire de la Petite Chouannerie*, dans *Paroisse Bretonne Paris*, juin-juillet 1918, p. 6, note 3.

(14) Voici les noms des capitaines de paroisses de ces deux bataillons : Paul Ory et Joachim Le Moing, de Pluvigner; Albin Jousannic, de Camors; Le Réour, de Languidic; Martin Borgne, de Landévant; Marc Le Galludec, de Landaul; Louis Le Roch, de Brec'h; Le Lan, de Biantec; Philippe Jubin, de Sainte-Bébé; François Le Floch, de Nostang; Vincent Le Hingair, de Kervignac; Toussaint Jacob, de Merlevenez; Vincent Le Quer, de Plouhinec; Jean-Marie Congoulat, notaire à Hennebont.

Cf. CAÛC, *Histoire populaire de la Petite Chouannerie*, dans *Paroisse Bretonne Paris*, juin-juillet 1918, p. 6, note 3.

(15) Tous les détails de cette organisation sont dus à Julien GUILLEMOT, op. cit., pp. 224, 225, contrôlés par RIO, BAINVEL.

territoire de recrutement s'étendait surtout sur le Finistère. Elle avait eu longtemps à sa tête le redoutable Penanster toujours vivant.

Le 11 mai 1815, sur ordre du général de Sol, François Guillemot, un des fils du « Roi de Bignan » lui écrivit pour connaître ses intentions. Il répondit simplement :

« Qui quitte la partie la perd; les Bourbons sont partis; tant pis pour eux; pour moi, je me retire à Lannion. »

« Cette réponse, dit Julien Guillemot, nous parvint à Kergariou, en Plaudren où MM. le général de Sol, Le Thieis, le comte de Cornouaille, Guilloret et moi, nous nous trouvions réunis. Mon frère et moi nous dîmes que ce n'était qu'une boutade de Penanster et nous avions raison, car, plus tard, il vint me trouver à Carbaix; mais le général de Sol ne fut pas de notre avis. En conséquence, il me donna de suite l'ordre suivant :

« M. Julien Guillemot se rendra sur-le-champ dans la légion commandée par M. du Chelas et ensuite par M. de Bar et connue sous le nom de la Septième Légion.

Il s'abouchera avec les officiers, particulièrement avec MM. du Chelas et Coroller et il s'informerait de la situation et des ressources du pays pour m'en rendre compte le plus tôt possible.

« Le 12 mai 1815.

« Signé : DESOL DE GRISOLLES, maréchal de camp.

« Commandant pour le Roi, dans les trois départements de Bretagne. » (16).

Guillemot, contrarié de cette mission, partit aussitôt, accompagné du comte de Cornouailles et de Guilloret (17).

Le 15 mai, il vit du Chelas; mais ce dernier parut fort alarmé en voyant son nom sur l'ordre du général Desol et l'effaça lui-même, de peur d'être compromis (18).

Près de Gourin, Guillemot trouva Coroller et Colonozet et les chargea

(16) Au début de juin, de Sol de Grisolles s'intitule Général en chef de l'armée de Bretagne. Cf. Arch. de la Guerre C157; Bigarre à Davout, Rennes, 7 juin. GUILLEMOT, op. cit., p. 230. LE GALLO, op. cit., p. 422.

(17) En passant à Bieuzy, il prit Louis Guillemot pour l'accompagner parce que « courageux, silencieux et bon marcheur ».

(18) Cependant, après Waterloo, il se hâta de rejoindre l'armée royale avec plusieurs autres personnes.

d'organiser militairement la région. Puis traversant les Montagnes Noires, il se rendit au château de Pratuleau, chez Dulas, pour qui il avait une lettre du comte de Cornouaille. Continuant par le Huelgoat et Berrien vers les monts d'Arrez, il poussa jusqu'à Plougonven, non loin de Morlaix. Guillemot essaya, mais en vain, de galvaniser les chefs traditionnels de ces campagnes, peu enclins à se compromettre. C'est pourquoi, il fit demi-tour et rejoignit Bieuzy à marches forcées pour réunir sa légion et adresser ses rapports à de Sol.

Les Côtes-du-Nord offraient plus de ressources; l'esprit de la chouannerie y survivait toujours. De Sol de Grisolles et La Boëssière en donnèrent le commandement à Courson de la Villevalio. C'était un homme vaillant et énergique, qui s'était distingué en maintes rencontres, en particulier au combat de Tréglamus. Il vivait tranquillement à Quintin; mais les tracasseries de la police à la suite de l'assassinat du maire de Pommerit-le-Vicomte le jetèrent dans la révolte (19), en même temps que Le Nepvou de Carfort et Garnier de Kerigant qui organisèrent les régions de Lamballe et de Montcontour.

De son côté, Pontbriant avait reçu de La Trémoille, une commission pour organiser son ancienne légion, entre Dinan et Matignon (20).

Dans l'Ille-et-Vilaine, du Boisguy avait toujours été le grand héros échappé comme par miracle à un nombre infini de combats. C'est à lui que revenait le commandement du département; mais la police impériale, en l'emprisonnant, lui enleva la possibilité de servir la cause du roi (21). Des officiers qui avaient rendu les plus grands services antérieurement, Bois-Hamon, Gabillard et Renaud organisèrent le sud et l'ouest du département tandis que de Trégomain s'occupait de la partie nord (22).

Au sud de la Vilaine, le marquis de Coislin prit le commandement de la région comprise entre Redon, Guérande et Savenay (23). Ce corps étant donné sa situation, était tout désigné pour coordonner et lier les opérations militaires entre la Bretagne et la Vendée (24).

(19) CADIC, *Histoire populaire de la Petite Chouannerie*, dans *Paroisse Bretonne de Paris*, juin-juillet 1918. Courson reconnaît dépendre de de Sol. Cf. Arch. de la Guerre C157; lettre du 30 juin 1815.

(20) *Mémoires de Pontbriant*, pp. 557, 561, 585. GUILLEMOT, op. cit., p. 237.

(21) DE PONTBRIANT (DU BRÉL), *Un chouan, le général de Boisguy* (Paris, 1904), p. 456.

(22) GRAND, op. cit., p. 53.

(23) Aux Arch. nat., F 73 786: Le bulletin du 17 août 1815 parle d'un corps de volontaires royaux de Montauban « qui ont toujours été sous les ordres directs de M. Desol ».

(24) DE L'ISLE DU DRENEUC, *Chouannerie 1815 — Relation d'un officier de l'armée royale d'entre Loire et Vilaine*, dans *Revue de Bretagne*, 1885.

(24) Parmi les officiers de Coislin cités à la fin de l'étude qui précède, figure le nom de Pierre Martin, lieutenant au 65^e Régiment d'infanterie.

Le quatrième volume du 65^e Régiment aux Archives de la Guerre indique que cet

En somme l'organisation, ou plutôt la réorganisation, des forces bretonnes fut rapidement et habilement menée. Les groupements et commandements établis par le général de Sol en fonction d'un recrutement purement local étaient de nature à plaire aux populations et s'adaptaient merveilleusement bien aux avantages et aux défauts d'une race volontaire, batailleuse et fidèle à ses clans (25).

officier, fils de Jean et Marie-Anne Bouard, est né à Athis (actuel département de l'Orne) le 16 avril 1777. Il s'agit, en fait, du grand-père de sainte Thérèse de Lisieux. C'est le 30 juin que Pierre Martin passa dans l'armée royale de Bretagne.

Son fils, Louis le père de sainte Thérèse, résidera à Rennes en 1842-1843 et s'éprendra beaucoup de la Bretagne. Volontiers, il portait le costume du pays et s'intéressait au folklore. « De sa belle voix sonore, il chantait « Le Breton exilé » et l'hymne à la Bretagne : « Salut, mère des preux. » Cf. Stéphane Piat, *Histoire d'une famille* (Lisieux, 1946), p. 24.

(25) Une ombre au tableau : les soldats de de Sol, jusqu'au débarquement de Folen (11 juin), ne posséderont qu'un armement très rudimentaire : vieux fusils, pistolets anglais sortis des cachettes, fourches ou faux. Certains réussirent à prendre les armes des douaniers entre Étel et La Trinité, ou celles des gendarmes d'Auray, Biguan, Eiven. Cf. GUILLEMOT, op. cit., p. 228. *Mémoires de Pontbriand*, op. cit., p. 561.

CHAPITRE XXIX

LA COMPAGNIE DES ÉCOLIERS
DU COLLÈGE SAINT-YVES DE VANNES

Les écoliers du collège de Vannes (1), par leur enthousiasme et leur générosité ont donné à l'armée du général de Sol une allure si poétique et si pittoresque qu'il est bon de s'y arrêter un instant. Leur épopée a d'ailleurs été chantée non seulement par des écrivains bretons tels que Chateaubriand, Brizeux, Hersart de la Villemarqué, de Francheville, Turquet, mais aussi des poètes anglais comme Wordsworth, Norton, Landor, Milnes. Deux écoliers ont eux-mêmes laissé de précieux Mémoires. La forme alerte et enthousiaste que l'un deux a su donner à sa « *Petite chouannerie* », lui vaudra une notoriété que n'ont pu atteindre les « *Souvenirs d'un écolier de 1815* » publiés par l'abbé Bainvel.

A l'époque des Cent-Jours, le collège Saint-Yves était dirigé par le pédagogue Géanno. La solide armature qu'il donna à sa maison et la physiologie très particulière qu'il eut l'intelligence de lui conserver, si bien adaptée d'ailleurs au milieu paysan où se recrutait la majorité des élèves, se sont maintenus pendant tout le XIX^e siècle. Brizeux qui y fut élève de 1816 à 1818 (2) a chanté en vers gracieux la vie très proche de la nature

(1) Le Collège Saint-Yves de Vannes fut fondé le 10 janvier 1574.

(2) Il prenait pension chez la vieille demoiselle Hédan, à l'ombre de la cathédrale.

qu'il y mena avec ses camarades ; vie assez semblable à celle qu'il avait goûtée chez le recteur d'Arzano son premier maître de latin :

« Leurs livres à la main, sous le bras leurs cahiers,
De Vannes chaque jour sortaient les écoliers.
Comme si dans ces mois de sève et d'allégresse,
Ils voulaient au soleil déployer leur jeunesse,
Dans les prés lire *Ovide* et, sous les buissons verts,
Aux appels des oiseaux répondre par des vers... (3) »

Les élèves se groupaient par régions ou plutôt par clans parmi lesquels on distinguait principalement : les Chtou cornouaillais du pays de Gouria, spécialistes de la lutte, les Pourled de Guémené, les Minaouéd de la région de Riantec, les Iliens des îles du « Morbihan », c'est-à-dire du Golfe et de la presqu'île de Rhuys, les Vannetais de la région allant d'Auray à Questembert, enfin les Gallo (c'est-à-dire les francisés) entre Rochefort-en-Terre et le pays redonnais.

Chaque clan avait son costume, son dialecte et ses traditions très particulières jalousement conservés et cultivés. « Quand nous couvrons la place, écrit Jules Simon, le dimanche, avant d'entrer à la chapelle pour entendre la grand-messe, on y voyait les costumes de tous les villages du diocèse. Ils étaient fort pittoresques et d'une grande variété, depuis le saunier de Sarzeau jusqu'au pêcheur de Larmor... (4) »

Tous les écoliers étaient externes. Pour réduire les frais de pension « la masse des élèves, écrit Rio, était répartie par chambrées dans d'assez tristes maisons des faubourgs de Vannes, tenues pour la plupart par de pieuses femmes qui prenaient autant de soin des âmes que des corps et qui prêchaient la piété (5) par leurs actions encore plus que par leurs paroles » (6). Les plus pauvres paysans de la banlieue de Vannes retournaient chez eux le samedi soir ou le dimanche après-midi et rapportaient un énorme pain

(3) *Œuvres de Auguste Brizeux*, op. cit., t. IV, *Les écoliers de Vannes 1815*, p. 40.

(4) Jules SIMON, *Premières années*, Paris 1901, p. 97.

(5) Elles étaient en général tertiaires de Saint François ou de Saint Jean Eudes. Cf. GRAND, op. cit., p. 71.

(6) « Leur autorité, continue Rio, fondée tout simplement sur le respect qu'inspiraient leurs vertus, suffisait presque toujours pour maintenir l'ordre parmi les plus turbulents ; le plus souvent, elles la déléguaient à l'élève que sa supériorité d'âge ou d'intelligence désignait comme le plus digne et alors c'était lui qui fixait les heures de travail et de récréation, qui disait la prière du matin et du soir à ses camarades, et les conduisait à la messe et à la promenade. Il va sans dire qu'il était chargé de la répression des propos indécentes, aussi rares alors parmi nous que peuvent l'être ailleurs les propos édifiants. » Cf. Rio, op. cit., pp. 50, 51.

de seigle qui durait toute la semaine. Ils le coupaient en tranches dans une écuelle que leur logeuse remplissait de bouillon chaud.

Le jeudi après-midi, la principale distraction de ces jeunes gens consistait dans la pratique de ce jeu spectaculaire mais particulièrement âpre et violent nommé la soule « le jeu national du Broërec » disputé entre deux clans d'écoliers (7).

Un tel régime de vie si apte à tremper les caractères et à former les hommes, explique en partie le granitique endurcissement et l'anormale résistance que ces jeunes gens allaient montrer tout au long de leur brillante campagne dans l'armée du général de Sol (8). Il explique aussi leur indépendance et leurs sentiments égalitaires qui devaient les rendre si difficiles à manier pour de Sol, et prêts à embrasser jusqu'au sacrifice une cause par eux estimée juste (9).

Ces fils de paysans étaient également hostiles à l'esprit de la ville perennifiant pour eux la Révolution dans son aspect sanglant, irrégulier et

(7) « La soule, nous dit Rio, est un énorme ballon de cuir, très dur et très fortement bourré qu'on jette en l'air à distance égale de deux paroisses ou de deux points quelconques. Les joueurs sont partagés en deux bandes dont chacune fait des efforts incroyables pour emporter la soule de son côté... En général c'était l'émulation et le point d'honneur... qui précipitaient le paysan breton dans les hasards de cette lutte presque toujours meurtrière. Un fameux souleur était un personnage qu'on se montrait avec une sorte d'admiration dans les foires et les pardons ; et un écolier qui avait une notabilité de ce genre dans sa famille était traité avec plus de respect par ses camarades. Georges Cadoudal... était fils du champion le plus redouté qu'il y eut dans le pays de Vannes vers l'année 1780. Celui-ci avait fait ses preuves dans plusieurs rencontres terribles qui avaient eu lieu près de la mer, où plus d'un combattant s'était noyé par suite de l'acharnement avec lequel de mauvais nageurs avaient plongé les uns sur les autres, à une grande profondeur, pour arracher la soule. Le même héros s'était signalé dans une autre rencontre plus récente, dont les témoins oculaires parlaient avec une sorte d'effroi. Seize paroisses des environs d'Auray s'étaient partagées en deux camps, et c'était dans l'intérieur même de la ville, sur la place qui en occupe le centre, qu'on avait vu ces deux masses compactes, haletantes, échevelées, se confondre, se presser, se tordre l'une sur l'autre avec des cris qui rendaient ce spectacle presque aussi terrible à entendre qu'à voir... »

Les pères attachaient trop de prix à ce genre d'illustration, pour qu'il fut possible aux enfants de s'en passer. Aussi, la soule devint-elle leur amusement favori. » Cf. Rio, pp. 49, 50.

Sur le jeu de la Soule au pays de Vannes, Cf. : Emile SOUVREYNE, *Les derniers bretons*, Paris 1888, t. I, *La soule dans le Morbihan. Histoire de François le souleur*, pp. 125-132.

H. F. BUYWET, *En Bretagne morbihannaise, coutumes et traditions du Vannetais bretonnant, au XIX^e siècle*, Grenoble, Paris 1947, pp. 252-253.

Per KERLAD, *Choari-tek-La soule*, dans *Sturier-Bleimor. Cahier trimestriel de l'Urz Skaouted Bleimor*, 1957, N^o 2, pp. 36-39.

de GALZAIN, *Un bon vieux temps du Morbihan pittoresque et disparu*, Paris, s. d., op. cit., pp. 49, 50.

(8) LENOIR, *Georges Cadoudal*, p. 14.

(9) « L'enseignement si élevé, à la Plutarque, des honnêtes pédagogues groupés autour de Jéhanno leur avait inculqué le goût des nobles sentiments, des actions héroïques, de la loyauté irréductible. Cela ne pouvait que les pousser à embrasser jusqu'au sacrifice une cause considérée comme juste. » Cf. GRAND, op. cit., pp. 74-75.

anti-breton. Bref, selon le mot de Jules Simon, les écoliers étaient « chouans » jusqu'au bout des ongles (10). Le collège n'avait-il pas participé à la première insurrection de 1791 et fourni par la suite les meilleurs cadres de la Chouannerie ? D'anciens chefs insurgés qui avaient combattu aux côtés de de Sol étaient revenus à Saint-Yves, comme simples élèves, entourés de respect par leurs camarades et considérés comme des héros (11). C'est dire la colère des écoliers au retour de Napoléon (12), mais aussi leur joie intense en apprenant que de Sol s'occupait de reformer l'armée chouanne. Dès lors leur seul but fut de s'organiser en cachette pour être à même de le rejoindre au plus tôt. Ils instituèrent un comité directeur de cinq membres et commencèrent à s'exercer au maniement des armes sous la direction d'un gentilhomme lorrain, vétéran des guerres de l'Ouest, le chevalier de Margadel, habitant le Grador à l'entrée de Vannes et membre

(10) Jules SIMON, *La peine de mort*, p. 2.
GRAND, op. cit., p. 73-75.

(11) « La chaîne traditionnelle, écrit Rio, se trouvait fortement renouée par un groupe d'écoliers plus imposant pour les maîtres que les maîtres n'étaient imposants pour eux. C'était une douzaine de chefs de chouans dont les études avaient été brusquement interrompues par la révolution, et qui, après dix ans de guerre civile, durant lesquelles leur vocation primitive n'avait été que suspendue, venaient achever humblement leur apprentissage, pour avoir ensuite le droit de servir pacifiquement le Dieu pour lequel ils avaient naguère si vaillamment combattu. À leur chevelure grisonnante et aux rides qui sillonnaient déjà leurs fronts livides, on les eut pris volontiers pour les pères de leurs condisciples. On comptait dans cette petite phalange jusqu'à quatre chefs de bataillons : Le Glouanic, de Craçh, qui édifia ses compatriotes par ses vertus ecclésiastiques... les deux Guillome, dont le souvenir ne s'est jamais effacé du cœur de ceux qui furent leurs paroissiens ou leurs soldats ; enfin, celui que les chouans appelaient le Grand Alexandre... » Cf. Rio, op. cit., pp. 6, 7.

Joachim Guillome devait s'illustrer par son ouvrage « *Liv et Labourer* », (Vannes 1849) qui le fit surnommer « Le Virgile breton ». Cf. P. C., M. Guillome dans *Buhez Breiz*, août-septembre 1923, pp. 636-640 et 673-678.

Loeiz HENNEU, *La littérature bretonne depuis les origines jusqu'au xx^e siècle*, Hennesbont 1943, pp. 58-59.

(12) La tension monta de plus en plus dans le collège jusqu'au jour où de graves incidents se produisirent : « Un aigle immense, peint sur l'entrée du collège, disparut vingt-quatre heures plus tard sous un déluge de boue. L'Acte Additionnel ayant été affiché sur la porte du collège gardée par deux douaniers, un élève s'avisa de cracher dessus. Aussitôt, écrit Rio, l'un des factionnaires croisant sa baïonnette fit un mouvement pour la lui passer à travers du corps ; mais un bras d'enfant qui le poussa fit heureusement dévier le coup et l'arme alla s'enfoncer avec fracas dans la porte. Cf. Rio, op. cit., p. 98.

Un peu plus tard, des élèves ayant traversé la place de l'Hôtel-de-Ville avec des fleurs blanches au chapeau furent assaillis par des soldats. L'un des écoliers, Le Manac'h, de Saint-Tugdual, fut emmené après une vive résistance au corps de garde où un gendarme lui somma d'indiquer les noms de ses compagnons. Sur son refus, le gendarme lui asséna dans la poitrine un violent coup de botte et le foula aux pieds. Ce fut en vain. Le gendarme continua ses coups malgré le sang qui sortait avec abondance de la bouche de l'enfant. Menacé d'être fusillé s'il ne dénonçait ses complices, Le Manac'h répondit seulement : « Je mourrai plutôt. »

Quelques jours plus tard, le Principal lut devant tout le collège la sentence par laquelle l'élève était expulsé. Chacun voulut lui serrer la main et l'embrasser avant son départ.

Cf. Rio, op. cit., pp. 93-101.

secret du Conseil Supérieur du général de Sol. Ce dernier, renseigné sur la mentalité des élèves et leurs dispositions, dut tressaillir d'aise et d'espoir.

À la façon des chevaliers du Moyen Âge ils voulurent se lier par un serment de fidélité réciproque. Un autel fut improvisé. Chacun jura solennellement sur l'Évangile de ne jamais pactiser avec « l'usurpateur » et de mourir plutôt que d'abandonner ses camarades (13).

Par la suite ils nommèrent au scrutin leurs officiers et sous-officiers :

Capitaine : Jean Nicolas, séminariste, de Neullac ;
Lieutenant : Pierre-Marie Bainvel, futur curé de Sèvres ;
Sous-lieutenant : Le Quellec, plus tard juge de paix à Sarzeau ;
Sous-lieutenant porte-drapeau : Jean Questel, de Sulniac ;
Sergents-majors : Rado du Matz, de Béganne, François Rio, de l'Île d'Arz futur littérateur ; Germain, de Vannes (14).

(13) Rio, op. cit., pp. 136, 137.

Brizeux s'est plu à chanter la pieuse cérémonie :

« Un soir (nulle clarté sur terre, nulle au ciel),
Dans une humble maison fut construit un autel,
Et par de longs détours marchant vers cette église,
Tous vinrent se lier pour leur grande entreprise.
Kellec au rendez-vous arriva le premier,
Vert comme un jeune pin et franc comme l'acier ;
Puis les deux Nicolas, frères mélancoliques,
Qui semblaient entrevoir leurs tombeaux héroïques ;
Flohic aujourd'hui prêtre ; Et-Hor, le joyeux gars ;
Et l'éloquent Rio, l'enfant de l'Île d'Arz.
Oh, ce fut un moment religieux, mais triste ;
Quand revêtu de noir, grave séminariste,
Le Ben-vel s'écria : « Mes amis, à genoux,
Et prions pour les morts qui prient Dieu pour nous. »
La prière fut dite, et, l'âme plus tranquille,
Tous posèrent la main sur le saint Évangile ;
Puis chacun prononça l'engagement fatal.
Lorsque après Colomban, vint le tour de Candal,
Les cœurs furent saisis d'une tristesse amère ;
« Oh ! Candal est trop jeune ! Oh ! rendons-lui sa mère ! »
Seul, Tiec le chanteur retient le noble enfant...
Et le harde enfouit son chant lugubre et fort,
Ce chant qui fut bientôt étouffé par la mort ;
« Sortez de vos dōl-men, nos pères les Vénétes !...
« O pères ! voici notre jour ;
« Combattre avec nous, César est de retour ! »

Cf. *Œuvres de Auguste Brizeux*, op. cit., t. IV (Les écoliers de Vannes), p. 41.

(14) Sergents : Joachim Le Corre, futur prêtre ; Jacques Le Tiec, de Guisericff (dans les fêtes et promenades du collège il jouait le rôle de coryphée ; il continuera de le faire dans le bataillon des écoliers), Laurent, de Guéméné, par la suite notaire à Malestroit (il était l'intime de Le Tiec), Lomenech, futur recteur de Pluvigner, Jean-Marie La Gillardais, plus tard notaire, Pierre Laigo, de Grandchamp, par la suite recteur de Pipereu, Le Diffon, futur prêtre, Caporaux ; Yves Nicolas, de Neullac, frère du capitaine (il y avait entre les deux frères une ressemblance exacte qui avait donné lieu à des moqueries quotidiennes même dans la maison paternelle) ; Colomban Rio, de Bignan ; Guillome, de Malignéac, futur recteur de Kergrist ; Le Goalec plus tard vicaire à Groux ; Julien Mahé ; Jean Le Drogo,

Le départ du collège pour rejoindre le général de Sol fut fixé au mercredi 24 mai, à quatre heures après les classes de l'après-midi. Les élèves pensaient que le lendemain étant jour de congé on ne s'apercevrait pas promptement de leur départ. Une fois dans la campagne, les quatre cents écoliers devaient rester divisés en petites bandes afin de pouvoir plus facilement se dérober aux poursuites éventuelles. En suivant des chemins de traverse connus, ils avaient à rejoindre l'armée du général de Sol qui les attendait, soit par Pontsal pour les mieux armés sous la direction de Margadel, soit à Kercohan en Berric pour les autres sous la direction de Le Quellec (15).

futur vicaire à Quelven ; Dagorn, futur adjoint au maire de Séné ; Le Dréau, futur prêtre ; Yves Le Béler, de Guern ; Bainvel, frère du lieutenant ; Pierre Allio, de Lanvaudan, futur prêtre.

Cf. MUNKT, op. cit., t. V, pp. 500, 501.

(Pierre Allio, au lendemain de 1830, en voyant apparaître au clocher de son église le drapeau qu'il avait combattu, dérouilla son fusil de chouan, le mit sur le lit où il agonisait et mourut le tenant d'une main et de l'autre son crucifix.)

Loin de se disputer les grades, les écoliers rivalisèrent d'abnégation pour rester simples soldats, simples chrétiens suivant leur expression. Parmi ces effacés : Le Visage, futur recteur de Quiberon ; Toussaint Le Corre, de Sarzeau ; Candalh, de Plouhinec ; Lavenan, futur recteur de Plouay ; Vally, de Lanvaudan, plus tard recteur de Plumergat ; Le Flohic, par la suite chanoine titulaire de la cathédrale de Vannes. Cf. MUNKT, op. cit., t. V ; pp. 500, 501, et BAINVEL, op. cit., pp. 99, 109-112.

Le Bail, plus tard recteur de Meslan ; Le Dantec, futur recteur de Landaul ; Le Guhennec, plus tard recteur de Quistinic ; Kerihuel, recteur de Branderrion ; Le Tarnec, recteur d'Arradon ; Lorho, recteur de Bubry ; Morio, recteur de Plaudren ; Rio, recteur de Berric ; Lothodé, recteur d'Erdeven ; Le Bomain, recteur d'Inguiniel ; Le Guello, recteur de Treffléan ; Ehanno, recteur de Lomaria ; Mathurin Simon, de Theix, futur prêtre. Cf. GRAND, op. cit., p. 257.

Le Colleter, de Moréac ; Rio, du Port-Louis ; Le Hauton, de Noyal-Muzillac ; Robert, de Saint-Jacut ; Jégo, de Languidic ; Vincent Le Ray, de Grandchamp ; Jean-Pierre Le Boulvéré, de Bignan ; Pierre-Marie Fauchoux, de St-Gildas-de-Rhuys, futur prêtre ; Jean-Pierre Rio, de Péaule, fils du maire ; Guillaume Jégo, de Lanvaudan ; John, de Plouhinec ; Le Gouallec, de Languidic ; Joseph Gicqueloc'h, de Groix. Cf. A. D. Morh. T. 130.

Jean Mahé, de Grandchamp ; Joseph Gicqueloc'h, de Vannes ; Yves Boherel, de Vannes ; Marie-Joseph Lohé, de Séné ; Laurent Grégoire, de Buleon. Cf. GRAND, op. cit., p. 257.

(15) Rio, op. cit., pp. 142, 143, 177, 180.

BAINVEL, op. cit., pp. 93, 94.

MUNKT, op. cit., p. 500, donne le chiffre de 400 écoliers.

CHAPITRE XXX

DEBUT DES OPERATIONS MILITAIRES

I. — *Combat de Ker-Anna (Sainte-Anne d'Auray).*

Craignant une attaque des fédérés de Lorient, Pontivy et Baud, de Sol ordonna aux troupes de le Thieis, Cadoudal et Gamber, de se concentrer, à partir du 22 mai, à Brec'h, près de Ker-Anna (Sainte-Anne d'Auray), centre géographique et psychologique du Broërec, pour y former le premier noyau de son armée (1).

Les écoliers de Vannes du groupe Margadel, arrivés le soir du 24 mai au château de Pont-Sal où la famille Le Ridant leur avait préparé à souper, devaient eux aussi, rejoindre le cantonnement de Brec'h. Il était environ minuit et ils venaient de s'attabler quand les sentinelles Rio et Rado du Matz crièrent : « Louis ! Louis ! » mot d'ordre convenu en cas d'alerte (2). C'était la colonne des fédérés de Lorient forte de cinq cents hommes, commandée par l'avocat Josse ; elle avait traversé Auray quelques heures après les chouans de Cadoudal et tentait sa jonction avec les fédérés de Baud (3). Les écoliers peu armés disparurent dans les taillis et les rochers. Trempés

(1) A. Nat. F. 7.3785. Bull. du 31 mai.

Rio, op. cit., (éd. 1842), p. 130.

GUILLEMOT, op. cit., p. 228.

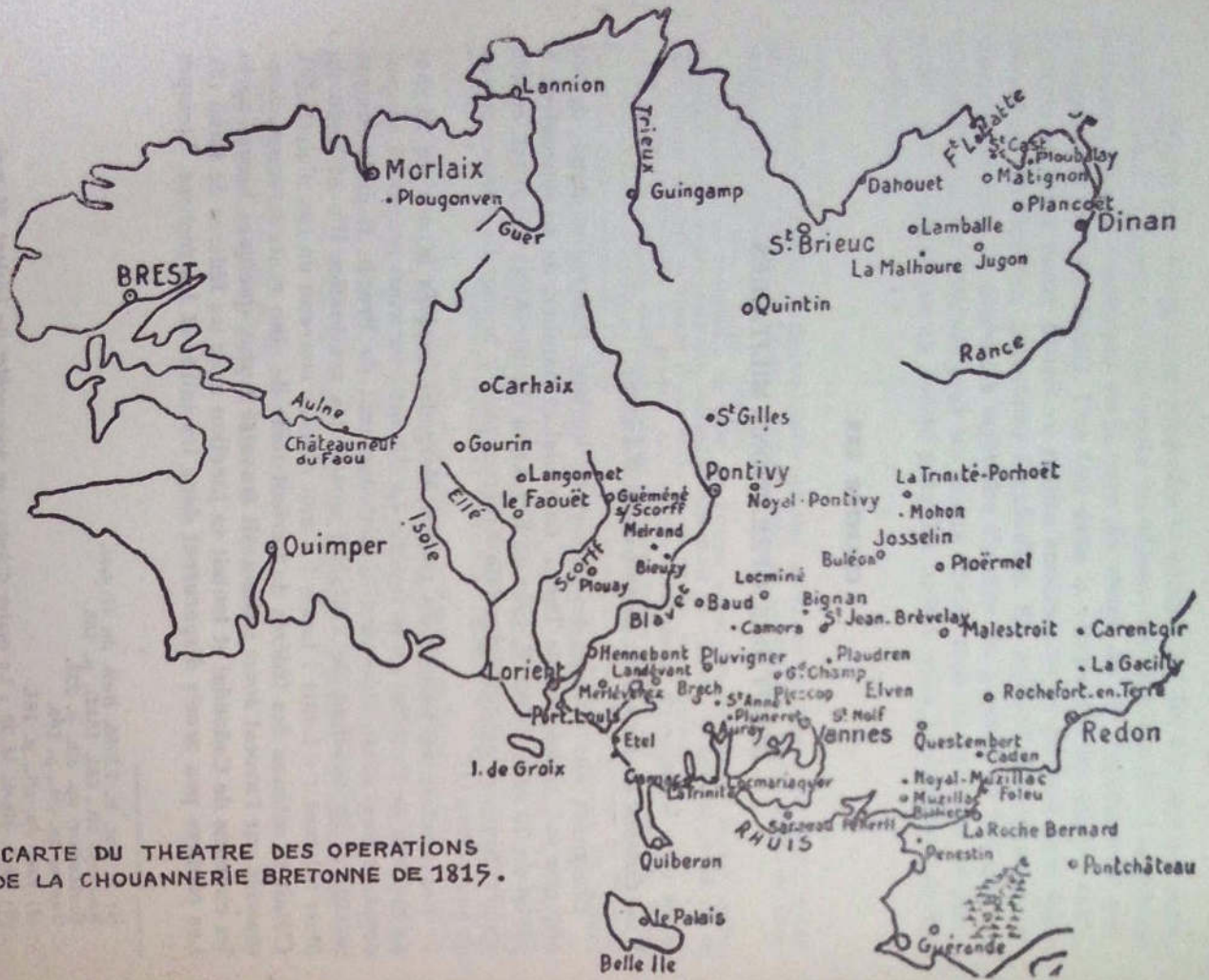
GRAND, op. cit., p. 106.

(2) Rio, op. cit., p. 134.

(3) Arch. Morh. M. 29 ; Le maire d'Auray au sous-préfet de Lorient, 26 mai.

Mémoires de Robu, 5^e chapitre, p. 119.

BAINVEL, op. cit., p. 104.



CARTE DU THEATRE DES OPERATIONS DE LA CHOUANNERIE BRETONNE DE 1815.

et harassés, ils rejoignirent les chouans de de Sol installés dans la vallée du Loc, au-dessous du bourg de Brec'h.

Les chants et disputes des marins pas tous à jeûn, l'air soucieux de certains vieux paysans raccommodant leurs fusils rouillés tout en fumant leurs pipes ; les énormes pains de seigle sortant du four, les brocs de cidre, les fagots de lande sèche pour cuire la soupe, les écuelles de bois pour la manger, tout cela intéressa vivement les écoliers (4).

« Tout à coup, raconte leur historien Rio, *l'Angelus* sonna au clocher de la paroisse, les conversations les plus animées s'arrêtèrent comme par enchantement, et tous ces visages simultanément recueillis, toutes ces têtes nues sous un soleil ardent, cette variété d'attitudes avec cette unité d'expressions pendant que chacun répétait tout bas la salutation angélique, en un mot, cette transformation subite d'un camp en un lieu de prières, donna une teinte religieuse à notre exaltation et nous fit mieux augurer que jamais du prochain succès de nos armes (4). »

A ce camp de Brec'h, de Sol apprit que les fédérés lorientais de passage à Pont-Sal, avaient l'intention de remonter vers Ker-Anna pour donner la main aux fédérés de Baud ; il résolut de prévenir leur intention. Dans la nuit du 25 au 26 mai, il fit traverser Ker-Anna à ses hommes et les posta près de l'auberge du Cheval Blanc, à l'intersection des chemins venant de Pontivy-Baud et de Vannes, pour intercepter tout secours pouvant arriver par ces deux directions (5).

Débouchant sur la route de Mériadec, les fédérés crurent entrer sans coup férir dans Ker-Anna pour rejoindre leurs collègues de Baud ; ils furent tout étonnés de voir leur route coupée par les chouans de de Sol. Ceux-ci alertés par le veilleur placé au haut de la tour du vénérable sanctuaire dédié à sainte Anne, lâchèrent leur distribution de vivres pour se précipiter sur leurs fusils et se ranger sous leurs chefs respectifs. De Sol plaça en tête les paysans d'Elven au nombre de deux ou trois cents, presque tous anciens chouans, sous les ordres de l'intrépide Gamber, chef de bataillon apesanti par l'âge, mais redressant sa tête chauve à l'idée de reprendre la lutte avec les Bleus et prêt à lancer son cri favori d'autrefois : *Daù ! Daù ! tan ru arnehé, potred !* (6)

(4) RIO, op. cit., p. 188.

(5) GRAND, op. cit., p. 108.

(6) — Sus ! sus ! Feu rouge sur eux, gâs ! Cf. RIO, op. cit., p. 191.

Guillaume Gamber, notable d'Elven (son frère Joseph, capitaine d'Elven en 1793, périt à l'issue du combat de Panistrol, haché, dit-on, en morceaux par les Bleus, le 18 août 1794) eut un ascendant considérable sur les hommes qu'il savait admirablement entraîner. Après l'affaire de la diligence de Molac en 1798, à laquelle il avait participé, il fut condamné à mort par contumace. Promu chef de bataillon en 1799, il participa

La division de Bignan suivait sous le commandement de Le Thiéis. Les écoliers de Vannes furent placés à l'abri, au centre, avec Margadel. Enfin, les marins de Cadoudal et de Rohu, constituèrent la réserve. L'ensemble des chouans avait peu de munitions, dix à quinze cartouches par fusil, c'est pourquoi de Sol avait donné ordre de courir sus à l'ennemi dès qu'il apparaissait, afin d'emporter la décision d'un seul coup (7).

Comme les fédérés atteignaient le champ de landes au delà du Cheval Blanc, ils aperçurent les paysans accourant dans leur direction en silence. Une décharge presque à bout portant arrêta l'élan des chouans, blessant Cougoulat, lieutenant de la compagnie de Mendon, et le commandant de l'avant-garde des collégiens (8). Ce dernier, atteint d'un coup de feu à la hanche, continua avec sang-froid de donner des ordres à ses camarades. « Ceux-ci, nous dit Rio qui était présent, formaient un groupe serré autour du chevalier de Margadel, au centre même de la mêlée, pendant que Gamber se portait sur la gauche et Le Thiéis n'ayant pu entraîner d'abord qu'un petit nombre des siens, non seulement notre droite se trouva dégarnie, mais il y eut par la précipitation de plusieurs centaines de fuyards, un désordre inextricable sur la route que nous venions de parcourir et peut-être la journée se fut mal terminée pour nous, si Cadoudal à la tête de sa compagnie d'Auray, n'eut fait avec elle et ses vaillants marins de Lok-Maria-Ker et de Carnac, un remou assez puissant contre cette multitude de paysans que leur terreur panique rendait également sourds et aveugles.

En arrivant sur le champ de bataille, il n'eut pas le temps de s'apercevoir que sa troupe était considérablement diminuée. Il s'élança dans un champ où les braves de Le Thiéis, ayant presque épuisé leurs cartouches, faisaient bonne contenance malgré l'avantage que donnaient aux Bleus leurs décharges continues et leurs baïonnettes avec lesquelles ils firent plus de blessures qu'avec leurs balles. La vue des vestes bleues et des chapeaux cirés, l'élan vigoureux de ces marins qui avaient l'air de sauter à l'abordage, la fusillade meurtrière et bien nourrie qui éclata tout à coup sur ce point où l'attaque faiblissait faute de munitions, le redoublement d'impé-

à la bataille du Pont-du-Loe. Il passa en Angleterre avec Georges en 1802 et fit partie du troisième convoi qui devait débarquer en 1804 ; grâce à Caqueray, il évita d'être cueilli par Savary.

(7) Rio, op. cit., p. 197.

GRAND, op. cit., p. 108.

CADIC, op. cit., dans *Par. bret. Paris*, août-sept. 1918, p. 6.

(8) A. Nat. F.57.3785. Bull 31 mai.

RIO, op. cit., p. 195.

GUILLEMOT, op. cit., p. 228.

tuosité produit par le courage presque téméraire du jeune Cadoudal, qui courait devant les siens sans autre arme qu'un simple bâton, tout cela joint au commencement de succès qu'avaient déjà remporté le chevalier de Margadel au centre, et Gamber sur la gauche, eut, en moins de vingt minutes, changé la face du combat... » (9).

Les fédérés lâchèrent pied ; les soldats qui les accompagnaient se dispersèrent en tirailleurs dans un champ de seigle ; mais trahis par les plumets de leurs shakos et servant de points de mire aux chouans habiles tireurs, ils se réfugièrent en partie derrière les talus d'un chemin creux.

Rohu, avec un corps de matelots, gagna l'entrée de ce chemin, tandis que Cadoudal avec ses marins tournait le champ de seigle pour prendre les bleus par derrière. Ce mouvement connut le plus grand succès. Entendant éclater une fusillade à « rebrousse poil », les Bleus pris de panique lâchèrent pied, ce fut pour eux une déroute générale. Poursuivis par les soldats de Gamber, ils ne s'arrêtèrent qu'aux portes de Vannes (10).

L'ordre donné par le général de Sol pour ménager les munitions, de courir sus à l'ennemi dès qu'il paraissait afin d'emporter la décision d'un

(9) Rio, op. cit., pp. 195 et sq.

La chanson populaire suivante fut composée en l'honneur de Joseph Cadoudal qui s'était particulièrement distingué pendant la bataille :

Joseph Cadoudal a laré la falira dondaine ! Deit lui genein, pautred Alré la falira, diguedondon la falira dondaine ! Deit, un gühamb ardran er hlé Ha diskoamb ur beg moén dehé	Joseph Cadoudal disait la falira dondaine « Venez avec moi, les gars d'Auray ! » Venez, cachons-nous derrière le fossé Et montrons-leur une bouche mince. Du côté de la Chartreuse se leva Une bande de soldats bleus. Joseph Cadoudal s'écria : « Feu sur eux ! Feu ! Malédiction ! »
A gosté er Cham é sauas Ur vanden a soudarded glas Joseph Cadoudal a grias : « Tan arnehé ! tan ! malloh bras ! » Nezé goéd er soudarded glas	Alors le sang des soldats bleus Rouge brûlant coula à flots. Cadoudal continuait de crier : « Feu encore ! feu toujours sur eux ! Montrons que nous sommes les gars d'Auray. Ils ne sont pas à notre taille, nous sommes à la leur. »
Ru poen a boulad e ridas. Cadoudal atañ a grié : « Tan hoah ! tan herpet arnehé ! Diskoamb é omb pautred Alré N'int ket veidomb, ni zo veité	Les gars de Grandchamp, vestes grises Ceux-là résistèrent sans faiblir. [noires, Comme il fut beau de voir A deux genoux les Chouans, Cadoudal disait à Dieu : « Pour Vous, nous donnerons notre vie. »
Pautred Gergam, séieu bréh-du Er ré-sé zihuennas dohta. Na kaeret un dra oé guélet ar ou deuhlin er Chouaned Cadoudal a laré de Zougé ; « Eidob ni e rei hon bubé. »	

Cf. François-CADIC « Chants de Chouans », *Joseph Cadoudal et les gars d'Auray*, p. 241.

(10) Rio, op. cit., pp. 195 et sq.

seul coup, avait porté ses fruits. Les paysans vainqueurs se précipitèrent dans le sanctuaire de Sainte-Anne pour remercier leur patronne et allumer des cierges devant sa statue (11).

Parmi les prisonniers faits par les chouans, figurait le commandant des fédérés, l'avocat Josse, de Lorient. Blessé à l'épaule, il s'était arrêté au bord de la route avec un autre avocat lorientais, quand survinrent le terrible Rohu et Cadoudal. Josse se crut perdu. Il se rappelait trop bien les exécutions faites à Lorient pendant la Révolution et les affreux propos de fédérés la veille, à Auray.

— « J'ai des enfants, » implora Josse !

Cadoudal et Rohu se laissèrent toucher et lui firent grâce.

— Si vous aviez vaincu, s'inquiéta Cadoudal, nous auriez-vous traités de même ?

— « C'était mon intention, répondit Josse en baissant les yeux, mais je n'ose pas affirmer que c'eût été en mon pouvoir. »

Tous les blessés, fédérés et paysans, furent soignés indistinctement par les médecins d'Auray et les écoliers dont la charité fit sensation.

La nouvelle que l'armée de de Sol était victorieuse suscita l'enthousiasme dans tout le pays; les cloches sonnaient, le drapeau blanc apparut au sommet des multiples clochers (12).

(11) Rio, op. cit., p. 207.

« Oh ! ce fut un beau jour, un jour brillant de gloire,
Que le jour qui suivit la première victoire,
Quand les triomphateurs dans leur zèle sacré,
S'en vinrent rendre grâce à sainte Anne d'Auray ;
Sainte Anne, Dieu béni, si cher à ceux qui pleurent...
Jamais, en aucun temps, pèlerins plus nombreux
N'avaient environné l'autel miraculeux.
Jamais tant de flambeaux dans la pieuse enceinte
N'avaient étincelé devant l'image sainte.
Qu'il était beau de voir ces généreux soldats
Etendre en suppliant de pacifiques bras,
Humilier leur front et remercier celle
Qui le jour du combat leur demeura fidèle !
Qu'ils étaient grands ! Dieu seul par un rayon soudain
Peut donner à des cœurs cet élan surhumain ! »

TURQUETY, *Les Chouans à Sainte-Anne d'Auray*, cité par Rio, op. cit., p. 215.

(12) Rio, op. cit., pp. 201, 202, 219. *Mémoires du Rohu*, p. 122.
La conduite généreuse des chouans toucha profondément les bleus, en particulier un capitaine d'artillerie qui en fut complètement changé. Libéré peu après par les écoliers, il serra avec effusion les mains de ceux qu'il considérait auparavant comme des ennemis et déclara qu'il saurait désormais à quoi s'en tenir sur la qualification de brigands que les bleus leur appliquaient ; nul pouvoir au monde ne le déciderait plus à combattre contre eux. Cf. Rio, op. cit., p. 208.

II. — Promenade militaire de l'armée de Sol à travers le Bro-Erec oriental et le Porhoët.

De Sol se hâta de quitter le lieu de son succès car ses hommes étaient à bout de munitions. Il se sentait en outre en mauvaise posture entre une colonne mobile qui manœuvrait au environs de Baud et la garnison de Vannes susceptible de tomber sur lui en quelques heures. Heureusement les rapports des fuyards représentant les insurgés comme formant une armée aguerrie et admirablement commandée, avaient tellement frappé les imaginations des fédérés et des troupes de ligne que personne n'osera lui barrer le passage. C'est pourquoi, pendant deux semaines, de Sol va se trouver entièrement libre de ses mouvements (13).

Julien Guillemot (le fils du Roi de Bignan) qui commandait aux alentours de Melrand, l'ancienne division de Jean Jan, le sollicita de venir s'emparer de Pontivy, dont la position, au cœur de la Bretagne, pouvait déterminer une insurrection générale dans les Côtes-du-Nord et le Finistère. Mais de Sol, fasciné par une autre idée : celle d'un débarquement d'armes et de munitions sur la Basse-Vilaine par la flotte anglaise, momentanément retenue sur les côtes vendéennes, lui répondit :

« MON CHER JULIEN,

« Notre troupe a pris une autre direction... Comme la réunion de toutes nos forces est nécessaire pour effectuer le débarquement, dans ce moment, il serait dangereux de se séparer d'une partie... » (14)

En attendant le moment proche du débarquement, de Sol, tout en opérant une diversion vers le nord pour tromper l'adversaire sur ses véritables intentions, voulut, au cours de sa marche, rassembler le plus de recrues possible. En même temps, il prit soin de se mettre d'accord avec Coislin, commandant la région entre Loire-Vilaine. Ce dernier, tournant subitement le dos à Savenay, vint cantonner le 29 mai, au château de la Bretèche, au sud de Redon (15). Ainsi Coislin, tenant fortement la rive gauche de la Vilaine, pendant que de Sol en occuperait la rive droite, l'envoi de renforts impériaux venant de Nantes en serait au moins momentanément empêché, et le succès du débarquement s'en trouverait assuré.

(13) A. D. Morb. M.29. Lettre préfet Morb. à lieutenant police de Lorient, 6 juin. Rio, op. cit., p. 218.

(14) GUILLEMOT, op. cit., pp. 229-230. De Sol avait signé sa lettre : « Commandant en chef de l'armée royale de Bretagne. »

(15) DE L'ISLE DU DARNENC, *Relation d'un officier de l'armée Loire-Vilaine*, dans *Revue de Bretagne*, 1885, p. 223.

Le 28 mai, de Sol exécutant son plan, se dirigea vers les hauteurs de Grandchamp et les bois de Plaudren où il reçut de précieux renforts. Une partie des écoliers s'était reformée à Kerochan, hameau parfaitement isolé entre Sulniac, Berric et le Gorvello, où commandait Martin, de Sulniac, dépendant du meunier d'Elven, l'irréductible Gamber. Là, pendant trois jours, le sergent Bertaud, ancien sous-officier de la Jeune Garde, blessé à Leipzig, avait complété leur instruction. Formant désormais le premier bataillon de la légion de Vannes commandée par Margarel, les écoliers rejoignirent de Sol à Plaudren avec une centaine de paysans de Berric-Sulniac, deux compagnies de marins de Baden et la compagnie des marins de Rhuys, commandée par Francheville (16).

Le soir du 28, l'armée de Sol ainsi renforcée traversa les landes de Lanvaux et atteignit Sérent, où elle se reposa. Le soir du 29, franchissant la vallée de l'Oust, elle s'enfonça dans les bois de Crévy. Le 30 au matin, elle était devant Ploërmel. Deux cents fédérés voulurent lui barrer la route, elle les mit en fuite et s'empara de l'entrepôt de tabac, à la grande joie des « tumeurs, priseurs et chiqueurs nombreux parmi les chouans » (17). Josselin réclamant avec force les insurgés, de Sol voulut s'y rendre. C'est au chêne de Mi-Voie, cinq kilomètres avant d'atteindre la petite cité, qu'avait eu lieu en 1351 le fameux combat des Trente. « Pouvions-nous, dit Bainvel, l'un des écoliers, fouler aux pieds le théâtre d'un si glorieux triomphe de nos ancêtres, sans rendre hommage à la mémoire des héros bretons ? Arrivés donc à Mi-Voie, nous nous mettons en bataille devant les débris d'un monument jadis élevé en souvenir de ce mémorable combat, et on présente les armes, non sans une vive émotion (18). »

La journée du 31 se passa à festoyer chez les Josselinais qui avaient pavoisé et illuminé. De Sol profita de ce répit pour donner aux troupes sans cesse plus nombreuses une organisation solide. Il se débarrassa des mauvaises têtes et fit mettre au point le service des approvisionnements qui lui tenaient tant à cœur. Le château fournit du plomb en quantité : des réquisitions chez les particuliers et des dons de vaisselle d'étain pour fabriquer des balles permirent de pourvoir au plus pressé. « Grâce à cette continuité d'efforts consciencieux de la part des chefs, dit Rio, et au bon

(16) Francheville venait d'avoir au pont de Noyal-Muzillac une escarmouche assez vive avec deux cents fédérés de Vannes, qui avaient voulu lui barrer le passage. Rio, op. cit., pp. 222, 223, 224.

(17) La BOESSIÈRE, *La campagne de 1815 dans le Morbihan*, dans *Revue de Bretagne-Vendée*, 1869, pp. 169 et sq.

(18) La BOESSIÈRE, *La campagne de 1815 dans le Morbihan*, dans *Revue de Bret. et Vendée*, 1869.

GUILLEMET, op. cit., p. 229. — RIO, op. cit., p. 227. — BAINVEL, op. cit., p. 113.

(18) BAINVEL, op. cit., p. 114.

esprit qui animait les capitaines de paroisses, notre petite armée présenta bientôt une force compacte et régulière, capable de tenir tête à des troupes de ligne, même en rase campagne, dès le lendemain du jour où le débarquement qui nous était promis aurait été effectué (19). »

Conformément aux ordres de de Sol, les chefs s'appliquèrent à tenir leurs hommes constamment en haleine, en les occupant, soit à la confection des cartouches soit à des exercices multipliés. Gamber particulièrement obtint les meilleurs résultats (20).

III. — Prise de Redon.

Le 2 juin, le corps principal de l'armée du général de Sol, groupant environ 6.000 hommes, descendit subitement sur Malestroit, Rochefort et Questembert qui furent occupés sans coup férir. A Malestroit, de Sol obliqua avec une colonne vers La Gacilly où il fut rejoint par son cousin de Sécillon, commandant la division du Bro-Erec oriental (21).

Le 4, les deux colonnes d'insurgés se rejoignirent devant Redon, position stratégique dominant toute la Basse-Vilaine, vers l'embouchure de laquelle devait se faire le débarquement et défendue par des fédérés, gendarmes et hommes de troupe animés par le sous-préfet Roper, ancien chef d'escadron (22).

La procession de la Fête-Dieu se déroulait à travers la cité, quand deux gendarmes arrivèrent au galop, annonçant que l'armée de Sol n'était plus

(19) RIO, op. cit., pp. 226-227.

(20) « Les quatre cents hommes qu'il avait alors sous ses ordres, écrit Rio, n'auraient déjà avec une précision vraiment étonnante pour de si fraîches recrues. On les voyait à l'œuvre trois et quatre fois par jour, sous la poussière et la chaleur, répétant leurs évolutions au son du tambour et obéissant comme un seul homme au commandement de leurs sergents enrôlés. Avec leur petite veste de laine blanche et leurs chapeaux à larges bords, ils présentaient assez d'uniformité dans le costume, pour produire une sorte d'illusion à l'œil, et cette illusion était d'ailleurs confirmée par l'expression et le caractère des physionomies généralement dures et martiales.

Mais là ne se bornait pas l'ambition du brave Gamber ; il se souvenait qu'il avait fait ses premières armes dans l'armée catholique de Bretagne, et quoiqu'en 1815, nous fussions tout simplement intitulés armée royale, il voulait que son bataillon fut marqué du sceau religieux de la première chouannerie... Souvent, après leurs exercices du soir, on les voyait rangés par compagnie le long d'un fossé, à l'abri du vent pour mieux entendre la parole du capitaine qui disait la prière ; et quand des marches ou des manœuvres jugées indispensables mettaient obstacle à la complète sanctification du dimanche, la plupart marchaient en récitant leur chapelet, qu'ils avaient l'habitude de porter sur eux comme une arme spirituelle. » Cf. RIO, op. cit., pp. 233, 234.

(21) A. GUERRE, C. 157. Lettre de Roberai à Bigarré, 1^{er} juin ; lettre de Bigarré à Davout, 2 juin.

RIO, op. cit., p. 245.

GRAND, op. cit., pp. 116, 117.

(22) GRAND, op. cit., p. 118.

qu'à trois kilomètres. Les Redonnais, dont les sympathies allaient surtout aux chouans, rentrèrent vite chez eux, tandis que Roperet et ses hommes se portaient au devant des insurgés, à l'entrée de la longue rue du faubourg Notre-Dame.

L'avant-garde des chouans composée des hommes les plus braves des légions de Bignan et de Josselin (23) s'apprêtait à faire feu en apercevant la troupe de Roperet lorsque le chef insurgé Langourla, dernier rejeton d'une ancienne famille noble du pays de Josselin, arrêta ses hommes et s'avança seul en parlementaire ; une décharge subite partie du premier rang des Bleus l'étendit mort entre les deux troupes. Il y eut un moment d'hésitation parmi les chouans, d'autant plus que la décharge des Bonapartistes avait blessé plusieurs d'entre eux, parmi lesquels l'un des fils de Guillemot. Exhortés par leurs officiers, les insurgés reprirent courage, culbutèrent les troupes de Roperet et atteignirent la grande place centrale.

Pendant ce temps, les légions d'Auray et de Vannes, exécutant les ordres de de Sol qui voulait cerner la ville et prendre la garnison dans un coup de filet, avaient pénétré au sud-ouest dans la rue du Port et le Parc Anger. Un détachement de gendarmes tirant dans les vignes voisines fut délogé par les écoliers les plus agiles, tandis que les marins pénétraient dans la Grand'Rue qui devint le théâtre d'une lutte acharnée. Pris sous le feu des Bleus, dont certains étaient embusqués aux fenêtres, les insurgés se dissimulaient dans les recoins et les ruelles attenantes. Le combat menaçait de s'éterniser lorsque les écoliers, pris d'une fureur insensée, s'élançèrent soudain à travers la rue sur les soldats et les gendarmes qui lâchèrent pied et vinrent rejoindre la tour isolée où s'était réfugié le sous-préfet, et la mairie appuyée au nord de l'antique abbatale. La tour offrait un abri sûr contre les troupes démunies de canons comme l'étaient celles de de Sol. Aussi les assiégés continuèrent de tirer, visant à coup sûr les chouans qui s'avançaient à découvert.

La nuit vint sans que les insurgés eussent avancé d'un cran (24).

(23) Rio, op. cit., p. 248. Malgré leur demande, on ne voulut pas exposer les écoliers à l'avant-garde.

(24) De la vieille halle ou cohue s'élevait alors dans un coin de la place, les écoliers engagèrent quelque temps avec les « Bleus » un duel de mousqueterie ; mais bientôt leurs rangs commencèrent à s'éclaircir. Rendus de fatigue et à jeun depuis la veille, ils répondirent aux invitations aimables des habitants, entrèrent dans les maisons pour se restaurer, puis se laissèrent aller au sommeil sans souci de la fusillade. Les vétérans de Robu se montrèrent plus disciplinés. Ils ne consentirent à manger qu'à minuit et se contentèrent de ce que les habitants leur apportèrent. Les plus admirables pendant cette nuit difficile furent les paysans de Gamber, d'Elven. Couchés dos à dos dans la Grand'Rue, leurs fusils entre les jambes, ils avaient établi des sentinelles de distance en distance, sur lesquelles ils se reposaient du soin de les éveiller en cas d'alerte sérieuse. Cf. Rio, op. cit., pp. 253, 254.

Sommés plusieurs fois de se rendre, au cours de la nuit, par de Sol, les Bonapartistes répondirent par des sarcasmes et des injures. A la pointe du jour, voulant en finir, le général chouan, après une dernière sommation à Roperet, fit entasser des fagots et autres matières inflammables au pied de la tour en annonçant qu'il allait y mettre le feu. La résistance des assiégés ne faiblit pas. De Sol, craignant alors de manquer de cartouches et d'être cerné par des renforts bonapartistes venant de Nantes et de Vannes, ordonna à ses troupes d'évacuer la ville, juste au moment où la garnison à demi-asphyxiée par la fumée allait se rendre.

Si les pertes bonapartistes étaient minimes : 4 morts et quelques blessés, celles des chouans étaient plus lourdes : 7 à 10 morts et 30 à 50 blessés, parmi lesquels : le chef de bataillon Pelo Le Cars, de Caden ; Armand de Pioger, capitaine comme son frère Pierre dans la légion de Sécillon ; Mathurin Charrier, capitaine des grenadiers de Bignan ; le frère de Julien Guillemot ; Hervieu, de Vannes, l'un des meilleurs officiers de l'armée. Quant à Langourla, le Josselinais, ses hommes emportèrent son corps avec eux à Saint-Jacut et l'inhumèrent dans le cimetière avec tous les honneurs militaires (25).

Cette affaire de Redon se terminait d'une façon assez équivoque. Si les Chouans se vantèrent d'avoir pris la ville, les Bonapartistes chantèrent également victoire et applaudirent au départ des insurgés. Si la garnison avait été suffisamment forte pour les poursuivre, comme le proposait le bouillant Roperet au commandant de la place qui craignait une feinte de de Sol, l'affaire eut pu revêtir une certaine gravité pour ce dernier, car le moral de ses hommes était atteint. Plus de quatre cents d'entre eux, si l'on en croit Bigarré souvent ampoulé dans ses chiffres, abandonnèrent leur chef et rentrèrent dans leur village (26).

Tous ces événements confirmèrent de Sol dans l'idée qu'il devait au plus vite se ravitailler en armes auprès de la flotte anglaise attendant entre la baie de Bourneuf et la Vilaine le signal du débarquement. Dans cette

(25) Sur le combat de Redon :

A. Guerre C. 157 : Rapport du Préfet d'Ille-et-Vilaine, de Bigarré et du général commandant le département d'Ille-et-Vilaine à Davout, 7 et 9 juin 1815.

Rio, op. cit., pp. 246, 254.

DANIEL, op. cit., p. 116.

GUILLEMOT, op. cit., pp. 230, 231.

DOM JAUSONS, *Histoire de Redon* (Redon, 1864), pp. 308 et sqq.

CADIC, *Histoire populaire de la Petite Chouannerie*, dans *Perois. Bret. de Paris*, nov. 1918, pp. 5, 6.

LE GALLO, op. cit., p. 423. Ce dernier prend facilement à la lettre les chiffres ampoulés de Bigarré.

DE GOUVON, op. cit., p. 310.

GRAND, op. cit., pp. 116, 122.

(26) A. Guerre C. 157 : Lettre de Bigarré à Davout, 7 juin 1815.

intention et conformément au plan du général chouan, Coislin descendant la rive gauche de la Vilaine devait occuper La Roche-Bernard pour surveiller le cours inférieur du fleuve, intercepter les communications du côté de Nantes et faciliter de la sorte la remontée des barques chargées de matériel anglais.

Quant à de Sol, reprenant la tactique de 1796 à 1799, il s'enfonça à l'intérieur du pays pour dérouter les Bonapartistes sur ses véritables intentions. Le 5 juin il passe à Peillac, le lendemain il est à Rochefort et le 8 à Questembert où il est rejoint le lendemain par le comte de Floirac, commissaire du Roi près l'armée bretonne et préfet royal du Morbihan.

La nouvelle se répand alors que le marquis de Coislin occupe La Roche-Bernard. De Sol, jugeant les circonstances favorables, se porte à Muzillac où il s'installe pour barrer la route aux forces bonapartistes susceptibles de venir de Vannes, tandis que 1.500 chouans prennent la direction de Foleu en Béganne pour surveiller les opérations du débarquement qu'effectuent à cet endroit les barques de Penlan et de Penerf.

Il semble peu probable, en effet, que l'escadre anglaise comprenant deux vaisseaux de ligne, le *Bellerophon*, qui ne tardera pas à prendre Napoléon à son bord, et le *Superbe*, une frégate l'*Astrée* et quatre transports se soient hasardés si loin dans les méandres encaissés et envasés de la Vilaine où ils risquaient fortement d'échouer (27).

IV. — *Combat de Muzillac.*

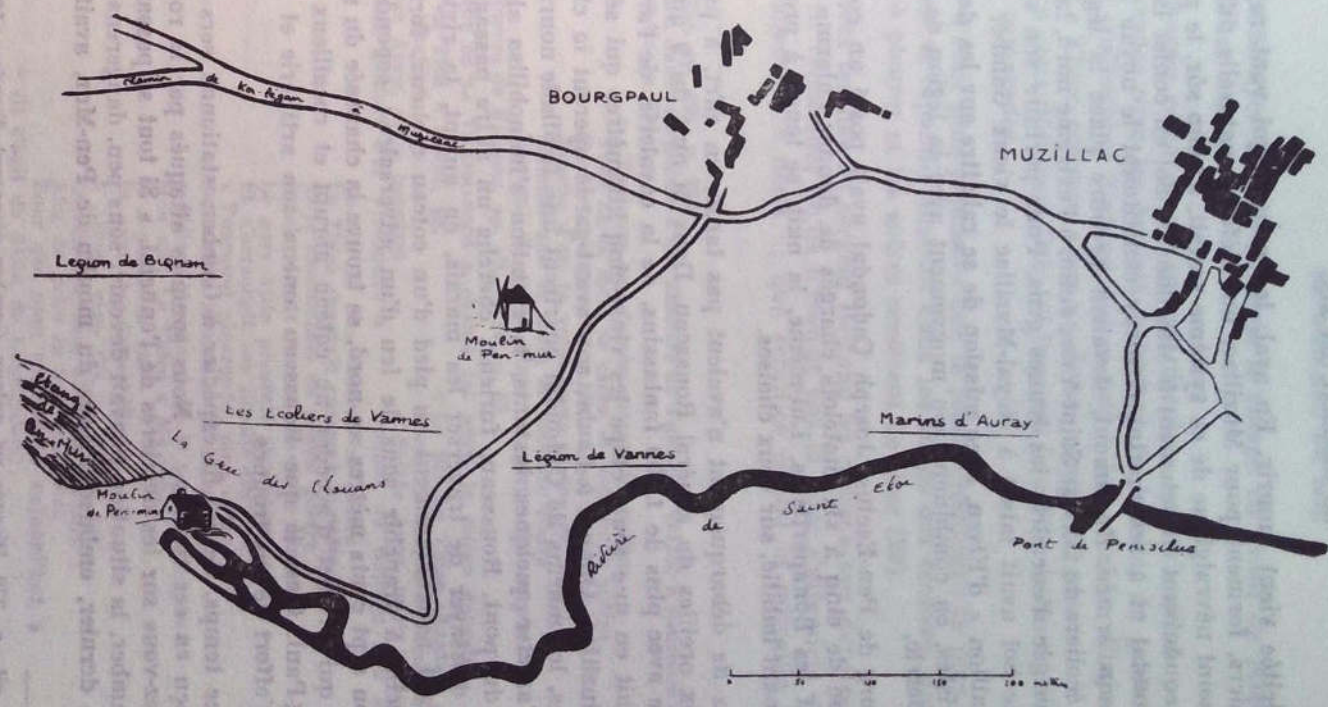
A Muzillac, de Sol craignant à juste titre la forte garnison de Vannes, avait pris aussitôt ses précautions en vue d'une attaque éventuelle des Bonapartistes. L'emplacement qu'il avait retenu pour appuyer son système de défense était, certes, judicieusement choisi. En effet, toute la partie ouest de la colline sur laquelle se dressent d'un côté, à mi-pente, Muzillac et de l'autre, au sommet, Bourg-Paul, est bordée par la rivière le Saint-Eloi. Deux coupures seulement dans le cours d'eau : Au nord, la chaussée de Pen-Mur qui, resserrée entre le moulin et l'étang, vient butter contre la colline élevée et abrupte, appelée aujourd'hui la « Grée des Chouans » ; plus au sud, le pont de Penn-Eclus, où, après avoir longé le Saint-Eloi,

(27) BAINVEL, op. cit., p. 117.

RIO, op. cit., p. 257.

DE L'ISLE DU DRENEUC, op. cit., dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1885.

BERTHE DE BOURNISEAUX : *Histoire des Guerres de la Vendée et des Chouans, depuis l'année 1792 jusqu'en 1815* (Paris, 1819), t. III, p. 99.



Plan de Muzillac et Bourg-Paul

hommes par douzaines ? « Allons ! Face en tête ! » ajouta-t-il, et les écoliers recommencèrent le feu (30).

Le danger était grand, les deux tiers des chouans seulement étaient là. Les Bleus avaient une incontestable supériorité, soit en armement, soit en munitions. Ils étaient pourvus de baïonnettes et d'artillerie et possédaient une cavalerie très active composée de gendarmes. « C'était donc, fait remarquer Rio, à force d'audace dans notre attitude plutôt que dans nos actions qu'il s'agissait, non pas de vaincre, mais d'éviter d'être vaincus ; l'ambition de la victoire ne nous vint que quelques heures plus tard (31). »

D'autre part, Sécillon et Gamber tant attendus ne paraissaient pas. Pourtant, le chef d'Elven avait bien reçu l'ordre que lui avait adressé de Sol. Mais ce dernier avait sans doute rédigé le billet avec trop de hâte et n'en avait pas assez soigné l'écriture. Gamber, au lieu de : « portez-vous », comprit portez-vous et vint s'embusquer à une demi-lieue sur les derrières de l'ennemi, sans en être aperçu, mais inutilement (32). Comme pour donner le coup décisif, Rousseau envoya un nouveau détachement vers le moulin de Penmur, manœuvre qui eut pour effet de doubler les alarmes des écoliers. Mais le détachement s'arrêta tout à coup et resta à observer les écoliers, tandis qu'une nouvelle colonne d'attaque s'élançait vers le pont de Penesclus, défendu par Cadoudal et la légion d'Auray. Le feu fut si terrible et causa de tels ravages que la colonne rebroussa chemin, sans avoir pu traverser le pont (33).

Rousseau, se figurant qu'il aurait plus de chance du côté des écoliers, ramena le gros de ses troupes sur la chaussée du moulin de Penmur et les lança à l'assaut de la crête. Ce fut encore en vain, les écoliers brisèrent une seconde fois l'élan des soldats, mais le capitaine Nicolas et sept autres écoliers restèrent sur le champ de bataille (34).

(30) Rio, op. cit., p. 260.

(31) Rio, op. cit., p. 261.

(32) La Boissière, *Considérations Militaires et Politiques...*, p. 171.

(33) Une compagnie de voltigeurs revint à la charge, mais sans avoir le même mordant. L'officier qui la commandait remit sans honte son épée à Cadoudal qui le renvoya comblé d'éloges et de félicitations.

(34) « Les Bleus étaient déjà rendus à mi-côte, écrit Rio, lorsqu'un long cri retentit : « A moi, mes enfants ! » C'était le chevalier de Margadel. S'élançant le premier de tous, il ajusta un Bleu qui avait devancé tous les autres et le fit tomber raide mort sous son coup de feu ; Nicolas, le jeune capitaine des écoliers, alla en faire autant à celui qui suivait, quand une balle, le frappant droit au cœur, le fit tomber dans le bras de son frère. Cette fois-ci, continue Rio, nous fûmes à la hauteur de notre métier et, retournant notre émotion au fond de nos cœurs, nous passâmes outre, sans sourciller. Le bruit des décharges, la fumée qui nous aveuglait et que nous avalions à pleine gorge, le tournoiement d'une mêlée qui se débrouillait à peine, une certaine verge d'improvisation dans notre manière de combattre, tout cela nous mettait dans un état d'ivresse impossible à décrire. »

« Nous tirions les uns sur les autres littéralement à brûle-pourpoint, puisque à chaque instant, il nous fallait secouer les morceaux de bourre fumants qui tombaient

L'affaire durait depuis quatre heures, les divisions royalistes y avaient pris part sur une ligne d'un quart de lieue, aussi les munitions peu nombreuses étaient épuisées. Comme il y avait encore de la poudre, les femmes et filles de Muzillac, fondirent leurs plats d'étain et leurs cuillers pour faire des balles qu'elle vinrent distribuer elles-mêmes, avec intrépidité, sur le champ de bataille (35).

De Sol s'impatientait de ne pas apercevoir Gamber sur les derrières des bonapartistes. Une attaque nouvelle de ceux-ci, contre les insurgés à peu près démunis de cartouches, pouvait devenir catastrophique. Quelqu'un eut bon de parler de retraite, mais de Sol et ses officiers en repoussèrent hautement l'idée (36).

Pendant ce temps, les Bonapartistes avaient installé leur artillerie sur la colline faisant face à la grée où se trouvaient les écoliers et ceux-ci, de nouveau coururent les plus graves dangers.

« La canonnade, nous dit Rio, éclata au milieu du silence que les deux armées avaient gardé comme de concert. Des volées de biscaïens brisaient en mille éclats les roches granitiques autour de nous. Pour leur offrir moins de prise, nous nous couchions à plat-ventre à un signal donné ; puis, dans l'intervalle des décharges, nous nous relevions tous ensemble en agitant nos chapeaux et en poussant des cris d'autant plus provocateurs, que le timbre criard de nos voix, apprenait aux artilleurs ennemis que c'était à une troupe d'enfants qu'ils avaient affaire. Les canonniers, à force d'ajuster,

sur nos vêtements, de peur que le peu de cartouches qui nous restaient ne fit explosion dans nos poches, ou dans nos ceintures. Enfin, le nuage qui était devant nos yeux s'éclaircit, et nous vîmes les Bleus qui dégringolaient en désordre sur la pente du coteau, laissant derrière eux des morts et des blessés. Quelques-uns de ces derniers se traînèrent ensuite jusqu'au moulin, protégés par le feu de nombreux tirailleurs qui étaient embusqués dans les environs. » Cf. Rio, op. cit., pp. 265, 266.

(35) Rio, op. cit., pp. 268-269 :

« Ah ! j'aperçois les Blancs ! la légion entière
Marins et laboureurs, combat sur la rivière ;
Au milieu de leur rang s'agit Cadoudal ;
L'œil sinistre et hagard, souvent le général
Se tourne vers le bourg, et regarde et demande
Si Gamber, le meunier, arrive avec sa bande.
Les chemins sont déserts et déserts les sentiers,
Là-bas, sur un coteau, tiennent les écoliers ;
Mais leur poudre s'épuise, et bravant la décharge,
Les Bleus, l'arme en avant, montent au pas de charge.
Au premier coup de feu, tombe un des Nicolas ;
Pleure, toi, son jumeau, qui doit le suivre, hélas !
Mais leur robe de chanvre à la hâte nouée,
Quel ange les conduit, ces femmes dévouées,
Hors d'haleine, apportant les balles que leur main
Fondait, durant la nuit, de leurs cuillers d'étain. »

Cf. BRIEUX, *Les écoliers de Vannes (1815)*, dans Rio, op. cit., éd. 1843.

(36) La Boissière, op. cit., p. 173.

commençaient à frapper plus juste, quand tout à coup, nous vîmes les vedettes du général Rousseau courir vers lui à bride abattue. Au même instant, les canons cessèrent leur feu et virèrent de bord, le détachement qui depuis longtemps menaçait notre position s'éloigna sans riposter à notre dernière décharge, le reste des troupes impérialistes se concentra en bon ordre sur la grande route (37).

Les éclaireurs bonapartistes venaient d'apercevoir le bataillon de Gamber, et Rousseau attribuant aussitôt le silence des royalistes à la préparation d'une attaque combinée avec les paysans d'Elven manœuvrant dangereusement sur ces arrières, effectua aussitôt son mouvement de retraite (38).

Avec un seul bataillon s'élevant à cinq cents hommes environ, Gamber courut à la route de Vannes et fonda sur des forces presque quadruples des siennes avec une habileté telle que Rousseau lui-même, en fut frappé et le félicita par la suite. En cinq minutes, les paysans d'Elven et de Sulniac abattirent plus de Bleus que le reste de l'armée en cinq heures (39).

Les écoliers poursuivirent peu les Bonapartistes, ils n'avaient plus de cartouches et leur cœur tendre se fendait à la vue des blessés. Ils donnèrent lieu à des scènes touchantes, illustrant bien le côté humain et dénué de haine de cette guerre (40).

(37) Rio, op. cit., pp. 268, 269.

(38) LA BOESSIÈRE, op. cit., p. 173.

(39) Rio, op. cit., p. 270.

(40) *Ibid.*, pp. 271, 272.

Jules DE FRANCHEVILLE, dans sa poésie « *Le Reliquaire* », a quelques vers concernant la fin du combat de Muzillac :

« Les Bleus sont ébranlés : leur passant sur le corps
Les jeunes écoliers jonchent le sol de morts.
Alors la charité touche leurs jeunes âmes :
On les voit tout à coup comme de douces femmes
Protéger un mourant, secourir un blessé,
Étamper de leurs mains le sang qu'ils ont versé.
Vers le soir quand la mort eut replié ses ailes
Des vierges, des enfants, fleurs aux tiges nouvelles
De la plaine fauchée émaillaient la moisson,
Le drapeau d'Austerlitz fuyait à l'horizon. »

Cité par Rio, op. cit., p. 290.

Ce soir-là, à Muzillac, ce fut un débordement de joie. Seuls les écoliers étaient tristes, occupés qu'ils étaient à rendre les derniers devoirs à leurs camarades morts. Les cadavres de ces derniers avaient été rangés les uns à côté des autres près de la fosse commune destinée à les recevoir. Quand le prêtre récita les dernières prières, les pleurs et les sanglots redoublèrent.

Cf. Rio, op. cit., p. 275.

« Au bruit sourd des tambours et des glas du saint lieu
Quand les guerriers enfants sur la bière qui tombe
Firent leurs décharge d'adieu,
De ces jeunes vainqueurs détaillit le courage
La douleur en sanglots s'échala de leur cœur... »

Cf. DE FRANCHEVILLE, « *Le Reliquaire* », cité par Rio, p. 291.

Si pendant l'attaque foudroyante de Gamber, Rousseau eut été poursuivi énergiquement par les insurgés, sa retraite eût pu tourner au désastre ; mais le général de Sol était à court de munitions ; il était d'autre part trop préoccupé par son débarquement d'armes, pour s'engager plus avant sur la route de Vannes. Rousseau put donc ramener dans cette ville des forces assez peu entamées.

Si de Sol ne sut pas exploiter à fond son succès, il en tira cependant aux yeux des populations, un grand profit moral ; qui compensa largement la déception qui avait suivi l'évacuation de Redon.

Cette bataille, « quoique peu sanglante, écrit La Boessière, est peut-être la plus importante qui ait été gagnée par les royalistes dans tout le cours des guerres de l'Ouest, puisqu'elle ouvrit une communication grande et facile entre l'armée royale et les secours de l'Angleterre, et assura l'ascendant que les Bretons ne perdirent plus depuis. La fermeté dans les troupes, la précision dans les manœuvres y furent portées, de l'aveu même des généraux ennemis, au delà de toute attente » (41).

(41) LA BOESSIÈRE, *Considérations militaires et politiques...*, pp. 117-118.

CHAPITRE XXXI

LE DEBARQUEMENT DE FOLEU
 PETIT COMBAT DE CLERGEREL PRES ROCHEFORT
 MANIGANCES DE FOUCHÉ
 COMBAT D'AURAY APRES WATERLOO

I. — Débarquement de Foleu — Petit combat de Clergerel.

De Sol avait hâte d'entrer en possession des munitions débarquées à Foleu, car un retour offensif de Rousseau restait toujours à craindre; aussi, la nuit venue, l'armée se dirigea par le plus court chemin vers le lieu de débarquement. Arrivée à Foleu, au petit jour, elle n'eut qu'à prendre livraison du matériel anglais amené par les barques de Penlan et de Penerff (1).

C'est vers ce moment que se présenta le reste du détachement de Coislin, parti de la Roche-Bernard, la veille au soir.

De Sol ordonna de faire une première distribution, séance tenante, aux plus nécessiteux; le reste fut chargé sur des charrettes (2).

Se croyant désormais invincible, tout le convoi, y compris les troupes de

(1) A. Guerre, C. 157 : Capitaine de gendarmerie de Rennes à Mayer, commandant l'Ille-et-Vilaine, 13 juin 1815.
 RIO, op. cit., p. 306.
 GRAND, op. cit., p. 168.

(2) L'ensemble consistait en 8.000 fusils et carabines, un canon, un obusier, des cartouches, chaussures, etc...
 Cf. DE L'ISLE DU DRENEUC, op. cit., dans *Revue de Bretagne*, 1885, p. 224.
 GUILLEMOT, op. cit., p. 231.
 L'aide de camp de Bigarré parle de 10 canons dans sa lettre à Davout, du 14 juin.
 Cf. A. Guerre, C. 157.

Coislin, prirent la direction de Caden-Malensac, et atteignirent le soir, la petite cité de Rochefort (3). Une tempête affreuse soufflait à ce moment, il pleuvait dru et il eut été impossible pour l'armée de continuer sa marche.

La population se montra très accueillante. Les jours suivants, ce ne furent que chants et danses. « Rochefort, note Bainvel dans ses souvenirs, était devenue pour nous, une petite Capoue (4). »

Cependant, le bruit se répandit que le général Rousseau se dirigeait vers Rochefort avec 1500 hommes (5).

Lorsque les Bonapartistes furent proches, les Chouans sortirent hardiment pour engager le combat; c'était le 14 juin. En attendant la première décharge, les marins de Rhuys qui étaient à l'aile gauche de l'armée, commencèrent au milieu de la lande un laridé endiablé qui parut sans doute à Rousseau de mauvaise augure. Les Bleus, après avoir échangé quelques coups de feu en avant du moulin de Clergerel, battirent précipitamment en retraite dans la direction de Vannes (6).

II. — Manigances de Fouché.

Cependant, de Sol, depuis quelques jours, subissait les assauts de Fouché. Ce dernier, par sa diplomatie tortueuse et souterraine, tentait auprès de lui, les mêmes manœuvres qui avaient si bien semé la division, la méfiance et, par suite, les échecs parmi les chefs vendéens (7).

(3) RIO, op. cit., pp. 307, 308.

(4) BAINVEL, op. cit., p. 126.

GADG, op. cit., dans *Paroisse Bretonne de Paris*, février 1919.

Avant d'arriver à Rochefort-en-Terre, les artilleurs insurgés avaient arrêté un gars de 13 à 14 ans qui leur parut être un espion. L'enfant répondit aux questions posées avec le plus grand sang-froid et sans se compromettre. Les menaces et quelques bourrades ne purent l'intimider. Confié aux écoliers, il finit par livrer son secret qu'il portait renfermé dans de doubles semelles.

Cf. BAINVEL, op. cit., p. 127.

(5) De Sol réunit aussitôt ses officiers supérieurs pour les consulter : « Il y avait dans la chambre du Conseil, dit Rohu, un monsieur qui criait, gesticulait et voyait Rousseau arriver là, baïonnette au bout du fusil, nous ébranlant et nous enlevant nos voitures et tout ce qu'elles contenaient.

J'étais assis à un bout de la table et M. de Sol qui se trouvait à l'autre bout, vint me demander mon avis. Je lui répondis qu'il n'était pas présumable qu'une troupe pût être en route de ce temps-là, qu'en supposant même qu'elle y fut, il lui était impossible d'avoir des armes en état de faire feu. » Cf. *Mémoires de Rohu*, p. 127.

(6) RIO, op. cit., p. 308.

LA BOESSIÈRE, *La Campagne de 1815 dans le Morbihan*, dans *Rev. Bretagne et Vendée*, 1869, p. 175.

DENIAU-CHAMARD, op. cit., p. 413.

GRAND, op. cit., p. 179.

(7) Bernard de LA FRÉGEOLÈRE, *Emigration et Chouannerie*, Paris, 1881, p. 288.

On sait comment Fouché, à ce moment, voulait rester en relation avec tous les

MM. de Malartic, de Flavigny et la Béraudière, ce dernier, ami de de Sol, furent chargés par le ministre de la police, de faire aux insurgés de la rive droite de la Loire, les mêmes propositions de paix qu'aux Vendéens prêts à déposer les armes (8).

De Sol répondit par un non catégorique : « J'ai reçu, messieurs, la lettre que vous m'avez écrite. Je ne crois pas devoir faire aucune réponse relative à l'objet qu'elle traite. C'est aussi l'opinion des principaux chefs qui servent avec moi. » (9).

Une nouvelle démarche fut tentée par l'intermédiaire de M. de la Ville-Blanche, apportant à de Sol une lettre le Bigarré, disant : « M. d'Andigné a dû vous communiquer, général, les propositions que nous sommes chargés de vous faire ; il vous aura sans doute mis au courant de tout ce qui a été fait sur la rive gauche de la Loire et de ce qu'il en pense. Depuis, les ministres ont envoyé toutes les pièces d'un traité sur les bases dont nous vous transmettons la copie littérale. Nous en envoyons aujourd'hui copie à tous les chefs de la rive droite, à M. d'Andigné et à vous ; faites-nous connaître vos intentions pour que nous puissions en informer le général Lamarque, qui, alors, fera cesser les hostilités et indiquera un lieu où l'on pourra se réunir pour traiter... » (10).

De Sol ne se laissa pas entamer ; le 13 juin, de Rochefort-en-Terre, il répondit à Bigarré : « J'ai reçu hier, général, la lettre par laquelle vous m'apprenez que les Vendéens consentent à déposer les armes devant Lamarque. La mort du brave La Rochejacquin m'est connue et je n'ai rien de plus positif depuis cette époque ; mais je serais bien tristement étonné, si dans les circonstances présentes, j'acceptais comme vrai le bruit dont vous vous êtes rendu l'interprète : j'ignore complètement quelle est la disposition de l'armée vendéenne depuis ce fatal événement, mais, quelle qu'elle soit, elle ne doit en rien influencer sur ma manière d'agir. Je commande à des populations généreuses amies de leur pays, et ces populations ne peuvent pas déposer les armes lorsque le sort des combats a favorisé toutes leurs entreprises, lorsque surtout elles savent que l'usurpateur, empêché à l'intérieur par les prétendus représentants de la France et mis hors la loi commune par le Congrès de Vienne, est destiné à succomber soit devant des bavards de législateurs, soit sous les armes des puissances. Bonaparte est

partis et avec les cours européennes afin que, la catastrophe napoléonienne survenue, il pût s'imposer à Louis XVIII.

(8) Arch. de la Guerre C. 157 : Correspondance des Cents Jours. Cahier de Pièces relatives aux pourparlers d'une suspension d'armes dans les départements de l'Ouest en 1815. Lettre de Lamarque au ministre de la Guerre, 5 juin 1815.

(9) Ernest DAUDET, *La Police et les Chouans*, p. 352.

(10) DENIAU, *La Guerre de la Vendée*, (Angers 1878), t. VI, p. 393.

attaqué de tous les côtés, il n'a plus racine dans le pays ; son temps est fait, et d'ici à quelques mois, sans aucun doute, son règne sera passé.

Par des rapports dont l'exactitude m'est authentique, il est évident que la chambre des représentants lui est hostile, que Fouché et la plupart de ses grands dignitaires ne le servent qu'à contre-cœur et qu'il n'a pas plus la majorité chez nos prétendus députés que dans la nation. Pour nous, faire la paix ou même entrer en pourparlers avec les agents dépêchés de Paris pour diviser la France serait une insigne maladresse. Je ne m'en rendrais pas coupable. Je suis bien disposé à être humain si vos troupes ne donnent pas l'exemple de la cruauté ; mais je m'arrêterai là : c'est tout ce que je puis répondre à votre dernier message. » (11)

Les négociateurs de Fouché avaient contre leur gré, sans doute, servi à jeter la discorde dans le camp vendéen : ils ne purent jamais entamer la Bretagne. Quand de Sol eut appris où en étaient les pourparlers entre Malartic, Flavigny, La Béraudière et quelques autres chefs vendéens, il adressa le 15 juin à ces officiers la lettre suivante qui développe bien les motifs pour lesquels les Bretons s'étaient insurgés contre Napoléon :

« Les ennemis de notre Roi et de notre cause prétendent qu'ils sont parvenus à égarer les généraux de la Vendée dans le labyrinthe d'une paix impossible. Je ne sais ce qu'il faut en croire ; les chefs d'un peuple peuvent errer, mais le peuple ne se laisse pas longtemps abuser ; nous avons foi en la Vendée, et nous espérons que ces bruits seront démentis par les faits. Quant à nous, Messieurs, nous n'avons à prendre conseil que de notre dévouement et de la haine invétérée que nous portent nos ennemis. Tant que le roi Louis XVIII ne sera pas aux Tuileries, libre et maître, nous combattons ; et si d'astucieuses propositions vous étaient adressées, je vous autorise à faire passer par les armes tous les ennemis qui auraient accepté la mission de vous séduire. Le général Rousseau m'écrit que la guerre va commencer aux frontières et qu'ici, l'effusion de sang est inutile. Cela peut être ; mais alors, qu'il suive son système, qu'il ne nous attaque pas, qu'il nous laisse avec notre drapeau et notre cocarde ; que l'on ne prélève aucun impôt sur les campagnes ni dans les villes qui ne reconnaissent pas le gouvernement usurpateur ; que l'on respecte les parents et la liberté des conscrits réfractaires ; que l'on nous regarde comme neutres dans la question qui va s'agiter, et nous ne tirerons pas un coup de fusil. Ce n'est pas nous, qui avons, encore une fois, commencé la guerre civile, ce sont les Bonapar-

(11) DENIAU, op. cit., t. VI, pp. 393-394.
DENIAU-CHAMART, op. cit., t. VI, pp. 367-368.

tistes qui, il y a un an, se précipitaient aux genoux des Bourbons pour en obtenir des faveurs, et qui, aujourd'hui, marchent contre eux après les avoir indignement trahis. Sous la Restauration, nous sommes restés dans nos masures ruinées sans rien demander, mais la trahison nous a poussé à la guerre. La Révolution se fait menaçante, c'est aux Bretons qu'il appartient de la combattre, nous la combattons jusqu'au dernier soupir. » (12).

Le 16 juin, Villeblanche revenait au quartier général de de Sol, porteur des propositions de paix déjà soumises à la Vendée de la part de Fouché.

De Sol passe alors pour avoir rompu brutalement les pourparlers en s'écriant : « Ma paix, elle est dans ma dernière cartouche (13). » Il est plus probable, d'après la lettre ci-dessus, qu'il ne voulait pas se lancer dans des provocations, mais se tenir sur la défensive, prêt à riposter s'il était attaqué (14).

En quittant Roquefort, les Chouans passèrent par Questembert et continuèrent jusqu'à Kerfily, en Elven (15).

En cours de route, de Sol avait écrit à Guillemot :

« Mon cher Julien, si vous voulez avoir des fusils, venez les chercher, vous pouvez compter sur 600 et des munitions en proportion.

Adressez-vous au maire de Plaudren, vous saurez où nous serons et où vous pourrez les trouver.

Votre camarade,
DE SOL DE GRISOLLES. » (16)

Après avoir expédié ses légions vers Bieuzy et Melrand, Guillemot était parti avec son chef de bataillon Dagorn et vingt-cinq hommes d'élite pour Plaudren où il arriva le 18 juin en même temps que le corps principal des insurgés cantonnés près d'Elven.

A ce moment on vint annoncer à de Sol que Rousseau se dirigeait avec 1 100 soldats vers Ploërmel pour y faire sa jonction avec Bigarré arrivant

(12) BERNARD DE LA FRÉGEOLÈRE, op. cit., p. 295.

CRÉTEAU-JOLY, op. cit., t. IV, p. 365.

DENIAU, op. cit., t. VI, pp. 394-395.

(13) MURET, op. cit., t. V, p. 508.

(14) Il savait aussi que les combats importants avaient rarement réussi aux Chouans, même au pont du Loc où Georges Cadoudal se croyait bien placé pour encercler et étouffer Harty. C'est dans les guérillas que les chouans s'étaient toujours le mieux comportés.

(15) RIO, op. cit., p. 309.

DE GOUYON, op. cit., p. 312.

(16) GUILLEMOT, op. cit., p. 232.

de Rennes avec deux mille hommes. Des officiers chouans s'attendant à un ordre de combat, observèrent de Mangolérien la marche de la colonne bonapartiste, mais de Sol ne bougea pas.

« Je n'ai jamais su pourquoi, dit Guillemot, le général de Sol, si rempli d'énergie, ne voulut pas empêcher la jonction des deux corps ennemis. »

Rio, de son côté l'accable (17). En fait, de Sol pouvait justifier son attitude par un certain nombre de raisons. D'abord, il ne voulait pas compromettre son convoi d'armes ; il attendait également un autre débarquement plus important que celui de Foleu et qui devait s'effectuer à Carnac, à portée de deux ou trois cantons sans armes et prêts à s'insurger en masse.

Il savait aussi par expérience que les combats importants avaient rarement réussi aux chouans. A la bataille du Pont-du-Loc où Cadoudal se croyait particulièrement bien placé pour encercler et étouffer Harty, des circonstances imprévisibles avaient empêché la victoire décisive des chouans.

C'est dans les guérillas que les insurgés s'étaient toujours le mieux comportés. Même à Muzillac, le manque de munitions avaient mis les chouans à deux doigts de leur perte. Il semble bien que ce succès de Muzillac ait trop enhardi les officiers de de Sol, trop portés désormais à se croire invincibles et à tenter de grandes opérations.

Enfin, de Sol voulait peut-être se conformer à l'attitude défensive exposée par lui dans sa correspondance avec les émissaires de Fouché.

Après sa jonction avec Rousseau à Ploërmel le général Bigarré qui avait échoué dans ses tentatives de paix, voulut au moins, empêcher le débarquement prévu par de Sol. Il espérait en même temps par une attaque générale en demi-cercle, enfermer le général chouan, entre la rivière d'Auray, celle d'Étel et la mer. A défaut de cette possibilité, il escomptait le pousser vers la presqu'île de Quiberon, pour essayer de renouveler la manœuvre qui avait si bien réussi à Hoche en 1795. D'ailleurs, une situation analogue avait quinze jours plus tôt, causé la défaite du généralissime vendéen aux Mathes (18).

Les chouans, ignorant les projets de Bigarré, s'étaient mis en marche pour Auray (19), qu'ils traversèrent sans s'arrêter ; chaque chef de corps

(17) RIO, op. cit., p. 310.

GUILLEMOT, op. cit., p. 232.

(18) CADIC, op. cit., dans *Paroisse Bretonne*, Paris, février 1919.

GRAND, op. cit., p. 184.

(19) Le comte de Coislin, voyant qu'il n'avait rien de spécial à faire dans le Morbihan, reprit le chemin de la Roche-Bernard avec sa division comptant environ huit cents hommes. Cf. RIO, op. cit., p. 312.

prit au nord de la ville la position indiquée d'avance par de Sol. Ce dernier s'était rendu à bord de l'escadre anglaise dans la baie de Quiberon, pour se mettre d'accord avec l'amiral Hothan, sur les opérations concernant le débarquement attendu (20).

III. — La bataille d'Auray (21 juin - Après Waterloo).

Pour exécuter son projet d'encerclement des chouans, Bigarré avait prévu quatre colonnes. L'une venue de Lorient, composée de troupes d'artillerie de marine, renforcées par des détachements de Brest, était rendue à Landévant. Celle de Pontivy comprenant des fédérés, des marins de Brest et de Saint-Malo avait rejoint Camors et Pluvigner. La troisième, venue de Vannes, groupait des douaniers, des gardiens de marais salants, des gendarmes de Nantes et des troupes sorties le 18 précédent avec Rousseau. La quatrième, la principale, formée d'éléments rennais et vannetais était commandée par Bigarré lui-même.

Le 19 juin, le chef bonapartiste était au village de Cadudal en Plumelec; le 20, il avait traversé Plaudren, Grand-Champ, Plumergat et Ker-Anna, puis atteint le marais de Kerzo où il avait pris contact avec les marins de Cadudal, les paysans du Chevalier du Bot et reconnu leurs positions; le soir il était revenu par feinte à Ker-Anna afin de mieux endormir la vigilance des chouans (21).

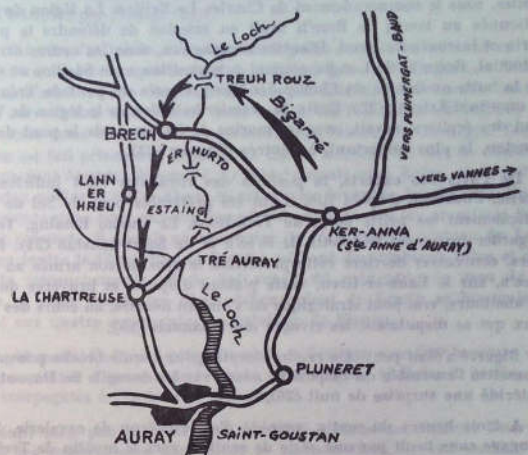
Pour ces derniers, il n'y avait plus de temps à perdre. Ils dépêchèrent un émissaire à de Sol qui vint en hâte à l'hôtel de ville tenir un Conseil de guerre sur les dispositions à prendre.

L'état-major chouan estimant que l'attaque n'était pas imminente, repoussa le projet de Gamber qui voulait attaquer par surprise les Bleus de Bigarré, dormant dans le cloître de Ker-Anna. D'ailleurs, pensait-on, les légions morbihannaises étaient bien à l'abri sur la rive droite du Loch solidement tenue. L'aber de cette rivière large et envasé, forme comme un point stratégique qu'on ne peut franchir pour progresser le long du littoral, qu'au dessus de l'endroit où remonte le flux des grandes marées. Là

(20) Rio, op. cit., p. 233.

(21) La composition et l'itinéraire des détachements ci-dessus sont faits à la lueur des mémoires de Rio, Bainvel et La Boessière (campagne de 1815) et du rapport de Bigarré à Davout, du 23 juin, extrait du carton C 15.7 des Archives de la Guerre.

Plan du combat de BRECH - LA CHARTREUSE - AURAY (21 juin 1815)



Les flèches indiquent le mouvement tournant exécuté par le général Bigarré pour prendre à revers les troupes de Sol de Grisolles, qui gardaient les ponts et moulins du Loch depuis Saint-Goustan jusqu'à Treuh Rouz.

seulement les bords se rapprochent suffisamment pour permettre l'établissement de ponts et chaussées de moulins.

Aussi, de Sol avait-il disposé ses hommes depuis le pont de Saint-Goustan jusqu'à celui du moulin de Treuh-Rouz, au nord de Brec'h.

La défense de ce dernier passage avait été confiée au 2^e bataillon de Vannes, sous le commandement de Charles Le Neillon. La légion de Bignan stationnée au bourg de Brec'h avait eu mission de défendre le pont du Hurto et la route de Baud. D'autres compagnies, sous les ordres directs de Cadoudal, Rohu et de Langle, avaient pris position avec Sécillon et Gamber sur la butte au-dessus du Champ-des-Martyrs, près du pont de Tréauray et du moulin d'Estaing (22). Enfin, le premier bataillon de la légion de Vannes, celui des écoliers, devait, avec les marins de Baden, tenir le pont de Saint-Goustan, le plus important, à l'entrée d'Auray (23).

De l'avis des experts, la position des royalistes était judicieusement choisie. Pourtant, d'après Rio, il eut été préférable pour de Sol de couper radicalement les petits ponts de Treh-Rous, Er Hurto, Estaing, Tréauray et garder fortement les ponts de Brec'h et de Saint-Goustan (24). Par ailleurs, concentrer derrière cette protection le gros de son armée au sud de Brec'h, sur le Lann-er-Hreu, vaste plateau d'ajones et bruyères dominant les alentours, vrai pont stratégique où s'étaient heurtés, au cours des siècles, ceux qui se disputaient les rivages morbihannais (25).

Bigarré s'était peut-être rendu compte qu'une seule brèche pouvait compromettre l'ensemble du dispositif, aussi, sur les conseils de Davout, avait-il décidé une surprise de nuit (26).

A trois heures du matin, précédé d'un escadron de cavalerie, Bigarré s'engage sans bruit par une série de sentiers vers le moulin de Treh-Rouz, à l'extrême nord du dispositif de de Sol, pour rejoindre la colonne bonapartiste de Pontivy et se jeter avec elle sur les derrières des chouans.

(22) GUILLEMOT, *op. cit.*, pp. 233-234.
Rio, *op. cit.*, p. 251.

(23) Les insurgés étaient loin d'être au complet. De nombreux chouans, surtout marins étaient rentrés chez eux pour changer de linge. Certains corps étaient réduits au tiers de leurs effectifs. Cf. GUILLEMOT, *op. cit.*, p. 237.

(24) Rio, *op. cit.*, p. 322.

(25) Depuis 1815 cette lande est souvent appelée : « Lann er Brezel » Lande du Combat. Dans cette région, les armées de Charles de Blois et de Jean de Monfort s'affrontèrent le 29 septembre 1364 et décidèrent de la succession au duché de Bretagne. Sur la rive droite, face au marais de Kerzo, au Champ des Martyrs, furent fusillés en 1795 de nombreux prisonniers de Quiberon.

(26) GRAND, *op. cit.*, p. 169.

En arrivant au pont, Bigarré reste stupéfait, il n'y avait plus personne. Charles Le Neillon et ses paysans chargés de garder le passage, croyaient si peu à une attaque ennemie, qu'ils étaient allés festoyer. Sans s'occuper davantage de la colonne de Pontivy, Bigarré franchit aussitôt la rivière et, se rabattant vers Brec'h, lance en avant ses cavaliers sous la direction du chef d'escadron Carabène, avec mission de contourner le bourg de Brec'h et de l'attaquer par l'Ouest (27).

La surprise fut totale. Les chouans à peine éveillés se sauvent en toute hâte, entraînant ceux qui tentent de résister. Les chefs Dagorn et Vincent Guillemot arrêtent une vingtaine de fuyards, mais ils sont bientôt submergés et doivent fuir à leur tour. Sans tarder, les fantassins de Bigarré font leur entrée dans Brec'h et s'élancent sur les talons des insurgés. Bientôt Dagorn est fait prisonnier, le jeune Le Gal de Kerordo est tué, de nombreux chouans sont blessés. Désespéré, Le Thiels essaie avec Rohu, revenu d'une excursion nocturne à Ker-Anna, de retenir les fuyards ; inutile (28). Cadoudal cependant ne perd pas son sang-froid ; voyant que les premières lignes étaient rompues, il choisit comme point de résistance le plateau du Lann-er-Hreu (entre la Chartreuse et Brec'h), offrant de nombreux talus et d'excellents retranchements où de Sol aurait dû concentrer le gros de son armée. Il était temps, les Bleus débouchaient de Brec'h et bousculaient devant eux quatre compagnies du bataillon de Bignan.

Rapidement, Cadoudal plaça Gamber et Sécillon avec 500 hommes dans un champ situé à gauche de la route de Pluvigner et Rohu à droite, avec deux compagnies à l'endroit le plus exposé.

C'était bien peu pour arrêter les 3.000 soldats de Bigarré. Pourtant, quand les impérialistes abordèrent le Lann-er-Hreu, le feu terrible des hommes de Gamber leur fit marquer une pause sur la gauche (29).

(27) Archives de la guerre, C 15 7 : Rapport de Bigarré à Davout, du 23 juin.

(28) GUILLEMOT, *op. cit.*, pp. 234-235.

(29) « A Auray, écrit Rio, plus de trois cents femmes, les unes restées debout pendant toute la nuit, les autres levées au premier son de l'Angelus, assistaient en ce moment à la première messe et le prêtre en était à l'élevation de l'hostie qu'effleuraient obliquement les premiers rayons du soleil, quand la fusillade se fit entendre. Aussitôt les sanglots jusqu'alors étouffés, éclatèrent dans toute la nef ; quelques vieillards agenouillés devant la balustrade du chœur, restèrent longtemps le front prosterné contre terre, ils ne savaient plus s'ils priaient pour des vivants ou pour des morts. C'était une scène à faire chanceler le célébrant sur les marches de l'autel et à lui faire tomber le calice des mains, non seulement par sympathie pour de si déchirantes angoisses, mais aussi par l'idée du sacrifice sanglant que chaque cœur offrait en ce moment à Dieu, loyalement, avec la victime éternelle. Mais ce n'était pas parmi les

De son côté, Rohu leur barrait la route avec non moins de résolution. C'était le moment favorable pour charger, mais ni infanterie, ni artillerie de secours ne parut, les chouans durent rester sur la défensive.

Quant à de Sol, il était toujours à Auray avec la légion de Margadel, à proximité du pont de Saint-Goustan, base de son système défensif ; il n'avait sans doute pas eu le temps de rejoindre le Lann-er-Hreu où son arrivée avec la légion de Vannes et les écoliers aurait pu, à ce moment, immobiliser la colonne de Bigarré et changer peut-être la face du combat.

D'ailleurs pendant toute cette première partie de la bataille, on sent chez de Sol un flottement de l'esprit et de la volonté dû sans doute à un excès de fatigue consécutif peut-être à sa longue détention ; le commandement en chef faisant défaut, les chefs de légions livrés à leur propre initiative sans plan d'ensemble et sans idée centrale vont agir au gré des circonstances. C'est ce qui explique le décousu manifeste du côté de l'armée chouanne éparpillée par petits paquets qui seront battus les uns après les autres.

Bigarré, voyant qu'il avait la supériorité du nombre et l'initiative des opérations, lança ses fantassins et tirailleurs à l'assaut de Lann-er-Hreu, tandis que ses cavaliers forçaient l'entrée du champ où se tenaient Cadoudal et Gamber (30).

Les chouans culbutés revinrent à leur tactique familière et disparurent derrière les haies, broussailles et talus boisés. Chaque champ devint une forteresse à enlever d'assaut ; les chouans toujours en recul, s'accrochèrent encore un instant aux abords de la chapelle Saint-Géran et du manoir de Kerivalan. Désespéré, Joseph Cadoudal essayait en vain de retenir la compagnie d'Auray, s'exposant seul à cheval au feu des Bleus, jusqu'à ce que les cavaliers de Bigarré l'obligent à tourner bride. Ce mouvement se poursuivit jusqu'au bois précédant la Chartreuse (31).

De Sol de Grisolles venait enfin d'arriver avec la légion de Vannes, où

chouans que ces détonations avaient porté la mort. C'était parmi les Bleus. » Cf. Rio, op. cit., p. 327.

(30) *Mémoires de Rohu*, p. 128.

(31) C'est là que tomba le vicomte de Langlé, commandant les paysans de Hennebont. Il venait d'arriver avec quelques centaines d'hommes non armés qui durent rebrousser chemin. Pour lui, cherchant à arrêter les fuyards, il tomba frappé d'une balle à quelques pas du Champ des Martyrs où son frère aîné et son oncle maternel, le comte de Talhouët, étaient tombés.

Le vieux gentilhomme du Couëdic ayant entendu le bruit de la première fusillade, crut que le beau nom qu'il portait l'obligeait à prendre part à l'action. Il marcha donc droit au feu en simple volontaire, armé d'un grand sabre d'abordage brillant au soleil, avec lequel il se jeta tête baissée dans la mêlée. Le lendemain, on le trouva

se distinguaient les chouans d'Arradon commandés par Hervé, ceux de Ploëren et de Plougoumelec et les collégiens (32). Ils eurent à peine le temps d'occuper la lisière d'un champ qui dominait la grande route, qu'ils virent apparaître les Bleus à une demi-portée de fusil.

La présence de de Sol, l'arrivée de la légion de Vannes, bousculant les chouans en déroute et les ramenant au feu, ranima le combat devant la Chartreuse.

Les troupes de Bigarré arrivaient en colonnes serrées, croyant n'avoir plus à faire qu'à des fuyards. Quand ils furent à une portée de pistolet, les chouans firent une décharge générale. Bigarré tomba grièvement blessé ainsi qu'un de ses aides de camp et de nombreux fédérés (33).

Du même coup, la colonne bleue s'arrêta net.

Porté sur une civière après un pansement sommaire, Bigarré continua à commander le feu. Un engagement meurtrier s'ensuivit qui amena les chouans, accrochés au jardin de la Chartreuse, à reculer vers Auray. Un instant, 250 des marins de Rhuys embusqués dans le cimetière enrayèrent l'avance de Bigarré et se retirèrent peu à peu sur la ville d'Auray où, retranchés dans les maisons, ils continuèrent à faire feu par les portes et les fenêtres (34).

Les impérialistes dont plusieurs avaient connu en Espagne les combats

étendu au pied de la croix de granit, à l'entrée de la lande de Poublaie. Son visage tellement noir et brûlé qu'on le reconnut seulement à ses cheveux blancs et ses habits. Cf. Rio, op. cit., pp. 343-344.

(32) GRAND, op. cit., p. 192.

« Mes enfants, leur dit Margadel, en prenant la tête des écoliers ramenés en hâte d'Auray, si je tiens à être votre seul chef aujourd'hui, promettez-moi de ne pas vous éloigner de moi pendant l'action et d'exécuter fidèlement tout ce que je vous commanderai. » Les écoliers lui répondirent par une acclamation brève, mais unanime et tous marchèrent vers le Champ-des-Martyrs aussi vite que purent leur permettre les bandes de fuyards qui encombraient la route et qu'il fallait refouler avec un courant. Cf. Rio, op. cit., p. 333.

(33) Rio, op. cit., p. 333.

(34) En arrivant au cimetière qui est à l'entrée d'Auray, écrit Rio, nous trouvâmes une seconde réserve qui attendait l'arrivée de la colonne ennemie pour faire feu sur elle à son tour. C'étaient quelques braves qui après avoir été entraînés jusque là dans la déroute des leurs, voulaient brûler leurs dernières cartouches avant d'aller plus loin. À ces fuyards ralliés s'étaient joints les marins du comte de Francheville dont la bravoure mit alors en évidence le tort qu'on avait eu de ne faire agir de pareils hommes que quand le mal était irréparable... À l'entrée de la ville, un dernier effort, peut-être le plus héroïque de tous, fut tenté par un gentilhomme d'Auray, M. de Moeslin, qui, se mettant à la tête de quelques braves armés comme lui par le courage du désespoir, alla barrer le chemin de la colonne ennemie, et après avoir été renversé trois fois par les baïonnettes des grenadiers, se releva trois fois tout sanglant pour combattre encore, jusqu'à ce que, percé de cinq ou six blessures d'où le sang coulait avec abondance, il tomba comme mort sur le pavé de la rue où il fut laissé pour tel. » Cf. Rio, pp. 334-335.

Par extraordinaire, Moeslin devait survivre à ses blessures. Rio (p. 335) cite aussi

de rues réduisirent un à un les immeubles et parvinrent au cœur de la « Ville Sainte » des chouans. Une partie des insurgés s'engouffra alors par la route de Locmariaker, le plus grand nombre par le faubourg Saint-Goustan où s'installèrent de nouveau les écoliers de Vannes qui réussirent à arrêter les impérialistes dégringolant la rampe rapide du château (36).

De Sol profita de ce répit et rassembla sur Pluneret ses meilleurs éléments pour essayer de reprendre la partie. Il confia à Francheville et Rohu la mission de remonter à Tréauray, de contourner la ville par la Chartreuse pour prendre à revers les soldats de Bigarré déjà occupés à ripailler (37).

Francheville avait déjà franchi le pont de Tréauray, quand un bruit de fusillade venant de la route de Vannes parvint aux oreilles des écoliers de Saint-Goustan. Craignant d'être attaqués dans le dos par une colonne arrivant de Vannes, ils se retirèrent dans la campagne (38).

Dès lors, de Sol n'avait plus qu'une pensée : rappeler la colonne lancée sur Tréauray et regrouper ses forces sur Plumergat.

Manifestement, la bataille d'Auray, étant donnée les forces dont disposait de Sol, avait été conduite sur un terrain trop étendu. Il eut fallu pour les chouans, comme le pensèrent Gamber et La Boëssière, prévenir l'arrivée

le cas d'une alrénne de trempe lacédémonienne, qui arrêta les fuyards et, saisissant une arme des mains du premier venu, le contraignit, lui et plusieurs autres, à faire volte-face. Cf. Rio, op. cit., p. 335.

Dans l'affaire de la Chartreuse, trois écoliers de Vannes furent tués : Rio, de Bignan ; Laurent Grégoire et Questel, de Sulniac.

(35) GRAND, op. cit., p. 195.

(36) Pendant trois heures, par un tir d'enfilade, les écoliers excités par Bertaud, leur chef, et le caporal Guillome, empêchèrent les Bonapartistes de franchir le pont. Un épisode pittoresque marqua ce combat de Saint-Goustan. Le sergent instructeur des écoliers, Bertaud, par deux fois, s'avança sur le pont par une grêle de balles et la, frappant du plat de la main sur sa large poitrine, il l'offrait comme cible au premier soldat qui saurait viser juste, et comme bouclier à celui des écoliers qui voudrait combattre derrière lui. « C'était en vain, écrit Rio, que M. de Margadel, dont la voix dominait le bruit des décharges, lui criait de venir à son poste, en l'appelant impérieusement par son nom : l'enlèvement du combat semblait l'avoir rendu sourd. Tout à coup, l'officier ou le sous-officier qui marchait en tête des tirailleurs ennemis, leur fit signe de suspendre le feu. À force de nous entendre crier « Bertaud », il s'était souvenu d'un sergent breton du 150^e qui avait combattu à ses côtés à Lutzen, à Bautzen et à Leipzig. Il veut en avoir le cœur net et profitant du moment où notre bataillon rechargeait son fusil, il lui demanda s'il n'a pas servi dans tel régiment et dans telle campagne et s'il n'a pas été blessé dans telle rencontre ? Avant que la question fut achevée, le lion avait reconnu la voix amie, il laissa tomber son arme sur le pavé, l'autre dépose la sienne sur le parapet du pont, et tous les deux, courant l'un vers l'autre, s'embrassèrent en présence des deux armées, qui, d'abord ne comprirent rien à cet étrange spectacle. » Cf. Rio, op. cit., pp. 336-337.

(37) BLANVEL, op. cit., p. 134.

(38) Arch. Guerre, C. 157 : Relation de l'affaire d'Auray, le 21 juin 1815, par A. Regnaud, lieutenant d'état-major détaché au 7^e de ligne. Rapport Bigarré-Davout, 23 juin.

des Bleus et se porter successivement vers leurs colonnes, venant de différentes directions.

Manœuvré largement par Bigarré, pendant toute la première partie de la bataille, de Sol, une fois parvenu à la Chartreuse, montra enfin de la présence d'esprit et du courage qui en imposèrent à ses adversaires et empêchèrent la défaite de se changer en catastrophe. Les pertes assez importantes qu'il infligea aux troupes bonapartistes interdirent momentanément à celles-ci de le poursuivre et devaient permettre à son armée de se reformer assez rapidement (39).

(39) Auray regorgeait de blessés ; la population, stimulée par son célèbre recteur, Gabriel Deshayes, soigna indistinctement tous ceux qui étaient blessés.

Cf. CROSMIER, *Gabriel Deshayes* (Paris, 1918), t. I, p. 133 et 349.

Le lendemain de la bataille, Bigarré ou Rousseau, qui voulait obtenir de M. Deshayes une attestation de bonne conduite, obtint seulement cette réponse « Un certificat ! si vous en voulez un qui atteste que vos soldats se sont mal comportés et qu'ils ont fait décharge sur des femmes tranquilles et inoffensives dans leurs maisons, oui, je suis prêt à le signer... »

Cf. CROSMIER, op. cit., p. 135, sur le pillage des Bleus.

Cf. *Historique de l'École des Frères d'Auray*. (Saint-Gildas), renseignement fourni par le cher Frère Le Glance.

Rio, op. cit., p. 339.

GRAND, op. cit., pp. 199-200.

pas la partie. Le débarquement prévu fut seulement reporté à une date ultérieure (2).

Ainsi rassuré, de Sol eut tôt fait de rejoindre Saint-Jean-Brévelay où bivouaquait son armée en train de se réorganiser. C'est là qu'arrivèrent les marins de Cadoudal, absents depuis la veille du combat d'Auray, et regroupés depuis peu par Rohu lui-même (3).

D'autre part, Monistrol, successeur de de Langle, y amena son bataillon de Hennebont et Le Dain celui de Pluméliau (4). Il était temps car, le 24 juin, dès le matin, fut signalée sur la route de Grandchamp, à une demi-lieue de Saint-Jean-Brévelay, l'arrivée de Rousseau avec toutes ses forces (5). Ce dernier, d'après Rio, s'était remis en campagne, non pas dans l'intention arrêtée de prendre l'offensive, mais pour appuyer, par quelques promenades militaires, les négociations que Lamarque avait déjà entamées par l'entremise de Bigarré (6).

De Sol, peu en forces, mais déterminé et nullement décidé à traiter, disparut rapidement vers Sainte-Anne de Buléon (7).

II. — Mission de Guillemot en Cornouaille.

De Sol, la veille, avait envoyé Guillemot vers Pontivy avec les instructions suivantes :

« Monsieur Julien Guillemot est autorisé à prendre sous ses ordres et à joindre à la légion de Melrand, qu'il commande, le deuxième bataillon de la légion de Bignan, pour s'en servir à lever, à organiser et à mettre

(2) A. Guerre C. 15 : *Rapport de Bigarré à Davout* (23 juin 1815). GRAND, op. cit., p. 202.

(3) « Au bourg de Grach, écrit ce dernier, je trouvai quelques-uns des nôtres, et je m'occupai de leur indiquer les quartiers qu'ils auraient à parcourir, afin de venir nous joindre le lendemain avec tous les jeunes gens qu'ils rencontreraient. »

« ... Je fus coucher au Lizio, en Carnac, où le lendemain, avant le jour, je fus réveillé par Louis Cadoudal qui arrivait d'Angleterre de retour d'une mission dont Le Ridant et lui avaient été chargés auprès du gouvernement anglais, qui leur confia 50 000 Fr. pour le service de notre armée, et nous partîmes ensemble pour aller rejoindre Saint-Jean-Brévelay. » Cf. *Mémoires de Rohu*, p. 134.

(4) RIO, op. cit., p. 342.

GUILLEMOT, op. cit., p. 238.

(5) GUILLEMOT, op. cit., p. 238.

BAINVEL, op. cit., p. 133.

(6) RIO, op. cit., p. 345.

(7) Le 25 juin, tandis que ses troupes se dirigeaient vers Elven pour y retrouver Gamber, de Sol évita de justesse un combat général grâce au courage de La Voltair qui fit rompre le pont de la Ville-Jacob sous le feu même de l'ennemi. Cf. BAINVEL, op. cit., p. 138.

CHAPITRE XXXII

APRES LA BATAILLE D'AURAY

I. — De Sol regroupe ses forces.

Après Auray, Rousseau succéda par intérim à Bigarré dans le commandement de la 13^e division.

L'extrême fatigue des impérialistes et leurs pertes, avons-nous vu, les empêchèrent pendant deux jours de poursuivre l'armée de de Sol elle-même fort mal en point. Les paysans guerriers improvisés et fort impressionnables, s'étaient comme envolés au soir de la bataille, regagnant leurs paroisses respectives. Ne suivirent à Plumergat l'état-major de de Sol, que les écoliers de Vannes, plusieurs groupes de la légion de Margadel et l'irréductible légion de Bignan (1).

Sans perdre de temps, de Sol repoussant avec dédain des propositions de paix, quitta Plumergat avec son domestique pour gagner la côte de Carnac, où était ancrée l'escadre anglaise. Dans la nuit du 21 au 22 juin, au cours d'une entrevue avec l'Amiral Hotham, le général chouan avoua son échec, mais obtint de l'officier anglais la promesse qu'il n'abandonnerait

(1) GUILLEMOT, op. cit., pp. 236, 237, nous parle de sa présence à Plumergat le 21 au soir.

en mouvement, pour le service du Roi, tout le pays au-delà du Blavet, en s'étendant sur Morlaix, le pays de Léon, etc... »

En lui remettant cet ordre, de Sol avait ajouté :

« Nous avons besoin d'attirer l'attention sur d'autres points ; je compte sur vous (8). »

Guillemot, parti de suite avec le bataillon de Pluméliau commandé par Yves Le Dain, était arrivé le 24 à Bieuzy, où il avait retrouvé sa légion.

Après quelques heures de repos il atteignit Melrand ; une seconde marche de nuit le conduisit à Guémené-sur-Scorff, où il pénétra à l'aube du 25. La petite ville ne lui opposant aucune résistance, il y arbora le drapeau blanc et se ravitailla en vivres et en souliers. L'objet principal de sa mission étant de recruter des soldats, il envoya dans les paroisses environnantes des détachements chargés de procéder à la levée de nouvelles compagnies.

Le 27 au soir, Guillemot arrivait sous les murs de Gourin, cité appuyée aux premiers contreforts des Montagnes Noires. Personne ne s'opposa à son entrée. Trois chefs chouans, Coroller, Colozet et le Comte de Cornouaille, qui se cachaient dans les environs pour recruter des partisans vinrent l'y rejoindre. La présence des troupes de Guillemot brusqua aussitôt le résultat cherché. En vingt-quatre heures, Coroller groupait quatre cents recrues et Colozet cent.

Le 30 au matin, Guillemot se présentait devant les premières maisons de Carhaix, la patrie de La Tour d'Auvergne. La garnison était sur pied et semblait avoir l'intention de se défendre. Guillemot, dans le but d'attaquer, prit à gauche par la route de Rostrenen. Il s'apprêtait à monter à l'assaut, lorsque Guillemot reçut du Maire Le Bolloc'h, de l'adjoint Trobriant et de Le Moal et Calohar, membres du Conseil, une réponse favorable à la lettre qu'il avait adressée la veille à la municipalité pour la sommer de livrer passage à ses troupes.

Les chouans pénétrèrent alors dans la ville, arborèrent le drapeau blanc et s'en furent passer la nuit à Saint-Hernin.

La fortune n'allait pas cependant leur sourire indéfiniment.

Le lendemain, sur le conseil du Comte de Cornouaille, ils essayèrent le même procédé sur Châteauneuf-du-Faou. Mal leur en prit, la place était

(8) GUILLEMOT, op. cit., p. 238.

fortement occupée ; ils furent accueillis par une fusillade nourrie, qui causa des vides dans leurs rangs.

Guillemot se résigna à rejoindre le Morbihan, ramenant un fort contingent recruté par Coroller (9).

III. — Nouveaux essais de négociations.

Au bivouac de Plumelec, dans la soirée du 25, un courrier apporta à de Sol une lettre interceptée et destinée à Rousseau. C'était la copie d'une dépêche adressée le 22 juin à Lamarque, annonçant la défaite de Waterloo et l'abdication de Napoléon (10).

De Sol fit aussitôt sonner le rassemblement et donna à haute voix lecture du précieux texte. Presqu'en même temps, le général chouan recevait de Rennes un message royaliste apportant les mêmes nouvelles et le priant de suspendre toute opération en attendant la suite des événements.

La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre dans tout l'Ouest.

« La douleur des troupes, écrit le Préfet d'Ille-et-Vilaine, ne peut se peindre. Le parti contraire est dans la joie. Une explosion est à craindre (11). »

De son lit d'hôpital, le 25 juin, Bigarré adresse aussitôt à ses troupes un ordre du jour où passe sans doute un beau souffle épique mais dont certains termes n'étaient plus de mise :

« Soldats, vous vous êtes couverts de gloire à l'affaire d'Auray. Vous étiez un contre six, sans artillerie, et vous avez battu et complètement défait, malgré des positions formidables, un ennemi six fois plus nombreux...

...Mais, si remettant leurs armes, ils (les chouans) veulent revenir à nous, oubliez leur erreur, tendez-leur encore une main amie, soyez grands et généreux comme vous êtes braves et terribles sur le champ de bataille.

Montrez aussi, par votre bonne discipline et votre respect pour les propriétés et les personnes paisibles, que de notre côté se trouvent tous les sentiments élevés : l'amour de la patrie, le courage, l'humanité, la grandeur d'âme... (12) »

(9) GUILLEMOT, op. cit., pp. 238, 239, 240.

WALSH, *Lettres Vendéennes* (Paris, 1854), t. II, p. 119 — fait mourir par erreur le jeune Nicolas à Châteaulin au lieu de Carhaix.

(10) GUILLEMOT, op. cit., p. 242.

(11) A. Nat., IV, 1935 : *Bulletin du Ministre de l'Intérieur*, 26 juin.

(12) A. Guerre C 15 7 : Ordre du jour, 25 juin 1825.

Ainsi les bonapartistes refusaient de se rendre à l'évidence et d'accepter de bon cœur le retour de Louis XVIII. Ils mettaient en fait leur dernier espoir dans le gouvernement provisoire de Fouché qui pensait offrir le trône au fils de Philippe-Egalité (13).

Lamarque n'avait plus qu'un projet : faire la paix sur la rive droite de la Loire le plus vite possible et mettre les 25.000 hommes de son armée à la disposition de Fouché.

Le 26 juin, sitôt la pacification de Cholet, Lamarque, par l'entremise de Bigarré, s'était empressé d'en aviser de Sol et de lui proposer les mêmes conditions qu'aux Vendéens. Mais il terminait mal sa lettre : « Je vous préviens que mes troupes ne cesseront de vous poursuivre, que quand vous aurez fait connaître des intentions formelles de vous prêter aux intimes prières, que j'ai l'honneur de vous adresser (14). »

Le général chouan, qui était à ce moment à Kerguéhennec, en Plumelec, ne lui répondit pas immédiatement.

Il avait reçu des nouvelles de l'escadre anglaise toujours en baie de Quiberon et, sachant la région d'Auray à peu près libre, il décida de descendre vers le littoral pour un nouveau débarquement d'armes.

C'est au château de Keronic, en Pluvigner, chez le Comte de Saint-Georges, que de Sol rédigea le 30 juin à l'adresse de Bigarré une réponse à sa lettre du 26, réponse tranchante et incisive digne de Georges, son prédécesseur :

« Les ordres du Roi, votre maître et le mien, me prescrivent la conduite que j'ai à tenir, je vous avertis seulement que vous répondrez devant lui de tout le sang qui sera versé à dater de ce jour (15). »

(13) Pendant les trois semaines de cette crise, allant du 20 juin au 8 juillet, Fouché joua la partie politique la plus importante de sa vie, avec un machiavélisme forcené qui en fit un des spectacles les plus passionnants de l'histoire de France... mais non des plus édifiants.

Cf. BERTIER DE SAUVIGNY, *La Restauration* (Paris, 1955), p. 145.

(14) RIO, op. cit., p. 345.

GUILLEMOT, op. cit., pp. 242, 244. La veille, Gamber avait rejoint de Sol avec son bataillon de 600 hommes réorganisé à Elven.

(15) RIO, op. cit., p. 346.

BAINVEL, op. cit., p. 141.

Pendant ces jours de marches continuelles, les écoliers eurent beaucoup de difficultés à se procurer des vivres, surtout quand ils étaient à l'arrière-garde. Leur courage ne faiblit pourtant pas un seul instant dans ces heures de détresse. « Nous reçûmes alors, dit Bainvel, des preuves de la sympathie et de l'intérêt que nous inspirions au clergé. Dans tous les bourgs, dans tous les villages, les bons pasteurs avaient toujours soin de réserver des vivres pour les collégiés ; il serait impossible de perdre le souvenir de tant de bonté et de tant de sollicitude de la part des vénérables prêtres du Morbihan. Les écoliers n'oublièrent pas non plus que des blessés et les plus fatigués d'entre eux trouvèrent un précieux asile au château de Lambilly et que grâce à la généreuse hospitalité de MM. de Saint-Georges à leur château de Pluvigner, toute la compagnie

Ces paroles n'étaient pas une simple formule. Ce jour-là, en effet, étaient arrivés de Gand, Anne-Pierre de Bertier et une vingtaine d'officiers, apportant les ordres du Roi et une somme de 60.000 Fr., de la part de Louis XVIII (16).

IV. — La fortune revient au camp des insurgés.

Le 1^{er} juillet, l'armée royale, continuant sa marche vers le littoral, traversa sans obstacle le bourg de Brec'h, le champ de bataille du 21, encore bouleversé (17), puis la ville d'Auray et arriva le lendemain à Locmariaker, où elle opéra « à la face de Rousseau » sur la longue plage qui va de Kerpénhir à la rivière de la Trinité, un débarquement d'armes et munitions (18). Le convoi, pesamment chargé, revint à l'intérieur et gagna la région boisée de Plaudren, Trédion et Kerfily, centre de distribution pour les détachements éloignés.

Dans la journée du 3 juillet, de Sol atteignit Grandchamp avec ses charrettes chargées et y passa la nuit. Rousseau, furieux de n'avoir pu s'opposer au débarquement, voulut au moins intercepter le convoi. Le lendemain matin, il quitta Vannes avec une colonne de 1.200 hommes, composée surtout de douaniers, race particulièrement exécrée des paysans (19).

put se remettre de ses fatigues et se consoler des privations qu'elle venait d'endurer. » Cf. BAINVEL, op. cit., pp. 138, 139.

C'est à Pluvigner que le vieux Douarin avec sa légion de Ploërmel vint rejoindre de Sol.

Cf. LA BOESSIÈRE, *Campagne de 1815 dans le Morbihan*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée* (1869), p. 179.

(16) RIO, op. cit., p. 348 (en note).

LA BOESSIÈRE, *La Campagne de 1815 dans le Morbihan*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée* (1869), 1^{er} sem., p. 179.

D'après LA BOESSIÈRE, la délégation de Gand comprenait le Colonel Berthier, le Comte Joseph d'Autichamp, Bertrand de Saint-Gilles et quinze autres officiers de la Maison du Roi.

Mémoires d'Andigné, t. II, pp. 270, 276.

ROMBERG et MALET, *Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand* (Paris, 1904), t. II, pp. 76, 169, 173.

Le Père BERTIER DE SAUVIGNY dans son ouvrage : « *Le Comte Ferdinand de Bertier et l'épique de la Congrégation* », p. 169, fait remarquer : « C'est à cette mission que fait allusion Julien Guillemot dans son ouvrage : *Lettres à mes neveux*, p. 242, lorsqu'il parle des officiers venus de Gand et qui ont apporté des instructions à de Sol de Grisolles. »

Anne-Pierre de Bertier de Sauvigny assista au combat de Plescop le 4 juillet et à l'attaque de Guérande le 7 juillet.

(17) BAINVEL, op. cit., p. 139.

(18) GUILLEMOT, op. cit., p. 241. *Lettre de de Sol à Guillemot*, p. 243.

LA BOESSIÈRE, *Précis de la campagne faite en 1815*, dans *Revue de Bretagne et de Vendée* (1869), p. 180.

(19) GUILLEMOT, op. cit., p. 243.

Comme il atteignait le pont de Ménéval entre Plescop et Grandchamp, les paysans que Rousseau croyaient surprendre, furent avertis de son approche par une jeune fille de Plescop, accourue pieds nus et les cheveux au vent jusqu'au bourg de Grandchamp. La nouvelle déclencha aussitôt parmi les chouans un grand enthousiasme. Enfin l'occasion s'offrait à eux de réparer l'échec d'Auray.

Les écoliers marchant à l'avant-garde avec le bataillon du vieux Gamber sur leur droite, aperçurent bientôt les hommes de Rousseau. Le bruit des premières décharges faites par les chouans sema l'effroi chez les douaniers, qui finirent par se démoraliser pour un motif d'ailleurs assez burlesque. Les chouans, après avoir tiré, se disposaient à charger à la baïonnette quand, tout à coup, se présenta un « Chevalier de Gand » fuyant au galop de son cheval et couché à plat ventre sur sa bête par peur des balles.

Ce fut chez les paysans un « tollé » général et des huées telles que le bruit en arriva jusqu'aux oreilles des douaniers. Ceux-ci, prenant ces cris pour le signal de l'attaque générale, lâchèrent pied, en jetant leurs fusils et en s'embarrassant dans les ajoncs (20).

Rio a laissé de cette déroute une description humoristique :

« Il y en avait qui fuyaient si lourdement, bien qu'ils eussent jeté fusils, shakos et gibernes, que le moindre obstacle suffisait pour les arrêter. En voulant gravir les haies, ils roulaient dans le fossé ; en voulant franchir

(20) RIO, op. cit., pp. 346, 347, 348.

BAINVEL, op. cit., p. 142.

LA BOESSIÈRE, *Précis de la campagne faite en 1815, dans Reoue de la Bretagne* (1869), p. 180.

CADIC, op. cit., dans *Paroisse Bretonne de Paris* (avril 1919), p. 5.

Dans cette affaire, l'armée de de Sol n'eut que des pertes très faibles. La légion d'Auray eut cinq hommes légèrement blessés.

Cf. Arch. Morb. E 2451.

Au début de juillet, sur le littoral des Côtes-du-Nord, un débarquement de munitions fut également opéré par les Anglais dans le petit port de Dahouët.

Pontbriand et de Courson étaient venus l'y recevoir.

Le Général Fabre qui commandait à Saint-Brieuc, sortit de cette ville pour essayer d'intercepter le convoi de munitions regagnant l'intérieur ; il attaqua les chouans près de Saint-Gilles sur la route de Quintin, mais ne fut pas plus heureux que Rousseau à Plescop.

Cf. *Mémoires de Pontbriand*, pp. 570, 571.

De son côté, de Boisshamon, le 3 juillet, avait eu une rencontre avec les Bonapartistes. Les 15^e et 86^e régiments de ligne soutenus par des canoniers de marine étaient entrés au bourg de Montauban près de Rennes, y commettant toutes sortes d'excès.

Gabillard à la tête de l'avant-garde des insurgés s'empara d'une hauteur commandant le Pont-de-l'Îlle, près de Saint-Jouan sur la route de Rennes à Brest. Boisshamon s'avança alors avec les volontaires de Médréac et les élèves du collège de Saint-Méen pour leur fermer tout passage. Les Bonapartistes ouvrirent le feu, tuèrent le chirurgien-major Guézille et blessèrent le vieux capitaine Bigot.

Pendant, se sentant cerné, le major du 86^e demanda à capituler.

Cf. CRÉTEINEAU-JOLY, op. cit., t. IV, pp. 371, 372.

Cf. DENIAU, op. cit., t. VI, pp. 442, 443.

les buissons, ils tombaient la face et les mains contre les épines et se croyaient blessés à mort, quand on les relevait tout ensanglantés.

Les prisonniers que nous fîmes nous causèrent le même genre de désappointement qu'éprouverait un chasseur qui, trompé par la brume matinale, croit avoir tiré un lièvre et ne trouve qu'un gibier de qualité inférieure. Aussi turent-ils renvoyés sur le champ (21).

De Sol ne jugea pas à propos d'enlever Vannes, sûr de pouvoir y entrer peu après. Quelques écoliers se contentèrent de pénétrer jusqu'à la caserne de Nazareth et d'y décharger leurs fusils. Puis ils s'éloignèrent au moment où les bourgeois, peu rassurés, faisaient tirer le canon d'alarme de la tour Saint-Jean pour avertir le Général Rousseau de venir promptement à leur secours (22).

V. — De Sol de nouveau à Muzillac.

Le soir de l'affaire heureuse de Plescop, de Sol opéra le rassemblement de ses hommes à Elven, pays du célèbre Gamber. L'armée chouanne grossissait d'heure en heure ; les recrues arrivaient de toutes parts, attendant des armes anglaises. A ce moment, l'armée de de Sol pouvait atteindre le chiffre de 12.000 hommes environ (23). Les derniers venus, comme il arrive dans pareil cas, tenaient les propos les plus virulents et les plus agressifs, allant jusqu'à réclamer des listes de proscription. S'ils étaient fonctionnaires, ils ne manquaient pas d'expliquer les inappréciables services qu'un léger parjure les avait mis à même de rendre à la cause de la monarchie (24).

Pendant ce temps, à Paris, la situation demeurait très embrouillée. Sans doute, la veille, Louis XVIII était venu s'établir à Saint-Denis, mais dans l'ombre Fouché négociait avec Talleyrand et faisait valoir adroitement son concours, indispensable selon lui, pour assurer la Restauration du Roi.

Le 6 juillet au soir, Talleyrand vint présenter Fouché à Louis XVIII, qui avait fini par l'accepter comme ministre de la Police. Chateaubriand était dans l'antichambre : « Tout à coup, dit-il, une porte s'ouvre ; entre silencieusement le vice appuyé sur le bras du crime. M. de Talleyrand marchant soutenu par M. Fouché ; la vision passe lentement devant moi,

(21) RIO, op. cit., pp. 349, 350.

BAINVEL, op. cit., p. 142.

(22) RIO, op. cit., pp. 350, 351.

(23) RIO, op. cit., p. 354.

(24) RIO, op. cit., p. 353.

pénètre dans le cabinet du Roi et disparaît. Fouché venait jurer foi et hommage à son seigneur ; le féal régicide, à genoux, mit les mains qui firent tomber la tête de Louis XVI entre les mains du frère du roi martyr ; l'évêque apostat fut caution du serment... (25) »

Le lendemain, Fouché réunissant les commissions du gouvernement, déclara à ses collègues qu'il ne leur restait plus qu'à se séparer, les Alliés ayant décidé le rétablissement du Roi. Ultimes trahisons de Fouché, les Alliés n'ayant pas plus qu'en 1814 l'intention d'imposer Louis XVIII à la France. Par ce seul acte Fouché trahissait en même temps la Révolution d'où il était issu, l'Empire qui l'avait porté au faite des honneurs et enfin le Légitimisme qu'il tentait d'avilir (26).

Le même jour, 7 juillet, de Sol son pire adversaire, campait à Questembert d'où il rejoignit Muzillac pour protéger un de ses débarquements favoris (27).

Le matin même, de Coislin dans le but de seconder le débarquement prévu en opérant une diversion, avait entrepris le siège de Guérande.

Deux pièces de campagne furent mises en batterie devant la porte Saint-Michel, mais les boulets trop petits venaient s'amortir sur les battants des portes solidement barricadées et rembourrées d'une épaisse couche de fumier.

De Lesquen fut tué, plusieurs chouans grièvement blessés. L'un de ceux-ci avait voulu se moquer de la maladresse des assiégés ; s'étant planté au milieu du chemin en montrant le bas de son dos, il avait crié aux soldats apostés sur les murs : « Tirez là, je ne bougerai pas. » Des coups de feu atteignirent au but et firent rouler à terre le malheureux plaisantin, qui poussait des cris lugubres.

Le siège continua jusqu'au lendemain sans résultat ; les chouans fatigués finirent par se retirer (28).

(25) CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe*. Ed. Mollen, Lyon-Paris, 1923, p. 380.

(26) BERTHIER DE SAUVIGNY, *La Restauration*, p. 151.

(27) GUILLEMOT, op. cit., p. 243.

Sur ces entrefaites, le bruit courut que de jolies carabines légères venaient d'être débarquées par Hotham. Au lieu d'être attribuées aux jeunes écoliers dont les épaules étaient meurtries depuis près d'un mois par les lourds fusils anglais, elles furent réservées à une nouvelle compagnie d'élite en train de se former parmi les ouvriers de la onzième heure. Les écoliers, furieux, ne purent être apaisés que par leur chef de légion, le chevalier de Margadel en qui ils avaient toute confiance. Celui-ci leur démontra qu'il était bien plus honorable pour eux de garder jusqu'à la fin ces lourds fusils qui meurtrissaient leurs épaules, puisqu'ils avaient été les instruments et les témoins de leurs peines et de leurs exploits.

Cf. RIO, op. cit., pp. 355, 358, et BAINVEL, op. cit., p. 145.

(28) *Relation d'un officier de l'armée de Loire-Vilaine, dans Revue de Bretagne, DE L'ISLE DU DRENNEUC*, pp. 188, 228, 229.

Ce jour-là, à Muzillac, vers midi, un courrier vint annoncer que Rousseau avait quitté Vannes avec toutes ses forces (29). Le général bonapartiste s'avavançait en effet vers Muzillac dans le but manifeste d'intercepter le matériel anglais, comme le 10 juin précédent.

Armes et munitions de toutes sortes avaient été débarquées à Penlan et entreposées dans les châteaux avoisinant la Vilaine, notamment dans celui de Léhellec, où de Sol avait écrit aux chefs de légions de venir se ravitailler (30).

Cependant, Rousseau, d'accord avec le préfet bonapartiste, voulut avant d'entamer les hostilités, tenter une ultime négociation. Pour ce, il délégua à de Sol, en parlementaire, le vicaire général Le Gal, supérieur du Grand Séminaire. Celui-ci, sitôt arrivé aux avant-postes, se laissa bander les yeux et fut conduit, escorté des écoliers, jusqu'à l'état-major. La discussion fut vive. Les événements de Paris, la rentrée du roi Louis XVIII inclinaient de moins en moins le Général de Sol aux concessions.

L'épithète d'insurgés s'appliquait maintenant aux soldats de Rousseau et le vicaire général ne semblait pas le comprendre ni s'en rendre compte. Pourtant, c'était bien aux Bleus de remettre à de Sol les pouvoirs locaux.

Or, tout à coup un bruit se répandit : « L'armée de Rousseau arrive sur les pas du vicaire général. » Les pourparlers furent aussitôt rompus et toute l'armée se prépara au combat, tandis que le brave supérieur, presque défaillant, était reconduit aux avant-postes par les écoliers (31). Le récit que le vicaire général fit de son ambassade contribua sans doute à détourner Rousseau de son projet, car ce dernier fit aussitôt demi-tour et rentra définitivement à Vannes.

VI. — De Sol maître des campagnes morbihannaises.

En attendant mieux, chaque parti resta sur ses positions. Les Bleus demeurèrent dans les villes de Vannes, Lorient, Pontivy, Redon. Les troupes de de Sol, maîtresses des campagnes, passèrent leur temps à désarmer les soldats portant la cocarde tricolore, à mettre la main sur les caisses publi-

(29) Ce jour-là Louis XVIII fit son entrée à Paris.

(30) GUILLEMOT, op. cit., p. 244.

Parmi le matériel se trouvaient 6 canons et 2 obusiers, auxquels s'ajoutaient 2 canons de 24 enlevés au port de Penriff.

(31) BAINVILLE, op. cit., p. 143.

ques et à recevoir des armes et munitions anglaises (32). (Jusqu'au 15 juillet, Hotham continuera à déposer à Carnac et à Penlan le reste de son chargement). (33)

Le Préfet de l'Ille-et-Vilaine s'en montrait de plus en plus inquiet : « Les insurgés du Morbihan et des Côtes-du-Nord, écrit-il le 2 juillet, paraissent ne vouloir pas reconnaître la pacification de la Vendée... Il semble que l'on voudrait par un coup d'Etat prévenir le résultat des négociations, ou faire entrer dans la balance des événements dont la Bretagne serait le théâtre (34). »

Il apparaît bien, en effet, que les troupes de de Sol aient essayé d'exercer une pression sur le gouvernement provisoire de Fouché et d'intervenir par la force si la monarchie n'était pas rétablie.

Le 8 juillet, Davout qui voulait terminer au plus tôt la guerre de l'Ouest, avait envoyé au Général Tarayre, commandant à Rennes, les troupes bonapartistes de la 13^e division, l'ordre d'offrir une trêve aux insurgés de la rive droite de la Loire (35). L'offre ayant produit bon effet sur d'Andigné, Lamarque fit écrire à de Sol par le lieutenant-général Charpentier pour lui représenter combien il était inutile, étant tous armés pour la même cause, de continuer à verser le sang français. Le 13 juillet Lamarque confirma cette démarche par une lettre directe à de Sol.

« ...Le projet des puissances étrangères, lui écrivait-il, paraît être de morceler la France ; ...l'arrogance des Prussiens est poussée au dernier point ; ...si cela continue, il sera du devoir de l'armée et de tout Français d'en tirer vengeance. »

« Dans ces circonstances, ajoutait-il, je réunis l'armée, je laisse le pays que vous occupez sous votre police et je mets la sûreté de tous les citoyens sous votre garantie.

Protégez la levée des impôts, les douanes et les préposés aux marais salants... »

« Vous sentirez le besoin, Monsieur, de ménager tous les amours-propres. Ce n'est pas ici le triomphe d'un parti sur l'autre ; c'est un grand sacrifice qu'on fait au Roi et à la Patrie, qui doivent servir de point de ralliement à tous les Français. Vous ne souffrirez donc pas que personne soit inquiété

(32) GUILLEMOT, op. cit., p. 244.

(33) Longtemps on put voir sur les landes morbihannaises des « bugillon » ou pâtres garder leurs troupeaux, coiffés de shakos anglais.

(34) GRAND, op. cit., p. 218 : *Rapport du Préfet d'Ille-et-Vilaine*, 2 juillet 1815.

(35) A. GUERRE C. 15, 8 : *Davout à Tarayre*, 8 juillet 1815.

pour sa conduite ou son opinion antérieure, n'oublions pas que les Russes, que les Prussiens, que les Anglais sont chez nous, et ce sont là nos seuls et véritables ennemis (36). »

De Sol lui répondit aussitôt d'une façon catégorique :

« Je n'attaquerai pas les troupes ci-devant napoléoniennes jusqu'à l'arrivée des ordres du Roi auxquels, sans doute, ces troupes s'empresseront de se conformer ; mais elles doivent promettre à leur tour de ne pas sortir des lieux qu'elles occupent aujourd'hui. Tout mouvement, hors de leurs positions actuelles, ne peut être considéré que comme un mouvement hostile ou séditieux.

Tous les ordres donnés par le Prince d'Eckmühl sont nuls, puisque ce général ne justifie en aucune manière qu'il commande une armée au nom du Roi (37). »

En fait, ce même jour, 14 juillet, les généraux Gérard, Kellermann et Haxo sous la pression de Davout offraient à Louis XVIII la soumission « pure et simple » de l'armée, y compris l'acceptation du drapeau blanc (38).

Lamarque, peu après, se pliait aux mêmes exigences (39), tandis que Nantes et Rennes, citadelles des idées révolutionnaires et impérialistes, arboraient sans incident l'emblème royal (40).

Le quartier général de de Sol, à cette époque, est toujours établi à Muzillac, où stationnent, sous ses ordres, environ 15.000 hommes. Sous l'effet des recrues de plus en plus nombreuses, son armée est bientôt évaluée à 25.000 hommes, sans compter ceux qui sont partis chez eux pour la moisson. Jusqu'à la fin de juillet, les insurgés ne cessent d'enrôler et se vantent d'atteindre 100.000 hommes au début d'août.

Se sentant désormais en force, de Sol ne veut plus se contenter d'occuper Redon avec 1.500 hommes (41), il ambitionne d'entrer également à

(36) GRAND, op. cit., pp. 228, 229.

(37) A. GUERRE C. 15, 8 : *De Sol à Lamarque*, 14 juillet 1815.

(38) A. GUERRE C. 15, 8 : *Texte de la soumission*.

HOUSSAYE, « 1815 », t. II (Paris, 1899), p. 413.

(39) DENIAU, *La guerre de la Vendée*, t. VI, p. 450.

HOUSSAYE, « 1815 », t. II, p. 413.

(40) Le 18, le maire d'Auray écrivait au sous-préfet de Lorient : « Hier à sept heures du soir, à l'arrivée du courrier, nous avons arboré le pavillon blanc. La joie était à son comble. Ce signe nous rendant le Roi nous assure la tranquillité à laquelle nous aspirons depuis longtemps. » Cf. GRAND, op. cit., p. 233.

(41) GRAND, op. cit., pp. 233, 234.

Vannes. Il en écrit à Bigarré qui fait d'abord la sourde oreille. Finalement l'affaire s'arrangea de la façon suivante : les protagonistes des deux partis s'étant effacés, une convention fut conclue entre Rousseau et Kermoisan, chef de l'état-major de de Sol, aux termes de laquelle les chouans devaient faire une entrée solennelle à Vannes, puis occuper les faubourgs de la ville, tandis que Bigarré resterait cantonné dans le centre (42).

Les écoliers saluèrent avec des transports de joie la nouvelle de leur entrée prochaine au collège Saint-Yves. Mais qu'était devenu leur drapeau blanc, figurant dans les fêtes l'année précédente et sur lequel était brodé en lettres d'or : « Dieu et le Roi » ? Les écoliers apprenant que Géanno, le principal du collège, en avait enlevé l'inscription, poussèrent des cris d'indignation. Une lettre de menaces adressée par l'un d'eux au principal fit arriver le drapeau bien complet avant le terme prescrit (43).

Le défilé solennel eut lieu le 22.

La compagnie des écoliers marchait en tête. Le principal Géanno était allé au-devant d'eux jusqu'à Theix avec tous les professeurs et les plus jeunes élèves. On devine l'accueil enthousiaste que leur réserva la population de Vannes. Même les soldats de Rousseau les acclamèrent. Chouans et ex-bonapartistes terminèrent la fête en « trinquant » ensemble.

Enfin, le 30 juillet, sur la Rabine, une messe solennelle fut chantée par l'évêque de Vannes, devant les autorités civiles, les deux armées et un grand concours de peuple. Les écoliers en armes, drapeau déployé, garnissaient les gradins (44) ; les plus beaux grenadiers impériaux formaient le cercle autour du podium. A l'issue de la messe, conformément à l'ordre reçu du ministre de la Guerre, toutes les troupes arborèrent la cocarde blanche. Ensuite, les deux états-majors se réunirent pour un banquet au cours duquel le Général Rousseau prit la parole pour complimenter de Sol sur sa belle résistance à Muzillac.

« Puis, écrit Rio, il voulut savoir par qui était commandé un certain bataillon de paysans qui, sur la fin de l'action, avait manœuvré sur son flanc gauche et l'avait décidé à battre en retraite. Les officiers chouans, ceux à qui il adressait cette question, se tenaient debout autour de lui et

(42) GUILLEMOT, op. cit., p. 244. — RIO, op. cit., p. 359. — BAINVEL, op. cit., pp. 145, 146.

(43) L'élève s'excusa d'ailleurs par la suite de ses impolitesses envers son maître. Cf. RIO, op. cit., p. 363.

RIO, *Epilogue à l'art chrétien* (Paris, 1892), t. I, Préface.

(44) RIO, op. cit., pp. 365, 370.

1770

1836



GAMBER d'après une sculpture du presbytère d'Elven

empêchaient ses paroles d'arriver aux oreilles du vieux paysan chauve et infirme, qui était assis tout seul dans un coin de la salle, la tête penchée sur sa poitrine et les mains pendantes entre ses jambes, et qui savait mieux que personne de qui le Général Rousseau voulait parler. Celui-ci, ne recevant pas de réponse satisfaisante, répéta sa question qui fut alors mieux comprise, et ses auditeurs au lieu d'y répondre eux-mêmes, désignèrent du geste et du regard le vieillard que cet éloge concernait, et qui était trop modeste pour le réclamer !

« Comment, c'est vous qui m'avez joué ce tour-là ? » s'écria Rousseau en s'approchant de Gamber, qui, à Muzillac, comme ailleurs, croyait n'avoir joué qu'un rôle subalterne.

« Allons ! frappez là, mon brave », ajouta-t-il en lui tendant fraternellement la main. « Je vous jure qu'un colonel des armées de l'empire n'aurait pas mieux fait. » (45)

Les élèves du Collège Saint-Yves furent également félicités pour leur belle tenue sur les grées de Bourg-Paul (46).

En somme, tout se terminait par une heureuse réconciliation et, à partir de ce jour, il n'y eut plus dans l'Ouest qu'une armée et un drapeau.

(45) RIO, op. cit., p. 369.

(46) GUILLEMOT, op. cit., p. 246.

Le 6 août, Guillemot fit son entrée solennelle à Pontivy. Deux jours plus tard, ce fut le tour de La Boëssière.

Cf. LA BOËSSIÈRE, *Observations...*, etc., p. 12.

Pontbriand lui aussi défila d'une façon analogue dans la ville de Saint-Brieuc en liesse.

Cf. *Mémoires de Pontbriand*, pp. 573, 574.

CHAPITRE XXXIII

QUE FAIRE DE L'ARMÉE DE BRETAGNE ?

I. — *Nouvelles machinations de Fouché.*

Restait à trancher une question épineuse, celle du commandement militaire en Bretagne.

Sitôt les cérémonies du 30 juillet, de Sol, laissant par intérim le commandement de ses troupes à La Boëssière (1), prit la direction de Paris, pour régler avec le gouvernement le sort de son armée et le sien propre.

Le 5 août, le comte de Floirac, nommé par Louis XVIII préfet du Morbihan, put assez facilement opérer le licenciement des anciennes troupes bonapartistes. Il n'en fut pas de même pour l'armée chouanne. Cette dernière y songeait si peu que, dans les premiers jours d'août, avons-nous vu, elle opérait encore des levées d'hommes.

Fouché, ennemi mortel du général de Sol, ne pouvait tolérer longtemps pareille situation ; d'ailleurs, le ministère Talleyrand était composé d'hommes qui avaient été longtemps ennemis déclarés des chouans et les regardaient d'un œil inquiet.

C'est pourquoi, le 9 août, le baron Pasquier adressa aux préfets de l'Ouest, avec ordre de la communiquer aux généraux des armées royales, la circulaire suivante :

(1) LA BOËSSIÈRE, *Observations...*, etc., p. 12.

« Monsieur le préfet, il existe dans votre département des corps royaux formés dans les temps difficiles qui viennent de s'écouler, pour défendre la cause sacrée de l'honneur et de la fidélité, ils ont noblement atteint le but de leur institution. Aujourd'hui que l'autorité du Roi est généralement reconnue, il devient inutile de tenir illégalement rassemblés et sous les armes, des troupes dont l'entretien et la subsistance ne sont pas assurées d'une manière régulière ... Il est donc indispensable que les fidèles sujets qui en font partie soient le plus promptement possible renvoyés à leurs occupations ordinaires (2). »

C'était là un style diplomatique et poli, destiné à sauvegarder la face.

Le vrai mobile des ordres envoyés aux préfets se révèle dans la lettre de Fouché adressée le 11 août à Bovet, son agent :

« Les choses tournent mal et la Vendée (3) ne se montre guère reconnaissante de ce que nous avons fait pour elle. Il paraît qu'elle voudrait rester toujours en état d'insurrection ouverte, cela ne sera point. Ce n'est pas avec des sentiments chevaleresques que l'on fait de la politique. Si la Vendée a souffert depuis le commencement de la Révolution, à qui la faute ? Mais ce n'est pas une raison pour chercher à s'allier avec les brigands de la Loire qui ont trahi la cause du Roi. L'armée de Waterloo sera licenciée très prochainement ; mais auparavant, il faut par ruse, par force et surtout en parlant au cœur de la Vendée, en mettant en jeu le nom de Sa Majesté, licencier ces entêtés de Bretons et ces trop fidèles Vendéens, dont le dévouement devient dangereux.

Nous allons avoir bientôt les élections générales. Vous devez avoir de l'influence dans le pays ; vous y resterez jusqu'après ce grand mouvement, qui doit consolider ou perdre l'œuvre de la Révolution. Des instructions plus précises vous seront adressées mais, quelle qu'en soit la teneur obligée, n'oubliez pas qu'avant tout, il faut éviter la nomination des royalistes. Il y a dans la Vendée, comme ailleurs, des esprits timides qui s'effrayent de tout. Ce sont les gens que nous demandons ; ce sera de l'argile que nous pétrirons et des votes que nous dirigerons vers les bons principes : ainsi, ne perdez pas de vue que la dissolution de tous ces corps royalistes est impérieuse. Il nous est impossible de gouverner avec ces armées qui, pour défendre la monarchie, se croient forcées de nous attaquer. Dites bien à tous les préfets qu'il faut faire rentrer dans leurs chaumières tous ces paysans : les puissances alliées ne sont pas rassurées sur leurs dispositions,

(2) DENIAU, op. cit., t. VI, pp. 467, 468.

(3) C'est-à-dire l'Ouest.

Il faut donc, à quelque prix que ce soit, obtenir le désarmement : les alliés l'exigent, et s'ils ne l'exigeaient pas, je saurais bien les y forcer. Nous nous entendrons toujours avec les révolutionnaires ; c'est un peu plus ou un peu moins de concessions à leur faire, selon la circonstance ; avec les royalistes, il n'en est pas ainsi. Ils nous détestent de longue date, il faut donc les perdre dans l'esprit du Roi (4). »

Bien avant le 11 août, Fouché avait commencé son travail de taupes, pour la démolition de l'armée de Bretagne. Pour lui, le premier à perdre dans l'esprit du Roi était son ennemi personnel de Sol. C'est pourquoi le 5 août, Gouvion Saint-Cyr, Ministre secrétaire d'Etat à la guerre, avait donné ordre au général chouan de se rendre sur le champ à Saint-Brieuc pour prendre en main le commandement militaire du département des Côtes-du-Nord (5). C'était, à n'en pas douter, la décapitation de l'armée chouanne (6). D'ailleurs, dès le 2 août, Pontbriand, chef insurgé de la région de Dinan, avait reçu une lettre du préfet des Côtes-du-Nord lui enjoignant, de la part de Fouché, de licencier ses troupes sur le champ.

« Cette lettre, dit Pontbriand, me transporta de colère.

« Peu de jours après, je reçus un ordre du jour du lieutenant-général Barbou, commandant la treizième division militaire qui, s'appuyant toujours sur la décision du ministre de la Police générale, ordonnait le licenciement des troupes royales. J'y répondis le 23 août :

« ...Le Roi n'a pas encore ordonné la dissolution des corps de Volontaires royaux ou du moins, il n'est parvenu à notre connaissance qu'une circulaire du ministre de la police générale, adressée à MM. les préfets et portant qu'ils doivent s'entendre avec les chefs pour le licenciement de nos troupes. Mais, général, qui nous a mis les armes à la main ? C'est l'ordre du Roi, transmis par S.A.S. Monseigneur le duc de Bourbon et M. le lieutenant général, prince de la Trémouille... Les habitants des provinces de l'Ouest, fidèles à leurs serments et à l'honneur, se sont rangés pour la troisième fois sous l'étendard des Lys. Ils ont créé une armée. Cette armée, commandée par des chefs nommés par le Roi, peut-elle être licenciée par le ministre de la Police, comme une troupe de gens sans aveu ? Ces braves qui, n'écoulant que la voix de l'honneur et l'appel de leur souverain légi-

(4) CRÉTENEAU, op. cit., t. IV, pp. 388, 389.
GRAND, op. cit., pp. 242, 243 (extrait).

(5) A. GUERRE : Dossier de Sol. Lettre du 5 août 1815 de Gouvion Saint-Cyr.

(6) De Sol ne pouvait être pressé de licencier ses troupes tant que Fouché restait au pouvoir. Il lui fallait au contraire maintenir son armée sur le pied de guerre jusqu'à ce que Fouché quittât le Ministère. Cf. A. GUERRE : Dossier de Sol.
CHASSIN, op. cit., t. III, p. 781 (note 2).

time, ont tout sacrifié pour lui, peuvent-ils être congédiés et renvoyés chez eux, sans qu'on remplisse les engagements contractés à leur égard, sans qu'ils aient reçu une marque de bienveillance ?... Sans doute, général, il importe au bien public que tout rentre promptement dans l'ordre et que toutes les administrations reprennent leur marche régulière ; mais notre honneur exige aussi que nous demandions à être reconnus comme troupes du Roi et que nous puissions récompenser et renvoyer honorablement chez eux, les braves gens des campagnes qui ont tout sacrifié pour la plus juste des causes. Telles sont, général, les observations que j'ai eu devoir vous soumettre. J'ose espérer que vous en sentirez la justesse et que vous approuverez la conduite que nous continuerons à tenir jusqu'au moment où nous recevrons les ordres de Son Excellence le ministre de la Guerre, transmis par M. le maréchal de camp, comte de Sol de Grisolles, commandant en chef l'armée royaliste de Bretagne. » (7)

Le 15 août, le général Barbou, commandant la 13^e division à Rennes, adressa aux chouans, l'ordre du jour suivant :

« Le roi ayant ordonné la dissolution de tous les Corps irréguliers qui ont été formés dans l'intérêt de la cause royale, ... le lieutenant général commandant la 13^e division militaire s'empresse de faire connaître à tous messieurs les chefs militaires des armées royales, que l'intention expresse de Sa Majesté est que les fonctionnaires publics légalement constitués soient partout reconnus et leur autorité respectée, que l'administration reprenne sa marche ordinaire, et que tout rentre dans l'ordre sous le règne des lois... Messieurs les chefs de légion feront diriger sur Brest ... les militaires qui se trouvent dans les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord, sur le Port-Louis ceux du département du Morbihan, et sur Saint-Malo, ceux du département d'Ille-et-Vilaine... » (8)

La Boëssière en adressant cette circulaire à ses officiers, leur écrivit :

« Ne vous inquiétez pas de l'ordre du Général Barbou ; et de ce qui est dit d'envoyer les hommes qui voudraient servir à Brest, à Saint-Malo et à Lorient (9). »

Et Guillemot de conclure : « ...aucun chef n'eut voulu obéir à un ordre semblable. Mettre nos jeunes gens sur la route des colonies, c'eût été les punir de leur dévouement... (10). »

(7) Mémoires de Pontbriand, p. 583 et sqq.

(8) CRÉTEAU-JOLY, op. cit., t. IV, pp. 390-392.

(9) GUILLEMOT, op. cit., p. 248.

(10) GUILLEMOT, op. cit., p. 248.

En fait, une fois de plus, les circonstances allaient aider l'armée du général de Sol à déjouer les plans secrets de Fouché et à rendre d'importants services.

II. — Arrivée d'une armée prussienne en Bretagne.

Cependant l'arrivée des Prussiens dans l'Ouest va faire apparaître l'armée de Sol comme seule susceptible de leur barrer la route (11).

La Bretagne, qui, au cours de son histoire avait si souvent lutté sur la ligne de la Vilaine contre les ambitions des Francs Germains ne tenait pas à recevoir une fois de plus des gens de même race.

« Chouans, impérialistes, et républicains, tous manifestèrent la même animosité contre eux, dit Rio (12). »

Les Prussiens, dont le feld-maréchal prince Blucher de Wahlstadt avait son grand quartier général à Caen, s'étaient réservés tout le territoire compris entre la Seine, la Loire, la Manche et l'Océan dans lequel était comprise toute la Bretagne sauf la partie du département de la Loire-Inférieure située au sud de la Loire. Était-ce sous l'influence de Fouché ?

Quoi qu'il en soit, la présence de cette armée ne pouvait que compliquer la situation et engendrait inévitablement de nombreux risques. Par exemple, au Lion d'Angers, un régiment de Saxons s'étant porté à la suite du manque de vivres, à des voies de fait, le comte de Maquillé et ses chouans menacèrent de les repousser les armes à la main. Blucher averti, fit ses excuses à Maquillé, et son major général Grollman lui promit que la chose ne se reproduirait pas.

« Louis XVIII, lui dit-il, a fait un choix honteux, en Fouché. Nous ne pouvons attribuer qu'à la malveillance des ministres, la désignation des provinces de l'Ouest pour le séjour de nos soldats. Peut-être ces traitres espèrent-ils qu'il surviendra quelque collision fâcheuse entre nos troupes et vos populations indépendantes et si jalouses de leur honneur... (13) »

(11) Sauf aux yeux de Fouché, qui préfère sans doute avoir l'armée prussienne en Bretagne que l'armée des chouans.

(12) RIO, op. cit., p. 370.

(13) DENIAU, op. cit., t. VI, p. 465.

CF. aussi CRÉTEAU-JOLY, op. cit., t. IV, pp. 302, 303.

Notes de MAQUILLÉ.

Dès la fin de juillet, avaient paru à Vitré certains éléments prussiens (14). Mais ce fut seulement le 5 septembre que le 6^e corps d'armée prussien commandé par le général Frédéric Boleslas Commarinel, comte de Tauntzien Wittinberg, entra en Bretagne. Il comprenait la 21^e, 22^e, 23^e et 24^e brigades (33 500 hommes et 7 800 chevaux) (15).

Ce corps devait occuper l'Ille-et-Vilaine, moins Saint-Malo, la Loire-Inférieure au nord de la Loire, la région de Ploërmel dans le Morbihan, et une partie des Côtes-du-Nord (16).

Le 9 septembre, Tauntzien arrivait à Rennes et lançait dès le lendemain une proclamation :

« ...Le 6^e corps des armées de Sa Majesté le Roi de Prusse, mon auguste Souverain va arriver dans vos contrées pour y prendre des cantonnements sous mes ordres.

Ce n'est pas comme ennemis que nous entrons chez vous...

Vos familles, vos biens seront respectés ; vous n'aurez à pourvoir qu'à la subsistance et à l'entretien de mes troupes. S'il arrivait quelques rixes entre vous et le soldat, occasionnées peut-être par la différence de la langue et par les différentes habitudes de chaque nation, venez chez moi ou chez les généraux commandant sous mes ordres ; nous rendrons justice sans délai et sans connaître d'autre différence que celle du coupable et de l'innocent.

(14) COMBES : *Les Prussiens dans les Côtes-du-Nord*, dans *Revue de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, tome LXXXIV, 1956, p. 137.

(15) VIGNOLS, *Les Prussiens dans l'Ille-et-Vilaine en 1815*, dans *Annales de Bretagne*, tome VIII, janvier 1893, p. 246.

COMBES, op. cit., dans *Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1955, p. 137.

Frédéric Boleslas Commarinel, Comte de Tauntzien Wittinberg, était né à Postdam en 1768. En 1783, il fut à Saint-Petersbourg chargé de régler le partage de la Pologne avec Catherine II. Général major depuis 1796, il commandait, en 1806, l'avant-garde prussienne sous les ordres du prince de Hohenlohe et fut blessé à Iéna. Il commanda le 4^e corps prussien en 1813. Après différentes missions à Londres, Paris, Hanovre, il était à la tête du 3^e corps, quand il mourut à Berlin en 1824.

(16) La 21^e brigade, général Larische (6.000 hommes, 800 chevaux) devait se partager entre Bain-de-Bretagne, Châteaubriant, Redon et Ploërmel.

La 22^e brigade, général Lobenthal (8.500 hommes, 1.800 chevaux) devait s'établir à Rennes et dans les environs.

La 23^e, général de Horn (8.000 hommes, 1.400 chevaux) devait occuper Nantes, Ancenis, Nort-sur-Erdre, Blain, La Roche-Bernard.

La 24^e, général Wrangel (8.000 hommes, 800 chevaux) devait être répartie entre Dol, Combourg, Dinan, Broons et Lamballe.

La cavalerie de réserve (3.000 hommes, 3.000 chevaux) devait être envoyée, partie dans le canton de Saint-Aubin-du-Cormier et partie dans celui de Blain.

Cf. VIGNOLS, op. cit., dans *Annales de Bretagne*, t. VIII, janvier 1893, pp. 246, 247.

Bretons, je compte sur vous. Vous répondrez à mes soins par votre loyauté, par votre empressement à recevoir mes troupes en les traitant comme amis, supportant le fardeau que les circonstances imposent. Si vous montrez de la bonne volonté pour le soldat, ce fardeau s'allégera sensiblement.

Autant il me sera doux de voir régner la bonne intelligence entre mes troupes et vous, autant il me serait pénible de punir le mauvais traitement que le soldat en éprouverait. Je serai inexorable, l'intérêt de mon armée et celui des habitants me le commandent également (17).

Or, au début de septembre, de Sol avait quitté Paris, afin de gagner Belle-Ile dont le Roi venait, pour se débarrasser de lui, de le nommer Gouverneur, poste bien modeste, il faut l'avouer, pour un général d'armée, bien faible récompense pour vingt ans de service et de souffrances pour la cause royale. De Sol apprit à son passage à Rennes qu'un détachement prussien était en route pour le Morbihan.

Il est peu probable qu'il eut un entretien avec Tauntzien. Il lui adressa, par l'intermédiaire de Foucaud, directeur général des subsistances de l'armée royale, une lettre « polie mais ferme » (18), pour obtenir le rappel du détachement en question.

Tauntzien lui répondit avec la plus grande courtoisie :

« Monsieur le Général,

C'est avec empressement que j'ai l'honneur de vous répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date d'aujourd'hui.

La demande que vous m'avez faite, monsieur le Général, de ne pas faire pénétrer les troupes sous mes ordres dans les cantonnements occupés par l'armée royale en Bretagne est trop juste pour que je ne doive pas y consentir avec beaucoup de plaisir.

Les services que ladite Armée a si glorieusement rendus pour la cause commune et la conduite qu'elle a tenue a été justement appréciée des Alliés ; et je ne demande pas mieux, monsieur le Général, que de me rendre à tous vos vœux aussitôt qu'ils ne seront pas directement contraires aux ordres émanés par sa Majesté le Roi mon Maître.

(17) VIGNOLS, op. cit., dans *Annales de Bretagne*, tome VIII, janvier 1893, pp. 252, 253. A Rennes, quelques coups de fusil s'étant fait entendre, Tauntzien donna ordre de désarmer toute la ville et de multiplier les précautions. Cf. GABOY, *Les Bourbons et la Vendée* (Paris, 1947), p. 29.

(18) RIO, op. cit., p. 370. — Hippolyte VIOLEAU, *Pèlerinages de Bretagne* (Paris, 1859), p. 145. — DE GOUYON, op. cit., p. 313. — GRAND, op. cit., p. 245.

Veillez agréer, monsieur le Général, l'assurance de ma haute considération et de l'estime parfaite avec lesquelles,

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Général

Votre très humble et très obéissant serviteur

Signé le Général Comte TAUMENTZIEH.

A mon quartier général à Rennes,

Le 12 septembre 1815 (19). »

Ainsi, grâce à de Sol, dont l'armée en imposa, aucun soldat étranger ne s'installa sur le sol morbihannais.

D'autre part, Lorient et Brest où se trouvait renfermé un matériel immense, furent préservés (20). (Les Prussiens n'auraient sans doute pu résister à la tentation de mettre la main sur un tel butin.) (21)

Dans un Mémoire adressé sept ans plus tard, au ministre de la guerre, le chef breton pourra écrire :

« Dans les Cent Jours, je levais et commandais l'armée royale de Bretagne qui, par sa conduite et ses exploits, occupera sans doute une place honorable dans l'histoire de cette campagne. Ce fut la première armée royale et peut-être la seule que les armées alliées rencontrèrent lorsqu'elles pénétrèrent dans l'intérieur de la France, devant laquelle elles s'arrêtèrent respectant le territoire qu'elle occupait, renonçant alors à pénétrer plus avant et laissant ainsi intact l'immense matériel que renfermaient Brest et Lorient qui eut autrement inmanquablement tombé entre leurs mains : hommage le plus flatteur qu'ils pouvaient rendre à une armée royale et française... (22) »

C'est également grâce à de Sol que Pontbriand obtint du général prussien Wrangel des avantages semblables pour les Côtes-du-Nord (23).

De même, sur le territoire du marquis de Coislin, les régions de Guérande et de Savenay se virent soulagées du poids de l'occupation (24).

(19) A. GUERRE : Dossier de Sol. — GUILLEMOT, op. cit., p. 249. *Mémoires de Pontbriand*, p. 586.

(20) A. GUERRE : Dossier de Sol. Etat des services de de Sol.

(21) GUILLEMOT, op. cit., p. 249. — DENIAU-CHAMARD, op. cit., t. VI, p. 466. CHASSIN termine son ouvrage « *Les Pacifications de l'Ouest* », tome III, par une critique particulièrement partielle du geste de de Sol.

(22) A. GUERRE : Dossier de Sol.

(23) *Mémoires de Pontbriand*, pp. 586, 587.

(24) GABORY, *Les Bourbons et la Vendée*, p. 17.

Les dernières troupes prussiennes quittèrent la Bretagne, les 1^{er} et 2 octobre 1815. Le *Moniteur Universel* de cette dernière date, leur délivra ce satisfecit : « Le 6^e corps prussien quitte la Bretagne pour aller à Caen, pour remplacer le corps du général Blucher... On n'a qu'à se louer de la conduite de ces troupes sous les ordres du comte Taumentzien (25). » Ce dernier avait été reçu solennellement à Saint-Malo, le 13 septembre.

La Guerre, dans l'Ouest, avait duré six semaines. Guerre courte qui eut cependant des résultats très importants : Elle enleva à Napoléon vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes, quinze mille sous Lamarque et dix mille sous Bigarré. A Waterloo, elles auraient fait pencher la balance de son côté. Wellington en convint lui-même (26). D'autre part, les plénipotentiaires français, dans leur note du 21 septembre 1815, firent fortement valoir, pour maintenir l'intégrité du royaume et diminuer les charges imposées, le grand effort de guerre fourni par les armées de l'Ouest : « Le principe de conquêtes, dirent-ils, ne saurait être appliqué à un pays avec lequel il n'a pas existé un état de guerre légalement reconnu. Napoléon, l'ennemi commun, a fait la guerre aux Alliés ainsi qu'au roi Louis XVIII ; mais le roi est toujours resté membre de l'alliance ; et le contingent de quatre-vingt mille hommes qu'il devait fournir a même été dépassé par les armées royales de la Vendée, qui ont été constamment en armes pour la cause commune (27). »

L'Ouest devint ainsi le paratonnerre dont les négociateurs des traités de 1815 se servirent contre les convoitises et exigences de Metternick, Capo d'Istria, Castlereagh et Hardenberg.

III. — Récompenses décernées aux chouans.

Louis XVIII, même après le départ de Fouché et de Talleyrand, eut le souci discutable, de ne pas indisposer les bonapartistes et les républicains par une générosité et une reconnaissance marquée envers les pays de l'Ouest. Une telle attitude s'accordait d'ailleurs trop bien avec le désir d'économies sévères dictées par la détresse du trésor.

(25) LE MERCIER, d'ERM, *Bretagne et Germanie*, p. 24.

(26) LA BOESSIÈRE, *Considérations militaires et politiques*, etc., pp. 149, 150.

MURET, op. cit., t. V, p. 522.

CRÉTEINEAU-JOLY, op. cit., t. IV, pp. 395, 396.

DENIAU, op. cit., t. VI, pp. 450, 451, 473.

DENIAU, CHAMARD, UZUREAU, op. cit., t. VI, pp. 428, 429.

GABORY, *Les Bourbons et la Vendée*, p. 11.

BERTIER DE SAUVIGNY, *La Restauration*, p. 143.

(27) CRÉTEINEAU-JOLY, op. cit., t. IV, p. 396.

Quelques grands chefs vendéens furent assez bien servis :

Sapinaud, un des quatre généraux de la Vendée en 1815, devint comte, pair de France, lieutenant-général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et inspecteur des gardes nationales de Vendée. D'Autichamp reçut le commandement de la 22^e division et Canuel, réconcilié avec la Monarchie, depuis la Restauration, celui de la 21^e. Talmont deviendra lieutenant-général.

Parmi les chefs de la chouannerie :

D'Andigné sera nommé pair de France, puis lieutenant-général, Joseph Cadoudal deviendra maréchal de camp et Louis Cadoudal colonel de gendarmerie (la famille Cadoudal sera anoblie en souvenir de Georges).

Du Boisguy, interné pendant les Cent-Jours, obtiendra le commandement de la subdivision des Ardennes (28). Brèche, dit Kirsch, ou La Bonté, sera nommé lieutenant-colonel en 1816, et général en 1828 (29).

Le collège de Vannes reçut le 12 décembre 1815, les félicitations du ministre de l'Intérieur. Six élèves obtinrent la décoration du Lys : Le Corre, de Sarzeau ; Le Corre, de Lanvaudan ; Valy, de Lanvaudan ; Allio, de Lanvaudan (30) ; Guillaume, de Malguenac ; et Le Diffon.

L'année suivante, Bainvel, Rio et Le Quellec reçurent la Légion d'Honneur. La cérémonie se déroula sur la plateforme de la Garenne où le sang avait coulé à flots après Quiberon, et où moururent, entre autres, Sombreuil, Mgr de Hercé, évêque de Dol, son frère vicaire général, de nombreux prêtres, Guillemot le roi de « Bignan », le terrible La Haye St-Hilaire (31).

Après une messe expiatoire, les écoliers de Vannes furent décorés par la fille du comte d'Olonne. Ce dernier venait de prendre en main le commandement militaire du département (32). Des bourses furent attribuées par la suite aux familles des écoliers qui avaient fait la campagne de 1815 (33).

Quant à de Sol, le généralissime breton devenu gênant, on se débarrassa

(28) GUILLEMOT, op. cit., p. 250.

GASBORY, *Les Bourbons et la Vendée*, pp. 115 et 199.

(29) Kerviler nous dit qu'il fut honoré de la confiance du comte de Chambord. Cf. SULLIAN COLLIN, *Un chouan : Le lieutenant général de Sol de Grisolles*, dans *An Oaled — Le Foyer Breton*, n° 52, 1935, p. 138, note 3.

(30) Il avait été intime de Le Thiec, le chanteur, et deviendra prêtre. Au lendemain de 1830, en voyant apparaître au clocher de son église de drapeau qu'il avait combattu, il déroulera son fusil de chouan, le mettra sur le lit où il agonisait et mourut, une main sur son arme et l'autre sur son crucifix. Cf. CADIC, *Chants de chouans*, op. cit., p. 249.

(31) L'escalier que gravissaient les victimes est, depuis cette époque, appelé l'escalier du sang. Cf. Rio, op. cit., pp. 379-382.

(32) Mlle d'Olonne embrassa les récipiendaires. « Il fallait, dit Rio, toute la naïveté bretonne pour qu'on ne fut pas un peu effarouché de ce double baiser sur les marches mêmes de l'autel. »

Cette fille du comte d'Olonne, si belle, disait-on, qu'elle aurait gagné à son père tous les cœurs s'il avait eu besoin d'auxiliaires pour cette conquête, prit le voile peu

de lui en l'expédiant le 2 décembre 1815 au commandement de Belle-Isle, où pouvait-on penser, il ne serait plus à craindre.

IV. — Réclamations des officiers morbihannais.

Dans son nouveau poste, le général de Sol quoiqu'en disgrâce, ne (34) cessa pas pour autant de s'occuper de ses anciens camarades. Il commença par écrire à Guillemot, réfugié en Angleterre (où il avait songé à se fixer à cause de l'attitude écœurante, estimait-il, du ministre Talleyrand-Fouché à son égard), pour lui annoncer la formation d'une commission destinée à examiner les réclamations des officiers de l'émigration et des armées royales de l'Ouest. Il le pressait de revenir, non seulement pour lui-même, mais aussi dans l'intérêt de ceux qui avaient servi sous ses ordres (35).

En effet, le 23 novembre 1815, le ministre de la guerre venait de nommer une commission présidée par le lieutenant-général comte de Beurnouville, ancien ministre de la Convention et destinée à récompenser seulement les plus méritants et les plus nécessaires des insurgés de l'Ouest.

D'après Guillemot, cette commission n'accorda pas ou peu de pensions à cette époque. C'est pourquoi, les officiers chouans qui avaient réellement fait toutes les guerres et qui avaient joui d'une pension en Angleterre, à laquelle ils avaient renoncé sur promesse du Roi qu'elle serait continuée en France, sombrèrent dans une situation de plus en plus malheureuse (36).

après et mourut à la fleur de l'âge dans un couvent de Lorraine. Cf. Rio, op. cit., pp. 381, 382.

Quant à Rio, nouvellement décoré, il continua ses études à Saint-Yves. Brizeux nous le dépeint ainsi.

« Paré du ruban rouge, un deux, matin et soir
Sur les bancs studieux fidèle vint s'asseoir.
Il déposa l'épée, il oublia ses grades
Pour lutter de science avec ses camarades.
Mais en classe toujours le ruban glorieux
Fixé sur son habit éblouissant les yeux.
Et quand l'enfant passait, souvent sa mère en larmes
A vu de vieux soldats qui lui portaient les armes. »

Œuvres de Auguste Brizeux, op. cit., IV. — *Les Écoliers de Vannes, 1815*, p. 45.

(33) A. Morb. T. 130 : Collège de Vannes. Bourses fondées en faveur des élèves qui ont porté les armes pendant les Cent-Jours.

(34) De Sol allait trouver au Palais, capitale de Belle-Isle, le général Bigarré, son ancien adversaire, et le père de ce dernier, âgé de 84 ans. Par ailleurs, de Sol devait y retrouver Brèche, un de ses officiers, et futur général. Cf. de LAIGUË, *Journal d'un officier breton en garnison dans le Morbihan en 1816 (Le commissaire de guerre Alexandre Bellot de Kergerre)*, dans *Revue Morbihannaise*, 1894, p. 321.

(35) GUILLEMOT, op. cit., p. 352. — SULLIAN COLLIN, *Un chouan, le Lieutenant-général de Sol de Grisolles*, dans *Revue An Oaled*, n° 51, 1935, p. 46.

(36) GUILLEMOT, op. cit., pp. 252, 253.

Un certain nombre d'entre eux, anciens officiers du général de Sol, se réunirent le 25 août 1816 à Vannes chez Audran, de Trémohar en Berrie, et délèguèrent à Paris, Guillemot porteur de la pièce suivante :

« Les soussignés, anciens officiers supérieurs de l'armée royale du Morbihan, qui contribuèrent dès l'an 1793, à la formation du parti royaliste de Bretagne ;

« Qui, depuis cette époque jusqu'au retour de Sa Majesté sur le trône de ses pères furent toujours proscrits et poursuivis pour être restés fidèles à la cause sacrée qu'ils avaient ouvertement embrassée ;

« Qui, depuis 1800 jusqu'à 1802, eurent seuls la gloire de soutenir dans l'Ouest et aux yeux de l'Europe entière, le souvenir de la Royauté et, à cette époque, furent appelés en Angleterre, où le gouvernement britannique eut la générosité de leur accorder des secours jusqu'à la Restauration ;

« Qui, en 1804, furent employés de nouveau dans le projet des généraux Pichegru, Georges et Moreau, etc. ;

« Qui, finalement rentrés en France, en 1814, furent de nouveau frappés de proscription au mois de mars 1815 ;

« Les soussignés chargent M. Julien Guillemot, ex-colonel dans l'armée commandée par le général de Sol de Grisolles, et fils de feu le général Guillemot, de se rendre auprès de M. le comte de Pradel, pour faire valoir leurs droits aux pensions viagères que leur dévouement et leurs longs services peuvent avoir mérités... » (37).

Guillemot partit le lendemain. Rendu à Paris, il vit le colonel vicomte de Foucaud, secrétaire de la commission, et de la Jonctière, chef des bureaux

(37) « Le sieur Guillemot, continuait la lettre, voudra bien aussi, dans le soutien de leurs droits, rappeler la promesse qu'il plut à Sa Majesté, en 1814, et à Son Altesse Royal Monsieur, de leur faire jouir des mêmes avantages dont ils jouissaient en Angleterre pendant leur exil.

« Le sieur Guillemot voudra bien également faire connaître à M. le comte de Pradel que, sur les soixante neuf officiers royalistes de l'Ouest, passés en Angleterre en 1802, quinze d'entre eux périrent depuis en France, pour la défense de l'Autel et du Trône ; treize sont morts en place, et les trente six autres, se trouvant sans appui, se reposent avec confiance dans le souvenir paternel de Sa Majesté.

Vannes, le 25 août 1816. »

Ont signé : Le Thiels, chef de légion, chevalier de Saint-Louis ; de Penanster, chef de légion, chevalier de Saint-Louis ; Dujardin, chef de légion ; Hermely, chevalier de Saint-Louis ; Gamber, lieutenant-colonel ; Le Goëhie, lieutenant-colonel ; Pobéguin, lieutenant-colonel ; Audran, lieutenant-colonel ; Lainé, chef de bataillon ; Le Neillon, chef de bataillon ; Louis Guillemot, chef de bataillon ; François Guillemot, chef de bataillon ; Jean Bachimont, chef de bataillon ; Le Gentil, chef de bataillon ; Jean Boué, chef de bataillon ; Le Bourdieu, capitaine ; Eon, capitaine ; Le Louer, capitaine ; Thomazic et Louer.

De Penanster signa pour les officiers absents. Cf. GUILLEMOT, op. cit., pp. 253, 255.

de la liste civile, à qui il remit l'état nominatif faisant connaître le montant du traitement dont chaque officier avait joui en Angleterre.

La semaine suivante, La Jonctière lui fit connaître la décision officielle : de Penanster était seul admis au grade de lieutenant-colonel avec 1 200 F. de retraite. Le Thiels, Hermely, Gamber (38), Audran, Pobéguin, Le Goëhie, furent reconnus chefs de bataillon avec 900 F. de retraite.

Péreal, Dujardin, Lainé, Bachimont, Le Neillon, Boué, Le Gentil, Louis Guillemot, Le Bourdieu, Thomazic, Launay, Le Louer, Eon, Audé, de la Tréhonnais furent reconnus capitaines avec 600 F. de retraite.

Les officiers satisfaits, ni de leur pension, ni de leur grade, se réunirent de nouveau pour écrire directement au Roi. Cette lettre datée du 9 novembre 1816, fut remise par Guillemot au duc d'Angoulême, premier gentilhomme de la chambre. Peine vaine. La commission maintint sa première décision (39).

Ainsi, conclut Guillemot, fut fixé jusqu'en 1830, le sort des officiers les plus anciens et les plus influents de l'armée royale du Morbihan ; de ceux qui avaient réellement fait la guerre et auxquels le Roi eut dû au moins conserver les grades qu'ils avaient si péniblement gagnés (40).

Quant à de Sol, la suppression subite du commandement de la place de

(38) Le 10 février 1818, Gamber fut décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Le 28 novembre 1825, il sera nommé grand voyer des communes du canton d'Elven. Il mourut, la même année que de Sol, en 1836. (Cf. Papiers Gamber trouvés à Kercoint, en Elven, par l'auteur.)

Un beau tombeau de granit en forme de pyramide lui a été élevé au cimetière d'Elven. Son buste a été sculpté par l'abbé Gaudin, dans le granit de la grande cheminée du salon du presbytère d'Elven.

(39) GUILLEMOT, op. cit., p. 254.

(40) Chateaubriand et Crétineau-Joly ont développé à plaisir la question de l'ingratitude de Louis XVIII envers les pays de l'Ouest.

Deniau accepta cette thèse.

Roger Grand, auteur solide, est plus modéré dans son jugement. Gabory aboutit à la conclusion suivante : Louis XVIII et Charles X auraient sans doute pu faire bien davantage pour les chouans : des considérations de politique intérieure les retiennent ; d'autre part, l'armée étant réduite au minimum d'effectifs, on ne pouvait tenir compte de toutes les demandes. L'ordonnance du 8 mai 1826 accorda un secours de 10 millions aux départements qui avaient le plus souffert de la guerre et parmi lesquels ceux de l'Ouest. Le 20 septembre, une nouvelle ordonnance éleva le crédit d'un million. En 1827, le crédit primitif de 250.000 F. affecté au paiement des secours annuels et viagers, après avoir porté à 300.000 et 500.000 F., atteindra 700.000 F. — Cf. *Les Bourbons et la Vendée*, pp. 126, 127.

Par ailleurs, on peut se demander pourquoi Louis XVIII ne redonna pas à la Bretagne ses privilèges administratifs reconnus par lui en 1792, lors de ses pourparlers avec La Rouërie et dont il a été question au chapitre II du présent ouvrage ? Louis XVIII avait été influencé par la doctrine révolutionnaire de la réduction à l'unité et ombragé par le régime parlementaire anglais. Or, une vraie représentation nationale doit comporter celle des communes, des provinces, des ordres, corporations et associations culturelles. A défaut de ces unités vivantes, incarnant les intérêts per-

Belle-Isle, dès le 29 octobre 1817 et sa mise à la retraite d'une façon prématurée le 4 décembre suivant durent lui porter un coup terrible.

Par manière de compensation, le pauvre général finira tout de même par recevoir une pension appréciable de 6 000 francs, en juin 1818, et le titre de gouverneur du château de Pau, le 1^{er} juillet suivant.

Le 13 février 1822, après des demandes répétées, il obtenait enfin le grade honorifique de lieutenant-général qui aurait dû lui être attribué dès sa mise à la retraite. Deux ans plus tard, il recevait « le grand cordon de l'ordre royal de Saint-Louis », « pour quarante ans d'honorables services, blessures graves reçues au champ d'honneur, le commandement en chef d'une armée qui s'était acquise quelques gloires et le dévouement sans borne dont sa vie avait donné la preuve ».

manents d'un pays, l'élection ne représente plus que des opinions ou de simples partis politiques à peu près stériles.

La Chambre Introuvable, il est vrai, retentira d'éloquents discours en faveur de la décentralisation, mais elle sera dissoute avant d'avoir rien voté de positif. Villèle, lui-même, arrivant au pouvoir, ne reprendra pas les vues décentralisatrices qu'il avait défendues à la Chambre Introuvable. Il s'apercevra finalement de son erreur et pourra écrire dans sa retraite : « Je clorai probablement ma carrière politique par la rédaction d'un projet d'organisation communale et provinciale dont l'adoption me paraîtra le moyen le plus propre à retirer enfin mon pays de la voie révolutionnaire. » Cf. M. de Roux, *La Restauration*, Paris, 1930, p. 377.

Le Comte de Chambord, qui avait les idées de Villèle n'eut sans doute pas manqué de les appliquer, s'il lui avait été donné de succéder à Charles X. N'écrira-t-il pas plus tard : « Dieu aidant, nous fonderons ensemble et quand vous le voudrez, sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales, un gouvernement conforme aux besoins réels du pays... » Cf. Arthur Lorn, *L'échec de la Restauration monarchique, en 1873*, Paris, 1910, p. 161.

Le Prince émet des idées semblables dans une lettre adressée au vicomte de Saint-Priest, le 23 janvier 1848. Cf. *Etude politique M. le Comte de Chambord, correspondance de 1841 à 1871*. Nouvelle édition augmentée, Genève, 1871, pp. 67, 68.

En somme, si la chouannerie bretonne atteignit ses buts religieux, il n'en fut pas de même pour ses objectifs politiques qui n'étaient pas le rétablissement d'une simple monarchie, mais d'une monarchie à base fédérale, comme celle pronée par le comte de Chambord.

Est-ce pour compenser leurs espoirs déçus que les morbihannais élevèrent avec piété à Ker-Anna, au cœur du Bro-Erec, un monument grandiose au comte de Chambord ?

APPENDICE

Après le licenciement des armées chouannes

Quelques pièces de correspondance concernant :

- a) Les difficultés du Général de Sol commandant la place de Belle-Isle.
- b) La retraite du Général de Sol et sa mort.

I. — Difficultés de de Sol à Belle-Isle.

De Sol, se sentant de plus en plus laissé de côté, écrivit au Ministre Secrétaire au Département de la Guerre, le 11 juin :

« Permettez qu'au moment où l'expiration du terme que prescrivait l'ordonnance du Roi pour toute promotion militaire va permettre à Sa Majesté de répandre ses faveurs sur ses sujets fidèles et dévoués, j'ose me rappeler au souvenir de votre Excellence. Elle connaît les titres que je puis apporter aux faveurs de Sa Majesté. Je la prierai donc seulement de vouloir bien observer que seul des généraux en chef des armées royales de l'Intérieur dans la dernière campagne, je n'ai point encore ressenti les faveurs de Sa Majesté, que votre Excellence sait que je n'ai point moins mérité que Messieurs d'Autichamp, d'Andigné :

« Je prendrai aussi la liberté de recommander vivement à votre Excellence pour la prompt expédition de son brevet de capitaine M. Galles mon aide de camp, ancien officier à la demi-solde, chef de bataillon dans

l'armée royale de Bretagne et dont les titres aux faveurs de Sa Majesté sont consignés dans les contrôles et états de cette armée que j'ai l'honneur de remettre entre les mains de votre Excellence.

J'ai eu l'honneur de répondre à la lettre par laquelle votre Excellence me faisait part de la décision de sa Majesté concernant la création d'un comité dans chaque corps d'armée royale de l'intérieur pour lui désigner les officiers et soldats qui s'étaient rendus les plus dignes d'une gratification (1). »

D'autre part, la commission présidée par l'ancien conventionnel de Beuronville pour récompenser les plus méritants des insurgés de l'Ouest et dont il a été question ci-dessus, devait avoir des sous-commissions dans les provinces. De Sol, conformément à la promesse faite par le ministre devait présider une de ces sous-commissions. Cette présidence lui fut refusée.

C'est sur ce refus que le général s'explique dans une lettre à Marie-Anne Le Loutre (2) adressée de Belle-Isle le 6 avril 1817 :

« C'est avec bien du plaisir que j'ai reçu votre lettre où vous appréciez si bien mes sentiments, j'ai fait toutes les réflexions que vous me faites et j'ai été d'autant plus persuadé que je ne devais point faire partie d'un comité où je me trouverais déplacé. Je ne pourrais faire le bien et cependant aux yeux de tous mes amis, porterais la principale part des reproches qu'on fera nécessairement à ce comité. J'aurais peut-être vaincu mon dégoût particulier et le désagrément qu'on me fait éprouver en me nommant simple membre d'un comité que je devrais présider comme l'ont fait tous les autres généraux des armées royales, d'après l'arrêté du Roi que le ministre m'avait d'abord envoyé et consenti à me rendre à Rennes, quoique le comité se trouvait présidé par un officier par le fait moins ancien que moi, qui, par l'injustice qu'on me fait se trouve, ainsi que le Général de La Boissière, être aujourd'hui mon ancien.

(1) A. Guerre : *Dossier de Sol*.

(2) Pendant les guerres de la chouannerie, les officiers de l'armée royale avaient établi chez la famille Le Loutre un bureau de correspondance entre la Bretagne et l'Angleterre. Cette famille Le Loutre originaire de Moncontour où le père, médecin de l'hôpital, avait été disgracié pour ses opinions royalistes.

Tous les membres de la famille Le Loutre embrassèrent la cause des chouans et l'aînée des enfants, Marie-Anne, se fit leur correspondante et la dépositaire de leurs fonds. A la restauration, en récompense des services rendus à la monarchie, elle fut nommée directrice des postes à Saint-Brieuc et fit agréer son frère René-Ange comme entrepreneur des tabacs à Vannes. Marie-Anne, dont l'intelligente activité fut vite appréciée, ne tarda pas à acquérir une influence considérable, non seulement auprès des autorités départementales, mais dans différents ministères où elle mit tout son crédit au service de ses amis les officiers de l'armée royale. Cf. SULLIAN-COLLIN, *Un chouan : le lieutenant général de Sol de Grisolle*, dans *An Oaled*, n° 52, p. 138, note 2.

Mais la manière dont on me traite, le peu d'égards qu'on a pour moi, ne m'apprennent que trop que je ferais faire inutilement mon amour-propre et m'exposerais à tous les désagréments sans pouvoir être utile à mes amis ; c'est dans ce sens que je me suis expliqué avec le ministre : je n'en ai point eu de réponse. Le comité s'est mis à l'ouvrage, je me lave les mains pour tout ce qui arrivera. Dites bien que j'aurais tout sacrifié pour lui être utile, mais que j'avais l'intime conviction que je ne pouvais rien pour leur bien. Au reste, la suite ne tardera peut-être pas à prouver la vérité de tout ce que je vous dis. Les désagréments se succèdent, il est rare qu'un tort envers quelqu'un n'en amène pas un autre. Moi seul, de toutes les armées royales n'ai rien obtenu pour la dernière campagne, mais encore ai-je rétrogradé, et vous savez, Mademoiselle, si j'ai moins fait que les autres ; mon sort est probablement de terminer ma carrière sur une terre étrangère, je ne regretterai jamais ce que j'ai fait pour mon Roy, je le ferais encore s'il avait besoin de moi. Mais il a probablement trouvé des serviteurs plus zélés et plus capables, je leur cède la place sans murmures et sans plaintes. Depuis plus de dix mois je sollicite un congé pour aller à Paris. Ce que les autres obtiennent si facilement devient pour moi une affaire d'Etat (3). »

Le 5 janvier 1817, de Sol tente un suprême assaut auprès du Duc de Feltre, ministre Secrétaire d'Etat au département de la guerre :

« Une erreur très grave et très importante pour moi, dont je ressens aujourd'hui la conséquence dans la désignation qu'a dû nécessairement faire M. le lieutenant général Comte O'Mahony, de M. le Maréchal de camp Comte de Chefontaines pour remplir l'intérim de la 13^e division pendant son absence, me force de réclamer près de Votre Excellence pour qu'elle veuille bien faire rectifier l'erreur glissée dans les états militaires de 1816 dans lesquels je ne me trouve porté maréchal de camp que du 8 juillet 1815, quand effectivement je le suis depuis 1800.

Au premier retour du Roi dans ses Etats, lorsque je sollicitai près de S. E. le Maréchal Soult, alors ministre de la guerre, la confirmation du grade de maréchal de camp que j'avais obtenu dans les Armées Royales et que je croyais avoir rempli avec quelque distinction, j'en reçus dans le mois de décembre 1814 une commission qui me nommait, en cette qualité, membre du comité créé par ordre du Roi pour la vérification des blessés des armées royales ; à compter de cette époque, je jouis du traitement de demi-solde du grade de maréchal de camp. — Au 1^{er} mars 1815,

(3) SULLIAN-COLLIN, *Un chouan...*, etc., dans *Revue An Oaled*, n° 52 (1935), p. 139.

une autre lettre de service du Maréchal Soult également me mettait en activité et à la disposition de M. le Lieutenant général Comte Caffarely alors commandant de la 13^e division militaire. Lorsque, peu de temps après, les succès de l'usurpateur nécessitant d'autres mesures, un ordre de M. le Lieutenant général Prince de La Trémoille, commissaire extraordinaire du Roi dans la division au Nord de la Loire, sous les ordres de S. A. le Duc de Bourbon m'appela au commandement de tous les bataillons des gardes nationales volontaires qui pourraient être levés dans l'étendue de la 13^e division. Vous savez, Monseigneur, si j'ai satisfait à ce qu'on attendait de moi à cet égard. J'ai été assez heureux au retour de Sa Majesté, pour pouvoir lui offrir une armée effective et combattante de plus de 18.000 hommes levée sans autre secours que celui du dévouement, du zèle et du courage de ses braves sujets de ces contrées, fière de ses succès et sortie triomphante de la lutte où elle avait été engagée contre des ennemis nombreux et acharnés à sa destruction. Si les succès qui ont couronné de si nobles efforts peuvent être regardés comme de nouveaux titres à sa gloire, quelle autre armée royale en acquit autant qu'elle, c'est cependant cette armée qui, jusqu'ici, a été la moins favorisée. Tous les généraux en chef des autres armées ont obtenu des dignités, des honneurs, ont été faits Pairs, lieutenants-généraux, cordon rouge, moi seul, non seulement je suis resté dans l'oubli, mais même d'après l'état militaire de 1816 où je ne suis porté maréchal de camp que du 8 juillet 1815, je me trouve perdre seize ans de grade, ce qui me place aujourd'hui en arrière de tous ces officiers généraux nouvellement promus, de ceux même qui naguère servaient directement sous mes ordres, comme si seul j'avais démerité et qu'une armée qui se couvre de gloire n'en pouvait faire rejaillir un peu sur son chef. Cependant Sa Majesté a plusieurs fois daigné me donner l'assurance de sa satisfaction de ma conduite et j'ai la conviction intime de n'avoir rien fait pour la perdre.

C'est donc avec confiance que j'ose prier Votre Excellence de vouloir bien exposer sous les yeux de Sa Majesté les titres qu'elle pensera que je puis avoir à sa grâce, afin que ce signe de défaveur qui pèse sur moi et qui me devient chaque jour plus pénible à supporter puisse enfin cesser. Mon ancienneté dans mon grade et la nature de mes services m'ont semblé pouvoir être des titres à l'obtention du grade de lieutenant général et c'est à ce grade que j'aspire comme une preuve éclatante de la satisfaction de mon Souverain... (4) »

(4) A. Guerre : *Dossier de Sol. De Sol au Ministre de la Guerre*, 5 janvier 1817.

De Sol pensait qu'un voyage à Paris lui aurait permis de mieux s'expliquer.

Une lettre de Brèche à Marie-Anne Le Loutre nous fait connaître l'inutilité du déplacement :

« On parle du retour du Général de Sol et on ajoute qu'il revient aussi avancé qu'il l'était au moment de son départ pour la capitale. C'est le tort de ceux qui comme lui connaissent leurs devoirs et ne savent pas intriguer. Il a vu quelqu'un que vous connaissez et dont il n'a pas été content (5). »

Le 3 octobre 1817, nouveau coup de pied à de Sol : le lieutenant-général Baron Dubreton commandant la 13^e division militaire lui écrit :

« La place de Belle-Isle-en-Mer faisant partie du département du Morbihan et ce département étant commandé par un maréchal de camp, les rapports concernant le service de tout ce qui tient à votre commandement doivent suivre la hiérarchie et me parvenir par M. le Maréchal de camp commandant le département.

Ayant le désir de rétablir cet ordre de service, je vous invite à vouloir bien, dès réception de cette lettre, adresser directement à M. le Comte de Quinsonas, commandant le Morbihan, tout ce qui peut concerner le service, dans l'étendue de votre commandement ; j'écris dans ce sens à cet officier général qui, désormais, comme commandant du département, vous fera parvenir tout ce qui vous sera relatif (6). »

Or, de Sol était l'ancien du Comte de Quinsonas de bien des années. C'est ce qu'il fit remarquer les jours suivants :

« Belle-Isle-en-Mer, le 7 octobre 1817.

Mon Général,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait honneur de m'écrire sous la date du 2 de ce mois et d'après laquelle je devrais adresser à M. le Général commandant le département du Morbihan tout ce qui concerne le service de la place que je commande

Je dois vous observer, Général, que de tout temps Belle-Isle, résidence ordinaire d'un lieutenant-général, a eu un commandant supérieur qui a toujours correspondu directement avec le gouverneur ou le lieutenant-

(5) SULLIAN-COLLIN, *Un chouan...*, etc., dans *Revue An Oaled*, n° 52 (1935), p. 140.
(6) A. Guerre : *Dossier de Sol*.

général commandant la division et au besoin avec Son Excellence le ministre de la guerre comme il est facile de le voir dans les archives de la place. Si avant l'institution des départements Belle-Isle avait un commandant supérieur, il est évident que la hiérarchie militaire n'a pas été interrompue, puisque, même depuis cette institution cette place a presque toujours été celle d'un lieutenant-général, ce qui prouve que, sous les rapports militaires, Belle-Isle n'a jamais été considérée comme faisant partie du département du Morbihan.

Telles ont toujours été, Général, les attributions du commandant supérieur de Belle-Isle-en-Mer. Pour ce qui me concerne, moi particulièrement, je vous observerai, mon Général, que je n'ai préféré que par ces motifs le commandement de cette place à celui d'un département et que dans aucun cas je ne puis me trouver sous les ordres d'un maréchal de camp dont je suis l'ancien de quatorze ans (7). »

Cette lettre n'eut pas plus de succès que les précédentes.

II. — *Suppression du commandement de Belle-Isle. — De Sol reçoit enfin une pension.*

Le 29 octobre 1817, sous prétexte de mesures d'économies exigées par les circonstances, le commandement supérieur de Belle-Isle fut supprimé et, le 1^{er} décembre suivant, de Sol fut déclaré en non activité (8).

Quel mauvais génie s'acharnait ainsi sur le pauvre général !

En janvier 1818, le chef chouan est de nouveau à Paris pour essayer de régler sa situation. En vain.

En désespoir de cause, Marie-Anne Le Loutre écrivit à M. de Mézy, pour le prier d'intervenir en faveur de de Sol. Elle en reçut la simple réponse suivante :

« Je ferai ce que je pourrai près des ministres pour qu'on emploie le Général de Sol, mais c'est une affaire dont il serait ridicule que j'entretienne S. M. (9). »

Toutefois ces démarches eurent l'heureux résultat de faire accorder

(7) A. GUERRE : *Dossier de Sol*. Copie de la lettre adressée par de Sol au Général Dubreton, 7 octobre 1817.

(8) A. GUERRE : *Dossier de Sol*. Lettre du Ministre de la guerre, 6 novembre 1817.

(9) SULLIAN-COLLIN, *Un chouan... etc.*, dans *Revue An Ouled*, n° 52, pp. 140, 141 (1935).

une pension de 6.000 Fr. au général chouan. Cette mesure bienveillante de Louis XVIII est attestée par deux lettres adressées à Marie-Anne Le Loutre. L'une le 5 juin par M. Foucaud, (10) de Lorient : « Votre frère, en m'annonçant son voyage à Paris, me fit part de la lettre que le Général de Sol vous a écrite concernant la pension de 6.000 F. que le Roi lui a accordée. »

L'autre le 2 juillet adressée par M. de Belle-Isle, ancien préfet des Côtes-du-Nord : « Je suis bien enchanté de ce que vous m'annoncez du Général de Sol, il était pénible de savoir ce brave homme aussi mal récompensé de ses bons services, et je suis doublement charmé qu'il ait obtenu une pension convenable (11). »

III. — *Démêlés de de Sol avec le Ministre de la Guerre.*

Le 26 novembre 1818, une lettre adressée par de Sol au ministre de la guerre atteste de nouvelles difficultés :

« Monseigneur,

« Le relevé de mes services jusqu'au 1^{er} septembre 1818, dont Votre Excellence s'est fait rendre compte et qui l'a déterminé à m'admettre à la retraite, devant être à la suite d'une ordonnance de Votre Excellence, du même jour qui admettait à la retraite tous les officiers généraux, qui à cette époque avait cinquante-cinq ans révolus d'âge et trente ans de service, je dois lui observer que ce serait donner pour moi seul à cette ordonnance un effet rétroactif que de me la rendre en ce moment applicative puisqu'à son époque je n'avais pas atteint l'âge qu'elle prescrivait.

« Comme il sera facile à Votre Excellence de s'en convaincre elle-même par la seule inspection de l'acte de naissance que j'ai eu l'honneur de lui faire parvenir, surtout lorsqu'un grand nombre d'officiers généraux plus âgés se trouveraient conservés dans les cadres de l'armée, par la seule raison qu'ils avaient de moins beaux et moins longs services.

« Votre Excellence a dû nécessairement être trompée, je ne puis trop l'engager à faire relever une erreur qui prive un officier d'honneur de la part de gloire militaire qu'il s'est acquise, laissant planer sur lui la préven-

(10) Famille de Foucaud de Launay, en Bréhand-Moncontour.

(11) SULLIAN-COLLIN, *La restauration dans les Côtes-du-Nord*, dans *Revue de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* (1936), t. LXVIII, p. 128.

tion que c'est à toute autre cause, qu'à l'application rigoureuse d'une mesure qui ne pouvait le concerner, qu'il doit la disgrâce d'être rayé du service de Sa Majesté.

« Cette détermination de Votre Excellence à mon égard m'a dû être d'autant plus sensible, qu'elle n'ignore pas que Sa Majesté satisfaite de mes services, m'avait laissé l'espérance d'être compris dans la première promotion de lieutenants généraux qu'elle daignerait faire (12). »

IV. — *De Sol est nommé Gouverneur du château de Pau et lieutenant-général.*

Le 1^{er} juillet 1818, de Sol fut nommé gouverneur du château Henri IV à Pau. Cette nomination semble l'avoir peu touché et il ne se rendit à son nouveau poste que plus tard (13).

Par contre l'espoir d'obtenir le grade de lieutenant-général auquel il avait droit ne le quittait pas.

Le 21 janvier 1822, il s'adressa au Duc de Bellune, ministre de la Guerre :

« Le caractère connu de Votre Excellence me donne la confiance de lui présenter mes réclamations concernant le grade de lieutenant-général et le grand cordon de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; elles m'ont paru justes et à ce titre, si elle juge ainsi, elle les accueillera favorablement.

« Lorsque en 1818, il plut à son Excellence le Maréchal Gouvion de Saint-Cyr de me faire admettre à une retraite que je n'avais ni désiré, ni demandé, j'étais loin de m'attendre que pour moi seul, il serait dérogé aux ordonnances militaires qui accordent dans le cas de retraite le grade supérieur aux officiers, qui ont dix années d'ancienneté dans le grade qu'ils se trouvent occuper. »

De Sol mentionne ensuite ses états de services et commentant les activités de son armée en 1815 termine : « ... Ce fut la première armée royale, peut-être la seule que les armées alliées rencontrèrent lorsqu'elles pénétrèrent dans l'intérieur de la France devant laquelle ils s'arrêtèrent, respectant le territoire qu'elle occupait, renonçant alors à pénétrer plus avant et laissant ainsi intact l'immense matériel que renfermaient Brest et Lorient (14). »

(12) A. Guerre : *Dossier de Sol*.

(13) SULLIAN-COLLIN, *Un chouan...* etc., dans revue *An Oaled* (1935), n° 52, p. 147.

(14) A. Guerre : *Dossier de Sol*.

Le 13 février 1822, à la suite de ces précisions, le ministre de la guerre adressa au Roi le rapport suivant :

« Sire,

« Monsieur de Sol de Grisolles, maréchal de camp en retraite, sollicite des bontés de Votre Majesté le grade honorifique de lieutenant-général.

« Cet officier général est âgé de 60 ans.

« Entré en service en 1779, il a fait neuf campagnes dans les armées royales ; en 1815, il a commandé en chef celle de Bretagne.

« L'ordonnance du 18 septembre 1815 exige des officiers en retraite dix ans de service dans leur grade pour qu'ils soient susceptibles d'un avancement honorifique.

« Monsieur de Sol de Grisolles pourvu du grade de maréchal de camp depuis 1800 n'en a exercé les fonctions que pendant trois ans, mais il a été détenu de 1804 à 1814 comme impliqué dans l'affaire du général Georges.

« Cette circonstance permet de lui compter comme activité dans le grade de maréchal de camp le temps de sa détention et dès lors il remplira la condition voulue par l'ordonnance.

« Par ce motif et en considération du dévouement dont Monsieur de Sol de Grisolles a constamment fait preuve, je prie Votre Majesté d'accorder à cet officier le brevet honorifique de lieutenant-général.

« Si elle approuve cette proposition, je la prie de signer le projet d'ordonnance ci-joint.

« Le Maréchal, ministre secrétaire
d'Etat du département de la Guerre :
DE BELLUNE (15) »

Le 24 février 1822, de Sol recevait du ministère de la guerre la nouvelle tant attendue :

« Général,

« J'ai l'honneur de vous annoncer que par l'ordonnance du 13 de ce mois, le Roi vous a promu au grade honorifique de lieutenant-général.

« Vous trouverez ci-joint votre brevet. Il m'est agréable d'avoir à vous

(15) A. Guerre : *Dossier de Sol*.

transmettre cette nouvelle marque de la satisfaction de Sa Majesté pour vos bons services (16). »

Le 11 février 1824, de Sol obtint en outre « le grand cordon de l'ordre royal de Saint-Louis » pour quarante ans d'honorables services, blessures graves reçues au champ d'honneur, le commandement en chef d'une armée qui s'était acquise quelques gloires, et le dévouement sans borne dont sa vie avait donné la preuve (17).

V. — Crépuscule — Testament — Mort.

Une lettre écrite le 19 novembre 1824 par un commissaire de police nous fait connaître la façon solitaire dont vit désormais l'ancien chef chouan :

« M. le lieutenant-général Baron Desol de Grisolles, occupe à Paris depuis deux ans le second étage de la maison n° 6 rue Taisbout et vit de la manière la plus retirée, on ne connaît ni sa famille, ni sa fortune qui paraît peu considérable quoique cependant son logement soit du prix annuel de 2.400 Fr environ. Il est très estimé et jouit dans son voisinage d'une grande considération personnelle. »

Le 30 janvier 1830, de Sol rédigea son testament :

« J'ai fait mon testament olographe ainsi qu'il suit :

« Je lègue à Madame de Sceaux née Adèle Rides tout ce que je laisserai en argent comptant, argenterie, créances et chevaux... etc. en un mot je lui lègue tout mon mobilier en quoi qu'il puisse consister.

« Je veux expressément que le legs ci-dessus n'entre point dans la communauté qui peut exister entre Mme de Sceaux et son mari.

« Fait à Paris le 30 janvier 1830

« signé : Louis René Charles Baron DESOL DE
GRISOLLES (18). »

Après la Révolution de juillet, la place de gouverneur du château de Pau ayant été supprimée, de Sol vint se retirer à Bordeaux. Il dut y vivre bien isolé.

(16) A. Guerre : *Ibidem*.

(17) A. Guerre : *Ibidem*.

(18) SULLIAN-COLLIN, *Un chouan...* etc., dans revue *An Oaled*, n° 52 (1935), p. 149.

On chercherait vainement dans les journaux de pays quelques lignes concernant sa mort. Son acte de décès est ainsi libellé :

« L'an 1836, le 13 avril devant nous... ont comparu Charles Philippe de l'Épine sous-lieutenant de première classe en retraite, officier de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, N° 5 prolongement de la rue Judaïque, Saint-Seurin et Bernard Doulet, menuisier ayant même Rue N° 35 lesquels nous ont déclaré que le 13 avril 1836, il a été déposé au bureau de l'état civil, un procès verbal fait par le commissaire aux décès duquel il résulte que M. le Baron Louis Charles René de Sol de Grisolles, âgé de soixante quinze ans, trois mois et quinze jours né à Guirante (Morbihan) célibataire, lieutenant général en retraite, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, fils de... est décédé ce matin à 10 heures, prolongement de la Rue Judaïque Saint Seurin N° 2. »

Le lendemain étaient célébrées à l'église Saint-Seurin les obsèques ainsi mentionnées sur le registre de la paroisse :

« Le 14 avril ont été célébrées les obsèques religieuses de Louis-Charles René de Sol de Grisolles, âgé de 75 ans trois mois quinze jours né à Guirante (Morbihan) célibataire, commandeur de l'ordre royal militaire de Saint-Louis et chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, fils de défunt... et de ... décédé hier matin à dix heures, prolongement de la Rue Judaïque Saint Seurin N° 2.

« En foi de quoi...

LASSERRE, vicaire. »

Il fut inhumé le même jour au cimetière de la Chartreuse, 16^e division, 34^e rang, 20^e fosse dans un quartier réservé aux sépultures sans concession, depuis lors, bien des fois bouleversé.

Son testament fut enregistré le 20 avril 1836 et déposé chez M^e Bossuet.

L'avis adressé le 28 novembre 1836 à Mme de Sceaux pour entrer en possession de son legs fut renvoyé de Paris, Mme de Sceaux étant peut-être elle-même décédée ou ayant renoncé au legs.

Il n'existe aucune indication chez M^e Bossuet de la délivrance du legs ; on retrouve simplement un pouvoir donné de Rennes en l'étude de M^e Richelot par la sœur de de Sol pour retirer en son nom une expédition du testament, ainsi qu'il suit :

« Louis Guillaume François Duchesne, commandant de l'École Royale d'équitation de Rennes et Madame Françoise Pacifique de Sol de Grisolles son épouse demeurant à Rennes Rue de la Trinité, lesquels ont par ces

présentes constitué pour mandataire, pour retirer en leur nom expédition du testament du Baron Louis Charles René de Sol de Grisolles déclare que Madame Duchesne est sœur et seule habile à se porter héritière de feu M. le Lieutenant-général de Sol de Grisolles et que c'est en cette qualité qu'elle demande une expédition du testament.

« Fait à Rennes le dix neuf mai 1837 et ont comparu et signé avec le notaire : DUCHESNE, née DE SOL, DUCHESNE (19). »

(19) SULLIAN-COLLIN, *Un chouan...* etc., dans revue *An Oaled*, n° 52 (1935), p. 149. Au milieu des difficultés qui assombrirent ses dernières années, de Sol dut goûter avec d'autant plus de joie le discours important que prononça, en 1826, à la Chambre des Députés, son ancien chef d'Etat-Major le général La Boëssière pour faire reconnaître et acclamer l'héroïsme des Chouans pendant la Révolution, le Consulat et les Cent Jours. « Un peuple religieux et fidèle, s'écria-t-il, s'est levé au milieu d'une affreuse tourmente, seul, sans appui d'aucun gouvernement, sans finances, sans places fortes, sans autres ressources que sa foi et son courage, il s'est jeté comme une digue au travers d'un torrent qui dans son cours dévastateur, avait abattu les autels, renversé le trône, détruit nos institutions sociales et qui ébranlait l'Europe entière.

Des armées nombreuses ont fondu sur lui de tous les côtés... Enfin accablé par le nombre dans la lutte la plus inégale qui ait jamais été engagée, on l'a cru anéanti, mais il est sorti des ruines fumantes de ses chaumières plus indomptable que jamais et a amené le gouvernement le plus farouche à traiter d'égal à égal avec ceux qu'il avait nommés une poignée de rebelles.

Quant à l'importance... qu'ont eu les efforts de ces peuples à l'égard des événements généraux de l'Europe, je me bornerai à offrir à vos méditations, les questions suivantes : Si pendant le règne sanglant de la Convention, les forces dont elle disposait... avaient pu se grossir de toutes celles qu'occupait l'Ouest augmentées de toutes celles qu'elle eussent levées dans ses 13 départements où se fussent arrêtées ses conquêtes ? Quels eussent été pour le système social de l'Europe, les effets de triomphe universel de la Convention ?...

Mais l'Europe fut sauvée de la Convention par la diversion puissante que l'Ouest, au prix d'immenses douleurs, opéra en sa faveur à cette époque... » Cf. *Moniteur Universel*, 28 juillet 1826.

CONCLUSION

Comme les grands chefs chouans, le général de Sol fut avant tout un caractère, soldat d'une idée : celle de la résistance à la dictature que la Révolution et l'Empire représentaient à ses yeux.

Cet idéal inspira et absorba toutes ses activités ; pour lui, il sacrifia ce qu'il pouvait avoir ici-bas de meilleur : famille et fortune. La force de cet idéal explique aussi sans doute le grand ascendant qu'il exerça sur ses troupes dès son arrivée dans le Bro-Erec oriental où le premier venu ne pouvait espérer s'imposer à une population qui, sous un aspect simple et volontiers familier voilait des convictions profondes et avait, dès le début de la Révolution, défendu avec vigueur ses libertés.

A peine élu chef de division en 1795, de Sol laissa immédiatement apercevoir une de ses qualités maîtresses : l'amour de l'ordre et de la discipline qu'il s'efforça d'instaurer de multiples façons, en distribuant ses ordres à ses officiers, en inspectant les « paroisses » relevant de son commandement, en veillant à l'entraînement méthodique de ses hommes et en assurant leur ravitaillement d'une façon régulière. C'est pourquoi, dès l'hiver 1795, les troupes de Louis de Sol purent rivaliser avec celles de Guillemot et de Georges dans les expéditions à la mer, les débarquements d'armes, les installations de municipalités et administrations chouannes, enfin dans les opérations militaires multiples dont elles gardèrent l'initiative jusqu'à la mort de Charette. Sur ce terrain de la discipline, de Sol obtiendra par la suite des résultats remarquables puisque le général Hédouville le considéra en 1799 comme faisant partie avec Cadoudal et Frotté, du groupe des trois chefs insurgés possédant alors dans l'Ouest des troupes capables de marcher avec ordre et ensemble. En outre, Brune le regarda à cette époque comme le premier en crédit après Georges.

Dans la ligne de son amour de l'ordre apparaît aussi chez de Sol comme

une déviation de cette qualité, c'est-à-dire l'intransigeance. Au cours des réunions de chefs chouans auxquelles il fut appelé à participer, nous l'avons toujours vu appuyer avec violence le principe de la continuation de la guerre. Toujours prêt à prendre les armes il sera toujours le dernier à les déposer officiellement quitte à poursuivre alors son but dans la clandestinité où sa vigueur physique et sa petite taille lui permettront d'échapper aux poursuites de ses adversaires et de reconstituer ses cadres. En 1800, son intransigeance sera telle qu'il ira jusqu'à menacer Cadoudal lui-même si, d'aventure, il se montrait à Paris tant soit peu sensible aux propositions du Premier Consul. Par contre, il lui montrera une fidélité à toute épreuve pendant la conjuration de 1804, ne laissant absolument rien filtrer après son arrestation et endurant dix années de bagne avec une force d'âme qui provoquera l'admiration du Chancelier Pasquier.

En 1800, la grande chouannerie, où de Sol avait combattu avec honneur, s'était soldée par un actif considérable puisqu'elle avait acculé le Premier Consul à la signature du Concordat. En 1815 l'armée de Bretagne, jouissant d'une unité parfaite sous le commandement du général de Sol, joua encore un rôle de premier plan. Quoiqu'inférieure en nombre à celle de Loire-Vendée, elle causa finalement beaucoup plus d'inquiétude aux Bonapartistes et sut rester maîtresse de la situation alors que sa partenaire de Vendée dépourvue d'unité de direction avait déjà conclu un accord avec ses adversaires et déposé les armes.

Dans cette même campagne, la chouannerie de l'Ouest enleva à Napoléon vingt-cinq mille hommes de bonnes troupes qui, à Waterloo, auraient pu faire pencher la balance de son côté ; Wellington lui-même en convint. Après l'abdication de Napoléon, l'armée bretonne du général de Sol semble bien avoir voulu exercer une pression sur le gouvernement provisoire de Fouché et intervenir par la force si la Monarchie n'était pas rétablie.

L'armée de Bretagne fut aussi, semble-t-il, la première armée royale et peut-être la seule que les armées alliées rencontrèrent, lorsqu'elles pénétrèrent dans l'intérieur de la France, et devant laquelle elles s'arrêtèrent, respectant le territoire qu'elle occupait. Les Prussiens renonçant de ce fait à pénétrer plus avant en Bretagne laissèrent intact l'immense matériel que renfermaient Brest et Lorient et qui, autrement, serait tombé entre leurs mains. Enfin, les plénipotentiaires français dans leur note du 21 septembre 1815, firent fortement valoir, pour maintenir l'intégrité du territoire et diminuer les charges imposées, le grand effort de guerre fourni par l'Ouest : « Le principe des conquêtes, dirent-ils, ne saurait être appliqué à un pays avec lequel il n'a pas existé un état de guerre légalement reconnu. Napoléon l'ennemi commun a fait la guerre aux Alliés ainsi qu'au roi

Louis XVIII ; mais le roi est toujours resté membre de l'alliance, et le contingent de quatre-vingt mille hommes qu'il devait fournir a même été dépassé par les armées royales de la Vendée (c'est-à-dire de l'Ouest) qui ont été constamment armées pour la cause commune. »

L'Ouest devint ainsi le paratonnerre dont les négociateurs des traités de 1815 se servirent contre les convoitises de Metternich, Capo d'Istria, Castlereagh et Hardenberg.

Par ailleurs, on comprend mal que le général de Sol, au moment de sa retraite, ne soit pas resté en Bretagne, son pays d'origine, où s'étaient déroulées les années les plus actives et les plus marquantes de sa vie. Il eut pu y jouer un rôle important auprès des nombreux amis qu'il y comptait.

Dans une situation analogue, Cadoudal n'eut pas balancé, il serait resté dans le Morbihan avec lequel il faisait corps parce qu'il en parlait la langue et en connaissait l'exacte mentalité. Ce n'était pas autant le cas du général de Sol qui avait quitté trop jeune son pays de Guérande et n'avait pas eu le temps d'être marqué par lui d'une façon définitive.

Retiré à Paris, la vie bretonne ne put désormais lui arriver que par bribes. Du moins eut-il le mérite de s'occuper de ses frères d'armes et de les appuyer de tout son pouvoir auprès des ministères et du roi lui-même. Osait-il au cours de ses entretiens avec Louis XVIII, rappeler à ce dernier la déclaration que lui avait fait signer le marquis de La Rouerie au sujet des libertés bretonnes, condition « sine qua non » de l'appui que devait apporter la Bretagne à la cause de la Monarchie ? C'est peu probable. D'ailleurs Louis XVIII était obnubilé par le régime parlementaire anglais profitable surtout aux partis politiques et beaucoup moins aux réalités vivantes du pays. La Chambre Introuvable et Villèle pourtant favorables aux franchises locales et régionales ne firent rien de positif dans ce sens. Il eut fallu à ce moment sur le trône un prince comme le comte de Chambord. La chouannerie bretonne eut alors atteint à la fois ses objectifs religieux et politiques.

Quoi qu'il en soit, on s'honorera à reconnaître chez le général de Sol la noblesse de son caractère et la profondeur de ses convictions. C'est en toute vérité qu'il put faire graver en 1815 sur une pièce d'argenterie offerte par lui à l'un de ses officiers l'inscription suivante : « L'honneur et la fidélité nous ont réunis sous les lys. »

Avec Cadoudal, Guillemot, Charette et Boisguy, le général de Sol prend place parmi les grands chefs de la chouannerie bretonne qu'on ne saurait ridiculiser sans rendre odieux un peuple tout entier.

INDEX

A

Abbaye (prison de l'), 266, 267, 271.
Abeozen, 35, 67.
Ache (d'), 35, 257.
Agence Royaliste de Paris, 114, 117, 130, 182, 189.
Aguinac, 191.
Ales (d'), 72.
Alexandrie, 245.
Alaire, 18, 20, 21, 43, 66, 75, 78, 84, 96, 104, 113, 130, 150, 188, 197, 198, 200, 201, 202, 205, 206, 225.
Alanic, 35, 73.
Allègre (d'), 109, 169, 171, 173.
Al Lamm, 33.
Allers (les), 104, 97.
Ambou, 77, 157.
Amelot (Mgr), 188.
Amis de Guérande, 52.
Ampfhernet (d') 23, 87.
Ancenis, 368.
Andigné (gal d'), 14, 26, 60, 62, 63, 64, 81, 208, 211, 226, 234, 235, 244, 254, 336, 358, 372, 373.
André (capitaine de chouans), 196.
Angers, 112, 158, 236, 299.
Angletres, 40, 41, 60, 61, 62, 74, 93, 113, 133, 190, 193, 195, 198, 203, 219, 240, 241, 242, 248, 255, 256, 261, 263, 305, 373.
Anjou, 208.
An Ouled, (Revue), 15, 32, 33, 38.
Arbuthnot, 54.
Arna (Jacques), 42, 90.
Arradon, 52, 90, 314, 345.
Ars (rivière), 78, 98, 161, 234.
Artois (comte d'), 13, 36, 47, 74, 129, 133, 135, 138, 182, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 202, 203, 204, 243, 244, 279, 285, 286, 288.
Arz (île d'), 313.
Arzal, 83, 113, 124, 213, 230.
Arzano, 310.
Association Bretonne, 24, 42, 73, 74, 75, 76.
Athènes, 93.
Athis-s.-Orne, 293.
Aubert-Dubayet, 87.
Auclair (pharmacien), 53.
Audigé (capitaine de chouans), 197, 202.
Audouy, 16, 54.
Andran (Jacques), 204, 374, 375.
Aunay (d'), 245, 266, 269, 270, 271, 287.
Auzefer, 92, 93, 98, 165.

B

Auray, 25, 31, 38, 79, 114, 115, 123, 124, 134, 149, 151, 163, 212, 221, 244, 297, 304, 305, 310, 315, 318, 319, 320, 324, 328, 330, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 351, 353, 354.
Autun, 205.
Autichamp (d'), 26, 236, 292.
Autriche, 130.
Bachelier, 35.
Baden, 191, 322, 342.
Bain-de-Bretagne, 217.
Bains-sur-Oust, 53, 98, 197, 215.
Bainvel (abbé), 15, 309, 313, 372.
Barante (baron de), 26.
Barbey d'Aurevilly, 13.
Barbey (Ferdéric), 35.
Barbou (général), 365, 366.
Barco, 39.
Barolière (La), 170.
Barthélemy (dc), 40.
Barrax-Breiz, 41, 67, 69.
Batz, 51, 52, 190.
Baud, 25, 28, 117, 132, 149, 191, 315, 317, 321, 342.
Baudry, 35.
Bausset (Mgr de), 295.
Bazin (René), 35.
Beauchamp (de), 26, 35.
Beauregard (château de), 237.
Beedelèvre, 31, 249, 250, 251.
Bequemont, 88.
Béganne, 14, 25, 53, 61, 66, 75, 78, 79, 92, 93, 97, 98, 113, 119, 121, 156, 158, 181, 184, 201, 205, 206, 210, 319, 222, 226, 313.
Bégaud (Catherine), 52.
Bégaud (René), 52.
Bégo (Jean), 102.
Béhague (comte de), 195.
Béjarry (Amédée de), 26, 78.
Béjarry (Auguste de), 78.
Belain, 112.
Bellefonds, 62.
Belle-Ile, 152, 213, 369, 373, 376, 377, 381.
Bellerophon, 326.
Belleville, 67.
Bellot de Rergorre, 26.
Bellune (de), 385.
Bellyno (Urbain), 204.

Bels, 305.
 Benaerts (Louis), 36.
 Benezech, 139.
 Benezit (Henri), 124.
 Benoist (Louis), 79.
 Bercogey (prêtre intrus), 212.
 Bergey, 209.
 Bernadotte, 231.
 Bernard (frères), 38.
 Bernier (évêque), 43, 226, 228.
 Berric, 72, 78, 94, 124, 136, 137, 138, 174, 180, 204, 245, 261, 314, 322, 328, 374.
 Bertin, 307.
 Bertaud (sergent), 307, 315.
 Bertaud (chef chouan), 322, 329.
 Berthelot, 78.
 Bertier de Sauvigny, 36.
 Bertin, 113, 200.
 Bessand-Massenet, 56.
 Bessert, 197.
 Beurnonville, 373.
 Bicêtre, (prison de), 263, 264, 279, 281, 282, 288.
 Biézac-Lannaux, 149, 307, 338, 350.
 Bigarré (général), 149, 293, 297, 301, 325, 336, 338, 339, 340, 342, 343, 344, 345, 347, 348, 349, 351, 359, 360, 371.
 Bigot (Achille), 239, 242.
 Biguan, 43, 73, 80, 81, 88, 91, 100, 117, 118, 130, 134, 147, 150, 160, 181, 189, 192, 194, 196, 201, 221, 234, 235, 242, 243, 244, 261, 304, 313, 314, 318, 321, 324, 325, 328, 342, 343, 346, 348, 349, 372.
 Bigot, 60.
 Bilfao, 63.
 Billard de Veaux, 27.
 Billiers, 69, 83, 134, 147, 157, 230.
 Billy (chef chouan d'Allaire), 197, 202.
 Billy (Edmond), 26, 60.
 Biotteau (César), 276.
 Bittard des Portes, 36.
 Biville, 257, 261, 262, 266, 271.
 Bizienne (porte), 52.
 Bizole, 154.
 Blacas (duc de), 292.
 Blain, 142, 219.
 Blanc (Le), 48.
 Blanckenberg, 182.
 Blanet (Le), 244.
 Bleiguen, 16, 36, 70, 73, 75, 76, 77, 79, 93, 97, 98, 99, 103, 205, 213.
 Bliard (Pierre), 36, 77.
 Blouet (apothicaire à Vannes), 259.
 Blucher, 367.
 Boceño, 98.
 Boeeret (de), 36.
 Bodbressan, 101.
 Bodcalper, 208, 232.
 Bod-tr-Marec, 80.
 Bodjust (moulin de), 151.
 Bodros, 97, 210.
 Bodrol (pont de), 132.
 Boeffard (abbé), 187.
 Boehl, 136.

Bois-Berthelot (du), 109, 114.
 Boisgelin (cardinal), 43.
 Boisguy (du), 36, 60, 244, 291, 307, 372, 391.
 Boishamon (de), 307.
 Boishardy, 46, 60, 61, 64, 109.
 Boislisle (de), 30, 75.
 Boisrouault, 186.
 Bolles, 61, 91.
 Bonaparte, 31, 48, 177, 209, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 249, 252, 253, 255, 256, 260, 261, 262, 263, 266, 268, 269, 272, 275, 390.
 Bondon (Le), 22, 45, 73.
 Bonfills de Saint Loup, 191.
 Bopommier, 98, 204.
 Borgne (Martin), 305.
 Borie (préfet), 250.
 Bosnotte, 124.
 Bosseny, 65, 79.
 Bot (Alexandre du), 76, 97, 114, 172, 190, 191.
 Bot (fils du), 14, 27, 84, 93, 114, 122, 129, 133, 134, 138, 147, 148, 152, 157, 171, 240, 305, 340.
 Botherel (comte de), 106, 193.
 Bouard (Jean et Marie-Anne), 293.
 Bouillé (de), 60.
 Bougro, 98, 197, 200.
 Boulainvilliers, 23, 60, 80.
 Boulay de la Meurthe, 32.
 Bouloune, 242, 261.
 Bourbon (duc de), 292, 293, 302.
 Bourbons (les), 40, 240, 338.
 Bourdellès (abbé Pierre), 287.
 Bouré (Malte), 53.
 Boury-Paul, 67, 78, 136, 326, 328, 329, 362.
 Bourmont, 211, 226, 231, 236, 239, 244, 250, 279.
 Bourienne, 241.
 Boursault, 61.
 Bousard (prévôt de Guérande), 52.
 Bousséd (la), 197.
 Boutouille (de), 90, 132, 175.
 Bouvet de Lozier, 256, 258, 273.
 Brandieron, 149, 314.
 Brandroy, 41, 128, 129.
 Branfère, 98.
 Braz (Anatole Le), 43.
 Bréal-sous-Monfort, 60.
 Brebisson, 36.
 Brèche, 261, 297, 305, 315, 317, 342, 343, 353.
 Brèche (Isidore), dit Kirsh ou La Bonté, 257, 273, 274, 372, 381.
 Brehand, 61, 64, 85.
 Breiz-Isel, 41.
 Brest, 41, 53, 54, 180, 244, 340, 370, 390.
 Bretagne, 4, 7, 31, 37, 38, 39, 41, 42, 45, 48, 51, 52, 55, 57, 59, 60, 61, 62, 67, 68, 71, 73, 74, 75, 193, 208, 242, 244, 245, 261, 298, 301, 302, 303, 306, 307, 321, 337, 368.
 Bretagne (le), 53.
 Bretèche, 321.
 Brettin (Le), 78.
 Briand, 112.
 Briand (abbé), 146.

Briand, 79, 82.
 Brizeux, 36, 299, 300, 309, 313, 320, 331.
 Bro Erec, 13, 14, 66, 68, 69, 71, 74, 80, 82, 87, 137, 147, 195, 203, 211, 228, 234, 235, 311, 315, 321, 323, 389.
 Bro-Guened, 33.
 Bro-Léon, 244.
 Brotier, 114.
 Bruce (Robert), 13.
 Bruc, 81.
 Bruere, 32.
 Brune, 209, 224, 225, 228, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240.
 Buby, 314.
 Buffet (H.), 37.
 Buhex Breiz, 33, 40, 45.
 Bulson, 314.
 Burban (frères), 17, 39, 205, 253, 263, 276, 286.
 Burgo (chapelle), 231, 232.
 Bussan, 183.
 Butte à l'anguille (la), 65.

C

Cadec, 75, 83, 84, 89, 92, 93, 96, 97, 104, 111, 112, 119, 121, 156, 172, 181, 188, 191, 197, 201, 202, 206, 210, 213, 218, 219, 225, 335.
 Cadie (abbé), 37, 41, 69, 71, 79, 80, 82, 90, 91, 110.
 Cadio (Constant), 101, 102, 103.
 Cadoudal (de), 37, 81, 83, 90, 117, 232, 233, 251, 328, 343.
 Cadoudal (Joseph), 286, 287, 304, 315, 318, 319, 320, 330, 340, 342, 344, 349, 372.
 Cadoudal (Georges), 13, 15, 23, 29, 37, 39, 42, 43, 44, 78, 80, 81, 84, 86, 87, 90, 92, 110, 116, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 150, 151, 153, 162, 168, 171, 173, 181, 182, 190, 192, 193, 194, 207, 209, 211, 212, 219, 220, 221, 222, 225, 226, 228, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 247, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 260, 261, 262, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 275, 276, 277, 282, 286, 287, 289, 295, 304, 311, 339, 372, 385, 389, 391.
 Cadoudal (Louis), 305, 372.
 Cadoudal (Pierre-Jean), 261, 286.
 Cadoudal (village de), 234, 340.
 Caffarelli (général), 290, 296.
 Cahour (abbé), 28, 37.
 Caillat (Fois), 94, 123, 125.
 Calan (de), 30.
 Callac, 117, 118, 212.
 Calloch (Joseph), 314.
 Camas (général), 293.
 Cambacères, 263.
 Camezon, 65, 232.
 Camors, 115, 149, 305, 340.
 Campo Formio, 190.
 Canada, 54, 71.
 Canclaux (général), 22, 117.
 Candé, 228.

Canuel, 28.
 Caqueray (de), 66, 76, 80, 81, 82, 83.
 Caraleuc (de), 38, 77.
 Carantoir, 20, 21, 66, 67, 75, 89, 94, 102, 103, 122, 156, 161, 172, 180, 213, 218.
 Carhaix, 170, 244, 306, 350.
 Carnac, 113, 115, 170, 318, 339, 348, 358.
 Carné (de), 37, 67, 75.
 Carnot, 15, 17.
 Caro, 75, 94, 136, 200, 206.
 Carouingens, 68, 276.
 Caron (parfumeur), 18.
 Carrier, 42, 78.
 Castel (de), 304.
 Castellan, 97, 103, 104.
 Castrics (duc de), 37, 54.
 César, 13.
 Chalus (comte de), 189.
 Chamard (Dom), 38, 87.
 Chambord (comte de), 33, 376, 391.
 Champagne, 55.
 Champ des Martyrs, 14, 342.
 Championnet (général), 199.
 Champ-Mahé, 84, 93, 94, 95, 97, 101, 102, 103, 111, 112.
 Chapelle-des-Landes, 83.
 Charrette, 44, 61, 77, 81, 82, 135, 152, 389, 391.
 Charles X, 48.
 Charlus, 54.
 Charrier (Mathurin), 325.
 Charitreuse (La), 344, 345, 347.
 Chassis, 28, 37, 84.
 Chassin du Guerny, 31, 51.
 Chateaubriand (Armand de), 41, 62.
 Chateaubriand (François-René), 27, 309, 355.
 Chateaubriant (ville de), 40, 208.
 Château-du-Faou, 351.
 Châtillon, 208, 211, 234, 239.
 Chaumart, 78.
 Chelas (du), 306.
 Chenon, 37, 68.
 Cherbourg, 168.
 Chesapeake, 54.
 Choannière, 74, 102, 103.
 Chotou (Père), 16.
 Chou (les), 310.
 Clainche (Le), 182.
 Clarke (général), 239, 289.
 Clarté (La), 77.
 Clausel de Coussergues, 30.
 Claye (Le), 132, 190, 194.
 Clergerel, 334, 335.
 Clohars-Carnoët, 37, 60.
 Clorivière (Père de), 35, 252.
 Closmadeuc (chouan), 150.
 Closmadeuc (Dr de), 37, 77, 78, 80.
 Coblenz, 27.
 Cochin (Augustin), 38, 67.
 Coëtion, 97.
 Coëtlogon, 117, 118.
 Coislin, 307, 311, 326, 334, 335, 356.
 Coias du Resto, 23.
 Colbert, 67.
 Colledo, 80.

Collet, 306.
 Collin (Sullian), 15, 32, 38.
 Collin de la Contrie, 27.
 Colonozet, 306, 350.
 Comité du Salut Public, 87, 88.
 Concret, 39.
 Condamine (Pierre de la), 38, 51.
 Confédération Armoricaine, 13.
 Conseil du Morbihan, 80, 81, 83, 89, 91, 111, 128, 129, 131, 134, 140, 160, 175, 220.
 Constant voir Cadio.
 Constant (valet de Bonaparte), 268.
 Constantinople, 93.
 Contades (de), 27.
 Corbes, 38.
 Corby, 38, 66.
 Gorgue, 38, 73.
 Cormatin, 23, 60, 61, 64, 80, 81, 87, 90, 91.
 Cormaux (abbé), 41, 73.
 Cornic (amiral), 63.
 Cornouaille (comte de), 244, 306, 307, 350.
 Cottier (chouan), 306, 350, 351.
 Côtes-du-Nord, 32, 38, 39, 40, 41, 46, 47, 62, 73, 109, 117, 179, 182, 191, 192, 207, 222, 231, 254, 261, 265, 293, 307, 321, 358, 365, 366, 368.
 Côte, 84.
 Couédel, 101.
 Couéssin (Anne), 93.
 Couéssin de Kerhaude, 93, 204.
 Couéssin (de la Berraye), 75.
 Cougnolat, 305, 318.
 Courcy (Pol Potier de), 52.
 Courson (Aurélien de), 35, 72.
 Courson de la Ville Vallo, 307.
 Courson (Mlle de), 64.
 Eousinnee, 212.
 Crac'h, 304, 305, 312.
 Cranhae, 97.
 Crémur (batte de), 52.
 Créneau-Joly, 38, 85, 93, 94.
 Créry, 322.
 Croisic (Le), 52.
 Croix du Cerf (La), 83.
 Crossier, 38.

D

Dagorn, 305, 338, 343.
 Daniel-Rops, 38, 224, 225.
 Daphné, (Le), 63.
 Daudet, (Ernest), 38, 240.
 Davout, 15, 296, 297, 342, 358, 359.
 Debar (chef chouan), 43, 192, 244, 255, 261, 262, 286.
 Debelle (général), 18, 243.
 Decaze, 30.
 Déan, 230.
 Defay, (J.), 37.
 Deil, 197.
 Delmas, 64.
 Denand (rue du Bac à Paris), 258, 272, 273, 275.
 Deniau (oncle), 38.

Deniau (neveu), 38, 87, 91.
 Deroy, 37.
 Desgatine, 194.
 Deshayes (abbé), 38, 124.
 Desmarest, 15, 27, 263, 265, 269, 270, 271, 282.
 Desroieux, 60.
 Detimont, 257.
 Diffon, 253.
 Dihunamb, 33.
 Dijon, 242, 243.
 Dignan, 60, 293, 307, 365.
 Dirnadon, 39.
 Dol, 47, 121.
 Dondel de Kergonano, 133, 162, 163, 164, 165, 168, 170.
 Dondel du Faouëdic, 39.
 Dreanne, 14, 16, 141, 142, 143, 144, 145.
 Dresnay, (du), 16.
 Drochon (père), 85.
 Dubreuil (chouan), 84, 93, 94, 98.
 Dubreuil (Léon), 39, 68, 69.
 Dubuisson (Dr), 264.
 Duchatelier, 39, 85.
 Duchemin des Cèpeaux, 39.
 Duchesne (Louis), 387, 388.
 Dufour, 62.
 Duqué (Pierre), 126.
 Duhem, 89, 70.
 Duhirel, 88.
 Dumontier, 141, 142, 143, 144, 145.
 Duplessis (général), 264.
 Dupont, 180, 223, 224.
 Durand (abbé), 39.
 Durand (René), 39.
 Dusers, 73.

E

Edimbourg, 132, 194.
 Elbe (île d'), 43, 291.
 Ellison (capitaine), 133.
 Eloben, 21, 24, 73, 118, 132, 158, 190, 191, 205, 213, 221, 231, 234, 305, 317, 322, 324, 328, 330, 331, 332, 333, 338, 349, 355, 361, 362.
 Enghien (dne d'), 32, 277.
 Erdevven, 151, 170, 305, 314.
 Ergo, 221.
 Ermitage (L'), 232.
 Erquy, 62.
 Espagne, 73, 76, 301.
 Estaing, 342.
 Etel, 131, 339.
 Etter (L'), 66, 67, 92, 98, 113, 205.
 Eu, 257.
 Eure-et-Loire, 87.
 Eveille (l'), 54.
 Even (Arzel), 39, 67.
 Even (notaire), 261.

F

Faces (Père), 70.
 Falher (Le), 31, 43, 74, 78, 79, 80, 81, 88, 91, 130, 234.

Faverot (père), 154, 161, 173, 183.
 Faverot (Bis), 155, 156, 161.
 Fay (Jh de), 78, 80.
 Février, 182.
 Fegéac, 14, 16, 141, 217.
 Ferdinand IV (de Naples), 199.
 Fère, 166.
 Ferréro (Guglielmo), 39.
 Fichet (Jh.), 88.
 Finistère, 87, 115, 207, 213, 231, 254, 293, 321, 366.
 Flanigay, 336, 337.
 Fleur d'Ajone (Maudet), 39.
 Floch (Le), 290.
 Floirac (comte de), 294, 302, 303, 326, 363.
 Florange, 110.
 Flourio (Louis), 124.
 Folsax, 98, 201, 334, 339.
 Forêt-Neuve, 102.
 Forneron (Henri), 39.
 Fortalis, 39.
 Fouassaye (La), 121.
 Foucault, 93.
 Fouche (domestique), 279.
 Fouché, 15, 30, 36, 45, 206, 249, 250, 252, 253, 278, 289, 292, 299, 335, 337, 338, 339, 355, 356, 358, 363, 364, 365, 367, 371, 373, 390.
 Fougères, 30, 60.
 Fougères, (Les), 18, 75, 94, 98, 100, 101, 181, 215.
 Fraboulet, 93.
 Francheville (Jules de), 40, 309.
 Francheville (Catherine de), 70, 71.
 Francheville (comte de), 76, 110, 171, 180.
 Francheville (Bis), 305, 322, 346.
 Fregéolère (Barnard de la), 26.
 Frère (Christophe), 126, 127.
 Freslon (Paul de), 16, 53.
 Fréville (député-maire), 15.
 Frérot de la Messelière, 30, 53.
 Frotté, 23, 43, 62, 86, 87, 226, 231, 234, 236, 238, 263, 389.

G

Gabillard, 307.
 Gabory, (Emile), 40, 67, 74, 87.
 Gabriel (René), 75.
 Gaillard (Raoul), 256, 258, 262.
 Gallec, 98.
 Gallez, 305.
 Galzain (Michel de), 40, 77, 93.
 Gamber (les frères), 24, 80, 191, 212, 231, 305, 315, 317, 318, 319, 322, 323, 324, 328, 330, 331, 332, 333, 340, 342, 343, 344, 346, 349, 353, 361, 362, 375.
 Gamber (Mathurin), 304.
 Gand, 47, 296, 302, 353.
 Gardon, 93.
 Garnier de Kerigant, 40, 307.
 Gatinet, 187.
 Gaubert, 40.
 Gavré (forêt du), 244.
 Geanno, 309, 360.

Gely, 215, 216.
 Gency, (Général 1), 218, 219, 234.
 Germanie, 44.
 Gernoux, 40.
 Geslin de, 30, 87.
 Geslin de Bourgogne, 40.
 Geslin (chevalier de), 78, 82.
 Gherland (Joris), 77.
 Gicquel des Touches, 54.
 Glénac, 18, 67, 74, 75, 94, 102, 123, 213, 215, 249.
 Glenville, 97.
 Gombaud, 73.
 Gorce (De La), 155.
 Gornello (Le), 322.
 Goublaye (De La), 304.
 Gourin, 191, 305, 306, 310, 350.
 Goayon (comte de), 40, 65, 67, 76, 86, 92, 93, 94, 97, 99, 103.
 Goayon-Thomas, 63.
 Grand (Roger), 41, 67, 68, 70, 71.
 Grandchamp, 78, 79, 91, 109, 121, 128, 149, 203, 204, 231, 232, 233, 242, 243, 251, 313, 314, 319, 322, 340, 349, 353, 354.
 Grand Brère, 51, 52, 78.
 Granic, (étang du), 228.
 Grandville, 77.
 Grassier, 27.
 Grayo (abbé Mathurin), 93.
 Grégo (du), 73, 90.
 Grégo (château du), 134.
 Grenier (Albert), 41.
 Greslier, 38.
 Grignon (Dr), 24, 93, 166.
 Grignon (Pierre), 93, 126, 127, 138, 141, 148, 182, 185, 186, 189, 170, 232.
 Grignomns (La), 182, 186.
 Grigny, 232, 233, 234.
 Grisilles, 52.
 Groir, 313, 314.
 Grosjean, 23, 54, 76.
 Grouchy, 14, 27, 117, 119.
 Guedas (bac de), 83.
 Guégan (Jean), 78, 124.
 Guégan (abbé Julien), 24, 73, 75.
 Guéméné-sur-Scorff, 305, 310, 313, 350.
 Guen (Le), 138.
 Guened, 41.
 Guér, 21, 80, 172, 244, 249.
 Guérande, 23, 36, 47, 51, 52, 53, 65, 77, 96, 163, 169, 172, 174, 181, 183, 185, 189, 212, 213, 237, 244, 307, 356, 370, 387, 391.
 Guérezec (de), 90, 132.
 Guern, 314.
 Guerneseq, 60.
 Guernissac (de), 117.
 Guerno (Le), 113, 136.
 Guézin (Le), 98.
 Guézo, 87.
 Guézo Jean, 94.
 Guignard, 24.
 Guilio (capitaine), 84, 93.
 Guilhermy (de), 27.
 Guillas (Olivier), 73.

Guillaume (Commandant), 149.
 Guillemot (François), 304, 306.
 Guillemot (Julien), 27, 76, 303, 305, 307, 321, 338, 339, 350, 361, 375.
 Guillemot (Louis), 305, 375.
 Guillemot (Pierre), 13, 14, 23, 80, 86, 110, 130, 132, 150, 181, 192, 193, 211, 221, 222, 231, 232, 234, 243, 244, 253, 254, 261, 285, 286, 295, 303, 304, 306, 324, 349, 372, 374, 389, 391.
 Guillemot (Sans Pouce), 191.
 Guillemot (Vincent), 343.
 Guillevis, 84, 100, 242.
 Guillome (abbé), 242, 312.
 Guillome (Alexandre), 242.
 Guilloret, 306.
 Guillotin (abbé), 29.
 Guilloux abbé, 41.
 Guilmeourt, 257.
 Guimard-Cottedreux, 244.
 Guingamp, 41.
 Guiot (abbé François), 67.
 Guipry, 60.
 Guiscriff, 313.
 Guysesse (Paul), 28.
 Guyot (Henri), 124.
 Guyot (Pierre), 124.
 Gwairn, 33, 38.
 Gwened, 39.

H

Hardenberg, 391.
 Habasque, 41, 62.
 Harty, (Gal), 213, 221, 222, 231, 232, 233, 339.
 Hastings, 257.
 Hautrive (Ernest de), 30, 41.
 Hédonville (général), 86, 218, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 234, 236, 389.
 Heintze, 198.
 Héligon (abbé), 41.
 Hellot-Hoskins (Dr Samuel), 31.
 Hennebant, 169, 191, 305, 349.
 Heré (Urban de), 47, 113.
 Héricourt (Benigne du Troussset d'), 205.
 Hérissay (Jacques), 41, 73.
 Hermelec (Jean), 42, 128, 220, 243, 256, 257, 258, 262, 266, 273, 375.
 Herpin, 41, 62.
 Herries, (Loeiz), 41.
 Hersart de La Villemarqué, 41, 69, 309.
 Hervais (La), 138.
 Hervé (Dom), 41, 70.
 Hervé (Vincent), 345.
 Hervieu, 325.
 Herwilly (d'), 114, 115.
 Hettier (Charles), 7, 8, 31, 60, 61, 62.
 Heurtel, 29.
 Hill, 41.
 Hoche, 14, 32, 114, 115, 117, 119, 147, 152, 153, 161, 162, 167, 168, 170, 171, 174, 182, 189, 339.
 Hollande, 36.
 Horn, (Gal), 351.
 Hor Yezh, 34, 39, 51, 67.

Hotham (Amiral), 340, 348, 358.
 Houat, 128, 129.
 Housseix, 161.
 Houssaye (La), 74, 98.
 Houssaye (H), 41.
 Hozier (Charles d'), 31, 51, 249, 250, 251, 253, 256, 258, 266, 270, 271, 272, 273, 274, 286, 287.
 Hubry, (Père), 48, 70, 71, 258.
 Hudson (fleuve), 54.
 Huelinat (Le), 307.
 Humbert (Général), 61.
 Huon de Pénanster, 41.
 Hurloer, 342.
 Hyde de Neuville, 23, 27, 239, 241, 242, 256.
 Hyslop (Béatrice), 31, 75.

I

Il, (château d'), 278, 279.
Ille-et-Vilaine, 23, 31, 36, 48, 59, 67, 86, 182, 197, 209, 210, 231, 230, 254, 295, 307, 351, 358, 366, 368.
Inguiniel, 314.
Insan (Lan), 41.
Italie, 243.

J

Jacob (J.-M. François), 42.
 Jacob (Toussaint), 305.
 Jaffro (Jean), 28, 204.
 Jaffro (Pierre), 98, 204.
 Jallié, 91.
 Jan (Jean), 110, 117, 180, 191, 305, 321.
 Jarry, 102.
 Jaunay (La), 61, 81, 181.
 Jausions (Famille), 16, 78, 93.
 Jausions (Dom), 42.
 Jean, 84.
 Jehanno, 79.
 Jéhu, 75.
 Jersey, 55, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 109.
 Jérégon, 42.
 Jochère (de la), 183, 208.
 Josnet, 109, 110, 114.
 Josse, 315, 320.
 Josselin, 20, 110, 118, 207, 211, 239, 257, 322, 324.
 Jossot (abbé Frédéric), 16.
 Joso, 134.
 Jouan (Pierre), 305.
 Jounnic (Albin), 305.
 Joutte (de), 62, 64.
 Joyaut, 102, 123, 124, 249, 252, 255, 257, 258, 262, 266, 268, 274, 276, 286.
 Jullia (Camille), 42.
 Jullien, 78.

K

Keneiled Kistrebah, 39.
 Kerabraham, 102.
 Kéralio, 87, 89.

Kerangat (Colonel de), 42.
 Ker Anna, 72, 315, 317, 340, 343.
 Kerad (Per), 42, 74, 77.
 Keravenan (abbé Grayo de), 46, 276, 277.
 Keravenan (Joseph de), 25.
 Kerbonnaire, 197.
 Kerboular, 118, 222.
 Kercadio, 232.
 Kercado (receveur), 212.
 Kercohan, 322.
 Kercopin, 24.
 Kerdaniel, 181, 194.
 Kerdrelin, 123.
 Kerfar, 16, 24, 93.
 Kerfily, 338, 353.
 Kergarou, 306.
 Kergidu, 41.
 Kerglaur, 73.
 Kergrist, 313.
 Kerquéhennec, 134.
 Keruel, 42.
 Kerourc, 151.
 Kerivalain, 344.
 Kerizac, 231, 232.
 Kerjuel, 102.
 Kerlivio (de), 70.
 Kerlo, 222.
 Kermoizan, 190, 304, 360.
 Kermavélo, 251.
 Keroguer (Jacques de), 124.
 Keruhel, 67.
 Keruignac, 261, 305.
 Kerviler (de) ou Leverrierck, 42, 144.
 Kervoyal, 133, 134, 137.
 Kervoyer (en Arradon), 52.
 Kerzo, 124, 340.
 Kestenberh, 4, 36.
 Klinger, 163, 165.
 Koble (Jacques), 43, 193, 253.
 Korsakoff, 209.

L

La Bouslaye, 197.
La Béraudière, 63, 336, 337.
La Bérangé, 34, 93, 97, 104, 112, 115, 126, 197.
La Boessière (Gal de), 15, 27, 133, 135, 302, 303, 304, 307, 333, 346, 363, 366, 378.
La Borderie (A. de), 75.
La Bouère (comtesse de), 29.
La Bourdonnaye, 23, 75, 98, 161.
La Carrière, 182, 242.
La Chaussée (comt), 172.
La Chouque (commandant), 42, 90.
Ladure, 189.
La Fayette, 54.
La Gacilly, 20, 21, 66, 67, 88, 94, 100, 103, 104, 112, 122, 123, 130, 154, 155, 161, 172, 218, 323.
La Gaudinaye, 43.
La Giraudais, 18.
La Glovardage, 84.
La Grée des Chouans, 326.
La Grignonne, 23.
La Gorce (Pierre de), 42, 188.

La Gournerie (de), 42.
La Haye Saint-Hilaire (comte), 24, 32.
La Haye Saint-Hilaire (Edouard de), 32, 133, 221, 231, 232, 239, 240, 249, 252, 257, 372.
Laigne René (de), 26.
Lainé (Louis), 250.
Lainé (Joseph), 304.
La Laitte (fort), 29.
 Lallemant administrateur de Rieux, 296, 197.
 Lallié (Alfred), 42, 78.
La Malmaison, 246.
Lamarchannaye, 231.
 Lamarque (Gal), 28, 43, 301, 336, 349, 358, 359, 371.
Lamballe, 307.
 Lamotte, 18, 258, 272, 274.
 Lamour-Lanigu, (chef chouan), 191.
 Lancien (Julien), 94.
 Landau, 305, 314.
 Landelle (de la), 74.
 Landennant, 115, 151, 305, 340.
 Landor (poste anglais), 309.
 Langle (de), 305, 342, 349.
 Langon, 13.
 Langonnet, 21, 305.
 Langouria, 324, 325.
Langudic, 305, 314.
Lanoup, 63.
Lann-er-Hreu, 342, 343, 344.
Lantron, 306.
 La Noé (juge de paix d'Allaire), 198.
La Noé-Cado, 98, 184.
 Lanouan, 143.
Lanoue, 65, 196, 225.
 Lantivy (de), 23, 109.
 Lantivy du Resto, 153.
Lanvaudan, 314, 372.
Lanvaux, 66, 78, 117, 149, 322.
La Prévaley, 64, 87.
 La Prévaley (chef chouan), 231, 236.
 Larpont, 222.
 Larian (de), 75.
Larmor, 310.
La Roche-Bernard, 14, 20, 21, 22, 38, 43, 68, 69, 76, 77, 78, 83, 86, 112, 116, 117, 119, 130, 135, 149, 155, 157, 160, 163, 164, 165, 166, 171, 180, 188, 189, 198, 201, 210, 211, 212, 213, 215, 220, 222, 225, 250, 244, 326, 334, 339, 368.
La Rochejaquelein (Marquise de), 14, 27, 28, 141.
La Rouandais (en Bains), 16.
 Larre, 78, 84, 94, 112, 113, 154, 161.
 Larrey, (baron), 286, 287.
 La Sicotière (de), 42, 62, 87.
 Lassier, 112.
 Lasserre (Bertrand), 43.
 La Thuillerie (de), 62.
 Latourette (Mme), 24.
La Turballe, 52.
 Laudrein (Jean), 124.
 Laudrein (Yves), 124.
 Laumiller, 80, 221.

Launay (Guillaume), 102.
 Launay (de), 305.
 Lauze'h, 67, 77, 136.
 Lauzer, 124.
 Laval, 87.
 Lavaiotte, 149.
 Lavaquery, 43.
 La Varende, 43, 242.
 La Vieuville, 62, 63.
 Laz (Mme de), 64.
 Le Bail (chef de Gourin), 191.
 Le Baron, (Mgr), 288.
 Le Batteux, 78, 79, 217.
 Le Bel-Air, 65.
 Le Bellec, (Mgr), 287.
 Le Bignon, 164.
 Le Binio (en Tréad), 97.
 Le Blanc, 103.
 Le Boterff, 231.
 Le Boterff, (de Kercohan), 72.
 Le Bouédec (chouan), 305.
 Le Bourgeois, 263, 264, 265, 266.
 Le Braz (Anatole), 43, 70.
 Le Breton (H.), 43, 77.
 Le Brossais, 103, 104.
 Le Cadre (Julien), 101.
 Le Cars (Pierre), 75, 84, 93, 172, 191, 202, 203, 305, 325.
 Lecestre (Léon), 272.
 Le Clainche, 112, 202.
 Le Claire (abbé), 43, 94.
 Le Cler (Georges), 43.
 Le Croisic, 185, 212.
 Le Dain (Yves), 305, 349, 310.
 Le Deist de Botidoux, 23.
 Le Douarin, 305.
 Le Faouët, 154, 305.
 Le Feubvre (de Larré), 112.
 Le Feubvre de Laubinière (Charlotte), 52.
 Le Feubvre de Laubinière (Marie Gab.), 53.
 Le Fion (Jean), 43.
 Le Gal (abbé), 357.
 Le Gal de Kerordo, 343.
 Le Gallie de Kerizouet, 15, 28.
 Le Gallo (Pierre), 305.
 Le Gallo, 43.
 Le Galludec (Marc), 305.
 Le Garrec (chanoine), 13, 31, 43, 96.
 Le Gloabec, 305.
 Le Goffe, 44.
 Le Grand, 312.
 Le Grand, 44.
 Le Gris-Duval, 191, 236, 244.
 Le Hanton, 314.
 Le Hélec, 97.
 Le Hergair, 305.
 Leipzig, 322.
 Leissègues (de), 109.
 Le Lan (de Kervignac), 261, 266.
 Le Lan (de Riantec), 305.
 Le Leuch, 239, 242.
 Le Louer, 25, 28.
 Le Loutre (Marie), 15, 32, 276, 361, 382, 383.
 Le Malliaud, 183, 184, 190, 192, 197, 198, 199.

Le Manach, 312.
 Le Mans, 78.
 Lemasson (abbé Auguste), 44.
 Le Mauff, 114.
 Le Mené (chanoine), 44.
 Le Mercier (Le petit roy de Bignan), 132, 261, 286.
 Le Mercier d'Erm, 44.
 Le Mintier de Lehelec, 16, 25, 65.
 Le Mintier (officier chouan), 133, 171, 240, 305.
 Le Moal (Yves), 39.
 Lemoine (Gal), 135.
 Le Moustre (capitaine chouan d'Auray), 305.
 Le Neillon (Charles), 305, 342, 343.
 Lennion, 232.
 Le Nepvou de Carfort, 307.
 Lenoir de Tourneville (Mme), 251.
 Le Notre (Georges), 44, 65, 74, 76, 251.
 Le Nué (ou Néné), surnommé Gaspard, 84, 94, 104, 127, 148.
 Léon (Prince de), 61.
 Le Par (Amaury), 77.
 Le Plessis, 98.
 Le Pont d'Oust, 98.
 Le Porhoët, 321.
 Le Pouldu, 117.
 Le Quellec, 300.
 Le Quer, 41, 67.
 Le Réour, 305.
 Lermen (Le), 98.
 Le Ridant, 239, 242, 305, 315.
 Le Roy, 78.
 Le Roy (Juge de paix), 155.
 Lesage, 78.
 Les Bellions, 98.
 Lesort (André), 31.
 Lespinasse (Gal), 224.
 L'Estourbeillon (chef chouan), 305.
 L'Estourbeillon (Régis de), 31, 53.
 Letacounoux, 44, 67.
 Letourneur, 185, 264.
 Le Tréport, 257.
 Le Trésort de la Rocque, 40.
 Levéque, 212.
 Leverrierck (de Kerviler), 31, 44.
 Levot, 44.
 Lhuvel, 102, 104.
 Liffé, 91.
 Limerzel, 16, 19, 24, 66, 68, 77, 92, 93, 96, 98, 113, 121, 136, 164, 165, 166, 172, 198, 204, 206, 210.
 L'île du Drenneuc (de), 28.
 Liziec, 22, 45, 72, 73, 222.
 Loaisel (Julien, recteur de Redon), 75, 200.
 Lobenthal (Gal), 351.
 Lobineau (Dom Guy), 45, 71.
 Lockroy, 32, 77.
 Locmaria, 233, 314.
 Locmariaker, 113, 114, 256, 305, 318, 346, 353.
 Locmeren, 232, 233.
 Locminé, 79, 82, 132, 134, 150, 152, 213.
 Locquetas, 232.

Lohéac, 214.
 Lohéac, (Vve), 194.
 Loire, 51.
 Loire-Inférieure, 23, 156, 182, 197, 210, 244, 367, 368.
 Loisel de Saulnays (marquis), 24, 75.
 Loisel de Saulnays (Edmond), 23.
 Loisel de Saulnays (Joseph), 24, 75, 113.
 Loisel du Paty, 97.
 Londres, 27, 29, 31, 55, 59, 60, 182, 193.
 Lorey (Claude), 191.
 Lorédan (Jean), 45.
 Lorient, 21, 25, 72, 80, 149, 150, 152, 169, 190, 222, 294, 297, 315, 320, 321, 340, 357, 366, 370, 383, 384, 390.
 Loth (Arthur), 45.
 Loudéac, 118.
 Louis XVII, 47, 60, 97, 102, 103.
 Louis XVIII, 121, 122, 125, 146, 293, 295, 337, 353, 355, 356, 357, 359, 363, 367, 371, 383, 390, 391.
 Lomigne, 87.
 Logu-Emigrant, 117, 138, 150.
 Logat, 21.
 Loyer (Le petit bossu), 98.
 Loyer (Louis), 124.
 Loyer (Pierre), 102.
 Lucas (receveur des Domaines), 211.
 Lucanec, 161.
 Luzel, 45.
 Lyon, 291.

M

Mabilais (La), 66, 82, 83, 87, 181.
 Macé (A.), 45.
 Macé (Albert), 73.
 Mack (Gal), 199.
 Madelin (Louis), 45.
 Maine, 244.
 Maine (Bas), 39, 193.
 Mainguy (commandant), 16.
 Malansac, 94, 136, 191, 199, 335.
 Malartic, 236, 336, 337.
 Malesroit, 31, 98, 121, 136, 138, 139, 172, 184, 185, 191, 220, 313, 323.
 Mauguénac, 313, 372.
 Malte, 53.
 Manginot (policien), 271, 272.
 Margolérien, 78, 339.
 Marchand (A.), 45.
 Marche (J.-P. de la), 155.
 Marco de Saint-Hilaire, 28, 45.
 Marengo, 243, 245.
 Margadel (de), 117, 305, 312, 315, 318, 319, 322, 344, 348.
 Marie Caroline (reine de Naples), 199.
 Marigny (marquis de), 302, 303.
 Marion (d'Arradon), 243.
 Marnière de Guer, 171.
 Marquer (Edmond), 24, 75.
 Marquer de Kerderff (Marguerite), 70.
 Marsaille, 169.
 Marsille (Père), 16.
 Martel (comte de), 45.
 Martin (capitaine Pierre), 308.

Martin (Louis), 308.
 Martin (Gaston), 45.
 Martin (Plaudren), 261.
 Martin (de Sulniac), 322.
 Martincourt, 149, 153, 156, 157, 158.
 Marzon, 85, 113, 124, 180.
 Masséna, 184, 209.
 Massérac, 197.
 Mathes (Les), 322.
 Mathieu (policien), 259, 260.
 Matignon, 307.
 Maudet Louis, 93.
 Maury, 60, 249.
 Maury (abbé), 67, 75.
 Mée (Le), 72.
 Mérand, 169, 183, 191, 321, 338, 349, 350.
 Mendon, 115, 151, 305, 318.
 Mend (Le), 65.
 Mend-Sal, 354.
 Ménéac, 65.
 Mercier-la-Vendée, 78, 128, 129, 137, 147, 148, 151, 156, 157, 162, 168, 194, 203, 204, 211, 221, 225, 229, 242, 244, 253, 261.
 Mériadec, 317.
 Mervignac, 244.
 Meringe, 60, 163.
 Merlet (P.), 45, 77.
 Mervignac, 305.
 Mermet, 150, 152, 167, 168.
 Mérovingiens, 68.
 Merzuel (baie de), 51.
 Meslan, 314.
 Metternich, 34, 301.
 Meuzon, 231, 232, 233.
 Michaud (Gal), 218.
 Mignotte, 170.
 Mikel (en Marzan), 180.
 Milnes, 309.
 Minoued, 310.
 Mirhantouille (La), 44, 65.
 Mi-Voie (Le Chêne de), 322.
 Moeslien (de), 304.
 Moisan, 244.
 Moisan, 112.
 Molac (Le Petit), 204.
 Molac, 10, 66, 68, 73, 84, 94, 96, 98, 125, 127, 136, 172, 184, 190.
 Molant (château), 60.
 Mollen, 27.
 Money (Gal), 258.
 Moncontour, 307.
 Mondoré (le Pourceau de), 240, 250, 252, 253.
 Monistrol (de), 305, 349.
 Montebianc, 119, 331.
 Montmejean, 22, 94, 118.
 Morand (Gal), 298.
 Morbihan, 13, 14, 16, 18, 19, 22, 23, 24, 26, 28, 31, 32, 37, 39, 40, 41, 45, 47, 48, 49, 60, 64, 68, 70, 73, 77, 78, 79, 80, 81, 85, 90, 91, 93, 109, 129, 136, 137, 139, 145, 146, 152, 153, 155, 162, 168, 169, 170, 171, 173, 183, 185, 187, 190, 197, 199, 205, 206, 207, 209, 210, 223, 225, 226, 228, 230, 231, 241, 242, 243, 245, 250, 251, 253, 254, 259, 263, 277, 299, 294, 295, 299, 301, 303, 305, 310, 326, 336, 351, 363, 366, 368, 369.

Morbihan (Revue), 44, 48.
 Morbuzie (Le), 231, 232.
 Moritissa, 129.
 Moréac, 242, 314.
 Moreau (lieutenant de police), 299.
 Morvan (général), 13, 31, 255, 268, 273.
 Morice (Dom), 73.
 Morlaix, 244, 307, 350.
 Moronval, 114, 115, 116.
 Morvan, 68.
 Mourret (Fernand), 45.
 Mulot (Le Père), 46.
 Murat, 262, 264, 266.
 Muret (Théodore), 46, 74, 251.
 Mûr-de-Bretagne, 244.
 Musnier-Desclozeaux, 29.
 Mazillac, 20, 21, 41, 69, 76, 77, 89, 115, 130, 135, 136, 137, 155, 156, 157, 158, 161, 171, 172, 213, 215, 220, 221, 222, 225, 232, 233, 234, 238, 239, 244, 326, 327, 329, 331, 332, 339, 355, 356, 357, 359, 360, 362.

N

Nantes, 24, 29, 32, 37, 42, 80, 83, 117, 168, 172, 185, 189, 204, 206, 211, 212, 219, 222, 230, 231, 237, 239, 242, 243, 264, 293, 299, 321, 325, 326, 340, 359, 369.

Naples, 199.

Napoléon I^{er}, 15, 29, 30, 32, 40, 278, 282, 286, 288, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 298, 300, 301, 312, 326, 337, 351, 371, 390.

Napoléon III, 32.

Necker, 46, 67.

Neulliac, 313.

Neuport, 3, 54.

Nicaise (rue), 45.

Nielly (amiral), 194.

Nicol (Max), 46, 258, 259.

Nicol (Pierre), 46, 77.

Nicolas (frères), 313, 330.

Nicolas (Jean), 300.

Nicolazic, 17.

Nicot (Joseph), 142.

Niel (chanoine), 16, 46.

Nieillac, 75, 201.

Noirmoutier, 77.

Nominoë, 68.

Normandie, 263.

Normandie, 31, 60.

Norton, 309.

Nort-sur-Erdre, 368.

Nostang 290.

Noury (abbé Pierre), 35, 67.

Noyal-Muzillac, 48, 78, 80, 87, 89, 113, 124, 158, 172, 204, 221, 261, 314, 322, 328.

Noyal-Pontivy, 305.

O

Odet (L'), 244.

Ogam, 38, 66.

Oglard (Toussaint), 191.

Olliviero, 94.

Orain (abbé), 14, 28, 35, 37, 144, 217.
 Ory, 290.
 Ouest, 13.
 Ouest-Eclair, 41.
 Oust, 67, 98, 322.

P

Paimpol, 63.
 Paimpont, 80, 244.
 Palud (Le), 62.
 Panges (Jean de), 46.
 Panhéleux (abbé), 83, 84, 100, 103, 112, 122, 123, 125, 181, 182, 188.
 Papeil, 114, 115.
 Parfontai (Le creux du), 257.
 Partouru, 46.
 Paris, 14, 31, 37, 44, 74, 137, 154, 177, 182, 192, 211, 219, 227, 234, 237, 238, 239, 241, 243, 249, 250, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 275, 276, 282, 291, 292, 293, 355, 357, 363, 369, 374, 381, 382, 386, 390.
 Parkore, 233.
 Paroisse bretonne de Paris, 69, 71, 79, 80, 82, 90, 91.
 Partot (rue Rochechouart, Paris), 259.
 Pasque (inspecteur de police), 260, 271, 272.
 Pasquier (chancelier), 15, 28, 86, 281, 363, 390.
 Pastol (Gal), 239.
 Patu Deshautchamps, 46.
 Pau (château de), 278, 384, 386.
 Payen (Jean) de Kercohan en Berric, 72.
 Péanée, 19, 20, 21, 67, 68, 72, 73, 75, 78, 79, 95, 113, 124, 136, 156, 157, 158, 187, 188, 197, 222, 314.
 Peigné (postillon), 190.
 Pellée, 19, 20, 21, 67, 82, 83, 94, 96, 97, 98, 101, 102, 104, 136, 188, 193, 326.
 Pelouze (Chevalier de la), 193, 194.
 Penanster, 306, 375.
 Penneff, 77, 326, 334.
 Penesclous, 328, 328, 330.
 Penestin, 213.
 Penhouët (capitaine de vaisseau), 305.
 Pentan, 220, 221, 225, 230, 326, 334, 357, 358.
 Penmurr, 328, 328, 330.
 Penhièvre (Jorb), 115.
 Péro (Jacques), 82, 83, 84, 94, 97, 101, 112, 122.
 Perio (Michel), 83, 94, 103, 122, 126.
 Perret (gendarme), 138.
 Perret (député), 161.
 Perrier d'Arc (Mme), 16.
 Pescey (La), 88.
 Philippe (abbé), dit Kernitra, 128.
 Piard-Quellenec, 161.
 Plat (Stéphane), 46.
 Pichegru, 31, 35, 256, 262, 268, 276, 286.
 Picot (Louis), 257, 261, 262, 272, 273, 274, 286.

Picot (Egorgé-Bleus), 263, 264, 265, 266.
 Picot de Limoëlan, 23, 244, 249, 250, 252.
 Picquet, 114, 115.
 Piederrrière (abbé), 46, 78.
 Pie VI, 199.
 Pioger (dit « Sans pitié »), 253, 263, 264, 265.
 Pioger (Armand et Pierre de), 325.
 Pipi, 63, 64.
 Pipriac, 251.
 Piré (général), 293.
 Piriac, 62.
 Pisani (P.), 46.
 Pitre-Chevalier, 46.
 Pith, 61, 243.
 Plaudren, 79, 118, 147, 149, 231, 242, 306, 314, 322, 338, 340, 353.
 Plescop, 167, 353, 354, 355.
 Plessis de Grénedan (du), 150, 192.
 Pleucadeuc, 20, 76, 84, 93, 94, 97, 98, 136, 172.
 Pleugriffet, 304.
 Ploëren, 313, 345.
 Ploëmel, 20, 21, 81, 88, 91, 118, 134, 150, 234, 239, 244, 305, 322, 338, 339, 353, 368.
 Plouay, 314.
 Plouézec, 63.
 Plougoumelen, 345.
 Plougouven, 307.
 Plouha, 84.
 Plouharnel, 151, 170, 305.
 Plouhinec, 305, 314.
 Plourhan, 64.
 Pluherlin, 66, 79, 84, 94, 98, 101, 102, 136, 172, 196.
 Plumélec, 21, 189, 234, 340, 351.
 Plumélian, 349, 350.
 Plumergat, 85, 149, 151, 314, 340, 346, 348.
 Plumézec, 346.
 Pluigner, 128, 149, 297, 305, 313, 340, 343.
 Poirier de Beauvais, 29, 87.
 Polignac (Cte Charles), 29.
 Polignac (ducs de), 262, 278, 279.
 Pommeret, 46, 61, 62.
 Pommerit-le-Vicomte, 307.
 Pontallé, 197, 199.
 Ponthriand (colonel de), 29, 36, 151, 291, 292, 293, 294, 307, 365, 370.
 Pontcallec, 75.
 Pontchâteau, 23, 45, 145, 210, 244.
 Pont-de-Buis, 110.
 Pont d'Oust, 101, 104.
 Pont-du-Loc, 65, 152, 230, 231, 232, 233, 234, 318, 339.
 Pontivy, 24, 38, 73, 75, 152, 294, 305, 315, 317, 321, 340, 343, 349, 357, 362.
 Pont-Sal, 315, 316.
 Parth-et-Linennoë, 86, 151, 152.
 Port-de-Roche, 98.
 Port-Louis (Le), 31, 242, 314, 366.
 Port Navalo, 117, 133.
 Portier de Courcy, 31.
 Pounnée, 208, 225, 226.
 Poulligen, 52.
 Poullivy (lande du), 132.

Poulchasse, 261.
 Pourled, (Les), 310.
 Prataleau (château de), 306.
 Préclos, 73, 74, 97.
 Préfecture de police, 15.
 Presse (dom Alexis), 287.
 Prières (abbaye), 221.
 Prieur de la Marne, 77.
 Prigent, 60.
 Protée (le), 53.
 Provence (navire le) 54.
 Provotaye (Hervé de la), 97.
 Pnisaye (de), 23, 29, 47, 55, 59, 60, 61, 62, 80, 85, 86, 109, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 128, 129, 160, 168, 182, 189.

Q

Quantin (général), 14, 24, 32, 146, 147, 149, 152, 153, 154, 155, 157, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175.
 Quallac (Le), 313.
 Quéneuc, 75, 103.
 Quelen, 314.
 Quéréol ou Quérélle (Jean-Pierre), 18, 257, 258, 259, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 271, 272, 274, 275.
 Questel (Jean), 313, 346.
 Questembert, 19, 20, 21, 36, 44, 46, 66, 67, 68, 69, 70, 75, 76, 77, 79, 84, 86, 87, 89, 93, 94, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 112, 114, 115, 116, 118, 121, 130, 136, 157, 169, 172, 184, 188, 191, 204, 205, 206, 213, 220, 237, 244, 253, 310, 323, 326, 338, 356.
 Quiban (moulin), 98.
 Quiberan, 14, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 36, 37, 42, 43, 86, 92, 93, 107, 109, 113, 115, 116, 117, 119, 120, 123, 124, 130, 134, 138, 163, 164, 179, 220, 234, 343, 305, 314, 339, 340, 342, 372.
 Quilgars, 47, 51.
 Quimperlé, 13, 147.
 Quinsonas (comte de), 381.
 Quintin, 307.
 Quistinic, 314.

R

Rado-du-Matz (élève du collège St-Yves), 313, 315.
 Rado du Matz (chef chouan), 14, 29, 113.
 Rapp (général), 241.
 Réal, 15, 29, 262, 263, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 273, 275, 282.
 Rebillard, 250.
 Rébillac, 93, 97, 121.
 Redon, 19, 39, 40, 42, 65, 67, 68, 75, 78, 82, 93, 97, 99, 113, 142, 145, 153, 170, 180, 182, 183, 189, 197, 198, 211, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 222, 223, 230, 232, 233, 240, 244, 249, 250, 307, 310, 321, 323, 324, 325, 328, 333, 357, 359, 368.

Régner (ministre de la justice), 259, 260, 262, 264, 265.
 Réguing, 21.
 Reinhard (Marcel), 47.
 Réminiac, 94.
 Renaud (Côtes-du-Nord), 307.
 Rennes, 15, 30, 32, 37, 81, 87, 91, 114, 137, 150, 152, 167, 168, 190, 197, 199, 204, 209, 212, 218, 222, 223, 249, 252, 253, 254, 292, 296, 297, 299, 301, 308, 334, 339, 351, 358, 359, 365, 366, 368, 369, 378, 387.
 Rey (général), 137, 170.
 Rhys, 76, 113, 117, 129, 134, 243, 251, 305, 310, 322, 335, 345.
 Riantec, 305, 311.
 Richard (abbé), 82.
 Rieux (Guillaume de), 124.
 Rieux (Louis de), 14, 39, 94, 102, 123, 124.
 Rieux (moulin de), 99.
 Rieux (ville de), 19, 20, 21, 43, 67, 78, 79, 119, 141, 156, 165, 188, 189, 196, 197, 198, 200, 201, 205, 206, 213, 218, 225, 254.
 Rio (François), 15, 40, 48, 93, 204, 298, 303, 310, 312, 313, 315, 316, 318, 322, 330, 331, 339, 342, 349, 360, 372.
 Rio (Louis), 305.
 Rivière (de), 262, 286.
 Robert (abbé), 37, 47.
 Robert (instituteur), 112.
 Roc Saint-André (Le), 223.
 Roche Saint-André (La), 226.
 Rochambeau, 54.
 Rochefort-en-Terre ou Roche-des-Trois, 14, 20, 21, 22, 45, 57, 66, 75, 76, 77, 78, 80, 82, 83, 87, 88, 89, 93, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 109, 112, 113, 115, 116, 119, 120, 121, 122, 125, 126, 127, 130, 134, 136, 137, 148, 153, 154, 158, 159, 161, 162, 165, 171, 172, 180, 182, 183, 189, 191, 197, 200, 202, 204, 210, 211, 214, 219, 310, 323, 326, 335, 336, 338.
 Rochefoucault (baron de la), 278.
 Rochereau (Jeanne), 52.
 Roger (dit l'oiseau), 240, 251, 252, 253.
 Robu (chef chouan), 14, 24, 29, 86, 110, 117, 118, 128, 151, 212, 221, 222, 235, 277, 304, 318, 319, 320, 324, 335, 342, 343, 344, 346, 349.
 Rome, 68, 199.
 Romey, 255.
 Ropartz (Sigismond), 29.
 Ropert (sous-préfet), 323, 324, 325.
 Rotardais (château de la), 53.
 Rouergue-Infanterie (régiment), 52.
 Rouérie (de la), 23, 24, 44, 59, 62, 73, 74, 75, 76, 93, 113, 200, 391.
 Rouen, 263.
 Rouget de l'Isle, 14, 29, 118.
 Rousseau (général), 301, 328, 330, 332, 333, 334, 335, 337, 338, 339, 340, 348, 349, 351, 353, 354, 355, 357, 360, 362.
 Rousseau (Dr), 52.
 Roussel (Philippe), 216.
 Roussein (Alexandre), 32, 47.

Roux (marquis de), 47.
 Rubaud (Jb), 103.
 Ruée (de la), 73.
 Ruffiac, 76, 94, 96, 97, 213.

S

Sageret (Emile), 47, 70.
 Sailla, 51.
 Saillaie (porte de), 52, 174, 185.
 Sainte Anne, 70, 320, 329.
 Sainte-Anne d'Auray, 48, 149, 315.
 Sainte-Anne de Buisson, 349.
 Saint-Aubin de Guérande (collégiale), 51.
 Saint-Aubin-du-Cormier, 368.
 Saint-Avé, 237.
 Saint-Bily, 110.
 Sainte-Barbe (Plouharnel), 151.
 Saint-Briac, 41, 64, 117.
 Saint Charles de Blois, 124.
 Sainte-Clair-Deville (Paul), 47, 60, 61, 80.
 Saint-Clément de Nantes, 83.
 Saints Coeurs de Jésus et de Marie, 71.
 Saint-Cyr, 135.
 Saint-Dolay, 83, 119, 172.
 Saint-Eloi, 326.
 Saint-François-Xavier (collège), 16.
 Saint-Gabriel, 38.
 Saint-Géran, 344.
 Saint-Gildas-des-Bois, 141, 145.
 Saint-Gildas-de-Rhys, 314.
 Saint-Gilles du Ménez, 65.
 Saint-Gilles Peronnais (chevalier de), 200.
 Saint-Gorgon, 92, 93, 94, 103, 188.
 Saint-Goustan, 342, 344, 346.
 Saint-Grégoire, 94, 103, 126, 136, 188.
 Saint-Guenolé (Bate), 52, 185.
 Saint-Guyomard, 126.
 Sainte-Hélène, 305.
 Saint-Hermin, 350.
 Saint-Etienne des Landes, 32.
 Saint-Jacques (en La Gacilly), 88.
 Saint-Jacut, 75, 83, 93, 96, 121, 136, 172, 197, 201, 210, 314, 325.
 Saint-James (cabinet), 60.
 Saint-Jean-Baptiste (école), 25.
 Saint-Jean-Brévelay, 79, 80, 113, 118, 243, 261, 349.
 Saint-Jean Eudes, 70, 310.
 Saint-Joseph de Lannion (collège), 270.
 Saint-Julien (en La Gacilly), 88.
 Saint-Just, 13.
 Saint-Laurent, 136, 196.
 Saint-Len, 257, 266, 270, 272, 273, 274.
 Saint-Marc, 78.
 Saint-Malo, 60, 180, 200, 340, 366, 368.
 Saint-Malo-de-Phily, 60.
 Saint-Marcel, 136.
 Saint-Mars-du-Désert, 67.
 Saint-Martin, 74, 94, 96, 97, 101, 103, 104, 136, 215.
 Saint-Méen, 244.
 Saint-Michel (porte), 52.
 Saint-Nazaire, 52.

Saint-Noël, 149, 154.
 Saint-Pabu (en Pluhertin), 79.
 Saint-Paul (église), 287.
 Saint-Perreux, 67, 93, 96, 98, 188.
 Saint-Quay-Portrieux, 62, 63, 261.
 Saint-Regant, 31, 150, 192, 244, 249, 252, 286.
 Sainte-Reine, 70.
 Sainte-Reine-de-Bretagne, 78.
 Saint-Romain (Jean-Paul), 169, 173.
 Saint-Romain-de-Redon (collège), 16.
 Saint-Sauveur-de-Redon, 387.
 Sainte-Thérèse de Lisieux, 308.
 Saint-Yudal, 312.
 Saint-Vincent Ferrier, 48, 69.
 Saint-Vincent-sur-Oust, 18, 19, 67, 74, 75, 94, 96, 98, 103, 104, 150, 172, 180, 188, 201.
 Saint-Vran, 65.
 Saint-Yves de Vannes (collège), 4, 53, 68, 73, 294, 298, 303, 309, 312, 328, 360, 362, 372.
 Sauter Jean, 124.
 Sauter (Joseph), 84, 125.
 Santes-Renne (d'Alise), 70.
 Sapinaud, 291.
 Sarthe, 30, 47.
 Sarzeau, 72, 117, 134, 171, 172, 205, 212, 251, 257, 310, 313, 314, 372.
 Saulnier de Mondevy, 29.
 Saumarez (sir James), 14, 33.
 Saumon (navire Le), 54.
 Saumur, 78, 282, 288.
 Saussavin, 163.
 Savary (Jean), 87, 89, 91.
 Savary (duc de Rovigo), 15, 18, 29, 33, 272, 279, 280, 282.
 Savenay, 23, 78, 82, 142, 307, 321.
 Schilt (général), 205, 213.
 Seaux (de), 386.
 Sébillot (Gilles), 98.
 Scéillon (de) (chefs chouan), 133, 191, 202, 203, 213, 240, 244, 305, 323, 325, 330, 340, 345.
 Scéillon (famille de), 53, 75.
 Scéillon (Jean de), secrétaire du duc Jean V, 53.
 Scéillon (Jean de), Connétable de Dinan, 53.
 Scéillon (Louis de), 53.
 Scéillon (Louise de), 25, 46, 65.
 Scéillon (Marie-Jeanne de), 52, 53.
 Scéillon (Pierre de), 53.
 Scéillon (René de), 2.
 Sée (Henri), 31, 47, 58, 69.
 Seguin, 161.
 Seine (département), 31.
 Séné, 314.
 Serent, 132, 191, 322.
 Severac, 219.
 Sévres, 313.
 Siegfried (André), 47, 71.
 Silz (comte de), 60, 64, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 84, 85, 87, 90, 109, 113.
 Silz (chevalier de), 76, 77, 78, 79, 84, 130, 168, 170.
 Simon (Jules), 29, 47, 310, 312.
 Sinère (navire Le), 54.

Sked, 33, 42.
 Société Polymathique du Morbihan, 78.
 Soissons, 93.
 Sol, (François de), 52.
 Sol (Louis Athanase de), 52, 53.
 Solihac, 60.
 Sombreuil, 123.
 Soult (maréchal), 290.
 Sourissais (la), 138.
 Souvestre (Emile), 47.
 Soyer, 244.
 Squiriou (notaire), 305.
 Stenger, 47.
 Stévant (Jean), 94.
 Stofflet, 152.
 Sturlet-Bleimor, 33, 77.
 Sturlet-Yaouankiz, 33, 42, 74.
 Sulfiac, 85, 72, 73, 79, 80, 94, 112, 313, 322, 323, 346.
 Surzur, 134, 251.
 Suscinio, 117, 251.
 Suzannet, 236, 244, 254.

T

Taille (Père de La), 72.
 Talhouët (en Pluhertin), 196.
 Talhouët-Bonamour, 30, 75, 114.
 Talhouët-Grattonnaye (Louis de), 30, 75, 123.
 Talhouët-Grattonnaye (René de), 30, 75, 123.
 Talhouët (moulin de), 101.
 Talhouët de l'Ourmoye, 30, 75.
 Talhouët (de la Villequeno), 30, 75.
 Talhouët (porte), 101.
 Talleyrand, 255, 355, 363, 371.
 Talmont, 355.
 Taponnier (général), 213, 222.
 Tarare (général), 340.
 Tarn-et-Garonne, 52.
 Tautevie (Georges), 47, 77.
 Tauentzien, 368.
 Taverny, 266, 271.
 Temple (le), 264, 268, 273, 275, 276, 277, 278.
 Temple (prison du), 18, 260, 263.
 Terrier (général), 14, 29, 278.
 Ternay (amiral de), 54.
 Terrible (navire Le), 54.
 Teslan, 142.
 Texier (Yves), 58.
 Thébaud, 82.
 Thérès, 68, 72, 73, 235, 314, 360.
 Théry (Père), 71.
 Thibaud (Thomas), 165, 198.
 Thieck (Jacques Le), 313, 329.
 Thieck, 343, 375.
 Thomas-Lacroix (Pierre), 16, 48, 68, 70, 118.
 Tinténac, 37, 60, 62, 64, 115, 116, 116, 117, 118.
 Tommelin, 60.
 Torlay, 112.
 Tournebut, 44.
 Travot, 172.
 Trayer (lieutenant), 211.

Tréal, 73, 87, 98, 112, 205, 296.
 Tréauzay, 342, 346.
 Trébiguet, 77.
 Trébur (Oswald), 277.
 Trédion, 117, 353.
 Trefféan, 73, 154, 314.
 Tréglamus, 292.
 Trégomain (de), 307.
 Tréguéet (en Béganne), 16, 25, 29, 53, 65, 75, 92, 93, 97, 104, 121, 133, 181, 197, 201, 202, 210, 213, 219.
 Trémohar (en Berric), 374.
 Trémouille (Prince de la), 291, 292, 293, 294, 307, 365, 380.
 Trésor (du), 61, 62.
 Tresset (Le), 197.
 Tressaux du Fraval, 48, 73.
 Treuh-Rouz, 342.
 Trinité (La), 353.
 Trinité-Porhoët (La), 118, 150, 244, 305.
 Trinité-Sarzur (La), 135, 235.
 Tristan et Gessin, 87.
 Troche (Les), 257, 262.
 Troussier, 150.
 Tual Jean, 94.
 Tuileries (Les), 239, 241, 252, 268, 337.
 Turpety, 309.

U

Urville (d'), 62.
 Urvoay de Closmadenc, 94.

V

Vaillant, 82.
 Val (Le), 197.
 Valentin (général), 170, 171.
 Valletaux (général), 62.
 Vandal (Albert), 48.
 Vannes, 19, 20, 22, 24, 31, 32, 41, 44, 45, 48, 51, 52, 58, 72, 73, 75, 76, 78, 80, 82, 84, 86, 92, 93, 100, 113, 121, 124, 131, 134, 135, 137, 139, 152, 154, 157, 158, 161, 163, 166, 167, 169, 171, 172, 180, 181, 183, 184, 188, 190, 204, 209, 211, 212, 215, 218, 220, 221, 222, 223, 225, 230, 231, 232, 233, 235, 236, 237, 244, 250, 251, 259, 288, 294, 298, 299, 300, 303, 305, 309, 310, 312, 313, 314, 315, 317, 318, 319, 321, 322, 324, 325, 326, 328, 329, 331, 332, 333, 335, 340, 342, 344, 345, 346, 348, 353, 355, 357, 359, 360, 372, 374, 378.
 Vasselot (de), 62.
 Vauban, 23, 29, 115.
 Vaubigny, 197.
 Vaudequip (en Allaire), 197.

Vaulabelle, 48.
 Vendée, 26, 29, 39, 41, 74, 81, 133, 152, 303, 307, 364, 390.
 Vénètes, 13.
 Vergnes (chef d'Etat-major de Canelaux), 22.
 Verzon (capitaine), 156.
 Vidocq, 29.
 Vieille-Roche, 98, 230.
 Vignols, 48.
 Vilaine (La), 52, 53, 65, 67, 76, 77, 78, 92, 98, 133, 135, 148, 155, 243, 305.
 Villaret-Joyeuse, 132.
 Villeblanche (de La), 336, 338.
 Villehelio (La), 64.
 Villèle, 391.
 Ville-es-Billy, 101.
 Ville-Grayot, 101.
 Ville-Louet (La), 62.
 Villemahé (en Allaire), 197.
 Villemario (la), 62, 64.
 Villeneuve (Pleucadauc), 40, 84, 93, 97, 114, 138, 147, 148, 210, 240, 305.
 Villeneuve La Roche Barnaud (de), 14, 30, 118, 122.
 Villersbel (de La), 43, 71.
 Vincent (sur la côte de Rhuys), 243.
 Violau (Hippolyte), 48.
 Visonnia, 66.
 Vitré, 368.
 Vitrolles (de), 30, 292.

W

Wallace, 13.
 Walsh (RgD), 48, 72.
 Waquet, 48, 68, 70.
 Warok (Erec), 51, 68.
 Warren (Commodore), 14, 33, 133.
 Washington, 54.
 Waterloo, 43, 45, 340, 351, 371, 390.
 Watrigant (Père), 48, 71.
 Weisse, 16.
 Wellington, 371, 390.
 Wordsworth, 309.
 Wright (John), 257.

Y

Yeu (Ile d'), 36, 47, 133.

Z

Zurich, 209.

TABLE DES MATIÈRES

RAKSRID	9
AVANT-PROPOS	13
SOURCES	17
BIBLIOGRAPHIE	35
INTRODUCTION	51

PREMIÈRE PARTIE

EN MARS 1795, DE SOL DEBARQUE DE JERSEY EN BRETAGNE
 IL EST NOMME CHEF DU CANTON DE ROCHEFORT-EN-TERRÉ.
 ORGANISATION DE SES TROUPES

CHAPITRE I. — PUISAYE OBTIENT DE LONDRES LA FORMATION DE CORPS D'EMIGRES A JERSEY. DE SOL DEBARQUE EN BRETAGNE	59
I. Puisaye s'embarque pour Londres. — II. Corps d'émigrés en formation à Jersey pour un débarquement en Bretagne. — III. De Sol réussit à débarquer avec plusieurs émigrés.	
CHAPITRE II. — LES CAMPAGNES DU BRO EREC ORIENTAL A LA VEILLE ET AU DEBUT DE LA REVOLUTION FRANÇAISE	66
I. Les paysans du Bro Erec oriental. — II. Leur sentiment religieux. — III. La première prise d'armes dans le Bro Erec oriental. — IV. L'Association Bretonne de La Rouerie. — V. L'explosion de mars 1793 et ses suites. — VI. Après Savenay.	
CHAPITRE III. — DE SOL CHEF DE CANTON. — SES PREMIERS ACTES — EGHEG DE LA TREVE	82
CHAPITRE IV. — DE SOL ORGANISE SES TROUPES	92
CHAPITRE V. — LA CAISSE DES CHOUANS, LA QUESTION DES GRAINS	100

DEUXIÈME PARTIE

QUIBERON. CAMPAGNES DE L'HIVER 1795 ET DU PRINTEMPS 1796.
REDDITION DES CHOUANS

CHAPITRE VI. — QUIBERON	109
I. Premiers combats à la veille du débarquement. — II. La division de Sol les premiers jours du débarquement. — III. « L'Armée Rouge » près de la division de Sol. — IV. Après la mort de Tinténiac.	
CHAPITRE VII. — APRES QUIBERON	120
I. De Sol tient ses troupes en haleine. — II. De Sol intensifie la guerre des impôts, des grains et des réquisitions.	
CHAPITRE VIII. — CADOU DAL RÉORGANISE LES CHOUANS DU MORBIHAN. EXPÉDITIONS À LA MER	128
I. Cadoudal généralissime du Morbihan. Il réorganise ses troupes. — II. Instructions du Conseil du Morbihan. Expéditions sur le littoral.	
CHAPITRE IX. — CAMPAGNE DE L'HIVER 1795-1796	136
I. Nouvel essai de débarquement. Etat de siège. — II. De Sol continue ses guérillas, développe son espionnage dans les administrations républicaines et installe des autorités civiles dans ses « paroisses ». — III. De Sol blessé au château de Drenneuc.	
CHAPITRE X. — CAMPAGNE DU PRINTEMPS 1796	145
I. Arrivée de Quantin. — II. Débarquement d'armes et de munitions. — III. Passage de Hoche à Vannes. Diverses activités des chouans de de Sol. — IV. L'affaire de Muzillac. — V. Vengeances.	
CHAPITRE XI. — LUTTE ULTIME	160
I. Dernières cartouches. — II. Mort de Dondel de Kergonnano et du petit-fils de la Grignonne.	
CHAPITRE XII. — LA REDDITION	167

TROISIÈME PARTIE

FAUSSE PAIX. CHOUANNERIE DE 1799-1800.
DE SOL À PARIS PRES DU PREMIER CONSUL.
DE SOL ADJUDANT GÉNÉRAL. FIN DE LA GRANDE CHOUANNERIE

CHAPITRE XIII. — APRES LA REDDITION	179
I. Fausse paix. — II. Après les élections de Germinal an V.	
CHAPITRE XIV. — APRES LE XVIII FRUCTIDOR AN V	187
I. Nouvelles persécutions contre le clergé ; la chouannerie relève la tête. — II. Attaques de diligences. Réactions républicaines. — III. De Sol nommé colonel.	
CHAPITRE XV. — LA CHOUANNERIE S'ORGANISE DANS LA CLANDESTINITÉ ..	196
I. Dénonciateurs de chouans. — II. La guerre éclate en Italie. L'Angleterre envoie munitions et émissaires à l'embouchure de la Vilaine.	

CHAPITRE XVI. — CONSEIL DE GRANDCHAMP. LES CHOUANS VEULENT REPRENDRE LES ARMES	203
I. Conseil de Grandchamp. — II. De Sol alimente son trésor de guerre. — III. Loi des otages. Les chouans décident de reprendre les armes.	
CHAPITRE XVII. — LA JONCHÈRE. REPRISE DE LA GUERRE	208
I. Réunion de la Jonchère. — II. L'insurrection du 26 octobre et des jours suivants dans le Bro-Erec oriental.	
CHAPITRE XVIII. — LUTTES APRES LE XVIII BRUMAIRE	215
I. Prise de Redon. — II. Le grand débarquement du 29 novembre. — III. Conférences de Ponancé.	
CHAPITRE XIX. — LUTTE ENTRE BONAPARTE ET LE MORBIHAN	230
I. La bataille du Pont du Loc. — II. Les chefs morbihannais se résignent à poser les armes.	
CHAPITRE XX. — GEORGES ET DE SOL PRES DE BONAPARTE. DE SOL ADJUDANT GÉNÉRAL	236

QUATRIÈME PARTIE

GUERRE DE POLICE. DE SOL ET LA CONSPIRATION DE CADOU DAL.
PRISONS DE DE SOL.

CHAPITRE XXI. — GUERRE DE POLICE	249
I. Affaire Becdeliévre. — II. La machine infernale. Représailles.	
CHAPITRE XXII. — DE SOL PRÉPARE LA CONSPIRATION DE CADOU DAL. IL EST ARRÊTÉ	255
I. De Sol de nouveau à Paris. — II. Débarquement de Georges. Il rejoint de Sol en entre à Paris. — III. Arrestation de Querel et de de Sol.	
CHAPITRE XXIII. — JUGEMENT DE DE SOL. IL EST CONFRONTÉ AVEC QUEREL ET PICOT	261
I. Jugement de de Sol. — II. Trahison de Querel. — III. De Sol de nouveau interrogé. — IV. De Sol confronté avec Querel et Picot.	
CHAPITRE XXIV. — PRISONS DE DE SOL	276
I. Au temple. — II. A Bicêtre.	

CINQUIÈME PARTIE

DE SOL SOUS LA RESTAURATION
PENDANT LES CENT JOURS. IL COMMANDE L'ARMÉE ROYALE
DE BRETAGNE

CHAPITRE XXV. — DE SOL ET LA PREMIÈRE RESTAURATION	285
CHAPITRE XXVI. — NAPOLEON ARRIVE DE L'ILE D'ELBE. DE SOL REJOINT L'OUEST. REACTIONS BRETONNES	291

CHAPITRE XXVII. — LA CONSCRIPTION NAPOLÉONNIENNE DÉCLENCHE L'INSURRECTION EN BRETAGNE	298
I. La bombe de la conscription. — II. Napoléon rappelle une partie des troupes de ligne cantonnées dans l'Ouest.	
CHAPITRE XXVIII. — FORMATION DE L'ARMÉE BRETONNE DU GÉNÉRAL DE SOL	302
CHAPITRE XXIX. — LA COMPAGNIE DES ÉCOLIERS DU COLLÈGE SAINT-YVES, DE VANNES	309
CHAPITRE XXX. — DÉBUT DES OPÉRATIONS MILITAIRES	313
I. Combat de Ker-Anna (Sainte Anne d'Auray). — II. Promenade militaire de l'Armée de Sol à travers le Bro-Erec oriental et le Porhoët. — III. Prise de Redon. — IV. Combat de Muzillac.	
CHAPITRE XXXI. — LE DÉBARQUEMENT DE FOLEU. PETIT COMBAT DE CLERGEREL PRÈS ROCHEFORT. MANIGANCES DE FOUCHÉ. COMBAT D'AURAY APRÈS WATERLOO	324
CHAPITRE XXXII. — APRÈS LA BATAILLE D'AURAY	348
I. De Sol regroupe ses forces. — II. Mission de Guillemot en Cornouaille. — III. Nouveaux essais de négociations. — IV. La fortune revient au camp des insurgés. — V. De Sol de nouveau à Muzillac. — VI. De Sol maître des campagnes morbihannaises.	
CHAPITRE XXXIII. — QUE FAIRE DE L'ARMÉE DE BRETAGNE	363
I. Nouvelles machinations de Fouché. — II. Arrivée d'une Armée Prussienne en Bretagne — III. Récompenses décernées aux Chouans. — IV. Réclamations des Officiers morbihannais.	
APPENDICE. — APRÈS LE LICENCIEMENT DES ARMÉES CHOUANNES	377
I. Difficultés de de Sol à Belle-Isle. — II. Suppressions du commandement de Belle-Isle. De Sol reçoit enfin une pension. — III. Démêlés de de Sol avec le ministre de la Guerre. — IV. De Sol est nommé Gouverneur du Château de Pau et Lieutenant Général. — V. Crépuscule. Testament. Mort.	
CONCLUSION	389
INDEX	393

